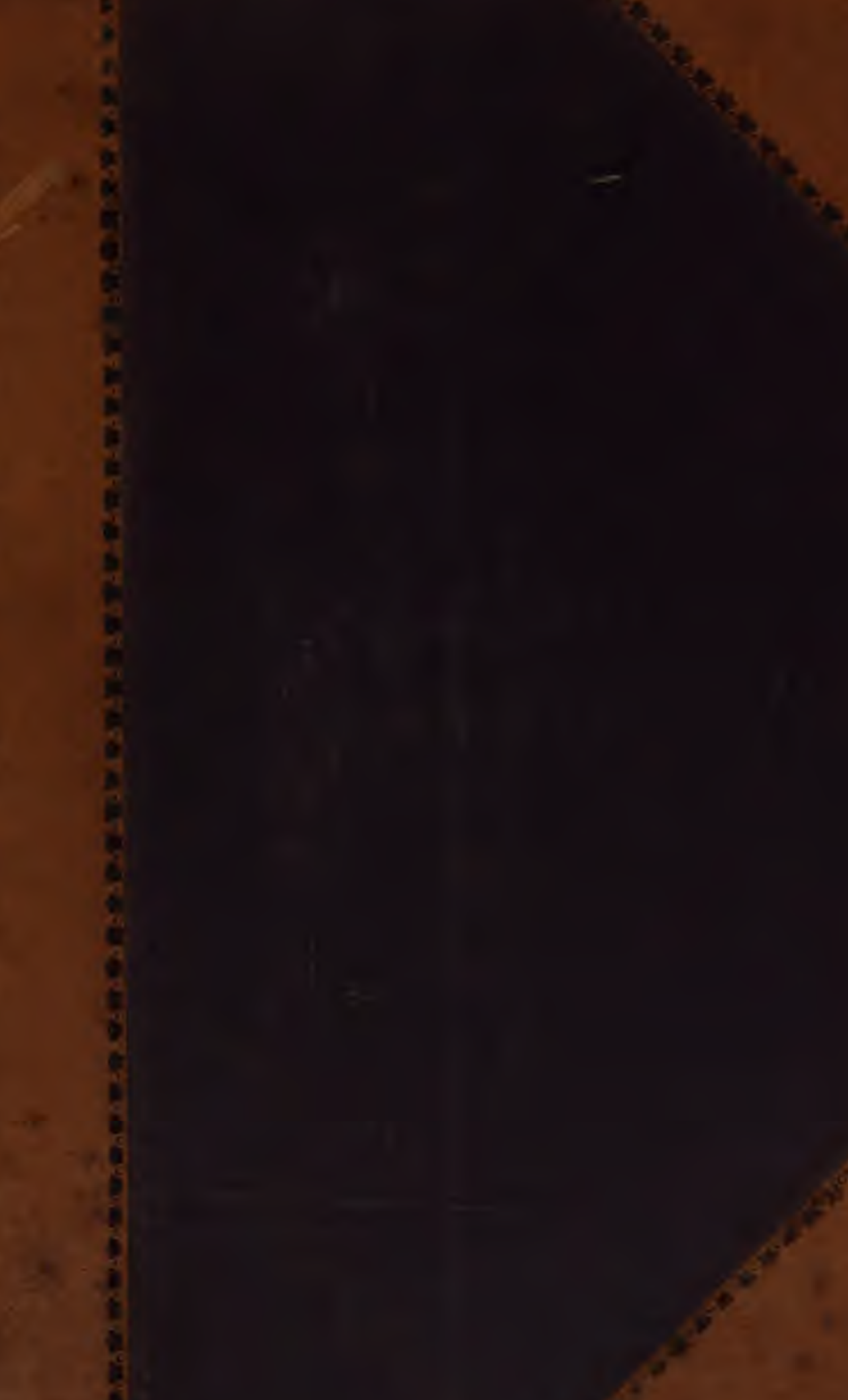
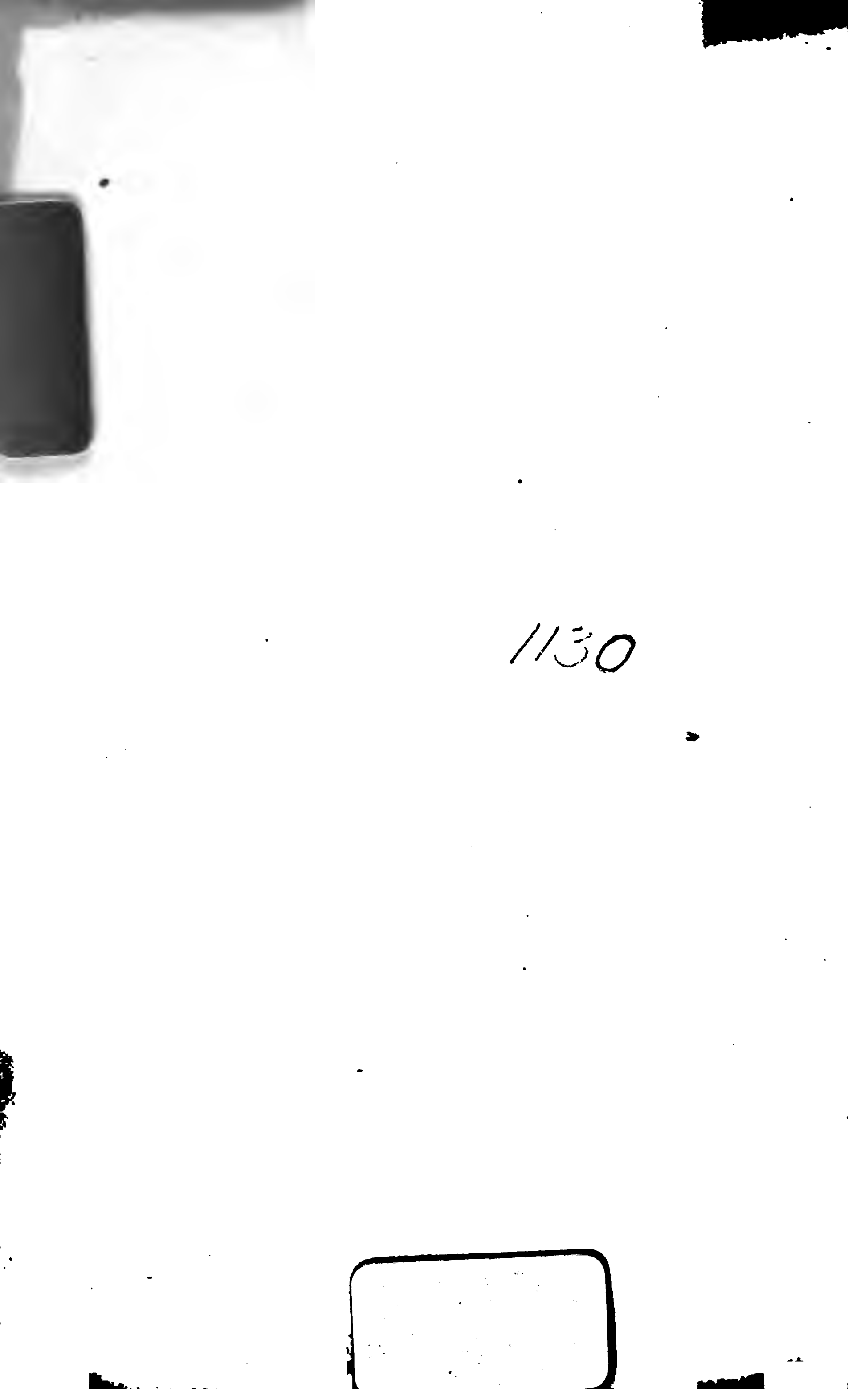
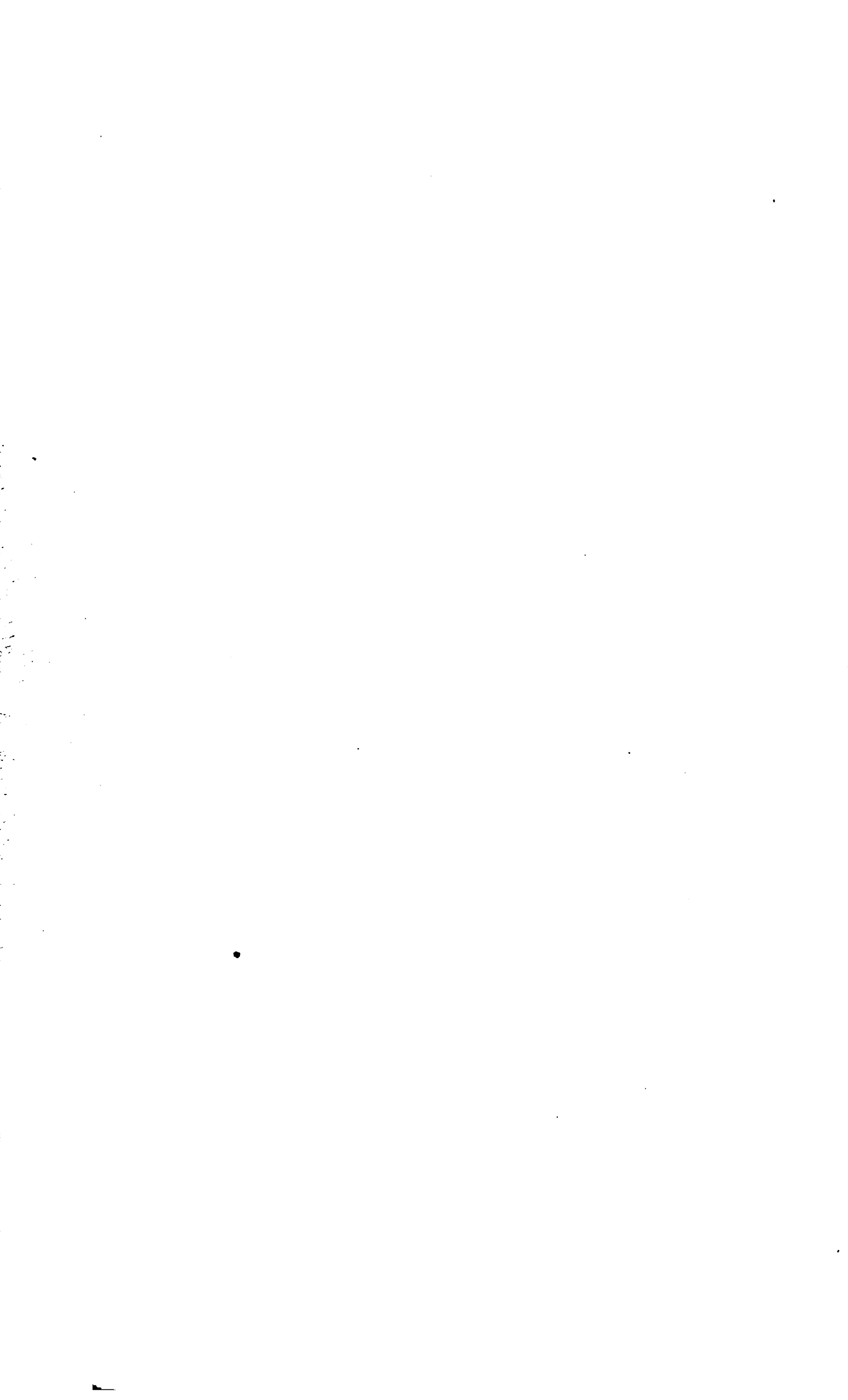



1130



JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

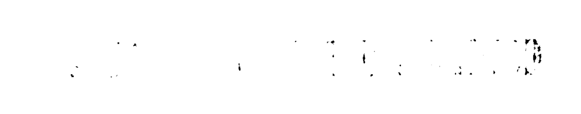
ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

CINQUIÈME ANNÉE. — 1856.

NANCY,
DE L'IMPRIMERIE DE A. LEPAGE.

1856.



JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

5e ANNÉE. — 1er NUMÉRO. — JANVIER 1856.

AVIS.

MM. les Membres de la Société sont prévenus que le 5e volume des *Bulletins* vient de paraître, et qu'ils peuvent le faire retirer chez M. Puel, agent-comptable de la Société, contre la remise du montant de leur cotisation et du bon qui leur a été adressé.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 14 janvier.

M. le Président, après avoir déposé sur le bureau le 1er volume du *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine,* publié par la Société d'Archéologie, donne lecture d'une lettre par laquelle M. le marquis de Bouillé remercie la Société d'avoir bien voulu l'admettre au nombre de ses membres correspondants honoraires.

Conformément à l'article X du Règlement, M. le Trésorier dépose sur le bureau son compte de gestion, avec les pièces à l'appui.

Il résulte de ce compte que les recettes de la Société, y compris l'allocation votée par le Conseil général en faveur du Musée lorrain, se sont élevées à.......... 3,914 fr. 15 c.
et les dépenses, y compris celles du Musée lorrain, qui se montent à 450 fr. 95 c., à.. 3,712 96

Reste en caisse une somme de......... 201 19

Il est ensuite procédé, suivant les dispositions de l'article IV du Règlement, à la réélection des membres du bureau. Sont élus :

Président, M. Henri Lepage ;
Vice-Président, M. Alexandre Gény ;
Secrétaire annuel, M. Charles de Rozières ;
Secrétaires-adjoints, MM. Lucien Wiener et Léonce Bourgon.

M. Jules Renault ayant déclaré donner sa démission de trésorier, M. l'abbé Guillaume est élu à sa place, après un vote au scrutin secret.

Ouvrages offerts à la Société d'Archéologie et à la bibliothèque du Musée lorrain.

Le Cardinal de Lorraine, son influence politique et religieuse au XVIe siècle, par M. J.-J. Guillemin, ancien recteur de l'Académie de Nancy.

Voyage paléographique dans le département de l'Aube. — Rapport à M. le Préfet sur une inspection faite en 1854 dans les archives communales et hospitalières du département, par M. H. d'Arbois de Jubainville, archiviste de l'Aube.

Projets de code d'organisation judiciaire, de code d'instruction criminelle, de code pénal et de décrets en forme de règlements d'administration publique pour l'exécution de ces codes, par M. Poirel, ancien procureur général à la Cour de Nancy.

Projet de code national et international du commerce et de l'industrie, par le Même.

Chroniques lorraines du XVIe siècle (*la Dame de Neuville,—frère Eustache,—le Besme*), par M. Henriot, juge de paix à Bar.

Annuaire administratif, statistique, historique, judiciaire et commercial de la Meurthe, par MM. Henri Lepage et C.-A. George-Grimblot.

Table alphabétique et analytique de l'Histoire de Nancy, de l'abbé Lionnois, par M. Paul Digot.

Séance solennelle de rentrée des Facultés des sciences et des lettres et de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Nancy, le 15 novembre 1855.

Numismatique messine.—Mémoire sur le franc de Metz et ses deux divisions, le demi-franc et le quart de franc, par M. F.-M. Chabert, de l'Académie de Metz.

Le baron de Blanche et sa monnaie de Schonau (Extrait de la *Revue de la numismatique belge*), par M. Renier Chalon.

Monnaies de métal prétendument produit par les procédés de l'alchimie, par le Même.

Bulletin du Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts de la France, t. II, n° 6. Envoi du Ministre de l'Instruction publique.

Recueil de documents et de mémoires relatifs à l'étude spéciale des sceaux du moyen âge et des autres époques,

publiés par la Société de Sphragistique. Bulletin mensuel, n°s 1, 2 et 3, 4e année.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3e trimestre de 1855.

Admission et présentation de membres.

Sont présentés comme candidats : MM. Pierre d'Hausen, propriétaire à Nancy; — Charles de Haldat du Lys, — et Louis Alnot, sous-directeur du Musée de Nancy.

Lectures.

M. Aug. Digot donne lecture d'un mémoire de M. l'abbé Deblaye, intitulé : *Description et histoire de l'oratoire Saint-Grégoire et du tombeau de saint Hydulphe à Moyenmoutier.* — La Société vote l'impression de ce travail dans le prochain volume de ses Bulletins.

M. H. d'Arbois de Jubainville communique la pièce suivante, relative à la capitulation de Moyen, et qu'il a trouvée dans les papiers de sa famille :

« Nous marquis de Sourdis et d'Alluy, chevalier des ordres du roy, conseiller de Sa Majesté en ses conseils d'estat et privé, maistre de camp général de la cavallerye légère de France et maréchal de ses camps et armées, et Monsieur Jean d'Arbois avons accordé ce qui s'ensuit :

» Que ledit sieur d'Arbois et son frère et ses officiers sortiront demain mercredi XIXe septembre à six heures du matin avec armes et bagages et leurs soldats avec les armes et seront conduits en sureté à Remberviller.

» Que dès à présent ledict sieur d'Arbois et ses soldats se retireront dans un des corps de logis et le portail sera livré présentement pour y estre mis des troupes du roy.

» Les grains qui appartiennent ausdits sieurs d'Arbois leurs seront laissées (*sic*) enlever.

» En foy de quoy nous avons signé respectivement : Ledit accord faict à Moyen, le dix huitieme septembre 1635.

» *Signé :* Sourdis. d'Arbois de Xafféviller. »

(*Original en papier.*)

REVUE RÉTROSPECTIVE.

Au moment où la Société d'Archéologie lorraine entre dans sa huitième année d'existence, il est peut-être à propos de jeter un coup d'œil en arrière pour voir ce qu'elle a fait jusqu'à ce jour, si elle a suivi son programme et marché sans relâche vers le but qu'elle se proposait d'atteindre.

Fondée en 1848, c'est-à-dire à une époque où de bien graves préoccupations absorbaient les esprits, elle paraissait avoir peu de chances de réussite. Cependant, au milieu même des agitations politiques, son appel fut entendu, et bientôt elle vit se grouper autour du drapeau qu'elle avait arboré, des hommes divisés d'opinion, mais réunis par un même sentiment : l'amour du pays.

C'était ce sentiment qui avait présidé à la création de la Société d'Archéologie : ce que celle-ci voulait tenter, c'était de populariser notre histoire, d'inspirer le respect pour les monuments des siècles passés, enfin, de fonder, dans l'aile encore debout de l'ancien Palais ducal de Nancy, un Musée où seraient rassemblées toutes les œuvres de pensée et d'art de l'ancienne nation lorraine.

La Société a-t-elle réussi ? Quelques-unes de ses espérances se sont-elles réalisées ?

Nous nous bornerons à laisser parler les faits.

Elle compte aujourd'hui près de *trois cents membres* habitant, non pas seulement Nancy et les départements lorrains, mais répandus sur tous les points de la France.

Elle ne publiait, dans l'origine, que des brochures de peu d'étendue ; à présent, ses *Bulletins* annuels forment et continueront à former un volume, dont les proportions ne feront que s'accroître, car les matériaux arrivent de toutes parts.

A côté de cette publication, à laquelle a droit chacun de ses associés, elle fait imprimer un *Journal* mensuel où elle rend compte de ses travaux et de ceux du Comité du Musée lorrain, où elle enregistre les dons, de plus en plus nombreux, qui sont faits à cet établissement, et où elle insère de courtes notices sur l'histoire et l'archéologie.

Les *Bulletins* et le *Journal* forment déjà une série de neuf volumes[1] qui renferment des mémoires de toute nature : monographies de monuments, biographies d'artistes, dissertations sur des questions historiques, etc., etc.

La Société a voulu faire plus encore : elle vient de commencer la publication d'un *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*, destiné à

1. La collection des Bulletins forme cinq volumes d'environ 4 à 500 pages, dont nous donnons plus loin la table sommaire. On peut encore se procurer cette collection, au prix de 5 fr. par volume, en s'adressant au Président de la Société.

mettre au jour des morceaux inédits et à reproduire des ouvrages curieux et rares. Dès son début, cette nouvelle entreprise, dont il est inutile de signaler l'importance, a été couronnée de succès.

De tels résultats obtenus permettent-ils à la Société d'Archéologie d'affirmer qu'elle a rempli la première partie de son programme ; qu'elle a travaillé et réussi à populariser notre histoire nationale ?

En donnant accès dans ses rangs à toutes les personnes qui désirent s'associer à son œuvre, soit par un concours actif, soit simplement par une cotisation annuelle[1], elle a ouvert, en quelque sorte, un cercle littéraire, où tout le monde est admis, où chacun peut venir s'inspirer de la pensée des autres et recueillir le fruit de leurs travaux.

Cette organisation particulière, ce libre accès aux réunions de la Société, avec des droits égaux pour chacun de ses membres, a porté ses fruits : le goût des études historiques est venu à bien des personnes qui y étaient restées indifférentes jusqu'à ce jour, uniquement peut-être parce qu'on ne leur en avait pas montré la voie[2].

1. Cette cotisation est de 5 fr. par an.

2. Afin de faciliter à ses membres les études sur l'histoire de Lorraine, la Société met à leur disposition la riche bibliothèque de M. Vagner, qu'elle a récemment acquise, et qui sera réunie au Musée lorrain dès qu'un emplacement convenable pourra lui être affecté au Palais ducal.

La Société d'Archéologie a-t-elle été aussi heureuse en ce qui concerne la fondation du Musée lorrain ?

Il n'y a que peu d'années encore, le magnifique vestibule du Palais ducal, du plus beau et du plus intéressant édifice historique que Nancy possède, était affecté à une ignoble destination. Grâce à la Société, il s'est transformé comme par enchantement ; il a repris sa physionomie primitive et s'est vu décoré d'œuvres d'art et de curieux morceaux d'antiquité.

Bientôt, ce vestibule n'a plus suffi à contenir tous les objets qui venaient grossir la collection naissante, et il est devenu indispensable d'y ajouter une galerie latérale. Aujourd'hui, l'un et l'autre réunis n'offrent déjà plus qu'un local insuffisant.

Le Musée lorrain n'est donc pas seulement fondé ; il a atteint des proportions remarquables, et il est maintenant digne de prendre place parmi nos établissements publics.

Il a fallu bien de la persévérance pour arriver à un tel résultat ; mais enfin le pas le plus difficile est fait, les premiers obstacles sont vaincus ; le reste n'est plus qu'une question de temps. Encouragée, soutenue comme elle l'est à présent par les sympathies publiques, par les administrations municipale et départementale, par le Gouvernement lui-même, la Société d'Archéologie ne peut manquer d'atteindre complétement le but qu'elle s'est proposé.

Encore quelques années peut-être, et l'aile restante du Palais ducal de Nancy sera rendue tout entière à la destination que, depuis si longtemps, désirent lui voir donner les amis des souvenirs nationaux. Encore quelques années, et la Galerie des Cerfs, dignement restaurée, s'ouvrira pour recevoir les monuments, maintenant épars, de nos arts, de notre industrie, de notre civilisation.

TABLE SOMMAIRE DES MATIÈRES CONTENUES DANS LES BULLETINS DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

mune de Jarville (avec un dessin de M. *Christophe*), par M. Jules Gouy. — Cordeliers et Chapelle ducale de Nancy (avec planches), par M. l'abbé Guillaume.

TOME III. — Le Palais ducal de Nancy (avec la vue de ce palais sous le règne de Charles IV, d'après la gravure de Deruet, par M. *Christophe*), par M. Henri Lepage. — Notice sur l'église de Laître-sous-Amance (avec une vue du portail, par M. *Miller*), par M. Aug. Digot. — Le Château de la Malgrange (avec deux vues, dessinées par M. *Thiéry*), par M. Louis Lallement. — Quelques pagi de la première Belgique, par M. Henri d'Arbois de Jubainville. — Coup-d'œil sur l'état de la Lorraine au commencement du XVII[e] siècle, par M. P. Guerrier de Dumast. — Notice sur Rosières-en-Blois (avec dessins de M. *Demay*), par M. de Widranges. — Une sculpture du XVII[e] siècle, par M. l'abbé Guillaume. — Notes historiques relatives aux anciennes fortifications de Remiremont, par M. Richard. — Dictionnaire iconographique. Etude de l'art monumental au point de vue du symbolisme chrétien, par M. l'abbé Masson. — Notice sur plusieurs éditions de la Vie de Philippe de Gheldres (avec fac-simile de l'écriture de cette princesse), par M. l'abbé Guillaume.

TOME IV. — Quelques notes sur des peintres lorrains des XV[e], XVI[e] et XVII[e] siècles, par M. Henri Lepage. — La Rosière de Réchicourt, par M. l'abbé Guillaume. — Note sur le véritable auteur du plan de l'abbaye de Saint-Gall, par M. Aug. Digot. — Recherches sur la vie et les ouvrages de Claude Deruet, peintre et graveur lorrain, par M. E. Meaume. — Notice sur la collégiale de Mars-la-Tour (avec deux planches), par M. Paul de Mardigny. — Notice sur la façade de la maison sculptée par Adam, en 1718, et située à Nancy (avec une planche de M. *Thorelle*). — La Lorraine chrétienne et ses monuments à Rome, par Monsignor Pierre Lacroix. — Poésies populaires de la Lorraine.

TOME V. — Des juridictions anciennement établies dans la ville de Saint-Mihiel, par M. Marchand. — Translation des restes de Charles-le-Téméraire de Nancy à Luxembourg (avec planche), par M. Ch. de Linas. — L'Abbaye de Clairlieu (avec gravures sur bois d'après les dessins de M. *Georges Boulanger*), par M. Henri Lepage. — Notice sur Jean Lud et Chrétien, secrétaires du duc de Lorraine René II, par le Même. — Eglise Saint-Epvre, à Nancy (avec un dessin de M. *Jules Bruneau*), par MM. l'abbé Grand-Eury et Louis Lallement.

MÉMOIRES.

NOTE POUR SERVIR DE COMPLÉMENT AUX INVENTAIRES DU TRÉSOR DE L'ÉGLISE DE SAINT-NICOLAS-DE-PORT.

Le document ci-après complétera ce qui a déjà été dit[1] des richesses que possédait autrefois l'église de Saint-Nicolas-de-Port, et au premier rang desquelles il faut placer le fameux bras d'or donné à cette église par le roi René. C'est de cette relique qu'il est question dans la pièce suivante, extraite d'une série de titres très-intéressants sur l'histoire de Lorraine, qui appartiennent à un de nos honorables collègues, M. Charlot, conseiller à la Cour impériale de Nancy.

H. L.

Patente du duc René justiffiant d'où vient le bras de St Nicolas, et comme il est enrichy.

René, duc de Lorraine, marchis, comte de Vaudemont et de Harcourt, gouverneur du duché de Bar, à tous ceux qui ces presentes lettres verront, salut. Comme le Roy de Sicile, duc de Bar, nostre tresredoubté seigneur et grand pere, meu de devotion, eust faict faire à ses despens un bras et la main d'or et pied d'argeant doré aorné de plusieurs pierres precieuses pour envasseler le precieux et digne relicquaire de Monsieur St Nicolas estant en l'esglise de St Nicolas de Port, et l'eust envoyé par deça, et escrit aux gens de sa

1. Inventaire des objets contenus dans le trésor de l'église de Saint-Nicolas-de-Port, par M. Aug. Digot, publié dans les Mémoires de l'Académie de Stanislas, année 1849. — Inventaires du trésor de l'église de Saint-Nicolas-de-Port, par M. Henri Lepage, dans le Journal de la Société d'Archéologie, numéro de juin 1854.

Chambre des Comptes à Bar le delivrer à nostre tresredoubtée dame et mere pour en faire selon ce qu'il luy avoit ordonné et enjoinct; lequel relicquaire estoit demoré en la Chambre des Comptes à Bar en un coffre ferment à trois clief, duquel coffre nostre amé et feal conseillier et chambellan Philippe de Lenoncourt, nostre lieutenant audict Duchié, gardoit l'une des clief, venerable nostre trescher et bon amy le Doyen de S[t] Maxe l'autre clief, et lesdictz gens des Comptes l'autre; lequel coffre et bras estant en iceluy, Nous, pour aucunes causes, avons pris et mis en noz mains, et pour ce que n'avons peu avoir la clief que gardoient lesdictz gens des Comptes, avons faict, en nostre presence, rayer la sarrure de laquelle lesdictz gens des Comptes avoient la clief et faict ouvrir les deux autres sarrures par nostredict lieutenant et doyen, et d'iceluy coffre avons faict prendre ledict bras et main pour envasseler et enchasser ledict relicquaire; lesquelz bras et main sont d'or et le pied d'argeant doré, armoyé des armes du Roy de Sicile, nostredict seigneur et pere. Et on premier doy de la main y a un bon grand ruby enchassé en ung anneau d'or qui se peut mettre et oster dudict doy; en la manche duquel bras, dehors et dedans, y a deux grans camaheux, et sur le dedans trois autres moyens camaheux, et les armes dudict seigneur Roy et de la Royne en quatre lieux. Et au dehors de la manche deux autres camaheux moyens et quatre petitz en deux arcqz turquois; et en la bourdeure d'icelle manche y a huict camaheux, quatre saphis et quatre balaiz, trente deux trocheaux de perles, en chacun trocheau cinq perles. Et ez deux costieres de la manche quatre petiz camaheux et six trocheaux de perles. Lequel bras ainsy ouvré par la maniere que dict est, iceluy nostre lieutenant, en presence dudict doyen, nous a baillié et delivré pour en faire selon la voulanté du Roy de Sicile, nostredict seigneur et pere. Si promettons en parolle de prince

d'emporter quictes et deschargiés lesdictz Philippe de Lenoncourt, doyen de S[t] Maxe, gens des Comptes et tous autres, dudict bail de reliquaire dessus transcript, et les en quittons et leurs hoirs, sans ce que ores pour le temps advenir leur en puisse estre aucune chose demandée ou requie, lequel reliquaire cy dessus declaré nous tenons pour receu en noz mains. Promettons de les en deschargier et pourter quictes, frans et delivrés envers nostredict seigneur et grand pere et tous autres. En tesmoing de ce, Nous avons signé de nostre saing manuel et faict seeller de nostre seel ces presentes lettres. Données à Bar le dixneufvieme jour de novembre l'an mil cccc soixante et quinze, ainsy signé René; par Monsieur le Duc, Gouvain.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

M[me] la marquise DE VILLENEUVE-TRANS a fait don au Musée lorrain d'un tableau représentant le roi René armant un chevalier; de trois portraits, dont un, au pastel; d'un buste en plâtre et de deux belles épées.

Elle a aussi enrichi la bibliothèque du Musée d'une collection du *Journal des Débats*, de 1800 à 1831 inclusivement, formant 65 volumes in-folio, bien reliés. On sait que notre compatriote, le critique François-Benoit Hoffmann (né à Nancy, dans la rue des Michottes, le 15 juillet 1760, mort en 1828), fit longtemps la fortune de cette feuille célèbre par les très-nombreux articles qu'il y publiait, et qui sont signés des initiales Z ou H.

Neuf volumes in-4° des *Nouvelles politiques* et du *Courrier universel* font remonter cette précieuse collection jusqu'à 1792.

— M. GIRARDIN, docteur en médecine, chirurgien-major en retraite, à Saint-Nicolas, a fait don au Musée lorrain d'un très-grand nombre de monnaies lorraines et étrangères.

CHRONIQUE.

Le *Journal de la Société* a publié, en 1852, une notice sur une pierre de grande dimension, creusée en forme d'auge, et trouvée sur le territoire d'Amance. Ce travail, que l'auteur, M. Louis Collenot, avait adressé à l'Académie des Inscriptions, a donné lieu à un rapport dont nos lecteurs seront peut-être bien aises de connaître les conclusions; les voici : « On n'observe aucune indication archéologique qui puisse déterminer la *date* ; quant à la *destination*, c'était évidemment un tombeau, qui devait être recouvert et fermé par une pierre ; le tombeau n'a pas dû être enfoui primitivement. Telles sont les seules conjectures qu'on peut se permettre à la vue du dessin joint à la brochure. »

— On a découvert, il y a peu de temps, dans les archives de l'ancien bailliage de Marle (Aisne), un inventaire manuscrit des titres et papiers de l'abbaye de Saint-Maur de Verdun, l'une des maisons religieuses les plus anciennes et les plus riches de cette ville. Sa composition remonte à 1689, millésime qu'on remarque sur le titre, ainsi que les initiales du nom de l'auteur : D. C. R. Il est divisé en vingt-neuf layettes ou liasses, correspondant, pour la plupart, aux circonscriptions territoriales où les dames de Saint-Maur ont possédé des droits. On voit qu'il existait alors, dans les archives de l'abbaye, un cartulaire en vélin, appelé *Théodoric,* contenant, entre autres documents, la donation faite en 1042, par Théodoric ou Thierry, évêque de Verdun, de vingt cures à la maison de Saint-Maur. L'auteur de l'inventaire considérait ce livre, quoique non daté ni signé, comme devant faire foi en justice, *à cause de son caractère et de son antiquité.* Sur le premier cahier de l'inventaire on remarque une notice contenant des détails historiques sur l'abbaye de Saint-Maur, qui a subsisté jusqu'à la révolution de 1789.

La découverte de ce travail, suite de l'application des règlements qui prescrivent la mise en ordre des archives départementales, a été suivie de sa restitution au département de la Meuse. Nous apprenons qu'il a été récemment déposé aux Archives de la Préfecture, où il doit être conservé. (*Echo de l'Est.*)

Pour la commission de rédaction : le Président, H. LEPAGE.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

5e ANNÉE. — 2e NUMÉRO. — FÉVRIER 1856.

M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes vient d'adresser aux Recteurs des Académies la circulaire suivante, relative aux Sociétés savantes :

Paris, le 10 janvier 1856.

Monsieur le Recteur, par les dispositions de la loi du 14 juin 1854, par les décrets et actes officiels qui en ont réglé l'exécution, vous avez vu que le Gouvernement, en constituant les nouvelles Académies, a voulu créer de grands centres d'activité intellectuelle, d'où puisse s'étendre sur la France entière l'impulsion qu'il entend donner aux études de tout ordre. Depuis lors, des instructions spéciales vous ont montré l'esprit de la loi en ce qui touche son application aux divers degrés de l'enseignement public. Sans aucun doute, la première, la plus essentielle de vos attributions consiste à diriger et à surveiller les écoles de l'Etat et à présider à l'instruction classique proprement dite. Mais là ne s'arrête pas votre mission ; au ministère de l'instruction publique se rattachent d'autres institutions qui, sans participer d'une manière immédiate à la distribution de l'enseignement et sans ressortir directement à votre autorité, ne doivent pas cependant demeurer en dehors de votre action ; car elles contribuent à la diffusion générale des connaissances littéraires et scientifiques. Je veux parler des Sociétés savantes et des Correspondants de mon ministère pour les travaux historiques.

Les Sociétés savantes, bien qu'elles ne puissent exister qu'en vertu d'une autorisation du Gouvernement, ont une vie propre et indépen-

dante. On ne saurait trop respecter leur liberté dans le choix et la direction de leurs études. C'est là une des conditions de la variété des services qu'elles sont appelées à rendre à la science. Néanmoins ces Compagnies se rattachent à l'Administration de l'instruction publique par les encouragements qu'elles en reçoivent, par l'échange de leurs publications respectives sous les auspices de mon ministère, enfin par la publicité que donne à leurs travaux la *Revue des Sociétés savantes*, recueil que j'ai institué dans le but d'établir un lien entre les diverses Compagnies et de signaler leurs travaux à l'intérêt du public savant.

Votre position élevée vous permettra, je l'espère, d'exercer l'influence la plus salutaire sur les Sociétés qui sont comprises dans la circonscription de votre ressort. Au moment où la nouvelle organisation des Académies, en s'inspirant des anciennes traditions de la France, rassemble sous une même direction rectorale des départements unis par la communauté de leurs souvenirs, de leurs mœurs et de leurs intérêts, vous trouverez dans les Sociétés savantes spécialement vouées à l'étude de la science locale des centres où se conserve, avec le culte intelligent des traditions particulières de la province, l'amour sincère du pays. De sembables associations méritent tous vos encouragements.

Je vous invite de vous mettre en rapport avec MM. les présidents des Sociétés savantes, à leur assurer le concours de vos lumières et de votre autorité. Je verrais avec plaisir qu'il vous fût possible d'assister aux séances publiques de ces Compagnies. Vous témoignerez ainsi de la sollicitude du Gouvernement pour des associations qui entretiennent et propagent en France le goût des lettres et de la science. Ne craignez pas d'engager les membres du corps enseignant à prendre leur part de ces travaux qui leur feront étudier et aimer le pays qu'ils habitent et auquel ils s'attacheront d'autant plus qu'ils le connaîtront mieux. Ils doivent tenir à honneur d'être admis dans ces doctes Compagnies, qui ne seront peut-être pas insensibles à des mérites solides et vraiment classiques. Quand vous verrez des efforts se produire pour réorganiser des Sociétés malheureusement dispersées, quand une Compagnie nouvelle cherchera à se former et n'attendra plus pour se constituer que l'approbation du Gouvernement, vous me signalerez ses tendances, son but, les revenus dont elle dispose. J'examinerai avec beaucoup d'intérêt les rapports que vous m'adresserez à ce sujet, et j'aurai soin de les consulter lorsqu'il s'agira de répartir des encouragements entre les Sociétés et d'assurer mon concours tantôt à leurs

publications, tantôt à des recherches importantes et à des fouilles qui nous rendent les monuments et les précieux débris du passé.....

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 11 février.

M. le Président communique à la Société : 1° la lettre suivante, qui lui a été adressée par M. le Ministre de l'Instruction publique, à l'occasion de l'envoi fait à Son Excellence du 1er volume du *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine* :

Paris, le 21 janvier 1856.

Monsieur le Président,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée le 7 janvier courant et par laquelle vous me transmettez, au nom de la Société d'Archéologie lorraine, le premier volume du Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine.

Je vous remercie de cette communication ; je ne puis que féliciter la Compagnie que vous présidez de la direction qu'elle donne à ses travaux.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,

H. Fortoul.

2° Une lettre de M. l'abbé Guillaume, qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance et remercie la Société de l'avoir choisi de nouveau pour son trésorier ; 3° une lettre de M. Morel, médecin en chef de l'asile de Maréville, qui, en adressant une brochure à la Société d'Archéologie, promet à celle-ci d'enrichir sa bibliothèque de deux autres ouvrages qui s'impriment en ce moment.

Le Président annonce que les membres du Bureau, afin de répondre anx intentions exprimées par S. Exc. le Mi-

nistre de l'Instruction publique, dans sa circulaire du 10 janvier (voir ci-dessus), ont cru devoir, sans attendre une réunion de la Société, offrir en son nom, à M. le Recteur de l'Académie de Nancy, le titre de membre honoraire. M. Faye s'est empressé de répondre à cette offre par la lettre suivante :

Nancy, le 26 janvier 1856.

Monsieur le Président,

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser montre que le vœu de S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique a été dignement compris et apprécié par la Société d'Archéologie lorraine. En engageant les Recteurs à se mettre en relation avec les Sociétés savantes, S. Exc. a voulu se rapprocher elle-même plus intimement de ces Sociétés, dont elle tient à honneur de favoriser les travaux et l'influence. Pour ma part, je serai heureux d'obtenir de la Société d'Archéologie le titre de membre honoraire. Veuillez, Monsieur le Président, exprimer à la Société ma reconnaissance et mon vif désir de la servir dans toutes les circonstances où il lui plairait de mettre mon zèle à l'épreuve.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

H. Faye.

La Société, sur la demande de son Président, sanctionne la mesure prise par le Bureau, et M. Faye est proclamé membre honoraire.

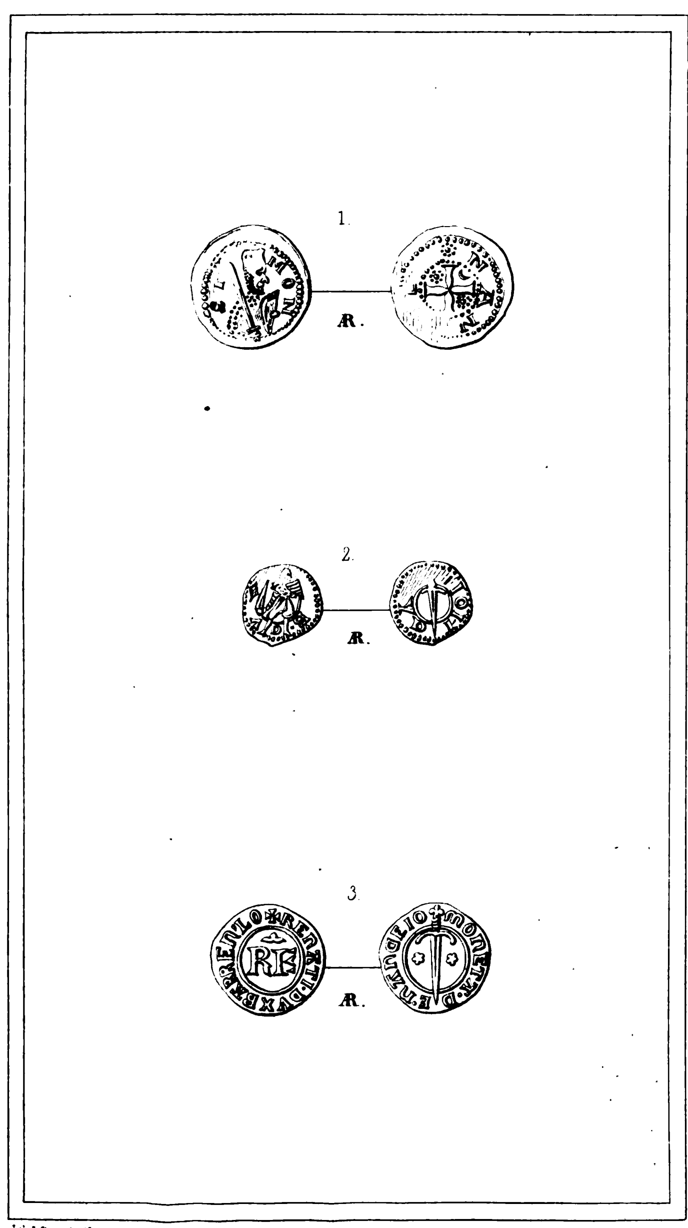
Ouvrages offerts à la Société.

Histoire de la Ligue sous les règnes de Henri III et de Henri IV, ou quinze années de l'histoire de France, par M. Victor de Chalambert.

Les Saints du Val de Galilée au diocèse de Saint-Dié, par M. l'abbé Guinot, curé de Contrexéville.

L'Eglise Saint-Epvre à Nancy (autrefois paroisse de la cour de Lorraine), notice archéologique et historique, par M. l'abbé P. Grand-Eury et M. Louis Lallement.

Recherches sur la vie et les ouvrages de Claude Deruet, peintre et graveur lorrain, par M. E. Meaume.



Lith. I. Christophe. Nancy.

Influence de la constitution géologique du sol sur la production du crétinisme. — Lettres de Mgr ALEXIS BILLIET, archevêque de Chambéry. Réponses de M. le docteur MOREL, médecin en chef de l'asile de Maréville.

Causerie archéologique, par M. GEORGES BOULANGÉ.

Metz au moyen âge, par LE MÊME.

OEuvre du Catéchisme de persévérance, par M. l'abbé GRAND-EURY, vicaire de la paroisse Saint-Epvre de Nancy.

Notice biographique de Joseph Gautherot, hydroscope à Nancy (1re et 2e éditions).

Bulletin du Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts de la France, t. II, n° 7; t. III, n° 1 (envoi du Ministère de l'Instruction publique).

L'Austrasie, revue de Metz et de Lorraine, 1re livraison (janvier 1856).

Admission et présentation de membres.

Sont admis comme membres de la Société : MM. Pierre d'Hausen, Charles de Haldat du Lys et Louis Alnot.

Sont présentés comme candidats : MM. l'abbé Kæpff, de Villers-lès-Nancy, et Bourgon, commis-greffier à la Cour impériale de Nancy.

Lectures.

MM. l'abbé Marchal, Aug. Digot et Louis Lallement donnent lecture des morceaux suivants : *Notice sur le P. Bourdaloue pendant son séjour au Noviciat des Jésuites de Nancy ;* — *Lettre sur trois monnaies lorraines inédites,* adressée à MM. les Membres de la Société d'Archéologie, par M. C. Laprevote, de Mirecourt ; — *Relation de la mort et de la pompe funèbre de Stanislas,* par Coster, suivie de pièces justificatives.

MÉMOIRES.

LETTRE SUR TROIS MONNAIES LORRAINES INÉDITES, ADRESSÉE A MM. LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

Mirecourt, le 28 janvier 1856.

Ayant eu le bonheur d'acquérir deux pièces de monnaie lorraine, l'une du duc Simon II, et l'autre d'un comte de Vaudémont, que je regarde comme des plus précieuses, je crois, Messieurs, comme membre de la Société d'Archéologie lorraine, devoir vous communiquer le dessin et la description de ces monnaies, ainsi que d'une troisième, de René Ier, inédite également, qui pourront intéresser ceux de nos confrères qui s'occupent de la numismatique de notre ancienne province. Admis par vous depuis 1851, il est bien temps que je paie une partie de la dette que j'ai contractée et de l'engagement que j'ai pris alors. Je regrette de n'être pas à même de vous faire une plus importante communication, et je vous prie de croire que cela n'a pas dépendu de moi. Mais les autres pièces que je possède sur mes cartons, et qui n'ont pas été décrites par M. de Saulcy dans ses Recherches sur les monnaies des ducs héréditaires de Lorraine, se retrouveraient, sans doute, dans un trop grand nombre de collections, pour que leur publication pût offrir quelque intérêt.

Voici la description de ces monnaies :

N° 1. — SIMON. Le duc à mi-corps, tourné à droite, coiffé d'un casque avec jugulaire, a la poitrine couverte d'une cotte de mailles; il porte une targe au bras gauche et une épée à la main droite.

℟. NAN. E. — Une rose formée de besans commence la légende; dans le champ une croix à branches vairées,

cantonnée au premier et au quatrième cantons d'une rose également formée de besans, au deuxième d'un croissant, au troisième l'objet (sans doute un croissant) n'est plus reconnaissable.

Denier d'argent fin ; poids : 52 centigrammes ; diamètre : 17 millimètres.

Cette magnifique et précieuse monnaie a été trouvée à Praye-sous-Sion, au pied de la montagne de Vaudémont.

De quel règne date l'émission de cette pièce, que je crois avoir tout lieu de considérer comme unique[1] ?

Après un léger examen, et malgré la bonne volonté que je pouvais avoir de l'attribuer à Simon Ier, j'ai renoncé de suite à cette pensée et reconnu qu'elle ne pouvait appartenir qu'à Simon II (1176 à 1207, ou plutôt 1205). Le faire, la taille et le poids de cette pièce s'opposent, en effet, à toute autre attribution.

Depuis Gérard d'Alsace, on voit les monnaies lorraines diminuer de taille et de poids à chaque règne. Celle-ci est aussi plus petite et plus légère que celles de Mathieu Ier, père de Simon II, dont elle offre, d'ailleurs, le type exact, mais perfectionné et beaucoup plus gracieux. C'est absolument le faire et le poids des deniers de Berthe de Souabe, trouvés à Charmes en 1840.

L'apparition de cette pièce, signée du nom de Simon, vient donc remplir, d'une manière certaine, pour le règne de ce prince, la lacune monétaire que M. de Saulcy se hasardait à combler au moyen de la pièce au cavalier armé, frappée à Saint-Dié, et signée d'une seule S placée au droit sous le cheval ; pièce qui, je crois, peut encore continuer à recevoir la même attribution.

1. C'est, du reste, aussi l'opinion du savant M. de Saulcy, de l'habile conservateur du Musée des Vosges, et des principaux amateurs numismates de Nancy.

N° 2. — ✝ Ƃ. C V. — (*Henricus, comes Vadani-montis*) entre un cercle intérieur et un grainetis extérieur, dans le champ un chevalier à pied, tourné à droite, casque en tête, tenant à la main une épée nue et se couvrant de son écu aux armes de Vaudémont (burelé d'argent et de sable de dix pièces).

La pièce d'armure décrite et non dénommée par M. de Saulcy se retrouve également au-dessus de l'épaule droite.

℟. MON CA . (*Moneta Castelli*, monnaie de Châtel-sur-Moselle) entre un filet intérieur et un grainetis extérieur ; dans le champ, une épée la pointe en bas coupant la légende en haut et en bas. Obole d'argent fin ; poids : 16 centigrammes ; diamètre : 11 millimètres.

Cette très-jolie petite pièce, dont le dessin n'a pas encore été publié, est une division du denier décrit par M. Laurent, sous le n° 480, page 68, du premier supplément au catalogue des monnaies du Musée des Vosges, dont il est le conservateur. Le dessin de ces deux pièces est le même. Le denier du Musée paraît être unique, et je crois qu'il en est de même de l'obole que je possède.

M. Laurent pense que cette émission de monnaie eut lieu lorsque, en 1305, le comte de Vaudémont Henri III déclara la guerre à Thiébaut II, duc de Lorraine. Pour moi, je crois qu'elle ne daterait que de 1306, époque de son mariage avec Elisabeth ou Isabelle de Lorraine, fille de Ferry III et sœur de Thiébaut II. La première lettre de la légende du droit (Ƃ) me semble être, en effet, le monogramme des deux noms Henri et Elisabeth : cette même lettre double se retrouve aussi exactement semblable sur le denier du Musée des Vosges. Ce serait donc alors à la fin de la guerre et à l'occasion de son mariage, que le comte de Vaudémont aurait fait frapper ces monnaies, et proba-

blement aussi celle au cavalier, dont Mory d'Elvange a laissé un croquis[1], et que M. Rolin, dans sa description des monnaies trouvées en 1845 à Buissoncourt, pensait devoir être attribuée à Henri IV.

Il faut espérer que de nouvelles découvertes viendront enrichir encore la suite des monnaies frappées par les comtes de Vaudémont, qui se compose aujourd'hui de neuf pièces :

Le denier de Henri III, qui se trouve au Musée des Vosges ;

L'obole du même, que je possède ;

La pièce au cavalier, ou double denier, probablement aussi du même prince, dessin laissé par Mory d'Elvange ;

L'obole de Jean de Bourgogne, comte de Vaudémont du fait de sa femme Marguerite, fille de Henri V, pièce décrite et publiée par M. Rolin, et provenant de la trouvaille de Buissoncourt ;

Et enfin les cinq pièces du comte Antoine, décrites par M. de Saulcy, planche X, nos 5, 6, 7, 8 et 9, et frappées à Vézelise.

N° 3. — RENATI. BARREN' LO. Dans le champ les lettres RE surmontées d'un trèfle.

℟. MONETA DE NANCEIO. — Epée la pointe en bas entre deux roses et coupant la légende en haut et en bas. Billon ; poids : 42 centigrammes ; diamètre : 15 millimètres.

Cette pièce a été trouvée lors de la démolition du chœur de l'église de Roville, qui était autrefois l'église mère, la paroisse de Mirecourt ; elle était avec plusieurs oboles de Jean Ier, à l'aigle, et frappées à Nancy et à Sierck.

1. Ce manuscrit fait partie de la riche bibliothèque de M. Noël, de Nancy.

Elle est évidemment du duc René Ier ; la légende du droit est exactement la même que presque toutes celles des monnaies de ce prince qui ont été décrites jusqu'à présent.

Voilà, Messieurs, ce que j'ai de meilleur ; d'autres, sans doute, sont beaucoup plus riches ; ne serait-il pas possible d'engager chacun de nos collègues à adresser au Journal de la Société une note détaillée des raretés qu'il possède : on parviendrait peut-être ainsi à préparer les éléments propres à former un complément, devenu nécessaire, à l'ouvrage de M. de Saulcy sur la numismatique lorraine.

Recevez, Messieurs, l'assurance de mon dévoûment pour tout ce qui peut intéresser la Société, et celle de ma considération la plus distinguée.

C. LAPREVOTE.

LE LUNDI-GRAS A L'ABBAYE DE LISLE-EN-BARROIS.

Un honorable membre de la Société d'Archéologie lorrain, M. Ch. Buvignier, de Verdun, a publié, il y a quelques années, un fort intéressant opuscule [1] dans lequel il fait connaître un usage bizarre qui se pratiquait autrefois, le Lundi-Gras de chaque année, au prieuré de Cons, [2] dépendant de l'abbaye de Saint-Hubert en Ardennes. Voici en quoi consistait cette singulière coutume.

Jusqu'au milieu du XVIe siècle, l'abbaye de Saint-Hubert, indépendamment de ses vastes propriétés territoriales, de ses rentes foncières, de ses droits seigneuriaux et des dîmes qu'elle prélevait dans un grand nombre de paroisses, trouvait d'immenses ressources dans la générosité des fidèles. Tous les ans, des quêteurs parcouraient la Lorraine, les Trois-Evêchés, le diocèse de Reims, la principauté de

1. La Harouille ou le Lundi-Gras au prieuré de Cons.
2. Cons, aujourd'hui Lagrandville, près de Longuyon (Moselle).

Liége, les provinces belgiques et les Pays-Bas, recueillant partout des aumônes, tant en argent qu'en nature. Ces dernières produisaient, surtout dans les provinces de Hollande, Zélande et Frize, une énorme quantité de harengs, stockfischs, morues, etc.

Pour remercier Dieu de cette pluie d'or et de poissons salés, autant, sans doute, que pour se débarrasser « desdictes viandes dont ils estoient furnis plus que le defruict ordinaire n'exigeoit, » un abbé imagina d'instituer, le lundi de carême-prenant, une distribution publique de harengs. Cet usage, imité, dès le milieu du XIVe siècle, au prieuré de Cons, reçut du peuple le nom de *Harouille.*

Dans les premières années, les pauvres de Cons, seuls, eurent part à ces largesses; bientôt, ceux des localités voisines vinrent frapper aussi à la porte des religieux. La foule était toujours grande, le produit des quêtes surabondant; on ne les renvoya pas : chacun d'eux reçut un hareng, et, dès lors, il passa en coutume que quiconque se présentait au prieuré le jour du Lundi-Gras, avait droit à cette gratification. Les ayant-part furent de plus en plus nombreux; ils accoururent des villages les plus reculés de la prevôté de Longuyon, de celle d'Arrancy et du duché de Luxembourg. Pendant la seconde période du XVIe siècle, on ne distribua jamais moins de 3,000 harengs, ce qui dénote la présence de 3,000 personnes. Les religieux contribuaient eux-mêmes à attirer cette foule en envoyant, dès le Jeudi-Gras, dans les paroisses environnantes, crier la Harouille au nom de Monsieur saint Hubert et du prieur de Cons. Dieu sait comme on répondait à cet appel! Mais ce n'était plus la misère qui poussait là la masse des paysans; si l'appât du hareng y amenait quelques malheureux, le plus grand nombre s'y rendait comme à une fête;

fête étrange, turbulente, cynique, où les farces grossières et obscènes des masques succédaient aux cérémonies de la religion.

Le lundi venu, en effet, on chantait la messe au monastère, puis la cloche sonnait, et, à son troisième coup, hommes, femmes, enfants se pressaient pêle-mêle dan le cimetière, sur lequel s'ouvrait la barrière de la basse-cour du prieuré. C'était par là qu'ils étaient introduits, un à un; les moines leur délivraient le hareng, les faisaient traverser le cloître et sortir par la grande porte. C'était ainsi, du moins, qu'on avait longtemps procédé à la distribution; mais, au commencement du XVII[e] siècle, il n'en était plus de même : des villages entiers, tambours et fifres en tête, forçaient la barrière, se précipitaient dans la maison, aux refrains de chansons malsonnantes à de pieuses et chastes oreilles, la parcouraient dans tous les sens, depuis les greniers jusqu'au seuil de la cave, solidement fermée, ne respectant pas même les cellules, où les poussait l'ardente curiosité des femmes et des filles. Au cimetière, on dansait sur les morts; dans le cloître, on dansait aussi, on jouait aux dés, aux cartes, et les masques y folâtraient, n'exemptant pas les religieux eux-mêmes de leurs insolentes importunités. A la grande porte stationnait une bande de truands armés de bâtons ferrés, sous les ordres d'un chef élu par eux, qu'ils qualifiaient de *Prince de la grande terre*. On le reconnaissait à son costume, qui narguait à la fois le froid et la pudeur. Drapé dans un filet de pêcheur, une guirlande de coquilles de limaçons en écharpe, il avait à la main une baguette à l'extrémité de laquelle était suspendue une espèce de bourse. Malheur à qui n'y déposait une piécette : on lui enlevait son hareng, et, s'il voulait résister, il était bafoué, roué. Parfois le battu

appelait ses amis à l'aide ; c'était alors une affreuse mêlée, où le sang coulait, mais où, presque toujours, le prince de la grande terre et ses chenapans avaient le dessus.

Les religieux de Cons, effrayés des abus auxquels donnait lieu la fête de la Harouille, s'adressèrent au duc de Lorraine Henri II, et en obtinrent, le 11 juin 1613, un décret qui défendit de pénétrer dans le prieuré, soit avec des masques ou autrement, et d'y commettre insolences, scandales et autres déportements vicieux.

Plus tard, les revenus de leur maison se trouvant restreints par suite de la diminution du produit des quêtes, et la distribution du Lundi-Gras étant devenue pour eux un sacrifice onéreux, les religieux demandèrent à l'archevêque de Trèves et au duc Charles IV l'abolition de la Harouille. Il fut fait droit à leur requête ; on décréta la suppression de cet usage et sa transformation en une distribution, aux pauvres, de quatre mesures de blé chaque dimanche de carême.

Mais le seigneur de Cons ayant réclamé contre l'ordonnance ducale, comme abusive de ses droits, la Harouille fut momentanément rétablie et amena de plus grands scandales encore que par le passé. Le prieur et le seigneur du lieu firent un accord, qui fut ensuite rompu ; puis, enfin, à la suite d'un procès, qui ne dura pas moins de sept années, un arrêt définitif, du 26 janvier 1656, déclara la Harouille abolie à toujours et la convertit en une aumône de deux quartels de froment à distribuer en pain, chaque dimanche de carême, aux pauvres dont les noms seraient portés sur un état rédigé par le seigneur de Cons ou son représentant.

Tels sont, en résumé, les faits racontés dans le curieux opuscule de M. Buvignier. Un document, que j'ai récem-

ment découvert, m'a appris qu'un usage analogue à celui qui se pratiquait au prieuré de Cons, avait également lieu à l'abbaye de Lisle-en-Barrois. Ce document, que je me bornerai à reproduire, tout en regrettant de ne pouvoir y joindre quelques détails, est intitulé : « Lettres de decharge » et abolition pour les abbé, religieux et couvent de Nostre » Dame de Lisle en Barrois, touchant les misches de ceulx » de Rambercourt. » Voici le texte de ces lettres, émanées du duc Charles III, et qui se trouvent aux Archives, dans le registre des lettres patentes de l'année 1571 :

« Charles, etc... Receue avons l'humble supplication des abbé, religieulx et couvent de Nostre Dame de Lisle en Barrois, scituée et assise en nostre bailliage de Bar, contenante que par cy devant, voire de temps excedant la memoire des hommes, par leur charité et hospitalité et pour aucunement recreer ceulx qui, par devotion, venoient visiter chacun an, le jour du Lundy gras, leurdicte eglise, on avoit accoustumé, et sans toutes fois que l'on fust à ce attenu par tiltres, servitudes ny aultres subjections, fors que par aulmosnes et bien faict, cuire une quantité de miches de pain en ladicte abbaye et le distribuer aux personnes qui abordoient ledict jour en icelle; entre lesquelles se trouvoient souventesfois les habitans de la ville de Rambercourt aux Postz, qui, apres avoir faict leur devotion et estre repartis en ladicte aulmosne avec aultres assistans, se retiroient paisiblement sans aucun scandal ou derisions en leurs maisons. Et a esté ceste façon de faire continuée tant et sy longuement qu'une pieté et fervente affection du peuple envers l'eglise catholicque a duré, jusques que peult avoir cinq ou six ans, que lesdictz habitans de Rambercourt, voulans attirer en une conse-

quence et necessité ce qu'estoit de liberalité, par voyes d'assemblées, et plustost monopolieuse qu'aultrement, et à enseignes desploiées et armes se sont, avec irreverences, menaces et injures, presentez aux portes de ladicte abbaye et contrainct lesdictz abbé et religieulx à leur bailler et delivrer ladicte aulmosne, mesme ceste année derniere, le jour dudict Lundy gras, y ont commis plusieurs exces et insolences; pour desquelz avoir reparation, lesdictz abbé et religieulx ont esté contrainctz se retirer en doleance par devers nous et nous remontrer ce que dessus, nous supplians treshumblement y vouloir prouveoir en y donnant ordre et reiglement. Sçavoir faisons que nous, considerans que les necessitez du temps present, pour lesquelles il est de besoing, afin d'obvier aux inconveniens, changer en plusieurs endroictz ce que du passé estoit observé et accoustumé d'un fervent zel et amour envers Dieu et son eglise, et inclinans à la treshumble priere et requeste desdictz religieulx, pour ces causes..., avons... aboly, abolissons et du tout avons mis et mettons au neant ladicte observance et accoustumée façon de donner lesdictes miches audict jour, des à present et à tousjours pour l'advenir, et en avons deschargé et deschargeons par cestes lesdictz abbé et religieulx; leur deffendons de ne les plus aulmosner, delivrer ny distribuer, et ausdictz habitans et leurs successeurs de ne se plus assembler pour en faire queste, pourchas ny poursuicte, sur et à peine d'une amende arbitraire à nostre volunté, applicable à nous, à prendre tant sur le temporel de ladicte abbaye que sur lesdictz habitans, sy l'une ou l'aultre des partis s'ingeroient cy apres de faire ou entreprendre au contraire de ceste nostre volunté et intention. Et neantmoins, pour recongnoissance et en perpetuelle memoire de ceste descharge et quictance

d'aulmosne, voulons et nous plaist qu'à tousjours à l'advenir et tant et sy longuement qu'il plaira à Dieu conserver et maintenir ladicte abbaye en estat, les abbé et religieulx d'icelle baillent et delivrent par chacun an, au jour de Pasques, de la Penthecouste, de Noel et Purification Nostre Dame, quatre bichetz de pure froment, bien cuyt et penagé, par chacun desdictz jours, aux pauvres de l'hospital dudict Rambercourt; duquel froment la premiere aulmosne et delivrance se fera au jour de Noel prochainement venant, et ainsi de jour en jour; pour l'entretenement et observation de laquelle aulmosne lesdictz abbé et religieulx seront tenuz donner lettres, soub le seel d'abbé et couvent, de promesse et obligation, qui seront mises au Tresor de noz chartres à Bar... Que furent faictes et données en nostre ville de Nancy, le cinquieme jour du mois de may mil cinq cens soixante et unze. Ainsy signé Charles.. »

En compulsant les archives des maisons religieuses qui existaient en si grand nombre dans nos contrées, on y trouverait, sans doute, des titres attestant l'usage où elles étaient de distribuer aux habitants des paroisses voisines, à certains jours de l'année, soit du pain, soit des aliments d'une autre nature. En attendant, il m'a semblé intéressant de signaler cette particularité, que quelques-uns de nos lecteurs ignoraient peut-être, et de leur faire connaître, en même temps, le curieux opuscule de notre collègue M. Buvignier.

Henri LEPAGE.

CHRONIQUE.

Notre honorable secrétaire perpétuel, M. P. Guerrier de Dumast, et M. Lacroix, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Nancy, viennent d'être nommés correspondants du Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts de la France.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

NANCY, DE L'IMPRIMERIE DE A. LEPAGE.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

5e ANNÉE. — 3e NUMÉRO. — MARS 1856.

ERRATUM. — Une erreur s'est glissée dans la lettre de M. Laprevote, insérée au dernier numéro de ce Journal; à la page 25, au lieu de *Roville*, il faut lire VROVILLE.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 10 mars.

M. le Secrétaire perpétuel lit : 1° une circulaire de S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique, annonçant qu'un exemplaire des publications des Sociétés savantes sera désormais adressé au Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts de la France, où celles-ci seront examinées par des commissions choisies dans les différentes sections du Comité; 2° deux lettres par lesquelles MM. Paillart et Paul Bonfils, répondant à l'invitation qui leur en a été adressée, demandent à faire partie de la Société d'Archéologie; 3° une lettre de M. Paul de Mardigny, relative à l'envoi d'une brochure qu'il vient de publier; 4° une circulaire de M. de Caumont, président du

Congrès des délégués des Sociétés savants, annonçant l'ouververture, pour le 24 du courant, de la 7e session du Congrès.

Sur la proposition d'un de ses membres, la Société décide qu'elle offrira à M. Albert Lenglé, préfet de la Meurthe, en témoignage de reconnaissance pour l'intérêt qu'il prend à ses travaux, le titre de membre honoraire.

Ouvrages offerts à la Société.

Histoire de Lorraine, par M. Aug. Digot, t. I.

Dénombrement des villages et gagnages des environs de Metz, au commencement du XVe siècle, par M. Paul de Mardigny.

Eloge de M. de Haldat, par M. S.-A. Turck. Offert par M. George-Grimblot.

Nala, épisode du Mahâbhârata, traduit du Sanskrit en français, par Émile Burnouf. Offert par M. George-Grimblot.

Lettre pastorale de Mgr l'Evêque de Nancy et de Toul, précédée d'un rapport adressé à Sa Grandeur (par le P. L. Soullier, supérieur des Oblats de Marie Immaculée de Nancy et de Sion), *concernant le projet d'élever, sur la montagne de Sion-Vaudémont, une statue monumentale en l'honneur de l'Immaculée Conception de Marie.*

Relation de la fête du 17 juin 1855 (inauguration de la statue du général Drouot), à Nancy, par M. Alphonse Heymann.

Notice biographique sur M. de Caumont, par MM. P.-E. Perrart et Alphonse Heymann.

Société de Saint-Vincent de Paul. Conférences de Nancy. Compte-rendu de 1855. Offert par M. Vagner.

Simple exposé et défense de la liturgie lyonnaise, suivie du *XVIe Bulletin monumental de la ville de Lyon*, par M. le chevalier Joseph Bard.

Mémoire sur la nécessité qu'il y a d'en arriver, quoique d'une façon normale, et sans choquer les règles de la dérivation française, à imposer aux nouveaux animaux soit acclimatés, soit regardés comme acclimatables, des noms commodes et réellement susceptibles de devenir vulgaires (extrait du *Bulletin trimestriel de la Société régionale d'Acclimatation*, fondée à Nancy).

Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique, t. XII, 4e livraison.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 3e trimestre de 1855.

L'Austrasie, revue de Metz et de Lorraine. 2e Livraison (février 1856).

Bulletin du Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts de la France. T. III, nº 2. Envoi du Ministère de l'Instruction publique.

Revue des Sociétés savantes de la France et de l'étranger, publiée sous les auspices du Ministre de l'Instruction publique et des Cultes. T. I, 2e livraison.

Recueil de documents et de mémoires relatifs à l'étude spéciale des sceaux du moyen âge et des autres époques, publiés par la Société de Sphragistique, 4e année, nos 4, 5 et 6.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre de 1855.

Annales de la Société archéologique de Namur, t. IV, 2e livraison.

Admission et présentation de membres.

Sont admis comme membres de la Société :

MM. Paillart, premier président honoraire de la Cour im-

périale de Nancy; — Albert de La Lance, ancien officier, à Saint-Mihiel; — Pierson, conseiller à la Cour impériale de Nancy; — Paul Bonfils, préparateur de chimie à la Faculté des Sciences de Nancy; — De Sucy d'Auteuil, ancien officier supérieur; — l'abbé Noël, vicaire de la cathédrale de Nancy; — Bourgon, commis-greffier à la Cour impériale de Nancy; — l'abbé Gombervaux, professeur de belles lettres au petit séminaire de Pont-à-Mousson; — Becker, étudiant; — l'abbé Kæpff, à Villers-lès-Nancy.

Lectures.

M. de Dumast lit une *Note sur les véritables armoiries de la ville de Nancy*. Elle sera publiée dans le prochain numéro du Journal, avec un dessin de ces armoiries.

M. Ch. de Rozières donne lecture d'un travail de M. d'Arbois de Jubainville, intitulé : *Eglise Saint-Christophe de Neufchâteau*. M. Humbert, architecte, demande à présenter, dans la prochaine séance, quelques observations sur ce mémoire.

M. L. Lallement lit la première partie d'un *Essai historique sur les reliques et sur le culte de saint Siméon*, 7e *évêque de Metz*, par M. l'abbé Deblaye.

MÉMOIRES.

NOTE SUR LE SÉJOUR DU PÈRE BOURDALOUE DANS LA MAISON DU NOVICIAT DES JÉSUITES DE NANCY, ET SUR SA PRÉDICATION DANS L'ÉGLISE DE MALZÉVILLE.

Durival, dans le second volume de sa *Description de la Lorraine*, page 33, s'exprime ainsi : « La maison du Novi- » ciat où le célèbre Bourdaloue fit *sa troisième année*, tou- » chait cette église » (l'ancienne église de la paroisse Saint-

Nicolas de Nancy, actuellement convertie en lavoir pour la maison de l'hospice des orphelins).

Cette donnée bien vague de Durival, l'abbé Lionnois la précise davantage, mais sans la garantir par aucun témoignage historique. Il écrit donc, à la page 185-186 du troisième volume de son Histoire des villes vieille et neuve de Nancy :

« Nous ajouterons, par rapport au P. Bourdaloue cité par » M. Durival, une anecdote trop honorable aux habitants » de Malzéville pour ne pas la transcrire ici. Pendant son » troisième an que le P. Bourdaloue fit en ce noviciat, se » préparant à aller remplir une station à Paris, il prêcha » un Avent et un Carême, tous les dimanches et fêtes audit » Malzéville. Les habitants, qui l'avaient suivi avec assiduité » et avec fruit, vinrent trouver le Recteur, en lui amenant » et offrant une pièce de dix mesures de vin de Malzéville, » qui alors passait pour un des meilleurs du pays, n'étant » fait qu'avec du raisin de petite race, le priant de leur » envoyer pour l'Avent qui allait commencer, le prédica- » teur de l'année précédente; mais il était déjà parti pour » sa mission à Paris. Ils laissèrent le vin au Recteur qui leur » envoya un prédicateur qui ne leur parut pas avoir le ta- » lent du P. Bourdaloue. »

On ne peut douter le moins du monde, de la véracité historique de nos deux écrivains lorrains, relativement au séjour qu'a fait dans la ville de Nancy, l'éloquent jésuite Bourdaloue. Appuyés l'un et l'autre sur une tradition, vivante en quelque sorte, il n'était pas possible qu'ils fussent dans l'erreur, et qu'ainsi ils y induisissent leurs lecteurs. Toutefois, il peut n'être pas inutile d'appuyer cette tradition de témoignages positifs de quelques auteurs contemporains.

J'ai pu rassembler dans ma collection lorraine plusieurs débris de la nombreuse bibliothèque de manuscrits et d'imprimés de M. Collin, libraire, bien connu dans notre ville; j'ai notamment deux pièces manuscrites qui fortifient les assertions de Durival et de l'abbé Lionnois.

La première est un registre autographe intitulé : *Liber annalium domûs probationis Nanceianæ, societatis Jesu, anno Domini* 1603. (*ad annum* 1757.) On peut y lire, entre autres choses, pour l'année 1665, ce qui suit : « ....*Novitii » nostri pro more in scholis ad pueros, singulis hebdoma- » dis, per annum, et in pagis ad rusticos per quadragesi- » mam, de christianâ vitâ rectè instituendâ, verba ha- » buere. Inter alios UNUS ALIQUIS tanto ardore tan- » tâque vi, de rebus divinis dixit ad populum, ut ad P. » Rectorem delegatus fuerit vir nobilis qui nomine totius » parœciæ gratias egerit, qui et addidit excussas sibi à » novitio oratore non sine ingenti animæ suæ consolatione » et fructu lacrymas.* »

Ne voit-on pas dans cette citation une mention très-expresse de la tradition dont parle Lionnois, laquelle se rapporte au séjour de Bourdaloue au Noviciat de Nancy, et à sa prédication remarquable dans une certaine paroisse de campagne? Il faut bien convenir que, dans ce texte latin, le nom de Bourdaloue n'est pas exprimé, et il ne pouvait l'être, puisqu'à cette époque de 1665, le célèbre religieux commençait à peine sa carrière comme prédicateur. Mais les trois circonstances du talent oratoire, des fruits abondants que produisit la parole du jésuite et la délégation d'un des paroissiens vers le recteur, pour lui demander d'envoyer de rechef le missionnaire de l'année précédente; ces circonstances, vraiment singulières, ne sont-elles pas autant de preuves convaincantes qu'elles conviennent à

Bourdaloue évangélisant les habitants de Malzéville, ainsi que l'écrit Lionnois d'après la tradition locale, dont cet historien avait entendu les derniers échos de la bouche même des contemporains?

Il est en outre très-remarquable que le texte latin mentionné dans le registre susdit, se rapporte précisément à l'année 1665, et que l'année suivante 1666 soit justement celle de la première apparition de Bourdaloue comme prédicateur à Paris : cette coïncidence parfaite ajoute encore une preuve nouvelle à celles qui se déduisent des autres circonstances indiquées ci-dessus. Il semble même que dans les mots si extraordinaires *unus aliquis,* qui indiquent dans notre manuscrit le prédicateur du Noviciat de Nancy, le rédacteur a comme prophétisé la renommée future de celui auquel ces paroles s'appliquent, et qui, selon les plus fortes vraisemblances, n'est autre que le célèbre père Bourdaloue.

On ne voit pas, il est vrai, dans notre registre, la mention des dix mesures de vin offertes au recteur du Noviciat de Nancy, au nom de la communauté, par celui qu'elle députait afin de le remercier des succès obtenus dans la chaire de leur église, pendant la station du dernier carême; et pour le prier en même temps de vouloir bien faire entendre de nouveau pour le carême de l'année présente celui dont la parole avait été si persuasive, si entraînante. Cette omission d'un fait de cette nature ne peut infirmer, on le comprend de reste, les conclusions qui se tirent de l'ensemble du contenu renfermé dans le texte latin que j'ai invoqué en faveur de ma thèse. Ce détail du vin offert au recteur des jésuites n'entrait pas décemment dans les lignes d'un registre ayant pour objet de relater les faits religieux d'un noviciat de jésuites; c'est dans un certain sens qu'on

peut faire l'application de ce brocart de droit : *De minimis non curat prœtor*. Voilà pour le premier témoignage historique.

J'emprunte le second à un Mémoire adressé au sieur Bugnon, par ordre du duc Léopold, en 1727, concernant la maison du Noviciat des jésuites de Nancy, et signé du père Tribolet, recteur dudit Noviciat.

« ..... Entre autres personnes illustres, dit le Mémoire » manuscrit, et par leur naissance et par leur mérite, on » compte les PP. Anne-François, marquis de Beauveau et » Joseph de Beauveau, son fils, les PP. César et Charles- » François d'Haraucourt, les PP. François et Nicolas de » Gournay ; entre les savants, le fameux père Louis Maim- » bourg, les PP. Nicolas Abram, Léonard Perrin, Thomas » Leblanc et les pères Guilleminot et Pierre Courcier qui » ont gouverné le Noviciat, aussi bien que le père Louis » Nyel, lequel après avoir aussi gouverné la province, est » mort confesseur de M. le duc d'Orléans, frère unique du » roy Louis XIV. On peut ajouter *le P. Bourdaloue qui a* » *fait son troisième an du noviciat ;* » etc. etc.

Ici encore, aussi bien que dans Durival et l'abbé Lionnois, vient retentir l'écho de la tradition qui assure que Bourdàloue a fait au Noviciat de Nancy un séjour qui lui a permis de monter dans une de nos chaires évangéliques.

De 1665 à 1727, soixante-deux années seulement s'étaient écoulées ; il existait donc encore, à cette époque, un certain nombre de témoins qui avaient pu entendre le célèbre orateur. Le père Tribolet, quand bien même il fût né à Nancy, ne pouvait guère avoir été un des heureux auditeurs du père Bourdaloue ; mais à l'époque de son rectorat à Nancy, il avait certainement connu plusieurs vieillards, déjà assez âgés pour rendre témoignage du fait qui nous occupe dans

la présente Note. Ce qu'il dit dans son Mémoire du *troisième an* du noviciat de Bourdaloue, est donc un témoignage qui a toute la valeur historique désirable. Il y manque, à la vérité, les détails relatifs à la prédication du célèbre orateur; mais ici, de nouveau, le fait *du troisième an* de noviciat est en accord complet avec le manuscrit latin; il corrobore puissamment la tradition locale rapportée par Durival et Lionnois, lesquels, comme je l'ai remarqué, n'ont donné à leur assertion d'autre preuve que celle de leur autorité personnelle, appuyée, sans aucun doute, dans le cas présent, sur la notoriété publique.

Ainsi qu'on vient de le voir, j'ai fortifié le dire de nos deux écrivains lorrains de deux témoignages historiques, empruntés à des manuscrits contemporains de l'époque de 1665. Un de ces témoignages est formel quant au point relatif au séjour au Noviciat des jésuites de Nancy, d'un orateur puissant par son zèle et par sa parole éloquente dans une chaire de campagne. L'autre témoignage est plus formel encore, puisqu'il décline le nom propre de l'orateur en question. Il y a donc concordance parfaite entre les témoignages historiques et la tradition locale ; c'en est assez, je pense, pour déterminer l'opinion en faveur de cette tradition.

Restent les circonstances particulières de la prédication de Bourdaloue dans l'église de la paroisse de Malzéville, et l'anecdote des dix mesures de vin, offertes au père recteur du Noviciat des jésuites de Nancy pour marque de la haute satisfaction du prédicateur envoyé par lui dans cette paroisse. Je conviens sans détour que mes deux manuscrits ne parlent pas explicitement de ces deux faits ; mais ne suffit-il pas, pour y ajouter foi sur le simple témoignage de la tradition, de savoir que cette tradition n'a rien que de très-

vraisemblable, quand surtout on voit dans un des témoignages historiques la mention d'un prédicateur zélé et éloquent : *qui tanto ardore tantâque vi de rebus divinis ad populum dixit*, comme s'exprime notre manuscrit ; quand encore, et conformément à la tradition, le même manuscrit déclare formellement qu'une députation de toute la paroisse fut adressée au recteur des jésuites pour le remercier de l'excellent prédicateur qui y avait été envoyé, — et que ce prédicateur était un père, accomplissant son *troisième an*, selon la manière usitée dans la compagnie de Jésus. *Ad P. Rectorem delegatus fuit vir nobilis qui nomine totius parœciæ gratias egerit ;* quand enfin on sait que *ce troisième an* de noviciat du P. Bourdaloue à Nancy est attesté par un recteur du même Noviciat, à une époque presque contemporaine de l'année 1665, — et cela dans un Mémoire adressé, par les ordres du duc Léopold, au géographe Bugnon qui, sans aucun doute, devait faire entrer les renseignements qu'il contenait dans son grand ouvrage du *Polium*, ou statistique de la Lorraine et du Barrois.

Je dois faire observer en finissant que Durival a vraisemblablement emprunté son texte à Bugnon qui, on l'a vu, le tenait du père recteur de Nancy. Il eût été convenable d'en indiquer la source, ainsi qu'il se pratique ordinairement. Le manuscrit du Noviciat des jésuites de Nancy n'est pas aussi prodigue de renseignements que la tradition suivie par Lionnois ; ainsi, il n'est pas question dans notre registre des stations de l'Avent pour lesquelles le Noviciat de Nancy aurait fourni des prédicateurs ; il ne parle que des stations du carême : s'ensuit-il que la tradition recueillie par l'historien des villes vieille et neuve de Nancy soit controuvée, soit fautive? Je ne le pense pas, du moins pour ce qui concerne l'ensemble des faits que je viens d'établir. On com-

prend parfaitement que, passant de bouche en bouche, ils peuvent bien s'altérer quant à certaines circonstances insignifiantes ; mais ils restent les mêmes quant au fond et en ce qui concerne les détails principaux et essentiels ; c'est ma dernière remarque, et elle s'applique encore à l'envoi d'un prédicateur à la place de Bourdaloue parti pour Paris ; prédicateur dont les habitants de Malzéville n'eurent pas lieu d'être satisfaits : notre manuscrit, non plus, ne rapporte pas ces détails qui pouvaient bien circuler dans le public, et qui d'ailleurs n'offrent rien que de très-vraisemblable et du reste parfaitement d'accord avec les manuscrits dont j'ai invoqué l'autorité dans la présente Note.

L'ABBÉ MARCHAL.

Voici un extrait, assez curieux, d'un registre qui se trouve aux Archives, dans les papiers des Jésuites de Nancy ; on y verra réunis les noms de la plupart des artistes lorrains du XVIIe siècle. H. L.

Matricule ou cathalogue de tous les confreres de la Congregation Nostre Dame erigée au college des R. P. Jesuistes de Nancy soubs l'invocation de son immaculée Conception, lesquels ont esté en vie et ont frequenté ladicte Congregation en l'an mil six centz trente ung (auquel temps la contagion, laquelle avoit infecté la ville ez années precedentes, commença de cesser), et encore de ceux qui ont estez receus du depuis, ou ayans discontinuez de frequenter y ont rentrez.

Viennent d'abord les ducs François II, Charles IV et Nicolas-François, Henri de Lorraine, marquis de Moy, puis les personnes « qualifiées » qui ont mérité d'être adjointes aux princes sérénissimes, ensuite d'autres qui, à l'imitation des précédentes, sont retournées à la Congrégation ; dans cette catégorie figurent :

Le Sr Calot, calcographe.

Le Sr Calot, herault d'armes.

Le Sr *Callot*, calcographe.

Le Sr Constant [Rémond], peintre.

Une nouvelle catégorie comprend les noms des persoñnes qui ont été reçues de nouveau, ou sur témoignages des autres Congrégations, ou après avoir passé le temps de leur pròbation ; on y trouve :

Le S^r^ Le Clerc, peintre.

Viennent ensuite les personnes dont les noms ne se sont rencontrés sur l'ancien catalogue, lesquelles ont fait devoir de se trouver à la Congrégation lorsqu'elle a été rétablie en l'année 1639 ; y figurent :

Charles Noël, violon.

Claude Callot, dict des Filles.

Claude de Voissy, faiseur de chapeletz.

Remy Bernard, architecte.

Jean Gerard, sculpteur.

Une dernière catégorie comprend les confrères reçus en la Congrégation depuis son rétablissement en 1639 ; on y rencontre les noms ci-après :

Le Sr Jean Callot (reçu le 15 août 1639).

Pierre Brabant, sculpteur (8 septembre 1639).

Le Sr Prot, peintre (8 septembre 1640).

Claude Mayeur, sculpteur (15 août 1641).

François Cuny, fondeur (1er janvier 1640.)

Claude Crocq, orphevre et graveur (15 juin 1642).

Le Sr Henry Bonnart, peintre (15 août 1646).

Pierre Mougenot, organiste (25 mars 1648).

Chrétien Dognon, organiste (15 août 1650).

François Grencteau, joueur de violon de la garnison (15 août 1652).

N. Collignon, sculpteur (15 mars 1654), chassé par ordre du conseil pour avoir refusé les alimens à son père.

Charles Chassel, sculpteur (1er janvier 1655).

Le Sr Claude Desruet a esté receu (septembre 1659) sans faire de probation à cause de son infirmité, est venu faire l'oraison à la Congrégation.

Jacques Brabant, sculpteur (15 août 1660).

Le Sr Charles Deruet, peintre (15 août 1661).

Charles Cuny, fondeur (4 juin 1662).

Jean Racle, orphevre (5 novembre 1662).

Jean Ragasche, peintre (10 mai 1664).

Cesar Clairet, peintre (8 décembre 1664).

Le S^{r} Le Noir, ingénieur (1666).

Hyacinthe-Joseph Lambert, peintre à Paris (2 novembre 1666).

Dominique Beaumont, organiste (21 novembre).

Nicolas-François Foulon, sculpteur (1er janvier 1667).

François Bailly, sculpteur (15 mai 1667).

Léger Grata, sculpteur (2 février 1669).

Desiderius Vuillaume, musicien de S. A. (22 juillet 1669).

Jean-Georges Gérard, peintre (11 mars 1670).

Le S^{r} Le Noir, graveur (25 mars 1672).

Le Sr Chassel le jeune, sculpteur (2 juillet 1673).

Pierre Claudot, sculpteur (4 juin 1675), par attestation d'Epinal.

Barthélemy Meny [Mesny], sculpteur (25 mars 1679).

Nicolas Thouvenin, ingénieur (8 octobre 1682).

Jean Foulon fils, sculpteur (8 octobre 1682).

Renaud Meny [Regnauld Mesny], sculpteur (11 mars 1685).

Le Sr Herbel, peintre (7 décembre 1687).

Gille le Coq, graveur (15 août 1689).

Ch. Mansuy, médailliste (8 septembre 1689).

Nicolas Collignon, sculpteur (7 septembre 1693).

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

Mme Villers a bien voulu acquérir, pour en faire don au Musée, un grand portrait, à l'huile, du P. Davono, capucin, confesseur de Charles V, duc de Lorraine.

M. Monnier a donné une croix de Lorraine, gravée en creux sur cuivre, et M. Gautherot, hydroscope, un biscaïen trouvé par lui, à 10 mètres de profondeur, entre deux fissures de rocher, dans un souterrain où il recherche des eaux pour la commune de Laxou.

CHRONIQUE.

Le dernier numéro des *Archives de l'Art français* contient un article fort intéressant sur le tombeau de Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, dans l'église de l'abbaye de Royaumont, et dont nous avons déjà eu occasion de parler. Après avoir décrit ce magnifique monument, œuvre d'Antoine Coysevox, l'auteur de l'article (M. Anatole de Montaiglon) ajoute : « Puisque cette pièce nous met sur le sujet d'un tombeau du comte d'Harcourt, il ne sera peut-être pas inutile d'en rappeler ici un autre : c'est le tombeau qui fut élevé au comte d'Harcourt dans l'église des Feuillants de la rue Saint-Honoré... Le groupe principal existe encore et a passé du musée des Petits-Augustins à l'église de Saint-Roch, où il figure dans la chapelle du bas-côté droit. *C'est l'ouvrage d'un sculpteur de Nancy*, Nicolas Renard, qui l'a signé : N. RENARD LUTHAR IN FECIT.... Il était consacré à la fois au comte d'Harcourt et à son fils Alphonse-Louis, qui, né en 1645, mourut en 1689, et qui a été enterré à Paris, dans l'église du Temple, en sa qualité de chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem.

—Une société dite du *Musée de Jeanne d'Arc* s'est formée à Paris, sous la présidence de M. Félix Etienne. Elle a pour objet : 1° d'élever à la mémoire de l'héroïne un monument historique, où seront réunies toutes les œuvres littéraires et artistiques faites et à faire à sa gloire; 2° de rendre son souvenir éternellement cher et utile à l'humanité, en établissant sous son patronage à Domremy, Paris, Orléans, Reims, Rouen et autres lieux, des institutions gratuites en faveur des orphelins et enfants pauvres des deux sexes, élevés dignement et selon leur vocation. — Trois catégories de personnes peuvent contribuer à cette œuvre, les *Sociétaires*, les *Donateurs* et les *Adhérents*. — La pre-

mière paie une cotisation, la deuxième fait des dons de toute nature, et la troisième sert l'œuvre en propageant l'idée. — Les littérateurs et les artistes français et étrangers, qui ont célébré Jeanne d'Arc, sont invités à envoyer un ou plusieurs exemplaires de leurs compositions. Leurs noms seront mentionnés dans les journaux, et inscrits au tableau des auteurs, placé dans la première salle du Musée.

La Société se compose : d'un comité administratif, d'un conseil de surveillance, d'une commission d'examen pour les ouvrages littéraires, des membres honoraires, des sociétaires, des donateurs, des collecteurs, des correspondants et des adhérents. — Le comité gère les intérêts de la Société, reçoit les dons et cotisations, détermine l'emploi des fonds, acquiert les œuvres d'art qu'il croit utiles à l'ornement du Musée, nomme les membres correspondants et les collecteurs généraux en province. — La cotisation des membres du comité et du conseil de surveillance est de 50 centimes par mois, celle des sociétaires est de 25 centimes; toutes deux sont payables d'avance tous les trimestres. Le trésorier reçoit les dons d'argent, souscriptions et cotisations, etc.

Dès que les fonds le permettront, le Musée sera bâti à Domremy (Vosges), lieu de naissance de Jeanne d'Arc, et près de sa chaumière, sous l'administration de M. Huin (Frédéric), conservateur du Musée et membre de la commission d'examen.

M. le préfet des Vosges a non seulement autorisé cette commission à disposer des bâtiments attenant à la maison de Jeanne d'Arc, pour recevoir les dons envoyés au Musée ; mais il a approuvé l'appel du conseil municipal de Domremy aux communes des Vosges, pour les souscriptions destinées à faire face aux frais du Musée, du coulage de la statue, et de la fête d'inauguration de cette année.

L'érection de la statue de Jeanne d'Arc, exécutée pour le Musée par M. Eugène Paul, aura lieu le deuxième dimanche de juillet 1856; l'anniversaire de ce jour deviendra la fête de la Société.

— Il vient de s'organiser à Paris, sous le titre de Comité historique de Notre-Dame-de-France, un comité ayant pour mission de préparer et de diriger la publication d'une Histoire du culte de la sainte Vierge en France. Le programme qu'il vient de publier se divise en deux parties : la première comprend l'histoire générale du culte de la sainte Vierge en France ; la seconde, l'histoire particulière du culte de la sainte Vierge dans chacun des diocèses de la France. Voici l'indication des points principaux sur lesquels, pour cette seconde partie, le Comité invite ses correspondants à porter leurs investigations : Origine des sanctuaires où la sainte Vierge est honorée d'un culte particulier; leur importance dans le passé et de nos jours; indulgences et priviléges

qui leur ont été accordés. — Histoire et description de l'édifice actuel, et, s'il y a lieu, des édifices antérieurs; bienfaiteurs; fondations ; trésor de l'église; anciens inventaires. — Pèlerinages; pèlerins illustres ; enseignes ou médailles de pèlerinage.— Confréries; diverses pratiques de dévotion.—Miracles; ex-voto. — Bibliographie : cartulaires, titres isolés, registres et manuscrits divers, ouvrages imprimés, anciennes images.

Le Comité est placé sous la présidence du Prince abbé Lucien Bonaparte; il a pour secrétaire le P. de Valroger, à qui doivent être adressées les communications, à l'Oratoire de l'Immaculée Conception, rue du Regard, 11, à Paris.

— Parmi les nombreux squelettes humains exposés au *Musée d'anthropologie* qui a été créé au Jardin des Plantes de Paris dans le courant de l'année 1855, on remarque celui du fameux Bébé, nain du roi Stanislas.

BIBLIOGRAPHIE.

Nous devons appeler l'attention de nos lecteurs sur deux très-importants ouvrages qui sont maintenant en cours de publication : ce sont l'*Histoire de Lorraine*, de M. Aug. Digot, dont le 1er volume a récemment paru à la librairie Vagner, rue du Manége, à Nancy (prix : 3 fr.) ; et l'*Histoire de la réunion de la Lorraine à là France*, par M. le comte d'Haussonville ; le second volume vient d'être mis en vente chez Michel Levy frères, rue Vivienne, à Paris (prix : 7 fr. 50).

— Le numéro de janvier 1856 de l'*Austrasie, revue de Metz et de Lorraine* (1re livraison de la 4e année) contient un remarquable travail de notre confrère, M. Georges Boulangé, intitulé : *Metz au moyen âge*. L'auteur a profité de la mise à sec du lit de la Seille, par suite des travaux qui s'exécutent dans les fossés de la place, pour explorer fort savamment les soubassements de la porte des Allemands le seul spécimen, malheureusement bien défiguré, qui subsiste encore de l'architecture militaire messine au moyen âge ; puis il jette un coup d'œil rapide sur l'élégante tour romane du XIIIe siècle de l'église Saint-Eucaire, et sur sa charmante abside du XVe siècle. Ce travail est accompagné de deux planches fort curieuses. — Le même numéro contient la suite de la notice historique qu'un autre de nos confrères, M. Chabert, consacre à Foucquet, duc de Belle Isle, gouverneur de Metz et fondateur de l'Académie royale de cette ville.

L'*Austrasie* se publie à Metz, chez M. Rousseau-Pallez, rue des Clercs, 14. Le prix d'abonnement est de 5 fr. par an.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

NANCY, DE L'IMPRIMERIE DE A. LEPAGE.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

5e ANNÉE. — 4e NUMÉRO. — AVRIL 1856.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 14 avril.

M. le Président communique 1° une lettre d'invitation à la séance publique de l'Académie de Stanislas, le 29 mai prochain, adressée au nom de l'Académie, par son secrétaire perpétuel, M. Edmond Simonin, à MM. les membres de la Société d'Archéologie ; 2° une lettre par laquelle M. Humbert s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion et y présenter ses observations sur le mémoire de M. d'Arbois ; 3° enfin des lettres de différentes Sociétés savantes, relatives à l'échange de leurs publications contre celles de la Société d'Archéologie.

Ouvrages offerts à la Société.

Notice archéologique sur Metz et ses environs, par M. VICTOR SIMON.

Bulletin du Comité de la Langue, de l'Histoire et des

La première note que j'ai trouvée ne remonte pas au-delà de l'année 1710 : une somme est payée à Marc Charles, marchand droguiste à Nancy, pour les couleurs qu'il a fournies à Martin et Jacquard « pour être employées aux tableaux des victoires remportées sur les Turcs par Charles V[1]. »

Un mandement daté du 1er avril 1711, nous apprend que Jacquard touchait un traitement fixe de 54 livres par mois, que Léopold lui avait accordé, « pour son entretien et à cause des ouvrages de peinture qu'il faisait pour le service de ce prince. »

L'année suivante, cet artiste exécuta, pour la Chambre des Requêtes du palais, deux tableaux, « l'un représentant un Crucifix et l'autre S. A. R. (Léopold), tous deux de grandeur naturelle, » et qui lui furent payés 300 livres.

En 1715, Jacquard, qui, dès l'année précédente, est qualifié de peintre ordinaire du duc, fit trois tableaux qu'il décrit ainsi lui-même dans le Mémoire remis à Samuel Levy, commis à la recette générale des finances :

Un tableau represantent une bataille de Turques est un grand lointain dans lequel tableau il y a un espece de siege d'une ville.

Second tableau est represanté pareillement une bataille de Turque le fort de la bataille est sur le devans du tableau.

Troisieme tableau est represanté la prise de la ville de Bude par feu Charles cinq.

Ces trois ouvrages, y compris les cadres dorés, furent payés 200 livres.

A la date 1723, on trouve le Mémoire ci-après, qui, de

1. La plupart des tableaux des conquêtes de Charles V furent faits par Martin (dit des Batailles), peintre de Paris, en collaboration avec Guyon, qui faisait les paysages. Ces tableaux, auxquels travailla aussi un autre artiste lorrain, Du Rup, furent exécutés en tapisserie par Charles Mité.

même que le précédent, fournit un échantillon assez curieux de l'orthographe de Jacquard, lequel, du reste, est, sous ce rapport, à peu près de la même force que les autres artistes ses contemporains :

Memoire dun tableau que Claude Jacquart peintre a fait par ordre de S. A. R. representant St Charles Boromé, fesant adorer la croix, dans le temps de la peste accompagné de quantité de figure et une gloire dange pour ce.................. 1200 l.

De plus avoir fait ce qui suis par ordre de S. A. R. quatres desseins dune anfans a deux corps et deux tetes des quel quatres dessein il y en a eu trois pour S. A. R. Madame et lautre en grand pour S. A. R.

De plus avoir dessiné avec les chirurgien toutes les partie differante du susdit anfans au nombre de onse morseau differant et les avoir mit au net pour ce..................... 150 l.

Enfin, en 1732, Jacquard peignit un tableau « représentant S. A. R. (le duc de Lorraine François III) grand comme le naturel, venant de sortir du palais de la Favorite, qui se voit dans le lointain du tableau, ayant aussi un page à ses cotez, à cheval, à qui il (*sic*) donne des ordres. »

Chéron, l'un des peintres ordinaires de la duchesse régente, fut chargé d'apprécier ce travail, qu'il trouva « bien composé, bien dessiné et bien colorié, » et qu'il estima valoir la somme de 1,500 livres.

Il me reste à parler maintenant de la coupole de la Primatiale, c'est-à-dire de l'ouvrage le plus important qu'ait exécuté Jacquard, et qui suffirait à lui seul pour lui assurer un des premiers rangs parmi les artistes lorrains du siècle dernier.

C'est au printemps de l'année 1723 que fut commencée cette œuvre gigantesque dont la conservation préoccupe, à juste titre, la fabrique de la Cathédrale. L'historique de cette peinture est retracé dans la requête ci-dessous, qui n'est pas de la main de Jacquard, mais qui fut bien certainement ré-

digée sous sa dictée, et où se trouvent consignés beaucoup de détails curieux :

A SON ALTESSE ROYALE.

Claude Jacquart, peintre ordinaire de Votre Altesse Royale, a l'honneur de luy remontrer tres humblement qu'ensuitte des desseins tant pour la calotte que pour les angles de la Primatialle, qu'il a fait et qui ont été agreez aprés avoir eté examinez à Paris, il en a peint une esquisse de dix pieds de haut et un autre plus petite[1], fait toutes les estudes necessaires et les cartons en grand, ce qui luy a couté beaucoup de temps et d'argent.

Il commança à executer cet ouvrage à fresque au printemps de l'année derniere, et continua tout l'eté, cette année il a recommancé à y travailler de la mycarême jusqu'à present qu'il a finy la moitié de ce grand ouvrage *qui consiste à plus de cent cinquante figures dont les plus petites sont deux fois grandes comme nature.*

Il ose dire sans prevention que tous les peintres et connoisseurs de ce pays qui l'ont veu et meme le sieur Bibiani, fameux peintre italien (auquel on peut demander le sentiment), avouent publiquement qu'il n'y a point dans ce pays d'ouvrage de cette sorte ny mieux executé quoyque tres difficil et tres fatiguant; ainsy Jacquart a t il donné toute son attention pour le perfectionner, s'en faisant un point d'honneur.

Toutes ses etudes et cet ouvrage l'ont tenu deja un an entier, il a fourny toutes les couleurs et autres choses necessaires, payé de ces deniers les massons qui ont enduit et les manœuvres qui ont fait le mortier et changé souvent ses echaffaux.

Votre Altesse Royale luy fit l'honneur de luy dire qu'il tire ce qu'il pourroit du sieur abbé du Molar[2], et que le surplus elle luy feroit donner à mesure que l'ouvrage s'avanceroit, il n'a touché jusqu'à present dudit abbé que douze cent livres, luy ayant dit qu'il ne pouvoit luy donner que deux mil livres en tout, et Votre Altesse Royale luy a fait donner trois cent livres, ainsy c'est quinze cent livres que le remontrant a perceu jusqu'à present, ce qui ne suffit pas pour les frais qu'il a fait sans

1. Cette dernière se trouve à la Cathédrale, dans la sacristie des chanoines.

2. L'économe de la Primatiale.

comprendre ses peines, il a la moitié de laditte calotte à faire à fresque, et les quatre angles à huile, l'impression desquels couteront plus de quatre cent livres sans les couleurs et les peines pour l'execution, c'est pourquoy il supplie tres humblement Votre Altesse Royale qu'elle ait la bonté de luy faire dellivrer l'argent necessaire pour continüer ledit ouvrage, en faire les avances necessaires, les etudes et l'aider à subsister pendant l'hiver qu'il y sera occupé, et il redoublera ses vœux au ciel pour la conservation du regne de Votre Altesse Royale.

A la suite de cette requête se trouve un mandement de Léopold, portant que, le 16 novembre 1724, Jacquard avait reçu un acompte de 300 livres.

Un nouveau mandement, accompagné d'un reçu de Jacquard, du 11 août 1727, mentionne le paiement d'un autre acompte de 500 livres.

Enfin, les pièces justificatives du compte de 1728 contiennent les documents ci-après, qui complètent ce qu'il m'a été possible de recueillir sur les peintures de la coupole de la Cathédrale :

Placet à Son Altesse Royale pour Claude Jacquart, l'un de ses peintres ordinaires.

A Son Altesse Royale.

Monseigneur,

Claude Jacquart qui a l'honneur d'etre l'un de vos peintres ordinaires, ayant sçu que Mr de Boffrand etoit arrivé, s'est transporté en cette ville, tout malade qu'il est, pour supplier V. A. R. d'ordonner à mondit Sr de Boffrand d'examiner et estimer l'ouvrage qu'il a fait à l'eglise Primatiale de Nancy. Et sera grace et justice.

Le sieur Jacquart peut prier monsieur de Boffrand de voir et appretier ses ouvrages, S. A. R. ne l'improuvera pas. A Luneville le 23 mars 1728.

Olivier de Hadonviller.

Nous soussigné premier architecte des batimens de Son Al tesse Royalle suivant lordre cy joint apres avoir examiné la coupole de la primatiale de Nancy et les pendentif au dessous le tout peint par le Sr Jaquart avons estimé ledit ouvrage de pein

ture la somme de treize mil livres sur laquelle somme sera deduit les sommes quil a receu acompte fait à Luneville le deux avril mil sept cent vingt huit.

BOFFRAND.

Jacquard expose que le Sr Boiffrand (*sic*) ayant eu ordre de S. A. R^{le} d'examiner son ouvrage de la primatialle il l'auroit estimé à la somme de 13000 l. sur laquelle, il luy reste deub huit mil neuf cent sur quoy S. A. R^{le} vient de luy ordonner un mandement de 2000 l. Et comme elle ne s'est point expliqué sur le payement du surplus, demande qu'il paise à S. A. R^{le} donner ses ordres precis à ce sujet parce que le Sr du Molard ne voudra payer que les deux mil livres qu'il a promis par son traité lequel le supliant n'a accepté que par ordre exprés de S. A. R^{le} qui luy promit alors de faire pourvoir à son payement apres l'estimation de l'ouvrage.

Son Altesse Royale se charge du payement des ouvrages dont il s'agist, deduction faite des deux mil livres que le Sr du Molard s'est chargé de payer. Et pour arrester ce qui est redu au Sr Jacquart et luy en expedier des mandements S. A. R. l'a renvoyé à Mr de Rutant, controleur general de ses finances. A Luneville le 16e may 1728.

HUMBERT GIRECOURT.

Joint au mandement expedié le 8e juin 1728 portant 8900 l. restant de 13000 l.

Il est deû au Sr Jacquart l'un des peintres ordinaires de S. A. R^{le} pour prix des ouvrages en peinture qu'il a faits à la primatiale, suivant l'estimation de M. Boffrand du 2 avril 1728, la somme de .... 13000 l.

Surquoy il a reçeu des deniers de la cassette partiliere de S. A. R. 600 fr. en deux payements.	600 l.	
Du tresorier general dont il y a eu descharge expediée	500	
Du mesme par un mandement expedié le 30 avril 1725	1000	4100
Et 2000 l. qu'il doit recevoir des mains de l'œconome de la Primatiale cy	2000	
	4100	

Reste à expedier mandement de la somme de huit mil neuf cents livres, cy .... 8900 l.

De par Son Altesse Royale.

Il est ordonné au S[r] Dominique Antoine, tresorier general de nos finances, de payer à Jacquart, l'un de nos peintres, la somme de huit mil neuf cents livres restant de celle de treize mils livres à quoy ont esté estimés les ouvrages qu'il a faits à la primatiale de Nancy, et du prix desquels ouvrages nous avons bien voulû nous charger suivant qu'il conste par le certificat du sieur Humbert de Girecourt cy joint, et conformement à l'estimation faite par le S[r] Boffrand le 2[e] avril dernier aussy cy jointe... Donné à Luneville le 8[e] juin 1728.

Bon pour huit mil neuf cent livres.

LEOPOLD.

DE RUTANT.

J'ay reçû la somme de huit mille neuf cents livres portée cy dessus. Fait à Luneville le 29[e] aoust 1728.

JACQUART.

Ainsi, le gigantesque ouvrage que nous admirons encore aujourd'hui, et dont les proportions grandioses nous effraient, n'a été payé que 13,000 livres, soit à peu près 26,000 francs d'aujourd'hui. C'est presque ce que coûtera sa restauration !

Un dernier renseignement terminera ces notes : Jacquard eut un fils qui, selon toutes les probabilités, suivit la même carrière que son père; mais qui ne paraît pas avoir travaillé en Lorraine. Nos biographes n'en parlent pas, et son existence n'est révélée que par la mention suivante, malheureusement bien peu explicite : « Le sieur Anthoine, tresorier general, payera au sieur Jacquard *fils* la somme de cent livres que S. A. R. Madame Regente luy accorde par gratification pour l'aider à subvenir aux frais de son voyage à Vienne..... Fait à Luneville le 29 aoust 1735. » Suit le reçu de Jacquard, daté du 31 août de la même année.

HENRI LEPAGE.

LETTRES RELATIVES AUX AFFAIRES DE LORRAINE PENDANT L'ANNÉE 1655.

Les quatre lettres suivantes, papiers de famille de M. d'Arbois de Jubainville, avocat à la Cour impériale de Nancy, sont relatives aux négociations qui eurent lieu en 1655, et aux événements dont ces négociations furent suivies. Bien que les lettres dont il s'agit ne fournissent à l'histoire aucun fait nouveau, elles ne manquent toutefois pas d'intérêt, car elles renferment de curieux détails sur la mission du baron du Châtelet et de M. du Bois de Riocour. Pour en bien comprendre le contenu, il faut se rappeller 1° que le duc Charles IV, chassé de ses états par la France, avait cherché un refuge dans les Pays-Bas, et que le roi d'Espagne, se défiant de la loyauté et des projets de ce prince, l'avait fait enlever et transférer dans le château de Tolède, où on le gardait étroitement;

2° Que Nicole, duchesse de Lorraine, résidait à Paris et annonçait l'intention de remplacer le duc, tant que durerait la captivité de ce dernier;

3° Que la Cour souveraine de Lorraine, devenu ambulatoire, tenait ses séances à Luxembourg et s'établit ensuite à Trèves;

4° Enfin, que le prince Nicolas-François, frère de Charles IV, avait, après l'enlèvement de celui-ci, pris le commandement de la petite armée lorraine, avec laquelle il continua à servir l'Espagne, jusqu'à ce que les mauvais procédés des ministres de Philippe IV le contraignirent à aller demander l'hospitalité à Louis XIV.

I.

Lettre du prince Nicolas-François au baron du Châtelet et à M. du Bois de Riocour. — (8 *Juin* 1655.)

Messieurs les Baron du Chastellet, et Intendant du Bois[1], si vous n'avés eu un temps tout-a-fait contraire, j'espère que cette lettre vous trouvera desja arrivés à Madrid. Je souhaite que ce soit heureusement, et que vous ayés commencé de mesme vostre négotiation, principalement pour ce qui concerne la personne de S. A. Je vous recommande aussi tousjours le soin des trouppes, puisque ne restant que ce seul moyen de rendre sa personne et sa maison considérable, sa liberté, et son restablissement deppendent en ce qui nous touche absolument de leur conservation. Elles n'ont point esté mieux traitées depuis vostre partement, et n'ont pourtant rien diminué de leur zèle, ni de leur affection pour le service du parti, dans la créance qu'elles ont de faire celui de S. A. : en quoi je fais tout mon possible de les maintenir, comme j'espère que sa Maj^{te} Catholique me donnera les moyens de le pouvoir tousjours faire, ne m'en restant plus aucun autre, pas mesme pour ma subsistance, ayant employé tout ce que j'ai touché d'argent de S. A. pardecea, à la conservation et remonte de ses trouppes, qui sont encore 3500 chevaux et 1500 fantassins, tous en bon estat; outre 500 qui sont en garnison dans les places; mais je crains, si on ne les assiste, qu'elles ne soient en danger de dépérir de pure nécessité, à cause des mauvais quartiers d'hiver qu'elles ont eu, et dans l'occasion du parti qui se forme en France soub le nom de Madame, dont les faibles pouvoient prendre prétexte de se desbander.

1. M. du Bois de Riocour était à la fois intendant de l'armée lorraine et conseiller à la Cour souveraine.

Vous verrés par l'imprimé le soin que j'apporte à prévenir les esprits en Lorraine et dans l'armée, pour les conserver dans l'obéissance qu'ils doibvent a S. A., j'ai mesme dépêché le Sr de Monzai à Madame, soubs prétexte de lui conduire des chevaux, et des tapisseries qu'elle a désiré de pardecea pour la divertire de ce mauvais dessein, que vous jugerés bien de pouvoir réussir qu'à la ruine de S. A., et de sa maison. Les trouppes sont en campagne et assemblées du costé de Valenciennes, où je fais estat de me rendre avec mon fils dans trois jours, sans que j'aie peu par toutes sortes d'instances, et de presses obtenir que vingt mille florins, qui ne suffisent pas pour les moindres de mes nécessités, qui me vont réduire au dernier point, et rendre incapable de pouvoir servir Sa Maj^{te} Catholique, si elle n'i apporte autre remède, ne pouvant vous dissimuler qu'il m'est fort sensible de ne voir encore aucun effet de tant de choses que l'on m'avoit promis, après avoir donné par advance de mon costé tout ce que l'on a désiré sans y avoir esté obligé par aucun traité. Ce que vous ne manquerés pas sans doute de représenter efficacement par de la affin qu'il y soit pourveu promptement. Je me donne l'honneur d'escrire a S. A., et vous adresse mes lettres pour lui faire tenir, ou s'il est possible lui presenter vous mesme, et en ce cas les accompagner de toutes les assurances que vous lui pourrés donner de mes bonnes intentions, qui seront pareillement de vous faire connoître, en toutes occasions de vos contentemens, que je suis

Messieurs les Baron du Chastellet, et Intendant du Bois,

Vostre très affectionné amy,
Le duc François de Lorraine.

A Bruxelles, le 8 juin 1655.

Au dos est écrit :

A Messieurs les Baron du Chastellet et Intendant du Bois envoiés en Espagne pour le service de Lorraine.

Et plus bas :

Reçue le jeudy 15 juillet 1655.

(Original.)

II.

Lettre de M. du Bois de Riocour à la Cour souveraine de Lorraine. — (16 *Juin* 1655.)

Messieurs, comme nous ne sommes encore qu'au commencement de notre négociation pour la liberté de S. A., estans seulement arrivés en ceste Cour, le mercredi 9e de ce mois, je ne pourray aussi vous en mander autre progrès, sinon que nous avons eu audiance du Roy, de la Reyne, de M. dom Louys de Haros et quelques principaux ministres, qui nous ont recu fort bénignement, et laissé quelque espérance de notre demande, qui ne butte qu'au recouvrement de notre souverain. On nous a distribué un ministre, auprès duquel seul nous agirons, et si tost que nous aurons eu quelque conférence avec luy, on nous fera conduire à Tolède pour y rendre à S. A. nos très humbles-respects et obéissances. Il estoit desja adverti de nostre voiage avant que nous fussions arrivés et en a temosgné de grande joye et beaucoup d'espérance. Mais la longueur de ceste Cour l'inquiéte d'autant plus que sur quelques lettres qui luy estoient escrites en chiffre, et qui ont esté interceptées, son affaire estoit reculée pour longtemps sans la nouvelle presse que nous en avons commencée. Son cocher a eu la question ordinaire et extraordinaire. Le sieur Mouzin a esté renvoyé de Madride en sa prison de Tolède plus reserré qu'auparavant et don Rodrigues tousjours en une tour. Je vous envoye copie d'une lettre que S. A. a escrite à

Monsieur Mengin*, qui est tousiours icy, par laquelle vous verrés son inquiétude.

Nous n'obmettrons rien de nos soins et diligences, et nous en acquicteront en gens de bien et de bons et fidels subjects, Dieu veuille benir notre travail. Je me donnerai l'honneur de vous en escrire de temps en temps la suitte. Cependant, on croit que vous n'estes plus où je vous laissay, et on entend que vous soyez à Trèves ou à Bitsche. Partout où vous puissiez estre, faites moy l'honneur de vous souvenir de celuy qui est, en général et en particulier, Messieurs, votre très-humble, très-obéissant serviteur. Nic. du Bois. De Madrid, ce 16 juin 1655.

Depuis la présente escrite, nous avons eu une seconde audiance de M. don Louys d'Haros, qui nous a nommé de la part de S. M. le comte de Pigneranda pour ministre, avec qui nous aurons à conférer de toute l'affaire qui auroit infailliblement esté heureuse en son issue, sans ces deux mauvaises conjoinctures de la lettre en chiffre, dont je vous viens d'escrire, et les ordres qu'on a tirés pour transporter l'administration de Flandre en France, ce qui a tellement piqué le conseil que sans nostre arrivée, on songeroit plustost à ressérer qu'à donner aucune liberté. Nous ferons en fin ce que nous pourrons.

(Copie authentique exécutée et signée, le 12 janvier 1656, à Trèves, par le sieur Bailli, greffier ordinaire de la Cour souveraine.)

III.

Extraits d'une lettre du même à la Cour souveraine. — (9 *Juillet* 1655.)

Surtout S. A. veult qu'on quitte Luxembourg, et l'ayant

* On n'a pas veu ni receu ceste copie. (*Note du greffier de la Cour.*)

assuré que la cour estoit à Trèves. Il me dit qu'elle avoit bien fait et qu'il s'asseuroit qu'elle y auroit desja receu quelques ordres de Madame la duchesse de Lorraine pour estre recognnue régente pendant son absence; mais que vous sauriez bien comme en user en ce rencontre. Je luy repartys sur ce dernier point qu'infailliblement la cour ne précipiteroit rien, et qu'elle attendroit le retour de M. le baron de Chastelet et le mien.

Je vous diray encore que depuis nostre retour de Tolède, nous avons représenté à sa Majesté que la régence que Madame la duchesse prend, pendant l'absence de S. A. Monseigneur son marit, va apporter une dernière confusion aux affaires de la maison et de l'Estat de la Lorraine, et un notable préjudice aux affaires du Roy, et que l'unicque moyen pour y remédier est que S. A. reprenne le gouvernement.

Du 9 juillet 1655.

(Copie authentique comme la précédente.)

IV.

Lettre du prince Nicolas-François à M. du Bois de Riocour. — (21 *Décembre* 1655.)

Mons[r] Du Bois, je n'ay peu jusqu'à present vous instruire des justes subjets que j'ay eu de me retirer des Pays-Bas; je vous en envoie la véritable relation, de laquelle vous donneré part à Sa Majesté et à Messieurs ses ministres, qui ont peu considéré mes interrests, puisque vous n'avés obtenu d'eux pas une seule satisfaction sur tout ce que vous leur avés représenté de ma part, soit pour mon entretien, soit sur la restitution des deniers de Son Altesse advancés pour le service du Roy, soit pour sa liberté, soit pour la ratification de nostre traicté, qui m'a donné une très-juste présomption qu'il n'y avoit rien à espérer sur toutes ces prétentions, et moins en-

core à Bruxelles, où j'ay receu des indignités qui donneraient de la compassion au Roi et à mesdit sieurs, ses ministres, si elles leur estoient representées. J'ay tout sacrifié pour le service de sa Majesté, ma personne, celle de mon fils, les biens de son Altesse, et jamais rien obmis de tout ce qui pouvoit servir à la cause commune, et je puis protester n'avoir pas rencontré une seule gratitude. Vous en savés le détail. Il n'est pas besoin de vous les réitérer. Je cherche la liberté de S. A. Je veux tout employer pour l'avoir; il est injuste de le détenir plus long temps, et causer par sa détention la perte de la maison qui est encore composée de vingt-deux princes, braves et bienfaits. J'ay appris par vos dernières le bon estat de la santé de S. A. J'en ay beaucoup de joye; je n'aye point de plus forte passion que celle de le revoir bien tost. Le bruit commun me le fait espérer, et la justice du Roy. J'escriray plus particulièrement par Baptiste, lorsqu'il sera de retour de Flandres, où il est allé, et cependant je suis,

Mons[r] Du Bois,

Votre plus affectionné ami.

Le duc François de Lorraine.

Ce 21 décembre 1655.

Au dos est écrit :

A Mons[r] Du Bois.

(Original.)

CHRONIQUE.

M[gr] l'Evêque de Nancy vient d'ordonner la révision générale des reliques du diocèse. Ce travail, qui intéresse en même temps l'histoire et l'archéologie, est confié, sous la direction d'une commission spéciale, à M. l'abbé Deblaye, curé de Dommartin-lès-Toul, qui a déjà été chargé d'une semblable mission pour le diocèse de Saint-Dié. Quelques-unes des études faites à cette occasion ont été communiquées à la Société d'Archéologie, qui en a décidé l'impression dans le prochain volume de ses Bulletins.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

NANCY, DE L'IMPRIMERIE DE A. LEPAGE.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

5e ANNÉE. — 5e NUMÉRO. — MAI 1856.

Visite de S. A. I. et R. l'archiduc Ferdinand-Maximilien-Joseph au Musée historique lorrain.

Le jeudi 15 mai, S. A. I. et R. l'archiduc Ferdinand-Maximilien-Joseph d'Autriche a visité le Musée lorrain.

Le Prince, obéissant à un noble sentiment de piété filiale, avait exprimé le désir d'être conduit, dès son arrivée, à la chapelle où reposent les cendres de ses augustes ancêtres. En conséquence, le cortége s'était dirigé vers les Cordeliers, où S. A. avait été reçue par le clergé et complimentée par M. Gérard, vicaire général, en l'absence de Mgr l'Evêque de Nancy.

Le prince parcourut lentement l'église fondée par René II, examina d'abord, avec beaucoup d'intérêt, le riche mausolée du vainqueur de Charles-le-Téméraire, admira le tombeau de

Charles de Lorraine, cardinal de Vaudémont; mais il s'arrêta surtout devant le monument élevé, en 1840, à la mémoire de Léopold. Ce monument, en effet, devait éveiller dans le cœur de l'Archiduc les plus vives émotions : il lui offrait le portrait de son *quadrisaïeul*[1], et lui prouvait que les Lorrains sont restés reconnaissants envers le souverain dont le règne fut si glorieux et si doux pour notre pays.

S. A. I. et R. pénétra ensuite dans la chapelle ducale commencée par Charles III, terminée sous Henri II et entièrement restaurée par les soins de l'empereur François Ier. Après être resté agenouillé quelques instants, le Prince, conduit par M. l'abbé Guillaume, considéra l'un après l'autre les tombeaux qui décorent le pourtour de l'édifice, adressant à M. l'aumônier de nombreuses questions et montrant, à plusieurs reprises, sa sa-

1. L'archiduc Ferdinand-Maximilien-Joseph de *Lorraine*-Habsbourg est descendant, *au quatrième degré,* de François-Etienne (François III), dernier duc de la maison de Lorraine qui ait régné à Nancy. François-Etienne, — devenu l'époux de Marie-Thérèse de Habsbourg (1736), puis successivement grand-duc de Toscane (1737) et empereur d'Allemagne (1745), — eut deux fils : Joseph II et Léopold II, qui furent tous deux empereurs. A Léopold II succéda son fils François II, père de l'empereur Ferdinand et de l'archiduc François-Charles. Ce dernier est le père de l'empereur actuel d'Autriche, François-Joseph Ier, et de l'archiduc Ferdinand-Maximilien-Joseph.

Ainsi le duc de Lorraine Léopold Ier, père de François III, est le quadrisaïeul du jeune prince dont Nancy vient d'avoir la visite.

tisfaction du parfait état d'entretien de la chapelle qui recouvre le caveau de ses ancêtres.

Cette visite terminée, l'Archiduc, informé qu'un Musée était établi dans l'aile encore debout de l'ancien palais des ducs de Lorraine, témoigna l'envie de le voir.

S. A. I. et R., accompagnée de M. le Préfet de la Meurthe et des autres fonctionnaires qui formaient son cortége, a été reçue à la porte du palais par le Président du Comité du Musée, qui s'y était rendu pour lui en faire les honneurs. Là encore, comme aux Cordeliers, le Prince a vu que les souvenirs historiques se conservent précieusement au milieu de nous. Il y a rencontré, en effet, plusieurs portraits de ses aïeux[1], notamment un buste de Léopold, dont il a exprimé le désir d'avoir une copie pour l'offrir à l'Empereur son frère. Le Comité s'est empressé de se rendre à ce vœu en mettant l'original même à la disposition de l'Archiduc. Un tableau de Jacques Van Schuppen, représentant le duc Léopold et sa famille, avait aussi attiré les regards du Prince, qui s'en était approché et l'avait examiné avec une vive curiosité.

1. Le Prince a même indiqué les noms des personnages que représentent plusieurs portraits donnés au Musée, et dont les sujets étaient restés inconnus.

La visite de S. A. I. et R. au Musée a été aussi longue que le lui permettait le peu de temps qu'Elle avait à passer à Nancy. Elle s'est arrêtée devant divers objets, s'informant de leur origine et de leur provenance, et applaudissant à l'heureuse idée qu'on a eue de réunir une collection historique dans un monument si éminemment historique lui-même. Le Prince n'a cessé de se montrer plein de bienveillance et d'affabilité, et il s'est retiré en manifestant tout le plaisir qu'il avait éprouvé en parcourant le Musée lorrain.

Si l'intention qu'a exprimée S. A. I. et R. de revenir dans quelques années à Nancy se réalise, il est plus que probable, ainsi que le lui a dit le Président du Comité, que le descendant de Léopold verra l'ancien palais des ducs de Lorraine rendu tout entier à la destination que désirent depuis si longtemps lui voir donner les amis des arts et des souvenirs nationaux. Le Musée ne sera plus alors dans une galerie étroite et sombre, mais dans la vaste salle des Cerfs, dignement restaurée.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 19 mai.

Le Président communique : 1° Une lettre par laquelle

M. Albert Lenglé, préfet de la Meurthe, remercie la Société d'avoir bien voulu lui offrir le titre de membre honoraire, qu'il accepte avec empressement et reconnaissance.

2° Une circulaire de S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, relative à la publication d'un Recueil des inscriptions de la Gaule et de la France. (Voir un extrait de cette circulaire à la Chronique.)

Le Président engage ceux de MM. les Membres de la Société qui pourraient avoir connaissance de quelques inscriptions paraissant dignes d'être recueillies, de vouloir bien les lui adresser, pour les transmettre à M. le Ministre ; ce serait répondre au vœu de S. Exc. et coopérer à la mise au jour d'une publication dont il est inutile de signaler l'importance.

3° Une lettre par laquelle l'Académie impériale de Metz invite MM. les Membres de la Société d'Archéologie à assister à sa séance annuelle, laquelle est fixée au dimanche 25 mai.

4° Enfin des lettres de la Société philomatique de Verdun, de la Société industrielle d'Angers, de la Société impériale archéologique du midi de la France, de la Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais, de la Société de l'histoire et des beaux-arts de la Flandre maritime, de la Société historique de Luxembourg, relatives à des échanges de publications.

Ouvrages offerts à la Société.

Nouvelles recherches de bibliographie lorraine, 1500-1700, par M. Beaupré.

Histoire de Lorraine, par M. Aug. Digot, t. II.

Le Pouillé du diocèse de Toul, écrit par le R. P. Dom Anatole Quêleine, religieux bénédictin de l'abbaye impé-

riale de Senones, ville capitale de la principauté de Salm en Vosge, 1757; offert par M. ALEX. DE METZ-NOBLAT.

Reliques de l'église de Moyenmoutier ; leur vérité ; cérémonie de leur reconnaissance solennelle, le 6 août 1854. — Description et histoire de l'oratoire Saint-Grégoire et du tombeau de saint Hydulphe à Moyenmoutier, par M. l'abbé L.-F. DEBLAYE.

Monnaies de Navarre frappées au nom du roi Ferdinand d'Aragon. — Un esterlin de Henri II contrefait par Thierri, comte de Clèves, par M. RENIER CHALON.

Recherches géogéniques, par M. E.-L. GUIET, juge de paix à Montfort (Sarthe).

Société charitable de saint François Régis de Nancy. Compte-rendu des travaux de l'œuvre en 1855 ; offert par M. VAGNER.

Bulletin du Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts de la France, t. III, n° 4. Envoi du ministère de l'Instruction publique.

Mémoires de l'Académie impériale de Metz, XXXVIe année, 1854-1855.

Mémoires de la Société philomatique de Verdun, t. IV.

Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire (52 volumes ou cahiers).

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 4e trimestre de 1855,

Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre de 1856.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1856, n° 1.

L'Austrasie, revue de Metz et de Lorraine, 4e livraison (avril 1856).

Admission et présentation de membres.

Sont présentés et admis comme membres de la Société :

MM. Lacroix, professeur d'histoire à la faculté des lettres de Nancy ; — l'abbé Guyot, aumônier de l'hospice Saint-Julien ; — Cauzier-Lahaye, négociant ; — Veanson, employé ; — Lorrain, banquier ; — Noël, juge au tribunal ; — Parisot, avocat ; — Henri de Rouyn, percepteur à Woinville (Meuse).

Lectures.

M. Humbert communique ses *Observations sur le mémoire de M. d'Arbois de Jubainville,* relatif à l'église Saint-Christophe, de Neufchâteau. La Société vote l'impression de ce travail dans le prochain volume de ses Bulletins.

M. Henri Lepage commence la lecture de sa dissertation intitulée : *Recherches sur l'origine et les premiers temps de Nancy.*

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

TRAVAUX DU COMITÉ.

Séance du 3 mai.

En l'absence de M. le Maire de Nancy, vice-président du Comité, M. Ottenheimer, adjoint, a été prié de vouloir bien assister à la réunion, et s'y est rendu avec empressement.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, le Président donne lecture au Comité de la lettre suivante, dont copie lui a été transmise par M. le Maire :

« Nancy, le 23 avril 1856.

» Monsieur le Maire,

» J'ai transmis à Son Exc. le Ministre de l'Intérieur la

» pétition par laquelle le Comité du Musée historique lorrain et le conseil de fabrique de la paroisse Saint-Epvre de Nancy sollicitaient l'autorisation d'organiser une loterie au capital de deux millions, dont le produit serait affecté partie à la restauration de ce qui reste du palais ducal et à l'extension du Musée lorrain, partie à la reconstruction de l'église Saint-Epvre.

» Par dépêche en date d'hier, Son Exc. m'informe qu'elle regrette de ne pouvoir, du moins quant à présent, donner une suite favorable au projet dont il s'agit. Mais la réalisation des trop nombreuses loteries déjà en cours d'exécution éprouve aujourd'hui de tels embarras et de telles difficultés, qu'il y a lieu d'en conclure, d'une part, que la loterie sollicitée n'obtiendrait pas un résultat satisfaisant et ne pourrait qu'aggraver cette mauvaise situation et la partager; d'autre part, qu'il convient de s'abstenir, pour le moment, d'entreprises de cette nature, surtout lorsqu'elles reposent sur un capital aussi considérable que celui qui est proposé au cas particulier.

» Par ces motifs, Son Excellence pense qu'il y a lieu d'ajourner à un temps plus opportun l'examen du projet de loterie que j'avais soumis à son approbation.

» *Le Préfet de la Meurthe.*

» Signé : Lenglé. »

Le Président expose ensuite les motifs qui l'ont engagé à convoquer le Comité. L'année dernière, une demande a été adressée à M. le Préfet à l'effet d'obtenir du Conseil général l'abandon, au profit du Musée, de la galerie donnant sur la cour de la gendarmerie et servant aujourd'hui d'écurie. Le Conseil municipal de Nancy s'est associé très-chaleureusement à cette demande, et, par une délibération

en date du 18 août[1], il a voté la démolition de la maison qui masque la façade de l'église des Cordeliers et ferme la rue adjacente à cet édifice.

Le temps ayant manqué pour étudier suffisamment la question, le Conseil général a prié M. le Préfet de faire compléter cette étude, afin que l'affaire pût lui être représentée dans la session de 1856.

D'après le projet de loterie, le Comité offrait, dans le cas de réussite, d'exonérer le département de la dépense qu'occasionnerait la construction d'une écurie et d'un grenier dans la cour de la gendarmerie, et de prendre tous les frais à sa charge. Dans l'état actuel des choses, le Comité doit-il représenter sa demande, telle qu'elle avait été formulée l'année dernière? Après une discussion à laquelle prennent part M. l'Adjoint au maire de Nancy et plusieurs membres, il est décidé que la demande sera de nouveau soumise au Conseil général après avoir consulté à cet égard M. le Préfet.

1. Cette délibération porte : « ... Les locaux affectés actuellement » au Musée historique lorrain sont insuffisants pour contenir le grand » nombre d'objets d'art et d'antiquité qu'il possède déjà, et il importe » non seulement de pourvoir à cette insuffisance du moment, mais » encore de faciliter pour l'avenir le développement qu'est destiné à » prendre cet établisement d'un intérêt tout national, et dont le Gouvernement a lui-même reconnu l'importance. L'adoption de la proposition du Comité est donc extrêmement désirable ; elle satisferait » à la fois et complétement aux conditions de convenance pour les » besoins de la caserne de gendarmerie et à la nécessité évidente de » l'agrandissemnnt du Musée.

» Il est à remarquer, d'ailleurs, que la démolition des constructions » modernes qui encombrent la grande façade sur la cour, mettrait à » découvert la belle architecture de cette façade, ainsi que les riches » ornements qui la décorent, et contribuerait à faire revivre un des » monuments historiques les plus intéressants de la Lorraine... »

A cette occasion, le Président fait observer qu'il serait bien désirable de voir exécuter la démolition votée par le Conseil municipal, afin de faciliter d'autant plus les dispositions nouvelles que nécessiterait l'abandon de la galerie qui doit être annexée au Musée. M. Ottenheimer engage le Comité à lui écrire dans ce sens et promet de soumettre, le plus tôt possible, la question au Conseil municipal.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

M. Alexis Butte a bien voulu acquérir, pour l'offrir au Musée lorrain, un grand portrait à l'huile du cardinal Charles de Lorraine, lequel provient, dit-on, du séminaire des Menus, dont l'établissement, à Pont-à-Mousson, fut approuvé et confirmé par le cardinal le 1er mars 1607. L'inscription suivante, placée sur le portrait, semble autoriser cette attribution : Charles, fils de Charles III, duc de Lorraine, cardinal, légat, évêque de Metz et de Strasbourg, premier primat de l'église primatiale, fondateur de cette maison en 1607.

M. Martin Boillé, maître d'hôtel à Commercy, a fait don de deux plats en faïence de Lunéville et d'un petit portrait en pied de Stanislas ; c'est la gravure de Collin, recouverte fort habilement d'étoffe. Ces objets proviennent de la vente du mobilier du roi de Pologne. Ils ont été achetés par Joseph Boillé, père, de Commercy, lequel fréquentait le château et y travaillait quelquefois ; ils se sont transmis de père en fils, comme souvenir de famille.

M. Anatole de Barthélemy, sous-préfet de Belfort, a envoyé une petite pièce en argent, qu'il n'a pas encore été possible de déterminer.

MM. Renaud-Didion et Mathieu-Pernet, membres du

bureau de bienfaisancede Nancy, ont fait don d'une grande tuile à rebords, probablement d'origine romaine, trouvée sur le territoire d'Hoëville.

Enfin, M. Alexandre Gény a offert un portrait de Louis XV, en grisaille, qui est la reproduction du médaillon placé au-dessus de l'Arc-de Triomphe ou porte Royale, à Nancy.

CHRONIQUE.

— Voici un extrait de la circulaire de Son Excellence le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, relative à la publication d'un Recueil des inscriptions de la Gaule et de la France : « L'épigraphie est une des sources les plus abondantes où l'on puisse recueillir d'utiles renseignemens pour l'étude des antiquités d'un peuple. Il est arrivé souvent que des inscriptions sont venues révéler des faits importants, qui avaient échappé à l'attention des écrivains occupés des grandes questions de l'histoire générale, ou éclairer d'un jour nouveau des faits déjà connus. C'est aux inscriptions antiques que nous devons presque tout ce que nous savons sur l'organisation administrative de l'empire romain. Hiérarchie des grandes fonctions publiques ; circonscriptions administratives ; priviléges dont jouissaient les différentes espèces de municipalités ; composition et attributions de leurs magistratures ; institutions religieuses ; état des personnnes ; organisation et distribution, sur toute la surface de l'empire, des divers corps de troupes, légions, cohortes, ailes de cavalerie, chargés d'en défendre les frontières contre les attaques du dehors, ou de maintenir à l'intérieur l'ordre et la tranquillité publiques ; grades et hiérarchie des officiers ; construction des monuments ; exécution des voies romaines et des autres grands travaux d'utilité publique ; toutes ces questions, et beaucoup d'autres, qu'il serait trop long d'énumérer, trouvent dans les inscriptions antiques leur solution et ne la trouvent, pour ainsi dire, que là. Le Recueil des inscriptions romaines de la Gaule pourra donc être considéré comme le premier monument, et l'on peut ajouter comme un des monuments les plus précieux de l'histoire de notre pays, qui, pendant si longtemps, a fait partie de l'empire romain, et dans les institutions duquel on remarque encore tant de traces de la savante et forte administration de cet empire. Les inscriptions des premiers siècles chrétiens, qui nous révèlent des faits d'un autre ordre, ne sont pas moins

intéressantes pour notre histoire nationale. Elles nous apportent presque toutes des détails d'une incontestable valeur sur la perpétuité du dogme, sur la liturgie sacrée, sur la hiérarchie ecclésiastique. D'autres constatent la date de la construction ou de la dédicace de ces temples magnifiques qui font la gloire de notre pays. Celles qui sont gravées sur les monuments, dans les églises, dans les cloîtres ou dans les anciens cimetières nous transmettent, sur les personnages les plus illustres des siècles passés, sur les généalogies des grandes familles, sur les artistes, des notions qu'on chercherait vainement ailleurs. Celles qui traitent des fondations pieuses et des donations, contiennent fréquemmment des indications sur les anciennes juridictions, sur les divisions topographiques, sur les mesures, sur la valeur de l'argent et des denrées. Les inscriptions morales, religieuses, poétiques, quelquefois même facétieuses, qui se lisent sur les murs des maisons particulières ou des palais, sur les reliquaires, sur les vases sacrés, sur les autels fixes ou portatifs, sur les stalles, sur les vitraux, sur les cloches, sur les meubles, sur les tapisseries, sur les chapiteaux des colonnes romanes, sur les socles des statues, au pourtour des bas-reliefs, sont précieuses à consulter pour qui veut connaître les mœurs, les usages, les croyances, les cérémonies, les habitudes, les traditions, les opinions scientifiques des siècles qui nous ont précédés. Elles donnent l'explication des sujets mystérieux ou symboliques dont les peintres et les sculpteurs se plaisent à décorer nos édifices, sacrés et profanes. Enfin, ce sont les inscriptions qui viennent compléter les études faites dans les manuscrits anciens sur les origines de la langue et sur la paléographie......

» Les inscriptions de la Gaule et de la France sont divisées en trois séries. La première comprend toutes les inscriptions antiques jusqu'au cinquième siècle. La seconde commence avec l'établissement de la monarchie des Francs pour s'arrêter un peu après le premier quart du XIVe siècle, à l'année 1328, date de l'avènement de Philippe de Valois au trône. La troisième s'étend jusqu'à l'année 1789, cette limite extrême de l'histoire de l'ancienne monarchie française. Cette dernière série atteindrait des proportions exagérées, si elle devait comprendre indifféremment toutes les inscriptions qui s'y rattachent. Mais, à partir des premières années du XIIIe siècle, le choix des monuments épigraphiques deviendra d'autant plus sévère qu'on se rapprochera davantage de notre époque.

» Les inscriptions de chacune des sections du Recueil seront publiées par ordre topographique, c'est-à-dire par province. Auprès du texte de chaque monument, on aura soin de faire figurer le nom du

correspondant ou de toute autre personne qui l'aura relevé ou communiqué. S'il est adressé des notes explicatives, et qu'elles soient jugées utiles à consigner dans le Recueil, on en fera connaître l'auteur.

» Dans les inscriptions, la forme des lettres est un des objets les plus dignes d'étude ; l'Administration fera graver quelques monuments, choisis parmi les plus remarquables et les plus caractéristiques. On pourra composer des alphabets tirés des inscriptions à date certaine, qui permettront de suivre les changements survenus dans la configuration des lettres et de déterminer la date ou l'origine de chaque caractère distinct.....

» Pour atteindre le but que je me suis fixé, je vous adresserai, Monsieur, les recommandations suivantes, qui ont été mûrement discutées dans le sein du Comité :

1° Recueillir toutes les inscriptions connues, en quelque langue qu'elles soient exprimées, en grec, en latin, en hébreu, en français ou quelqu'un de nos idiomes provinciaux.

2° Adresser, toutes les fois qu'il sera possible, un estampage ou une épreuve photographique de l'inscription, y joindre une transcription, pour qu'on y puisse recourir au besoin.

3° Dans le cas où les moyens qui viennent d'être indiqués comme les meilleurs ne pourraient être employés, faire un *fac-simile* de l'inscription, en reproduisant la forme des lettres et tous les détails de l'original.

4° A défaut d'estampage ou de dessin, transcrire le texte ligne pour ligne, distinguer les majuscules, figurer les abréviations, sans compléter les mots ni les syllabes ; figurer les styles et les monogrammes, ainsi que les signes de ponctuation ou d'accentuation ; ne rien omettre, ne rien suppléer ; reproduire en un mot ce que présente le monument, sauf à en donner des explications en note.

5° Employer pour les transcriptions autant de feuilles distinctes qu'il y aura de monuments, afin que le classement et le numérotage puisse s'effectuer immédiatement.

6° Indiquer soigneusement la matière sur laquelle l'inscription est tracée ; les dimensions en mètres et subdivisions ; la grandeur relative des lettres, et tous les autres détails qui peuvent offrir quelque intérêt archéologique.

7° Faire connaître les figures, symboles ou ornements qui se rapporteraient au texte et pourraient en faciliter l'intelligence.

8° Transmettre les détails les plus circonstanciés sur le lieu où se trouve l'inscription ; sur la province et le diocèse dans lesquels ce lieu était autrefois compris ; sur le département et le diocèse dont il fait

aujourd'hui partie. Si l'inscription a été déplacée pour être recueillie dans un Musée ou ailleurs, en mentionner l'origine et les époques des déplacements successifs qu'elle aura subis. Dans le cas où l'emplacement primitif serait inconnu, le constater expressément.

9° Rechercher si l'inscription a été publiée ou relevée antérieurement ; s'il existe d'anciens recueils, imprimés ou manuscrits, au moyen desquels on pourrait compléter les inscriptions qui sont aujourd'hui frustes ou mutilées. Dire si ces recueils contiendraient quelques détails utiles à recueillir pour annoter les inscriptions conservées.

10o Faire suivre le texte des renseignements qu'on aura pu découvrir sur les personnages, sur les édifices, sur les localités dénommés dans les inscriptions... »

M. le Ministre de l'Instruction publique a également adressé aux correspondants de son ministère une circulaire par laquelle il les invite à recueillir les lettres du cardinal Mazarin, dispersées dans les archives et les bibliothèques.

— La dernière livraison de la *Revue des Sociétés savantes de France et de l'étranger* contient, outre un long rapport, présenté au Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts de la France par M. Berger de Xivrey, membre de l'Institut, sur le Recueil de documents publié par la Société d'Archéologie lorraine, un compte-rendu détaillé du dernier volume des Bulletins de la même Société.

— La Commission instituée pour s'occuper de l'érection d'une statue à Jeanne d'Arc dans la ville de Neufchâteau, a désigné, pour recevoir les souscriptions dans le département de la Meurthe, MM. de Landrian, propriétaire, Henri Lepage, archiviste, et Sacquin, avocat à Nancy, membre du Conseil général des Vosges.

Dans une circulaire adressée il y a quelques jours à ses correspondants, la Commission leur annonce que de nombreuses offrandes, mais dont le chiffre n'atteint pas malheureusement encore le minimum des dépenses projetées, ont déjà été recueillies. Elle fait, en conséquence, appel aux sympathies de toutes les personnes qui s'intéressent au succès de son œuvre, vraiment nationale et patriotique.

La Commission s'est occupée sérieusement de l'excution du monument. L'idée qui semble prévaloir aujourd'hui serait de confier cette tâche à M. Pêtre, jeune sculpteur lorrain, dont le talent remarquable s'est signalé tout récemment dans une œuvre capitale, commandée par la ville de Metz.

Cet artiste vient de soumettre à la Commission une esquisse, modelée en plâtre, d'un beau caractère, et qui a obtenu des suffrages très-compétents.

Il a représenté la Guerrière et l'Inspirée tout à la fois, à l'instant où elle a accompli sa mission. Debout, appuyée d'une main sur sa bannière, montrant de l'autre la couronne de France, déposée près d'elle, elle porte ses regards vers le ciel et semble lui faire l'hommage de son triomphe.

La statue serait coulée en bronze, dans les dimensions de 2 mètres 33 cent. de hauteur, avec un bas-relief où seront représentées quelques scènes de la vie de l'héroïne, avant son départ de Domremy.

— Le jour de Pâques, la Cathédrale de Toul a inauguré un ostensoir gothique admirable, et qui prouve éloquemment la possibilité de revêtir ce vase sacré des formes ogivales réclamées par le style de nos vieilles églises. Cet ostensoir, en argent doré, a quatre vingt-dix centimètres de hauteur. Le pied, de la plus grande richesse, repose sur des griffes ou empatements composés de feuilles de vignes et de raisins ; sur chacun des angles est assis un évangéliste en ronde bosse, ayant sous ses pieds l'attribut que lui ont donné les prophètes. Sur les quatre faces du pied sont des groupes de statuettes représentant Jésus enseignant, Jésus descendu de la croix et reposant sur les genoux de la Mère de douleur, Jésus tenant la coupe eucharistique, et le couronnement de la Vierge. Au-dessus du pied, à la naissance de la tige règne une galerie qui recouvre ces groupes à chacun des angles, pour, couronner chacun des évangélistes, elle se transforme en un dais enrichi, avec toit aigu, croix rayonnante et pendentif à ciselure délicate. Sur le nœud de la tige se trouvent encore quatre statuettes en deux groupes, l'un représentant deux évêques d'âge différent, dont l'un figure probablement Mansuet[1] ; l'autre, les deux apôtres saint Pierre et saint Paul. Toutes ces statuettes sont non pas dorées, mais oxidées, et leurs vêtements sont taillés en épargnes dorées : ce qui produit le plus heureux effet d'ensemble. La tige se compose d'une arcade gothique, à deux faces, flanquée de contre-forts, avec cul-de-lampe et arcs-boutants, et ornée de crochets, choux frisés et fouillés avec une supériorité inouïe. La gloire est à rayons flamboyants du meilleur effet. La *montrance* (*monstransia*) en cristal, dans laquelle doit être exposée la sainte hostie, est placée dans une rosace dont les trilobes sont remplis par des anges adorateurs émaillés et imités des peintures du XIVe siècle. Sur le bord intérieur de la rosace sont enchassées trente-

1. Nous n'avons jamais pu comprendre pourquoi on a défiguré, en en faisant *Mansuy*, le beau nom de *Mansuet*, *Mansuetus*. Il est temps de revenir à la bonne version, la seule vraie, la seule raisonnable et offrant un sens.

cinq roses de diamants montés à griffes, en quatre divisions. La rosace de la gloire est couronnée par une sorte de dais composé de six arcatures, et du centre du dais s'élève une croix fleuronnée, ornée de turquoises émaillées et d'un grenat fin des Indes. Les mêmes pierres précieuses se retrouvent dans les clochetons et croix de la galerie qui surmonte le pied : elles sont au nombre total de trente-quatre.

Toutes les parties qui composent ce chef-d'œuvre d'orfévrerie sont agencées avec une entente parfaite et de l'ensemble et des détails. La matière de l'ostensoir, c'est-à-dire l'argent et la dorure, sont estimés 1,000 fr. Les diamants sont estimés 3,000 fr. Il a coûté à la fabrique de la Cathédrale la somme de 4,017 fr., non compris les diamants, qui proviennent d'un don pieux.

Cet ostensoir, produit de l'orfévrerie lyonnaise, a été fourni par la maison d'ornements d'église de M. Cauzier-Lahaye, de Nancy, membre de la Société d'Archéologie lorraine, et exécuté sur des dessins qui sont sa propriété. (Extrait d'un travail de M. l'abbé Deblaye, intitulé : *Description de l'ostensoir gothique de la Cathédrale de Toul.*)

— Il existe, au-dessus du village de Laxou, une croix en pierre placée entre quatre arbres qui semblent dater de la même époque qu'elle ; cette croix porte une inscription qui, après être demeurée longtemps une énigme pour les achéologues, a enfin pu être déchiffrée récemment ; elle intéressera peut-être quelques-uns de nos lecteurs.

IE·SVIS·ICI·POSÉE·ET·MISE·
A·LA·DILIGA[N]CE·ET·REQISE·
DE·IEHA[N]·SERE·DICT·DE·TONNOY·
POVR·MONSTRER·LE·SIGNE·DE·LA·CROIX·
1·5·8·6·
IHS PASSVS EST.

Plus bas on a gravé un cerf.

BIBLIOGRAPHIE.

Le tome II de l'*Histoire de Lorraine*, par M. Digot, est en vente à la librairie Vagner, rue du Manège, 3. Ce volume ne se recommande pas moins que le premier à l'attention des personnes qui veulent étudier sérieusement et bien connaître notre histoire. Il comprend les règnes de Ferry Ier à Charles II (de 1205 à 1431) et contient une foule de détails curieux et intéressants qui se trouvent épars dans nos chroniqueurs et nos historiens, et que M. Digot a rassemblés pour en faire un corps d'annales aussi complet qu'on peut le désirer.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

NANCY, DE L'IMPRIMERIE DE A. LEPAGE.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

5e ANNÉE. — 6e NUMÉRO. — JUIN 1856.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 9 juin.

Le Président communique à la Société : 1° Une circulaire de S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes concernant la correspondance du cardinal Mazarin; 2° des lettres de la Société archéologique du grand-duché de Luxembourg et de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, relatives à des échanges de publications.

Ouvrages offerts à la Société.

Notice biographie sur M. Henri Braconnot, par M. François Simonin.

L'Austrasie, revue de Metz et de Lorraine, 5e livraison, mai 1856.

Bulletin du Comité de la Langue, de l'Histoirc et des Arts de la France, t. III, n° 5.

Travaux de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, année 1855.

Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique, t. XIII, 2e livraison.

Recueil de la Société de Sphragistique, bulletin mensuel, nos 7, 8 et 9.

Publications de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le grand-duché de Luxembourg, années 1847-50.

Portraits de MM. Braconnot, l'abbé Berman et du comte de Montangon, lithographiés par M. Christophe.

Lectures.

M. Henri Lepage continue la lecture de ses *Recherches sur l'origine et les premiers temps de Nancy*.

MÉMOIRES.

UN DERNIER MOT SUR CETTE QUESTION : JEANNE D'ARC EST-ELLE LORRAINE ?

Dans un pèlerinage qu'il a récemment fait au village de Domremy, un membre de la Société d'Archéologie lorraine a pris des informations, recueilli des renseignements qui, rapprochés des documents que j'ai publiés[1], ne laissent subsister aucun doute touchant la question, si vivement controversée, de l'origine de Jeanne d'Arc[2].

1. V. les deux dissertations intitulées : *Jeanne d'Arc est-elle Lorraine ?*

2. J'avais adopté, dans mes dissertations, l'orthographe *Darc;* mais je crois devoir y renoncer et me rendre à l'opinion qu'un de mes doctes collègues vient de présenter, à cet égard, devant l'Académie de Stanislas.

On me permettra donc de revenir encore sur ce sujet : il s'agit d'un point historique assez intéressant pour qu'on cherche à l'établir d'une manière positive; et d'ailleurs, ces dernières observations seront trop courtes pour fatiguer le lecteur.

Sans me préoccuper des considérations morales à l'aide desquelles on a essayé de combattre la thèse que je soutiens; sans m'arrêter aux interprétations qu'on a voulu donner, non pas seulement à des documents historiques, mais à des phrases et à des mots, je vais prouver :

1° Que le village de Domremy était mi-parti, c'est-à-dire qu'il appartenait pour une portion à la Champagne, et pour l'autre au Barrois;

2° Que la maison considérée aujourd'hui comme ayant été celle de Jeanne d'Arc, l'est bien réellement;

3° Enfin, que cette maison était située dans la partie du village qui dépendait du Barrois, et que, par conséquent, Jeanne appartient à cette province par sa naissance.

Toute la question se réduit aux termes dans lesquels je viens de la poser; l'envisager autrement, c'est la dénaturer, c'est ne pas vouloir la comprendre comme elle doit l'être.

I. Domremy était mi-parti avec la Champagne et le Barrois.

Ce fait, que personne n'a contesté, est surabondamment établi, non seulement par des titres des XIVe, XVe et XVIe siècles[1], mais encore par le témoignage de tous les auteurs qui ont donné des descriptions de la Lorraine et du Barrois; il est donc complétement inutile de le discuter, et, si je le rappelle ici, c'est qu'il doit me servir de point de départ

1. V. ma première dissertation, p. 27 et suiv.

pour la solution des deux autres questions que je vais examiner.

II. La maison considérée aujourd'hui comme ayant été celle de Jeanne d'Arc, l'est bien réellement.

Par acte passé, le 15 février 1586, devant Jean Bernard et Guillaume Gérardin, notaires à Gondrecourt, Louise de Stainville, comtesse de Salm et douairière de Ruppes, achète à un nommé Thomassin Fremynet et à Jacqueline de Lespine, sa femme, « une maison bastie en chambre » bas et haulte, deux greniers dessus lesdictes chambres,... » ensemble les usuaires d'icelle de tous costés et comme le » tout se contient, sans en rien retenir, *et icelle maison* » *dicte et apellée vulgairement* LA MAISON DE LA » PUCELLE, *assize au village de Dompremy sur Meuze,* » PROCHE L'ÉGLISE DUDICT LIEU, la cymetire d'une part et » Nicolas Noblesse, mayeur dudict lieu,... d'autre part... »

Par un autre acte, daté du 9 mars 1611, le prévôt et le contrôleur de Ruppes, représentant le comte de Vaudémont, seigneur de Domremy et héritier de Louise de Stainville, acensent à un nommé Germain Toussaint « *la maison* » *de mondict seigneur dicte et appellée* LA MAISON DE » LA PUCELLE, usuaires, aisances et appartenances d'icel- » le, *scize audict Dompremy,* PROCHE DE L'ÉGLISE DUDICT » LIEU... »

Dans le préambule de cet acte, l'immeuble qui fait l'objet de l'acensement est appelé la MAISON DE JEANNE LA PUCELLE.

Est-il permis de supposer que ces désignations s'appliquent à une autre habitation qu'à celle de Jeanne d'Arc et de ses parents? Peut-on voir, dans ces dénominations si pré-

cises, une attribution donnée au hasard, sans motif plausible, à une maison quelconque du village, par les habitants même de Domremy, par des gens chez qui devait être vivace encore le souvenir de Jeanne et de tout ce qui se rattachait à elle?

Cela n'est pas possible : la maison que la voix publique, que les actes officiels indiquaient, en 1586 et en 1611, comme celle qui avait appartenu à la famille de la Pucelle, était bien certainement la maison où la libératrice de la France avait reçu le jour; maison qui existe encore aujourd'hui à l'endroit où elle se trouvait aux XVI[e] et XVII[e] siècles, comme au XV[e], c'est-à-dire tout près de l'église de Domremy[1].

La tradition est constante sur ce point, et si l'on rapproche les deux titres que je viens de citer, de l'acte d'acquisition de la maison par le département des Vosges, le 20 juin 1818, on verra que les désignations sont tout-à-fait identiques : l'immeuble est indiqué, en effet, comme situé « *près de l'église de Domremy,* » et le vendeur a soin de

1. On lit dans l'interrogatoire subi par Jeanne le 22 février :
« ... Ulterius confessa fuit quod, dum esset ætatis XIII annorum, » ipsa habuit vocem à Deo, pro se juvando ad gubernandum. Et prima » vice, habuit magnum timorem. Et venit illa vox, quasi hora meridiana, » tempore æstivo, IN HORTO PATRIS SUI... Audivitque vocem à DEXTRO » LATERE VERSUS ECCLESIAM, et raro eam audit sine claritate. Quæ qui» dem claritas est *ab codem latere* in quo vox auditur... » (Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc, par M. Jules Quicherat, t. I, p. 51 et 52.)

Ces paroles s'appliquent parfaitement et ne peuvent s'appliquer qu'au petit jardin contigu à la maison de la famille d'Arc, lequel touche presque à l'église, et dont il n'est séparé que par le mur du cimetière, qui entourait autrefois l'édifice. Le côté droit de ce jardin en est bien la partie la plus rapprochée de l'église.

rappeler « qu'il est de toute notoriété et de tradition cer-
» taine » que cette maison « appartenait originairement à
» Jacques d'Arc et à Isabelle Romée, et que leur fille
» Jeanne... y est née et l'a habitée[1]. »

Du reste, aucun de mes adversaires n'a révoqué en doute l'identité de cet édifice si éminemment historique, et que les concitoyens de Jeanne devaient entourer autrefois et ont toujours entouré d'une sorte de vénération; il a pu subir des transformations, mais il est bien certainement resté à la place qu'il occupait dans l'origine.

Ce second point établi, il ne me reste plus qu'à prouver que cette maison était située dans la partie du village qui dépendait du Barrois, et plus tard de la Lorraine, lorsque les deux duchés furent réunis par suite du mariage de René Ier avec la fille de Charles II.

III. La maison de Jeanne d'Arc était dans la portion du village de Domremy qui dépendait du Barrois, et, par conséquent, la Pucelle appartient à cette province par sa naissance.

J'ai joint à ma première dissertation, outre un document qui indique l'état de mitoyenneté du village de Domremy et les limites séparatives de ses deux parties, un plan qui, représentant le village tel qu'il était il y a une trentaine d'années, m'a induit en erreur et a fourni à mes adversaires des armes contre moi. Toutefois, comme les titres que j'avais interrogés venaient à l'appui de mon opinion,

1. Voir, sur la transmission de la propriété de cette maison, l'*Histoire populaire de Jeanne d'Arc*, par M. Huin, de Domremy. 1856. Dans ce petit ouvrage, qui renferme plusieurs particularités intéressantes, l'auteur montre (p. 151-154) que l'opinion des habitants de Domremy est que leur village dépendait de la Lorraine et non de la Champagne.

je ne m'expliquais cette contradiction entre ces titres et le plan que par une circonstance particulière que j'ignorais ou par un changement dans l'état des lieux ; mais je ne pouvais hasarder sur ce point qu'une supposition. Aujourd'hui, grâce aux renseignements qu'on m'a fournis, toutes mes incertitudes ont disparu : le document dont je parlais plus haut, et sur la valeur duquel je ne m'abusais pas, tranche bien nettement, bien incontestablement la question.

En 1459, le receveur des aides pour le roi de France en l'élection de Langres ayant voulu prélever sur tous les habitants de Domremy, indistinctement, un impôt destiné à subvenir au paiement et à la nourriture des gens d'armes, une partie de ces habitants, et avec eux le procureur du roi de Sicile René Ier, en son duché de Bar, s'opposèrent à cette prétention, disant : « Que ledit seigneur Roy de » Secille en sondit duché de Bar a plusieurs et beaux drois » seigneuriaulx et entre autres de tenir et faire tenir tous » ses hommes et subgetz tant de son domaine que de ses » fiedz tenus en foy et hommaige de luy, frans et exemps » de tous aides, tailles, sol, gabelle et autres subventions » ayans cours ou royaume, et que desdites franchises et » exemptions lesdits sieurs duc de Bar et sesdits hommes » en ont joy et usé sens aucun contredit ou empeschement » de tel et si long temps qu'il n'est mémoire du contraire ; » et mesmement que en ladite ville de Dompremy le conte » de Saulmes (Salm) et le sieur de Fenestranges sont sei- » gneurs haulx justiciers de ladite ville et de tout le ban et » finaige d'icellui *qui s'extand depuis une certaine pierre* » *estant en ladite ville,.... en tirant vers le Neufchastel;* » que icelle seignorie ilz tiennent en foy et hommaige » dudit seigneur de Secille à cause de la chastellenie et » prevosté de Gondrecourt, et que *depuis ladite pierre en*

» *tirant vers la ville de Greux et tout le ban et finaige*
» *dudit Greux qui s'extand en ladite ville de Dompremy et*
» *jusques à ladite pierre,* estoit du royaume et contribuable
» ausdits aides, tailles et subventions, et que non obstant
» que lesdits habitans de Dompremy demourans ou ban et
» finaige de ladite ville depuis ladite pierre en tirant devers
» le Neufchastel, de toute ancienneté eussent esté tenus
» frans et exemps desdits tailles et subventions du Roy.....

» A quoy, par ledit procureur du Roy a esté dit et res-
» pondu que ladite ville de Dompremy sur Meuze est
» entièrement située et assise ou royaume et ès fins et
» mettes de cestedite élection, et que de toute ancienneté
» les habitans en icelle ont toujours esté contribuables
» ausdits aides, tailles et autres subventions du royaume
» comme les autres villes voisines et qui sont de cestedite
» élection, et que iceulx habitans y ont contribué et payé
» toutes et quantesfois qu'ilz en ont esté requis, sans
» aucune difficulté... »

Voilà donc quelles étaient les prétentions respectives des parties. Celles du procureur du roi de France n'ont pas besoin de commentaires; quant aux raisons présentées par les habitants de Domremy, il est nécessaire de les examiner.

Ils disent : que les sujets du duc de Bar ont toujours été exempts des tailles et impôts qui se payaient au royaume; — que le comte de Salm et le sieur de Fénétrange, vassaux de ce duc, sont seigneurs de la portion de Domremy qui s'étend depuis une certaine pierre en tirant du côté de Neufchâteau, laquelle portion est comprise dans la prévôté de Gondrecourt, dépendant du duché de Bar, et dont les habitants ont constamment joui des exemptions ci-dessus; — qu'au contraire, ceux qui résident dans la partie du

village qui s'étend depuis la même pierre, en tirant du côté de Greux, sont contribuables au royaume.

Aux termes de cette requête, Domremy se trouvait donc, en 1459, divisé en deux parties, limitées par une pierre : l'une était du Barrois, l'autre du royaume de France, ou, si l'on veut, du comté de Champagne qui, comme on sait, avait été réuni à la couronne dès l'année 1284.

Les élus de Langres, c'est-à-dire *des officiers du roi*, et dont, par conséquent, la partialité envers les sujets du duché de Bar ne saurait être suspectée; les élus de Langres, dis-je, sont appelés à résoudre cette contestation, et voici l'arrêt qu'ils prononcent; il est, comme on va voir, bien autrement explicite que la requête au sujet de la question des limites :

« Disons et déclairons, par nostre sentence et jugement, » *que les habitans demourans en ladite ville de Domp-* » *remy* DEPUIS UNG PETIT RUISSEAU *sur lequel a* » *une grosse pierre plate en manière de planche,* EN TIRANT » DEPUIS LEDIT RU VERS LA VILLE DE GREUX, ET TOUT LE BAN » ET FINAIGE DUDIT GREUX QUI S'EXTAND JUSQUES EN LADITE » VILLE DE DOMPREMY ET JUSQUES AUSDITS RUICEAU ET PIERRE, » sont et seront contribuables aux aides et tailles et autres » subventions qui ont et auront cours en ce royaume, » comme les autres habitans et subgetz de cestedite élec- » tion; *et au regard desdits autres habitans demourans* » *en ladite ville* DEPUIS LESDITS RUICEAU ET PIERRE, EN TIRANT » VERS LE NEUFCHASTEL, et ou ban et finaige dudit Domp- » remy oultre ladite pierre, comme dit est, ledit procureur » du Roy (de France) n'a aucunement prouvé son inten- » tion à l'encontre d'eulx, *pour quoy joyront iceulx habi-* » *tans d'autel et semblable privilége... que font et feront* » *les habitans de ladite ville et chastellenie de Gondre-*

» *court*, DONT NOUS TROUVONS LESDITS HABITANS ESTRE
» MOUVANS...[1] »

Les termes de cette sentence sont parfaitement explicites : un petit ruisseau, sur lequel était posée une grosse pierre[2] plate en forme de planche, séparait Domremy en deux portions ; celle qui se trouvait du côté de Neufchâteau faisait partie du Barrois et de la prévôté de Gondrecourt ; celle qui était du côté de Greux appartenait au royaume.

Il s'agit donc tout simplement, pour trancher la question, d'indiquer quel était le cours du ruisseau qui délimitait les deux portions du village et plaçait les habitants de chacune d'elles dans des conditions si différentes.

D'après le plan joint à ma première dissertation, le ruisseau dit des Trois-Fontaines, déviant de la ligne qui lui semble naturellement tracée, vient passer derrière la maison de Jeanne d'Arc, se partage en deux branches qui entourent la place, et se jette ensuite dans le canal du moulin.

Le cours *actuel* du ruisseau a fourni à mes adversaires un argument auquel il m'était difficile de répondre ; je ne pouvais le faire qu'en supposant une dérivation survenue à une époque et par suite de circonstances que j'ignorais.

Il ne me reste plus aujourd'hui d'incertitude à cet égard ; ce que je présumais était bien la vérité : LE RUISSEAU DES TROIS-FONTAINES SUIVAIT ANCIENNEMENT UNE DIRECTION TOUTE

1. V. ma première dissertation, p. 45-50.

2. La tradition est complétement muette à l'égard de la place où se trouvait cette pierre ; un dénombrement fourni, en 1334, par Jean de Bourlémont, indique seulement qu'elle était « en envers lou moustier, » c'est-à-dire, peut-être, à l'endroit où le ruisseau se rapprochait le plus de l'église ? (V. 2e dissertation, p. 25 et 34.) Mais la situation de cette espèce de pont est peu importante, car, d'après la sentence des élus de Langres, c'est le ruisseau, plutôt que la pierre, qui servait de limite entre les deux parties du village.

AUTRE QU'A PRÉSENT, et la délimitation qu'il traçait dans le village concorde parfaitement avec les indications fournies par les titres que j'ai mis au jour.

Pour établir ce point important, décisif, il me suffira, je l'espère, de m'appuyer sur le témoignage d'un homme dont les assertions, puisées aux sources les plus dignes de foi, ne sauraient faire l'objet d'une discussion : cet homme, c'est M. l'abbé Durand, curé de Domremy, lequel a bien voulu me prêter l'autorité de son opinion. Voici ce que m'écrit ce respectable ecclésiastique :

« Domremy, le 19 mai 1856.

« Monsieur,

» Je vous demande pardon d'avoir tardé jusqu'à ce jour » à répondre à votre lettre du 26 avril, par laquelle vous » me faites hommage de vos deux dissertations sur Jeanne » d'Arc ; je vous en remercie très-vivement ; je les ai lues » avec bien de l'intérêt et avec d'autant plus de plaisir » *qu'elles sympathisent avec les idées que j'ai toujours* » *eues sur le pays de Jeanne d'Arc*[1].... *Elles m'ont raf-* » *fermi dans mon opinion que Domremy a toujours fait* » *partie de la Lorraine ou du Barrois.*

» M. L...... me prie de vous donner par écrit les rensei- » gnements que je lui ai communiqués oralement sur le » ruisseau qui faisait anciennement la limite des territoires » de Greux et de Domremy ; les voici... :

» *Il est bien constant que le ruisseau des Trois-Fon-* » *taines faisait la limite des deux territoires de Greux et* » *de Domremy ; et cette limite a subsisté jusqu'en 1823,* » *lors du cadastre, qui, par un accord consenti entre les*

1. Les quelques mots que je supprime, ici et plus loin, concernent un de mes honorables adversaires.

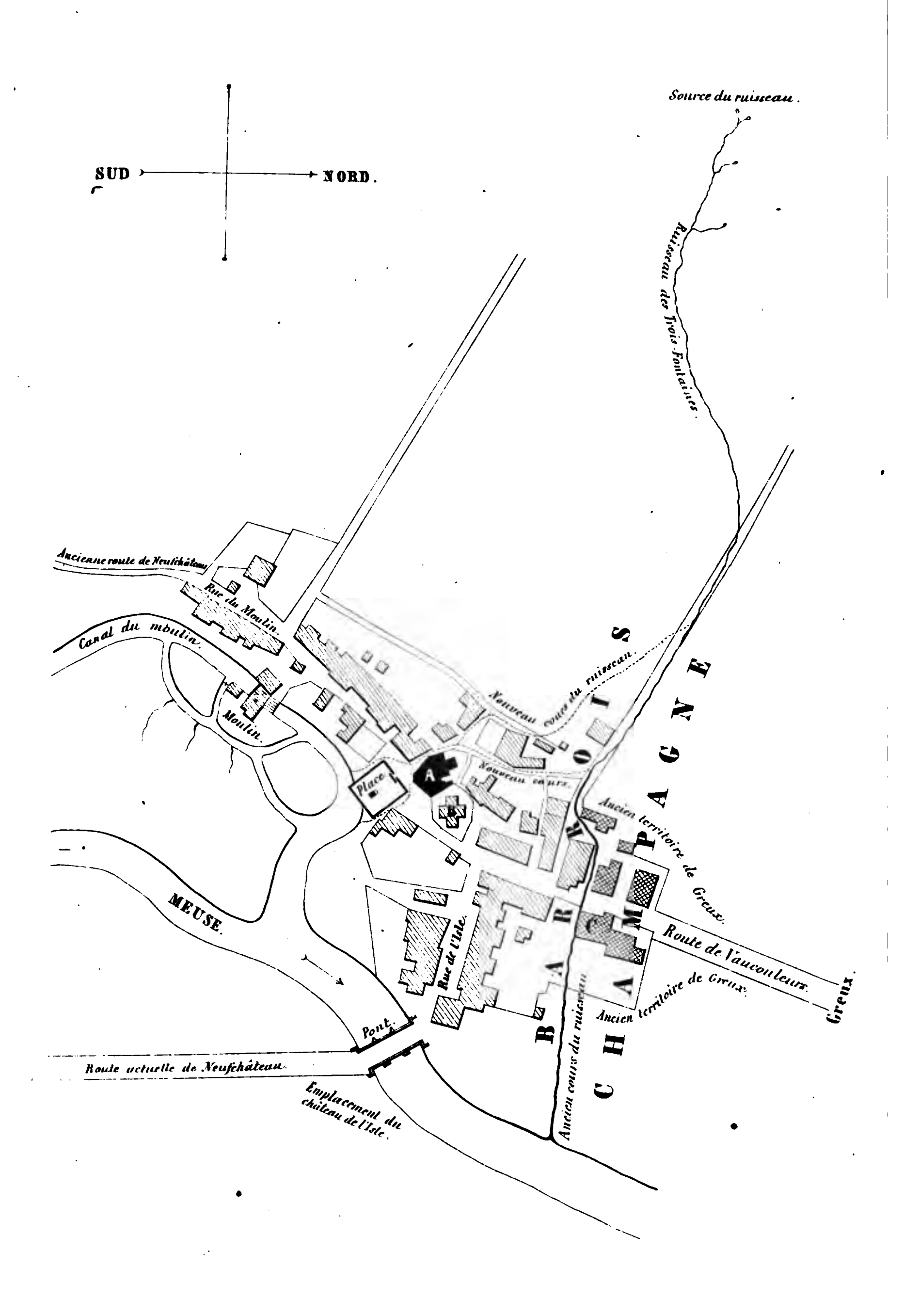
» *deux communes, a reporté la limite de quelques cents* » *mètres du côté de Greux. Ainsi, cette limite qui faisait* » *la séparation, est bien connue.*

» CETTE LIMITE SUIVAIT LE RUISSEAU DEPUIS SA SOURCE JUS- » QU'A L'ENTRÉE DANS LE VILLAGE; *et ce ruisseau qui,* » DEPUIS ENVIRON UN SIÈCLE ET DEMI, A PRIS SON COURS DU » CÔTÉ DU MIDI POUR ALLER PASSER PRÈS DE LA MAISON DE » JEANNE D'ARC, SUIVAIT SA PENTE NATURELLE LE » LONG DE LA LIMITE DES DEUX TERRITOIRES, » ET, LAISSANT QUELQUES MAISONS A SA GAU- » CHE, ALLAIT SE JETER DANS LA MEUSE AU- » DESSOUS DU PONT. *En suivant cette même ligne, et* » *sans le cadastre, Domremy serait encore aujourd'hui* » *partagé en deux : vingt-trois ménages seraient sur le* » *finage de Greux.* Il est vrai que la plupart de ces mai- » sons sont de nouvelle construction; mais il en existait de » vieilles, qui ne sont plus.

» Le château de l'Isle était situé au bas du village, de » l'autre côté de la Meuse, à quelques mètres au-dessous » du pont; il y a peu d'années que le terrain en a été » nivelé, et on en voyait encore les traces; puis, *la rue* » *qui descend au pont porte encore aujourd'hui le nom* » *de* RUE DE L'ISLE[1]. C'est par erreur que, d'après votre

[1]. Plusieurs documents anciens attestent que les seigneurs de la partie barroise de Domremy étaient possesseurs de maisons situées dans cette rue, laquelle se trouve appelée aussi *rue devant le château.* On lit dans des comptes de la terre de Ruppes, de 1589 et 1590 : « Le vil- » laige de Domremy la Pucelle appartient à mondit seigneur (le comte » de Salm) par indivis avec le sieur de Changy.... Il est dheu à mondit » seigneur et audit sieur de Changy... une rente... sur plusieurs mai- » sons assises tant en la rue *devant le chasteau* que *proche de* » *l'église...* » (V. 2e dissertation, p. 16.)

Dans un dénombrement fourni au duc de Lorraine Charles III,



A. *Maison de Jeanne d'Arc.* B. *Église.* C. *Auberge Perrin.*

» plan, il a été placé dans les îlots que forme le canal du
» moulin.

» Ainsi, d'après le même plan, *si le cours du ruisseau,*
» TEL QU'IL EST AUJOURD'HUI, *faisait la limite ancienne, il*
» *s'ensuivrait que non seulement la maison de Jeanne*
» *d'Arc, mais aussi l'église, la rue de l'Isle et la plus*
» *grande partie du village auraient appartenu à Greux;*
» CE QUI N'EST PAS ET NE PEUT PAS ÊTRE.

» Il est donc bien rationnel de suivre l'ancienne limite et
» l'ancien cours d'eau, lequel m'a été positivement indiqué
» par M. Boucirot, ancien curé, mort à Domremy, son
» lieu natal, en 1850, âgé de 87 ans; par Claude Four-
» rier, ancien syndic, mort en 1845, à l'âge de 88 ans, et
» par d'autres personnes anciennes du lieu, qui m'ont cer-
» tifié avoir ouï dire par leurs ancêtres que *le ruisseau*
» *suivait anciennement le cours indiqué ci-dessus,* suivant
» la limite du territoire; et la pente du terrain semble
» assez l'indiquer; seulement, à l'endroit de sa déviation,
» la construction de maisons a élevé le terrain pour en
» faire comme une digue....

» P. DURAND,

» Curé de Domremy, chanoine honoraire d'Orléans. »

En suivant, sur le nouveau plan que j'ai fait dresser, les indications si formelles de M. le Curé de Domremy, on voit facilement quel était l'état ancien des lieux, et on

en 1599, Oger de Saint-Blaise s'exprime ainsi: «...Item me doivent les
» maisons qui sont en la rue appelée *rue du Chasteau de l'Isle*, et
» autres qui sont appelées la *rue du Jardin du Moulin,* la somme de
» trois francs... » (V. 1re dissertation, p. 31.) On peut voir, par le plan, que la rue de l'Isle, ou du Château de l'Isle, était bien en deçà de la maison de Jeanne d'Arc, du côté de Greux. Quant à la rue du Jardin-du-Moulin, elle prenait son entrée dans la rue du Moulin.

reconnaît que le ruisseau devait, d'après son cours primitif, former la limite naturelle des deux territoires, qu'il séparait presque par une ligne droite.

Les renseignements que m'a donnés M. l'abbé Durand concordent parfaitement avec un fait qui m'a été signalé, et que j'ai consigné dans ma seconde dissertation.

Jusqu'à son érection en cure, c'est-à-dire jusqu'en 1821, Domremy demeura divisé en deux portions tout-à-fait distinctes : une partie de ses maisons, quoique contiguës aux autres habitations du village, dépendaient *civilement, politiquement* et *spirituellement* de la communauté de Greux. Elles se trouvaient situées du côté de cette dernière commune, sur la route de Vaucouleurs, et avaient pour limite l'auberge occupée aujourd'hui par un sieur Perrin[1].

Quel avait été le motif de cette séparation, dont la date est inconnue? Evidemment de joindre au village de Greux la portion de Domremy qui était de la même souveraineté, et cela, afin de mettre un terme aux conflits fréquents que provoquait la mitoyenneté.

Cette circonstance, rapprochée des indications de M. le Curé de Domremy, permet de tirer cette conclusion : à savoir, que les maisons réunies à la communauté de Greux représentaient l'ancienne portion française ou champenoise de Domremy; portion dans laquelle n'étaient certainement comprises ni l'église, ni la maison de Jeanne d'Arc.

1. D'après un nouveau renseignement que me transmet M. l'abbé Durand, « Domremy est resté annexe de Greux jusqu'en 1821, époque » de son érection en cure par ordonnance royale; et jusque là les » maisons Perrin et autres, situées sur la gauche du ruisseau qui fai- » sait limite, dépendaient de Greux, y avaient leur affouage de bois, y » portaient le pain bénit, et leurs habitants y étaient baptisés et » enterrés. »

Tous les arguments, si ingénieux, si subtils qu'ils puissent être, tombent, ce me semble, devant les preuves matérielles que je viens, ou plutôt que l'honorable Curé de Domremy vient de présenter. La question est désormais résolue en notre faveur, et l'on peut affirmer que *Jeanne d'Arc est née dans la portion du village de Domremy qui dépendait du Barrois, et que, par conséquent, elle appartient à une province dont la réunion à la Lorraine s'est accomplie quelques années après sa mort.* On a donc presque le droit de dire qu'elle était lorraine.

Il est nécessaire peut-être d'ajouter, pour répondre à une objection qui a été faite à plusieurs reprises, que la partie du Barrois dont dépendait Domremy formait ce qu'on nommait le Barrois mouvant, et que les ducs de Bar étaient, pour cette partie de leurs états, vassaux de la couronne; c'est ce qui explique comment Jeanne, sans mentir à son origine, pouvait et devait appeler Charles VII son roi : elle était, en effet, barrisienne et sujette du roi de France, seigneur suzerain de la portion barroise de Domremy.

En revendiquant pour notre pays l'honneur d'avoir donné le jour à la Vierge martyre, je n'obéis pas à un vain sentiment d'amour-propre local; je cherche à établir un point historique intéressant, et voilà tout. Quoique Jeanne appartienne bien certainement à la France, la contrée qui l'a vue naître n'a-t-elle pas le droit d'en être fière, et n'est-ce pas un devoir pour elle de réclamer ce glorieux privilége?

HENRI LEPAGE.

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

Le Comité du Musée lorrain s'est réuni le samedi, 7 juin, pour prendre une dernière décision au sujet de la demande à

adresser au Conseil général touchant l'occupation de la galerie contiguë à celle où est établi le Musée. Le Comité, après avoir entendu la communication qui lui a été faite par son président, a décidé qu'il prendrait, vis-à-vis du département, l'engagement formel, dans le cas où la loterie réussirait, de rembourser à celui-ci toutes les dépenses qu'occasionneront, tant la construction d'un grenier et d'une écurie dans la cour de la Gendarmerie, que les travaux nécessaires pour établir une nouvelle entrée à ce bâtiment.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

Mme Villers, l'une des plus libérales bienfaitrices du Musée lorrain, vient encore d'offrir à celui-ci quatre médaillons renfermant les portraits, en miniature, du prince Charles, de Madame Charlotte, de Madame Élisabeth et de Marie-Antoinette d'Autriche.

Ce qui, outre le mérite artistique, donne un très-grand prix à ce cadeau, c'est que les médaillons ont appartenu à la reine Marie-Antoinette, par qui ils ont été donnés à une dame de la cour.

CHRONIQUE.

Notre collègue M. Louis Lallement, qui avait adressé à l'archiduc Ferdinand Maximilien-Joseph plusieurs opuscules relatifs à l'histoire de Lorraine, a reçu du prince une fort belle épingle enrichie de brillants.

BIBLIOGRAPHIE.

Le 3e volume de l'*Histoire de Lorraine*, par M. Aug. Digot, sera mis en vente à la librairie Vagner, le 30 juin courant.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

NANCY, DE L'IMPRIMERIE DE A. LEPAGE.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

5e ANNÉE. — 7e NUMÉRO. — JUILLET 1856.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 14 juillet.

Sur la demande d'un de ses membres, la Société décide la reproduction, dans le prochain volume de ses Bulletins, de la dissertation publiée par M. Henri Lepage dans le dernier numéro du Journal, sous le titre : *Un dernier mot sur cette question : Jeanne d'Arc est-elle lorraine ?*

Ouvrages offerts à la Société.

Histoire de la réunion de la Lorraine à la France, par M. le comte d'Haussonville, t. II.

Histoire de Lorraine, par M. Aug Digot, t. III.

De la véritable orthographe du nom de Jeanne d'Arc, par M. P. G. de Dumast.

Supplément rectificatif au mémoire sur les distributions

d'aliments cuits opérées en différents temps et chez différents peuples, par LE MÊME.

Sur les vraies armoiries de la ville de Nancy, par LE MÊME.

Un dernier mot sur cette question : Jeanne d'Arc est-elle lorraine ? par M. HENRI LEPAGE.

Notice historique sur la foire de Saint-Jean à Amiens, par M. l'abbé J. CORBLET.

Projet d'une hagiographie diocésaine, par LE MÊME.

Notice sur les sceaux du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, par M. RENIER CHALON.

Les monnaies des seigneurs de Korbulo, par LE MÊME.

Dernières années de Charles-le-Téméraire, souvenir historique, par M. F.-A. PERNOT.

L'Austrasie, revue de Metz et de Lorraine, 6e livraison, juin 1856.

Bulletin du Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts de la France, t. III, n° 6.

Admission et présentation de membres.

Sont présentés et admis comme membres de la Société : MM. Maurice Aubry, ancien représentant des Vosges, banquier à Paris ; — Sacquin, avocat, membre du conseil général des Vosges ; — Auguste Gravier, professeur de physique au séminaire de Saint-Dié ; — Félix Salle, étudiant en droit, à Vézelise.

Lectures.

M. Henri Lepage continue et achève la lecture de son travail intitulé : *Recherches sur l'origine et les premiers temps de Nancy*. La Société vote l'impression de ce mémoire dans le prochain volume de ses Bulletins.

MÉMOIRES.

SUR LE LIEU DE NAISSANCE DE CLAUDE DE LORRAINE, PREMIER DUC DE GUISE.

L'auteur d'une récente Histoire des ducs de Guise, M. René de Bouillé, dit, en parlant du premier membre de cette illustre famille : « Claude de Lorraine était né, le 20 » octobre 1496, au château de Condé, *sur la Moselle*, résidence d'été des ducs de Lorraine, *près de Bar*. »

Ce passage contient bien évidemment une erreur géographique qui mérite d'être relevée, et dont la mise au jour par un écrivain distingué conduit naturellement à examiner l'opinion des biographes sur le lieu de naissance de Claude de Lorraine.

Le village de Condé, près de Bar, situé « à la jonction des ruisseaux qui commencent la rivière de Chez[1], » était appelé anciennement *Condé-en-Barrois* pour le distinguer d'un autre village que les anciens titres désignent, tantôt simplement sous le nom de Condé, tantôt sous celui de *Condé-sur-Moselle*. C'est aujourd'hui Custines, à deux lieues environ de Nancy.

De laquelle de ces deux localités M. de Bouillé entend-il parler? Est-ce de Condé-sur-Moselle ou de Condé près de Bar? Sa phrase, coupée en deux, peut s'interpréter de l'une ou l'autre façon, au gré du lecteur; seulement, ce dernier sera certainement porté à pencher pour Condé-sur-Moselle, lorsqu'il saura qu'il y avait, dans ce lieu, un château qui servait de résidence aux ducs de Lorraine; circonstance qui ne saurait s'appliquer à Condé-en-Barrois, village appartenant anciennement à l'abbaye de Saint-Mihiel, et où rien

1. Durival, Description de la Lorraine, t. II, p. 360.

ne prouve qu'il y ait jamais eu de château à nos ducs.

Si l'on consulte les auteurs qui ont parlé du lieu de naissance de Claude de Lorraine, on reste dans une grande incertitude à cet égard : les uns, comme Dom Calmet, le P. Benoît Picart et le baron de Zur-Lauben, font naître ce personnage à Condé ou au château de Condé; les autres, comme Durival et M. Michel, désignent positivement Condé-en-Barrois. Lesquels ont raison? Les premiers ne sont pas assez explicites, les seconds ne donnent aucune preuve à l'appui de leur opinion.

Ce qui, on le peut supposer, a causé l'incertitude des historiens, c'est qu'à partir du commencement du siècle dernier (1719), Condé-sur-Moselle ayant changé son nom pour celui de Custines, il ne s'est plus trouvé, dans notre pays, d'autre Condé que celui qui est situé près de Bar, et on a été conduit tout naturellement à prendre ce lieu pour celui où le chef de la maison de Guise avait reçu le jour.

Voyons si, à défaut de preuves positives, quelques rapprochements ne nous permettront pas de découvrir la vérité sur le point historique en litige.

D'abord, il est bien certain que le château de Condé-sur-Moselle servait fréquemment de résidence à René II, père de Claude de Lorraine, et qu'il y était, notamment, à l'époque de la naissance de ce prince. Les documents que nous allons rappeler, sans le dire formellement, l'indiquent assez pour ne pas laisser de doute; ils sont empruntés au compte de Jean Gerlet d'Amance, chambre aux deniers ou argentier du duc, pour l'année 1495-1496. On verra, par la seule date des mandements et par la désignation des lieux où ils sont donnés, que c'est bien au château de Condé sur la Moselle que René II devait se trouver, dans le cou-

rant du mois d'octobre 1496, et même le 20 de ce mois, jour de la naissance de Claude de Lorraine.

Presque tous les mandements contenus dans le registre que je viens de citer, sont datés de Pont-à-Mousson, de Nancy et de Condé, situé, comme on sait, à peu près à égale distance de ces deux villes; il en résulte ce qui suit :

René est à Pont-à-Mousson le 10 septembre, et *le même jour* à Condé; le 11 à Condé; les 13 et 15 à Pont-à-Mousson; le 18 à Nancy; le 22 *à Nancy et à Condé;* les 25, 26 et 27 à Condé; le 28 *à Condé et à Nancy.* Il est à Condé les 3, 6, 9, 11, 13, 15, 17, 18, 19, *vingt*, 22, 27, 28, 29 octobre, et à Nancy, le dernier jour de ce mois. On le voit, enfin, à Condé, le 9 novembre, c'est-à-dire le surlendemain du baptême de Claude; et si l'on ne trouve pas de mandements datés des 7 et 8, c'est qu'il est présumable que ces deux jours ayant été consacrés à des fêtes, le duc n'eut pas le temps de s'occuper d'affaires.

Quant à la date du baptême de Claude de Lorraine, et au lieu où se fit cette cérémonie, ils sont positivement indiqués dans la note suivante, empruntée au compte du cellérier de Nancy, pour l'année 1495-1496 : « Payé à » Jehanne Baptiste pour avoir fait v pallasses... pour por- » ter on chastel de Condé pour couchier dessus les officiers » et serviteurs du Roy (René II) et de la Royne (Philippe » de Gueldres, mère du nouveau-né) *durant le temps du* » *baptisement de Monsieur Claude, fait audit lieu le vij^e* » *jour de novembre mil iiij^c iiij^{xx} xvj...* v gros. »

Ne peut-on pas hardiment conclure des documents qui précèdent, que c'est dans un endroit situé à proximité de Pont-à-Mousson et de Nancy, qu'est né le premier duc de Guise; et que cet endroit, désigné seulement dans les comptes sous le nom de Condé, est bien Condé-sur-Mo-

selle, ou Custines, que son voisinage des deux principales villes de la Lorraine, joint à la facilité de s'y transporter par eau, avait dû faire choisir par nos ducs pour y fixer leur résidence, tout en ne s'éloignant pas de leur capitale?

H. L.

NOTE SUR UNE STATUE DÉPOSÉE AU MUSÉE LORRAIN.

Parmi les œuvres d'art remarquables que possède le Musée lorrain, il en est une qui mérite une mention spéciale, et que cet établissement doit à la munificence de M. Delalle, ancien vicaire-général du diocèse de Nancy, aujourd'hui évêque de Rodez : c'est une statue en pierre, représentant un Génie qui soutient un médaillon renfermant le portrait de Mgr des Porcelets de Maillane, 81° évêque de Toul.

Jean des Porcelets de Maillane avait fondé à Nancy, au commencement du XVIIe siècle, l'église Saint-Roch, située à l'angle des rues Saint-Jean et Saint-Dizier; le portail principal était sur la rue Saint-Jean. Dans le sanctuaire de cette église, du côté de l'Epître, sous une arcade pratiquée dans le mur, on voyait le mausolée de l'évêque fondateur, exécuté par le célèbre César Bagard, dit le *Grand César*, sculpteur nancéien. Un piédestal, s'élevant de terre, soutenait un sarcophage supporté par deux termes de grandeur colossale. Au-dessus du sarcophage, sur des socles, étaient placées trois figures de grandeur naturelle : celle du milieu représentait un Génie portant un médaillon ovale dans lequel était la figure de Mgr des Porcelets ; à droite était la statue de la Foi, tenant un livre, et, à gauche, celle de l'Espérance, appuyée sur un ancre.

Ces deux dernières statues ornent aujourd'hui le monument de Léopold, érigé, en 1840, dans l'église des Cordeliers de Nancy.



JEAN DES PORCELETS DE MAILLANE,

80e Evêque de Toul,

1608-1624.

Quant au Génie, M. Delalle, l'ayant acquis de la personne qui le possédait, l'avait fait déposer provisoirement dans une des chapelles de la cathédrale de Toul. C'est de là qu'il a été enlevé, en 1852, pour être transporté au Musée lorrain, où sa place était marquée parmi les œuvres des artistes que notre pays a vus naître, et à côté des monuments historiques que cet établissement renferme.

La commission de rédaction a pensé faire une chose agréable aux lecteurs du Journal en leur offrant la reproduction de la statue sortie des mains de Bagard. Le dessin en est dû au crayon de M. Victor de Bouillé, et la lithographie à M. Christophe, membre de la Société d'Archéologie.

Notre collègue, M. Dieudonné Bourgon, a trouvé dans les registres de la Cour souveraine, aux Archives de la Cour impériale de Nancy, et a bien voulu nous communiquer les deux documents historiques qui suivent : le premier est relatif au mausolée du duc Raoul, érigé dans l'église des Bernardins de Beaupré ; le second, à l'entrée solennelle du duc Léopold à Nancy. Ces deux pièces contiennent des particularités qui ne sont pas sans intérêt.

SUR LE TOMBEAU DU DUC RAOUL A BEAUPRÉ.

« Veu par la Cour Souveraine de Lorraine et Barrois la requeste présentée par le procureur général contenant que l'église de l'abbaye de Beaupré, ordre de Cisteaux, estant honorée de la sépulture de plusieurs Ducs de Lorraine, qui, par une dévotion particulière pour cette église, l'y ont choisie, l'on y a veü plusieurs monuments magnifiques de nos Princes, et particulièrement celui du duc Raoul, de glorieuse mémoire, dont le corps, après la bataille de Crécy, où il fut tüé en combattant victorieusement, fut transporté

dans cette église. Le tombeau qui luy fut construit après sa mort contenoit la figure de ce Prince et celle de la Duchesse son épouse, toutes deux de bronze doré, et il estoit orné tout à l'entour de quantité de bas-reliefs de même métail; et quoy que les tombeaux ayent été inviolables chez toutes les nations, et que se soit une espèce de sacrilége de les renverser et de les dépouiller, les tombeaux des souverains méritent encore une vénération particulière, puisqu'il reste une impression de leur grandeur et de leur majesté jusques dans leurs sépulchres, malgré la rigueur de la mort qui les égale aux autres hommes, il est arrivé, depuis quelques années, que le tombeau dudit duc Raoul, non-seulement a esté dépouillé par l'enlèvement des figures et des matières de bronze doré dont il estoit composé et qui faisoient l'objet de la vénération publique, mais encore que ces mêmes figures et matières, par un commerce profane et honteux, ont été vendües à des fondeurs, non-seulement sans aucun respect pour l'art, mais encore pour les illustres morts qu'elles représentoient; cette action pourroit estre dissimulée si elle avoit esté commise par voye d'hostilité et par des mains ennemies; mais la voix publique l'impute à des mains qui estoient obligées de les conserver, ce qui oblige ledit procureur général d'approfondir la vérité du fait et de découvrir les autheurs de ces attentats : A ces causes, requéroit qu'il plaise à la Cour ordonner que par tel commissaire qu'il luy plaira nommer, il sera informé des faits cy-dessus, circonstances et dépendances, pour, l'information faite et rapportée, estre requis ce que de raison.

La Cour a ordonné qu'il sera informé des faits mentionnés en ladite requeste, circonstances et dépendances, par le sieur conseiller de Gondrecourt, qu'elle a commis à cet effet.

Fait en la Chambre du Conseil, à Nancy, le vingt-sixième juillet mil sept cent; présents : MM. Serre, président; d'Andilly, George, de Rutant, Bardin, Taillfumier, Gondrecourt, Lançon, de Hoffelize et de Nay, conseillers. Signé : *Serre* et *de Rutant*. [1]

PROCÈS-VERBAL DE L'ENTRÉE DE LÉOPOLD A NANCY.

Je soubsigné François Le Bègue, abbé de Bousonville et doyen de la Primatialle de Nancy, ayant fait, en cette dernière qualité, les fonctions que Monseigneur le Primat croit devoir faire à l'entrée publicque de Son Altesse Royale, a esté requis d'en donner un act, lequel il a donné comme s'ensuyt, remettant la description de l'ordre de l'entrée à l'escrit qui en a esté imprimé par ordre de Saditte Altesse.

Le jour de l'entrée ayant esté fixé au dix de novembre de la présente année, le clergé avec le Parlement, la Chambre des Comptes, le Bailliage et le Corps de ville, s'assemblèrent au Noviciat des Jésuites, d'où les prélats et les chapitres de la Primatialle et de Saint-George se rendirent à la porte Saint-Nicolas dès qu'ils apprirent que Leurs Altesses Royalles y arrivoient; ils se rangèrent comme en amphitéâtre sur les degrés de l'autel que Messieurs de la Primatialle avoient fait dresser dans une arcade de ladite porte.

Leurs Altesses Royalles estant arrivées, Monsieur le comte de Carlinford, comme gouverneur de Nancy, présenta les clefs de la ville à Son Altesse Royalle qui estoit encore dans sa chaise, et M. d'Hofflize, maistre des reques-

1. On ne trouve aucun arrêt postérieur qui ait statué sur l'enquête ordonnée, ni même qui soit relatif à cette affaire.

tes, au nom du Corps de ville, les complimenta, et le (*sic*) descendirent ensuite de leur chaise, et vinrent au pied de l'autel, où ledit soubsigné Doyen de la Primatialle, avec quatre chanoines assistants, les attendoit pour leur présenter l'eau bénite; puis, ayant monté les six degrés de l'autel, elles s'agenouillèrent sur les quarreaux qui leurs estoient préparés, baisèrent à genoux cette partie de la vraye croix qui se conserve dans la Primatialle.

Leurs Altesses Royalles s'estant relevées, le soubsigné Doyen leur fit une courte harangue conforme à la fonction qu'il faisoit, après laquelle il dit à Son Atesse Royale, en présence des prélats et chanoines qui l'environnoient, des principaux officiers de la couronne, de la noblesse, qui remplissoit tout l'espace qui est dans cette porte :

« Monseigneur, les ducs vos prédécesseurs ayant presté serment à leur entrée dans leur ville capitale de Nancy, Votre Altesse Royale trouveroit-elle bon de suivre leur exemple, et que ce soit entre mes mains qu'elle fasse le serment? » A quoy Son Altesse Royalle ayant répondu qu'elle le feroit volontiers, elle s'agenouilla, tirant son gand de la main droite et ayant mis la main nüe sur les Saints Evangiles que deux des assistants du soubsigné Doyen avec le sieur de Nay, escolâtre, luy presentèrent, le soubsigné Doyen luy dit :

« Très-hault, très-puissant, très-excellent prince et souverain seigneur, vous jurés et promettés à Dieu, sur les Saints Evangiles que vous touchés, que vous conserverés et maintiendrés la pureté de la religion catholique, apostolique et romaine dans tous vos estats, que vous aurés soins de soustenir l'honneur de l'estat ecclésiastique et la dignité de votre noblesse, et que vous conserverés

les peuples qui vous sont soubmis dans les coustûmes qui conviennent au bien de votre Estat. »

A quoy Son Altesse Royalle ayant répondu qu'il le feroit avec plaisir, le soubsigné Doyen luy dit : « Et nous, Monseigneur, au nom de toute cette assemblée et de tous vos sujets, nous promettons à Votre Altesse Royalle une fidélité inviolable. » Après quoy il luy demanda s'il trouvoit bon qu'il fût dressé un act du serment qu'elle venoit de faire ; et ayant répondu que ouy, ledit soubsigné Doyen luy dit qu'il le dresseroit, et luy fit une profonde révérence ; ensuitte de quoy, ledit sieur Doyen récita avec les assistans les prières qui se font à l'entrée des souverains, pendant que la musique chantoit un motet convenable ; puis Leurs Altesses Royalles entrèrent dans la ville selon l'ordre qui avoit esté résolu au conseil ; ce que le soubsigné atteste avoir esté fait par luy en présence de toute l'assemblée, dont il a esté dressé le présent act, signé de luy. Faict à Nancy, le onzième novembre 1698. — Signé *F. Le Bègue.*

LETTRE INÉDITE DU B. P. FOURIER.

Nous devons à notre collègue, M. Jacquot (de Vallois), professeur à la Malgrange, communication de la lettre suivante, que nous avons tout lieu de regarder comme inédite, et dont l'original se trouve à la bibliothèque des PP. Dominicains de Nancy :

Aux religieuses du monastère de la Congrégation Nostre-Dame à Nancy.

Mes bonnes et bien aimées sœurs en Nostre Seigneur, je suis très marri, très confus et en peine, du trop, du trop, du trop, du trop, du trop de soing qu'avez toutes de moy, qui ne mérite rien et ne vaux rien que pour apporter de la

peine et des grands frais ès lieux où je me trouve ; nonobstant cela je ne fais point de conscience depuis que je suis en ce lieu, notamment des dimanches, de regretter ces très bonnes et très nettes viandes desquelles vous me traitez si charitablement quand je suis à Nancy, et me souhaiter à toute heure en ceste belle chambre que vous me prestez ou bien en l'estude voisine, où je m'esjouissois désja dès l'instant que j'en partis d'y retourner dans le troisiesme ou le quatriesme jour, et voici le dixiesme, sans ce que nous sachions ni puissions encor discourir ou conjecturer bonnement quel traitement ou response nous recevrons de Messieurs de la Ville pour récompense de ceste place que nous prétendons d'eux. Ils se préparent à nous demander une grosse somme d'argent, ce nous semble, mais jusques à présent ils n'ont pas dit quelle ce sera pour tantost ainsi que nous croions. Je ne peux bouger d'ici que cela ne soit faict, parce qu'il fault par nécessité, ce me dict-on, que je traicte avec eux. Si tost que l'accord en sera passé, je m'en retournerai, Dieu aidant, à Nancy, et prendrons nostre chemin par le village de Madame de Maillane, qui est voisin d'icy, pour reconnoistre le lieu et voir ce comme on y pourra satisfaire à ses dévotions. Il ne fault nullement permettre que Monsieur le curé d'Hadonviller ny aultre prenne la peine de venir nous quérir, pour diverses raisons, et spécialement parce que nous ne sommes assurez du jour que nous pourrons partir, cela ne dépendant de nous, mais de Messieurs de la ville du Pont, lesquels n'ont pas tant de haste que nous. Je ne me souviens pas d'avoir jamais point veu d'affaire plus longue à desmesler ny plus recommandée à Dieu (exceptez les necessitez publiques) par messes et par prières, et divers aultres moyens. Je ne sais pas ce que cela signifie, ny ce que prétend nostre bon

Seigneur, pour qui nous travaillons en ceci, ce me semble. Dimanche dernier nous nous ressentismes bien les puissants effects de vos bonnes prières. L'élection se faict si doucement que rien plus, et si agré de chacune des eslisantes que l'on n'eut sceu souhaiter plus de contentement et de joye, et d'applaudissement, et de remerciements à Dieu, qu'il s'en trouva là dedans en ceste action là. Il n'y avoit que la pauvre esleüe qui commençast à se tourmenter, mais on la rappaisa. Elle eut toutes les voix. C'est elle qui l'a desja estez durant les neuf ans passez, les trois qui restent acheveront les douze. Je suis bien marry de ce qu'avez envoié expres, nous ne lui avons point donné d'argent, parce que nous ne sçavons quel marché on a faict avec luy, et n'avons point de fiance en ce cas là à la personne de ceux que nons ne cognoissons. Le miserable garnement de fils de la pauvre bonne tante Dieudonné de Mataincourt (laquelle obligea infiniment nos sœurs de Mirecourt) est venu tout expres m'apporter une lettre que m'envoioit le religieux qui sert à Mattaincourt, dans laquelle on me prioit de parler à ce belistre, mais je n'ai pas voulu le voir, parce que je suis trop fasché à ses malices, et ai heu peur de le tanser trop fort, et par avanture le rendre encor pire qu'il n'est. C'est un meschant garçon. Il va partir tout à ceste heure. Si davanture il estoit si effronté que de se présenter en passant, je vous supplie le remontrer un peu pour l'amour de sa mère. Pour maintenant je ne sçaurois le voir. Au Pont à Mousson ce III de nov. 1632.

V. F. et S. en D.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

M. Pernot, artiste-peintre à Paris, a fait don au Musée de trois charmantes miniatures dues au pinceau de notre

compatriote M. Gomien, enlevé, jeune encore, aux arts qu'il cultivait avec succès.

ACQUISITION FAITE PAR LE COMITÉ.

Le Comité vient de faire l'acquisition d'un cadre renfermant la décoration de l'ordre du Saint-Esprit, que portait le roi Stanislas.

Derrière ce cadre se trouve attachée l'attestation suivante, qui ne laisse aucun doute sur la provenance de cet objet :

« Cette plaque est celle du cordon bleu de Stanislas de
» Pologne. Vers la fin de février 1794, le district de Nancy
» prit un arrêté par lequel le citoyen Grillot, architecte,
» fut chargé de faire enlever tout le fer, le plomb et bronze
» des édifices nationaux de cette ville. Cette opération,
» *dont j'ai été témoin*, eut lieu aux ci-devant Cordeliers,
» aux ci-devant Minimes et à Bon-Secours. C'est dans
» cette dernière église qu'était inhumé Stanislas. On ouvre
» le caveau où sa dépouille mortelle était, suivant l'usage,
» renfermée dans un double cercueil, le premier de bois,
» le second de plomb. Celui-ci fut enlevé ; on replaça le
» corps dans celui de bois, et on mura le caveau. Le corps
» était vêtu : une perruque couvrait sa tête; il était décoré
» du cordon bleu, et enveloppé d'un manteau: un sceptre
» en bois doré près de lui. Lorsqu'on le retira du cercueil
» de plomb, des vieillards, des femmes et des enfants se
» précipitèrent dessus. Le crachat m'échut en partage. Le
» corps, quoiqu'embaumé, était en grande partie décom-
» posé: cela provenait, je crois, des chairs déjà attaquées
» par l'action du feu, et de l'extrême corpulence de
» Stanislas.

» Nancy, 18 mars 1794,

» *Signé :* ALNOT *fils.* »

Ainsi, cette décoration est restée pendant dix-huit ans dans le cercueil du roi de Pologne. Des mains de M. Alnot elle avait passé dans la riche collection de M. Butté, puis dans celle de M. Febvotte, ancien employé des contributions indirectes, mort au mois de mai dernier.

CHRONIQUE.

M. Hippolyte Fortoul, ministre de l'Instruction publique et des Cultes, est mort le 7 de ce mois, âgé seulement de 45 ans. C'est une grande perte pour les Sociétés savantes, dont il se plaisait à stimuler les efforts et à encourager les travaux. La Société d'Archéologie lorraine, à laquelle M. Fortoul avait donné des marques réitérées du plus bienveillant intérêt, doit s'associer vivement aux regrets que cause la fin prématurée de l'homme vraiment supérieur que la confiance de l'Empereur avait placé à la tête de l'instruction publique en France. Espérons que son successeur marchera dans la même voie, et que les études historiques provinciales obtiendront de sa part la même protection et les mêmes faveurs!

— La Société d'Archéologie lorraine vient de recevoir, à titre d'encouragement, une allocation de 300 fr. sur les fonds du ministère de l'Instruction publique.

— La commission pour l'érection d'un monument à Jeanne d'Arc, dans la ville de Neufchâteau, vient d'adresser à ses correspondants une circulaire par laquelle elle leur annonce que, dans sa séance du 17 juin dernier, elle a définitivement traité pour la statue avec M. Pètre, sculpteur lorrain. Les souscriptions ouvertes, tant dans les Vosges que dans les autres départements, ont déjà produit des résultats satisfaisants, et la commission a lieu d'espérer qu'elle parviendra à couvrir les dépenses du monument projeté.

— Nous avons reçu dernièrement de Paris une communication fort intéressante : c'est l'annonce d'un tableau fait, dit-on, par le roi Stanislas, et dont on proposait l'acquisition au Musée lorrain, pour une somme qui dépassait malheureusement de beaucoup les ressources de cet établissement. Voici comment s'exprime la personne de qui émane cet avis, et à laquelle, bien entendu, nous laissons la responsabilité de ce qu'elle avance :

« Il est un fait constant pour nous, qui avons des preuves sous les yeux, c'est que le roi Stanislas a fait un tableau à la gouache, représentant une Descente de croix, pour l'exécution duquel il a consacré

six mois de ses loisirs. Ce tableau a été donné par lui à son confesseur, le R. P. Charron, de la compagnie de Jésus, et c'est dans la famille de ce religieux que le tableau a vieilli...

» Quand on a admiré cette ample miniature, qui intéresse par le choix du sujet, la finesse des détails, des têtes et des extrémités surtout, on en vient à la question de patience, et l'on reconnaît la main d'un roi, bon catholique, dans ce travail religieux et gratuit, que la pensée même de la gloire n'a jamais encouragé.

» Il y a quatre pièces (avec leurs cachets officiels) qui accompagnent l'œuvre du Roi, comme preuves de son authenticité ; le cadre est fermé ermétiquement et porte au dos cette inscription latine, avec un verset de l'Écriture Sainte :

« Rex Poloniæ Stanislaus I hanc imaginem, propriâ manu depictam, dono dedit Patri Edmundo Charron, societatis Jesu.

» Hanc Campaniæ provinciæ secundo præpositus, sui regiminis tempore, credidit tibi devotissimo, Jacobe Dillon, S. Jes. »

— Nous avons parlé, dans le numéro de mai, du remarquable ostensoir gothique de la cathédrale de Toul, fourni par la maison d'ornements d'église de M. Cauzier-Lahaye, de Nancy, membre de la Société d'Archéologie lorraine. Nous devons mentionner aussi avec éloges le magnifique dais ogival que vient de confectionner la même maison pour la paroisse Saint-Nicolas de Haguenau. Six grandes colonnettes à huit pans servent à le porter ; six autres colonnettes intercalées entre les premières divisent chacune de ses faces en des sortes de portiques, qui sont au nombre de douze ; chaque colonnette est surmontée d'un clocheton ; chaque galerie est couronnée d'un pinacle. Le dôme est en forme de toit élevé à quatre faces ; chaque angle du dôme est recouvert d'une arête sculptée et dorée, et le sommet formé d'un vase surmonté d'un panache ondoyant. Ce dais est entièrement velours et or ; toute la monture est en bois sculpté et doré ; les draperies, en velours cramoisi, sont découpées selon le style ; quatre sujets sont brodés dans les quatre grands portiques. Ce dais, parfaitement conçu et merveilleusement exécuté, fait le plus grand honneur à la maison qui l'a fourni : il réunit le bon goût et la richesse au véritable sentiment de l'art chrétien. Quand on l'a vu, on comprend mieux encore combien sont pauvres et disgracieux les malencontreux baldaquins carrés et minces, soutenus par de simples bâtons, dont on a fait usage jusqu'ici dans les processions de la Fête-Dieu.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

NANCY, DE L'IMPRIMERIE DE A. LEPAGE.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

5e ANNÉE. — 8e NUMÉRO. — AOUT 1856.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

Le Président de la Société d'Archéologie a reçu la lettre suivante :

« Paris, le 23 juillet 1856.

» Monsieur le Président,

» J'ai l'honneur de vous informer que, par décision du 15 juillet courant, j'ai alloué, à titre d'encouragement, sur les fonds de l'Etat, une somme de trois cents francs à la Société d'Archéologie lorraine.

» Je suis heureux d'avoir pu donner à cette Société une preuve de l'intérêt que je prends à ses travaux.

» Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

» Le Maréchal ministre de la guerre, chargé, par intérim, du département de l'Instruction publique et des Cultes,

» VAILLANT. »

MÉMOIRES.

DE QUELQUES VESTIGES ROMAINS EN LORRAINE, SPÉCIALEMENT DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MEUSE.

La longue chaîne de collines qui, de Toul aux Ardennes, sépare la vallée de la Meuse des bassins tributaires de la Moselle, offre généralement aux regards, du côté de l'est, une ligne nettement dessinée, des pentes rapides et souvent abruptes; au contraire, sur le versant opposé, ses flancs s'étendent, s'arrondissent, et forment une série de contreforts d'aspect varié, séparés entre eux par d'étroits vallons qui vont aboutir à la Meuse. Près de la ville de Saint-Mihiel, un de ces contreforts se prolonge plus que les autres, puis tout-à-coup se relève, et, dressant sa tête à la hauteur des points les plus élevés de la crête, présente l'apparence d'une véritable montagne.

Contrainte à un long détour, la Meuse enveloppe les deux tiers de sa base, que le vallon encaissé de Marsoupe, sur une autre face, détache aussi des hauteurs voisines; au nord et au sud, ses flancs sont extrêmement raides; elle ne se relie à la chaîne principale que par un col étroit qu'elle domine avec hardiesse et majesté.

Une position aussi forte par elle-même, à l'abri de toute surprise, et d'où l'œil embrasse une longue étendue de la vallée, surtout dans la direction de l'antique cité de Verdun, ne pouvait avoir échappé aux Romains : elle est en effet un des points de notre territoire où la tradition a conservé leur souvenir. Le sommet de cette montagne porte le nom de *Camp des Romains*.

Ce sommet, de forme tronquée, présente un plateau ovale,

à peine ondulé, et d'une assez vaste surface. Il semble avoir été considéré comme suffisamment fortifié par la nature du côté du sud, où une pente extrêmement rapide et pour ainsi dire à pic descend jusqu'à la Meuse, qu'il domine d'une hauteur de cent cinquante mètres ; dans tout le reste de son pourtour, il est défendu par un retranchement gazonné, qu'on distingue aisément de fort loin, et qui est fait évidemment de la main des hommes. C'est une sorte de rempart d'une vingtaine de pieds d'élévation, taillé à la pioche dans le haut de la pente de la montagne, pour rendre plus escarpé et plus difficile l'accès de la plate-forme ; mais qui n'a pas ou qui n'a plus de parapet. Comme l'intérieur de l'enceinte est cultivé, on doit présumer que la charrue a fait disparaître bien des vestiges; toutefois, ceux qui existent encore aujourd'hui sont plus que suffisants pour corroborer la tradition.

En remontant le ruisseau de Marsoupe, on parcourt pendant une lieue le fond d'une vallée étroite et sinueuse dont l'aspect sauvage, avec ses coteaux ombragés de forêts jusqu'à leur base, a un charme analogue aux sites pittoresques des Vosges, mais qui, au point de vue stratégique, n'est, il faut en convenir, qu'un affreux coupe-gorge. La vallée s'arrête ensuite brusquement, et l'on se trouve au pied d'un mamelon arrondi, contourné par deux ravins qui montent le long de ses flancs, et vont, en se rétrécissant à mesure, aboutir l'un et l'autre à la crête de la chaîne principale.

Sur le plateau est actuellement une petite ferme enclavée dans la forêt, et dont la maison a été construite au lieu et place et avec les débris de l'ancien monastère dit de Saint-Christophe ou Vieux-Moustier, berceau de l'abbaye de Saint-Mihiel. Ce mamelon portait, au moyen âge, le nom de *Castellio, mons castellionis; tunc Castellio nunc autem Vetus-Monasterium vocatur,* dit la chronique latine de cette abbaye.

Au commencement du huitième siècle, ces lieux appartenaient à un riche et puissant seigneur d'Austrie, nommé Wolfoald ou plutôt Wolfhald, qui possédait d'immenses propriétés dans ces contrées, comme on peut en juger par la longue énumération des biens dont il dota l'abbaye de Saint-Mihiel en la fondant. Il avait coutume, continue la chronique, de parcourir souvent ce canton, gravissant les hauteurs, s'enfonçant dans les vallées et fouillant tous les recoins des forêts, en se livrant aux plaisirs de la chasse. Or, un beau jour d'été, sous le règne de Childebert ou Hildebert III, le comte Wolfhald donna l'ordre de lui préparer un repas sur le mont Châtillon, *in monte castellionis*, afin de pouvoir s'y reposer des joyeuses fatigues de la chasse et s'y rafraîchir à l'ombre des arbres : *Ut... ab ardoribus solis defenderetur arborum umbris.* L'emplacement choisi était l'endroit même où le monastère fut élevé peu de temps après.

Je ne pousserai pas plus loin le récit de cette anecdote. Mon seul but est d'établir qu'à cette époque il n'existait, sur le mont Châtillon, aucune construction qui motivât son nom, et qu'on y était en pleine forêt. J'ajouterai seulement, pour ne pas quitter si brusquement un homme de l'importance du comte Wolfhald, que, voulant faire journée complète, ce ne fut qu'à la nuit tombante et bien après le soleil couché qu'il se remit en chemin. Comme on possède un acte de lui daté de Nonsart, dans le voisinage, *Novo Exsarto villa santi Stefani,* tout porte à croire qu'il y possédait un manoir, et que ce fut là qu'il retourna.

Quelle est donc la cause de l'ancienne dénomination du mamelon de Vieux-Moustier? Nécessairement un fort, une redoute, un châtillon d'une date bien antérieure au huitième siècle, et par conséquent un *castellio* romain. Sa position était admirablement choisie pour commander le vallon de Marsoupe

et les ravins qui en sont le prolongement; il protégeait le passage de la vallée de la Meuse dans la plaine de la Woëvre.

Il suffit, en effet, de quelques minutes de marche pour arriver sur le haut du versant oriental de la chaîne de collines d'où l'œil plonge sans obstacles sur le vaste et fertile bassin qui portait ce nom. Après une descente longue et rapide, on trouve le village de Woinville, d'origine antique, comme l'attestent les nombreux vestiges de fondations, les débris de tuiles romaines, les médailles de cette période qu'on y découvrait naguère encore. Puis, à partir de là et s'avançant dans la plaine, sont les restes d'une ancienne voie dont on peut présumer l'importance aux soins apportés à sa construction massive. On retrouve cette voie encore intacte en traversant les clairs-chênes de Buxerulles; elle conduit sur Nonsart et dans la direction de Metz.

En considérant ces vestiges de monuments d'un autre âge et d'une autre civilisation, on éprouve un vif désir de connaître l'usage auquel ils étaient destinés, les événements historiques qu'ils retracent. Malheureusement la tradition se tait à ce sujet comme l'histoire; elle n'a conservé que des noms. La situation des lieux et leurs rapports entre eux sont les seuls indices d'où l'on puisse tirer quelques inductions.

Je ne puis regarder le *castrum* de Saint-Mihiel comme un de ces points où les légions faisaient un long séjour et s'établissaient pour ainsi dire à poste fixe. L'impossibilité seule de s'y procurer de l'eau sans descendre à la Meuse rend cette destination peu probable, et rien d'ailleurs ne vient l'indiquer; mais je ne saurais admettre non plus qu'il n'ait servi que de campement temporaire dans une seule circonstance de la conquête des Gaules. Sa position dominante sur la vallée a dû y rendre souvent avantageux l'établissement d'un poste. En outre, placé à égale distance de Verdun et de *Nasium*, il était le

lieu d'étape le plus naturel entre ces deux cités. Sa destination devait être aussi la même dans la direction de *Nasium* à Metz, car les vestiges de la voie romaine dont je viens de parler, dans la Woëvre, ne me laissent aucune doute sur l'existence d'une communication de l'une à l'autre, passant par le col du *castrum* et défendue par le *castellio* de Marsoupe. Enfin, il avait une utilité significative toute semblable, si, pour gagner Toul, de Verdun, on remontait la Meuse jusqu'au défilé de Pagny.

Dans cette dernière partie de la vallée, entre Sorcy et Void, se trouve un mamelon élevé, contourné par la rivière, parfaitement isolé au milieu de la prairie, la côte Saint-Jean, qui porte aussi des traces d'un ancien camp romain. Celui-ci servait évidemment d'intermédiaire entre *Nasium* et Toul, comme aussi entre cette dernière ville et le camp de Saint-Mihiel. Ainsi voilà, sur la Meuse, deux points bien caractérisés, protégeant les communications entre les quatre cités romaines de Verdun, Toul, *Nasium* et Metz, et distancés de manière à servir d'étapes : de sorte qu'en se rendant de *Nasium* à Toul, un corps de troupes trouvait la sienne à la côte Saint-Jean, comme de *Nasium* à Verdun ou à Metz, au *castrum* de Saint-Mihiel; et que, pour se rendre de Verdun à Toul, il rencontrait les deux *castrum* de Saint-Mihiel et de Saint-Jean divisant le trajet en journées de marche, et dont l'utilité fréquente doit être admise dans une contrée où il n'y avait pas de villes.

Je dois citer encore une vieille tranchée d'environ une lieue de longueur, qu'on retrouve dans la forêt au-dessus de Woinville, et qui vient aboutir à peu de distance du mont Châtillon. La tradition du pays l'attribue aux Romains. Mais n'était-ce qu'un chemin d'exploitation, ou une voie qui se prolongeait au sud, par le sommet *des côtes*, pour rejoindre la vallée de

la Meuse, raccourcissant ainsi la distance entre Metz et *Nasium ?* L'une et l'autre hypothèse me semblent également admissibles.

Souvent je me suis demandé quel pouvait être l'aspect de nos contrées à l'époque de la domination romaine; quelle influence trois ou quatre siècles d'une civilisation assez agitée avaient eue sur l'accroissement de la population des Gaules, et jusqu'à quel point son chiffre devait se rapprocher ou s'éloigner du dénombrement actuel?

Pour toutes ces questions, nous en sommes réduits à des conjectures plus ou moins hasardées; les termes de comparaison nous échappent; nous ne connaissons pas assez ce que l'esclavage occasionnait de dissemblance avec les temps modernes au sujet des habitants des campagnes, ni à quel degré il s'y trouvait répandu. Les cartes, les notices nous donnent bien les noms des villes, ceux de quelques bourgades, mais elles sont à peu près muettes en ce qui concerne les agglomérations rurales. Les noms même de nos villages ne peuvent nous procurer toujours un indice certain de leur antiquité, car plus d'un a pu en changer depuis l'établissement des Barbares, et d'autres ont reçu des conquérants des appellations latines.

Nous avons, par exemple, Gondrecourt et Gondreville : le premier était le lieu où un seigneur franc, probablement du nom de Gundher, avait établi le siége de sa juridiction, mais il avait peut-être existé antérieurement sous un autre nom; le second était un domaine rural appartenant à ce même Gundher ou à quelqu'un des siens, je veux dire à un propriétaire de race tudesque, et sa désignation de *villa* ne saurait l'autoriser à revendiquer une origine romaine.

C'est à dessein que je viens d'employer le terme d'*agglomérations rurales*, car, quelque soit le degré de servitude auquel étaient réduits les individus employés à l'exploitation

d'une villa, ils n'en formaient pas moins une aggrégation plus ou moins considérable. Il est à présumer d'ailleurs que la plupart de ces villas qui avaient quelque importance ne consistaient pas en une seule et vaste métairie, mais se rapprochaient, par la nature de leur population, de nos villages du moyen-âge.

« Les esclaves, dit l'abbé Dubos, étaient de deux conditions différentes. Les uns demeuraient dans la maison de leur maître, soit à la ville, soit à la campagne, et travaillaient pour le profit de ce maître, qui, de son côté, devait fournir leur nourriture. Les autres avaient chacun, quoique serfs, leur domicile particulier et une habitation à eux ; ils étaient obligés de se nourrir et de s'entretenir eux-mêmes ; mais les fruits de leurs travaux leur appartenaient, moyennant une redevance qu'ils payaient au maître ; cette servitude était constamment en usage dans les Gaules au cinquième siècle; il y avait même déjà des tenanciers de condition libre, c'est-à-dire des citoyens à qui les propriétaires des terres en avaient abandonné une certaine portion, à condition de les tenir en valeur et d'en payer une redevance. »

Les premiers historiens qui nous parlent des Gaules nous les représentent couvertes de vastes forêts ; la civilisation, en s'y infiltrant, ou plutôt en s'y imposant par droit de conquête, dut donc procéder par voie de déboisement. Si l'on connaissait l'importance de ces défrichements, ou, en d'autres termes, l'étendue des terres cultivées sous la période romaine, on aurait le premier terme d'une proportion qui servirait à évaluer, très-approximativement toutefois, et le nombre de bras nécessaires pour la culture de ces terres, et la quantité de bouches qu'elles pouvaient nourrir.

Chercher à découvrir l'aspect de notre pays à cette époque reculée serait donc une étude aussi instructive que curieuse;

étude longue et difficile sans doute, car je crois impossible d'arriver à un résultat précis et complet ; mais, par des considérations générales, d'une part, et de l'autre, au moyen d'une patiente et persévérante investigation des anciens vestiges, des vieux documents, peut-être arriverait-on à obtenir, pour certaines contrées, quelque solution imparfaite du problème.

Dans les régions fortement accidentées, telles que les bassins de nos principales rivières, je pense que l'aspect du pays, du temps des Romains, était à peu près ce qu'il est aujourd'hui ; c'est-à-dire que le fond des vallées était en culture, et les sommités seules couvertes de forêts. Je suis même porté à supposer que l'étendue de ces forêts était moindre qu'actuellement, mettant à part les divers défrichements opérés de nos jours.

On sait, en effet, comment les vents et quelquefois même les oiseaux transportent au loin les graines, et avec quelle rapidité se repeuplent d'arbres, dans le voisinage des bois, les terrains abandonnés. Or, les désordres de toute nature qui accompagnèrent les invasions et le gouvernement des conquérants barbares, durent procurer à ce repeuplement toutes les facilités possibles ; il n'est pas probable non plus que l'importation, bien que considérable, des hordes franques en Austrie, ait eu pour résultat, pendant le cours de ces siècles de barbarie, l'accroissement de la population ; la position précaire et sans cesse troublée des hommes adonnés à la culture de la terre dut influer fortement sur la diminution des produits. Il en fut à peu près de même durant tout le moyen-âge, où le chiffre de la population ne s'éleva pas ou guère. On peut donc imaginer qu'on s'y contenta d'entretenir les terrains déjà en culture et les plus fertiles, se bornant tout au plus à combattre l'action incessante du reboisement. Il faut

seulement excepter quelques défrichements exécutés par des corporations monacales.

Comme conséquence de ce raisonnement, j'admets que les sommets dénudés que nous rencontrons sont l'œuvre des Gallo-Romains. Je suis d'autant plus enclin à adopter cette opinion, que ces sommets dénudés se retrouvent surtout en grand nombre aux approches de l'antique et importante cité de Metz.

Je désire, à ce propos, consigner ici une observation.

De plusieurs points de la chaîne de hauteurs de la rive droite de la Meuse, dont j'ai parlé en commençant, se détachent, sur le versant oriental, quelques mamelons isolés, aux flancs rapides, et dont la forme pittoresque attire impérieusement les regards. Tandis qu'une superbe végétation forestière couronne les crêtes qui les avoisinent, ces mamelons, de même que la côte Saint-Jean et le camp romain de Saint-Mihiel, sont entièrement dépouillés d'arbres. Il semble, au premier aspect, que la nature les ait frappés de stérilité ; il n'en est rien pourtant, et leur nudité ne peut être attribuée qu'à la main de l'homme. Mais dans quel but ce déboisement complet et exceptionnel ?

On s'en rendra peut-être compte en remarquant la position dominante et parfaitement sûre de ces hauteurs, qui en faisait d'excellents postes d'observation. Je suis disposé à croire qu'ils ont été appropriés à cette destination par les Romains, aucune trace de monuments des siècles féodaux ne s'y laissant apercevoir. Ce sont les côtes Saint-Michel et de Barine, près de Toul ; puis une autre, à quatre lieues de là, entre l'abbaye de Rangéval et Jouy, *Gaudiacum*, à la sortie d'un défilé venant de la Meuse ; ensuite la côte de Montsec, sentinelle avancée dans la Woëvre, et à quelques portées de trait de la voie romaine de Woinville ; plus loin celle de Creüe, située à l'entrée de la plaine et commandant la gorge où passe

maintenant la route de Saint-Mihiel à Vigneulles. Enfin, bien plus au nord, et en approchant de Damvillers, la vue se porte sur les sommets arides des côtes de Romagne et de Morimont. Ces dernières dominent une immense forêt qui s'étend en plaine à leur pied.

Il serait, à la vérité, difficile de savoir ce qu'était cette forêt aux temps qui nous occupent, car, à l'égard des pays plats ou légèrement ondulés, on manque de données pour se rendre compte de leur ancien état. Dans cette longue plaine qui, de Toul au Luxembourg, remplit l'intervalle entre les deux vallées de la Moselle et de la Meuse, se trouvent de grands bois épars, occupant des terrains fertiles, et qui semblent restés debout au gré du caprice des indigènes. Comment prouver leur existence ou désigner la place qu'ils occupaient et leur étendue à l'époque romaine ? Grâce à la fertilité du sol, le repeuplement ayant pu se faire avec promptitude pendant la longue anarchie des temps barbares, on doit toutefois soupçonner qu'ils occupaient sur différents points des espaces plus restreints. Il faudrait des recherches locales multipliées pour rétablir l'antique topographie de cette contrée.

J'ai déjà parlé des nombreux vestiges romains découverts à l'entrée de la Woëvre, sur le sol de Woinville, et de la voie importante qui, de ce village, se dirige au nord-est dans la direction de *Novum Exsartum*, Nonsart, en traversant le bois communal de Buxerulles. Dès les premières années du huitième siècle, aux derniers temps de la dynastie mérovingienne, Nonsart existait positivement ; il était alors, comme nous l'avons vu, le séjour, sinon habituel, du moins temporaire, d'un des principaux seigneurs d'Austrie : on peut donc penser que l'essart ou défrichement sur lequel avait pris naissance cette localité, est antérieur aux siècles de désordre qui ont suivi l'invasion des Francs. En même temps sa dénomination me

donne lieu d'admettre l'existence ancienne des bois de Thiaucourt, de Creüe, de Pannes et autres, limitrophes des terres de Nonsart.

Transportons-nous maintenant dans une autre partie de cette même Woëvre, à la pointe sud-est de la vaste forêt derrière laquelle se dressent les chauves sommités de Romagne et de Morimont; cherchons à y soulever un petit coin, tout petit malheureusement, du voile que la nuit des siècles a étendu sur son antique physionomie.

Quand le voyageur, après avoir traversé la petite ville d'Etain, s'avançait naguère encore dans la direction du couchant d'été, en remontant, par un chemin détestable et qui avait dû être une voie romaine, la rive gauche de l'Orne, il arrivait, après deux kilomètres parcourus à ses risques et périls, dans une sorte d'impasse où était situé le moulin de Bloucq. Le paysage qui s'offrait alors à ses regards ne manquait pas d'un certain attrait. A sa droite s'étendait un étang sur la chaussée duquel il se trouvait placé; au-delà, une belle forêt de chênes et de hêtres se reflétait dans le miroir du vallon liquide, tandis qu'à gauche se développaient des terres cultivées et la verte prairie du village de Foameix.

L'aspect de cette contrée a bien changé depuis, et le pittoresque a fait place au positif, comme dans tous les lieux où l'homme se substitue à la main puissante de la nature. D'abord, grâce aux prestations, qui sont venues sournoisement mettre leurs pieds dans la chaussure délaissée de la vieille et impopulaire corvée, de mauvais, le chemin est devenu bon; ensuite l'étang s'est resserré dans le modeste lit d'un petit ruisseau, pour voir son fertile limon se couvrir des produits du jardinage; enfin, la partie de la forêt qui portait le nom de Bois de l'Etang, celle qui se mirait dans son onde, est aujourd'hui le domaine rural de Rogerchamp.

Il y a quelques quinze ans, lorsque je transformais ainsi en terres arables le Bois de l'Etang, je mis à découvert une ancienne voie, facile à distinguer par la couleur plus noire de la terre, et surtout par la grande quantité de pierres jonchant le sol dans une contrée argileuse où il n'y a pas de pierres, et où, par conséquent, il ne peut s'en trouver une seule qui n'y ait été apportée. En été, on reconnaissait également, au premier coup-d'œil, son parcours par la vigoureuse végétation des céréales.

Les accidents du terrain font présumer tout d'abord que cette voie ne pouvait venir que d'Etain; mais ce qui donne cet égard une véritable certitude, c'est que sa trace, si apparente encore, se perd entièrement près du moulin de Bloucq: d'où la conséquence qu'elle suivait en cet endroit la chaussée même de l'étang, et gagnait Etain par le chemin qui y mène aujourd'hui. Faisant volte face et nous portant à l'extrémité ouest de la chaussée, nous trouvons aussitôt cette voie formant avec elle un coude à angle droit, traversant quelques champs dont la culture d'ancienne date n'a pu en effacer les vestiges, puis entrant sur le sol du Bois de l'Etang et se déroulant en ligne à peu près droite dans la direction du nord. On la suit ainsi, depuis Bloucq jusqu'à son entrée dans la forêt communale d'Amel, pendant une longueur de plus de treize cents mètres.

Diverses coupures, faites en plusieurs endroits différents, m'ont permis de m'assurer que cette voie avait une largeur de sept à huit mètres, et était établie sur un massif de pierre et de sable de dix-huit à vingt centimètres d'épaisseur. Cette dernière circonstance fait déjà pressentir une origine romaine, et les autres vestiges que j'ai découverts ne peuvent laisser aucun doute à ce sujet.

En effet, au bas d'un mouvement de terrain que la voie

descend pour suivre quelques instants le bord d'un petit fond et remonter vers le bois d'Amel, j'ai trouvé, en défrichant, des traces de fondations bien caractérisées et dénotant l'existence antérieure d'une construction d'une certaine étendue ; en creusant un fossé plus bas, à une centaine de mètres de la voie et de l'autre côté du petit bassin, j'ai trouvé une fondation formant angle, et ayant dû appartenir à un bâtiment ; un peu en arrière, sur une légère ondulation du sol, sont les débris assez nombreux d'une ancienne habitation. Enfin, à une distance éloignée, au-delà d'un coteau et sur le versant de l'étang, j'avais également découvert d'abondants débris de maison, parmi lesquels des pierres de taille de fortes dimensions, et partout la tuile romaine, dont la forme plate et la pâte sont si aisées à reconnaître, ainsi que quelques fragments de tuiles rondes, aussi de la même pâte, qui devaient couronner le faîte des toitures.

Des traces de calcination, facilement remarquables sur les pierres, prouvent d'une manière incontestable la destruction violente de ces habitations par le feu, et une grande quantité de débris de poteries, que j'ai ramassés sur l'emplacement des deux dernières, donnent à penser que leurs propriétaires les ont abandonnées sans pouvoir en enlever les meubles. J'ai aussi recueilli dans le même lieu une médaille en bronze de l'empereur Commode, que je prie la Société d'Archéologique lorraine de vouloir bien agréer, avec quelques échantillons de mes fragments de poteries qui m'ont semblé les moins indignes d'attention, soit par la nature de leurs pâtes, soit par quelques particularités de formes ou de moulures[1].

Le peu de profondeur des fondations dont je viens de parler, et leurs dimensions fort restreintes, ne peuvent donner

1. Les objets envoyés par M. de La Lance, avec le présent Mémoire, ont été déposés au Musée lorrain.

une haute idée des constructions dont elles formaient la base. C'étaient évidement de petites maisons occupées par les colons du sol. La seule importance que j'y attache est dans leur nombre et dans leur position respective, qui démontrent que la voie romaine ne traversait pas en ces lieux une forêt, mais que cette portion de la contrée était alors en culture.

Au nord-ouest de Rogerchamp s'étendent les bois communaux d'Ornel et d'Amel, formant une bande étroite qui sépare cette ferme de celle de l'hôpital, défrichement nouveau du bois du même nom. Là aussi j'ai rencontré des vestiges d'habitation romaine. Il est donc plus que présumable que le massif tout entier, désigné sur la carte par les noms de Bois de l'Etang, de Pinard, de Bois-le-Prieur, était, au temps des Romains, découvert et cultivé; meublé, non de villages, mais de maisons éparses. Les traces d'incendie, qu'on y découvre dans deux d'entre elles fort éloignées l'une de l'autre, rendent probable leur destruction par les ravages de la guerre : ce désastre doit être reporté à une époque nécessairement fort ancienne, probablement à celle de l'invasion des Barbares, puisque les vestiges y sont purement antiques.

Qu'on me permette ici une très-courte digression agricole, dont je voudrais tirer encore une conséquence historique. On s'accorde généralement à reconnaître que les arbres n'épuisent pas l'humus qui fait végéter les plantes herbacées, soit qu'ils tirent leur substance d'autres sucs, soit qu'ils aillent la chercher à une plus grande profondeur. Et, de fait, souvent le cultivateur ne recueille que de fort maigres récoltes dans des terrains où préexistaient de magnifiques chênes, tandis qu'on ne rencontre parfois que des arbres chétifs au-dessus d'un tapis de verdure de la plus splendide croissance. On doit en induire qu'un terrain peut conserver longtemps les

propriétés fertilisantes qu'on lui aurait fait acquérir, malgré sa transformation en forêt.

Or il existe, sur la pente qui descend vers l'étang, un rectangle d'un demi-hectare environ dont les produits sont toujours infiniment supérieurs, avec des conditions identiques et sous aucun motif apparent, à ceux des champs voisins. Les lignes de démarcation sont droites, bien tranchées, et tous les ans les mêmes, quelque soit la nature des produits. On ne peut attribuer cette différence remarquable qu'à des amendements antérieurs du sol. Vers le haut de ce rectangle, se rencontrent les débris de l'habitation où j'ai trouvé la médaille, et dont il devait être le jardin. Ainsi, je profite aujourd'hui des engrais prodigués par mes prédécesseurs gallo-romains ; c'est encore une preuve qu'après eux le terrain est devenu vague et s'est, avec le temps, converti en forêt.

J'ai indiqué les raisons qui me faisaient croire que la voie romaine venait d'Etain et passait sur la chaussée de l'étang de Bloucq ; j'ai dit qu'à partir de cette chaussée, elle faisait un coude à angle droit. Ce tracé, qui me paraît le seul possible, donne à l'étang une origine très-reculée, car aucune configuration du sol ne s'oppose, si on le supprime, à ce que la voie ne gagne par une ligne plus courte et sans détours le point où on la perd dans le bois d'Amel. Il faut donc admettre l'existence romaine de l'étang de Bloucq, ce qui, du reste, n'a rien que de fort plausible. L'ancienneté d'Etain est connue, bien qu'on manque de documents pour la faire remonter aussi haut, et l'on sait que son nom était *Stagnum*.

Gustave de LA LANCE.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

NANCY, DE L'IMPRIMERIE DE A. LEPAGE.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

5e ANNÉE. — 9e ET 10e NUMÉROS. — SEPTEMBRE ET OCTOBRE.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

MÉMOIRES.

RELATION DE LA MORT ET DE LA POMPE FUNÈBRE DE STANISLAS, PAR COSTER[1].

Depuis près de trente années, le Roi Stanislas jouissoit en Lorraine du bonheur de faire des heureux, et comme il en connoissoit tout le prix, ses jours étoient aussi sereins que son âme étoit pure, et sa santé paroissoit aussi inaltérable que le calme qui régnoit dans son âme.

1. La publication de la *Relation des derniers moments et des funérailles de Stanislas*, faite dans le numéro du Journal du mois de novembre 1855, a amené la communication des documents que nous publions aujourd'hui : on verra que les deux relations, sans se répéter, se complètent l'une par l'autre. M. Charlot, conseiller à la cour impériale, membre de la Société d'Archéologie, a bien voulu nous faire connaître et nous autoriser à publier l'œuvre de Coster, qu'il possède.

Au premier moment de son avénement au duché de Lorraine, ses sujets, le voyant s'occuper du soin de sécher les larmes que leur faisoit verser le souvenir de leurs anciens Sou-

Le manuscrit est, sinon écrit entièrement, au moins corrigé de la main de l'auteur : nous avons vérifié l'écriture sur les registres de l'ancienne Académie de Stanislas, dont Coster fut secrétaire perpétuel.

Joseph-François Coster, connu sous le nom de *Coster le citoyen*, à cause de son patriotisme lorrain, était né à Nancy en 1729 : il avait donc trente-sept ans lorsque Stanislas mourut. Il est mort à Nancy en 1813. M. Blau a écrit son *Eloge* (publié dans les Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1857).

Les pièces justificatives placées à la suite de cette intéressante relation, ont été recueillies par Coster lui-même, et se trouvent jointes à son manuscrit. Elles achèvent de faire connaître d'une manière complète, avec les documents déjà publiés dans le numéro de novembre, les diverses particularités qui se rattachent à la mort de Stanislas-le-Bienfaisant.

On aurait peut-être le droit de nous reprocher de recueillir et de publier aussi minutieusement tous ces détails, si les funérailles de Stanislas n'étaient celles de la Lorraine en tant que nation.

Louis Lallement.

P. S. Puisque nous parlons de Coster, il n'est peut-être pas sans intérêt de signaler ici, sur sa vie, une particularité qui a échappé à son biographe, et qui nous est révélée par les papiers appartenant à M. le conseiller Charlot.

En marge d'une demande d'élargissement adressée au Comité de surveillance de Nancy par Anne-Charlotte Prugnon, épouse de Joseph-François Coster, habitant et ancien maire de Maxéville, détenu à la maison dite du Refuge de Nancy, pour obtenir la mise en liberté de son mari, on trouve la curieuse réponse suivante, qui désormais appartient à l'histoire, et dont nous respectons jusqu'à l'orthographe :

« Arrêté par mésure de sureté, et prémier commis des finances sous le ministre Necker, homme très aristocrate, très dangereux, AYANT BAUCOUP D'ESPRIT, POUVANT NUIRE PAR SES ÉCRITS. Fait au Comité de surveillance révolutionnaire, Nanci, ce premier Vendemiaire l'an trois de la République, une et indivisible. *Signé :* Bourgeois, *Président ;* L. Colliere, *Sec. ;* J. Philippet, J.-H. Chatigny, Maire, N. Laurent, F. Barbich. Enregistré à Nancy le 8 vendemiaire l'an 3 de la Republique. Reçu vingt sols. *Signé* Pierron. »

verains, n'apperçurent que le danger de perdre bientôt un nouveau maitre qui se montroit si bienfaisant. Soixante années d'une vie singulièrement traversée faisoient craindre la fin d'un règne qu'on sentit dès lors ne pouvoir être trop long.

Bientôt une agréable illusion s'empara de tous les esprits, on s'accoutuma presque à espérer que ce règne ne finiroit pas. Du moins chaque jour sembloit ajouter à la confiance avec laquelle les Lorrains se flattoient que leur bon maître vivroit au-delà d'un siècle.

Au mois de juillet 1765, leur joie fut troublée pour la première fois par le bruit qui se répandit que le Roi étoit malade à Commercy; mais cette fâcheuse nouvelle, suivie promptement de celle d'un parfait rétablissement, fut pour nous une occasion éclatante de marquer notre amour pour le Roi. Jusque-là, dans ses différents voiages, comme il vouloit traverser les villes de ses états sans suite et sans faste, ses passages n'y faisoient que cette douce sensation qu'éprouvent des enfans bien nés quand un père chéri rentre après une promenade agréable dans le sein de sa famille. Le jour auquel le Roi Stanislas, de retour de Commercy, traversa sa capitale, celui auquel il se rendit à Lunéville, furent des jours de triomphe. Tous ses sujets accoururent à sa rencontre, les acclammations du peuple attendrirent le monarque : pour jouir plus longtems d'un spectacle si doux, il fit ralantir sa marche, vingt fois il intérogea les personnes qui avoient l'honneur de l'approcher pour leur demander quelle étoit donc la cause d'un transport aussi flatteur. Il la savoit, mais il vouloit se faire dire combien son peuple l'aimoit, il vouloit répéter vingt fois combien il se trouvoit heureux d'être aimé de son peuple.

Pour la première fois, les Lorrains avoient senti que leur cher maître étoit mortel. La crainte de le perdre vint se join-

dre à la douleur d'avoir perdu Mr le Dauphin[1]. On sçavoit combien il devoit de larmes à la mort de son auguste petit-fils, mais quelque haute idée qu'on eût prise de la trempe de son âme, on n'osoit qu'à peine espérer qu'elle résisteroit à ce coup affreux. On ne tarda pas à se convaincre qu'elle n'avoit rien perdu de sa force et qu'elle savoit encore se montrer supérieure aux plus grands revers. Il se présenta bientôt avec cette sérénité qui le caractérisoit, et lorsqu'il se rendit à la Malgrange le 1er février pour célébrer dans l'église de Bon-secours la fête de la Purification et accomplir un acte de dévotion qui se renouvelloit cinq fois l'année[2], chacun s'empressa de le voir pour lire sur son visage les espérances de la nation, et chacun crut pouvoir se dire que nos vœux pour la conservation de ses jours seroient encore longtems exaucés.

Le bruit qui se répandit quelques jours après que le Roi venoit d'échapper au plus grand danger[3], n'altéra point d'a-

1. Louis, dauphin de France, fils de Louis XV et de Marie Leszczinska, né à Versailles en 1729, mort à Fontainebleau le 20 décembre 1765.

2. « Stanislas faisoit ses dévotions ou recevoit les sacrements à toutes les fêtes de la Vierge, dans son église de Bon-Secours, et jamais rien ne fut capable d'empêcher ce voyage dans les plus mauvais tems. Ce Prince avoit ses autres jours marqués pour les mêmes actes de religion, en différentes églises, dans le courant de l'année. » (Aubert, *Vie de Stanislas,* page 477.)

3. Voici le récit du fatal accident, par le Chevalier de Solignac, secrétaire et ami de Stanislas :

« Le Roy de Pologne, malgré son âge avancé, jouissoit d'une santé parfaite : à quatre vingt huit ans et quatre mois, il n'avoit encore ressenti d'autre incommodité qu'un peu de foiblesse dans les yeux et dans les jambes ; il n'avoit de la vieillesse que la prudence qui l'accompagne, et rien perdu de cette facilité de mœurs, de cet air doux et serein, de cette vivacité d'esprit, de ce caractère de bonté qui lui soumettoient tous les cœurs, et inspiroient chaque jour une nouvelle ambition de

bord cette confiance. Une minutte de plus, disoit-on, et le Roi mouroit brûlé. Le peuple répondoit : Il est donc vrai que la Providence veille spécialement sur lui. Le premier mouvement fut de demander qu'on en rendît à Dieu des actions de grâces publiques et solemnelles.

Ce qui fortifioit encore nos espérances, c'étoit le rapport qui se faisoit chaque jour non pas seulement de la fermeté avec laquelle le Roi soutenoit des pansements très longs et très douloureux, non pas même seulement de la tranquilité et de la paix qu'il faisoit régner autour de lui, mais de la gaieté dont sa belle âme empruntoit les expressions et les tours heureux pour distraire son peuple de la vue du danger qui le menaçoit.

Ce danger n'étoit que trop réel : il n'échappoit pas aux regards inquiets des personnes qui l'environnoient. Bientôt l'a-

lui plaire. Nos espérances nous le faisoient croire immortel ; mais son heure étoit marquée.

Le 5 du mois de février 1766, s'étant levé à son ordinaire d'assés grand matin, et ayant passé une demi-heure dans son fauteuil à fumer une pipe, ce dont une longue habitude lui avoit fait une nécessité, il s'approcha de sa cheminée pour y voir à une pendule l'heure qu'il étoit ; le feu étoit ardent ; sa robbe de chambre, qui étoit d'une étoffe extrêmement légère et doublée d'une ouate de soye, flotta par un bout dans les flammes et jetta de la fumée que le Roy s'imagina venir de la cheminée même : il resta un moment tranquille, mais s'appercevant que le feu le gagnoit, il appella ses valets de chambre qui n'étoient alors qu'au nombre de deux dans sa garde robbe. La porte qu'ils ouvrirent pour aller à lui étant vis-à-vis, l'air enflamma tout d'un coup ses vêtemens, en sorte que la flamme passoit d'une coudée au dessus de sa tête : il falloit le déshabiller en entier : sous sa robbe de chambre étoit une veste de la même étoffe, qu'il s'agissoit de déboutonner, et ensuite une camisolle de satin doublée de molleton. On coupoit, on déchiroit, on arrachoit précipitamment ce qu'on pouvoit : les mains des valets de chambre brûloient ; ils ne s'en appercevoient pas. Le Roy lui même ayant la main gauche déjà brûlée, s'en servoit encore pour

larme devint générale. Le samedy (22 février), à neuf heures du matin, le mauvais état du Roi fit appercevoir la nécessité de lui administrer les derniers sacrements (I); toute sa Cour assista à cette triste cérémonie; mais le Roi n'aïant pas paru dans ce moment avoir assez de connoissance pour recevoir le saint Viatique, la nouvelle s'en répendit comme un coup de foudre; les pleurs, les cris dont retentissoit l'intérieur du palais furent entendus des habitants de la ville; on accourut à l'église qui, quoique très vaste, devint bientôt insuffisante pour contenir la foule du peuple qui s'y présentoit. Le prêtre commença les prières au milieu des larmes et des sanglots :

éteindre les flammes dont l'ardeur augmentoit tout le long de son côté gauche. Ses habits enfin enlevés, on vit tout ce côté brûlé depuis le genou jusqu'a la jouë et audessus de l'œil. La coëffe de son bonnet de nuit fut brûlée jusqu'au ruban qui l'attachoit; et la chemisette de flanelle qu'il portoit immédiatement sur la chair, consumée au point qu'en la touchant plusieurs morceaux tomboient en cendres: mais ce qui surprendra sûrement, ce Prince, qu'on avoit remis dans son lit, s'y montroit aussi tranquille que s'il ne lui fût rien arrivé. Tout ce qui approchoit de sa personne, sentoit le contrecoup des douleurs qu'il ne pouvoit manquer de souffrir; on eût dit qu'il n'en sentoit rien lui même. Les médecins et les chirurgiens accourus précipitamment mirent le premier appareil à ses playes : elles parurent plus de dix jours répondre à leurs désirs et à ceux de la Cour. Bientôt il ne fut plus de même. Le vendredy 21 du mois, le Roy tomba dans un assoupissement létargique; le lendemain on jugea à propos de lui administrer les Sacremens, et le dimanche 23, il expira sur les quatre heures après midy.

La consternation se répendit d'abord à la Cour, et presqu'aussitôt à Nancy, et dans toute la province. Les cris, les sanglots, les larmes venoient du fond du cœur : chacun regrette un bienfaiteur, un père, un ami. La perte d'un si bon Roy est une calamité publique. »

L'accident du 5 février est arrivé au château de Lunéville, dans la pièce éclairée par les 3e et 4e fenêtres donnant sur la terrasse, à partir du grand perron.

(I). Les chiffres romains renvoient aux *Pièces justificatives* imprimées à la suite du texte.

accablé lui-même sous le poid de sa douleur, il ne put qu'à peine achever le sacrifice.

Pour concevoir avec quelle rapidité on apprit à Nancy et dans le reste de la province le danger imminent qui menaçoit la nation, il faut savoir apprécier tout ce que peut l'amour des peuples pour leurs Souverains quand il est sans bornes et sans mesure. Depuis l'accident arrivé au Roi, les officiers municipaux de Nancy, pour satisfaire à l'impatience publique, avoient établi avec Lunéville une communication et une correspondance à la faveur de laquelle on recevoit deux fois chaque jour des nouvelles de l'état de Sa Majesté. Le samedy à cinq heures du soir, on sonna les cloches de la Primatiale. Tout le monde conçut qu'elles annonçoient des prières publiques pour le Roi. Pour s'y rendre, le magistrat descendit du tribunal, l'homme de robe quitta son cabinet, l'artisant son attelier; et dans un instant l'église réunit autant de personnes qu'elle en pouvoit contenir. On remarqua que plusieurs endroits du pavé se trouvoient, après la cérémonie, entièrement baignés de larmes.

Dés ce moment le trouble et l'agitation saisirent tous les esprits, les nouvelles qui arrivoient de Lunéville ne parurent plus ny assez fréquentes ny assez promptes; on y envoïoit à chaque heure des courriers qu'on accusoit toujours de ne pas revenir assez tôt; les citoyens déconcertés alloient les attendre sur la route. Quelques églises restèrent ouvertes et furent remplies toute la nuit. La ville, la province n'offroient plus que l'image d'une triste famille menacée de perdre son chef et son appui.

Enfin le moment fatal arriva, et le dimanche 23 février, à quatre heures du soir, Stanislas cessa de vivre. A l'agitation tumultueuse qu'avoit produit l'inquiétude et le danger, succéda un morne silence et une consternation profonde.

Le Roi, qui étoit resté dans son fauteuil depuis deux fois vingt quatre heures, fut mis sur son lit, les mains et le visage découverts, entouré de cierges ; six Chanoines réguliers psalmodiant autour du corps. Les portes de l'appartement furent ouvertes, et tout le monde eut la liberté d'entrer.

Le lundy 24, le corps fut porté dans la chambre de la balustrade à six heures du matin, et fut exposé à visage découvert sur un lit de parade entouré de cierges ; dans l'intérieur de la balustrade, à main droite, étoit un fauteuil au chevet du lit pour Son Eminence[1] et des tabourets pour M[rs] les aumôniers du Roi et le Père confesseur[2]; à gauche du lit, dans l'intérieur de la balustrade, étoient des plians pour M[rs] les premiers gentilshommes de la chambré et autres principaux officiers de la maison de Sa Majesté Polonoise. En dehors de la balustrade, étoient dressés deux autels en noir où on a dit des messes depuis six heures du matin jusqu'à midy ; aussi en dehors de la balustrade, il y avoit deux banquetes où six religieux ont continuellement psalmodié jour et nuit.

A dix heures du matin, Son Eminence est venue, en rochet et camail, accompagnée de M[rs] les abbés Moreau, Porquet, Charles et George, aumôniers de Sa Majesté, tous en rochets et en manteaux ; et après avoir jetté de l'eau bénite, ils se sont placés auprès du corps dans l'intérieur de la balustrade.

A six heures du soir, M[r] le marquis de Boufflers, commandant des gardes du corps, fit transporter le corps dans la salle des Gardes pour y faire l'embaumement. M. Perret, premier chirurgien, en présence de M. le baron de Lhopital,

1. Antoine-Clériadus DE CHOISEUL-BEAUPRÉ, CARDINAL DE CHOISEUL, archevèque de Besançon, prince du Saint-Empire, primat de Lorraine, grand-aumônier du Roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar.

2. Le P. LUSKINA, jésuite.

premier gentilhomme de la chambre de service, et de plusieurs médecins et chirurgiens, en fit l'ouverture. Après l'examen fait de tous les viscères du ventre, de la poitrine et du cerveau, ils furent embaumés et mis dans une caisse de plomb, qui fut soudée sur le champ pour être envoïée et déposée à la paroisse de Lunéville.

Les entrailles furent portées, à neuf heures du soir, à la paroisse, dans l'ordre suivant : Deux carosses où étoient, dans le premier, quatre gentilshommes de la chambre ; dans le second, quatre premiers gentilshommes. Suivoit un détachement de douze gardes du corps, M. le baron de Battincourt, premier exempt, à leur tête. Venoit ensuite un carosse drappé, à deux chevaux caparaçonnés, dans lequel le coffre de plomb renfermant les entrailles a été mis. Mrs les abbés Moreau, Porquet et George, aumôniers du Roi, en rochets, manteaux longs et bonnets quarrés, étoient dans ce carosse ; quatre pages à cheval étoient à la portière, avec des flambeaux. Ce carosse étoit entouré de dix-huit valets de pied portant des flambeaux. Un détachement de gardes du corps fermoit la marche.

Le convoi étant arrivé à la paroisse, et M. Le Roy, prieur et curé[1], s'étant présenté (à la tête du Chapitre de Saint-Remy et du clergé de la paroisse), M. Moreau, le plus ancien des aumôniers du Roi, a dit :

« Monsieur le Prieur, je suis chargé, de la part de Son Eminence » Monseigneur le Cardinal de Choiseul, de vous remettre en dépôt le » coffre qui renferme les entrailles de très haut, très puissant et très » excellent Prince STANISLAS Ier, ROI DE POLOGNE, GRAND DUC DE

1. M. Le Roy était prieur des chanoines réguliers de la maison de Saint-Remy de Lunéville, et curé de la paroisse Saint-Jacques, l'unique de cette ville. La cure était attachée à l'abbaye de Saint-Remy, et l'église était la fois abbatiale et paroissiale.

» LITHUANIE ETC., DUC DE LORRAINE ET DE BAR ETC., l'objet de notre » douleur et de nos regrets. La piété de ce grand Prince, son amour » pour ses peuples, le bien qu'il a fait a cette église, sa tendre affection » pour votre Congrégation, et pour vous Monsieur le Prieur en parti- » culier qui la méritiés, toutes ces considérations doivent vous rendre » ce dépôt aussi précieux que sa mémoire. »

A quoi le prieur a répondu :

« Oui, Monsieur, il nous est très précieux, ce dépôt ; nous le rece- » vons avec le plus profond respect et la plus vive douleur; nous nous » appliquerons, par la perpétuité de nos prières, à donner des preuves » et de notre inaltérable reconnaissance pour les bienfaits de l'auguste » Souverain qui nous a honorés de tant de marques de bonté, et de » notre profonde vénération pour sa mémoire, si chère à tout ce peu- » ple, dont vous nous voyez partager les vifs et douloureux regrets. »

Après les prières usitées, la caisse de plomb contenant les entrailles de Sa Majesté a été placée dans le caveau sous le grand autel. Elles se trouvent ainsi déposées dans une église réédifiée en 1745 par la munificence du Roi. Le procès verbal de dépôt a été signé de toutes les personnes de la Cour présentes à cette cérémonie (II)[1].

On acheva l'embaumement le lendemain matin (mardi 25),

1. Un de nos confrères de Lunéville, M. Du Prat, professeur au collége, a bien voulu, sur notre demande, prendre des renseignements et descendre dans le caveau de l'église Saint-Remy, pour savoir ce que sont devenues les entrailles du Roi de Pologne. Elles ont été retirées du caveau et jetées sur la place publique, lors de la Révolution. Plusieurs des habitants les plus anciens de Lunéville se rappellent cette profanation des entrailles de Stanislas, qui doit remonter à l'époque où des ordres émanés de Paris prescrivirent de prendre partout le plomb des cercueils pour le convertir en balles (1793).

M. Du Prat s'est assuré que, dans un coin du caveau qui règne sous le chœur et sous la sacristie de l'église de Lunéville (caveau qui sert aujourd'hui de magasin à bois !!!), se trouvent les diverses pièces du monument qui renfermait les entrailles de Stanislas. Ce sont des pierres de très-grande dimension. Notre confrère nous assure que la municipalité de Lunéville a le dessein de faire rétablir ce monument, mais

en couvrant tout le corps avec un sparadrap en bandelettes jusqu'aux bouts des doigts ; après quoi les religieuses l'ensevelirent et mirent une robe de chambre rouge fort riche par-dessus, avec laquelle le corps fut mis dans un cercueil couvert de velours cramoisi galonné d'or.

Le premier médecin présenta, sur un plat d'argent, au premier gentilhomme de la chambre, le cœur qui, après avoir été embaumé, fut mis dans une boîte de plomb.

C'est ici le lieu d'observer que, suivant le procès verbal de l'ouverture du corps[1], on a trouvé que le cœur étoit d'une grandeur extraordinaire. Il résulte aussi du même procès verbal que, sans la fatale brûlure qui a été la cause prochaine de la mort du Roi, il eut encore pu faire longtems le bonheur de son peuple.

A dix heures et demie du matin, l'embaumement du corps étant achevé, le premier médecin[2] en avertit le prince de Beauvau, grand-maître de la Maison de Sa Majesté, le marquis de Boufflers[3] et le premier gentilhomme de la chambre de service[4] pour qu'ils en prissent connaissance et possession.

dans un autre lieu. Sa véritable place sera l'église paroissiale, dont Stanislas est le fondateur. Il est bien désirable aussi que le caveau cesse d'être affecté à un usage profane.

Il existe, aux Archives de la Meurthe (papiers des Chanoines réguliers de Lunéville, liasse 20), un plan du caveau régnant sous le chœur, le sanctuaire et les sacristies de l'église de Lunéville, dressé en 1779 par les architectes Gallois et Piroux. Dans le procès-verbal annexé à ce plan, les architectes disent qu'*au milieu* du grand caveau, sous le chœur, est l'urne de pierre qui contient les entrailles du roi Stanislas Ier.

1. Ce procès-verbal a été publié dans le *Journal de la Société d'Archéologie*, tome IV, page 187 (numéro de novembre 1855).

2. M. Ronnow.

3. Le marquis de Boufflers était capitaine-commandant des gardes du corps du Roi.

4. M. le baron de Lhopital.

Le marquis de Boufflers ferma le couvercle, et chacun de ces trois seigneurs en garda une clef (III).

On transporta sur le champ le corps et le cœur dans la chapelle ardente : elle avoit été dressée dans la chambre de parade ou d'honneur qui, pour cet usage, avoit été tendue de noir. Sur une estrade de deux degrés étoit le cercueil, entouré de vingt quatre chandeliers avec leurs cierges et de six flambeaux de poids; la couronne, le sceptre et le cordon bleu étoient sur le cercueil; au pied, la boîte renfermant le cœur, deux coussins de draps d'or sur lesquels étoient posés les attribus voillés d'un crépe, deux flambeaux. Aux deux côtés de la chambre étoient pratiqués deux autels, chargés chacun de six chandeliers avec leurs cierges. Entre ces deux autels, du milieu du plafond pendoit un lustre garni de douze bougies. Quatorze plaques de bois doré, portant chacune une bougie et distribuées sur la tenture, complettoient cette illumination.

Dans l'intérieur de la balustrade, à droite de l'estrade, étoit un fauteuil pour Son Eminence le Cardinal de Choiseul, grand-aumônier, et des tabourets pour M^rs^ les aumôniers et le Père confesseur; à gauche, on avoit placé un nombre suffisant de tabourets pour les seigneurs grands officiers de la Couronne qui devoient se trouver aux heures d'assemblée.

Pendant tout le tems que la chapelle ardente a subsisté, on a dit des messes basses aux deux autels depuis six heures du matin jusqu'à midy et demi; et pendant le reste du jour et de la nuit, les Chanoines réguliers, les Capucins, les Minimes, et les Carmes de Lunéville ont psalmodié alternativement l'Office des Morts. Les Dames religieuses de Ste Elisabeth, les Sœurs de St Lazard de la maison de charité de Lunéville, les sœurs hospitalières de St Charles tant de l'hôpital que de la maison des pauvres, sont assidûment restées auprès du

corps depuis le moment du décès jusqu'au départ pour Bonsecours.

De demie heure en demie heure, pendant les heures de cérémonie, le service a été relevé par un premier gentilhomme de la chambre, un chef de brigade (des gardes du corps), un gentilhomme ordinaire et un huissier, tous en manteaux longs, au dedans du balustre. En dehors, après les deux rangs de religieux et de religieuses, étoient les domestiques principaux de la Bouche, du Goblet et autres. Mrs les officiers du régiment des gardes occupoient deux grands bans qui fermoient l'enceinte, et des huissiers en manteaux, aux portes, faisoient passer le peuple et annonçoient les différents corps qui sont venus jetter de l'eau bénite.

Chaque jour, à dix heures du matin et à trois heures après midy, Son Eminence, accompagnée de Mrs Moreau, Porquet, Charles et George, aumôniers du Roi; Mr le prince de Beauvau et plusieurs grands officiers, en pleureuses et grands manteaux, se sont rendus à la chapelle ardente et y sont restés une heure chaque fois.

Le mardy 25, à trois heures après midy, le Chapitre des Chanoines réguliers et le clergé de la paroisse sont venus processionnellement et en chantant le *Miserere*, jetter de l'eau bénite; M. Le Roy, prieur et curé, a dit l'oraison. Tous les ordres religieux de Lunéville ont fait le lendemain la même cérémonie.

Le vendredy 28, à dix heures et demie du matin, Mrs les députés de l'Eglise Primatiale (de Nancy), au nombre de huit, ayant Mr l'abbé de Grandchamp, grand doyen, à leur tête, sont venus en habits d'église chanter le *De profundis*, après lequel Mr l'abbé de Grandchamp, grand doyen, a dit l'oraison; il est entré, avec Mrs les autres chanoines de la députation, dans

la balustradé, et ils se sont placés après Mrs les aumôniers du Roi; Son Eminence y étant alors.

La Cour Souveraine de Lorraine et Barrois, la Chambre des Comptes de Lorraine, les officiers des bailliages, des maîtrises et des hôtels de ville de Nancy et de Lunéville, les avocats et les procureurs attachés à tous ces siéges, les Juges Consuls de Lorraine et Barrois et le corps des marchands de Nancy, ont envoïé dans les jours suivants des députés pour jetter l'eau bénite[1]. Ceux des Cours Souveraines et du Chapitre de la Primatiale ont été nommés à haute voix par l'huissier au premier gentilhomme de la chambre, qui les a annoncés.

Le convoi étant ordonné pour le lundy 3 mars, à 6 heures du soir, [l'ordre de la marche fut réglé à l'avance (IV)][2]. Les Chanoines réguliers se trouvèrent dans l'appartement à la levée du corps, et l'accompagnèrent jusqu'à la sortie du péristile. Le corps, fut porté de la chapelle ardente sur le char par les gardes du corps. Les Minimes, les Capucins et les Carmes de Lunéville avoient été rangés dans la dernière cour

1. Les députés de la Cour Souveraine sont venus le samedi 1er mars, à 10 heures du matin; dans l'après-midi du même jour, sont venus le bailliage, la gruerie et les autres juridictions de Lunéville. La Chambre des Comptes est venue le dimanche 2 mars, à 10 heures et demie; la gruerie de Nancy et le corps des marchands sont venus le même jour, aussi à 10 heures et demie.

2. La relation que nous reproduisons ne donne pas l'ordre de la marche du convoi. Elle porte en cet endroit : « La marche du convoi fut réglée en cet ordre.... » ; et en marge on lit : « *Copier icy la marche*. » Nous n'avons pas cru devoir intercaler dans le texte les dispositions prises à l'avance pour régler l'ordre de la marche ; on les trouvera ci-après aux Pièces justificatives, IV. Voir aussi, à ce sujet, la Relation des funérailles de Stanislas, imprimée dans le tome IV du *Journal de la Société d'Archéologie*, page 183.

du château, et ils accompagnèrent le corps jusqu'à la place des Carmes, ayant chacun un cierge à la main.

Le concours d'un peuple nombreux qui suivit le convoi[1], des habitants de la campagne qui s'étoient rendus en foule sur la route, de ceux de Nancy qui étoient accourus en grand nombre à la rencontre du corps, la quantité prodigieuse de personnes qui étoient venues des autres parties de la province pour assister à cette cérémonie, formèrent au milieu de la nuit, pendant six lieues, un cortége tel que la puissance des plus grands Rois ne pourra jamais en prétendre de semblables s'ils ne sont, comme Stanislas, les pères de leurs peuples et les bienfaiteurs de l'humanité.

Un détachement des Gardes Lorraines, commandé par M[r] le comte de Cucé, son colonel, bordoit une partie du chemin.

Le convoi arriva à Bonsecours à une heure du matin. Le corps du Roi fut reçu à la porte de l'église par le père Bruges, provincial des Minimes, et par les autres religieux de la maison de Bonsecours et de celle de Nancy; à l'entrée de l'église, Son Eminence Monseigneur le Cardinal de Choiseul, leur adressant la parolle, a fait un discours auquel a répondu le Père provincial; après quoi le corps du Roi a été porté dans l'église par M[rs] de Valanglart, de Plunquet, de Scytte et Alliot de Serrier, gentilshommes ordinaires de Sa Majesté.

Les prières et les cérémonies ordinaires étant achevées, le corps du Roi a été descendu dans le caveau sous le sanctuaire, où repose le corps de la Reine son épouse, décédée le 19 mars

1. « Le corps du Roi partit de Lunéville le 3 mars, à 6 heures du soir, au milieu des larmes et des gémissemens de toutes les classes du peuple, qui le suivirent fort loin dans la boue et l'obscurité.

» Stanislas fut pleuré comme Léopold.... »

(Guerrier, *Annales de Lunéville*, p. 72.)

1747[1]. L'ouverture du cercueil a été faite par Son Eminence en présence de Mr le prince de Beauvau, de Mr le marquis de Boufflers, de Mr le comte de Berchény, grand écuïer, et de Mr le marquis de Menessaire, l'un des premiers gentilshommes de la chambre. La reconnoissance du corps de Sa Majesté a été faite; ensuite le cercueil a été refermé et placé avec les clefs dans un autre cercueil de plomb sur lequel a été gravée l'inscription suivante... (*L'inscription manque*)... Ce fait, le caveau a été refermé[2] et les clefs en ont été remises au provincial des Minimes qui en a signé le procès verbal dressé par Mr de la Galaisière, intendant de Lorraine et Barrois (V).

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

Procès-verbal d'administration des derniers sacrements.

Cejourdhuy 22 février 1766, à dix heures du matin, M. le Cardinal de Choiseul, Grand Aumônier du Roy, en rochet et camail, accompagné de Mrs les abbés Moreau, Porquet et George, aumôniers de quartier de S. M., s'est rendu à la chapelle du château : M. Le Roy, Chanoine Régulier et Curé de Lunéville si étant aussi rendu, Son Eminence a pris le St Sacrement dans le tabernacle et a été dans l'ordre suivant : Mrs les Aumoniers du Roy en rochets et manteaux longs, un cierge à la main, M. le Curé de Lunéville en surplis et en étôle précédoient; Son Eminence, suivie des grands officiers et de toute la Cour un cierge à la main, est entré dans l'appartement du Roy qui étoit dans son fau-

1. L'entrée du caveau royal de Bon-Secours se trouve sous l'étoile en mosaïque qui est la plus rapprochée du balustre, sur le devant du sanctuaire.

2. Sur la violation du caveau de Bon-Secours, en 1793, et les faits postérieurs, voir la *Notice historique sur Stanislas-le-Bienfaisant, depuis la violation de sa sépulture jusqu'à l'inauguration de sa statue*, par M. Blau; Nancy, 1831.

teuil. Son Eminence, ayant déposé le St Sacrement sur l'autel qui étoit préparé, a commencé par administrer à Sa Majesté Polonoise le Sacrement de l'Extrême Onction et ensuite le S[t] Viatique. La cérémonie finie, Son Eminence est retourné dans le même ordre à la chapelle où, après avoir donné la bénédiction avec le S[t] Ciboire, le S[t] Sacrement est resté exposé le reste de la journée, la chapelle garnie de gardes du corps jusqu'a six heures du soir.... (*une ligne manque*).... bénédiction du S[t] Sacrement.

Vers cinq heures après midy, le même jour, Son Eminence fit la recommandation de l'âme.

Le Dimanche 23, le S[t] Sacrement fut exposé le matin dans la chapelle du château jusqu'à six heures du soir, que Son Eminence donna encore la bénédiction : (les prières des quarante heures avoient commencé dans la paroisse et dans les autres églises de Lunéville le Samedy à midy). Ce Dimanche 23, à 4 heures après midy, Sa Majesté Polonoise expira ; Son Eminence, qui étoit restée presque continuellement auprès de Sa Majesté depuis l'administration des Sacremens, dit les prières du Rituel et jetta de l'eau bénite.

II.

Procès-verbal de dépôt des entrailles du feu roi de Pologne en l'église de Lunéville,

Dressé par M. Le Roy, Prieur et Curé de cette ville.

L'an dix sept cens soixante six, le 24[e] février, à neuf heures du soir, je soussigné Prêtre, Chanoine Régulier, Prieur de la Maison de S[t] Remy de Lunéville et Curé de la paroisse de S[t] Jacques l'unique dudit Lunéville, à la tête des Chanoines Réguliers composant le Chapitre de laditte Maison et du Clergé de laditte Paroisse, ai reçu, avec respect et reconnoissance, le précieux et estimable dépôt des entrailles de Très haut, très puissant et très excellent Prince STANISLAS PREMIER, ROI DE POLOGNE, GRAND DUC DE LITHUANIE ETC., DUC DE LORRAINE ET DE BAR ETC., notre auguste Souverain, décédé d'hier, A 4 HEURES 4 MINUTES DU SOIR, dans son Palais de Lunéville; des mains des S[rs] Jacques Honoré Moreau, coadjuteur de l'abbaïe de Rangéval, Pierre Charles François Porquet, docteur de Sorbonne, Charles François George, Chanoine Régulier, aumôniers de Sa Majesté, accompagnés de M[rs] les comte de Croix et marquis de Menessaire, premiers gentilshommes de la chambre ; de M[rs] les comtes de Valanglard et de Plonquette, gentilshommes ordinaires ; de M. le comte de Dzuly, premier écuïer ; et de M. le baron de Battincourt, premier exempt des gardes du corps

du Roi ; lesquels seigneurs, après l'ouverture du corps du Roi faite dans le Palais, ont assisté à la clôture du coffret de plomb qui renferme ce respectable dépôt. Et après les prières usitées, il a été placé dans le cavau (sous le grand autel, au milieu,) de l'église des Chanoines Réguliers, réédifiée en 1745 par la munificence de ce Monarque à juste titre surnommé le Bienfaisant, et dans laquelle la paroisse de St Jacques a été transférée par les ordres de Sa Majesté. Et ce en présence et sous les yeux desdits sieurs aumôniers et desdits seigneurs gentilshommes de la chambre, écuïer et exemt, qui se sont soussignés en témoin de ce qu'ils ont vû et de ce qui fut fait comme est dit d'autre part.

Le tout exécuté par les ordres de Son Eminence Mgr Antoine Cleriadus de Choiseul Beaupré, Cardinal Prêtre de l'Eglise Romaine, Archevêque de Bésançon, Prince d'Empire, Primat de l'Insigne Eglise Primatiale de Lorraine, Grand Aumônier de Sa Majesté et Conseiller Prélat de la Cour Souveraine de Lorraine et Barrois.

De quoi j'ai dressé le présent procès verbal, en présence des personnes y dénommées, que j'ai invitées de le signer avec moi et les Chanoines Réguliers de St Remy. Fait en la Maison des Chanoines Réguliers de Lunéville, les an et jour susdits. *Signé :* L'abbé Moreau, coadjuteur de Rangeval, Porquet, George, Croix, Fussey Mennessaire, Valanglart, Plunkett, de Dziuli, de Battincourt, Jadot C. R., Martin C. R., J. B. Baur C. R., Pierre C. R., Wathier C. R., Gillet C. R., Chapitey C. R., J. F. Claudel C. R., M. Hutin C. R., J. V. Genin, J. S. Perrin, Louvrier C. R., Jacob C. R., Millet C. R., J. J. Le Roy Prieur et Curé ; Le Cardinal de Choiseul. (En original, aux Archives de la Meurthe.)

III.

Procès-verbal d'embaumement,

Dressé par M. Ronnow, premier Médecin du Roi.

Le Roy expira le dimanche 23 février à 4 heures après midy.

Le corps fut exposé tout de suite dans une chapelle ardente, à face ouverte, pendant 24 heures. Comme on avoit ordonné l'embeaumement, le Mis de Boufflers, commandant les Gardes du Corps, fit transporter le corps le lundy, après les 24 heures passées, dans la Salle des Gardes du Corps pour y faire ledit embeaumement, et y fit poser un garde à la porte, avec défense de n'y laisser entrer personne que sur mes billets. J'en fis donner aux médecins et chirurgiens de la ville, qui furent tous présens hors deux ou trois qui étoient malades ou absens.

M. Perret, premier Chirurgien, fit l'ouverture du corps. Après l'examen fait de tous les viscères du ventre, de la poitrine et du cerveau, ils furent enlevés et embaumés et ensuite mis dans une caisse de plomb, qui fut soudée sur le champ. Ladite caisse fut conduite à 8 heures du soir dans un carosse, avec une pompe funèbre, à la paroisse. J'eus l'honneur de présenter le cœur, sur un plat d'argent, à Mr le baron d'Hopital (*sic*), premier gentil-homme de la chambre de service, qui étoit présent pendant tout l'embeaumement. Après que le cœur fut embeaumé, je le mis dans une boëte de plomb que j'avois fait faire en forme de cœur et qui fut également soudée tout de suite.

On fit le soir même les scarifications nécessaires pour l'embeaumement, et on laissa le corps pour l'écoulement des eaux pendant la nuit dans la Salle des Gardes. Le matin, on acheva l'embeaumement, en couvrant tout le corps avec un sparadrap en bandelettes jusqu'aux bouts des doits. Après quoi les Réligieuses l'ensevelirent, et mirent une robe de chambre rouge fort riche par dessus, avec lequel (*sic*) le corps fut mis dans le cercueil couvert de velour cramoisi et galoné en or.

Tout cela fait, vers 10 heures et demi du matin, j'eus l'honneur d'en avertir le Prince de Beauveau, le Mis de Boufflers et le susdit premier gentilhomme de la chambre pour en prendre connoissance et possession. Le Mis de Boufflers ferma le couvercle, et chacun de ces trois seigneurs en garda une clef.

On transporta sur le champ le cercueil dans la chapelle ardente, avec la boëte qui contenoit le cœur enveloppée dans un crépe noir et posée à côté du cercueil. Cette boëte fut conduite d'ici avec le cercueil à Bonsecours, où elle fut enfermée dans une autre de vermeil ou d'argent doré, lundy le 3 mars à 6 heures du soir, avec toute la pompe funèbre, dont je ne sais pas tout le détail.

A Lunéville, le 6 mars 1766. *Signé* Ronnow.

IV.

Dispositions et Ordre de la marche a suivre pour le convoi funèbre du Roi de Pologne.

Le char où sera déposé le corps sera élevé de huit à dix pieds, sur lequel sera un drap mortuaire fort ample ; aux quatre coins, des cordons portés par quatre aumôniers du Roy, en rochet, manteau long et bonnet quarré, lesquels seront à cheval, leurs chevaux caparaçonnés jusqu'à terre ; le char sera attelé de huit chevaux avec des caparaçons fond noir et la croix blanche ; trois carosses drappés attelés de six che-

vaux également caparaçonnés : l'un pour M. le grand Aumônier, pour M. le grand Ecuyer et pour Mrs les Gentilshommes de la Chambre ; après environ douze carosses pour les personnes de la Cour et le Service.

Il y aura un carosse pour les valets de chambre, un autre pour les huissiers ; ils seront tous en grande cravate, pleureuses, manteau et crépe pendant.

Il faut que le char et tous les carosses soient dans la cour Lundy à cinq heures du soir.

Les Chanoines réguliers se trouveront dans l'apartement à la levée du corps et l'accompagneront jusqu'au char, on passera par la Salle des Gardes et le péristile.

Le corps sera porté de la chapelle ardente sur le char par les Gardes du corps, qui ne le quitteront que lors qu'il sera placé sur le char.

Les Pères Minimes, les Pères Capucins, et les Pères Carmes, seront rangés dans la dernière cour du château, et ils auront chacun un cierge et accompagneront le corps jusqu'à la place des Carmes.

Les six Pages à cheval et les Valets de pied également placés des deux côtés du char, les Gardes commandés pour l'escorte du char enfermeront les files des Valets de pied et des Pages, lesquels Gardes commandés pour le char auront des flambeaux.

Le corps, arrivé à la porte de l'Eglise des Minimes de Bonsecours, sera retiré du char par les Gardes du corps qui le porteront sur le catafalque. Après les prières et les cérémonies usitées, les Gardes du corps descendront le corps dans le caveau, où la reconnoissance en sera faite avant qu'il soit déposé dans le cercüeil de plomb qui est préparé.

V.

Procès-verbal d'inhumation du corps de Stanislas dans le caveau de l'église de Bonsecours,

Dressé par M. de La Galaisière, Intendant de Lorraine et Barrois.

NOUS Conseiller du roy en tous ses conseils, maitre des requêtes ordinaire de son hôtel, intendant de justice, police et finances de Lorraine et Barrois ; Etant en l'Eglise des Pères Minimes de Notre Dame de Bonsecours près Nancy, est arrivé vers une heure du matin à la porte de ladite Eglise, le convoy funébre du corps de Très haut, Très puissant et Très excellent Prince STANISLAS LECKINSKI (*sic*) PREMIER, Roy de Pologne, grand-duc de Lithuanie etc., duc de Lorraine et de Bar, décédé en son Château de Lunéville le vingt trois du mois de février dernier à quatre heures apr·

midy; ledit convoy conduit par Son Eminence Monseigneur Antoine Clériadus de Choiseul Beaupré, Cardinal-prêtre de la Sainte Eglise Romaine, Archevêque de Besançon, Prince du Saint-Empire, Primat de l'insigne Eglise Primatiale de Lorraine, Grand Aumônier de Sa Majesté Polonoise, Conseiller Prélat en la Cour Souveraine de Lorraine et Barrois, assisté du Clergé de la Chapelle de Sa Majesté et du S^r. Le Roy, Prieur de l'abbaye et Curé de Lunéville; par M. le Prince de Beauveau, Chevalier des Ordres du Roy, Lieutenant général des armées de Sa Majesté, Capitaine d'une compagnie de ses gardes, Grand d'Espagne de la première classe, Grand-Maître de la Maison de Sa Majesté Polonoise, Conseiller Chevalier d'honneur en la Cour Souveraine de Lorraine et Barrois; et par M. le Marquis de Boufflers, Capitaine Commandant la compagnie des Gardes du Corps de Sa Majesté Polonoise; précédés de la Maison de Sa Majesté, sous l'escorte de ladite compagnie des Gardes du Corps commandée par M. le Marquis de Boufflers, et d'un détachement du Régiment des Gardes-Lorraines commandé par M. le Comte de Cucé, Colonel dudit Régiment.

Le corps du Roy ayant paru dans un carosse de deuil précédé et suivi de son cortége, il a été reçu à la porte de ladite Eglise par le Père Bruges, Provincial des Minimes, et par les autres Religieux tant de ladite maison des Minimes de Bonsecours que de celle de Nancy. A l'entrée de ladite Eglise, Son Eminence Monseigneur le Cardinal de Choiseul, adressant la parole audit Père Bruges, Provincial, a fait un discours auquel a répondu ledit Père Provincial; après quoy le corps du Roy a été porté dans l'Eglise par les Srs de Valanglart, de Plunquett, de Schitt et de Cerdier, Gentilshommes ordinaires de Sa Majesté Polonoise. Après les prières et cérémonies ordinaires, il a été descendu dans le caveau, sous le Sanctuaire, où repose le corps de Très haute, Très puissante et Très excellente Princesse Catherine Opalinska, Reine de Pologne, Epouse dudit Seigneur Roy, décédée le dix neuf mars mil sept cent quarante sept, et inhumée dans ledit caveau le vingt un du méme mois, suivant l'acte qui en fut dressé le méme jour : Et l'ouverture du cercueil ayant été faite par Son Eminence en présence de M. le Prince de Beauveau, de M. le Marquis de Boufflers, de M. le Comte de Berchény, Grand-Ecuyer, et de M. le Marquis de Menessaire, l'un des premiers Gentils-hommes de la Chambre, suppléant M. le Comte de Croix, le premier des premiers desdits Gentils-hommes de la Chambre, absent pour cause d'indisposition, reconnoissance a été faite du corps de sadite Majesté Polonoise; ledit cercueil a été de suite refermé et placé avec les clefs dans un autre cercueil de plomb sur lequel sera gravée l'inscription suivante :

(Ce n'est point cette belle épitaphe, dont nous ignorons l'auteur, qu'on a gravée sur le tombeau de Stanislas. Celle qu'on a préférée et qui est rapportée dans Lionnois (*Histoire de Nancy*, t. I, p. 588) renferme une heureuse application de ce passage du Livre des Rois : *Salvavit me Dominus à contradictionibus populi mei.* II Reg. XXII, 44.)

DIALOGUE EN VERS, ENTRE UN ANGLAIS, UN LORRAIN ET UN POLONAIS, SUR LE CATAFALQUE ÉLEVÉ DANS L'INSIGNE ÉGLISE PRIMATIALE DE LORRAINE, A L'OCCASION DES SERVICES FUNÈBRES DE SA MAJESTÉ STANISLAS-LE-BIENFAISANT, ROI DE POLOGNE, DUC DE LORRAINE ET DE BAR, ETC., CÉLÉBRÉS LES 10 et 12 MAI 1766[1].

Interlocuteurs :

DULTON, *philosophe anglais*,
MENALQUE, *citoyen de Nancy*,
NOWSKI, *ancien guerrier polonais.*

N. B. — Ces personnes s'entretiennent sur la place même de la Primatiale ou dans l'une des magnifiques rues adjacentes, le jour du premier service, un peu de temps avant qu'on le commence.

DULTON OU L'ANGLAIS.

Non, je ne pense point avoir, sage Menalque,
Aperçu nulle part un plus beau catafalque ;
Le génie et l'amour, guidés par la douleur,
Ont pu seuls inventer ce monument d'honneur,
Digne d'un temple auguste en son architecture,
Et que relève encor sa superbe tenture.
Sans doute, cher ami, l'industrieux burin
Nous saura conserver ce spectacle divin.
La nation lorraine, à tant d'égards illustre,
A sa splendeur antique ajoute un nouveau lustre ;
Mais qu'il est glorieux d'avoir pu mériter
De se voir dans les cœurs ainsi ressuscité !
Je suis d'ailleurs certain que les discours funèbres
Répondront à l'éclat de ces dehors célèbres ;
Le sujet noble et vaste...

1. Nous donnons aux lecteurs du Journal l'opuscule suivant, composé à l'époque de la mort de Stanislas, et resté jusqu'à présent inédit. Cette dernière particularité en fait, il faut bien le dire, le principal mérite.

MENALQUE OU LE LORRAIN.

Oui, Dalton, il est tel,
Et jamais on n'a vu dans un simple mortel
Briller tant de vertus, de talents et de gloire,
Qu'en ce Roi dont nos vœux consacrent la mémoire.
Stanislas... Pardonnez, cher Anglais, si mes yeux,
A ce nom désormais pour nous si douloureux,
De larmes inondés, malgré moi s'obscurcissent,
Et si, s'entrecoupant, mes paroles gémissent.
Stanislas fut un dieu !... Mais qu'avançai-je, hélas !
Amis, puisqu'il est mort, non, il ne l'était pas :
La Parque a trop fait voir, frappant cette victime,
Qu'un souverain touchant, nécessaire, sublime,
A mille peuples joints digne de commander,
Sous la commune loi devait un jour céder.
Sans un tel coup, les maux et la sombre vieillesse
Semblaient avoir à peine absorbé sa jeunesse :
Même ardeur, même grâce, esprit toujours charmant,
Cœur elevé, discours pleins de sel, d'enjouement;
Humeur égale et franche, affable à tout le monde,
Tendre pour ses amis, leur ressource féconde,
Epenchant dans leur sein ses peines, ses plaisirs,
Tolérant leurs défauts, prévenant leurs désirs,
Il cherchait la vertu, l'accablait de largesses,
Lui prodiguait l'estime et les douces caresses,
Et dans ces entretiens que le cœur fournissait
L'homme se montrait seul, le roi disparaissait.
Son aspect même était un bien inexprimable ;
On ne s'en lassait point ; jugez s'il fut aimable !
Pourrais-je vous nombrer ses monuments divers ?
Hélas ! ainsi que nous, aujourd'hui l'univers
Confus au souvenir de sa magnificence,
Ne trouve point de terme et l'admire en silence.
Combien d'hommes choisis, de peuples écartés
Ont été spectateurs de ces rares beautés !
Combien ne se fiant qu'à peine à leurs oreilles,
Sont venus de leurs yeux dévorer ces merveilles,
Et chez eux retournés, du nouveau Salomon
Dans leur patrie ont fait retentir le grand nom.
Mais ce qui doit doubler, cimenter nos suffrages,
C'est l'examen profond de célestes usages

Auxquels un roi si cher, bienfaiteur des humains,
Appliqua les trésors qui coulaient de ses mains :
La vanité fuyait des mains si libérales,
Le luxe n'enflait point ses dépenses royales,
Le seul honneur du sceptre et la raison d'état
Formaient d'un roi sans faste un roi brillant d'éclat.
Il a su le prouver, quand d'un gendre admirable
Il plaça dans nos murs l'image incomparable ;
En faveur de Louis, devenant créateur
Et d'un génie immense étalant la grandeur,
Lui-même en son empire il choisit chaque artiste,
Déploya leurs talents, fut leur apologiste,
Leur rémunérateur, leur guide, leur soutien...
Que vous dirai-je, amis, il ne ménagea rien
Pour rendre cette fête, à tous si précieuse,
Dans ses attraits piquants riche et majestueuse.
L'Univers vit alors un Titus adoré
Des mains d'un Marc-Aurèle en pompe consacré.
Oui, ses palais, ses parcs riants et magnifiques
Dans son âme occupaient les rangs les plus modiques ;
Mais tout ce qui tendait au bien universel
Enchantait ses regards d'un mérite réel.
Casernes, hôpitaux, greniers, maladreries,
Ecoles, missions, temples, académies,
Figurons-nous le monde avec tous ses besoins,
Ce prince a tout construit, tout comblé de ses soins ;
Partout, à chaque pas, l'œil en voit les vestiges
Et ne peut cependant suivre tant de prodiges ;
L'utilité, le goût... Je finirais pas
Si j'en voulais en bref crayonner les appas ;
Disons que Stanislas, par son savoir suprême,
Fut le dieu des talents, l'industrie elle-même,
Et que, dans tous les points, jamais l'humanité
N'a joui d'un monarque à si bon droit vanté.

Nowski ou le Polonais.

Je ne suis plus surpris si la Lorraine en larmes,
Au pied de ce morceau dont j'honore les charmes
Est dans une attitude, en regardant son Roi,
Pleine d'un deuil mêlé de tendresse et d'effroi ;
Si les quatre vertus, aux angles assorties,
Y font un beau contraste aux groupes des génies,

Et si la pyramide, avec ses hauts degrés,
Offrant de Stanislas les traits si révérés,
Dans sa pompe lugubre, à tous nos sens inspire
Une émotion douce où la douleur transpire
Ah ! de l'humanité, c'est le trône ou l'autel,
C'est son temple ! Il devrait, amis, être éternel,
Et par le vif respect et la reconnaissance,
Graver dans tous les cœurs l'aimable bienfaisance.
Mais quoi ! si d'un tel sage esquissant mille traits,
Vous eussiez ébauché quelqu'un des divers faits
Qui prouvèrent à tous son courage héroïque,
Dont la Force est ici l'emblème allégorique,
Croyez-vous, cher Lorrain, que ces coups de pinceau
Eussent défiguré votre excellent tableau ?
Je vous parle en témoin, j'ose dire oculaire,
De tout ce qu'aux combats notre Roi savait faire ;
Presque enfant je portai les armes contre lui ;
Nous ne méritions point d'en devenir l'appui,
Mais vous connaissez trop les discordes, la haine
Qui meuvent à leur gré l'âme républicaine;
Les différents partis, aveuglés par le sort,
Ne savent distinguer que la loi du plus fort ;
Vaisseau sans gouvernail, jouet de la tempête,
L'Etat du plus heureux alors est la conquête.
Séparé du succès, le mérite n'est rien,
Nous a-t-il échappé ? nous le regrettons bien.
Non, le dieu de la guerre.....

MENALQUE.

Epargnez-vous la peine,
Cher Nowski, de citer la valeur plus qu'humaine
De ce Prince immortel que nous regrettons tous :
Le sort n'a jamais pu l'abattre sous ses coups :
Tandis qu'en factions l'Europe divisée,
Des fureurs de Bellone était comme embrasée,
Stanislas, d'un œil calme affrontant les revers,
Paraissait défier les abîmes ouverts ;
Sachant combattre et vaincre, il vit de sa patrie
Les horribles dangers, et son âme attendrie,
Malgré les vœux publics ne voulut plus d'un rang
Que d'un peuple aux abois devait payer le sang ;
Ce prince vertueux et vraiment magnanime

A la fausse grandeur refusait son estime,
Et son cœur dédaignait tous ces tyrans guerriers
Dont les pleurs des sujets arrosent les lauriers.
Certe, au bien de la paix s'il céda la couronne,
Il n'en fut que plus sage et plus digne du trône.
Intime ami de Charles, il n'eut que des rivaux ;
Jusqu'à ses ennemis tout chérit ce héros ;
Ceux dont les trahisons contre lui conspirèrent,
Désormais de sa vue eux-mêmes s'abhorrèrent ;
De vos concitoyens nous tenons ce détail,
Et l'Histoire fidèle, en son noble travail
N'oubliera rien des traits qui le caractérisent :
On peut s'en rapporter aux cœurs qui la conduisent.

DULTON.

Pour moi, je ne sors point de ma surprise, amis,
Quand je me représente un fait des plus précis,
Où la nature montre à quel point, dans nos âmes,
De l'amour un héros peut allumer les flammes :
Ce brave Dantzikois qu'un désespoir trop vif
Etouffa sur le champ lorsqu'il sut fugitif
Le César polonais dont vous tracez l'image,
Et qui du monde entier s'est attiré l'hommage.
Sur ce Prince, Nowski, vos funestes débats
En ont de la Lorraine enrichi les climats ;
Trente ans ce peuple heureux a joui de vos pertes.
Mais passons, cher Menalque, aux maximes disertes,
Aux écrits instructifs de ce docte et bon Roi,
Qui, père des humains, voulut même après soi
Faire à jamais régner la religion pure,
Le commerce, les arts, la paix, l'agriculture ;
Qui tâcha qu'en ses dons, l'infirme, l'orphelin,
Tout, en un mot, trouvât des remèdes sans fin ;
Et comme en sa personne, en ses livres augustes
Des mœurs à tous laissa les règles les plus justes.
Vous connaissez l'Anglais, son goût pour la raison :
Toujours la politique est pour lui de saison,
Dans la philosophie il met ses complaisances ;
Si son génie actif dévore les sciences,
La morale, et surtout celle d'un Roi prudent,
D'un Antonin moderne est d'un prix transcendant ;
C'est à vous là dessus à remplir notre envie,

Nul ne sait mieux que vous une si belle vie.

MENALQUE.

Nous la savons, hélas ! amis, nous l'adorons
Cette vie ; et toujours, nous les rappellerons
Ces monuments parfaits de bonté, de sagesse
Qui ne font maintenant qu'augmenter la tristesse
D'un peuple dont les yeux sont condamnés aux pleurs ;
Mais tant d'heureux esprits, poètes, orateurs,
Ont produit au grand jour ces brillantes matières,
Qui, forcés de paraître emprunter leurs lumières,
Echos de leurs récits, nous craignons d'ennuyer,
Et sur de longs détails nous n'osons appuyer.
Au reste, en racourci vous pourrez les apprendre
Des orateurs sacrés que nous allons entendre ;
Puissent-ils, égalant l'éloquence au sujet,
Par ce beaume adoucir notre immortel regret ;
Quel champ pour le talent ! ne fit-il que décrire
Les chrétiennes vertus d'un Roi que tout admire.

NOWSKI.

Cher Menalque, il suffit ; et nous pourrions enfin
Blesser ici quelqu'un d'un jugement très-fin,
Surtout si nous parlions du respect qu'à l'Eglise
De l'humble Stanislas portait l'âme soumise.
Albion sur ce point....

DULTON.

Vous donnez dans l'erreur :
L'Anglais est catholique au moins au fond du cœur ;
Tout esprit conséquent, tout vrai chrétien doit l'être ;
La vérité n'est qu'une ; et si toujours pour maître
L'Angleterre avait eu chez elle un Stanislas,
L'Eglise fleurirait encor dans nos états.

MENALQUE.

En effet, après Dieu nous devons aux grands hommes
Souvent et nos vertus et tout ce que nous sommes.
Je plains pourtant le sort de quiconque en son roi
Fonde plus son soutien qu'en l'auteur de la foi....
Mais quittons les discours ; déjà l'heure s'avance,
Des prélats, des seigneurs vous voyez l'affluence :
Clergé, dames, guerriers, bourgeois et magistrats,

Tous vers le temple saint précipitent leurs pas.
Quels jours, grand Dieu ! Partout je lis sur les visages
Du morne abattement d'assurés témoignages.
Lorraine infortunée.... Ah ! devais-tu jamais
Présenter à nos cœurs ces désolants objets !

Par Monsieur F*** (Feuillet), auteur des Odes funèbres[1].

Nancy, 6 mai 1766.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

Ont été donnés au Musée :

Par M. Baldatre, aîné, un portrait de femme, peint par Mansion, père ;

Par M. Alex. Gény, 1° un portrait de J. Viard, buste en plâtre fait par cet artiste ; portrait de M. l'abbé Firbach, ancien curé de St-Clément, statuette en plâtre, par Viard, aîné ; 3° un carton de gravures et dessins, parmi lesquels plusieurs gravures de Colin, de François et de Nicole ; la coulevrine de Nancy, fondue par Jean de Chaligny, en 1598 ; portrait de Stanislas, d'après Girardet ; l'église Saint-Nicolas-des-Lorrains, à Rome ; etc., etc. ;

Par M. François, notaire à Nancy, la façade du château royal d'Einville-au-Jard, du côté du jardin ; peinture à l'huile ;

Par M. l'abbé Chapia, curé de Vitel, un portrait de Charles IV, duc de Lorraine, gravé par Deruet et imprimé sur satin ; *exemplaire princier ;*

Par M. Cyprien Briot, de Lhor, canton d'Albestroff, une tête en plâtre modelée par lui ;

Par M. Pays, éclusier du canal de la Marne au Rhin, une

1. Ode funèbre sur la mort de Sa Majesté le Roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar. Nancy, Pierre Antoine, 27 mars 1766, 15 pages, in-8°.

Epode sur la mort de Monseigneur le Dauphin. Nancy, Pierre Antoine, 27 mars 1766, 8 pages, in-8°.

hache ancienne trouvée en terre, à près d'un mètre de profondeur, sur le territoire de Réchicourt-le-Château ;

Par M. l'abbé DEBLAYE, curé de Dommartin-lès-Toul, un petit masque en terre cuite et un moule d'images de dévotion ;

Par M. LUCIEN WIENER, une vue du château de Fléville, par Israël Sylvestre ;

Par M. GUSTAVE DE LA LANCE, de Saint-Mihiel, plusieurs monnaies romaines et débris de poteries antiques, trouvés dans le département de la Meuse, et un fer de pique ou de lance dont l'envoi était accompagné de la note suivante :

« Dans l'été de 1677, le duc Charles V, à la tête de l'armée impériale, s'étoit avancé du côté de Nomeny, et rendu maître des principaux passages de la Seille, par la prise des châteaux de Port-sur-Seille et de Clémery.

» Cependant, comme Son Altesse étoit campée vers Clémery, et le maréchal de Créquy sur les hauteurs des montagnes de Mousson, il lui arriva un renfort d'environ mille hommes, composé en partie de la Gendarmerie du Roy, qui lui fit entreprendre la surprise du camp du Duc, avec une partie de ses troupes. La chose lui réussit en partie assez heureusement. Comme il avoit marché la nuit, il surprit sa grande garde à la pointe du jour, qui fut poussée jusque dans son camp ; ce qui réveilla les plus endormis. Ensuite le Maréchal, qui avoit fait suivre du canon, l'ayant posté sur des hauteurs, en battit le camp impérial trois heures durant, avant que les Allemands pussent mettre la leur en état de lui répondre : et cette sonnerie dura ensuite douze heures durant, et ne finit qu'avec le jour. » (Beauvau, pages 84, 85 et 86.)

« La nuit du 14e (juin), les ennemis ayant fait un mouvement, dit Charles V dans une lettre au duc de Villahermosa, je m'étois approché d'eux, pour voir si j'aurois occasion d'engager quelque chose. Le peu de terrain que j'avois, et les lignes qu'ils levèrent, dès qu'ils me virent marcher à eux, outre la force de la situation de leur poste, furent cause que je rentrai dans mon camp, après avoir passé la journée à se canonner de part et d'autre. » (D. Calmet, t. III, col. 823.)

Et dom Calmet ajoute que le duc de Lorraine se saisit d'un bois qui était à la droite des troupes françaises.

Je n'étendrai pas davantage ces citations, déjà trop longues, car

mon but n'est nullement de faire une dissertation. J'ai voulu seulement établir que quand M. de Dombasle, mon oncle, fit défricher, vers 1830, le bois de Port-sur-Seille, situé entre le château de ce nom et les hauteurs de Mousson, les quelques débris d'armes et les nombreux boulets qui y furent découverts provenaient de ce combat du 15 juin 1677.

J'ai en ma possession un de ces débris, soit un fer de pique de l'infanterie française, soit un fer de lance des dragons impériaux, je ne sais. Si la Société d'Archéologie ne le jugeait pas indigne de son attention, je serais heureux de le lui offrir. »

Enfin, M. de Bouteillier, officier d'artillerie à Metz, a enrichi la bibliothèque du Musée, d'un très-précieux manuscrit en deux vol. in-4°, renfermant les plans de toutes les chaussées de Lorraine ;

Et M. Servais, de Bar, a donné à la même collection deux lettres d'ordre, en parchemin, émanées d'André du Saussay, évêque de Toul.

ACQUISITIONS FAITES PAR LE COMITÉ.

Le comité a acheté : 1° un portrait de M. de Haldat, médaillon en plâtre, par J. Viard; 2° un grand sceau du duc Léopold, en cire rouge ; 3° une croix de Lorraine, surmontée d'une couronne, médaillon en bronze.

BIBLIOGRAPHIE.

M. l'abbé Guillaume a récemment publié un petit volume que nous recommandons à nos lecteurs ; il est intitulé : *Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle en l'église cathédrale de Nancy. Histoire de son image miraculeuse. — Prières en son honneur.* Cet ouvrage est en vente à la librairie Vagner.

— Les quatre premiers volumes de l'*Histoire de Lorraine*, par Aug. Digot, sont mis en vente à la librairie Vagner, rue du Manége, 2. Le tome 5e paraîtra à la fin d'octobre, et le tome 6e à la fin de décembre ou au commencement de janvier.

Le prix de chaque volume est de 3 francs.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

NANCY, DE L'IMPRIMERIE DE A. LEPAGE.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

5e ANNÉE. — 11e NUMÉRO. — NOVEMBRE 1856.

SOUSCRIPTION

POUR LA RESTAURATION DU

PALAIS DUCAL DE NANCY

ET L'INSTALLATION

DU MUSÉE LORRAIN DANS LA GALERIE DES CERFS.

PREMIÈRE LISTE.

MM.

Le prince de Beauvau, sénateur, président du Conseil général de la Meurthe.	250f
Le baron Alfred Buquet, maire de Nancy	100
Le comte O. d'Haussonville, ancien député	500
Faye, recteur de l'Académie de Nancy	100
Akermann, receveur général de la Meurthe	100
Soyer-Willemet, bibliothécaire en chef de la ville	20
De Sucy d'Auteuil, ancien officier supérieur	25
Melin, architecte et professeur	30
Le baron Guerrier de Dumast	150

Mme la baronne de Jankowitz, à Versailles.......	50
Demay, rentier..............................	18
Le comte Alexandre de Lambel, membre du Conseil général....................................	150
Le vicomte Paul de Lambel....................	100
Leborne, conservateur du Musée de Nancy.......	20
Louis Alnot, sous-conservateur du Musée........	10
De Jandin, membre du Conseil municipal de Nancy.	25
De Vatry, ancien député de la Meurthe..........	100
Meaume, professeur à l'École impériale forestière.	45
Vagner, rédacteur de l'*Espérance*..............	30
Charles Cleret, à Nancy......................	25
Louis Lallement, avocat......................	25
Charles Lallement............................	8
Simonin père, Directeur honoraire de l'Ecole de Médecine...................................	50
Godefroy, médecin...........................	5
Courtois, maire de Frouard....................	15
Monnier, membre du Conseil général............	100
Total de la première liste....	2,051

SECONDE LISTE.

Dufays, ancien sous-préfet de Château-Salins.....	100
L'abbé Lebègue de Girmont, curé de Saint-Nicolas-de-Port.................................	60
A. Lepage, imprimeur.........................	15
Léonce Bourgon, négociant....................	30
L'abbé Lange, curé de la paroisse Saint-Nicolas...	20
Louis Collenot, maire d'Amance................	20
Lemarchand de Charmont, propriétaire..........	50
L'abbé Grand-Eury, vicaire de Saint-Epvre......	5
Beaupré, conseiller à la Cour impériale..........	100

Lapierre, architecte	5
Thouvenel, ancien commissaire des poudres, à Burthecourt	100
Maurice Aubry, banquier à Paris	200
Le vicomte Tardif d'Hamonville, à Manonville	100
André, entrepreneur	60
Pierre d'Hausen, propriétaire	50
L'abbé Bureaux, chanoine honoraire	30
Charles de Haldat du Lys	20
Margo, membre du Conseil municipal	20
Charpillet, rentier	20
Clément, chirurgien-major en retraite	6
Demangeot, l'aîné, commissionnaire de roulage	12
Jeandel, garde-général des forêts, à Nancy	5
Christophe, lithographe	15
Lucien Wiener	24
Louis, avocat	45
Alexandre Gény	50
Munich, à Malzéville	25
De Vienne, juge de paix et membre du Conseil municipal	100
Barbe-Schmitz, négociant	30
Vanson, employé au bureau de l'*Espérance*	5
De Scitivaux de Greische, vice-président de la Société d'Agriculture	100
Mme la comtesse de Sommariva	100
TOTAL de la seconde liste	1,520

TROISIÈME LISTE.

Mgr Delalle, évêque de Rodez	100
L'abbé Charlot, chanoine honoraire	60
Le comte de Saint-Mauris	50

Bastien, avocat	3
Morey, architecte de la ville	40
Jules Renauld, avoué	40
Collinet de Lasalle, conseiller à la Cour impériale.	10
François Simonin, membre du Conseil d'hygiène.	20
Alex. de Metz-Noblat	100
Langlard, agent d'assurances	6
Marx-Picard père et fils, négociants	20
Le baron Ch. Saladin	100
Ottenheimer, adjoint au maire de Nancy	50
Le comte Molitor, idem	50
Michaux, membre du Conseil général, juge de paix.	10
De Saint-Florent, rentier	20
Balbâtre aîné, ancien adjoint	60
Marchal, ancien député de la Meurthe	30
Le baron René de Vincent	100
Alexis Butte, rentier	50
Mathieu, avocat à Toul	20
Le comte de Riocour, membre du Conseil général.	100
Emile Remy, peintre-verrier	15
D	5
Constantin, aîné	5
C.-L. Bataille, de Toul	5
Huguet, professeur à l'Ecole normale	15
Millot, directeur de l'Ecole normale	10
L'abbé Lallemand, ancien professeur et chanoine honoraire	2
Une ouvrière	50c
Parisot-Marchal, avocat	10
Chevandier, ancien pair de France	50
Keller père, négociant à Lunéville	200
Guérin père, propriétaire à Lunéville	200

De Meixmoron-Dombasle, fabricant d'instruments aratoires 150
Le baron de Menneval, ministre de France à Munich. 100

Total de la troisième liste... 1,806 50
Total général........... 5,377 50

Les souscriptions sont reçues chez M. Henri Lepage, président du Comité du Musée lorrain', hôtel de la Monnaie; chez M. l'abbé Guillaume, trésorier, Grande-Rue (Ville-Vieille) 35; chez M. Vagner, rue du Manége, 3, et chez M. Wiener, rue des Dominicains, 53.

Un registre de souscription est également déposé au Musée lorrain, qui est ouvert au public tous les jeudis, de midi à 4 heures, et où l'on peut voir le projet des restaurations à exécuter au Palais Ducal, dressé par M. Chatelain.

Quelques personnes paraissent ne pas avoir complétement saisi le sens des notes publiées au sujet de la souscription ouverte en faveur du Musée lorrain; il semble donc nécessaire de bien préciser les faits, afin d'éclairer parfaitement l'opinion publique.

L'aile restante du Palais Ducal se compose : — au rez-de-chaussée, 1° du vestibule servant d'entrée; 2° d'une galerie qui longe la Grande-Rue; 3° d'une autre galerie donnant sur la cour de la Gendarmerie; 4° d'un local situé à gauche de la porte de la caserne et réservé pour les chevaux des officiers; — au premier étage, de la salle dite des Cerfs, qui s'étend sur tout le rez-de-chaussée, et à laquelle on arrive par le magnifique escalier pratiqué dans la tour connue sous le nom de tour de l'Horloge.

Le vestibule et la première galerie sont déjà occupés par le Musée lorrain.

La seconde sert actuellement de sellerie et d'écurie pour les chevaux malades. Elle aboutit directement à l'escalier dont il vient d'être parlé et forme, par conséquent, la

véritable communication entre le vestibule et la salle des Cerfs.

C'est cette galerie qui a fait l'objet de la transaction récemment intervenue entre le Conseil général et le Comité. Ce dernier en a obtenu l'abandon, ainsi que du local à gauche de l'entrée de la caserne, à la condition de construire, dans la cour de la Gendarmerie, à frais communs avec le Département, un bâtiment renfermant : salle de police (la salle de police actuelle est placée dans la tour de l'Horloge), écuries pour les chevaux malades et pour ceux des officiers, selleries, tant pour les gendarmes que pour les officiers, remise de voitures ou bûcher, enfin, greniers à fourrage et à avoine.

La construction de ce bâtiment est estimée à la somme de 18,391 fr. 72 c., dont 9,000 seulement à la charge du Département et le surplus à celle du Comité.

Cette première et indispensable opération faite, il restera encore à exécuter des travaux d'aménagement et d'appropriation dont le chiffre ne peut être indiqué quant à présent d'une manière exacte, mais ira bien certainement à plusieurs milliers de francs.

D'un autre côté, les 9,000 francs votés par le Conseil général ne sont payables qu'en trois annuités; il en est de même d'une partie des souscriptions recueillies par le Comité; celui-ci aura donc des avances considérables à faire, ou des intérêts à servir pendant plusieurs années; surtout si, pour hâter l'installation définitive du Musée dans le Palais Ducal, il fait faire tous ses travaux dans la campagne prochaine, comme il en a l'intention bien arrêtée.

Ainsi, lors même que la souscription s'élèverait jusqu'à la somme de 9,391 francs, *de première nécessité,* le Comité rencontrerait encore beaucoup de difficultés à vain-

cre, il aurait de grands sacrifices à s'imposer. Il ne reculera pas devant ces obstacles; mais si l'on continue à lui venir aussi généreusement en aide qu'on l'a fait jusqu'à ce jour, on rendra sa tâche plus facile et on lui permettra de réaliser plus promptement et plus complétement la pensée toute nationale qu'il a conçue, et à laquelle tant de personnes honorables ont bien voulu s'associer.

C'est donc à tort qu'on pourrait supposer inutile ou superflu d'apporter désormais son concours à l'œuvre de restauration du Palais Ducal : les résultats obtenus, si brillants qu'ils soient, ne suffisent pas, tant s'en faut, à toutes les obligations que le Comité aura à remplir pour mener à fin son entreprise.

Aussi, en exprimant sa profonde reconnaissance à ceux de nos compatriotes qui lui ont déjà donné des témoignages de leurs sympathies, croit-il devoir renouveler ses instances près de ceux qui, le croyant en position de se passer désormais de leur coopération, auraient, pour ce motif, renoncé à manifester leurs intentions bienveillantes à son égard.

Afin de consacrer, en quelque sorte, et de perpétuer l'expression de sa reconnaissance, le Comité va faire disposer et placer dans le Musée lorrain des tableaux destinés à renfermer les noms de toutes les personnes qui auront pris part aux souscriptions ouvertes en faveur de cette institution.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 8 novembre.

Le Président donne lecture de lettres émanées de diffé-

rentes sociétés savantes, et relatives à des échanges de publications.

Sur la proposition de plusieurs de ses membres, la Société décide que des demandes seront adressées : 1° à M. le Préfet à l'effet d'obtenir, pour la bibliothèque, un exemplaire de la carte géologique du département de la Meurthe, dressée par M. Levallois; 2° à la Fabrique de Saint-Epvre pour la prier de faire replacer dans l'église des Cordeliers l'inscription qui rappelait le dépôt des entrailles de Charles-le-Téméraire dans le caveau ducal; 3° à M. le Curé de Bon-Secours pour l'inviter à faire réintégrer dans cette église les drapeaux qui s'y trouvaient autrefois, et qui en ont été momentanément enlevés en raison de leur état de dégradation.

Ouvrages offerts à la Société.

Les Chaussées de Lorraine, 2 vol. in-4° de plans. Donnés, par M. de Boutellier.

Histoire de Lorraine, par M. Aug. Digot. T. IV et V.

Sur les vraies armoiries de la ville de Nancy, par M. P. G. de Dumast.

De la véritable orthographe du nom de Jeanne d'Arc, par le Même.

Supplément rectificatif au mémoire sur les distributions d'aliments cuits opérées en différents temps et chez différents peuples, par le Même.

Notre-Dame de Bonne-Nouvelle en l'église Cathédrale de Nancy. Histoire de son image miraculeuse, par M. l'abbé Guillaume.

Un dernier mot sur cette question : Jeanne d'Arc est-elle lorraine? par M. Henri Lepage.

Recherches sur l'origine et les premiers temps de Nancy, par le Même.

Essai historique sur les reliques et le culte de saint Siméon, 7e évêque de Metz, par M. l'abbé DEBLAYE.

Notes pour servir à l'histoire de l'hôpital Saint-Nicolas de la ville de Metz, par M. CHABERT.

Notice sur les bas-reliefs du XVIe siècle qui se voient près de la porte des Allemands de la ville de Metz, par LE MÊME.

Dernières années de Charles-le-Téméraire. Souvenir historique, par M. F.-A. PERNOT.

Histoire du bienheureux Pierre de Luxembourg, carnal-diacre, par M. AUGUSTIN CANRON.

Vie de M. l'abbé Poirot, vicaire général archiprêtre, curé de la Cathédrale de Nancy, par M. MACQUIN.

Vie de M. l'abbé Vatelot, fondateur des religieuses de la Doctrine-Chrétienne, par LE MÊME.

Vie de M. l'abbé Barry, archiprêtre, curé de la paroisse Notre-Dame de Bar-le-Duc, par LE MÊME.

Rapport sur le service médical des circonscriptions rurales du département de la Meurthe pendant l'exercice 1855, par M. le docteur EDMOND SIMONIN.

Travaux des Conseils d'hygiène publique et de salubrité du département de la Meurthe, pendant les années 1854 et 1855. Envoi de M. le Préfet.

L'Austrasie, revue de Metz et de Lorraine (livraisons d'août, septembre et octobre).

Le Postillon lorrain, par M. VAGNER.

Confrérie de la bonne mort, établie à Nancy (paroisse Notre-Dame Cathédrale). Offert par M. VAGNER.

Mémoires de l'Académie de Stanislas. Année 1855.

Annales de la Société d'Emulation du département des Vosges, t. IX.

Note sur la seigneurie d'Agimont, à propos d'une monnaie; par M. RÉNIER CHALON.

Monnaies belges trouvées en Irlande, par LE MÊME.

Poids monétiformes du midi de la France. Un demi-quarteron de Gaillac portant la date de 1341, par LE MÊME.

Notice sur les sceaux du chapitre de Saint-Waudru, à Mons, par LE MÊME.

Monnaies des seigneurs de Borkulo, par LE MÊME.

Projet d'une hagiographie diocésaine, par M. l'abbé JULES CORBLET.

Notice historique sur la foire de la Saint-Jean à Amiens, par LE MÊME.

Discours sur la destruction de l'empire d'Orient, par LE MÊME.

Congrès scientifique de France. 22e Session tenue au Puy en septembre 1855.

Publications de la Société archéologique de Montpellier, n° 23.

Bulletin de la Société archéologique de Sens. Années 1853 et 1854.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie. Année 1856, n° 2.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 2e Trimestre de 1856.

Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan. T. I, janvier et avril 1856.

Recueil des travaux de la Société de Sphragistique de Paris, t. IV.

Envois du Ministère de l'Instruction publique.

Rapport fait à l'Académie des Inscriptions et Belles-let-

tres, au nom de la Commission des Antiquités de la France, par M. Adrien de Longpérier. Lu dans la séance publique annuelle du 8 août 1856.

Bulletin du Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts de la France. T. III, nos 6, 7, 8 et 9.

Instructions à l'usage des voyageurs en Orient. — Ier Partie. Histoire. — *Les Croisades,* par M. le marquis de Pastoret. — IIe Partie. *Monuments de l'ère chrétienne,* par M. Albert Lenoir.

Admission de membres.

Sont admis comme membres de la Société : MM. l'abbé Schilling, curé à Mazelay (Vosges); — Schmit, employé à la Bibliothèque impériale, à Paris; — Alfred Dorerflinger, caissier du comptoir Bourgon; — Félix Collenot, — et Vautrin, architecte.

Lectures.

M. Louis Lallement donne lecture de la première partie d'un travail de M. Ch. Buvignier, intitulé : *Statuts des médecins, chirurgiens et apothicaires de la cité de Verdun.*

M. Henri Lepage communique son mémoire ayant pour titre : *Episode de l'histoire des sorciers en Lorraine. — André des Bordes.* La Société vote l'impression de ce travail dans le prochain volume de ses Bulletins.

MÉMOIRES.

OUVERTURE DU CAVEAU DUCAL ET CÉRÉMONIE FUNÈBRE DU 12 NOVEMBRE 1856.

En continuant son œuvre artistique de conservation des travaux de génies lorrains, la Société d'Archéologie de l'an-

cien duché de Léopold accomplit à la fois une tâche morale de réparation d'injurieux oublis et de glorification d'héroïques vertus. A ce double point de vue, non seulement les fils des vieux Lorrains, mais les hommes de toutes les contrées, amis du bien et du beau, lui doivent marques d'encouragement et de patriotiques sympathies; car le bien et le beau sont de tous les pays et de tous les temps.

En 1851, elle disait, par la voix de l'un de ses membres : « *Un* prêtre a doté Nancy d'un temple magnifique; *un* » soldat a donné sa vie pour sauver celle de ses concitoyens; et le prêtre et le soldat dorment leur sommeil, » côte à côte, également ignorés! Est-ce ainsi qu'il faut » instruire les générations?.....[1] »

En 1855, elle écrivait au IIIe volume de ses Bulletins[2], à propos de la princesse Anne-Elisabeth de Lorraine-Elbeuf : « Il est à regretter qu'en 1826, lors de la réunion » des cendres des princes et princesses de la Maison de » Lorraine pour être réintégrées dans le caveau ducal, » MM. les commissaires n'aient pas songé à lever le corps » de la princesse de Vaudémont et à le faire arriver à » Nancy. Il est pénible de le savoir enfoui, sans honneur, » sous un escalier construit, depuis, sur sa sépulture. Il » conviendrait de prendre des mesures pour en faire l'exhumation et l'amener aux Cordeliers. »

L'an dernier, au mois d'avril, après lecture d'une lettre communiquée par M. Albert Lenglé, préfet de la Meurthe et zélé protecteur de l'œuvre du Musée lorrain, lettre par laquelle on signalait l'existence, dans l'ancienne abbaye de Royaumont, de cercueils renfermant les restes de plusieurs

1. Bulletins de la Société d'Archéologie lorraine, t. II, p. 515.
2. Idem, t. III, p. 312.

princes de la Maison de Lorraine, la Société exprimait le vœu que les cercueils et les restes des Princes lorrains mentionnés dans la lettre dont elle savait le contenu, pussent être amenés à Nancy[1].

Et, depuis trois ans, on voit dans la chapelle Saint-Fiacre de la Cathédrale, au côté de l'Évangile, un monument à la mémoire du prince Charles, cardinal de Lorraine, l'un des fondateurs de la Primatiale, et, au côté de l'Épître de la même chapelle, un autre monument à l'honneur du jeune Désilles, victime de son dévouement, dans l'affaire de Nancy, au mois d'août 1790.

Et, maintenant, se trouvent descendus au caveau de la famille ducale de Lorraine, les restes mortels des princes, inhumés d'abord en l'église abbatiale de Royaumont et, ceux de la princesse à qui son humilité fit choisir, pour sépulture, le cloître des religieuses Carmélites de Pont-à-Mousson. Ce dernier événement doit être le sujet principal du récit qui va suivre.

L'exiguité des ressources de la Société d'Archéologie lorraine, mais surtout la prudente réserve qu'elle doit s'imposer en toutes circonstances, lui défendent de prendre l'initiative pour des actes qui ne résultent pas immédiatement du but qu'elle s'est proposé, lors de sa fondation, et que ses statuts marquent d'une manière très-explicite. Elle ne peut qu'émettre des vœux toujours sincères, par fois impuissants, et attendre que le temps et quelques incidents heureux se chargent de les réaliser.

Or, le prince Ferdinand-Maximilien, frère de S. M. l'Empereur d'Autriche, est venu, le 15 mai dernier, s'agenouiller sur les dalles froides qui recouvrent le caveau dans lequel

1. Journal de la Société d'Archéologie lorraine, IV[e] année, 1855, p. 49-52.

reposent les cendres de ses ayeux. M. le Préfet de la Meurthe lui apprit que des restes d'autres princes de sa famille gisaient sans honneur dans le voisinage d'une église protectrice, mais elle-même profanée, et attendaient, de la piété filiale, aveu de parenté et suprême abri. Dans le courant d'octobre, M. A. Lenglé apprit de M. le Ministre de l'Intérieur[1] et Mgr. l'Évêque, de S. E. l'Ambassadeur d'Autriche[2], que bientôt arriveraient à Nancy, par ordre de S. M. l'Empereur d'Autriche, les cercueils exhumés de la chapelle de Royaumont, où précédemment ils avaient été déposés. M. le Préfet et le Prélat, chacun en ce qui le concerne, nous donnèrent avis de cette prochaine arrivée. Nous crûmes alors le moment venu de réveiller le souvenir de la comtesse de Vaudémont; nous demandâmes s'il ne conviendrait pas de profiter de la circonstance pour chercher les restes de son corps, les recueillir et les apporter à Nancy, afin d'y être réunis à ceux de son beau-père et de son époux. L'autorité diocésaine et l'autorité préfectorale applaudirent à notre communication; cette dernière voulut bien, aussitôt, nous accréditer auprès de M. le Maire de Pont-à-Mousson et prier cet honorable fonctionnaire de nous donner toutes les facilités possibles pour remplir notre mission[3]. Nos recherches ne pouvaient être incertaines : elles n'eussent été infructueuses que par suite de l'un de ces événements imprévus qui dépistent les plus positives données de l'histoire et de la tradition. La princesse Anne-Elisabeth avait dit en son testament : « Je désire que

1. Lettre de M. le Ministre à M. le Préfet, du 16 octobre 1856.

2. Lettre de M. le baron de Hübner à Mgr l'Evêque de Nancy, du 28 octobre 1856.

3. Lettre de M. le Préfet de la Meurthe à M. le Maire de Pont-à-Mousson, du 21 octobre 1856.

» mon corps soit porté aux Carmélites de Pont-à-Mousson, » pour être enterré, dans leur cloître, sans aucune céré» monie. »

L'acte dressé par les chanoines de Commercy qui ont amené, de cette ville à Pont-à-Mousson, le corps de la princesse, l'acte des officiers de l'Hôtel-de-Ville du même Commercy qui ont formé le cortége funèbre, indiquant le cloître des Carmélites comme lieu de sa sépulture; l'acte mortuaire dressé par le sieur Philippin, curé de Saint-Jean, paroisse du monastère, marquant l'inhumation comme ayant eu lieu « dans le cloître des religieuses Carmélites, » joignant la muraille et ayant la tête proche la porte de » l'avant-chœur; » l'histoire manuscrite du monastère disant que cette inhumation eut lieu « dans le cloître auprès » de la porte qui entre au chœur, afin que les religieuses, » en y entrant et en en sortant, se souviennent d'elle; » enfin, l'obituaire du même couvent, disant que la princesse a été inhumée « dans le cloître proche la porte de l'avant-chœur » des religieuses; » nous ne pouvions élever le moindre doute sur l'endroit précis où reposaient les restes honorables d'une illustre princesse; la seule difficulté était de bien déterminer, dans la nouvelle destination et l'actuelle distribution des bâtiments du monastère des Carmélites, la position du cloître et celle de la porte qui, de cette partie de la clôture, ouvrait sur l'avant-chœur. L'extrême obligeance et l'empressement pieux de mesdames Saint-Dizier et Pfister, propriétaires des maisons particulières qui ont succédé aux constructions monastiques, nous facilitèrent cette opération, et bientôt, aidé du concours de M. Collin, bibliothécaire, de celui de MM. les ecclésiastiques de la ville, mais plus spécialement de M. l'abbé Alix, aumônier des dames-religieuses de la Nativité-de-la-Sainte-

Vierge, nous arrivâmes à la porte, à côté de laquelle avait été déposé, dans l'épaisseur du mur, le cœur de mademoiselle de Bilistein, première dame d'honneur de la vertueuse Anne-Elisabeth, au jambage de laquelle porte avait été inhumé le cercueil de la vénérable épouse du prince Charles-Henri de Lorraine, fils du duc Charles IV.

Des fouilles pratiquées, sur la longueur du mur, amenèrent bientôt la charpente osseuse d'un corps humain, et jusqu'à plusieurs mèches considérables de cheveux d'un blond très-clair. M. le docteur Marchal en reconnut les diverses parties comme devant appartenir au squelette d'une femme ; nous fûmes en possession des cendres d'une princesse dont les vertus, bien plus que son nom et son illustre origine, rendent la mémoire précieuse aux cœurs lorrains et vraiment chrétiens. Cependant nous fîmes continuer les fouilles dans le caveau que nous explorions, pour savoir s'il n'aurait pas, contrairement au nécrologe du monastère, reçu quelque autre cercueil ; nous fîmes aussi creuser en divers endroits où une tradition, plus pieuse qu'éclairée et fidèle, voulait que la princesse eût été déposée ; mais le tout sans la moindre découverte, sans le plus insignifiant résultat. Aussi, M. le Maire, M. l'Adjoint de la ville, M. le docteur Marchal, M. Collin, bibliothécaire, M. l'abbé Alix, MM. les curés des paroisses Saint-Laurent et Saint-Martin, furent-ils unanimes à déclarer, avec tous les assistants qu'une louable curiosité avait assemblée, que nous avions retrouvé la dépouille mortelle de la sainte fille de Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf. Nous la recueillîmes avec respect et, après rédaction d'un procès-verbal que signèrent toutes les personnes dont les noms précèdent, nous les apportâmes à Nancy pour les descendre au caveau dont la garde nous est confiée. Disons que

le local dans lequel reposaient les restes honorables de la pieuse Anne-Elisabeth, fait actuellement partie de la propriété de madame Pfister; ajoutons aussi que nous ne pouvons trop nous louer de la grâce parfaite avec laquelle cette respectable dame a facilité nos explorations chez elle, et que nous devons le même témoignage de gratitude à ses obligeantes voisines, mesdames Saint-Dizier.

Le Journal de la Société d'Archéologie lorraine a donné[1] le texte des inscriptions gravées sur rosette et placées sur les cercueils de Royaumont; il a fait aussi connaître à ses lecteurs[2] quel personnage était Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, père de Louis de Lorraine, comte d'Armagnac et ayeul de François-Armand de Lorraine, évêque de Bayeux, l'un et l'autre inhumés à ses côtés, à Royaumont, et avec lui venus à Nancy. Sur le fils et le petit-fils, nous n'avons rien découvert d'historique, si ce n'est quelques noms et quelques dates qui n'offrent ni importance ni intérêt. Mieux favorisé en ce qui concerne Anne-Elisabeth de Lorraine, nous avons recueilli sur son édifiante vie plusieurs détails dont nous ne pouvons nous dispenser de faire part à nos honorables collègues.

Née de Charles de Lorraine, III[e] duc d'Elbeuf, et d'Anne-Elisabeth de Lannoy, le 6 août 1649, elle fut mariée, le 28 avril 1669, à Charles-Henri de Lorraine, comte de Vaudémont, fils du duc Charles IV, et mourut à Commercy le 5 août 1714. Elle n'eut de son union qu'un fils qu'elle perdit de bonne heure et dont la mort lui causa un profond chagrin. Sa santé fut toujours délicate et par fois mauvaise on ne saurait davantage; mais elle puisait

1. N° d'avril 1855, pages 49 et 52.

2. Ibid., page 50.

avec abondance, dans la religion, le courage de soutenir de cruelles douleurs physiques et des peines morales non moins accablantes. Chaque année, elle se retirait dans quelque monastère de religieuses Carmélites, pour s'y livrer, en silence, aux exercices de la prière, de la méditation et de l'examen de sa conscience. On a conservé de cette femme admirable près de soixante pages de réflexions écrites de sa main, pendant les jours qu'elle consacrait à ses retraites spirituelles, vingt-quatre feuillets de pensées sur l'emploi de son temps pendant tel mois et sur la manière dont elle se promettait de passer le mois suivant, et enfin vingt lettres adressées aux Carmélites de Pont-à-Mousson, pour le couvent desquelles elle avait une prédilection marquée. Nous en transcrirons seulement une ici pour donner idée de la simplicité de ses manières et de la délicatesse de ses procédés. La princesse, annonçant sa prochaine arrivée à Pont-à-Mousson, demande ainsi l'hospitalité à ses chères Carmélites :

« Commercy, le 14 septembre 1807.

» J'espère, mes Révérendes Mères, que vous voudrez bien » me souffrir dans votre maison pendant quelque temps » que je dois passer à Pont-à-Mousson, pour y être, les » journées entières, auprès de Mme la duchesse de Man» toue. Nous règlerons les choses de manière que je n'ap» porterai aucun désagrément à votre sainte observance. Je » ne pourrai être au Pont que le lundi au soir; j'enverrai » mon lit pour mettre dans la petite chambre où j'ai déjà » logé; il n'y aura que Mme de Gy qui dormira avec moi » dans le couvent. Nous mangerons à celui de Mme la du» chesse de Mantoue. J'aurai toutes les attentions possibles » de ne vous faire aucun embarras, que de vous donner

» des marques de mon affection, dont je vous prie, mes » Révérendes Mères, de ne jamais douter.

» LA PRINCESSE DE VAUDÉMONT. »

Les cercueils de Royaumont étant arrivés à Nancy, le 5 novembre, ils furent d'abord reconnus, puis déposés dans la grande église des Cordeliers sous un catafalque orné d'écussons et surmonté de drapeaux aux armes de Lorraine, en attendant le jour de la cérémonie funèbre qui devait précéder leur introduction dans le caveau ducal. Les inscriptions soudées sur les caisses en plomb furent reportées sur les cercueils en chêne et à chacune d'elle on en ajouta une seconde ainsi conçue :

« *Exhumé de l'abbaye de Royaumont et amené à Nancy* » *par ordre de S. M. l'Empereur d'Autriche, le 5 no-* » *vembre 1856, ce cercueil a été descendu au caveau ducal* » *le 12 du même mois.* »

Ce même jour, le cercueil, de bois léger, dans lequel avaient été déposés les restes de la princesse Anne-Elisabeth, fut lui-même enfermé dans une caisse en bois de chêne sur laquelle on plaça une lame de cuivre portant cette inscription :

« *Dépouilles mortelles de très-haute et très-excellente* » *princesse Anne-Elisabeth de Lorraine-Elbeuf, épouse* » *de Charles-Henri, comte de Vaudémont.*

» *Inhumées dans le cloître des Carmélites de Pont-à-* » *Mousson, le 9 août 1714, elles en ont été retirées le 25* » *octobre 1856, et le 12 novembre suivant elles ont été* » *déposées au caveau des Cordeliers par les soins de* » *M. l'abbé Guillaume, aumônier de la chapelle ducale,* » *avec le concours de MM. les administrateurs temporels*

» *de cette chapelle et l'autorisation de M. A. Lenglé,*
» *préfet de la Meurthe.* »

« *Dans le même cercueil, ont été déposés, par le même*
» *aumônier, un orteil de la princesse Thérèse de Lorraine*
» *et plusieurs fragments d'os extraits du caveau ducal en*
» *1793 et conservés comme reliques par des Lorrains*
» *dévoués.* »

Et cette quatrième bière fut réunie aux trois autres sous le même catafalque.

Cependant arriva le jour du service solennel, précisément trentième anniversaire de la grande expiation du 9 novembre 1826, dans laquelle les cendres des anciens souverains, de l'heureuse Lorraine, rentrèrent en pompe dans le caveau d'où une main sacrilége les avait retirées, pour les livrer au mépris et à l'oubli. A onze heures du matin, une messe des morts fut célébrée en présence de Monseigneur l'Evêque diocésain, de M. le Préfet de la Meurthe, de M. le Maire de Nancy, de M. le baron de Vincent, fils de l'ancien et respectable ambassadeur de ce nom, dépositaire, de la part de l'Autriche, de l'une des clefs du caveau ducal, de M. le prince de Beauvau, sénateur, du clergé de toutes les paroisses de Nancy et d'une assistance nombreuse de fidèles. L'absoute fut faite par le vénérable prélat, entouré des membres du Chapitre de sa Cathédrale, puis nous fîmes descendre les cercueils dans le lugubre local d'un suprême rendez-vous.

Le premier, renfermant le corps du prince Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, arrière-petit-fils de René-le-Victorieux et de Philippe de Gheldres, fut placé sur la seconde moitié du pan n° 8 de l'octogone, à droite, en entrant, la première moitié étant occupée par la baie de la porte.

Le deuxième, sur la première partie du pan n° 7, afin que le désir du prince Louis, comte d'Armagnac, de reposer auprès de son illustre père, fût respecté au caveau ducal comme en l'abbaye de Royaumont.

Le troisième, où sont les restes de François-Armand, évêque de Bayeux, dans l'angle du quatrième au cinquième pan.

Le quatrième, occupé par la dépouille mortelle de la princesse Anne-Elisabeth de Lorraine-Elbeuf, dans l'angle du premier au deuxième pan, en avant de la caisse renfermant les cendres du duc Charles IV, beau-père, et celles du prince Charles-Henri, époux de l'auguste défunte.

Cette disposition des nouveaux cercueils n'a occasionné d'autre dérangement dans celle des anciens, que celui de la caisse où sont enfermés les ossements de Gérard Ier, comte de Vaudémont. De l'angle du septième au huitième pan, où elle se trouvait, nous avons transporté cette caisse dans l'angle du huitième au premier pan; de telle sorte que de dernière qu'elle était dans l'ordre marqué au procès-verbal du 9 novembre 1826, elle est devenue la première en ce même ordre[1].

Au moyen donc des indications données dans notre ou-

1. La distribution du caveau ducal, adoptée par le procès-verbal de 1826 et que nous avons dû accepter pour ne faire de cette note qu'une extension du chapitre XIX de notre ouvrage *Cordeliers et chapelle ducale*, cette distribution marque, du n° 1, le pan du caveau à gauche de la porte d'entrée et les autres selon l'ordre numérique en revenant vers la droite, de façon que les pans quatrième et cinquième sont ceux occupés par les ventilateurs, et le pan n° 8, celui même dans lequel s'ouvre l'entrée intérieure du caveau. Cette entrée a son jambage septentrional à l'angle du huitième au premier pan et peut occuper la moitié du pan qu'elle partage.

vrage, Cordeliers et chapelle ducale de Nancy[1] et de celle qui précède, il sera facile de se représenter la disposition actuelle des cercueils dans le caveau ducal où se trouvent maintenant réunies les cendres de près de quatre-vingts membres de la famille souveraine qui régna sur notre pays[2].

Plusieurs critiques ont posé la question de savoir si, les anciens ducs, s'éveillant un instant de leur sommeil qui n'aura de terme qu'à la fin des siècles, ils seraient fort satisfaits de se voir entourés d'autant de collatéraux. Nous ne chercherons pas à la résoudre; mais, outre la moralité de l'acte solennel accompli dans l'église ci-devant des Cordeliers à Nancy, le 12 de ce mois; outre les leçons de respect et de pieuse gratitude qu'il porte avec lui, il nous semble que, du haut du ciel, où nous avons la confiance qne Dieu la fait régner, la vénérable épouse de René-le-Victorieux, a dû applaudir aux honneurs funèbres rendus à la cendre de ses arrière-petits-enfants; il nous semble qu'elle en saura bon gré à tous ceux qui ont eu la pensée d'y prendre part, et qu'elle priera l'Eternel en faveur des descendants de ces Lorrains qu'elle a tant aimés, secourus, édifiés, en faveur des fils toujours reconnaissants des bienfaits dont leurs pères ont longtemps et largement profité.

L'abbé GUILLAUME.

1. Bulletin de la Société d'Archéologie lorraine, tome IIe, pages 308, 309 et 310.

2. Idem, page 312.

COMITE DU MUSEE LORRAIN.

TRAVAUX DU COMITÉ.

Séance du 10 novembre.

Le Président donne communication au Comité du Rapport de M. le Préfet et de la délibération du Conseil général relatifs à l'abandon, en faveur du Musée lorrain, de la galerie actuellement occupée par l'écurie de la gendarmerie.

Il fait part des démarches qui ont été faites pour l'ouverture d'une souscription, et des résultats obtenus jusqu'à ce jour.

Après différentes observations présentées par quelques-uns de ses membres, le Comité prend la délibération ci-après, qu'il charge son Président de tranmettre à M. le Préfet de la Meurthe et à M. le Maire de Nancy.

« Le Comité, reconnaissant de la bienveillance que M. le Préfet a constamment montrée pour le Musée lorrain, et principalement à l'occasion de l'abandon de la galerie occupée par l'écurie de la gendarmerie, en exprime toute sa gratitude à ce Magistrat, à qui le Musée sera redevable de son installation définitive dans le Palais Ducal.

» Le Comité demande à M. le Préfet de vouloir bien ne pas perdre de vue la loterie proposée et d'en remettre, aussitôt qu'il le jugera possible, sous les yeux du Gouvernement, le projet, momentanément suspendu, et qui intéresse tout à la fois le département et le Musée lorrain.

» Il le prie aussi de faire étudier, conjointement avec l'Administration municipale, la question de la nouvelle entrée à donner à la Gendarmerie, en sorte que le Comité puisse faire commencer ses travaux dès le printemps prochain. »

« Le Comité remercie M. le Maire de l'intérêt que, dans toutes les circonstances, il a témoigné au Musée lorrain.

» Il recommande très-instamment à sa sollicitude la présentation itérative du projet de loterie, momentanément suspendu, et qu'il serait à craindre de voir reculer indéfiniment s'il surgissait des demandes chaleureusement appuyées.

» Le Comité prie M. le Maire d'obtenir du Conseil municipal l'abandon, devenu tout-à-fait indispensable en vue de l'agrandissement du Musée, du reste de la galerie du

rez-de-chaussée du Palais Ducal qui longe la Grande-Rue.

» Il le prie aussi de vouloir bien faire étudier, de concert avec l'Aministration départementale, la question de la nouvelle entrée à donner à la Gendarmerie, en sorte que le Comité puisse faire commencer ses travaux dès le printemps prochain. »

Sur la communication qui lui est faite de la mort de M. le comte de Ligniville, le Comité procède à l'élection d'un nouveau membre titulaire. M. Alexandre de Metz-Noblat ayant réuni l'unanimité des suffrages, est proclamé membre titulaire du Comité.

Sont ensuite nommés membres honoraires, en remplacement de MM. Mesny, Noël et Romieu, décédés : MM. Faye, recteur de l'Académie de Nancy ; de Vatry, ancien député de la Meurthe ; le comte Alexandre de Lambel, membre du Conseil général, et Gillet, juge d'instruction.

CHRONIQUE.

— Notre compatriote, M. Ch. Paulus, a terminé, depuis quelque temps déjà, la restauration qu'il avait été chargé d'exécuter dans la chapelle des Petites-Carmélites, maintenant rendue au culte. Cet artiste a fait revivre, avec beaucoup de talent, les peintures de Provençal, dégradées et même effacées en plusieurs endroits. Pour arriver à ce résultat, il a eu de grandes difficultés à vaincre, et il les a très-habilement surmontées.

M. Paulus n'a pas été moins heureux dans les parties de l'édifice dont la décoration était toute entière à créer : le fond du sanctuaire et les deux arcades latérales. Au-dessus de l'autel, qui est de marbre blanc, s'élève une niche assez haute, dans laquelle on a placé une statue de saint Joseph, attribuée, à tort ou à raison, aux Adam, sculpteurs nancéiens : cette statue, autrefois posée sur une console au-dessus de la porte d'entrée, a échappé à la Révolution. L'artiste a entouré la niche d'une décoration architecturale qui se détache parfaitement sur le fond et produit un effet perspectif remarquable. Enfin, sous l'arcade du côté de l'Evangile, où s'ouvrait autrefois le chœur des Petites-Carmélites, M. Paulus a peint un chœur de religieuses fermé par une grande grille, laissant entrevoir des stalles vides. Le souvenir de la destination primitive de l'édifice se trouve ainsi conservé. Sous l'arcade, du côté de l'Epître, a été représentée une Immaculée-Conception.

Nous constatons avec plaisir le succès obtenu par notre laborieux et modeste compatriote, et nous désirons vivement qu'il soit bientôt mis à même d'exercer son talent dans la restauration de la coupole de la Cathédrale, cette œuvre gigantesque de Jacquard, qui demande d'urgentes réparations.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

NANCY, DE L'IMPRIMERIE DE A. LEPAGE.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

5e ANNÉE. — 12e NUMÉRO. — DÉCEMBRE 1856.

SOUSCRIPTION

POUR LA RESTAURATION DU

PALAIS DUCAL DE NANCY

ET L'INSTALLATION

DU MUSÉE LORRAIN DANS LA GALERIE DES CERFS.

QUATRIÈME LISTE.

Mgr Menjaud, évêque de Nancy et de Toul, premier aumônier de la maison de l'Empereur.	125	»
S. Exc. M. Troplong, président du Sénat et de la Cour de Cassation, ancien président de chambre à Nancy........................	100	»
MM.		
Albert Lenglé, préfet de la Meurthe.........	100	»
Beaulieu, membre de la Société des Antiquaires de France, à Paris..................	300	»
Vautrin, architecte........................	20	»
Mengin, général de division, membre du Comité d'artillerie........................	100	»

Thiriot, notaire honoraire..................	20	»
Pernot du Breuil, ancien adjoint, membre du Conseil municipal de Nancy..............	50	»
Besval, notaire...........................	40	»
Henri Lepage, archiviste..................	30	»
Bataille, ancien notaire, à Haroué..........	10	»
Langlard, rue du Pont-Mouja..............	5	»
Pierson, conseiller à la Cour impériale.......	20	»
Grandjean, docteur en médecine, membre du Conseil municipal........................	20	»
Ch. Buvignier, à Verdun..................	5	»
Monet, ancien maire de Nancy et ancien représentant..............................	20	»
Le baron Viard, député au Corps législatif, maire de Pont-à-Mousson...............	60	»
Le marquis de Raigecourt..................	50	»
Le comte Auguste de Ludres...............	100	»
Dumont, juge à Saint-Mihiel...............	20	»
Béchet, docteur en médecine, membre du Conseil municipal........................	10	»
De la Cour, ancien maître des requêtes au Conseil d'Etat, à Vigneules (Meuse)..........	50	»
L'abbé Guillaume, aumônier de la Chapelle ducale..............................	30	»
Guibal, ancien juge de paix................	6	»
Donquer de T'Serrolofs, propriétaire	50	»
Dupré, curé d'Einvaux....................	2	»
Collenot, père, ancien directeur des postes...	50	»
Boulet, capitaine en retraite, membre du Conseil municipal........................	20	»
Maillefer, médecin major à Médéah (Afrique)..	30	»
Loppinet-Boulay, négociant................	10	»
Boiselle, sous-inspecteur des forêts à Château-Salins............................	5	»
Gouzot, rentier...........................	10	»
Genay, architecte.........................	10	»
J. L. A....................................	3	»
Une anonyme	1	»
Un anonyme...............................	10	»
Une domestique...........................	»	50
Mlle de Bénaville.........................	20	»
Mme la comtesse Albert de Rutant...........	300	»
Total de la 4e liste.............	1,812	50

CINQUIÈME LISTE.

La Ville de Mirecourt[1]	100
MM.	
Vivenot, architecte	10
Le comte de Landreville, membre du Conseil général	100
Moreau, conseiller à la cour de cassation, ancien député de la Meurthe, ancien maire de Nancy	50
Poirel, conseiller de préfecture	20
Bour, négociant	10
Marchand, négociant	10
Le baron de Benoît, membre du Conseil général de la Meuse	20
Boiselle, ancien vérificateur des poids et mesures.	10
Bellot-Vergey, ancien officier d'artillerie, à Bar-le-Duc	10
Le marquis Lezay de Marnésia	50
Thiéry-Solet, propriétaire	60
Blaize, conseiller à la Cour impériale	15
Aubertin, entrepreneur	10
Dœrflinger, caissier du comptoir Bourgon	5
Barbey, propriétaire	20
Bordier, employé chez M. Wiener	1
Wiener, père, libraire-relieur	5
Morel, chef de service d'art des forêts	5
Lambry, rentier	5
Roch, agent général de l'*Union*	5
Demange, aîné, négociant	5

1. A l'occasion de cette souscription municipale, le Comité a adressé aux journaux de la localité la note suivante :

« Le Comité regarde comme un devoir pour lui d'exprimer publiquement sa reconnaissance à la Ville qui a pris une si généreuse et si patriotique initiative.

» Mirecourt a compris que la fondation d'un Musée historique au sein de l'ancienne capitale de la Lorraine, est une entreprise éminemment nationale et qui intéresse le pays tout entier.

» Cette pensée est celle de tous les hommes éclairés ; aussi le Comité est-il heureux de compter parmi ses souscripteurs de 1856, comme parmi ceux de 1850, des personnes appartenant aux départements des Vosges, de la Meuse, de la Moselle et de la Haute-Marne, mais pour qui ces distinctions de limites disparaissent dans une communauté de glorieux souvenirs. »

Marcot, négociant	10
Forel, ancien capitaine d'artillerie, au Petit-Sauvoy.	40
D'Autrecourt, ancien avoué	10
François, notaire	20
Noël, juge au Tribunal de première instance	10
Ducourrau, négociant	10
Legay, marchand d'antiquités	5
Laguerre, chef de bureau à la mairie	10
Un anonyme	3
Mlle Roushier-Jager	10
Mme veuve Leseure, née Adam	10
Mme Lefebvre, née Guerre	100

Souscription ouverte à Lunéville.

Cuny, architecte de la ville de Lunéville	10
Pignatel, imprimeur	5
Aubry, ébéniste	5
Un anonyme	2
Evrat, manufacturier	5
Total de la 5e liste	791

SIXIÈME LISTE.

MM.

Jules Gouy, avocat	100
Paillart, premier président honoraire	15
Riston, président à la Cour impériale	40
Garnier, président à la Cour impériale, vice-président du Conseil général	20
Elie-Baille, président du Tribunal et de la Chambre de Commerce	50
Ch. de Rozières, secrétaire de la Société d'Archéologie	50
H. Costé, conseiller de préfecture	20
Alfred Daubrée, bijoutier	20
Lallement de Mont (Charles), ancien officier	20
De Widranges, à Bar-le-Duc	5
Lazard-Lévy, marchand d'antiquités	10
L'abbé Morel, curé de Bon-Secours	3
De Myon	5
Charles de Gauvain	30
Butte fils, bijoutier-horloger	20
Quintard, ancien sous-préfet	10
Guérin (Auguste), ancien notaire	20

Aug. Digot	15
Paul de Saint-Martin, ancien sous-préfet	20
G., membre honoraire du Comité	30
Simonin, greffier en chef du Tribunal	20
Simonin, substitut du procureur général impérial	20
Le marquis de Champagne de Bouzey	30
Maurice de Foblant	50
Un anonyme	3
Un anonyme	2
Un précédent souscripteur	2
Mme la baronne de Vincent	100

Souscription ouverte à Lunéville.

Parmentier, maire de Lunéville	25
Depéronne, conservateur des hypothèques	5
Wiquit (Antoine), entrepreneur	3
Idoux, professeur de mathématiques	5
Delcominette, pharmacien	5
Total de la 6e liste	773
Total général	8,612

Les souscriptions sont toujours reçues chez MM. HENRI LEPAGE, président du Comité du Musée lorrain, hôtel de la Monnaie; l'abbé GUILLAUME, trésorier, Grande-Rue (Ville-Vieille) 35; VAGNER, rue du Manége, 3, et WIENER, rue des Dominicains, 53.

Un registre de souscription est également déposé au Musée lorrain, qui est ouvert au public tous les jeudis, de midi à 4 heures, et où sont déjà placés deux des tableaux destinés à recevoir les noms des souscripteurs.

Grâce au concours dévoué d'un membre de la Société d'Archéologie lorraine, M. Cuny, architecte, et à l'obligeance de M. Pignatel, éditeur des *Petites Affiches*, qui a bien voulu nous offrir la publicité de son journal, une souscription en faveur du Musée lorrain s'est organisée à Lunéville et a déjà produit d'importants résultats, ainsi qu'on peut en juger par la lecture des deux dernières listes.

Le Comité ne saurait trop exprimer sa reconnaissance aux personnes honorables qui lui ont prêté leur appui, et aux habitants de Lunéville qui se sont associés à son œuvre avec un si patriotique empressement.

Le Président de la Société d'Archéologie a reçu de S. Ex. M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes la lettre suivante :

« Paris, le 18 novembre 1856.

» Monsieur le Président,

» Je vous remercie d'avoir bien voulu m'adresser le second volume de Documents publiés par la Société d'Archéologie lorraine.

» Je sais quels sont les services rendus par la savante Compagnie que vous présidez ; je serai très-heureux, croyez-le bien, de suivre ses travaux et de les encourager.

» Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très-distinguée.

» *Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,*

» ROULAND. »

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 8 décembre.

Le Président communique : 1° Une lettre par laquelle M. Albert Lenglé, préfet de la Meurthe, annonce qu'il accorde à la Société un exemplaire de la carte géologique du département, dressée par M. Levallois ;— 2° une lettre de M. Pierson, président du Conseil de fabrique de la paroisse Saint-Epvre, portant que le vœu émis par la Société sera soumis à ce Conseil, lors de sa prochaine réunion ; — 3° une lettre de M. Schmit, qui remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres, et lui offre sa coopération dans le cas où il pourrait lui être utile en raison de sa position d'employé à la Bibliothèque impériale ; — 4° une lettre de M. Edouard de Barthélemy, contenant quelques observations au sujet de l'attribution donnée à M. de Bourcier, dans le *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*, d'une pièce qui, suivant lui, a été rédigée par le président Le Febvre. La

Société croit devoir se borner à renvoyer M. de Barthélemy à l'introduction placée en tête de cette pièce ; et, sur la proposition d'un de ses membres, elle ordonne le dépôt dans ses archives d'un document adressé par le même membre au sujet de la situation des juifs en Lorraine dans les premières années du règne de Léopold.

Le Président dépose sur le bureau : 1° le second volume du *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine* ; — 2° deux pièces en parchemin portant la signature de Léopold et de Stanislas, données par M. DUCOURRAU ; — 3° deux dessins originaux offerts par M. ALEXANDRE DE BONNEVAL, et représentant, l'un, l'église de Saint-Elophe (Vosges), l'autre, une pierre tombale qui se trouve dans cette église ; — 4° une vue de l'église Saint-Christophe de Neufchâteau, dessinée par M. BOURION, agent-voyer de l'arrondissement ; — 5° le prospectus d'un ouvrage intitulé : *Journal de Jean Aubrion, bourgeois de Metz*, que se propose de publier M. Lorédan Larchey. L'état des ressources de la Société ne lui permet pas de souscrire à cette publication.

M. Digot annonce qu'il a eu une entrevue avec M. le curé de Bon-Secours, lequel a promis de s'occuper immédiatement de la restauration et de la réintégration, dans son église, des drapeaux qui la décoraient autrefois.

Ouvrages offerts à la Société.

Précis de l'histoire de Lorraine, par M. LOUIS LALLEMENT.

Ouverture du caveau ducal et cérémonie funèbre du 12 *novembre* 1856, par M. l'abbé GUILLAUME.

OEuvre du Catéchisme de persévérance. — Notice sur Mlle Marie-Amélie comtesse de Custine, par M. l'abbé GRAND-EURY.

Une Procédure de sorciers au XVIe *siècle*, par M. HENRI LEPAGE.

Notice sur Charles-Louis-Auguste Foucquet, duc de Belle-Isle, etc., avec un précis historique des travaux et des embellissements exécutés dans la ville de Metz, de 1727 *à* 1761, par M. F.-M. Chabert.

Etude sur Dom Jacques Coëne, abbé de Marchiennes, par M. Ch. de Linas.

De l'esprit de confraternité.—La Magistrature et le Barreau de Metz ; discours prononcé par M. Salmon, avocat à la Cour impériale de Metz, à l'audience solennelle de rentrée du 4 novembre 1856.

L'Austrasie, revue de Metz et de Lorraine, 11e livraison, novembre 1856.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, n° 24.

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, année 1855.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3e trimestre de 1856.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1856, n° 3.

Annales de la Société archéologique de Namur, t. IV, 3e livraison.

Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan, t. I, juillet 1856.

Publications de la Société des Antiquaires de Zurich (Notice sur l'abbaye de Saint-Gall, avec un plan[1]).

Bulletin du Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts de la France, t. III, n° 10.

1. A propos de cet envoi, il est bon de rappeler que M. Digot a publié, dans le tome IV des Bulletins de la Société d'Archéologie, une dissertation où il attribue le plan de l'abbaye de Saint-Gall à Frotaire, évêque de Toul.

Admission de membres.

Sont présentés et admis comme membres de la Société : MM. Bourgon (Jules) banquier; Lebègue (Emile); — Mangeot (Alfred), fabricant de pianos ; — Casse, peintre et professeur au Lycée de Nancy.

Lectures.

M. Henri Lepage lit la fin du travail de M. Ch. Buvignier, intitulé : *Statuts des médecins, chirurgiens et apothicaires de la cité de Verdun.*

M. l'abbé Grand-Eury commence la lecture de sa Notice historique sur Sion.

M. Louis Lallement communique un mémoire sur le départ la famille ducale de Lorraine, le 6 mars 1737, et met sous les yeux de la Société une très-jolie gravure de Kleiner, représentant le départ de la duchesse douairière, Elisabeth-Charlotte d'Orléans, de Lunéville pour Commercy.

MÉMOIRES.

CLAUDE CHARLES, PEINTRE ORDINAIRE DE LÉOPOLD ET HÉRAUT D'ARMES DE LORRAINE.

Au milieu des guerres désastreuses du règne de Charles IV ; au milieu de tous les fléaux qui désolèrent notre malheureuse patrie, les Arts, qui ont besoin de paix pour prospérer et grandir, avaient presque disparu de la Lorraine, après avoir longtemps fait sa gloire. Nos grands artistes étaient morts avec le XVIIe siècle, et c'est à peine si quelques peintres, quelques sculpteurs avaient survécu pour perpétuer les traditions des siècles précédents.

Un des premiers soins de Léopold, dès qu'il fut paisiblement assis sur le trône de ses pères, fut de chercher les moyens de rattacher à sa couronne le fleuron qu'elle avait

perdu ; il comprit qu'il ne lui suffisait pas d'assurer à son peuple la prospérité matérielle, mais qu'il fallait le doter encore de ce qui fait l'illustration d'un pays. Cette noble pensée se trouve exprimée dans le préambule des lettres patentes, du 8 février 1702, par lesquelles ce prince établit dans sa capitale une Académie de Peinture et de Sculpture :

« Les sciences et les arts ayant toujours, dit-il, procuré la » gloire et la richesse des Etats les plus florissants et même » le plaisir de leurs souverains, les ducs nos prédécesseurs les » ont toujours chéris très-particulièrement et travaillé à les » cultiver dans les leurs ; mais les guerres continuelles qui les » ont affligés pendant de longues années ayant empêché l'exé- » cution de leur louable dessein, par la désolation de leurs » sujets et par la sortie des plus habiles ouvriers, il s'y serait, » au contraire, introduit de l'ignorance, principalement dans » les arts de peinture et de sculpture, qui les aurait confon- » dus avec les professions les plus mécaniques. Et comme il » a plu à Dieu de nous rétablir sur le trône de nos ancêtres » et de nous y maintenir en paix, nous avons estimé l'une de » nos premières obligations d'en faire goûter les fruits à nos » peuples ; dans cette considération, nous avons trouvé à pro- » pos de relever les arts de peinture et de sculpture, qui au- » trefois excellaient dans nos Etats, et qui semblent présen- » tement s'y être anéantis. A ces causes, et à la très-humble » supplication de nos bien aimés Pierre Bourdiet, notre » premier architecte et directeur de nos ouvrages de sculp- » ture ; de Claude Charles, peintre ordinaire de notre hôtel ; » Joseph Provençal, peintre ; Antoine Cordier, orfèvre cise- » leur ; Renauld Mesny, sculpteur de notre hôtel, et Didier » La Lance, mathématicien,... nous avons ordonné l'établis- » sement d'une Académie de Peinture et de Sculpture en no- » tre bonne ville de Nancy, pour y instruire la jeunesse dans

» lesdits arts, à l'exemple de celles qui sont établies à Rome » et à Paris....[1] »

Cet acte officiel fut comme le prélude de la renaissance des arts en Lorraine; grâce à l'impulsion puissante et éclairée que leur donna le souverain, on les vit bientôt refleurir; les pein-

1. Voici, sur cette Académie, quelques détails qu'on ne lira peut-être pas sans intérêt; nous les empruntons au 5e numéro des *Mémoires pour servir à l'histoire de Lorraine,* par M. Noël :

« L'Académie fondée par Léopold avait non-seulement pour objet l'instruction de la jeunesse, mais elle offrait l'avantage de réunir des gens de talent qui traitaient entre eux de l'art, ouvraient des concours et décernaient des prix.

» Chacun des membres fondateurs avait fourni un morceau de sa composition; ceux qui voulaient se faire recevoir académiciens étaient obligés de donner un tableau ou une statue, enfin un objet de leur art. On avait recherché, pour servir de modèles, les productions anciennes des artistes du pays. Tous ces objets réunis formaient un musée national assez nombreux; malheureusement, à la réunion de la Lorraine à la France, plusieurs des artistes qui composaient cette compagnie voulurent suivre le duc (François III) à Florence, et tout le matériel de l'Académie fut transporté en Toscane par les soins de Chaman et de Vayringe. C'est donc dans les fameuses galeries ducales de Florence qu'on trouve encore, mais débaptisés, les produits les plus précieux de l'art lorrain...

» Léopold avait affecté à l'Académie les salles qui se trouvaient au-dessus de la porte Neuve, entre les deux villes de Nancy, et il nomma, pour protecteur de cette Société, le marquis de Lenoncourt-Blainville, premier gentilhomme de la chambre et conseiller d'Etat....

» Cette réunion académique obtint une certaine célébrité; beaucoup d'artistes s'empressèrent de s'y faire recevoir. Saint-Urbain, pour sa pièce de réception, grava les coins des jetons de l'Académie : ils représentaient, au droit, le portrait de M. de Lenoncourt, autour : C. GASP. MARCH DE LENONCOURT; au revers, Minerve appuyée d'une main sur sa lance et de l'autre sur un bouclier aux armes de Lenoncourt; pour légende, la devise IN HOC SIGNO VINCES.

» Furent successivement reçus à cette Académie : Chassel, sculpteur; Christophe, Jacquard, Chaman, peintres; Renard, sculpteur; Vayringe, mathématicien; Jennesson, architecte; Bavillier, mathémathicien; Bordenave, Dumont et Guibal, sculpteurs... »

tres, les sculpteurs, les architectes, les artistes en tout genre se multiplièrent comme par enchantement, et le XVIII[e] siècle fut en état de rivaliser avec ceux qui l'avaient précédé.

Parmi les artistes qui prirent part à ce mouvement régénérateur et secondèrent le plus puissamment les vues de Léopold, je crois qu'on peut placer au premier rang celui que, dans les lettres patentes qui précèdent, ce prince qualifie de peintre ordinaire de son hôtel : Claude Charles, en effet, ne se distingua pas seulement par le nombre et le mérite de ses œuvres, mais encore par les élèves qu'il forma, et dont plusieurs conquirent une juste célébrité[1].

Au dire de ses biographes, qui sont malheureusement très-sobres de détails, cet artiste naquit à Nancy, le 16 juin 1661 ; il apprit le dessin chez Jean-Georges Gérard, d'Epinal, alla ensuite à Rome où il demeura pendant neuf ans, travaillant sous Carle Marate, de Morandi et autres peintres fameux. A son retour, il s'arrêta quelque temps à Paris, puis revint, en 1688, dans sa ville natale, où il se maria en 1690, et qu'il ne quitta plus jusqu'à la fin de sa longue carrière. Suivant Lionnois, il habitait, dans la rue des Carmes, une maison qui fut ensuite la propriété de son gendre, Jean-François Jacquemin, avocat et ancien bâtonnier de l'ordre.

On ignore à quelle époque Léopold l'attacha à sa personne en qualité de peintre ordinaire : ce qui est certain, c'est que Claude Charles s'acquitta de ces fonctions à la satisfaction de son maître qui, pour l'en récompenser lui donna, en 1702, la place honorable de héraut d'armes de Lorraine, vacante par la mort de Charles Herbel[2] et le nomma professeur et directeur de son Académie de Peinture et de Sculpture.

1. Parmi ces élèves, on cite les peintres Chaman, Durand, Jacquard, Girardet, Provençal; les graveurs Jean Racle, Jean-Charles François, qui apprirent le dessin chez Claude Charles; etc. etc.

2. J'ai donné les lettres de nomination dans ce Journal, année 1853.

Telles sont les seules particularités que l'on connaisse sur la vie de cet artiste : sa biographie est tout entière dans ses ouvrages ; la *Bibliothèque lorraine* en a publié une nomenclature que j'ai reproduite[1] en y ajoutant quelques annotations. Mais, si long que soit ce catalogue des œuvres de Claude Charles, il est possible de le compléter encore à l'aide des notes que j'ai recueillies et qui sont restées jusqu'à présent inédites. Peut-être n'ont-elles pas toutes une grande importance, mais elles sont précieuses en ce qu'elles émanent de l'artiste lui-même. Je me borne à les donner textuellement sans les faire suivre d'aucun commentaire.

Memoire des tableaux que Claude Charles, peintre à Nancy, a faict en 1698 dans le platfond de la chambre de Son Altesse Serenissime.

Trois tableaux representant le triomphe de la peinture, sculpture et architecture, le tout d'un clair obscur.. 500 liv.

C. CHARLES.

(Mémoire réduit à 250 francs barrois.)

Mémoire des ouvrages que Claude Charles, peintre à Nancy, a fait pour la pompe funebre (du duc Charles V) qui s'est faite aux R. P. Cordeliers (de Nancy) par ordre de S. A. R. (en 1700).

Premièrement.

Avoir fait trois desseins pour ladite pompe et y avoir employé six jours, pour ce................ 54 liv.

Plus, par ordre du sieur Bourdy[2], avoir employé neuf jours à faire le dessein du cataphalque en grand sur le pavé de la salle des Cerfs, pour ce.... 80

Plus, pendant trois sepmaines, avoir conduit les peintres qui peignoient ledit ouvrage, et y avoir peint les ouvrages qui regardoient son art, pour ce 189

1. Bulletins de la Société d'Archéologie, t. IV, p. 93-96.
2. Pierre Bourdiet, architecte.

Memoire des ouvrages de peinture que Claude Charles, peintre à Nancy, a faict par ordre du Sr Bourdy pour le reposoir qui a esté faict à la Cour le jour de la feste de Dieu (1700).

Pour la façon de quatre grands anges au naturel, dix tableaux d'histoire, une Cene, quatre grouppes de testes d'anges et un pelican, le tout en camaeux............ 104 liv.

C. Charles.

(Mémoire réduit à 60 livres.)

Memoire de l'ouvrage faict (en 1701) dans le cabinet de S. A. R. par Claude Charles, peintre, par ordre du Sr Bourdit, architecte de Sadite Altesse.

Avoir peint le tableau du platfond sur toile dans lequel est représenté la Gloire des grands tenant d'une main une piramide et de l'autre la couronne d'immortalité accompagnée du Genie de la Lorraine qui luy presente plusieurs couronnes de laurier pour les distribuer à des amours au nombre de neuf, qui vont en couronner tous les heros qui sont autour dudit cabinet, la Renommée aussi y paroit sonnant de la trompette faisant entendre partout les actions illustres de ces mesmes heros et principalement celles de l'invincible Charles V d'heureuse memoire.

Le tableau est ovale entouré d'une bordure de laurier rehaussée d'or fin.

Dans les coins dudit cabinet il y a quatre compartiments aussy rehaussé d'or dans lesquels sont depeints en bas relief de clair obscur les quatre plus belles actions de S. A. Charles V.

Dans le premier le Genie de la Lorraine abbat celuy de la Turquie.

Dans le second le Genie de la Lorraine presente la Hongrie au (*sic*) celuy de l'Empire.

Le troisieme represente l'Autriche recevant des mains de

la Lorraine la Transilvanie qui semble estre retenue par la Turquie.

Dans le dernier le Genie de la Lorraine conduict celuy de l'Autriche dans Bude. Lesquels subjects sont tous rehaussé de fin or.

Aux deux flancs de l'oval paroissent deux trofées d'armes de clair obscur rehaussé d'or.

Aux deux autres coins de l'oval sont peint deux cartouches en camaeux dans lesquelles sont les armes de la Lorraine à droit et celles de S. A. R. Madame à gauche aussy rehaussez d'or fin.

Et pour accompagner tout l'ouvrage, avoir peint d'un blanc de laict tout ledit cabinet, les ornements des corniches et boisages laissé de jaulne seulement pour faire cognoistre qu'on peut les faire dorer.

C. Charles.

Le certificat du sieur André, intendant des bâtiments, porte que l'on peut payer à Charles la somme de 200 livres « pour avoir fait et fourny le tableau, expliqué d'autre part, au plafond que Son Altesse Royale a ordonné de construire nouvellement joignant sa chambre, à son château de la Cour (le Palais Ducal de Nancy). »

Memoire de l'ouvrage de peinture que Claude Charles peintre a faict (en 1702) au cabinet de S. A. Royalle Madame (la duchesse de Lorraine) par ordre du Sr André intendant des batiments de S. A. R.

Le subject general peint dans ledit cabinet represente les amours de Psiché avec Cupidon; dans le premier tableau peint en camaeux est representée Psiché exposée sur le rocher pour estre devorée par le serpent, elle est accompagnée du roy et de la reine, ses pere et mere, et de ses deux sœurs; le tout rehaussé d'or comme aussy les quadres, ornements, fes-

tons qui accordent ledit tableau ; dans les coins dudit cabinet sont les armes blasonnées de Leurs Altesses Royalles accompagnées d'un cartouche rehaussé d'or pour soutien de tous les tableaux et ornements (on) a feint une architecture sur laquelle jouent plusieurs enfants peints au naturel et d'autres feint de platre au nombre de vingt quatre.

Le second subject represente la curiosité de Psiché lorsqu'elle voulu cognoistre son espoux qu'elle n'avoit jamais vû à la sollicitation de ses jalouzes sœurs. Ce subject est peinct de mesme que le premier et rehaussé d'or avec les mesmes ornements, architecture et enfants.

Le troisieme contient la pleinte de Venus à Jupiter et les autres divinitez touchant le mariage de son fils Cupidon ; le tout peint comme cy dessus.

Le quatrieme represente Mercure qui enleve Psiché par le commandement de Jupiter pour estre admise au rang des dieux et pour celebrer les nopces d'entre elle et Cupidon peint de la mesme maniere que les autres.

Le cinquiesme. Enfin, pour terminer le fond du cabinet par un subject ample et spatieux, j'ay feint le festin des nopces de Psiché et de Cupidon ; ce tableau est peint à l'huile et sur toile ; il y a quarante six figures.

Ç. Charles.

(Ces ouvrages furent payés 600 livres.)

Memoire des ouvrages de peinture que Claude Charles, peintre et herault d'armes de S. A. R., a faict (en 1703) tant au chateau de Luneville que dans l'hermitage de S[t] Leopold, le tout par ordre de S. A. R.

Premierement avoir faict un tableau pour mettre à la cheminée de la chambre de S. A. R. Madame, representant l'Hymen qui presente la Paix à la Lorraine, la Paix accompagnée de l'Abondance et des Arts, avec plusieurs enfants au haut

du tableau, qui jettent des fleurs. Le tout original dudit Charles; partant demande cent cinquante livres, cy. 150 liv.

Plus à l'hermitage de S[t] Leopold y avoir faict un tableau representant S[t] Leopold, S[t] Charles et S[te] Elizabeth qui donne l'aumosne à un mendiant; les figures sont moitié nature, au dessus y a une petite gloire; pour ce demande quinze escus, cy.. 45 liv.

C. Charles.

(Mémoire réglé à la somme de 150 livres.)

Je certiffie que l'on peut payer au sieur Charles, peintre à Nancy, la somme de cinquante sept livres pour le payement des ouvrages de peinture que ledit sieur Charles a faicts conjointement avec le sieur Ragache au reposoir que Son Altesse Royale a ordonné de faire à son chateau de Luneville le jour de la Feste Dieu dernier, sçavoir : audit sieur Charles, pour six journées qu'il a employées ausdits ouvrages, compris le jour de son arrivée à Luneville et celuy de son retour à Nancy, la somme de quarante deux livres, qui est à raison de sept livres par jour, et quinze livres audit Ragache pour pareille quantité de journées qu'il a aussy employées aux susdits ouvrages, à raison de deux livres dix sols par jour... Faict à Nancy ce 2 avril 1703.

André.

Nous soubsignez confessons avoir receu des mains du sieur Gayet (trésorier général), la somme de cinquante sept livres portée au memoire cy dessus. Faict à Nancy ce 6[e] aoust 1703.

C. Charles. Jean Louis Ragache.

En 1709, Claude Charles travaillait, conjointement avec Provençal et plusieurs peintres décorateurs, à orner la nouvelle salle d'Opéra[1] que Léopold venait de faire construire

1. Les décorations de cette salle ont été transportées à Bruxelles.

derrière le château de Nancy. Un mémoire, signé par l'architecte François Bibiena, préposé à la construction de cette salle, et par M. Cleret, contrôleur des bâtiments du duc, porte que Claude Charles fut employé dix-huit journées à cet ouvrage, et qu'il toucha la somme de 90 livres.

Memoire des ouvrages de peinture que Claude Charles, peintre ordinaire de l'hotel, a fait (en 1718) en l'eglise collegiale de S[t] George (à Nancy) pour le service de S. A. R.

Un tableau representant une Annonciation, composé de deux figures peintes de fines couleurs, d'outremer et de lac fine, avec une Gloire de plusieurs cherubins et anges, le tableau de la hauteur de cinq pieds et demy et de large quatre; pour ledit tableau demande.................... 200 liv.

Un autre tableau de meme grandeur, representant l'Adoration des Roys, composé de six figures et d'une gloire d'enfans et cherubins, le tout peint en outremer tant les draperies que les chaires; demande deux cent cinquante livres, cy. 250 liv.

Un autre tableau de meme proportion, representant S[te] Anne avec la Vierge, S[te] Elizabeth et le S[t] Jean et S[t] Louis, le tout peint d'outremer, tant les chaires que draperies, accompagné d'une gloire d'anges et de cherubins; pour ce demande deux cent cinquante livres, cy....... 250 liv.

C. Charles.

(Mémoire réduit à 500 livres.)

L'année suivante, Claude Charles fut employé à « la décoration du petit théâtre que l'on a fait pour Lunéville et le racommodage de celui qui représente un camp. » Il y travailla cinq jours, avec plusieurs peintres décorateurs, et reçut la somme de 25 livres.

En 1724, il lui fut délivré 80 livres « Pour avoir peint sur velin les armes de S. A. R. (Léopold) avec les supports. »

De par Son Altesse Royale.

Il est ordonné au sieur Nicolas Anthoine, tresorier general de nos finances, de payer à Claude Charles, peintre ordinaire de nôtre hotel, la somme de quatre mil six cent quatrevingt une livres dixsept sols quatre deniers, sçavoir : deux mil deux cent soixante six livres dixsept sols quatre deniers pour distribuer aux ouvriers employes à la construction d'un autel en l'eglise du Noviciat des Jesuites de Nancy, dedié à St François de Xavier, et deux mil quatre cent quinze livres, tant pour le prix de deux tableaux et rideaux en peinture que ledit Charles a faits à ladite chapelle, que pour ses peines et frais.

J'ay receu de Monsieur Anthoine, tresorier general de S. A. R., la somme de quatre mil six cents quatrevingt une livre dixsept sols quatre deniers. A Nancy ce 5e feverier 1734.

C. Charles.

En 1735, une somme de 1,411 livres 12 sous 6 deniers, destinée à la solde des ouvriers ou artistes employés à ces travaux, est délivrée à Claude Charles pour les dépenses des peintures de la nouvelle salle de comédie de Lunéville. On ne dit pas quelle part il prit à ces peintures ; il figure seulement, dans l'état des journées employées, pour trente-deux journées à 8 livres l'une, formant un total de 256 livres. Girardet n'est payé qu'à raison de 5 livres par jour.

Ici s'arrête la série des documents que m'ont fournis les pièces justificatives des comptes des trésoriers généraux ; le nom de Claude Charles ne se trouve plus mentionné que dans un registre de 1735, intitulé : « Compte des gages des officiers et domestiques de la maison de S. A. R. ; » on y voit que Charles touchait cent livres par an en qualité de héraut d'armes de Lorraine. A côté de son nom se trouvent ceux de Chaman, peintre en perspective, porté pour 700 livres par an ; de Saint-Urbain, graveur des monnaies, pour 1,000 livres ; etc.

Claude Charles travailla longtemps encore après la dernière date que je viens d'indiquer. Malgré son âge avancé, il ne cessait de cultiver l'art auquel il avait consacré sa vie, et, la veille de sa mort, le 3 juin 1744, quoiqu'ayant alors quatre-vingt-six ans, il peignait encore en miniature, sans le secours de lunettes.

Outre les tableaux, en grand nombre, dont il décora les églises des paroisses ou des maisons religieuses; outre ceux qu'il fit pour les châteaux et les hôtels de quelques grands seigneurs, Charles a laissé deux registres écrits tout entiers de sa main, et qui se trouvent au Trésor des Chartes de Lorraine: ce sont les copies des lettres patentes d'érection de terres en marquisats, comtés et baronnies, accordées, de 1698 à 1736, par les ducs Léopold et François III. Ces registres sont ornés d'armoiries, peintes par le héraut d'armes, et dont la plupart sont autant de chefs-d'œuvre dans leur genre.

Aussi bon patriote que grand artiste, Claude Charles, qui avait à cœur l'illustration de son pays, s'était plu à rassembler des notes sur les peintres et les sculpteurs les plus célèbres qui y avaient reçu le jour. Ces documents, communiqués à Dom Calmet, furent utilisés par le laborieux Bénédictin pour la composition de sa *Bibliothèque lorraine*, monument élevé par lui, entre beaucoup d'autres, à la gloire de sa patrie.

HENRI LEPAGE.

TRAVAUX DU COMITÉ.

Séance du 29 novembre.

Le Président transmet au Comité l'expression des remercîments de MM. Gillet et de Lambel, nommés membres honoraires à la dernière séance, puis il donne lecture de la lettre suivante, qui lui a été adressée par M. Faye, recteur de l'Académie de Nancy :

Nancy, le 28 novembre 1856.

Monsieur le Président,

J'ai reçu avec une vive reconnaissance la nouvelle de la distinction que le Comité du Musée historique lorrain m'a fait l'honneur de me conférer en me nommant membre honoraire.

Veuillez être l'interprète de ma gratitude envers le Comité qui a entrepris une si noble tâche et qui honore mon nom en l'associant à son œuvre.

Un double voyage que je viens de faire à Paris dans l'intérêt de nos Facultés m'a seul empêché de vous faire parvenir plus tôt cette lettre et de vous offrir, avec la nouvelle assurance de mes sentiments les plus distingués, l'expression de toute ma reconnaissance.

Le Recteur, H. FAYE.

Après une délibération relative au placement des fonds provenant de la souscription, le Comité procède à l'élection d'un nouveau membre et d'un secrétaire; sont élus: comme titulaire, M. le comte de Landreville, membre du Conseil général de la Meurthe, et comme secrétaire, M. Jules Renauld.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

Les héritiers de M. Aimé Parisot : Mme la baronne DE MENNEVAL, MM. ÉLIE-BAILLE et LE BOEUF, viennent de faire don au Musée lorrain d'une petite statue équestre qui se trouvait, depuis un temps immémorial, dans la maison n° 36 de la rue Saint-Dizier. Cette statue, en pierre de Savonnière, et dont la hauteur totale est d'un mètre environ, représente, dit-on, le duc de Lorraine René II. Néanmoins, ce qui pourrait faire naître le doute, c'est que l'on ne voit ni sur les vêtements du cavalier, ni sur le harnachement du cheval, aucun des attributs lorrains dont on était si prodigue à cette époque. Le costume est bien celui de la fin du XVe siècle : tunique ouverte par devant et ressemblant beaucoup à nos redingotes ; pantalon assez ample ; manteau, avec ouvertures pour les bras, et chaperon garni de fourrure. Ce costume,

qui était celui des gentilshommes et même des bons bourgeois, ne prouverait pas que nous avons sous les yeux une représentation de René II; mais nous croyons remarquer une grande analogie entre la figure du cavalier et celle de ce prince telle que nous l'offre une belle miniature décorant un des feuillets du manuscrit de la Vie de Jésus-Christ par Ludolf le Chartreux; manuscrit qui appartenait à la duchesse Philippe de Gueldres.

Quoiqu'il en soit, cette statue, qui a été bien certainement faite par un artiste du pays, est un morceau précieux et digne d'occuper une place d'honneur au Musée lorrain. Elle a subi, il est vrai, d'assez nombreuses mutilations; mais un sculpteur habile pourra facilement la réparer et lui rendre sa physionomie primitive.

— Mlle la comtesse Marie-Amélie de Custine, qui avait manifesté le désir de voir son nom figurer parmi ceux des membres de la Société d'Archéologie, a voulu, en mourant, laisser un dernier témoignage de sympathie au Musée lorrain, pour le succès duquel elle avait toujours fait des vœux : elle lui a légué le sabre de bataille de son père. M. Robert-Nicolas-Gaspard de Custine servit la France avec autant de zèle et d'affection que ses ancêtres avait servi la Lorraine. Il était colonel du 7e hussards lorsque la mort le surprit à Neuhoffen, en Autriche, le 27 décembre 1809. Napoléon l'avait distingué et, pour le récompenser de ses services, l'avait créé baron de l'Empire, lui assurant, tant en Westphalie qu'au territoire d'Erfurt, sur des biens fonds, un revenu annuel de 4,000 fr. Mlle de Custine était le dernier rejeton, dans notre pays, d'une famille ancienne et féconde en illustrations.

—M. le baron de Vincent a fait don d'une médaille relative à la prise de Prague, et M. Vivenot, d'un objet antique, non encore déterminé, trouvé sur le territoire de Favières.

CHRONIQUE.

PROCESSION COMMÉMORATIVE DE LA VEILLE DES ROIS.

Nous touchons à un anniversaire que nos ancêtres solennisaient religieusement, et dont il est bon peut-être de rappeler en ce moment le souvenir : nous voulons parler de la procession solennelle qui avait lieu tous les ans, à Nancy, la veille des Rois, en mémoire de la défaite de Charles-le-Téméraire. Elle avait été instituée par René II, pour rendre grâce à Dieu de la victoire qu'il avait obtenue sur le duc de Bourgogne. Voici de quelle manière se faisait cette fête patriotique, semblable à celles que plusieurs villes célèbrent encore aujourd'hui, et qui ont pour but de rappeler des événements glorieux pour elles et pour leurs habitants.

Dès quatre heures du matin, la musique et les trompettes se faisaient entendre ; c'était l'heure à laquelle René avait fait sonner la diane à Saint-Nicolas ; à neuf heures, avaient lieu les salves d'artillerie. On distribuait ensuite à tous les bourgeois, sur des billets donnés par les vicaires des paroisses, des vivres en quantité proportionnée au nombre des membres de la famille ; puis on allait à la messe en mémoire de celle que le duc avait fait célébrer à Saint-Nicolas ; il y avait de nouvelles salves d'artillerie, et, à l'issue de l'office, on se mettait à table et on tirait les Rois. Le soir, à l'heure où René était entré à Nancy pour aller dans l'église Saint-Georges remercier Dieu de sa victoire, la procession se faisait à la lueur des flambeaux. On y étalait tous les trophées pris sur les Bourguignons ; la fameuse tapisserie qui avait orné la tente de Charles-le-Téméraire, décorait les murs de Saint-Georges et du Palais Ducal.

Voici, d'après un document conservé dans les registres capitulaires de la collégiale Saint-Georges, comment cette cérémonie se fit en 1715, c'est-à-dire, l'année qui suivit la rentrée de Léopold dans sa capitale, après le départ des troupes françaises.

« L'ordre de la procession générale ayant été donné dès la veille par S. A. R., le sieur Marcol, prévôt de la ville et lieutenant général de police, fit faire sonner les cloches et carillonner dans toutes les églises de la ville, séculières et régulières, depuis six heures du soir jusqu'à sept, et le lendemain M. d'Haussonville, grand maître de l'artillerie, fit faire une décharge générale du canon de la ville et de la citadelle, à quatre heures du matin.

» A neuf heures, la Cour Souveraine, la Chambre des Comptes, le

Bailliage et l'Hôtel-de-Ville se rendirent dans notre église, ensuite de l'invitation du sieur Gerner, grand maître des cérémonies, de même que tous les corps ecclésiastiques, séculiers et réguliers, ensuite de l'invitation du lieutenant général de police. Le chapitre de la Primatiale s'y rendit de même, et comme les chanoines s'étaient voulu emparer des stalles du cœur du côté droit..., la Cour Souveraine les fit presque tous descendre pour s'y placer; elle y resta jusqu'à la marche de la procession. M. de Mahuet, premier président, occupait la première stalle du côté du grand autel, et après lui tous les conseillers suivant leur rang. La Chambre des Comptes se plaça dans les stalles du côté gauche, selon la même disposition. l'Hôtel-de-Ville se mit dans les stalles basses du même côté, et le Bailliage était dans celles du côté de la Cour Souveraine.

» Tous les corps ecclésiastiques, tant séculiers que réguliers, de même que les avocats et procureurs, étaient dans les collatéraux, et les curés des trois paroisses étaient restés dans la nef...

» L'autel était paré de l'ornement rouge broché d'or, pour la solennité seulement de la procession, et à cause des reliques de Saint-Georges, donné à cette église par René Ier. L'autel était orné de toute l'argenterie, et le chef de saint Georges était au milieu, sur le tabernacle; ses reliques étaient sur un petit autel préparé devant le maître-autel.

» Au moment où le Chapitre apprit que S. A. R. descendait pour se rendre à l'église, les chanoines sortirent en chappes de la sacristie, se partagèrent de chaque côté du maître-autel, M. le prévôt se mit au milieu avec le diacre et sous-diacre et les choristes avec les chappes rouges de drap d'or, données à l'église par le marquis de Bièvre, gouverneur de Nancy pour le duc de Bourgogne, Charles-le-Hardi, en 1477.

» S. A. R. descendit par la tribune avec Monseigneur le prince Charles, archevêque et électeur de Trèves, Monseigneur le prince François, abbé de Stavelo, ses frères, et avec toute sa cour, les princes se mirent à genoux sur un priez-Dieu à côté de l'Evangile. Le tapissier de la Cour avait paré le priez-Dieu d'un grand tapis velours cramoisi à crépines d'or, avec trois carreaux de même; celui du milieu était pour l'Electeur, celui de la droite pour S. A. R. et celui de la gauche pour le prince François.

» Aussitôt le grand maître des cérémonies fit défiler la procession, et à l'aide de quelques exempts des gardes du corps, il fit marcher tous les corps suivant leur rang.

» La procession commença 1° par les Pénitents; 2° par les Ermites

de la banlieue de Nancy; 3° par les RR. PP. Augustins; 4° par les RR. PP. Dominicains; 5° par les RR. PP. Tiercelins; 6° por les RR. PP. Minimes; 7° par les RR. PP. Capucins; 8° par les RR. PP. Cordeliers, tous précédés de leur croix.

» Après les corps des religieux qui marchaient ainsi selon l'ancienneté de leur réception dans la ville, suivaient les corps de justice : 1° Messieurs les magistrats de l'Hôtel-de-Ville marchaient les premiers avec leurs officiers; 2° marchaient les procureurs du Bailliage, puis ceux de la Chambre des Comptes et ceux de la Cour, ensuite les avocats, tous avec leur robe de palais; 3° Messieurs les conseillers du Bailliage; 4° Messieurs les conseillers maîtres des Comptes en robe de velours noir sur une longue veste de satin cramoisi, avec une grande ceinture d'or, ayant à la tête de leur corps une partie de la compagnie des archers de la maréchaussée; 5° le reste de la même compagnie suivait, commandé par le grand prévôt avec son lieutenant. Immédiatement après, suivaient Messieurs de la Cour Souveraine en robe rouge; M. l'abbé de Domèvre, conseiller-prélat, précédait M. le premier président.

» Ensuite suivait le clergé séculier, MM. les curés des trois paroisses des deux villes, avec leurs prêtres, tous en chappes, MM. les chanoines de la Primatiale et de notre église, tous en aumusse, surplis et bonnets carrés et en chappes, sur deux colonnes, chacune des colonnes terminée par les choristes des deux chapitres, qui suivaient les dignataires et qui finissaient le clergé séculier devant la relique; les croix et les vergers étaient à la tête de chaque colonne.

» La procession marchant en cet ordre, nos diacre et sous-diacre mirent la relique de saint Georges sur leurs épaules, en même temps, nos choristes entonnèrent l'hyme *Deus tuorum militum*, marchant devant le dais avec ceux de la Primatiale. Le dais fut porté, par ordre de S. A. R., par quatre capitaines de la bourgeoisie avec quatre enfants de cœur en tuniques et surplis, portant chacun un flambeau.

» M. le prévôt de Saint-Georges suivait immédiatement la relique, en rochet, en étole et en chappe, avec son bâton, comme officiant.

» Nos seigneurs les princes fermaient la procession : l'Electeur avait la place d'honneur, ayant à sa droite S. A. R., et à sa gauche le prince François. S. A. R. avait auprès d'elle son grand aumônier et son confesseur, tous deux en rochets, manteaux longs et bonnets carrés. Les princes Camille et d'Harcourt avec tous les grands de la cour, suivaient.

» Les trompettes et les timbales de S. A. R. attendaient à la porte de l'église; ils se mirent entre les choristes et sonnaient alternative-

ment après que les choristes et les chanoines avaient chanté une strophe des hymnes *Deus tuorum militum* et de *Martir Dei qui unicum*. On ne chanta que ces deux hymnes sur le ton d'*Hostis Herodes impie;* elles furent répétées à proportion de la durée de la procession.

» Immédiatement devant les trompettes marchait, entre les deux colonnes de chanoines, le lieutenant commandant les Cent-Suisses, portant au bout d'une pique ornée d'une écharpe de taffetas vert à crépine d'argent, le casque du duc de Bourgogne, Charles-le-Hardi[1]. Aux deux côtés du lieutenant commandant marchaient deux Suisses portant chacun sur l'épaule une longue et large épée à deux tranchants, ou espadon, trouvée à la bataille de la défaite du duc de Bourgogne. La compagnie des Cent-Suisses, habillés en habits de cérémonie, commandés par M. le marquis de Lunati, colonel, accompagnait la relique sur deux colonnes, avec leurs hallebardes sur l'épaule; ces deux colonnes commençaient à la tête des colonnes des deux chapitres.

» La procession passa par la Carrière, du côté droit; elle alla aux Dames Prêcheresses par la rue des Maréchaux. Le régiment des Gardes était en bataille sur la place Carrière. Toutes les rues étaient bordées de part et d'autre des compagnies des bourgeois en armes, avec leurs drapeaux.

» La procession entra dans l'église des Dames Prêcheresses. La relique de saint Georges ayant été posée sur un petit autel préparé, nos chantres entonnèrent une antienne du commun d'un martyr, après laquelle M. le prévôt dit la collecte de saint Georges. La même cérémonie s'observa dans l'église de la paroisse de Saint-Epvre et dans celle de Notre-Dame, dans lesquelles les choristes chantèrent une antienne à l'honneur de saint Georges, et M. le prévôt dit la collecte.

» Au sortir de la paroisse de Notre-Dame, la procession vint dans l'église des Cordeliers par la rue du Haut-Bourget. Tous les corps séculiers et réguliers entrèrent dans l'église et s'y placèrent dans le même ordre et rang qu'ils avaient gardé dans notre église. La relique fut portée sur le tombeau du duc René, qui était préparé et orné de tapis et cierges. Nos chanoines se placèrent à côté, et M. le prévôt au-devant avec les diacre, sous-diacre et choristes. L'ancien des choristes ayant annoncé le *Te Deum* à M. le prévôt, M. le prévôt l'entonna à haute voix; il fut chanté alternativement avec l'orgue, lequel étant fini, nos choristes dirent le verset *Benedicamus patrem*, etc., et M.

1. En 1723, l'épée du duc de Bourgogne fut portée par M. de Beauvau, et le casque par M. de Gerbéviller; la cuirasse avait été donnée aux Suisses, qui la déposèrent à l'arsenal de Bâle, où elle est encore.

le prévôt dit la collecte *Deus cujus misericordia*, après quoi les choristes commencèrent le *De profundis* du saint Roi, et M. le prévôt dit la collecte *Inclina pro anima Renati regis et ducis*, ensuite il jeta de l'eau bénite sur le tombeau, puis Messeigneurs les princes.

» Toutes les prières étant finies, la procession revint dans notre église ; tous les corps séculiers et réguliers y entrèrent ; la relique fut déposée sur le petit autel préparé ; on chanta une antienne ; M. le prévôt dit la collecte, après quoi Messeigneurs les princes montèrent à la tribune, et tous les corps se retirèrent, à l'exception de la Cour Souveraine et de la Chambre des Comptes, qui entendirent la messe, placés tous dans les stalles, comme ils avaient été auparavant la marche de la procession.

» La messe fut chantée suivant la coutume par le semainier *Ritu semiduplici*, et comme les princes étaient restés dans la tribune, il y eut sous-diacre à la messe et choriste au chœur. »

Pendant la démolition de Saint-Georges, la procession de la veille des Rois se fit dans l'église des Cordeliers, puis on commença à la faire dans la Collégiale jusqu'en 1737, époque où Stanislas crut devoir la supprimer pour faire oublier aux Lorrains leur nationalité et la perte de leur duc ; mais, dit M. Noël (*Mémoires pour servir à l'histoire de Lorraine*), les Lorrains ne l'oublièrent pas, et de simples particuliers fondèrent des messes à perpétuité pour en rappeler le souvenir. Ce jour-là, un grand nombre d'entre eux allaient à la messe à Notre-Dame-des-Victoires ou des Rois (Bon-Secours), chapelle érigée par René II sur le lieu même où les Bourguignons avaient combattu et où ils étaient enterrés.

— Le *Progrès du Pas-de-Calais* annonce qu'il s'est formé une association pour élever une chapelle funéraire à Azincourt, en mémoire des victimes de la funeste bataille livrée en ce lieu, le 25 octobre 1415, par les Français aux Anglais commandés par leur roi Henri V. L'armée de France y perdit 10,000 hommes, dont 8,000 nobles, parmi lesquels se trouvèrent Ferry, comte de Vaudémont, frère du duc de Lorraine Charles II ; Edouard III, duc de Bar ; son frère Jean de Bar, sire de Puisaye ; Thiébaut, sire de Blâmont, et un grand nombre de gentilshommes des duchés de Lorraine et de Bar ; etc., etc.

» Trois fosses reçurent ces nobles débris d'un affreux carnage.

A la chute de l'Empire, lorsque les alliés occupèrent les provinces du nord de la France, l'une des trois fosses fut ouverte ; des fouilles sacriléges y furent faites, et tous les objets qui en provinrent formèrent, à Londres, la collection connue sous le nom de *Musée d'Azincourt*. Heureusement, cette profanation ne s'étendit pas aux autres fosses ; les

alliés s'arrêtèrent devant les courageuses protestations de MM. le chevalier de Contes de Bucamps, maire d'Azincourt, et Gengoult, sous-préfet de Saint-Pol. Plus tard, M. le marquis de Tramecourt fit recueillir et déposer en terre bénite les ossements dispersés de la fosse ouverte.

C'est sur cet ossuaire que l'on a entrepris d'élever une chapelle ou un monument expiatoire.

Une commission franco-belge s'est formée, sous la présidence de MM. le duc de Noailles, le duc de Saint-Simon, le prince de Bauffremont pour la France, et de M. le comte de Mérode pour la Belgique.

A Arras, la commission est présidée par M. Harbaville, et elle a pour secrétaire un membre de la Société d'Archéologie lorraine, M. le chevalier de Linas, qui y représente la noblesse d'Artois datant des croisades.

TABLE DES MATIÈRES.

I. Société d'Archéologie.

Séances.

Mémoires.

Chronique.

1. Ce cahier peut se placer, soit après la page 160, soit à la fin du volume.

II. COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

Planches.

LA GALERIE DES CERFS

ET LE

MUSÉE LORRAIN

AU PALAIS DUCAL DE NANCY.

Le Comité du Musée lorrain vient de faire imprimer, sous ce titre, un petit volume dans lequel se trouve résumée l'histoire de la Galerie des Cerfs, et où sont réunis tous les documents relatifs à la fondation du Musée lorrain.

Ce volume est destiné à être vendu au profit de l'œuvre du Musée ; mais il sera offert à toutes les personnes qui souscriront à cette œuvre, *quelle que soit la modicité de leur offrande.*

Les souscripteurs auxquels il n'aurait pas encore été adressé, peuvent le faire prendre, dès à présent, soit chez M. Vagner, rue du Manége, 3; soit chez M. Wiener, rue des Dominicains, 53, où l'on reçoit aussi les dons.

Des exemplaires sont également déposés au Musée lorrain ; il en sera donné aux personnes qui s'y feront inscrire.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. LEPAGE.

Nancy, imp. de A. LEPAGE.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

NUMÉRO SUPPLÉMENTAIRE. — NOVEMBRE 1856.

SOUSCRIPTION

POUR LA RESTAURATION DU

PALAIS DUCAL DE NANCY

ET L'INSTALLATION

DU MUSÉE LORRAIN DANS LA GALERIE DES CERFS.

SOMMAIRE DU NUMÉRO.

Note sur le Palais Ducal. — Restaurations déjà faites dans ce monument. — Restaurations à y faire. — Historique de la fondation du Musée lorrain. — Situation de cet établissement. — Nécessité de lui donner de nouveaux développements. — Occupation de la galerie du rez-de-chaussée du Palais, et, par suite, de la Salle des Cerfs. — Souscription ouverte dans ce but. — Publication de la première liste.

Des deux monuments qu'avaient fondés Ferry III et Raoul et dont Nancy se montrait fier à juste titre, l'un, la collégiale princière de Saint-Georges, a été rasé jusque dans ses fondements; l'autre, le PALAIS DUCAL, amputé, dégradé, déshonoré, n'est plus que l'ombre

de lui-même, et personne ne reconnaîtrait, dans cet édifice si déplorablement mutilé, la TRIOMPHANTE MAISON DUCALE dont parlait avec un patriotique orgueil Emond du Boullay; le *MAGNIFICUM PALATIUM* qu'admirait le voyageur Jodocus Sincerus; la résidence vraiment royale, enfin, où Louis XIV et Anne d'Autriche se trouvaient aussi commodément qu'au Louvre.

Il ne reste plus rien aujourd'hui des bâtiments qui longeaient, d'un côté, les Cordeliers, de l'autre, la Carrière, en s'appuyant sur Saint-Georges, et se reliaient par un vaste corps de logis; rien de cette fameuse tour, merveille d'architecture, jusqu'au haut de laquelle pouvaient monter les carrosses de la cour; rien du Parterre que terminait la rampe décorée de statues, chefs-d'œuvre de Siméon Drouin; rien du jardin qui s'étendait en amphithéâtre sur le bastion des Dames, et d'où la vue se promenait sur le riant bassin de la Meurthe.

Une seule aile du Palais est encore debout; mais la double façade de ce débris, si majestueux et si riche en souvenirs, n'a pas échappé complétement aux coups du vandalisme : elle a perdu, ici, les médaillons qui renfermaient les portraits de nos ducs; là, la tourelle saillante dont l'empreinte se voit sur le mur; elle a perdu ses énormes gargouilles, capricieuses fantaisies d'artiste, que rattachait l'une à l'autre un large cordon de pierre, maintenant brisé dans plusieurs endroits; ses cheminées gracieuses, ses lucarnes avec leurs épis déchiquetés, et la crête qui surmontait le comble de sa toiture, pareille à une dentelle d'or.

Le Palais a subi, à l'intérieur, de non moins regrettables mutilations : la splendide Salle d'Honneur, avec son riche plafond où brillaient, près du chiffre de

Charles III, les croix et les alérions, emblèmes nationaux, n'existe plus ; c'est à peine si la Galerie des Cerfs, veuve de sa voûte où se mêlaient l'or et l'azur, porte quelques faibles traces des peintures qu'avait rajeunies le pinceau de Bellange ; cette noble Salle, jadis témoin de tant d'imposantes cérémonies[1], est devenue depuis longtemps un grenier à fourrage, tandis qu'une des galeries inférieures est transformée en écurie et qu'un épais badigeon couvre les belles sculptures de ses chapiteaux.

Malgré ces dégradations, dont ne sauraient trop gémir les amis des arts et des souvenirs historiques, on doit encore s'estimer heureux à la vue des portions si intéressantes du Palais qui ont eu le bonheur d'échapper comme par miracle à la destruction. D'une part, c'est l'ancien escalier de la tour de l'Horloge, resté à

1. La Salle des Cerfs servit à la tenue des États-généraux et des Assises, aux fêtes brillantes données par nos ducs, aux cérémonies de leurs pompeuses funérailles, etc. C'est là, enfin, que la Société littéraire créée par Stanislas tint, le 3 février 1751, sa première séance, dans laquelle un des orateurs décerna au Roi de Pologne le surnom de Bienfaisant. Ce souvenir a inspiré à M. de Dumast les vers suivants qui ont été lus, le 6 septembre 1850, à une réunion solennelle de la même Académie :

Noble jour que le jour où, dans des lieux fameux,
Naquirent des travaux respectables comme eux !
Où la *Salle des Cerfs*, un moment consolée,
S'ouvrit superbe encor, pour superbe assemblée.

....

Ces vieux murs que Bellange orna de son pinceau,
N'avaient point du grattoir subi l'indigne outrage ;
Ces plafonds, fiers témoins des grandeurs d'un autre âge,

....

Ils n'avaient point croulé sous le marteau vandale,
Sous l'étrange fureur d'abattre et d'innover,
Dont ici, grand ou beau, rien ne s'est pu sauver.

peu près intact, et qui conduit à la Galerie des Cerfs; plus loin, c'est la splendide Porterie d'Antoine, type précieux et rare d'une époque qui vit s'accomplir une révolution dans l'architecture; véritable frontispice d'une demeure souveraine, et bien digne de servir de passage aux cortéges pompeux qui suivaient nos ducs à leur entrée dans leur capitale ou les conduisaient à leur dernière demeure[1].

Derrière ce portail, rendu maintenant à sa magnificence primitive[2], se trouvent aussi deux débris qui ont survécu au temps et aux dévastations : c'est le porche et le vestibule qui l'avoisine, dont les voûtes ont conservé leurs clés historiées enrichies de portraits et de devises; c'est la galerie latérale, qui sert encore à présent d'écurie, et qu'il s'agit aujourd'hui d'arracher à cette ignoble destination.

Voilà ce qui reste de l'ancien Palais des ducs de Lorraine, de cet édifice qui, au dire de Nicolas Remy, ne le cédait à aucun autre « en solidité de structure, commodité de logement, salubrité d'air et embellissement de tout ce que la main de l'homme y a pu apporter. » Touchant, d'un côté, à la collégiale princière de Saint-Georges, de l'autre, à l'église funèbre des Cordeliers, il formait, avec ces deux monuments, un majestueux ensemble qui explique l'admiration dont il était l'objet. On peut s'en convaincre en jetant les yeux

1. La magnificence des funérailles de nos anciens souverains avait, comme chacun sait, fait dire que les trois plus belles cérémonies qu'on pût voir en Europe étaient le sacre d'un roi de France à Reims, le couronnement d'un empereur d'Allemagne à Francfort, et l'enterrement d'un duc de Lorraine à Nancy.

2. Les restaurations de la Porterie ont été achevées en 1849, aux frais du département, qui a également fait faire la statue du duc Antoine, replacée dans sa niche en 1851.

sur la planche de la *Pompe funèbre de Charles III* où est représentée la façade sur la Grande-Rue, et sur les gravures où Callot et Deruet nous montrent le Palais Ducal avec ses jardins et ses bâtiments, tel qu'il était au commencement du XVIIe siècle, c'est-à-dire au temps de toute sa splendeur.

S'il n'est pas possible de réparer entièrement le mal qui a été fait, il nous est au moins donné d'y remédier en sauvant et en restaurant ce qui existe encore de cet édifice. Avec la riche Porterie qui lui sert d'entrée ; avec les belles et vastes galeries qui y conduisent, avec le magnifique escalier par lequel on y arrive, la Salle des Cerfs présente un ensemble monumental remarquable et tel que bien peu de villes peuvent en offrir.

L'œuvre sera complète lorsque dans ces locaux, naturellement marqués pour cette destination, on aura placé un Musée national où seront rassemblés les débris historiques épars sur notre sol, les ouvrages des artistes lorrains, les portraits des hommes qui ont fait la gloire de notre patrie.

Cette noble pensée, qui a présidé à la fondation de la Société d'Archéologie lorraine, et dont celle-ci a courageusement poursuivi la réalisation en dépit d'obstacles de tout genre ; cette pensée a rencontré des sympathies à peu près universelles : les administrations départementale et municipale, le Gouvernement lui-même, ont voulu s'y associer.

C'est peut-être ici le lieu de rappeler les documents officiels relatifs à cette question ; on verra quel intérêt s'y est attaché dès le début, et on comprendra combien il importe à nos concitoyens de lui donner aujourd'hui une solution définitive, en secondant les efforts qui se font pour achever l'entreprise commencée.

Au mois de janvier 1849, M. Monet, alors maire de Nancy, appelait l'attention du Conseil municipal sur la restauration de la Galerie des Cerfs, et nommait, pour s'occuper plus spécialement de cette question, une commission composée de MM. Chatelain, Beaupré et Gillet. A cette occasion, M. Monet adressait la lettre suivante à M. le Préfet de la Meurthe :

Nancy, le 11 janvier 1849.

Monsieur le Préfet,

Depuis plusieurs années, le Conseil général du département de la Meurthe a exprimé le désir de voir restaurer la Galerie des Cerfs dans l'ancien Palais Ducal.

Ayant appelé dernièrement, sur cette question, l'attention du Conseil municipal, je serais heureux de vous voir unir vos efforts aux miens pour arriver le plus tôt possible à une solution ; et afin d'en faciliter l'étude, je vous serais très-obligé de vouloir bien désigner trois personnes, parmi lesquelles l'Archiviste du département, pour s'occuper de ce travail avec la commission que j'ai nommée.

J. Monet.

Conformément au désir exprimé par M. le Maire de Nancy, M. le Préfet désigna, pour être adjoints à la commission nommée dans le sein du Conseil municipal, MM. Henriot, architecte du département ; Vivenot, architecte à Nancy, et Henri Lepage, archiviste du département.

La commission tint sa première séance le 28 février, sous la présidence de M. Monet. Elle examina les projets de restauration qui lui furent soumis par MM. Humbert et Chatelain, et émit l'avis que le moyen le plus propre à assurer la restauration de la Galerie des Cerfs et de l'aile encore debout du Palais Ducal, était d'affecter cette Galerie à un Musée de tableaux et d'objets de toute nature se rattachant à notre histoire spéciale.

Peu de temps après, le Gouvernement intervint à son tour par l'organe de deux de ses Ministres de l'Instruction publique, qui, dans les lettres suivantes adressées au Préfet de la Meurthe, manifestèrent hautement l'intérêt avec lequel ils verraient la création d'un Musée lorrain.

LETTRE DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE A M. LE PRÉFET DE LA MEURTHE.

Paris, le 5 avril 1849.

Monsieur le Préfet,

La Société générale de Conservation des monuments français, en signalant comme d'une importance majeure la restauration à faire de la seule aile restante du Palais Ducal de Nancy, avait, dès l'année 1842, prié le Gouvernement de prendre l'initiative à cet égard. Elle lui demandait, en outre, de provoquer, dans l'édifice dont il s'agit, la formation d'un Musée historique spécial, qui rassemblât, avec toutes les œuvres de pensée et d'art, le plus de monuments possible de l'ancienne nation lorraine, aujourd'hui fondue dans la France.

Sa double requête concordait avec un vœu précédemment émis, dans le même sens, par la Commission départementale des Antiquités de la Meurthe[1].

Plus tard, le jour jeté sur ce projet par le développement des études historiques, et la gravité croissante des adhésions qui arrivaient de tous côtés, ayant donné lieu de reconnaître que la question était tout-à-fait grande et d'un intérêt plus que simplement archéologique, le Président même du Conseil des Ministres attira sur ce point l'attention d'un de mes prédécesseurs. On avait jugé, dès ce temps-là, qu'il appartenait à l'administration centrale de ne point rester étrangère au succès d'une telle conception, et que l'encouragement à donner par elle concernait surtout le Ministère de l'Instruction publique, comme représentant du savoir national.

Toutefois, cette idée féconde fut perdue de vue, et l'autorité d'alors n'y donna aucune suite. Le moment est venu, Monsieur le Préfet, de la réveiller, car elle est du nombre de celles que doit tirer de l'oubli le Gouvernement

1. En 1841.

actuel, gardien soigneux de toutes les gloires qui sont venues se fondre dans la gloire française.

Je suis informé qu'une Société dite d'*Archéologie lorraine* vient de se constituer dans votre chef-lieu, et qu'en première ligne de ses travaux, elle se propose pour but la réalisation du plan dont il s'agit. On m'annonce que, sous l'influence de ses efforts, une première enquête se fait avec votre participation et que l'examen est commencé, du moins en ce qui concerne la Salle des Cerfs, galerie dont la remise en état serait le début de la restauration demandée du bâtiment Ducal, et préluderait à la formation du Musée lorrain.

Je m'estimerais heureux, Monsieur le Préfet, si vous jugiez devoir favoriser hautement la pensée que je vous signale, et préparer la meilleure solution possible des difficultés qu'elle présente, en instituant, sur de fortes et larges bases, une commission permanente, des propositions de laquelle vous auriez soin que mon ministère fût toujours tenu au courant. Dans ce cas, vous pourriez la qualifier de *Comité du Musée historique lorrain*, ces deux noms étant la plus claire expression d'une pensée bonne à autoriser et à répandre : pensée généreuse, élevée, qui n'intéresse pas seulement une ville, ou même trois départements, mais qui, par sa grandeur, est digne de la majesté de la France, et dont l'exécution, désormais, ne paraît plus guère devoir être qu'une question de temps.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,

A. DE FALLOUX.

LETTRE DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE A M. LE PRÉFET DE LA MEURTHE.

Paris, 30 janvier 1850.

Monsieur le Préfet,

Par sa lettre en date du 5 avril 1849, mon prédécesseur vous a entretenu de la création projetée, au chef-lieu de votre département, d'un Comité dont la mission aurait été de veiller d'abord à la restauration de l'aile restante du

Palais Ducal de Nancy, et ensuite à la formation, dans cet édifice, d'un Musée historique lorrain où eussent été rassemblées les œuvres de pensée et d'art et tous les monuments qu'il eût été possible de recueillir de l'ancienne nation lorraine. Mon prédécesseur vous avait formellement exprimé sa sympathie pour ce projet, et il avait même demandé, pour en préparer la réalisation, la nomination d'une Commission permanente, dont vous lui auriez fait connaître les propositions.

Le temps écoulé me fait craindre, Monsieur le Préfet, que cette affaire, à laquelle je n'attache pas moins d'importance et d'intérêt que mon prédécesseur, n'ait été perdue de vue ; je vous la rappelle d'une manière toute particulière, en vous priant de vouloir bien m'informer de ce qui a été fait ou préparé à ce sujet. Je verrais avec plaisir qu'une pensée aussi nationale eût porté des fruits, et je serais heureux d'apprendre que la création de l'établissement scientifique et artistique qui manque à la Lorraine, loin de rencontrer de sérieuses difficultés, fût en voie de réalisation prochaine.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,
DE PARIEU.

Suivant le vœu exprimé par les deux Ministres, M. Brun, alors préfet, institua, par arrêté en date du 30 mai 1850, et sous le titre de *Comité du Musée historique lorrain,* une commission permanente, chargée de préparer, par tous les moyens, la naissance de l'établissement projeté, et d'en conserver ensuite la direction.

« Cette Commission, porte l'Arrêté, avisera, tant à recueillir les peintures, sculptures, gravures, dessins, médailles, chartes et sceaux, vitraux, armes, meubles, tapisseries, et généralement tous objets artistiques ou historiques quelconques, relatifs à l'histoire du peuple lorrain, depuis sa naissance, au dixième siècle, jusqu'à sa mort en 1766, qu'à leur procurer un lieu de dépôt convenable, en attendant qu'il devienne possible d'y consacrer les locaux célèbres

signalés pour cette destination par les Sociétés savantes et par le Gouvernement lui-même. »

Dès avant la création officielle du Comité, la Société d'Archéologie s'était occupée à rassembler, dans une salle de l'hôtel de la Monnaie, mise à sa disposition par l'Administration départementale, les objets qu'il lui avait été possible d'acquérir ou dont on lui avait fait présent.

En 1850, l'Administration municipale de Nancy et le Conseil général de la Meurthe abandonnèrent au Comité du Musée lorrain le porche du Palais Ducal et le vestibule adjacent; et ces deux locaux, restaurés et appropriés à l'aide de fonds provenant d'une souscription nationale, spontanément organisée lors de la visite faite par le Congrès scientifique à la Salle des Cerfs, reçurent le Musée, qui s'ouvrit pour la première fois au public le 25 août 1851.

La belle entrée du Palais fut ainsi arrachée à la déplorable destination qui lui était depuis trop longtemps assignée, et on put admirer alors les gracieux détails de son architecture.

L'année suivante, le Conseil général, « pénétré de l'im-
» portance de l'œuvre entreprise par le Comité du Musée
» historique lorrain, et désireux de lui témoigner la haute
» sympathie dont le département entoure ses demandes et
» ses efforts, » vota en sa faveur une allocation de 500 francs qui, depuis, s'est reproduite chaque année; et non content de cet éclatant témoignage d'intérêt, il appela, par un vœu, l'attention et la sollicitude du Gouvernement sur la nouvelle institution dont Nancy venait d'être doté.

Le Comité a répondu à ces marques de bienveillance en poursuivant avec une énergique persévérance le but qu'il s'était proposé. Bientôt, le porche et le vestibule du Palais ne lui ayant plus suffi, il a dû solliciter et il a obtenu de la ville l'abandon de la galerie qui règne le long de la Grande-Rue. Malgré cette importante adjonction, le Musée s'est bientôt trouvé trop à l'étroit pour recevoir les objets, au

nombre de *plus de six cents,* qu'il possède aujourd'hui, et dont une notable partie provient des libéralités de nos concitoyens.

Dès lors, l'occupation de la Salle des Cerfs, c'est-à-dire du local où le Musée doit avoir sa place définitive et où il lui sera permis d'exposer convenablement ses œuvres d'art, ses portraits, ses antiquités, ses curiosités de tout genre ; cette occupation est devenue impérieusement indispensable.

Mais, pour arriver à cette Salle, à laquelle s'attachent tant de souvenirs, il faut s'ouvrir un passage dans la galerie du rez-de-chaussée qui aboutit à l'escalier de la tour de l'Horloge. La cession de cette galerie a donc dû être réclamée du département, lequel vient de répondre par le vote suivant à la demande du Comité :

RAPPORT DE M. LE PRÉFET.

Conformément à la délibération que vous avez prise dans votre dernière session, sur la proposition faite par le Comité du Musée historique lorrain, de bâtir, à frais communs avec le département, de nouveaux locaux en remplacement de ceux dont il sollicite l'abandon et qui sont occupés par la gendarmerie, j'ai l'honneur de vous transmettre, avec le dossier de l'affaire, un devis s'élevant à la somme de 18,371 fr. 72 c. Je vous ai fait connaître, l'an dernier, les motifs qui militaient en faveur de la combinaison proposée ; je n'y reviendrai donc pas aujourd'hui. Dans les conditions offertes, le département devrait concourir à cette dépense pour 9,000 fr. que je vous proposerais de voter en trois annuités. Je porte dans votre budget une somme de 3,000 fr. pour acquitter la première.

Vous remarquerez, Messieurs, par une délibération jointe au dossier, que votre subvention pourra bien n'être qu'une avance, car le Musée lorrain, qui sollicite l'autorisation d'ouvrir une loterie, ajournée momentanément, prend l'engagement, si son projet réussit, de rembourser au département les sommes qu'il aurait pu payer pour sa quote-part dans les constructions dont il s'agit.

Le plan joint au devis a été dressé par M. Chatelain, qui s'est conformé au projet de restauration du Palais Du-

cal, préparé par M. Boësvilvald, architecte désigné à cet effet par Son Ex. M. le Ministre de l'Intérieur. Ce plan indique une nouvelle entrée pour la gendarmerie, différente de celle que propose le Conseil municipal; mais cette difficulté pourra être facilement résolue plus tard, en examinant les raisons qui ont fait adopter telle ou telle combinaison.

DÉLIBÉRATION.

Le Conseil général,

Prenant en considération la convenance de pourvoir à la conservation et à la restauration de l'ancien Palais Ducal;

Considérant que le département ne possède pas de grenier à fourrage pour la caserne de gendarmerie, et que le projet soumis à son approbation en fournira un convenable;

Vu les plans et devis dressés par M. Chatelain, architecte, et portant la dépense à la somme de 18,371 fr. 72 cent.;

Vote la somme de 9,000 fr. pour parfaire, avec les fonds à verser par le Musée, celle de 18,371 fr. 72 cent., lesdits 9,000 fr. à payer en trois annuités consécutives, dont la première sera inscrite au sous-chapitre XV, art. 3 du budget de 1857.

Réserve les droits du département au recouvrement des fonds versés par lui, dans le cas où réussirait le projet de loterie formé par le Comité. (*Séance du 28 août 1856.*)

Le Conseil a ajouté à cette délibération le vœu suivant, qui complète l'expression de ses hautes sympathies pour l'œuvre entreprise par le Comité :

« Le Conseil général émet de nouveau le vœu que la bienveillance du Gouvernement se manifeste d'une manière aussi efficace que possible en faveur de la Commission du Musée historique lorrain, dont les louables efforts, malheureusement restreints par le manque de ressources, tendent à perpétuer le souvenir d'une ancienne nationalité, en sauvant de la ruine les débris remarquables de cette époque et le monument historique destiné à les renfermer. » (*Séance du 30 août.*)

Reste maintenant au Comité à remplir les obligations que lui impose le vote du Conseil général, c'est-à-dire à

contribuer pour une somme de neuf mille et quelques cents francs dans les dépenses qu'occasionnera la construction des locaux destinés à remplacer ceux que le département lui abandonne. En conséquence, il fait appel aux personnes qui ont à cœur de voir se conserver parmi nous les monuments et les souvenirs historiques, et il ouvre, à cet effet, une souscription nationale à laquelle chacun est convié à prendre part.

Le Comité acceptera avec reconnaissance toutes les offrandes, voulant que tous les Lorrains puissent apporter leur pierre, si petite qu'elle soit, à l'édifice qu'il s'agit d'élever.

Il a déjà reçu d'importantes marques de sympathie, qui lui donnent bon espoir pour le succès de l'œuvre qu'il a entreprise.

Il dépend donc à présent de nos concitoyens de hâter l'occupation de la Galerie des Cerfs, désignée pour devenir le véritable siége du Musée, aussitôt que les bâtiments qui doivent remplacer les locaux cédés par le département auront été construits; il dépend d'eux d'amener ainsi, tout prochainement[1], la restauration complète de la seule aile conservée de l'ancien Palais Ducal.

PREMIÈRE LISTE DE SOUSCRIPTION.

MM.

Le prince de Beauvau, sénateur, président du Conseil général de la Meurthe...................... 250 f

Le baron Alfred Buquet, maire de Nancy........ 100

Le comte O. d'Haussonville, ancien député..... 500

Faye, recteur de l'Académie de Nancy........... 100

1. Le Comité a l'intention de faire exécuter les travaux au printemps prochain, d'après le plan dressé par M. Chatelain, et qui est exposé au Musée.

Akermann, receveur général de la Meurthe.......	100
Soyer-Willemet, bibliothécaire en chef de la ville..	20
De Sucy d'Auteuil, ancien officier supérieur......	25
Melin, architecte et professeur.................	30
Le baron Guerrier de Dumast..................	150
Mme la baronne de Jankowitz, à Versailles.......	50
Demay, rentier..............................	18
Le comte Alexandre de Lambel, membre du Conseil général..................................	150
Le vicomte Paul de Lambel....................	100
Leborne, conservateur du Musée de Nancy.......	20
Louis Alnot, sous-conservateur du Musée........	10
De Jandin, membre du Conseil municipal de Nancy.	25
De Vatry, ancien député de la Meurthe..........	100
Meaume, professeur à l'École impériale forestière.	45
Vagner, rédacteur de l'*Espérance*.............	30
Charles Cleret, à Nancy......................	25
Louis Lallement, avocat......................	25
Charles Lallement...........................	8
Simonin père, Directeur honoraire de l'Ecole de Médecine..................................	50
Godefroy, médecin...........................	5
Courtois, maire de Frouard...................	15
Monnier, membre du Conseil général............	100
TOTAL de la première liste.......	2,051 f

Les souscriptions sont reçues chez M. HENRI LEPAGE, *président du Comité, hôtel de la Monnaie; chez M. l'abbé* GUILLAUME, *trésorier, Grande-Rue (Ville-Vieille) 35, et chez M.* VAGNER, *membre de la Société d'Archéologie lorraine, rue du Manége, 3.*

Un registre de souscription est également déposé au Musée lorrain, qui est ouvert au public tous les jeudis, de midi à 4 heures.

SOUSCRIPTION EN FAVEUR DU MUSÉE LORRAIN.

Je soussigné, demeurant à , déclare vouloir contribuer pour la somme de une fois payée, ou répétée pendant années (*), à la souscription ouverte en faveur du Musée historique lorrain.

A *le* 185 .

(Signature.)

(*) Indiquer si c'est deux ou trois années.

Prière de détacher ce bulletin, le plier et le jeter à la poste.

Monsieur

L'Abbé Guillaume, Trésorier du Comité du Musée historique lorrain,

Grande-Rue (Ville-Vieille),

A Nancy.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

SIXIÈME ANNÉE. — 1857.

NANCY,

A. LEPAGE, IMPRIMEUR-LIBRAIRE-ÉDITEUR DE LA SOCIÉTÉ,

Grande-Rue (Ville-Vieille), 14.

1857.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

6e ANNÉE. — 1er NUMÉRO. — JANVIER 1857.

Le Comité du Musée lorrain désirant se mettre en mesure de faire commencer TRÈS-PROCHAINEMENT ses travaux, prie les personnes qui ont souscrit pour la restauration du Palais Ducal de vouloir bien adresser le montant de leur souscription à M. l'abbé Guillaume, trésorier, Grande-Rue (Ville-Vieille), 35.

Le Président du Comité du Musée historique lorrain a reçu, par l'entremise de S. Exc. M. le Ministre des Affaires étrangères, la lettre suivante :

« Trieste, le 27 novembre 1856.

» Monsieur,

» Son Altesse Impériale et Royale Monseigneur l'Archiduc
» Ferdinand-Maximilien me charge de vous exprimer quelle
» vive part elle prend à la prospérité du Musée lorrain, qui,
» elle en est persuadée, florira de plus en plus sous votre
» direction, et de vous remercier de votre aimable lettre du
» 2 novembre. J'ai l'honneur, Monsieur, de vous faire par-
» venir ci-joint une lettre de crédit de 500 francs, que Son
» Altesse vous prie de joindre aux sommes destinées à l'a-
» grandissement du Musée lorrain.

» Veuillez agréer l'assurance de la haute considération
» avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-
» dévoué serviteur.

» A. Coopmans, *officier d'ordonnance.* »

SOUSCRIPTION

POUR LA RESTAURATION DU

PALAIS DUCAL DE NANCY

ET L'INSTALLATION

DU MUSÉE LORRAIN DANS LA GALERIE DES CERFS.

SEPTIÈME LISTE.

S. A. I. et R. l'archiduc Ferdinand-Maximilien de *Lorraine*-Habsbourg, frère de S. M. l'Empereur d'Autriche............... 500 »

MM.

Le comte Boulay de la Meurthe (Henri), sénateur. 50 »
Le baron de l'Espée (Marcien), à Paris......... 50 »
Pierson, maire de Villers-lès-Nancy........... 100 »
Le comte Raguet de Brancion, à Toul.......... 50 »
Le Bœuf, propriétaire....................... 20 »
Briaude-Lamarche, propriétaire.............. 10 »
De Lorme, garde-général des forêts à Bruyères (Vosges)............................ 5 »
Collin, entrepreneur de bâtiments............. 5 »
Viox (Camille), de Lunéville................. 5 »
Corrard des Essarts, architecte.............. 15 »
Quintard (Albert), ancien adjoint............. 10 »
Botta, aîné................................ 5 »
Bourgon, fils, banquier...................... 10 »
Lallement (Léon), élève au pensionnat de la Malgrange................................ 2 50

Curien (Henri), élève au Lycée impérial.......	5	»
Gérin, comptable..........................	2	»
Dupont....................................	5	»
Harlaut, de Houdreville.....................	5	»
L'abbé Limon, directeur du pensionnat Drouot..	5	»
Bourgon, commis-greffier à la Cour impériale...	2	»
L'abbé Guyot, aumônier de l'hôpital Saint-Julien.	2	»
Madelin (Jules)............................	15	»
L'abbé Casiot, chanoine honoraire.............	5	»
Provensal (Eugène).........................	20	»
Picard, receveur du timbre..................	5	»
Colin Saint-Michel (Eugène).................	10	»
Le baron Rolland de Malleloy................	10	»
Digot (Prosper)............................	10	»
de Bouvier, conseiller à la Cour impériale.......	40	»
Un anonyme...............................	5	»
Un anonyme...............................	1	50
Un anonyme...............................	1	»
Un anonyme...............................	6	»
Le R. P. Vautrot, supérieur de la Congrégation de Notre-Sauveur, à Benoîte-Vaux.........	5	»
Mlle de Bénaville (*seconde souscription*).......	25	»
Mme Bourion...............................	40	»
Mme Viller.................................	100	»
Mme de Vernon..............................	5	»
Mme L. de Chevilly	5	»
Mme J. Chalin..............................	1	»

Souscription ouverte à Lunéville.

L'Hotte, ancien officier de cavalerie...........	10	»
Lamasse, peintre en bâtiments...............	5	»
Guérard, membre du Conseil général..........	5	»

Souscription ouverte à Mirecourt.

Laprevote, juge............................	3	»
Poirel, procureur impérial...................	5	»
Gaspard (Emile)............................	10	»

Bastien-Aubry, banquier	5	»
Louis Aubry, négociant	5	»
Chavanne, médecin	2	»
Perrin, avocat	5	»
Barbier	2	»
Delpierre	5	»
Clarinval, architecte	5	»
Ch. Laprevote, avocat	25	»
Ernest Bastien, négociant	5	»
Mme Désiré Carrière	20	»
Mme Bompard	5	»
Mme V. Guyot	1	»
Mlle Marie Bastien	2	»
Mlle Richard	1	»
Mlle Louise Aubry	1	»
Une anonyme	2	»
Total de la 7e liste	1,302	»
Total général	9,803	»

M. le Maire de Mirecourt, en envoyant au Président du Comité le montant de la souscription de cette ville, lui a adressé la lettre suivante :

« Mirecourt, le 16 janvier 1857.

» Monsieur le Président,

» J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, au nom du Comité du Musée historique lorrain, pour m'exprimer la satisfaction avec laquelle il a accueilli le vote du Conseil municipal de la Ville de Mirecourt en faveur de l'œuvre patriotique destinée à perpétuer les souvenirs glorieux qui s'attachent à l'illustre maison de Lorraine et aux grandes familles qui se sont aussi illustrées en servant notre pays.

» Je vous prie, Monsieur le Président, d'être notre interprète près du Comité, qui a bien voulu accueillir ainsi notre modeste offrande, et près de la Société d'Archéologie pour leur exprimer les sentiments du

Conseil municipal de la Ville de Mirecourt, qui applaudit vivement à leurs travaux, si importants pour l'histoire de Lorraine, et de leur dire combien nous avons été heureux que M. Laprevote nous ait mis à même de devancer les autres villes de cette province dans la manifestation d'une adhésion sympathique à une si noble entreprise.

» J'ai l'honneur de vous transmettre une copie de la délibération, avec l'offrande de la Ville de Mirecourt.

» Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mes sentiments de haute considération.

» *Le Maire de la ville de Mirecourt,*

» C. Pommier. »

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de Mirecourt.

Séance du 25 novembre 1856.

Présents : MM. Pommier, maire, président; Dumont, Laurent, Lenfant, Delpierre, Pierson, Cornebois, Thouvenin, de Beaumont, Benoit, Mercier, Rossignol, Laprevote, Thouvenel et Bastien.

» Un Membre expose au Conseil municipal que la Société d'Archéogie lorraine, dont le siége est à Nancy, organise une souscription pour restaurer la partie de l'ancien Palais Ducal encore existante, et y former un Musée lorrain où seront recueillis tous les monuments, monnaies, médailles ou objets d'art se rapportant à l'histoire de ce pays et à la souveraineté de l'illustre maison de Lorraine ; que la Ville de Mirecourt, autrefois chef-lieu de l'un des trois grands bailliages, ayant joui d'une importance qui lui assignait le second rang parmi les villes lorraines, tiendrait sans doute à honneur de se faire inscrire la première en tête de cette souscription, afin de témoigner à la Société d'Archéologie lorraine l'intérêt qu'elle porte à ses importants travaux. Il propose au Conseil municipal de voter, dans ce but, une somme de cent francs.

Le Conseil, s'associant aux sentiments qui viennent d'être exprimés par M. Laprevote, éprouve le regret que l'état des finances municipales ne lui permette pas de voter une somme plus en rapport avec les souvenirs glorieux qui se rattachent à l'ancienne et illustre maison de Lorraine, et vote une somme de cent francs, qu'il charge M. le Maire,

lorsque la présente délibération aura été approuvée par M. le Préfet, d'offrir à la Société d'Archéologie lorraine comme un faible témoignage de l'intérêt que le Conseil municipal tout entier porte à la réalisation du projet de restauration du Palais Ducal et de l'établissement du Musée lorrain.

Ainsi délibéré à Mirecourt, les jour, mois et an avant dits; et ont les membres présents signé au registre.

Vu et approuvé.
Epinal, le 27 décembre 1856.
Pour le Préfet :
Le Conseiller de préfecture délégué,
G. MERLIN.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 12 janvier.

Le Président donne lecture d'une lettre par laquelle le Secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas accuse réception du volume intitulé : *la Galerie des Cerfs et le Musée lorrain au Palais Ducal de Nancy*, et du tome VI des *Bulletins de la Société d'Archéologie.*

M. Paillart dépose sur le bureau les 1er et 2e cahiers du *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir* et demande s'il ne serait pas désirable que la Société d'Archéologie entrât en relations avec cette Compagnie et échangeât ses publications avec les siennes. Cette proposition est adoptée.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du Bureau. Sur la motion d'un de ses membres, la Société vote, par acclamation, le maintien du Bureau tel qu'il se trouvait composé en 1856.

M. l'abbé Guillaume, trésorier, donne lecture du compte-

rendu de la situation financière de la Société ; voici le résumé de cet exposé :

Le nombre des membres de la Société, en 1856, est monté à 322.

Il restait en caisse, l'an dernier............		201 19
Les cotisations, tant de l'année 1856 que celles acquittées pour les années antérieures et quelques-unes payées d'avance pour 1857 s'élèvent à la somme de...............................		1655 65
Les abonnements au Journal ont fourni......		616 15
Le Gouvernement a alloué, comme auparavant.		300 00
Ce qui porte les recettes totales de la Société à		2772,99
La dépense a été :		
Pour la Société d'Archéologie.....	1000 75	
Et à-compte sur la dette Noël-Noël (bibliothèque Vagner).............	855 95	
Pour l'impression et la distribution du Journal........................	483 56	
Pour dépenses faites à l'occasion du Musée.........................	392 85	
La dépense totale est de.........	2733 11	2733 11
Elle laisse par conséquent à la caisse un boni de		39 88

Il faut ajouter qu'au moyen de 500 fr. que le Département veut bien allouer, chaque année, pour l'œuvre du Musée lorrain, et d'un prélèvement sur les souscriptions dernières, on a, par une somme de 888 fr. 55 c., achevé d'effacer la dette de la Société chez MM. Lorrain et Noël-Noël, de telle sorte que la bibliothèque lorraine de M. Vagner, achetée, il y a trois ans à peu près, au prix de 4,000 francs, est tout-à-fait soldée.

Conformément au règlement, le Président désigne, pour

composer la commission chargée d'examiner les comptes de M. le Trésorier, MM. Jules Renauld, Aug. Digot et Louis Lallement.

Ouvrages offerts à la Société.

Histoire de Lorraine, par M. AUG. DIGOT, t. VI et dernier.

Tableau généalogique et chronologique des ducs héréditaires de Lorraine, par M. LOUIS LALLEMENT.

Annuaire administratif, statistique, historique, judiciaire et commercial de la Meurthe, par MM. HENRI LEPAGE et C.-A. GEORGE-GRIMBLOT.

Bénédiction des cloches de la paroisse Saint-Pierre de Nancy ; offert par M. l'abbé MARCHAL.

Notice historique sur le culte de saint Médard, par M. l'abbé JULES CORBLET.

Parcours général de la Méditerranée (*Marseille, Toulon, Cette*) à Lyon, par M. JOSEPH BARD.

Mémoires de l'Académie impériale de Metz. XXXVIIe année. 1855-1856.

L'Austrasie, revue de Metz et de Lorraine. 12e Livraison (décembre 1856).

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie. Année 1856. N° 4.

Admission et présentation de membres.

Sont présentés comme candidats : MM. l'abbé Boulenger, professeur de théologie au Séminaire de Nancy ; — Lévy-Bing, banquier ; — Maxant (Eugène), secrétaire du Parquet de la Cour impériale ; — Guérard, directeur de la Caisse d'épargne et du Mont-de-piété ; — Ch. de Ravinel, étudiant ; — Gaspard (Émile), à Mirecourt ;

Est admis comme correspondant honoraire, M. le chevalier

Marchal, conservateur des manuscrits à la bibliothèque royale de Belgique.

Lectures.

M. l'abbé Marchal communique un document inédit intitulé : *Discours sommaire du siége de Metz fait par l'empereur Charles-Quint en l'an* 1552. La Société vote l'impression de ce morceau dans le prochain volume de ses Bulletins. — M. l'abbé Grand-Eury continue la lecture de sa Notice historique sur Sion.

MÉMOIRES.

STATUTS DES MÉDECINS, CHIRURGIENS ET APOTHICAIRES DE LA CITÉ DE VERDUN.

Il ne faut pas chercher dans nos chroniqueurs des détails sur les sciences et leurs adeptes, ni même sur nos corporations d'arts et métiers. S'ils mentionnent parfois ces dernières, leur phrase est si concise qu'elle devient énigmatique. Exemple : les *Bracenses Negotiatores* de Bertaire, dont l'abbé Lebœuf, D. Calmet, D. Cajot, et M. l'abbé Clouet ont chacun, donné une interprétation différente. Quand dans les quatre chroniques réunies par D. Calmet, sous le titre de *Historia Episcoporum Virdunensium*, il est à peine question de nos écoles épiscopales, on ne doit pas s'étonner de ne point y rencontrer un mot sur l'art de guérir et sur ceux qui l'exercèrent.

Ce n'est pas qu'il n'y soit souvent parlé de maladies terribles et de cures extraordinaires, mais jamais on ne voit intervenir les disciples d'Hippocrate. Les grands guérisseurs de ce temps s'appellent saint Saintin, saint Maur, saint Salvin, saint Arateur, saint Vannes. Quand prières et messes sont sans influence sur la maladie, c'est sur la sépulture de ces anciens évêques de Verdun que l'on transporte les moribonds. Ils en reviennent sains et vigoureux, *medicâ virtute dei*[1]. Bertaire, qui vivait à la fin du IX[e] siècle, a vu des aveugles, des sourds, des muets, des estropiés, des infirmes de tous genres, guéris au seul contact de leurs tombeaux. Deux cents ans plus tard, la vertu des lotions d'eau bénite, et des infusions de raclure d'une pierre du

1. Bertaire, parag. II, apud D. Calmet ; *Hist. de Lorr.*, preuves du tome I. Edit. de 1728.

Saint-Sépulcre précieusement gardée à l'abbaye de Saint-Vannes, nous est affirmée par Hugues de Flavigny.

En présence de ces prodigieux moyens, on conçoit que les moines qui nous ont transmis les faits et gestes de nos évêques, se soient peu souciés de la science humaine. Pourtant, tous leurs contemporains ne paraissent pas avoir partagé leur foi exclusive dans les pratiques dont nous parlions tout-à-l'heure. Un saint prélat, l'aîné des fils de Godefroy l'ancien, le frère de ce Frédéric qui devait un jour échanger son comté contre une cellule de Saint-Vannes, Adalbéron, le deuxième du nom qui occupa le siége de Verdun, atteint de nous ne savons quelle cruelle affection, n'hésite pas à abandonner cette terre des miracles, pour entreprendre un voyage bien long, bien difficile alors, celui de Salernes dont l'école de médecine jouissait déjà d'une célébrité sans égale[1]. Dans la magnifique épopée de *Garin li loherain*, où l'on trouve tant de curieux détails sur notre pays à la fin du XI[e] siècle, quand Bégon est dangereusement blessé par Fromont,

> Le roi a fait les bons mires venir
> Dedans Salernes orent esté norri. (1,266.)

Plus tard, quand cet enragé batailleur est laissé pour mort dans sa rencontre avec les Bordelais, ce sont encore des Salernitains qui lui sauvent la vie. (11, 89.)

Bien d'autres documents de la même époque, mais étrangers à notre histoire locale, attestent la brillante réputation des médecins de Salernes. Si parfois il est fait mention d'autres praticiens, ils appartiennent au clergé. Ils ont puisé leur savoir dans l'étude des manuscrits, et surtout dans les souvenirs qu'ils ont gardés des préceptes et des exemples du médecin qu'ils avaient choisi pour maître. Car après l'invasion des barbares, il n'est rien resté de l'enseignement médical organisé à grands frais par les empereurs, à Trèves, et dans d'autres villes importantes. Rétabli par Charlemagne, il est de nouveau tombé à néant, dans les tristes temps qui suivent la mort de ce grand homme. Ce n'est qu'au XIII[e] siècle que surgiront les écoles de Montpellier et de Paris, écoles lointaines, où notre pays n'enverra pas de nombreux élèves, et dont les docteurs, au moins jusqu'au XVI[e] siècle, seront presque aussi rares, dans nos murs, que les mires de Salernes.

Jusque là, en effet, nous n'en connaissons qu'un; encore n'est-ce

1. *Chronicon Hugonis*, liber I, sub anno 988; apud Pertz *Monum Germ. hist.*, Script., tom. VIII.

que par son épitaphe. La voici, telle qu'on la pouvait lire, avant le dernier incendie de la cathédrale, sur une pierre incrustée dans le mur de cette église, collatéral gauche, près de l'ancienne chapelle de la Nativité :

Cy gist : honorable et discrete personne : maistre Jehan de Poulougni : maistre ens ars et en medicine : fusiciens des signours et dames de Bar : chanoines de ceans : cureis de saint Medard : doiiens de la crestientei de Verdun : qui trespassoit : lan de grace nostre signour : MCCCIIIIXX et VI : le XX jour de fevries : proies pour lii.

C'est très-certainement le même personnage que Jehan de Pouligny, dont M. Servais a retrouvé le nom dans les comptes de 1366, de la prévôté de Souilly [1].

Obligé à la résidence, sinon par son canonicat, du moins par ses fonctions de curé, il n'a pu être attaché d'une manière permanente à la maison des ducs, et pour me servir d'un mot qui rend mieux ma pensée, mot dont l'acception n'avait rien que d'honorable au moyen-âge, appartenir à leur domesticité. Du reste, si les lettres rapportées par Dufourny le concernent, il est hors de doute que le séjour de la cour ducale lui était facultatif ; et le recours qu'on fut obligé d'avoir, par diverses fois, à M[e] Thiébaut de Langres, et à M[e] Guillaume de Neufchâteau, prouve que M[e] Jehan de Poulougni était plus souvent à Verdun qu'à Bar, et qu'aucun autre médecin ne faisait spécialement partie de la suite de ces princes.

Quand donc les hommes de l'art étaient si rares que de riches et tout-puissants seigneurs étaient obligés de les faire chercher jusques à deux journées de marche, il n'était guère possible au peuple de réclamer leurs soins. A qui s'adressait-il ?

Tout le monde sait que les Druidesses et les Alrunes possédaient des connaissances médicales ; eh ! bien, à la fin du XV[e] siècle, nous rencontrons des femmes qui semblent avoir hérité de leur savoir et de leur secrets hygiéniques, femmes aux allures mystérieuses, soumettant leurs clients à des pratiques étranges, souvenirs peut-être des religions gauloise ou germaine. *Sortilegæ mulieres*, c'est ainsi que les appelle M[e] Nicolas Chouart, official de Verdun, en fulminant contre elles et ceux qui les consultent[2]. Il est à supposer qu'elles cachent leurs personnes et leurs traditions dans quelques coins reculés

1. *Journal de la Société d'Archéologie Lorraine*, 1855 p. 108.
2. Hugo. *Sacræ antiquitatis monumenta*, tome II, p. 503.

de nos campagnes, où la justice ecclésiastique ne peut que difficilement les surprendre.

Dans les localités importantes, dans les villes, médecins et chirurgiens abondent, docteurs improvisés, véritables charlatans, *indocti et litterarum inexpertes, in arte medicinæ et chirurgiæ imperiti*, gens de la pire espèce, *quorum vita et mores incogniti sunt*. Les uns prétendent guérir tous les maux, les autres se bornent modestement à une spécialité : les oculistes, par exemple, qui vont partout prêchant la vertu sans pareille de leur spécifique unique, *qui sæpè nituntur uno collirio mediri occulis singulorum*[1]. En un mot aucune règle, aucune garantie de capacité.

Cet état de choses dure jusques en 1507. C'est Wary de Dommartin qui y met un terme, ou du moins c'est sous son nom que sont publiés les *Statuta synodalia diocœseos Virdunensis*[2], œuvre de son grand vicaire, Nicolas Chouart, dont un chapitre, intitulé *de Medicis corporis*, prescrit les formalités, les conditions imposées désormais à tous ceux qui voudront se livrer à l'exercice de la médecine ou de la chirurgie.

Ils devront être munis d'une autorisation signée par l'évêque ou par son official. Ils ne pourront l'obtenir qu'après une information sur leur religion et leur moralité, suivie, si cette enquête leur est favorable, d'un examen où leur savoir sera mis à l'épreuve, par des juges compétents et sévères ; *qui nisi se scientes probaverint, tamquam inutiles et inhabiles repudiabuntur*. Les mêmes dispositions s'appliquent aux maîtres qui *in arte medicinæ vel chirurgiæ docere contendunt*. On le voit, la création et le développement des grandes écoles de France, n'a pas encore tué chez nous l'enseignement individuel, c. à d. la tradition orale, la routine, sinon l'ignorance. Une fois possesseur de la licence épiscopale, tout praticien aura droit de guérir, et même comme l'a dit Molière, « de gâter un homme sans qu'il en coûte rien. » Seulement, il lui est expressément recommandé d'engager les malades, chez lesquels on l'appelle, à s'occuper avant toutes choses de leur salut spirituel ; il ne devra leur donner ses soins, qu'après que leur âme aura reçu ceux du prêtre, *quoniam infirmitas corporalis nonnunquam ex peccato provenit*.

Tel est le fond, l'essence de ce règlement. L'excommunication dans toute l'étendue du Diocèse, les poursuites judiciaires, là où le comte évêque a droit et pouvoirs régaliens, atteindront ceux qui en oseraient

1. Hugo. *Sacr. antiq. mon.* tom. II, p. 505.
2. Idem.

enfreindre les prescriptions. Il est douteux qu'elles aient été observées dans les campagnes ; mais leur exécution dans Verdun, le legs de Vualtrin de Chauldeney [1], et plus tard l'érection de l'Université de Pont-à-Mousson (1573), assurèrent à la cité un personnel médical peu nombreux, mais capable.

En 1533, il n'y a à Verdun qu'un docteur en médecine : on l'appelle M. Jehan Fundator ; il habite près de l'église Saint-Pierre l'Angelé. Il meurt en 1556[2].

Viennent ensuite, en 1545 Me Michel Sauvage, en 1560 Me Jehan Danly, tous deux docteurs, et tous deux en 1564 médecins jurés de la Cité. Enfant de Verdun, appartenant aux lignages par sa mère, Jehan Danly épouse la même année Agnès Berbier, fille du lieutenant général au bailliage de l'Evêché, issue, elle aussi, d'une famille lignagère : « Reverendissime pere en Dieu Monseigneur Nicolas Psaulme evesque et conte de Verdun, — Francois de Viens, chevalier seigneur de Manesgres, — Henry Danly, escuyer, — Claude de Belchamps, seigneur de Molainville, » sont les témoins de son mariage [3].

En 1566, arrive un autre docteur, nommé Marchéville, en faveur de qui le Mé Echevin enlève, de son autoritée privée, moitié de son indemnité annuelle à Jehan Danly. Celui-ci cependant « ne delaire pas de faire service de son estat, » et pendant la terrible épidémie qui ravage Verdun en 1568 et 1569, on ne voit cité nul autre de ses collègues : seul il fait montre d'un admirable dévouement [4].

Les deux médecins jurés de la Cité étaient exempts de taille, de garde, et du logement des gens de guerre. Ils recevaient à titre de traitement annuel, douze francs barrois, — représentant, d'après le système de M. Leber, soixante-seize francs d'aujourd'hui — plus deux

1. Seigneur voué de Blenod, échevin de la cité de Verdun, qui donna par testamment, en 1549, une rente « annuelle de 200 F. bar. » pour l'entretennement aux escoles et universitez de troys paovres, » enfans natifz de Verdun et procreez en feal mariaige lesquely de- » vront estre en aage de seze ans, pour estre ainsy entretenus jus- » ques ad ce quilz auront vingt quatre ans. »

2. Archi. de l'hôt. de vil. de Verdun. Cens et rentes dus à l'église Saint-Pierre l'Angelé, 1er registre.

3. Anciennes minutes des notaires de Verdun : Etude de Me Mauvais, 12 février 1564.

4. Voir la requête dressée par J. Danly au Magistrat, et la délibération de ce dernier, le 6 novembre 1584.

reds de blé et deux reds d'avoine [1]. Leurs attributions étaient de soigner les malades de l'aumône publique, de présenter au Magistrat, en temps de « maladies périlleuses, » un rapport sur leurs causes et sur les moyens de les combattre, de visiter « ceulx soubconnez de contagion, » et d'examiner les récalcitrans de la garde bourgeoise, qui alléguaient leurs infirmités pour être dispensés d'un service bien rude alors. L'obligation la plus lourde qui pesât sur eux, était de ne pouvoir s'absenter tous deux en même temps ; bien plus, dans certaines circonstances, quand la peste régnait, par exemple, il leur était absolument interdit de sortir de la ville [2].

On les voit aussi figurer dans les procès-verbaux qui constatent des morts violentes, des blessures, résultat de crimes ; mais cette mission est plus généralement réservée au chirurgien juré [3]. Celui-ci jouit des mêmes priviléges que les docteurs jurés, seulement il n'a pas de traitement fixe. Quand il est appelé par la justice ou par le Magistrat, il perçoit une rénumération de huit gros barrois (2 fr. 10 cent. de notre monnaie), élevée à un franc, s'il s'agit d'accompagner les médecins chez des gens « soubconnez de peste [4]. » C'est lui qui panse les blessés de l'aumône publique, qui visite les jeunes filles « que lon dict estre corrumpues ou grosses [5]. » En ce temps, la conception hors mariage est punie comme un crime ; qui s'en rend coupable est bannie de la Cité.

En 1567, Me Pierre Varcq, pourvu de ces fonctions, quitte Verdun, pour « suyvre les bandes franceses au camp qui se dresse à Troyes en Champaignes, et y rendre service à ceulx qui en auront besoing [6]. » Il est remplacé par Me Frémy Baron. A la même époque, Me Jean Blancvarlet est chirurgien de l'abbaye Saint-Nicolas-du-Pré. Six ans plus tard, nous trouvons dans un contrat de mariage, les noms de deux autres de leurs collègues, ceux de Pierre Bernard et de Nicolas Tillon son gendre [7].

1. Le red de Verdun se composait de seize franchards qui représentent un peu plus de six hectolitres.

2. Archives de Sainte-Catherine de Verdun, B. 19, par. 15 — Délib. du Magist. 13 novembre 1604, 2 janvier 1627.

3. Délib. du Mag. 4 mars 1591.

4. Idem. 2 octobre 1604, 6 septembre 1631.

5. Idem. 2 décembre 1589.

6. Anciennes minutes des not. de Verd., étude de Me Mauvais, 24 octobre 1567.

7. Idem. 9 septembre 1573.

Au dehors, dans les villages du Chapitre et de l'Evêché, nous voyons bien des frater exerçant « la simple berberie, » mais de chirurgiens, point. Ainsi, en décembre 1569, une jeune fille de Sivry disparaît. Au bout de deux mois, on découvre son corps dans la Meuse Il n'y a pas de praticiens dans la prévôté, et, l'écuyer, juge criminel du chapitre, est obligé de faire venir de Brandeville (Luxembourg). Me Philibert Blaise dit Lacroix. Nous pensons qu'on ne nous saura pas mauvais gré de donner quelques extraits du procès-verbal de ce dernier.

« ..... Nous avons veu et visitté le cadavre de la personne de » Didette Gillet, fille a feu Colin Gillet vivant demorant a Siviry, » la quelle aprez lavoir faict tirer hors de leaue, la jestice du dict » Siviry accompagnant, nous lavons faict despouiller ses hardes pour » la visitté par tout le corps. Et premier nous lavons visitté a la teste » sur le ciucipulte, et locciputte est entierement cassee et enfoncee » aveeq descouverture des cervaulx desnuez de la peau et des chaires. » En continuant la dicte visistation, luy avons trouvé au bras une » forme de coup pénétrante dedans la chaire de largeur dung travers de » doigt, partie senestre..... La dicte enfonceure et casseure peuvent » estre faict par corps contundant, froissant et rumpant comme de » bastons ou aultres instrumenz..... Oultre plus avons remarquez » quelle avoit les deux piez liés avecq une corde..... Suyvant le » bruict que la dicte fille estoit grosse, je crois le cas pouvoir estre » veritable, suyvant le bruict neanlmoins, nayant peu faire ouverture » du dict cadavvre, daultant que depuis le temps quil est dans la » ripviere, depuis deux moys ou environ, estant fort corrumpu, nous » l'avons laisset, crainte de mauvaise aire, accause du bruict courrant » de la maladie contagieuse..... »

La pharmacologie compte plus de représentants : de 1560 à 1580 les registres de l'état civil accusent la présence à Verdun de six apothicaires, savoir : Maître Martin Baron, Jacques Pierre, Preud'homme, Nicolas, Christophe, et Martin Gallez. Les délibérations du Magistrat, où nous retrouvons quelques-uns de ces noms, mentionnent encore Me Jean de la Plume en 1574, et Me Louis Ludovic en 1575. Ils ne s'occupent pas exclusivement de la préparation et de la vente des remèdes ; la fabrication des bonbons est une des branches lucratives de leur commerce. C'est à eux que Verdun doit la réputation de ses dragées, réputation déjà bien établie à la fin du XVIe siècle. Dès le jour où commencent les registres des délibérations du corps municipal, pas un personnage de quelqu'importance, traversant la Cité, auquel on n'offre au moins « douze livres de dragées en vingt-cinq

bonettes » pas une députation envoyée en cour, à Paris ou à Nancy, qui n'emporte, à l'appui de ses représentations, deux cents ou cent boîtes; pas un budget annuel où l'on ne trouve inscrits cinq ou six cent francs barrois soldés à divers apothicaires pour fourniture de dragées. De 1573 à 1594, le prix de ces friands produits ne varie guère ; la livre coûte de 2 fr. 2 gros bar. à 2 fr. 6 gr. (Soit de 7 fr. 48 centimes, à 8 fr. 40 cent[1]. Dans les premières années du siècle suivant, elle s'élèvera à 3 fr. bar. [2], mais le pouvoir de l'argent aura baissé. L'épicier alors n'existe pas plus que le confiseur : sucre, orange, figues, raisins secs, pain d'épices « non renforcez, renforcez et musquez, » amandes, riz, huiles, poivre, gingembre, saffran, canelle, les apothicaires tiennent tout cela dans leurs boutiques[3]. Un jugement du 27 avril 1575 soumet les marchandises qu'ils débitent aux droits des fermes du Grand-Vendage, exceptez « ce quilz emploient en médicines et compositions. » Mais sur leurs protestations presentées sous forme de supplique, le Magistrat, de son autorité souveraine, décide « qu'imposition ne se paiera de la dragée que les dictz apothicaires font et composent et partant que la sentence donnee entre eulx et les fermiers de la mercerie sera ainsy interpretee. » Cette délibération est du 27 juin 1575.

En 1580, Me Michel Sauvage obtient gratuitement du Magistrat un terrain près le pont Sainte-Croix pour y construire une maison[4]. L'année suivante, le 3 mars, c'est lui qui constate la présence d'une fièvre catarrheuse épidémique à l'abbaye de Saint-Paul et dans les quartiers qui l'environnent[5]. C'est lui encore qui, le 11 mai 1584, signale la réapparition de la peste qui allait si cruellement désoler la Cité jusques à la fin de septembre ; mais c'est la seule part qu'il prenne à ce triste épisode de notre histoire médicale. Le 14, lundi après l'ascension, il abandonne secrètement Verdun[6]. Pendant qu'il fuit ainsi devant le fléau, son collègue Jehan Danly se conduit comme en 1569, « et mect sa personne et vie franchement au hazard. » Mais il ne peut suffire seul aux besoins du moment. On cherche un chirurgien qui le

1. Reg. des Délib. du Magist. 1er février 1574, vieux style ; 4 novembre 1594.

2. Idem, 12 janvier 1630.

3. Idem, 8 mars 1585. — Livre de dépense de l'abbaye Saint-Paul, année 1558 ; aux Archives départementales de la Meuse.

4. Délib. du Magist. 16 avril 1580.

5. Id. 3 mars 1581.

6. Id. 7 juin 1584.

puisse et veuille seconder. Celui qui se présente s'appelle Jehan Guyart : le Magistrat le fait examiner, et le charge ensuite de « panser les pestiferez moiennant quil doibt avoir trente francs par chascun moys, estre logé, meublé et noury, et lui seront fournis les medicamenz et unguentz et lui sera advancé ung mois, et aprez que le dangier sera passé, il sera noury jusques ad ce quil poura converser avecq les personnes[1]. Pour l'intelligence de la dernière partie de ce passage, il faut dire que J. Guyart allait être chargé du service des loges, c-a-d. de baraques en planches élevées à la hâte à quelque distance des murs, et sur lesquelles le médecin juré faisait évacuer tous ceux chez qui se déclaraient les symptômes de la peste. Ceux qui ne mouraient pas là, ne pouvaient rentrer en ville qu'un mois ou six semaines après leur guérison. Les gens qui les soignaient étaient astreints à la même quarantaine. La mort en affranchit J. Guyart : installé aux loges le 30 mai, il était victime de son dévouement avant la fin de juillet. Il avait femme et enfants ; l'épidémie passée, le Magistrat ordonnança, en leur faveur, une indemnité de 30 fr. bar[2]. Il voulut aussi récompenser les bons et vieux services de J. Danly : par une délibération du 6 novembre, qui ne fut du reste qu'une réparation bien tardive, notre docteur fut « restitué a pareilz gaiges quil avoit precédement, scavoir quattre reidz moictangés et douze francs d'argent par chascun an. »

D. Calmet, dans sa *Bibliothèque lorraine*, à la fin de l'article consacré à saint Hillier, mentionne « un petit livre anonyme » sur les pestes, imprimé à Verdun en 1584. Un passage assez vague des notes manuscrites de M. l'abbé Langlois me faisait penser que J. Danly pouvait bien en être l'auteur. Mais ce n'était là qu'une supposition ; il fallait absolument découvrir « ce petit livre. » Je ne dirai pas ici toutes les démarches, toutes les recherches infructueuses dont il fut l'occasion, depuis 1851. Il y a quelques jours encore, une lettre du savant et bienveillant M. Louis Paris me faisait désespérer de le rencontrer jamais, quand, par un coup de fortune, je le trouvai là où je ne le cherchais pas, chez M. Clouet père, qui eut l'extrême obligeance de le mettre à ma disposition.

C'est un mince in-12, assez négligemment imprimé sur vilain papier, dans le genre de ces publications populaires dont nous avons vu nos compagnes inondées, pendant le règne de la dernière épidémie cholérique. Il n'est point paginé ; la signature est A.-BIII, non compris le premier folio occupé par ce titre :

1. Délib. du Magistrat, 30 mai 1584.
2. Id. 11 septembre 1584.

BRIEF TRAICTE comprenant devx parties, lvne pour guerir de la peste et laultre pour se preserver dicelle. Avec addition de certaines oraisons entre aultres celle de saint Roch — A Verdun — Par *Martin Marchant*. — MDLXXXIIII.

D. Calmet n'avait pas eu probablement ce rarissime livret entre les mains. S'il l'avait eu sous les yeux, il eût trouvé le nom de l'auteur au verso du titre même, au bas d'une épitre dédicatoire, datée du 25 juin 1584, adressée à « Mes trez honorez seignevrs messeignevrs des Estatz de la Cité de Verdun, » et signée JEHAN DANLY.

Presque le même jour où les Etats recevaient cette dédicace, Me Michel Sauvage, de la campagne où il s'était réfugié, écrivait pour essayer de justifier son absence. Mais, « Messieurs ont dict quil luy sera respondu quil est sorty de sa volonté et quil scait bien ce quil a affaire [1]. » Se souciant beaucoup moins de sa dignité et du mécontentement du Magistrat, que de ce précepte d'Ambroise Paré, « le plus souverain remede que je puisse enseigner, cest senfuir aussitost quon le peut et loin du lieu infect et se retirer en air sain, » il attendit la fin de l'épouvantable maladie qui dépeupla Verdun, et ne rentra en ville qu'au commencement d'octobre. Mais il n'avait pas perçu sa pension de 1583; le Magistrat refusa de l'ordonnancer, et prit la même détermination pour celle de 1584. C'était justice. Nous sommes fâchés d'avoir à ajouter que cette délibération fut rapportée un an après : le 17 novembre 1585, le receveur fut autorisé à payer à Me Sauvage son traitement pendant ces deux années, « non obstant la faulte quil a faict dabandonner la ville au besoing, à charge quen temps de necessité, il ne labandonnera plus. » Ce souvenir, ce stygmate de sa conduite touchèrent au vif le vieux docteur. Le 24 novembre, il écrit au Magistrat, pour se plaindre « du descret quon luy a donné sur le registre du XVIIe de ce moys, demandant quon luy en donne ung aultre. Messieurs ont ordonné que point daultre ne lui sera donné »

Le 4 juillet 1587, Me Gérard Cuillier est pourvu de la place de chirurgien juré, vacante par le décès de Me Frémy Baron. Nous ne le voyons cité, ni lui, ni aucun de ses confrères, dans les délibérations relatives à l'épidémie qui régna sur la fin de l'été de cette année. Ce sont deux religieux mis à la disposition du Magistrat par le cardinal de Vaudémont, qui pansent les malades des loges. Les drogues et médicaments, pour les pestifées pauvres, leur sont fournis par Me

1. Délib. du Magistrat, 7 juin 1584.

Jacques François, apothicaire, dont le mémoire, montant à 90 fr. 2 gros bar., fut soldé par le receveur municipal, le 14 mars 1588.

Dans les derniers jours de juillet 1590, un grave débat, dont nous avons raconté ailleurs tous les détails [1], s'élève entre Me Sauvage et Me Danly. Chargé, avec Me Gérard Cuillier, de visiter le cadavre d'un paysan mort subitement chez Me de Recicourt, le premier n'hésite pas à reconnaître dans « les bosses et tumeurs qui sont sur le corps du dict mort, tant en laissel, en laisne en la cuisse quaultres parties du corps, » les symptômes bien caractéristiques de la peste. Ces conclusions sont attaquées par J. Danly. Dans une contre-visite à laquelle il procède, assisté des chirurgiens Claude Legrand et Bernard Brunvarlet, tous trois déclarent « quil leur sembloit quil nestoit mort de peste, et que ce quil avoit en laisne, sous laissel et en la cuisse estoient seullement glandes causées des galles et ulceres quil avoit sur luy. » Les deux médecins jurés persistèrent dans leurs opinions ; et la contradiction de leurs rapports faillit amener la démission du Magistrat.

Au mois de décembre de la même année, nous les retrouvons encore en présence. C'est devant la justice temporelle de la Cité, où se déroule une affaire d'infanticide. Mais cette fois, leurs dépositions sont identiques : Ils constatent que la prévenue, Françoise la Trompette, veuve Leclerc, à conçu, qu'elle a bu de « *leaue de chat* » pour provoquer un avortement, quelle a « jecté son fruict qui estoit mort et néantmoins formé, » mais que « lenfant ne pouvoit estre vif quand le dict breuvage a esté prins [2]. »

Deux ans plus tard, les médecins, chirurgiens et apothicaires se réunissent pour solliciter du magistrat « loix et statutz de leur estat, au proffict et honneur du publicq. » Une commission est immédiatement nommée pour satisfaire à ce vœu. Mais on est en pleine ligue, Verdun est dans la plus grande agitation. Mille et une préoccupations politiques feront oublier la mission dont ils sont chargés aux conseillers délégués pour travailler à ce projet de règlement [3].

Le 22 novembre 1597, Me Jehan Blancvarlet le jeune, « eu esgard a sa suffisance et capacité en son art, » est nommé suppléant de Me Gérard Cuillier, dont on lui réserve en même temps la survivance.

1. Recherches hist. sur les maladies épid. et cont. qui ont régné dans le Verdunois.

2. Délib. du Magistrat, 1590, 15 décembre.

3. Id. 20 avril 1592.

Jean Danly doit être mort alors, car il ne reste plus en ville qu'un seul médecin, Me Sauvage, « fort aagé et moult malade. » Le chapitre de la cathédrale compte bien dans son sein plusieurs docteurs en médecine; entre autres maîtres Jean Garrel et Jean Guerlot, ce dernier ancien boursier de la cité, mais ils n'exercent pas. Le 27 mars 1598, le secrétaire du conseil écrit à Me Bernard Lourdel, fixé depuis peu à Marville, pour l'inviter à venir s'établir à Verdun où on lui accordera le traitement ordinaire des médecins jurés. Ces offres ne paraissent pas suffisantes au docteur qui, de son côté, pose ses conditions. Pendant qu'on les débat, le hasard amène dans nos murs un pauvre médecin de Gray-sur-Saône, Me Simonin, que le magistrat bien inspiré, on le verra plus tard, cherche et réussit à retenir dans la cité. Il jouira d'une pension annuelle de cinquante fr. barrois, de deux reds froment et d'un red d'avoine[1]. Quelques jours après meurt Me Michel Sauvage. La nécessité pour la ville, d'un second médecin, force le magistrat à subir les propositions de Me Bernard Lourdel à qui il assure un traitement annuel de cent fr. barrois, de deux reds de blé et de deux reds d'avoine, plus une indemnité de logement s'élevant à cent francs, pendant les trois premières années de son séjour à Verdun[2].

Mais nous arrivons à l'époque de la rédaction des statuts, leur promulgation et leur exécution, les modifications qu'ils subirent jusques à la réunion définitive de la Cité à la France, et, entre temps, quelques notes sur le personnel médical, seront le sujet d'un deuxième article.

Ch. BUVIGNIER.

(La suite au prochain numéro.)

NOTE SUR UN VOYAGE EN LORRAINE.

Les bévues de certains voyageurs, tant anciens que modernes*, sont justement célèbres ; le savant président

1. Délib. du Magist. 1599, 23 mars.
2. Id. 1599, 6 et 12 avril.

* Parmi les bévues auxquelles M. Digot fait allusion, on peut citer les suivantes ; elles sont imprimées dans un livre destiné à servir de guide aux voyageurs qui parcourent la France.

« Jarville. Village à 3 kilomètres de Nancy. Il est célèbre par la » défaite de CHARLES MARTEL. *A l'endroit où fut trouvé le » corps de ce guerrier, on a élevé*, IL Y A QUELQUES ANNÉES, *une » colonne pour en perpétuer le souvenir.* »

Au lieu de Charles Martel, il suffit de lire *Charles-le-Téméraire ;*

de la Société d'archéologie en a signalé plusieurs, et il ne serait pas diffficile d'en augmenter la liste. On pourrait à cet effet se servir avec avantage d'un livre rare, dont je dois la communication à l'obligeance de M. Beaupré. Il est intitulé: *Voyage du tour de la France, Par feu M. Henry de Rouvière, Conseiller du Roy en l'Hôtel de Ville de Paris, et Apoticaire ordinaire de Sa Majesté*[1]. L'auteur, qui avait

d'ajouter que le corps de ce guerrier fut trouvé à l'étang Saint-Jean, et que la croix, destinée à perpétuer le souvenir de cet événement, étant tombée en 1610, fut relevée en 1760.

Et ailleurs, en parlant de la Chartreuse de Bosserville, le seul peut-être des édifices religieux de notre pays qui ait survécu à la Révolution : « *On voit à peine quelques restes de la magnifique Chartreuse.* »

Voici un autre modèle du genre ; c'est le préambule d'un roman *historique,* écrit et imprimé presque au milieu de nous : « On était » aux derniers jours de décembre 1475... Il était quatre heures du » soir ; un vent mêlé d'une pluie fine venait battre les figures fantas- » tiques et variées qui ornaient le faîte extérieur de la *vieille et* » *gothique primatiale de Nancy...* Auprès de la porte d'entrée, » qui, comme la plupart des portes d'édifices *gothiques,* était couverte, » jusqu'à hauteur d'appui, de figures grossièrement sculptées et de » sujets tirés d'ordinaire du Nouveau Testament, un homme était » debout... La foule qui se pressait à la sortie de l'*antique* édifice, » etc. »

Or, cette *vieille* et *gothique* Primatiale, cet *antique* édifice, remonte simplement au commencement du siècle dernier, puisque la première pierre en fut posée le 3 septembre 1703 ! A moins qu'on ait voulu parler de la vieille Primatiale, monument très-peu gothique aussi, puisqu'il ne datait que du XVII[e] siècle.

Si les faiseurs de guides, si les romanciers sont excusables de commettre pareilles bévues, peut-on en dire autant d'un historien sérieux, écrivant, à propos de la bataille de Nancy : « Le comte de Campo-Basso... s'en alla occuper les ponts de Bouxières-les-Dames (*aujourd'hui Custine*) sur la Meurthe, et de Condé sur la Moselle... » Est-il besoin d'ajouter que c'est Condé qui est aujourd'hui Custines ?

1. Paris, Etienne Ganeau, 1713, in 12.

traversé la Lorraine, en se rendant de Paris à Strasbourg, donne des détails assez intéressants sur ce qu'il avait vu, et d'autres renseignements fort inexacts sur les choses dont il avait seulement entendu parler. Il remarque, au sujet de Bar-le-Duc, que dans le faubourg de cette ville on travaillait « assez proprement à toutes sortes d'ouvrages d'acier », et il ajoute : « Rarement ceux qui ont de l'argent à employer, pas» sent sans acheter quelque chose[1] ». Après avoir rappelé que Toul, *Tullum*, avait, selon divers antiquaires, été fondé « par Tullus Hostilius, troisième Roi des Romains, » M. de Rouvière dit qu'il arriva à Nancy et qu'il logea *au Sauvage*, dans la ville neuve. C'était au commencement de décembre 1703, et, bien que notre pays fût depuis six ans gouverné par le duc Léopold, on n'avait pas encore réussi à faire disparaître toutes les traces de l'occupation étrangère; aussi la capitale de la Lorraine n'eut-elle pas le bonheur de plaire à l'apothicaire-ordinaire de Louis XIV, et il écrivit dans sa relation : « Après tout, quoiqu'on puisse dire de Nanci, tout le » monde convient qu'il s'en faut beaucoup que cette Ville ne » soit aussi belle que Mets, Toul et Verdun. Et ceux qui la » célèbrent dans leurs écrits, ne l'ont sans doute fait, que » parce qu'elle est la demeure ordinaire des Ducs de Lorrai» ne[2]. » M. de Rouvière ne put pénétrer dans le palais ducal, alors fermé attendu l'absence de Léopold, qui résidait à Lunéville depuis le 2 décembre 1702, mais il mentionne, « selon » le récit qu'on lui en fit », les meubles les plus remarquables conservés dans cet édifice, et on trouve là des détails que l'on chercherait vainement ailleurs.

« On entre, dit-il, dans la chambre de M. le Duc par une

1. Pages 12 et 13.
2. P. 26.

» belle Gallerie ornée d'excellents Tableaux des meilleurs maî-
» tres, et qui représent divers Rois et Princes; d'un autre côté
» on voit dans une Salle deux tables fort longues, l'une est de
» marbre, l'autre d'argent doré, avec plusieurs figures ingé-
» nieuses et des emblêmes, dont les devises sont en vers Latins.
» Tout cela est gravé avec beaucoup d'art, et d'un goût mer-
» veilleux. On montre dans un autre appartement, quantité
» de tapisseries très-magnifiques. Mais ce qui surprend agréa-
» blement, c'est la représentation d'un homme qui est gravé
» sur du bois, et dont toutes les parties et les muscles sont en
» mouvement. On admire l'adresse de celui qui a trouvé l'art
» de joindre si artificieusement ensemble tant de parties diffé-
» rentes[1]. » L'auteur parle brièvement de la collégiale Saint-Georges, qui était encore intacte, et du tombeau de Charles-le-Téméraire. « Ce Duc fut tué, ajoute M. de Rouvière, après
» que son armée eut été taillée en pièces, dans un endroit
» qui n'est qu'à une petite promenade de Nanci. On y a élevé
» une croix de pierre, dont l'Inscription Françoise marque que
» ce Prince, dans le temps qu'il fuyoit, fut tué par un tailleur
» qui le perça avec la pointe de ses ciseaux[2]. »

Cette erreur m'a paru extraordinaire, et j'ai d'abord supposé que l'apothicaire n'avait pas vu la *croix de Bourgogne*, et que, victime d'une mystification, il avait reproduit le récit de l'hôte du *Sauvage*, lequel se serait amusé aux dépens d'un étranger. Cependant, comme le fût de la croix, bien que renversé à deux reprises différentes, devait encore être celui que René II avait fait établir; comme l'inscription était, sans doute, en lettres gothiques, longues et serrées, et comme les mots qui la composaient n'étaient vraisemblablement pas séparés les uns des autres, j'ai pensé que M. de Rouvière l'avait mal lue.

1. P. 22 et 23.
2. P. 24.

En effet, si on jette les yeux sur les deux vers suivants[1], on verra que l'on peut à la rigueur y déchiffrer les mots *ciseau* et *tailleur*.

futleducdebourgongneoc[cisetcn]ba[tailleicı]transis.

L'imagination du narrateur est venue en aide à son ignorance, et il a lu les deux vers de la manière ci-après :

futleducdebourgongneduciseauduntailleurtransis,

Leçon qui, au premier coup-d'œil, ne diffère pas beaucoup de la véritable.

Aug. DIGOT.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

Pendant que les listes de souscription pour la restauration du Palais Ducal se couvrent de signatures, le Musée lorrain continue à recevoir, en objets de toute sorte, des dons qui viennent chaque jour enrichir sa collection.

M. Balbatre, aîné, lui a récemment donné une des œuvres, sinon les plus remarquables, du moins les plus importantes, de notre immortel calchographe Callot ; elle est ainsi décrite dans le travail que notre collègue, M. Meaume, a consacré à cet artiste : « *Généalogie de la Maison de Lorraine*. Grande pièce, sur trois planches destinées à être assemblées. Dans le bas, au pied de l'arbre, Pharamond, revêtu du manteau royal, est assis sur un amas de trophées d'armes ; c'est la seule figure qui soit sur ces planches. Dans celle du haut, on voit, à la partie supérieure, deux cartouches

1. Je les ai placés l'un à la suite de l'autre, et j'ai séparé par des crochets les lettres où j'ai cru voir l'origine de l'erreur que je signale.

renfermant les armes de Lorraine accompagnées de divers attributs relatifs aux mêmes armes ; au-dessus, on lit en gros caractères : GENEALOGIE DE LA ROYALE MAISON DE LORRAINE. Tout le reste ne consiste que dans des noms et quelques armoiries renfermées dans des ronds attachés aux branches de l'arbre. Cette généalogie, qui s'arrête à Charles IV, est complétement fausse dans la partie qui comprend l'origine de la maison de Lorraine. *Composition anonyme*, TRÈS-RARE. — Hauteur : 2 mètres 160 millim. Largeur : 680 millim. »

M. ALEXANDRE DE METZ-NOBLAT a donné un portrait à l'huile représentant un prince de la maison de Lorraine, probablement un des fils de Léopold.

Enfin, M. LAILLANT, ancien receveur de l'enregistrement, a fait don d'un très-joli petit tableau peint sur bois, représentant saint Jean l'Evangéliste. Ce tableau, trouvé à Briey, dans le département de la Moselle, a été restauré, avec beaucoup de goût et de désintéressement, par notre collègue, M. LEBORNE, conservateur du Musée de Nancy, à qui nous sommes déjà redevables de plusieurs travaux de ce genre.

ACQUISITIONS FAITES PAR LE COMITÉ.

En présence des travaux considérables qu'il est sur le point de faire exécuter pour prendre possession de toute l'aile encore debout de l'ancien Palais Ducal, le Comité s'était promis de ne faire, au moins pendant un certain temps, aucune acquisition nouvelle. Une circonstance particulière l'a, en quelque sorte, forcé de déroger à cette règle. Parmi les tableaux composant la précieuse collection de M. Noël (collection que le Comité eût désiré pouvoir acquérir tout entière, et qui malheureusement va être dispersée), il y en avait deux, sur-

tout, dont la place était trop naturellement marquée au Musée lorrain pour qu'on ne s'empressât pas de saisir l'occasion, unique peut-être, de les y faire entrer. Ces tableaux, en effet, ne représentent pas seulement deux grands personnages historiques; ils sont, de plus, destinés à conserver le souvenir d'événements d'une importance majeure pour la Lorraine et pour la ville qui fut là capitale du duché, à savoir : la création de la Ville-Neuve de Nancy et la fondation de l'Université de Pont-à-Mousson.

L'un de ces tableaux est le portrait du duc Charles III, le Grand, fondateur de la Ville-Neuve de Nancy, qu'on voulait même, pour cette raison, appeler *Charleville*. Le prince est représenté vêtu d'une armure ornée d'alérions et de doubles C. A sa droite, on voit le plan de la Ville-Neuve; plus bas, les attributs des sciences, des lettres et des arts. A sa gauche, est un trophée d'armes et de drapeaux.

Au bas du médaillon qui entoure la figure du duc, on lit :

CAROLUS III

MAGNUS COGNOMINATUS, UNIVERSITATIS ET COLLEGII MUSSI PONTANI CO-FUNDATOR.

Et plus bas, à droite :

Nobilis C. Christophe fecit.

Ce tableau a 1 mètre 855m de hauteur sur 2 mètres 505m de largeur. Il n'est pas de la même époque que le personnage qu'il représente, puisque l'artiste dont il porte la signature (Claude Christophe) vivait au XVIIIe siècle; il fut l'un des peintres ordinaires de Léopold, qui lui accorda des lettres de noblesse, en récompense de son mérite et de son désintéressement[1]. Ce portrait est-il une copie d'un tableau plus ancien ou

1. Voici le texte de ces lettres, qui sont à elles seules une notice biographique :

« Léopold, etc... Si la capacité du ministère, la science des lois, l'administration des finances, l'art de faire la guerre, font le principal appuy d'un Etat souverain dans la paix comme dans le tumulte des ar-

une composition originale? C'est ce qu'on ignore, en tout cas,

mes, aussy l'habileté distinguée dans les arts libéraux donne-t-elle un lustre à l'ouvrage et à la production des plus grands talents; elle polit les mœurs, elle fait la décoration des temples, des palais des souverains et des villes de leurs états, en sorte que ceux qui excellent et qui se sont rendus recommandables et ont acquis de la réputation dans les uns et dans les autres, méritent d'en recevoir des récompenses proportionnées à leurs habileté, services et application. Dans ces sentiments, ayant considéré que Claude Christophe, peintre, natif de Verdun, dont la famille est originaire de Saint-Mihiel et très-honorable, est venu s'établir en notre bonne ville de Nancy où, depuis quinze ans qu'il y réside, il a fait connoître sa capacité; laquelle étant parvenue jusqu'à nous, nous l'avons employé à faire les portraits de notre famille royale, desquels nous avons été si satisfait, que nous l'avons réservé pour un de nos peintres ordinaires et sommes dans le dessein de l'envoyer dans des cours étrangères pour y faire des portraits que nous souhaitons avoir. Il ne s'est pas contenté de travailler pour le public : se trouvant dans un état libre, il a cru, par un principe de charité, devoir donner une partie de son temps et du fruit de ses épargnes à orner, comme il a fait, plusieurs églises des paroisses, des hôpitaux et maisons religieuses de nos états, où il a donné plus de deux cents tableaux de piété enrichis de bordures, sans ceux auxquels il travaille encore et qu'il est dans le dessein de leur donner. Et comme il nous paroît juste de lui accorder quelque récompense digne de sa vertu, de sa bonne conduite, de ses services et de sa réputation, nous n'en avons point trouvé de plus convenable que de l'élever au rang de noblesse, qu'il est en état de soutenir, et qui le fera paroître avec plus d'honneur et de distinction dans les cours où nous devons l'envoyer. A ces causes...., nous avons ledit Claude Christophe, ensemble ses enfans de l'un et l'autre sexe à naître en légitime mariage, leur postérité et lignée, annobly et annoblissons... Et pour marque de noblesse..., nous leur avons permis... d'avoir et porter les armes... sçavoir : d'argent au chevron d'azur accompagné de trois merlettes de sable, deux en chef et une en pointe, à la bordure engrelée de gueules, et pour cimier une merlette de l'écu issante d'un armet morné orné de son bourlet et lambrequin aux métal et couleurs de l'écu, sans que, pour raison de nos présentes lettres d'annoblissement, ledit Claude Christophe soit tenu de nous payer aucune finance ny de nous céder le tiers de ses biens, suivant qu'il est voulu par nos ordonnances, luy en ayant fait don et remise par grâce spéciale.... Donné à Lunéville, le 30[e] may 1726.... »

c'est une œuvre remarquable et doublement lorraine, par le sujet qu'il traite et par l'artiste distingué de qui elle émane.

L'autre tableau est le portrait en pied du grand Cardinal de Lorraine, fils de Claude, premier duc de Guise. On sait que cet illustre prélat, qui fut évêque de Metz, archevêque de Reims, légat du pape dans les évêchés de Metz, Toul et Verdun, et qui joua un si grand rôle au fameux concile de Trente, fonda, de concert avec Charles III, l'Université de Pont-à-Mousson ; c'est le Cardinal qui obtint du pape Grégoire XIII la bulle qui donnait à la nouvelle Université l'institution canonique (5 décembre 1572). Charles de Lorraine-Guise est représenté assis dans un fauteuil : il est en rochet, camail et barrette, tenant à la main un bréviaire ouvert, dans lequel on lit ces mots : « AD COMPLETORIUM. *Psalmus* 90. *In te, Domine, speravi....* »

Au-dessous des armes du prince, on lit :

CAROL. CARDIN. A LOTHARINGIA
LEGATUS A LATERE, ARCHIEPIS.
DUX REMENSIS, COLLEGII
MUSSIPONTANI ET UNIVERSITATIS
FUNDATOR.

Et plus bas :

ANNO DOMINI 1572,
ÆTATIS 48.

De l'autre côté, on lit :

Sur l'original donné par le prince à la métropole de Reims.
J. Chappe f. Remis.

Ainsi ce portrait a été fait l'année même de la fondation de l'Université de Pont-à-Mousson (1572).

Il a 1 mètre 84 c. de hauteur sur 2 mètres 455^{m} de largeur.

Ces deux tableaux ont d'abord été placés à l'Université

de Pont-à-Mousson, puis transférés à Nancy avec l'Université elle-même (1768). Ils étaient dans le bâtiment appelé encore aujourd'hui l'*Université*, lorsque le bataillon des Fédérés des 85 départements, connu sous le nom de *Marseillais*, vint mutiler les monuments de Nancy et détruire les richesses artistiques de notre ville (novembre 1792). Les Marseillais déchirèrent la plupart des tableaux exposés dans les édifices publics. Les portraits de Charles III et du Cardinal de Lorraine-Guise n'échappèrent pas à leur vandalisme : ils furent coupés en quatre, mais les morceaux en furent heureusement recueillis par M. Oudinot, ancien magistrat. A la mort de ce dernier, M. Noël acheta ces morceaux, qu'il fit rejoindre et réparer; et les deux tableaux sont aujourd'hui en bon état. M. Noël, étant allé à Reims, demanda ce qu'était devenu l'original du portrait du Cardinal : on lui répondit qu'il avait été détruit pendant la Révolution. Cette perte de l'original donne d'autant plus de prix à la belle copie que possède maintenant le Musée lorrain[1].

On sait qu'une étude fort complète et tout-à-fait remarquable sur le Cardinal de Lorraine, sur son influence politique et religieuse au XVIe siècle, a été publiée, il y a peu d'années (1847) par M. Guillemin, qui depuis a été recteur de l'Académie de Nancy. Le grand Cardinal est le fondateur non pas seulement de l'Université de Pont-à-Mousson, mais encore de celle de Reims : aussi sa mémoire n'est-elle pas oubliée

1. La restitution que le Gouvernement impérial fait à la ville de Nancy de son Université, restauration qui, dit-on, va être complétée par le rétablissement de la Faculté de droit, donne une véritable actualité à l'acquisition du portrait du Cardinal, puisque l'Université actuelle se présente comme succédant à l'ancienne. On sait, en effet que, pour obtenir cette restitution, la ville de Nancy s'est fondée surtout sur l'art. 14 du traité de Vienne (28 août 1736) portant : « Subsisteront et seront maintenus (en Lorraine) les priviléges et immunités de l'Université de Pont-à-Mousson. »

dans cette dernière ville, où il y a, de nos jours, une rue appelée *Rue du Cardinal de Lorraine*.

Le troisième tableau provenant de la collection Noël et acquis par le Musée lorrain, est une allégorie attribuée, à tort ou à raison, à Joly. Minerve et le Génie des Arts tiennent à la main une large couronne de fleurs, au milieu de laquelle apparaît un édifice qu'il n'est malheureusement pas possible de déterminer. Dans un angle du tableau, près de Minerve, on aperçoit un autre édifice également inconnu.

Cette gracieuse composition est d'une exécution fort remarquable : c'est l'œuvre d'un bon artiste.

BIBLIOGRAPHIE.

HISTOIRE DE LORRAINE, *par M. Aug. Digot.*

Le tome sixième et dernier est en vente à la librairie de M. Vagner, rue du Manège, 3.

MM. les souscripteurs sont instamment priés de faire prendre le plus tôt possible les volumes qu'ils n'ont pas encore retirés.

On trouve, à la même librairie, au prix de 25 cent., *un Tableau généalogique et chronologique des ducs héréditaires de Lorraine.*

LA GALERIE DES CERFS ET LE MUSÉE LORRAIN

AU PALAIS DUCAL DE NANCY.

Joli petit volume in-18, aux librairies Vagner et Wiener.

Se vend au profit de l'œuvre du Musée lorrain.

Se *donne* aux souscripteurs pour la restauration du Palais Ducal.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, imp. de A. Lepage.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

6e ANNÉE. — 2e NUMÉRO. — FÉVRIER 1857.

SOUSCRIPTION

POUR LA RESTAURATION DU

PALAIS DUCAL DE NANCY

ET L'INSTALLATION

DU MUSÉE LORRAIN DANS LA GALERIE DES CERFS.

HUITIÈME LISTE.

La Commune d'Amance	50	»
La Ville de Charmes-sur-Moselle (Vosges)	100	»
La Commune de Frouard	50	»
La Ville de Lunéville	200	»
La Ville de Neufchâteau (Vosges)	50	»
La Ville de Nomeny	40	»
La Ville de Pont-à-Mousson	100	»
La ville de Vézelise	50	»
MM.		
Schneider, vice-président du Corps législatif	100	»
Le comte de Circourt (Arthur), à Paris	85	»
Buffet (Louis), ancien ministre de l'agriculture	25	»

Mathieu, avocat à Toul (*seconde souscription*)...	20 »
Fabvier, conseiller à la Cour impériale.........	40 »
Le comte de Sémainville, à Bayeux (Calvados)...	10 »
Humbert, architecte..........................	10 »
De Faillonnet, père, à Vigneulles (Meuse)......	10 »
Petitprêtre (Auguste)........................	2 »
Drouville, rentier...........................	10 »
Lebègue (Émile)..............................	5 »
Degoutin, juge d'instruction au Tribunal de Vic...	20 »
Sonnini, à Port-Louis (Morbihan)............	50 »
Piller, manufacturier à Saint-Dié............	10 »
Le Curé de Chanteheux........................	4 »
L'abbé Vanson, vicaire de Bon-Secours........	3 »
Un anonyme...................................	2 »
Un anonyme...................................	3 »
Souscription ouverte à Lorquin[1].	
Schott, notaire et maire.....................	5 »
Jeanbille, receveur de l'enregistrement.........	5 »
Lhuillier, pharmacien........................	5 »
Georges, agent-voyer.........................	2 »
Jeannequin, jeune............................	10 »
Jeanmaire, juge de paix......................	5 »
Thiry (Hippolyte), adjoint au maire..........	2 »
Marchal, docteur en médecine.................	5 »
Ancel, notaire...............................	5 »
Total de la 8e liste...........	1,093 »
Total général (*rectifié*)..........	11,156 »

1. Les ressources de cette ville n'ayant pas permis au Conseil municipal de voter des fonds pour la restauration du Palais ducal, M. le Maire a bien voulu organiser lui-même une souscription particulière, dont le total s'est élevé à 44 francs.

On peut voir, par les noms placés en tête de cette liste, que plusieurs localités ont voulu suivre l'exemple donné par la Ville de Mirecourt ; espérons que d'autres encore, soit dans la Meurthe, soit dans les départements voisins, prendront part à la manifestation patriotique à laquelle Amance, Charmes, Frouard, Lunéville, Neufchâteau, Nomeny, Pont-à-Mousson, et Vézelise se sont déjà associés. En attendant, nous sommes heureux de publier le texte des délibérations qui nous sont parvenues jusqu'à ce jour[1] ; elles prouvent avec quelle vive sympathie est accueillie partout l'idée de la restauration du Palais ducal et de la création, dans cet édifice historique, d'un Musée national.

Délibération du Conseil municipal d'Amance.

Le Conseil municipal d'Amance, considérant que la restauration du Palais ducal, pour y réunir des objets chers à la nationalité lorraine, intéresse particulièrement l'ancienne ville d'Amance ;

Nonobstant la nécessité de pourvoir à des constructions indispensables et qui engagent entièrement la position financière de cette Commune, le Conseil, s'inspirant des souvenirs glorieux transmis par la tradition et l'histoire sur la localité qu'il représente, remercie M. le Président du Comité du Musée historique lorrain d'avoir pensé, par la lettre qu'il lui adresse, qu'Amance n'aura pas oublié l'illustration de son passé, et que, dans cette circonstance, cette Commune, malgré la pénurie de ses ressources, n'hésiterait pas devant un sacrifice, comme témoignage de son affection pour son pays, et pour prouver qu'elle désire de voir réussir les efforts faits par le Comité, avec tant d'intelligence et de soins.

En conséquence, le Conseil municipal vote 50 francs.

1. Nous publierons les autres délibérations dès que MM. les Maires auront bien voulu nous en adresser copie.

Délibération du Conseil municipal de Frouard.

M. le Maire a donné connaissance de l'idée généreuse, élevée, relative à la restauration de la Galerie des Cerfs dans l'ancien Palais ducal de Nancy, pour y établir le Musée lorrain, et il a fait savoir qu'une souscription est ouverte pour recueillir les fonds nécessaires à cette restauration.

Le Conseil, à l'unanimité, voulant s'associer, autant qu'il est en son pouvoir, à cette œuvre éminemment patriotique, souscrit, au nom de la commune de Frouard, pour une somme de cinquante francs.

Délibération du Conseil municipal de Nomeny.

Le Président (M. le Maire) a donné lecture au Conseil d'une lettre en date du 31 janvier dernier, qu'il a reçue du Président du Comité du Musée historique lorrain, laquelle fait appel à toutes les bonnes volontés et à toutes les villes et communes de l'ancienne Lorraine, et réclame leurs offrandes, nécessaires à la réalisation d'une pensée généreuse et digne, celle de la création dudit Musée; le Président invite, en conséquence, le Conseil à délibérer sur la proposition qu'il fait de voter une somme, quelque faible qu'elle soit, en faveur du Musée historique lorrain.

Le Conseil, considérant que la Ville de Nomeny a marqué quelque peu dans l'ancienne Lorraine, comme chef-lieu d'un marquisat, par son château, son bailliage et ses autres établissements; qu'elle avait des armoiries qui ne sont point encore oubliées; que la Ville de Nomeny a donc intérêt à raviver la mémoire de ce qu'elle était à cette époque du pays lorrain, et à être représentée par ses armoiries dans le sanctuaire national qui s'élève en l'honneur de la Lorraine.

En conséquence, le Conseil a voté une somme de quarante francs, regrettant que les ressources de la Ville ne lui permettent pas de faire plus.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 9 février.

Le Président communiqne : 1° une lettre par laquelle M. Jules Madelin fait hommage à la Société d'un exemplaire de l'*Histoire du Mont Saint-Michel*, publiée par M. Ch. Bourdon ; 2° des lettres de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir, de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy, du Secrétaire-général de la XXIIe session du Congrès scientifique de France, relatives à des échanges ou envois de publications ; 3° une circulaire relative à l'ouverture de la XXIVe session du Congrès scientifique de France dans la ville de Grenoble, le 3 septembre 1857.

La commission nommée pour examiner les comptes de M. le Trésorier fait un rapport par lequel elle conclut à l'adoption de ces comptes.

Ouvrages offerts à la Société.

Histoire et description du Mont Saint-Michel, texte par M. *Le Héricher*, dessins de M. *G. Bouet*, publiées par M. *Ch. Bourdon*, membre de la Société des Antiquaires de Normandie ; offert par M. Jules Madelin.

Portefeuille archéologique, publié et dessiné par *A. Gaussen*, renfermant le dessin d'une tapisserie du XVIe siècle, conservée au trésor de la Cathédrale de Sens (et que la tradition prétend, à tort ou à raison, avoir été fabriquée à Nancy) ; offert par M. H. d'Arbois de Jubainville.

Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique. Tom. XIII, 4e livraison.

Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy. Tom. XIX. 1854.

Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres. 1856.

Bulletin du Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts de la France. Tom. III, n° 11.

Lectures.

M. Jacquot commence la lecture d'un travail intitulé: *Coup d'œil sur l'histoire de l'enseignement dans le pays Toulois.*

M. Henri Lepage communique un mémoire ayant pour titre : *Une coutume du Mardi-Gras en Lorraine.*

MÉMOIRES.

STATUTS DES MÉDECINS, CHIRURGIENS ET APOTHICAIRES DE LA CITÉ DE VERDUN.

(*Suite et fin.*)

Nous avons vu le corps médical réduit pour ainsi dire à néant pendant les dernières années du XVIe siècle. Une telle situation devait entraîner l'inobservation des statuts de 1507 : ils ne furent plus que lettre morte. Les chirurgiens se firent médecins, mais ils eurent bientôt de nombreux concurrents. Aussi, quand à peine installés à Verdun, MMes Simonin et Lourdel demandèrent au magistrat un règlement sur « l'art de la médecine » les chirurgiens se joignirent-ils à eux, et secondèrent-ils énergiquement toutes leurs démarches pour se débarrasser « de certains empiriques, sorciers et superstitieux[1]. » C'est le 6 juillet 1602 que furent publiés les statuts si instamment sollicités. Nous leur croyons assez d'importance pour mériter d'être rapportés textuellement.

« ARTICLES donnez et accordez par Messieurs les gens du Conseil et » magistratz de la cité de Verdun sur la reformation et reglement des

1. Reg. des dél. du Magistrat, juillet 1606.

» troys estatz de la medecine dictz vulgairement medecins apoticaire
» et cirurgien.

» Premierement pour lelection du medecin dogmatique et rationel,
» elle se fera de celui qui se présentant pour praticquer lart de la me-
» decine, donnera suffisant tesmoignage qu'il aura faict son cours de
» medecine en quelque célebre Université, et de reception de son de-
» gré, non obstant ce, sera encor examiné tant en theorie que pratic-
» que en presence d'ung desputé du dict Conseil par les medecins
» pensionnaires de la dicte Cité, qui par aprez estant trouvé capable
» de tel exercice jurera et promectra en assemblée du dict Senat de
» praticquer sainement et conjoinctement le plus quil pourra en lhon-
» neur de Dieu premierement, et puis pour le bien et salut des ci-
» toyens.

» Quant au pharmacien ou apoticaire qui est l'une des mains du mé-
» decin, nul doresnavant sera receu pour dresser bouticque qui ne soit
» mediocrement versé en la langue latine, de peur que par ignorance,
» il ne face un tres dangereux qui proquo. Pourtant sera examiné par
» l'ung des medecins et ung des apoticaires desputé a qui sera presenté
» pour chef dœuvre quelque composition ou de pilules ou d'emplas-
» tres.

» Le dict apoticaire recevable en ceste Cité aura bonne congnois-
» sance des medicamentz simples, principallement usuelz, pour les
» bien choisir et discerner des mauvais lorsquil yra en marchandises,
» et la cognoissant la saura fort bien et methodiquement preparer et
» conserver dans les vases propres et convenables a chascune compo-
» sition, a quoy est necessaire quil ayt suffisans moyens et commodité.
» Au reste ne fera aucune composition laxative que l'ung des mede-
» cins ou tous ensemble n'ayent veu la dispensation des drogues avant
» la mixtion d'icelles.

» Aussy sera ordonné que toutes les bouticques des apoticaires soient
» visitées de six moys en six moys, scavoir au moys d'apvril et de
» septembre par les medecins et ung des plus anciens apoticaires des-
» puté, en la présence de deux de la Justice, pour visiter ce que sera
» en la bouticque : s'il est corrompu par le temps ou par négligence,
» soit jecté hors par l'auctorité des hommes de justice, au rapport des
» medecins et apoticaires.

» Les dictz apoticaires ne distribueront et ne vendront aucune dro-
» gue venéneuse et mortifere sans ordonnance des medecins, crain-
» gnant l'abus qui se pouroit commectre par l'ignorance de la faculté
» d'icelles drogues, comme pour arsenic antimoine mercure précipité
» et autres semblables.

« Aultre qu'apoticaire ne vendra medicament laxatif ou préparatif, » et sy quelque estranger en apporte, ne les pourra ny vendre ny dis- » tribuer quaux susdictz apoticaires.

» Ne fourniront les apoticaires leurs bouticles de composition laxa- » tive apportée d'ailleurs, ny aussy d'unguent d'emplastre, d'électuai- » res et d'autres compositions, n'estoit de la thériaque de la confection » de Venise, ou de quelque autre bonne et laborieuse composition, » de la fidelle dispensation de laquelle ilz s'enquestront diligemment » par la recherche du nom de l'autheur; ains composeront leurs me- » dicamentz de bons simples bien choisis bien preparez et fidellement » corrigez qu'ilz pouront faire venir de Paris de Lyon d'Amiens et de » Strasbourg.

» Pareillement sera deffendu aux marchans et artisans qui ne sont » de l'estat de pharmacie, de pouvoir vendre aucune tablette, emplas- » tre, unguent mithridat et huiles medecinales sans avoir esté visités » prealablement de l'auctorité de la justice par les medecins et apoti- » caires, parce quilz n'entendent point l'usage ni la faculté d'iceulx » medicamentz, la vendition desquelz sera reservée aux pharma- » ciens.

» Sera prohibé aux apothicaires de donner aucune medecine laxa- » tive soit simple ou composée, sans l'advis du medecin a aucuns ma- » lades, excepté ung clystere commun qu'ilz pouroient donner en » necessité au deffault du medecin, sy donc les medecins sont absentz » et que la necessite le requiert.

» Dadvantage, ne pourront usurper sur l'estat de chirurgien en fai- » sant sangnées, ouverture d'aposthume et de playes, afin qu'on ne » retourne a la confusion, et que chascun exerce l'art quil aura apprins » et congneu par la théorie et praticque de quelques années soubz bon » maistre.

» Les apoticaires tous ensemble dresseront une confrerie de sainct » Nicolas a lhonneur duquel feront dresser son effigie en un tableau » en lesglise des Prescheurs, ou annuellement le jour de la feste du » dict sainct en may, feront celebrer une messe solemnelle avec la pre- » dication, y feront une torche et autres luminaires qui seront entrete- » nuz par les dictz apoticaires, pour a quoy fournir, les nouveaulx re- » ceuz paieront pour entrée a la susdicte confrairie dix frans barrois.

» Aussy les apprentifs a leur entrée d'apprentissage paieront quatre » frans barrois excepte ceulx qui seroient filz de maistre.

» Advenant quung apoticaire aille de vie a trespas, tous les autres luy » adsisteront a son enterement, et luy feront chanter une messe.

» Tous les ans, le susdict jour de sainct Nicolas en may, s'eslira le

» maistre apoticaire et sera présenté a la Justice, qui adsistera à la vi
» sitation des bouticques et aussy aura charge des deniers qui provien-
» dront tant des apprentifs comme de ceulx qui dresseront nouvelle-
» ment bouticque.

» Reste maintenant le chirurgien qui est lautre main du medecin.
» Ne s'en recevra pour tenir bouticque qui pour le moins ne scache
» bien lire et escrire, car autrement n'estant instruict en la theorie par
» la lecture des bons autheurs, il n'aura rien de solide, estant seulle-
» ment fondé sur une expérience doubteuse et mal asseurée, sy elle
» n'est accompagnée de la théorique.

» Il sera examiné par les medecins et les maistres chirurgiens pour
» congnoistre de sa suffisance, et singulierement sur l'anatomie, pour
» aultant que le chirurgien ignorant icelle commect bien souvent de
» grandes faultes, faisant incisions mal a propos et sans observation de
» la rectitude des fibres qui est cause quil coupe transversalement
» quelque vaisseau au grand detriment de la santé.

» Il sera aussy examiné sur les principes de la chirurgie et chapitre
» singulier de Guidon[1] sur la curation des tumeurs contre nature,
» playes ulcères fractures dislocation et aultres malladies selon que les
» medecins jugeront estre necessaire en presence et soubz l'authorité
» de deux de la justice.

» Ne pourra ordonner aucune medecine laxative ni pilules sans ad-
» vis de medecins, ny vendre aulcune drogue ou medicamentz que
» ceulx qui sont particulierement de son art, pour estre mis en beson-
» gne par luy mesme, et ung clystere en cas de necessité, ne seigne-
» ront aulcun sans ordonnance du medecin.

» Se dressera une confrerie des bienheureux sainctz Comes et Da-
» mian en l'honneur desquelz annuellement le jour de leur feste, en
» l'esglise sainct Pierre le chairé sera celebré une messe solemnelle a la
» solicitation du Me chirurgien aux despens des confreres et s'y fera
» la predication.

» Et pour l'entretien de la susdicte confrérie les nouveaux maistres
» receuz et qui leveront bouticque payeront d'entrée six frans barrois,
» et les apprentifs trois, excepté les enfans de maistre.

» Le maistre chirurgien sera esleu et presenté à la justice par les
» medecins et par les chirurgiens, lequel aura charge des deniers de
» la confrérie et de contenir ses confreres en leur debvoir.

1. Guy de Chauliac ou le célèbre Guido (Vidus-Vidius) peut-être aussi s'agit-il ici du *Guidon de la praticque de chirurgie*, espèce de manuel, dont la premièrc édition date de 1485.

» Sera faicte deffence a tous coureurs, empiriques charlatans et por-
» teurs de triacle[1] donneurs d'antimoine, de mercure precipité et aul-
» tres empoisonneurs paracelsistes de praticquer leur art fallacieux, et
» dexposer en vente aucunes drogues au detriment de simples gens par
» leurs mensonges et faulses promesses, vendant ce qui porte plus de
« dommage que de proffict a la santé.

» Semblablement ne sera permis aux operateurs estrangers ou de la
» ville qui coupent les testicules ou tirent la pierre de la vessie par
« incision, de faire aucune operation sans la presence du medecin et
« Me chirurgien afin que les pauvres patients ne soient bourrelez par
» l'ignorance et audace d'ung effronteur estranger et incongneu.

» Ne seront pourtant empeschez les medecins apothicaires et chirur-
» giens forains approuvez, de praticquer en cette cité lors quilz en se-
» ront requis de quelque malade.

» Tous lesquelz articles sont accordez aux medecins apoticaires et
» chirurgiens de la dicte cité, a charge de visiter par iceulx chirurgiens
» une fois par sepmaine par ordre et alternativement l'ung apres l'aultre
» avecq l'ung des medecins et le chirurgien ordinaire, les pauvres ma-
» lades de l'hostel Dieu et y faire ce quilz pourront par le moïen de
leur artz.

» Et de plus en cas de notable necessité sassembler tous ou la plus
» grande partie avec les susdictz medecins pour consulter et adviser
» sur les pauvres malades, laquelle charge sera par apres dévolue au
» premier chirurgien receu en ceste cité, qui sera tenu et obligé de
» faire le semblable une foys la sepmaine jusques a la venue et recep-
» tion d'ung aultre.

» Faict en conseil, le sixe iour de juillet mil six cens et deux. »

On trouve dans le carton de nos archives municipales qui renferme ce règlement des statuts spéciaux aux chirurgiens, datés du 17 août 1602. Cette pièce est purement et simplement une expédition du document que nous venons de publier, mais expédition partielle, restreinte aux articles qui concernent l'exercice de la chirurgie et l'organisation de ceux qui s'y adonnent. Seulement, on y a ajouté cinq sols d'amende pour le membre de la corporation qui n'assistera pas au service de la fête de saint Cosme et saint Damien. Ils fixent aussi au jour de cette fête l'élection annuelle du maître juré.

Le magistrat tint rigoureusement la main à l'observation de ces sta-

1. *Triacle* paraît être une corruption de *thériaque*. Le dictionnaire de l'Académie a conservé le mot *triacleur* comme synonyme de md d'orviétan, de charlatan.

tuts. Il fit poursuivre et condamner par la justice temporelle quelques chirurgiens qui trouvaient la pratique de la médecine trop lucrative pour ne pas essayer de la continuer[1]. Il n'autorisa les étrangers, médecins et chirurgiens ambulants, à s'arrêter dans la cité, qu'après un examen subi par-devant les docteurs jurés, et la présentation d'un certificat, émané de l'official de Verdun, constatant leur religion et leur moralité[2]. Le permis de séjour délivré, il exigea d'eux une régularité de conduite que bien peu voulurent ou purent substituer à leurs habitudes de vie errante. Aussi le voyons-nous, à la fin de 1602, retirer à Pierre Maes, bourgeois de Huy, « opérateur aux corps humains », la permission temporaire qu'il lui avait accordée. Un peu plus tard, Me Charles de la Ruelle, « philosophe chimique et opérateur », après avoir obtenu une autorisation de résider pendant trois mois dans la ville et la banlieue, « est adverty de mectre fin a ses desportementz » ; mais loin de tenir compte de cette invitation, il y répond « par des propos » de contemnement contre l'auctorité de la justice, sur quoy messieurs » ont ordonné que commandement luy sera faict et a son compaignon, » par les sergentz d'icelle cité de sortir promptement d'icelle. »

A partir de cette époque, ces autorisations que l'on rencontrait fréquemment dans les *Registres des Délibérations et Résolutions*, deviennent extrêmement rares. Il est probable que le personnel médical suffisait à tous les besoins de la population : indépendamment de Me François Goze, boursier de Chauldeney, docteur « celeberrimae monspliensium medicorum universitatis », qui vint s'y fixer en 1609 ; et des deux médecins jurés, — dont l'un, Me Simonnin, avait mérité, pendant l'épidémie de 1606, les félicitations du magistrat et la reconnaissance de la ville entière —, on y comptait huit chirurgiens, Mes Jehan Blancvarlet « le viel », Jehan Blancvarlet le jeune, chirurgien juré, Bernard Brunvarlet, Nicaise Brunvarlet, son fils, Jean Fuzelier, Martin Lambert, Fiacre Mengin, et Pierre Tardivel. Et cependant ces nombreux praticiens n'absorbent pas toute la clientèle de la cité, car une délibération du 20 novembre 1610 appelle l'attention et les rigueurs de la justice sur certains guérisseurs non diplomés, avec cette restriction, toutefois, « neantmoings sy quelque particulier se vouloit » servir de la cure d'ung personnage non tellement qualifié comme il » est porté par les statutz, il le pouroit. »

Les registres des délibérations du corps municipal, qui nous ont ourni, presqu'exclusivement jusques alors, la substance de ce mémoire,

1. *Délib. du magistrat*, 5 octobre 1602.
2. *Idem*. 23 décembre 1602.

nous manquent de 1612 à 1622. Les autres sources où nous avons pu puiser, ne nous donnent, pendant cette période de dix années, que trois renseignements sur le sujet que nous traitons.

Le 24 mars 1618 « messire Jean Baulgnon, prebstre natif de Hennemont, naguères curé de Sainct Saulveur de Verdun et a présent de » Dieuze, fonde deux bources perpétuelles, pour deux jeunes filz vacquer aux estudes l'espace de treize ans, assavoir aux humanités, » philosophie, théologie et médecine.....[1] »

Le second est une convention, du 28 novembre 1619, par laquelle Me Jacques François, apothicaire, s'engage à nourrir et à loger le jeune François de la Plume, pendant deux années, « moyennant et » parmy la somme de trente escus à quattre frans six gros barrois l'ung, » pour pendant le dict temps, en avoir le soing, le faire prier Dieu et » assister au service divin notamment les festes et dimanches, et luy » monstrer et expliquer l'art de pharmasie et estat d'apoticaire sans luy » en cacher ni céler aucunes choses ».[2]

Le troisième est une délibération du chapitre de la cathédrale, du 29 juillet 1620, qui nous donne et le véritable nom et l'époque de l'arrivée à Verdun d'un médecin qui y acquit une certaine réputation, et dont le fils, médecin lui-même, fut un des personnages les plus remarquables de la cité, au milieu du XVIIe siècle. Je veux parler de l'auteur de l'*Oimologie*, de J.-S. de Sainct-Hilliers. Bien que l'armorial de Lorraine[3] ait consacré plus tard les prétentions héraldiques de sa famille, il s'appelait tout simplement Jacques Simon, fils d'un paysan de Saint-Hilaire (canton de Fresnes), ou, comme on disait alors, de Saint-Hiliers. Il avait été élevé avec les enfants de chœur de la cathédrale ; puis, pour l'aider à continuer des études qui promettaient d'être brillantes, le chapitre l'avait pourvu d'un office de marguillier qu'il résigna, en 1620, en faveur de son frère, après l'obtention de ses lettres de docteur en médecine. C'est sur le titre de son livre, publié en 1623, qu'il prend pour la première fois le nom de Saint-Hilliers, mais on ne le lui donne pas encore dans les actes publics, car lors de la naissance de son fils, qui devait être un jour médecin de renom et magistrat distingué, le prêtre, rédacteur de l'acte de baptême, écrit seulement, à la date du 16 mars 1625, « cejourdhuy fut baptizé Théodore » filz de honnorable Me Jacques Simon, docteur en medecine et Fran-

1. Anciennes minutes des notaires de Verdun, étude de Me Mauvais.
2. Idem.
3. Bibl. imp., Armor. de Lorraine, Bureau de Verdun, état du 30 janvier 1699.

» coize Bailliot sa femme. » Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons écrit ailleurs[1] de l'*Oïmologie*. Disons seulement que son apparition empêcha la publication d'une *Instruction* sur la peste, due à la plume du docteur Simonnin, que Wapy, notre savant et fécond imprimeur, allait livrer à ses presses.

Nous voyons par plusieurs délibérations de la fin de 1622, et des premiers mois de 1623, que, pendant cette lacune de dix années, deux autres médecins étaient venus s'établir à Verdun : c'étaient Me Jean Romagne et Me Baulgnon.

Vers le même temps, à l'imitation de Mondor et de Tabarin, dont les farces et les drogues se débitaient alors avec le plus grand succès sur leur théâtre de la place Dauphine, un aventurier, que nos registres qualifient cependant de docteur en médecine, Dominique Attavant, obtenait la permission de se fixer dans la cité, « d'y vendre et distribuer » ses remedes, baulmes et autres medicamentz exterieurs avec quelques » comédies et recréations honnestes en publicque, hormis pendant l'of- » fice divin aux jours de dimanche et festes commandées.[2] »

Le 28 avril 1627, Me Jacques Humblot est pourvu de la charge de chirurgien juré, vacante par le décès de Me J. Blancvarlet le jeune.

En août 1630, le docteur Simonnin meurt, et est remplacé, sur la recommandation du maréchal de Marillac, gouverneur de Verdun, par Me J. Romagne.

Deux mois plus tard, le 7 novembre, on accorde à Me F. Goze la survivance de Me Lordel dont la mort ne doit pas beaucoup tarder. Car quand, pendant la longue épidémie de 1631, le magistrat somme les médecins jurés qui ont abandonné la ville, comme leurs confrères, d'y rentrer sous quatre jours, à peine de perdre leurs traitement et priviléges, c'est à messieurs Romagne et Goze qu'il fait signifier cette mise en demeure ; et comme on ne sait où ils ont fui, il ajoute : « Ce » questant nottiffié a leur domicile, vauldra comme s'il estoit desclaré » a leurs personnes. »

Dès le début de cette terrible maladie, Wapy, pour ne pas être devancé, comme en 1623, se hâta de donner au public, avec une réimpression du *Brief traicté* de J. Danly, le manuscrit que lui avait naguères confié le docteur Simonnin et dont nous avons parlé à l'occasion de l'*Oïmologie*. Ces deux petits ouvrages furent publiés en un

1. *Recherches historiques sur les maladies épid. et contag. qui ont régné dans le Verdunois.* Verdun, Laurent, 1853.

2. Registre des dél. du mag. 1624, 30 juillet.

seul corps, le premier « Jouxte la copie » de l'édition de 1584, le second sous le titre suivant :

« REMEDES CONTRE LA PESTE tant preseruatifs que curatifs par » feu monsieur SIMONNIN, médecin tres-fameux en la cité de Ver- » dun. — A Verdun par l'imprimeur de l'Illustrissime prince et réve- » rendissime Prelat monseigneur levesque et comte de Verdun. — » 1631. »

La réimpression du livret de J. Danly ne fut pas une idée de Wapy; elle entrait dans le projet de publication de Me Simonnin. On en trouve la preuve dans une lettre écrite, en juillet 1623, par notre auteur au célèbre imprimeur : « Je vous ay mis en main ces jours passés plu- » sieurs libelles pleins de très-bons et très-salutaires conseils contre » la contagion, et vous puys dire que celuy de feu mosieur d'Anly ja- » dis tres docte et celebre medecin en cette ville, mon devancier, est » tres acomply en ce qui regarde la curation et preservation de cette » furieuse maladie........ J'y ay adjouté quelques remedes des mieulx » choysis tant des anciens que des modernes...... »

C'est un livre rarissime que celui qui renferme ces deux opuscules. Le seul exemplaire que nous connaissions fait partie de la riche collection de M. Clouet.

Nous ne nous arrêterons ni sur le procès de Me Brunvarlet avec les recteurs de l'aumône publique qui refusaient de lui payer onze écus réclamés par ce chirurgien pour avoir guéri une fille de l'hôpital[1] « de la grosse veroll », ni sur les mésaventures judiciaires d'un nouveau médecin verdunois, Me de Latour, qu'une jeune fille désignait, devant l'official, comme l'auteur de sa grossesse. Si le mot *chantage* est d'hier, la chose qu'il exprime n'est pas moderne, et le pauvre docteur dut acheter, de Nicole Cybèle, le droit de ne pas être père[2]. Du reste, le corps médical, alors, peut-être à cause de sa conduite équivoque en ce temps d'épidémies, semble n'être pas en grande faveur auprès du magistrat. Tout au moins ce dernier s'est-il départi de la vigilance qu'il avait apportée à l'exécution des statuts de 1602. Ainsi il n'exige plus d'examen du bachelier ou du docteur qui présente ses titres universitaires ; il ne ferme plus les portes aux charlatans de toutes sortes, opérateurs de hernies, extracteurs de la pierre et de cataractes, fabricants de baumes et d'onguents, etc., etc. Des aspirants chirurgiens

1. Archives de l'hôpital Sainte-Catherine de Verdun, registre des délibérat., tome 1, folio 17, verso.

2. Anciennes minutes des notaires de Verdun. Etude de Me Mauvais, 3 mars 1633.

qui n'ont pu subir, d'une manière satisfaisante, l'épreuve ordonnée par le règlement, ont tranquillement pendu « brouettes et bassins. » Mais le fait le plus curieux, la violation la plus formelle des statuts, est l'injonction adressée par le magistrat aux docteurs jurés qui protestaient, d'avoir à examiner Pierre du Pré, bourgeois, de Verdun, « sans ad-
» voir esgard *qu'il ne scait lire ny escripre*, pour syl est trouvé de
» de capacité suffisante au faict des cures et guerisons, exercer lart de
» cirurgie, non obstant le deffault susdict de lecture et descripture. »

Le 23 décembre 1634, les apothicaires obtinrent, sur leur requête, un règlement spécial qui ne diffère de celui de 1602 que par l'élévation des droits à acquitter lors de l'entrée en maîtrise ou en apprentissage : le nouveau maître qui, sous l'ancien tarif, ne payait que 10 francs barrois, est taxé à 150 livres de France ; les apprentis doivent 10 livres ou seulement 3 s'ils sont fils de maîtres. Huit apothicaires ont signé la requête demandant au magistrat la révision de leurs statuts : ce sont Mes J. Chantrel, — J. François l'aîné, — Nicolas Sauvage, — J. François le jeune, — J. Janson, — Bernardin Sauvage, — Vaillant, — et M. de la Plume. Ils se livrent toujours à la fabrication des dragées dont le prix varie de 3 F. à 5 F. 6 gros la livre. Quant à leurs produits purement pharmaceutiques, voici une soumission adressée par J. Janson aux recteurs de l'hôpital, qui nous donne des renseignemens précis et sur leur nature et sur leur prix :

« OFFRE DES DROGVES ET MEDICINES DU SIEUR JANSON.

» Toute médicine l'une parmy l'aultre.....	I fr.		
» Sirot l'unce..................		II gros.	
» Lavement l'un parmy l'aultre............		IX	
» Prise de pillules l'une parmy l'aultre......		III	
» Liniment.........................		VI	
» Julet............................		IX	
» Suppositaire......................		I	
» Condy composé avec confection d'Iacinthe..	II		
» Apiteme..........................		XXX	
» Potion cordiale composée avec confection			
» d'Alguemez et d'Iacinthe...............	II		
» Grandes emplastres pro stomacho.........		IX	
» Toutte huyle, l'unce..................		»	I blanc
» L'unce canelle.....		IX	
» Laict d'amende composé avec le sucre eaue de roze et semence de pavo...............		IX	

Pendant la peste de 1636, médecins et chirurgiens abandonnèrent la ville. Un seul montra quelqu'abnégation : ce fut Me Baudelot. Le

magistrat dut faire un appel à des praticiens étrangers que l'appât d'un salaire, cent écus par mois, détermina à venir affronter les horreurs du fléau. Quelques-uns succombèrent à l'œuvre. Ceux qui survécurent et qui voulurent demeurer à Verdun, y furent l'objet de toutes les prévenances et de toutes les faveurs du corps municipal. Quant aux médécins et chirurgiens jurés, traitements, exemptions, priviléges, tout leur fut retiré ; et plus de vingt ans devaient s'écouler avant que l'on ne rétablît au budget le chiffre de la pension annuelle qui leur avait été allouée,

Le 6 août 1639, des modifications et additions furent apportées au règlement de 1602, en ce qui concerne les chirurgiens. Voici en quoi consistent les principales :

Le médecin qui vient se fixer dans la cité est soumis à un droit de réception de trente livres. — Le chirurgien reçu maître paie soixante livres, et s'il est fils de maître, douze livres seulement.

Pour droits d'examen, les médecins interrogateurs perçoivent trois livres, et le Me chirurgien deux livres.

Si un chirurgien enlève un client à son confrère sans l'en avertir, il doit verser une amende de douze livres dans la caisse de la corporation[1].

Ces statuts ainsi révisés seront bientôt encore « réformés et corrigés », non plus par le Sénat et Magistrat de la cité, mais par les gens du Parlement de Metz, dont tous les efforts tendent à annihiler le peu d'indépendance qu'aient conservée nos trois villes impériales[2]. Le magistrat protestera, criera à la violation des libertés de la cité, dont les rois ont juré si souvent le maintien, adressera ses remontrances au Parlement, enverra des députés à la Cour[3]. Mais l'année 1648 va sonner : l'usurpation de la France et les abus d'autorité de ses légistes seront consacrés par le traité de Westphalie.

Charles BUVIGNIER.

1. Arch. de l'Hôt.-de-Ville de Verd. Cart. *Corporations d'arts et métiers.*

2. *Recueil des édits, déclarations, lettres patentes enregistrées au Parlement de Metz*, tome 1, p. 435.

3. Reg. des ordon. et résol., année 1641, 6 juillet.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, imp. de A. Lepage.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

6e ANNÉE. — 3e NUMÉRO. — MARS 1857.

SOUSCRIPTION

POUR LA RESTAURATION DU

PALAIS DUCAL DE NANCY

ET L'INSTALLATION

DU MUSÉE LORRAIN DANS LA GALERIE DES CERFS.

NEUVIÈME LISTE.

La Ville de Blâmont	50
La Ville de Bruyères (Vosges)	15
La Ville de Sarrebourg	50
MM.	
Chevandier (Eugène), membre du Conseil général	100
Lejeune (Emile), négociant	10
Lejeune, père	5
I. Treffière, de Vouvray (Indre-et-Loire)	2
L'abbé Mangin, ancien directeur du pensionnat Drouot	5
Cauzier-Lahaye, négociant	5
Doucet, contrôleur des contributions directes	25

Elie (Edmond), négociant	30
Un anonyme	10
Un anonyme	1
Un anonyme	1
Mme de Foucauld, à Mirecourt	10
Total de la 9e liste	319
Total général	11,475

Nous continuons à publier le texte des délibérations des Conseils municipaux qui ont bien voulu manifester leurs sympathies pour l'œuvre de restauration du Palais ducal.

Délibération du Conseil municipal de Blâmont.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Henri Lepage, archiviste du département, qui, au nom du Comité du Musée historique lorrain, sollicite le concours des Villes et Communes de l'ancienne Lorraine pour la restauration du Palais ducal, à Nancy.

Le Conseil, délibérant sur cette demande;

Attendu qu'il convient de perpétuer le souvenir des grands événements qui se rattachent à l'histoire de notre pays;

Considérant que la Ville de Blâmont a joué un certain rôle dans cette histoire;

Désirant, au surplus, donner un témoignage de sa vive sympathie pour une œuvre éminemment nationale;

Vote une somme de cinquante francs au profit de la restauration du Palais ducal et l'installation définitive du Musée lorrain dans la Galerie des Cerfs, regrettant profondément que l'insuffisance de ses ressources ne lui permette pas de faire une allocation plus considérable.

Délibération du Conseil municipal de Charmes.

Sur la proposition du Maire et les explications par lui données; le Conseil, désirant témoigner la sympathie qu'il éprouve pour le projet si éminemment patriotique de la création d'un Musée historique lorrain, vote une somme de cent francs pour cet objet.

Délibération du Conseil municipal de Pont-à-Mousson.

M. le Maire donne lecture au Conseil de deux lettres relatives à l'établissement du Musée lorrain dans l'ancien Palais ducal de Nancy, l'une de la Commission de ce Musée, iustituée par M. le Préfet; l'autre de M. Guerrier de Dumast, qu'on trouve toujours lorsqu'il s'agit de réveiller les grands souvenirs de notre pays.

M. le Maire donne ensuite, au sujet de ces lettres, quelques explications, puis les soumet à la discussion, à la suite de laquelle le Conseil, pensant que Pont-à-Mousson, si riche en souvenirs, ne peut rester étranger à une œuvre appelée à retracer la vie passée de notre Lorraine, à la gloire de laquelle il a apporté une si grande part, délibère qu'une souscription sera ouverte et que, malgré ses minimes ressources, pour répondre à l'appel qui lui est fait, une somme de cent francs sera mise à la disposition de la Commission du Musée lorrain.

Délibération du Conseil municipal de Sarrebourg.

Le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre circulaire par laquelle le Comité du Musée historique lorrain invite les communes à voter des souscriptions pour concourir à la

restauration du Palais ducal et à l'installation définitive du Musée lorrain dans la Galerie des Cerfs.

Cette lecture terminée, le Conseil prend la délibération suivante :

Considérant que l'œuvre entreprise par le Comité intéresse toutes les villes qui faisaient partie du duché de Lorraine; qu'à ce titre, Sarrebourg ne saurait y rester indifférent;

Mais, considérant que l'état financier de la Ville ne lui permet pas d'élever le chiffre de sa souscription au niveau de ses sympathies en faveur de l'œuvre projetée;

Déclare voter une somme de cinquante francs pour concourir aux frais de restauration du Palais ducal et d'installation du Musée lorrain dans la Galerie des Cerfs.

Délibération du Conseil municipal de Vézelise.

Vu l'appel du Comité du Musée historique lorrain, du 31 janvier dernier, proposant la restauration du Palais ducal de Nancy et l'installation du Musée dans la Galerie des Cerfs;

Considérant que la création de ce Musée là où les souvenirs les plus sympathiques retracent aux populations de la province la fidélité et le dévoûment héroïque à leurs princes et à la patrie de leurs ancêtres, est une conception heureuse et éminemment patriotique;

Considérant que Vézelise est une des villes de la Lorraine qui, par ses monuments armoriés, rappelle le souvenir et les bienfaits des comtes de Vaudémont, ses fondateurs, le séjour des René, des Antoine, des Léopold, les plus généreux de nos ducs, et la naissance d'hommes marquants, la plupart même illustres;

Toutefois, considérant, d'une part, l'exiguité des res-

sources de la ville de Vézelise, qui ne lui permettent qu'à grand'peine de parer aux besoins les plus importants; et, d'un autre, désirant se montrer empressé de faire à l'appel flatteur du Comité une réponse qui lui semble un devoir;

Le Conseil municipal est d'avis unanimement qu'il y a lieu de voter, sur fonds libres de l'exercice courant, une somme de cinquante francs pour être affectée aux travaux énoncés en la circulaire du 31 janvier dernier.

M. le Maire de Vézelise avait précédemmenta adressé au Président du Comité la lettre suivante, que nous sommes heureux de publier :

« Vézelise, le 18 février 1857.

» Monsieur le Président,

» La circulaire du Comité du Musée historique lorrain, en date du 31 janvier dernier, que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, a ravivé des souvenirs non encore éteints dans la mémoire de mes concitoyens.

» Aussi, je m'empresse de vous annoncer que le Conseil municipal de Vézelise a voté, à l'unanimité, dans sa session de ce mois, une somme de cinquante francs, à titre de manifestation sympathique pour l'œuvre utile et si éminemment patriotique de la restauration du Palais ducal de Nancy et de l'installation du Musée historique lorrain dans la Galerie des Cerfs.

» Organe des membres du Conseil municipal, je suis chargé de vous exprimer le regret de ce que les faibles revenus de la ville ne lui permettent pas d'être plus libéral.

» Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

» *Le Maire de Vézelise,*

» ROLLIN. »

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 9 mars.

Le Président communique : 1° une lettre de M. le prince Augustin Galitzin, lequel annonce qu'il met à la disposition de la Société un exemplaire de son travail concernant Louise de Lorraine; 2° une lettre par laquelle M. Arsène de Noüe promet à la Société de lui adresser prochainement son *Histoire du pays de Stavelot;* 3° une lettre de la Société archéologique du grand-duché de Luxembourg, relative à des échanges de publications; 4° enfin, une lettre de M. l'abbé Jules Corblet au sujet de la *Revue de l'art chrétien,* qu'il vient de fonder. La Société, tout en reconnaissant l'intérêt que doit offrir cette publication, exprime le regret de ne pouvoir s'y abonner.

Ouvrages offerts à la Société.

Inventaire des meubles, bijoux et livres estant à Chenonceaux le huit janvier MDCIII, précédé d'une histoire sommaire de la vie de Louise de Lorraine, reine de France, suivi d'une notice sur le château de Chenonceaux, par le prince Augustin Galitzin.

Notice sur Wibald, abbé de Stavelot, sa patrie, sa famille; par M. le docteur Arsène de Noue.

*Seings et sceaux des armes de quarante-quatre membres du Siége des Nobles du Duché de Luxembourg et Comté de Chiny, qui ont adhéré jusqu'en 1716, à la résolution du 22 octobre 1670, additionnelle au § 5 de l'ordonnance rendue à Bruxelles le 16 février 1548 par l'empereur Charles Quint concernant l'admission des Gentilshommes

au Siége des Nobles. Original tiré du cabinet M. Ch. Munchen à Luxembourg. Fac-simile, Metz 1856. Offert par M. le comte DE STRATEN-PONTHOZ

L'Austrasie, revue de Metz et de Lorraine. 5e Année.-2e livraison.

Revue de l'art chrétien. 1re Livraison.

Congrès scientifique de France. XXIIe session tenue au Puy en septembre 1855. Tome II.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 4e Trimestre de 1856.

Compte-rendu de la XXIIe séance publique annuelle de la même Société.

Publications de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Grand-Duché de Luxembourg. Année 1855. XI.

Catalogue de la Bibliothèque de l'Athénée royal grand-ducal de Luxembourg, par le professeur A. NAMUR.

M. l'abbé DEBLAYE a fait don à la bibliothèque de la Société des deux ouvrages suivants :

Institutions neutoniennes, par M. Sigorgne, de la Société royale des Sciences et Belles-Lettres de Nancy. Paris, 1769.

Institutiones astronomiœ, editio novissima, auctior et emendatior (manuscrit).

Admission et présentation de membres.

Est admis comme membre de la Société, M. le docteur Arsène de Noüe, à Malmédy (Prusse).

Lectures.

M. Jacquot continue la lecture de son *Coup-d'œil sur l'histoire de l'enseignement dans le Pays toulois*.

M. Louis Lallement lit *Un Pèlerinage à Domremy-la-Pucelle en 1856*.

M. l'abbé Marchal commence la lecture de sa *Notice historique et statistique sur le faubourg Saint-Pierre de Nancy.*

MÉMOIRES.

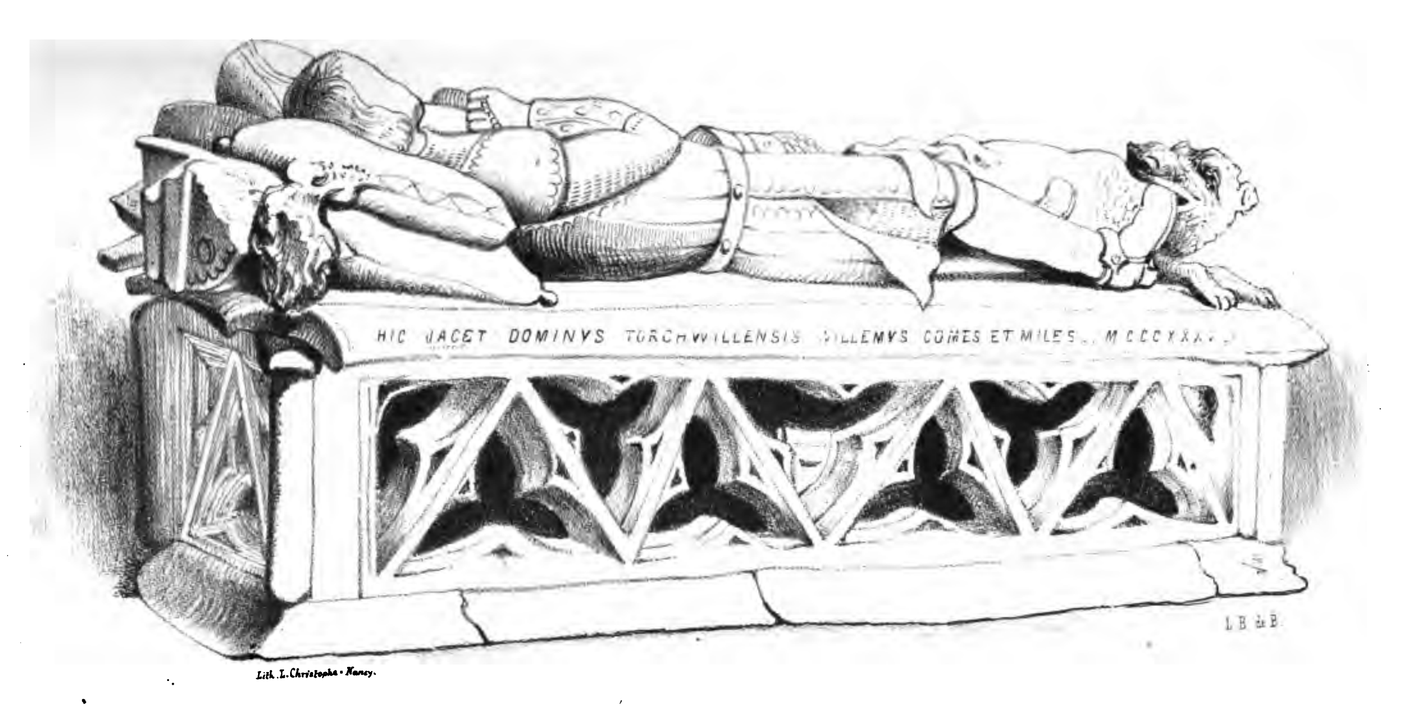
NOTE SUR L'ÉPOQUE DE LA CONSTRUCTION DE L'ÉGLISE DE MUNSTER (MEURTHE).

Un membre de la Société d'Archéologie lorraine, M. L. Benoit, de Berthelming, ayant bien voulu dessiner et lithographier pour la Société le mausolée érigé à Wilhelm de Torcheville dans l'église de Munster, nous avons cru devoir joindre à ce dessin la notice suivante, qui a été publiée déjà, en 1849, dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas.* L'auteur s'est borné à faire à son premier travail quelques rectifications destinées à modifier des assertions peut-être trop exclusives sous certains rapports.

Une tradition constante, qui a été accueillie et reproduite par tous nos historiens, attribue la fondation de l'église et de la collégiale de Munster à un chevalier nommé Wilhelm de Torcheville, dont le mausolée se voit dans cette église.

D'après la légende, ce seigneur, étant assiégé dans son château par les comtes de Réchicourt et de Dagsbourg, et se voyant sur le point de tomber au pouvoir de ses ennemis, sortit, pendant la nuit, de sa forteresse, et se jeta, à cheval, dans l'étang qui en baignait les murs. Mais son cheval perdit haleine, et Wilhelm aurait infailliblement péri si un chien fidèle, qui l'avait suivi dans sa fuite, ne l'eût tiré par la genouillère de sa botte et guidé vers le rivage.

Au milieu du péril, le sire de Torcheville avait fait vœu,



TOMBEAU DANS L'ÉGLISE DE MUNSTER.

s'il était sauvé, d'ériger une église en l'honneur de saint Nicolas. Fidèle à sa promesse, il fit construire, sur une éminence, au milieu du village de Munster, le beau monument religieux qu'on y admire encore aujourd'hui[1].

Il est fâcheux que cette légende romanesque soit contredite par les écrivains même qui ont le plus contribué à la propager. En effet, Dom Calmet, qui l'a consignée dans sa *Notice de la Lorraine*, dit ailleurs[2] que Henri de Fisting (Finsting ou Fénétrange), archevêque de Trèves, fonda la collégiale de Munster ou Moutier, dans le diocèse de Metz. Cette fondation eut lieu quelque temps après l'élévation de Henri au siége archiépiscopal de Trèves, c'est-à-dire, vers 1260.

Deux années après, le prélat fit don à l'église de Munster et à ceux qui la desservaient de son moulin de Guinzeling, d'une maison et d'une grange qu'il possédait à Munster.

En 1270, cette église tombant en ruines, les chanoines conçurent le projet de la reconstruire d'une manière magnifique. Mais, comme leurs propres ressources étaient insuffisantes, ils s'adressèrent au pape Innocent IV et en obtinrent une bulle par laquelle le Souverain Pontife exhortait les fidèles à concourir à cette entreprise.

Voici la traduction de cette bulle et de la lettre du chapitre qui l'accompagne[3].

1. Cette tradition a fourni le sujet d'une légende, qui a été insérée dans l'*Austrasie, revue du Nord-Est de la France* (octobre 1838).

2. *Histoire de Lorraine.*

3. Ces deux pièces sont écrites à la suite l'une de l'autre sur la même feuille de parchemin. Celle-ci est maculée et effacée en plusieurs endroits, ce qui s'explique par l'usage auquel elle était destinée : elle servait, en effet, comme de passeport ou de lettres de créance aux quêteurs qui allaient recueillir des offrandes au nom des chanoines de la collégiale.

« H., doyen, et tout le chapitre de l'église Saint-Nicolas de Munster (*de Munstre*), diocèse de Metz, à tous les abbés, prieurs, doyens, prêtres, vicaires et autres personnes ecclésiastiques de la ville et du diocèse de Trèves, salut en Notre Seigneur.

» Sachez que nous avons reçu des lettres apostoliques conçues en ces termes :

» Innocent, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à tous les fidèles chrétiens qui verront ces lettres, salut et bénédiction apostolique.

» Puisque, ainsi que le dit l'Apôtre, nous serons traités au tribunal du Christ selon que nous aurons vécu, que notre conduite aura été bonne ou qu'elle aura été mauvaise, nous devons prévenir le jour du jugement dernier par des œuvres de miséricorde, et, en vue de la mort, semer sur la terre de quoi recueillir plus abondamment dans le ciel; conservant un espoir et une confiance inébranlables; car celui qui sème peu moissonnera peu et celui qui sème dans les bénédictions recueillera avec les bénédictions la vie éternelle. Nos chers fils, les doyen et chapitre de l'église de Munster, diocèse de Metz, nous ayant fait exposer qu'ils avaient commencé à faire reconstruire cette église d'une manière magnifique (*opere sumptuoso*), et qu'ils avaient besoin, non seulement de toutes leurs ressources, mais encore des offrandes des fidèles; nous vous prions, avertissons et exhortons tous dans le Seigneur, et vous enjoignons, pour la rémission de vos péchés, de distraire pour cette aumône quelque partie des biens que Dieu vous a donnés, afin qu'au moyen de ce secours, cette œuvre si pieuse puisse être terminée, et que, grâce à votre bonne action et aux autres actes louables que vous aurez faits par l'inspiration de Dieu, vous puissiez parvenir aux félicités de la vie éter-

nelle. Confiants dans la miséricorde du Dieu tout puissant et dans l'autorité des bienheureux apôtres Pierre et Paul, nous accordons miséricordieusement à tous ceux qui, vraiment pénitents et s'étant confessés, auront contribué à cette entreprise, une remise de cent jours sur la pénitence qui leur aurait été infligée, mais seulement jusqu'au moment de l'achèvement des travaux.

» Donné au palais de Latran, le 3 des kalendes de mars, la 11e année de notre pontificat. »

« L'église vénérable du bienheureux Nicolas, confesseur, située à Munster, diocèse de Metz, dans laquelle notre Seigneur et Rédempteur opère, par l'intercession du très-glorieux confesseur Nicolas, d'insignes et nombreux miracles, dans laquelle les possédés sont délivrés et les infirmes guéris de différentes maladies par l'intercession du même saint, étant en partie tombée en ruines et en partie sillonnée par des lézardes qui la menacent d'une destruction prochaine, nous nous proposons, nous, doyen et chapitre de la même église, d'en opérer la reconstruction. On a déjà commencé de fond en comble celle du chœur sur un plan fort vaste et d'une manière magnifique ; et nos propres ressources ne suffisant pas à l'achèvement d'un si grand ouvrage, nous sommes obligés d'implorer vos secours et ceux de tous les gens de bien. En conséquence, nous vous prions tous et vous supplions très-instamment de recevoir favorablement les envoyés de ladite église, qui, porteurs des présentes, viendront vers vous pour recueillir les offrandes des fidèles chrétiens, et de les aider de tout votre pouvoir dans leur mission, afin que, grâce à cette bonne œuvre et aux autres que Dieu vous inspirera de faire, vous puissiez parvenir aux félicités de la vie éternelle.

» Nous, doyen et chapitre, et toute la confrérie du très-

saint confesseur Nicolas, établie dans la même église, et dont font partie plus de soixante prêtres et autant de diacres, des sous-diacres, des clercs, des laïcs, nobles et roturiers (*ignobiles*), lettrés et illétrés, confiants dans la miséricorde de Dieu, les mérites et l'intercession de la très-glorieuse Vierge Marie, du bienheureux confesseur Nicolas et de tous les saints confesseurs, nous accordons à tous les chrétiens vraiment pénitents et qui se seront confessés, qui auront envoyé leurs offrandes à ladite église, la participation, avec nous et comme nous, de tous les biens qui ont été faits jusqu'à présent ou seront faits à l'avenir dans les susdites église et confrérie. En outre, chaque semaine, on célèbrera trois messes, savoir : le mardi pour les défunts, le jeudi en l'honneur du bienheureux confesseur Nicolas, et le samedi en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie, mère de Dieu, pour tous les fidèles, vivants ou morts; et à tous les quatre-temps, le vendredi, tous les confrères prêtres les plus voisins, après avoir célébré plusieurs messes, célèbreront solennellement les obsèques et l'anniversaire des confrères et de tous les bienfaiteurs de la même église; on étendra devant l'autel une pièce de soie, on se servira de la croix, de l'encensoir et des cierges, et chacun tiendra un luminaire dans sa main. Et si l'un des confrères prêtres ne venait pas à la cérémonie, il paierait douze deniers de cire pour les âmes desdits fidèles.

» Nous donnons et accordons aussi auxdits envoyés tout pouvoir pour admettre dans la confrérie du très-glorieux confesseur les fidèles, quels qu'ils soient, qui le demanderaient avec dévotion.

» En foi de quoi, nous, doyen et chapitre susdits, avons fait apposer nos sceaux aux présentes. Donné l'an du

Seigneur mil deux cent et septante, la veille des Ides de mars.

» Nous, doyen, n'ayant pas notre scel, nous sommes servi de celui du seigneur Jean, chantre de ladite église[1]. »

C'est donc environ à l'année 1270 qu'il faut faire remonter le commencement de l'église actuelle de Munster. En 1271, un nommé Jean, seigneur de Kirkelt, et Elisabeth, sa femme, firent plusieurs donations à cette église. Les ducs de Lorraine, les seigneurs de Fénétrange, et probablement aussi le comte Wilhelm de Torcheville, contribuèrent, par leurs dons, à l'érection du monument, qui ne fut terminé que dans le courant du xiv[e] siècle, comme l'atteste l'architecture de plusieurs de ses parties. Ainsi s'expliquerait la présence du mausolée de Wilhelm dans l'église de Munster, dont les chanoines étaient tenus, sans doute en vertu d'une donation qui leur avait été faite, de célébrer annuellement quatre services pour les ducs de Lorraine.

Quant à la fondation de la collégiale, il est permis de supposer qu'elle est antérieure au temps qui lui est assigné par Dom Calmet; mais on ne saurait rien préciser à cet égard. Ce qui paraît certain, c'est que son érection est postérieure à la construction de l'église primitive de Munster, laquelle tombait déjà en ruines en 1270. Cette église, illustrée et sanctifiée par les miracles qui s'y opéraient par l'intercession de saint Nicolas, donna probablement lieu à l'établissement d'une collégiale, dont les chanoines furent chargés de la desservir. Mais on ne connaît pas l'origine de cet ancien édifice, et on ignore à quelle circonstance il fut redevable de la renommée dont il jouissait peut-être longtemps avant la seconde moitié du xiii[e] siècle.

Henri LEPAGE.

1. Archives du département de la Meurthe, titres des églises de Munster et Romécourt.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

M. l'abbé Morel, curé de Bon-Secours, a offert au Musée un exemplaire de la copie, en plâtre, de la statue qui orne le fond du sanctuaire de son église. Cette petite représentation, réduite à un sixième, a été exécutée avec beaucoup d'intelligence et de talent; elle est peinte comme l'original, dont elle donne une idée très-exacte.

On sait que la statue de la Sainte Vierge qu'on voit dans le chœur de Bon-Secours, a été faite, en 1505 ou 1506, par un artiste lorrain, nommé Mansuy Gauvain, le même qui sculpta la statue équestre du duc Antoine pour la porterie du Palais ducal de Nancy. Plus heureuse que cette dernière, l'image de la Mère de Dieu, placée dans l'ancienne chapelle des Bourguignons par les soins de René II, s'est conservée intacte jusqu'à nous; elle rappelle tout à la fois la piété du vainqueur de Charles-le-Téméraire et le simple monument depuis longtemps détruit, que ce prince avait fait élever en souvenir de sa victoire.

— M. de Scitivaux de Greische, vice-président de la Société d'Agriculture, vient d'enrichir la bibliothèque du Musée lorrain de deux ouvrages très-précieux. Le premier est un manuscrit in-folio, de 276 feuillets, contenant la copie d'un grand nombre de pièces, de différentes époques, relatives à l'histoire de Lorraine.

Le second est intitulé : « Cartes générales et particulières de la limite entre la France et les états du prince de Nassau-Sarbruck. » On lit, sur la première page, au-dessus du titre : « Le présent recueil, contenant vingt-cinq cartes,
» a été cotté et paraffé par nous commissaire nommé par
» le Roi pour faire l'examen et l'inventaire des papiers

» concernant le service de Sa Majesté, et dépendans de la
» Commission des limites, après le décès du S[r] Mathis,
» commissaire desdites limites, à Bouquenom, ce douze
» février dix sept cent soixante-quatorze.

» J. G. F. Chassel. »

Ce recueil est divisé en trois parties : la première concerne le comté de Sarwerden, la seconde le comté de Sarbruck, la troisième le comté d'Ottweiller et le bailliage de Schambourg.

Ces vingt-cinq cartes, d'une exécution remarquable, forment un grand atlas relié avec beaucoup de soin.

Les deux ouvrages donnés par M. de Scitivaux appartenaient à M. Pierre de Sivry, président au Parlement et secrétaire perpétuel de l'Académie de Nancy, père de M[me] de Vannoz.

CHRONIQUE.

Le dernier numéro de la *Revue des Sociétés savantes*, publiée sous les auspices de M. le Ministre de l'Instruction publique, contient un rapport fait au Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts de la France, par M. Berger de Xivrey, membre de l'Institut, sur le volume des *Mémoires de l'Académie de Stanislas* pour l'année 1855. Le savant rapporteur passe en revue, notamment, les travaux historiques publiés dans ce volume par MM. Digot, Beaupré, Meaume et Henri Lepage ; et, à l'occasion de la seconde dissertation de ce dernier sur cette question : Jeanne d'Arc est-elle lorraine ? il formule une opinion que nous sommes heureux de consigner ici : « C'est, dit M. Berger de Xivrey, un titre fort honorable pour M. Lepage d'avoir établi avec fermeté, dès le principe de cette fort longue discussion, que l'héroïque Pucelle était née dans la partie barroise du village de Domremy, dont l'autre moitié était de la Champagne. *Les monuments sont venus successivement entourer ce fait d'une surabondance*

d'autorité ; et, dans une dernière brochure, plus récente encore que ce Mémoire, les explications fournies à M. Lepage par le vénérable curé de Domremy, sur une difficulté qui restait seule à éclaircir, NE LAISSENT PLUS RIEN D'OBSCUR ET PROUVENT CE FAIT JUSQU'A LA DERNIÈRE ÉVIDENCE.

« L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, par l'organe de sa commission des antiquités nationales, avait remarqué, en donnant son assentiment à la première dissertation de M. Lepage, que, pour se tenir dans les termes d'une stricte exactitude historique, il faut reconnaître dans Jeanne d'Arc une *Barroise,* puisque le duché de Bar, même aux mains des ducs de Lorraine, était un fief de la couronne, dont ils rendaient hommage au roi de France, et qu'ils possédaient ainsi à des conditions toutes différentes de celle des Etats souverains de leur ancien duché. M. Lepage, tout en conservant le titre de sa première dissertation, a admis pleinement cette distinction nécessaire, qui concilie chez l'Héroïne le patriotisme français avec sa qualité de sujette du duc de Lorraine, *comme duc de Bar.* »

— M. l'abbé Jules Corblet, président de la Société des Antiquaires de Picardie, vient de fonder, sous le titre de *Revue de l'art chrétien,* une publication ayant pour but « de populariser l'archéologie chrétienne ; de la rendre palpable et pratique par de nombreux dessins ; de tenir ses lecteurs au courant de tout ce qui sera écrit, peint, sculpté ou bâti selon les saines traditions de l'art chrétien. »

La *Revue* compte, parmi ses collaborateurs, un grand nombre d'hommes honorables dont le nom est bien connu dans le monde savant.

On s'abonne à la librairie archéologique d'Alphonse Pringuet, rue Bonaparte, 25, à Paris. Les trois premières livraisons ont paru.

— Nous annonçons avec plaisir à nos lecteurs que les drapeaux de Bon-Secours viennent d'être réintégrés dans cette église, à la place qu'ils occupaient autrefois. Après avoir examiné tous les procédés de restauration employés pour des objets de cette nature, il a été reconnu qu'aucun d'eux n'était applicable aux drapeaux en question, et M. l'abbé Morel a dû se décider à les faire reposer dans l'état de dégradation où ils se trouvent. C'est le seul parti auquel il était possible de s'arrêter.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, imp. de A. Lepage, Grande-Rue (Ville-Vieille), 14.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

6e ANNÉE. — 4e NUMÉRO. — AVRIL 1857.

AUX SOUSCRIPTEURS A L'OEUVRE DU MUSÉE LORRAIN.

Les quelques difficultés qui avaient empêché jusqu'à ce jour l'exécution des travaux relatifs à l'installation du Musée Lorrain dans le Palais ducal, venant d'être aplanies, le Comité s'est empressé de traiter avec un entrepreneur; ce dernier s'est mis immédiatement à l'œuvre, en sorte que, d'ici à quatre mois au plus tard, le Musée sera mis en position d'occuper toute l'aile encore debout du Palais.

Pour arriver à ce résultat, il faut, d'abord, on le sait, rendre à la gendarmerie un local équivalant à celui qui a été cédé au Comité par le département, puis pratiquer une nouvelle entrée à la caserne, enfin, faire élever, dans la cour de cette même caserne, un mur qui sépare complétement le Musée de la gendarmerie. Telles sont les trois opérations préliminaires indispensables; l'appropriation et la restauration de la galerie du rez-de-chaussée et de la Salle des Cerfs ne pourront venir qu'après, c'est-à-dire vers le mois de septembre de cette année.

D'après le chiffre auquel s'élèvent maintenant les souscriptions, et en y joignant les neuf mille francs votés par le Conseil général, le Comité pourra faire face aux dépen-

ses qu'exigeront les travaux préparatoires ; pour le reste, il compte sur les sympathies dont il a déjà reçu tant de preuves.

On doit se rappeler que, dès le principe, une somme de dix-huit mille et quelques cents francs a été déclarée nécessaire pour construire l'écurie et les greniers à rendre à la gendarmerie. Depuis, le plan primitif a subi des modifications d'où résultera un surcroît de dépenses qui s'élèveront à un millier de francs.

En outre, et d'après le désir qu'en a exprimé l'Autorité municipale, la nouvelle entrée de la caserne, élevée sur l'alignement de la porte de l'église des Cordeliers, devra présenter, avec cette dernière et celle de l'Ecole normale, un ensemble monumental, destiné à embellir les approches de la Chapelle ronde, que ne manquent jamais de visiter les étrangers.

Le Comité a dû se prêter à ces combinaisons, qui n'avaient pas été prévues et qui, par conséquent, ne figuraient pas dans le premier devis qu'il avait fait dresser.

Il les a acceptées ; mais, comme il doit compte à ses souscripteurs de l'emploi des sommes qu'ils lui ont si généreusement données, il considère comme un devoir pour lui de rendre tous ses actes publics.

Au reste, et quoiqu'il arrive, le Comité espère bien ne pas s'arrêter en chemin ; il espère bien être en position de compléter l'œuvre qu'il a entreprise. L'élan patriotique qu'a provoqué son appel à tous les amis des arts et des souvenirs historiques, ne se ralentira pas ; chacun voudra le seconder dans la réalisation de la pensée nationale qu'il a conçue ; les particuliers, les villes, les communes[1] qui ne

1. Voici la liste des villes et des communes qui ont déjà souscrit :

se sont pas encore fait inscrire sur ses listes de souscription, voudront y voir placer leurs noms, et, grâce à ce concours, dans lequel il a pleine confiance, il lui sera permis d'accomplir, et cela prochainement, la restauration du Palais ducal et l'installation du Musée dans la Galerie des Cerfs.

SOUSCRIPTION

POUR LA RESTAURATION DU

PALAIS DUCAL DE NANCY

ET L'INSTALLATION

DU MUSÉE LORRAIN DANS LA GALERIE DES CERFS.

DIXIÈME LISTE.

La ville de Badonviller	25
La ville de Toul	50
La commune de Villers-lès-Nancy	10
MM.	
Collignon, ingénieur	20
Blaise, notaire, membre du Conseil général	20
Le colonel Uhrich	20
Joly, architecte à Lunéville	5
Besoin, architecte des édifices diocésains, à Bayonne.	4

Amance.
Badonviller.
Blâmont.
Bruyères.
Charmes-sur-Moselle.
Frouard.
Lunéville.
Mirecourt.
Neufchâteau.
Nomeny.
Pont-à-Mousson.
Sarrebourg.
Toul.
Vézelise.
Villers-lès-Nancy,

Dietz, banquier	5	»
De Fontenelle, ancien directeur des salines de Dieuze	20	»
Duhamel, fils, à Frouard	10	»
L'abbé Noël, vicaire de la Cathédrale	5	»
L'abbé Bailly, idem	5	»
L'abbé Husson, idem	5	»
Ackermann (Léopold)	»	50
Dietz-Mayer, de Paris	1	50
Un anonyme	5	»
Total de la 10e liste	211	»
Total général	11,686	»

DÉLIBÉRATIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX.

Délibération du Conseil municipal de Badonviller.

L'an 1857, le 21 mars, le Conseil municipal de Badonviller étant réuni extraordinairement ensuite de l'autorisation de M. le Sous-Préfet..., le Conseil a, à l'unanimité, voté, sur la proposition de M. le Maire, à titre de manifestation sympathique, une somme de vingt-cinq francs au profit de la restauration du Palais ducal de Nancy et de l'installation du Musée lorrain dans la Galerie des Cerfs.

Il témoigne son regret de ce que la situation financière de la Commune ne lui permette pas de contribuer pour une plus large part à la réalisation de cette entreprise, qui doit rappeler à l'ancienne Lorraine ses grands souvenirs de nationalité,

---

Délibération du conseil municipal de Toul.

Le Conseil, réuni en séance extraordinaire..., sur la proposition de M. le Maire, vote, sur fonds libres de l'exercice 1857, un crédit de cinquante francs pour sa coopération à l'établissement d'un Musée historique lorrain à Nancy, et

exprime le regret que la pénurie des ressources financières de la ville ne lui permette pas de prendre une plus large part à la création d'un établissement appelé à raviver le souvenir des anciennes gloires du pays.

Délibération du Conseil municipal de Villers-lès-Nancy.

Au moment où l'établissement d'un Musée historique lorrain nécessite des réparations dans l'ancien Palais ducal existant encore à Nancy, le Conseil municipal de Villers veut concourir à cette réhabilitation des anciens souvenirs; car le lieu de la première sépulture du duc Mathieu, fondateur de l'abbaye de Clairlieu, est sur le territoire de Villers; et, dans cette commune, on voit encore aujourd'hui, sur pied, deux vieux arbres témoins des premiers ébats de l'enfance de Jacques Callot, l'une des gloires de Nancy.

Par ces motifs, il vote une somme de dix francs pour être versée entre les mains du Comité dudit Musée, et être employée à cette œuvre patriotique.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 6 avril.

Le Président donne lecture de lettres par lesquelles MM. Arsène de Noüe et le chevalier Marchal remercient la Société de les avoir admis au nombre de ses membres. Il communique également une lettre de M. l'abbé Jules Corblet, lequel accepte les publications de la Société en échange de la *Revue de l'Art chrétien.*

Ouvrages offerts à la Société.

Cinquante ans de vie pastorale. — Notice biographi-

que sur M. Jean-Baptiste Renard, curé de Lunéville, par M. l'abbé Guillaume.

Les Croniques de la noble ville et cité de Metz, par Jean le châtelain, réimprimées pour la première fois et précédées de notes biographiques par M. F.-M. Chabert.

Construction, dans la ville de Metz, des premières casernes destinées au logement des troupes de la garnison, par le Même.

Notice sur une vie manuscrite de saint Omer, précédée d'un essai sur l'orfèvrerie et la toreutique appliquées à la reliure des livres, par M. Ch. de Linas.

Société charitable de Saint-François Régis de Nancy. Compte rendu des travaux de l'œuvre en 1856.

Société de Saint-Vincent de Paul. Conférences de Nancy. Compte-rendu de 1856. — Envois de M. Vagner.

Essai sur la littérature arabe au soudan, d'après le Teckmilet-ed-Dibadje d'Ahmed Baba, le Tombouctien, par M. A. Cherbonneau, professeur d'arabe à Constantine.

Notice et extraits du E' Unouan ed-diraïa fi Mechaiekh Bidjaïa, ou Galerie des littérateurs de Bougie au VIIe *siècle de l'hégire,* par le Même.

Revue de l'Art chrétien. 2e et 3e livraisons.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir. N° 3. Février 1857.

Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan. Octobre 1856.

Admission et présentation de membres.

Sont présentés comme candidats : MM. Edmond Elie, négociant ; — Barbaut, pharmacien ; — Gérard, curé de la paroisse Saint-Christophe à Neufchâteau ; — Bailly, vicaire de la même paroisse ; — Durand, curé de Dom-

remy, chanoine honoraire d'Orléans; — Durand, curé de Greux.

Lectures.

M. Jacquot continue la lecture de son *Coup-d'œil sur l'histoire de l'enseignement dans le pays toulois.*

M. Aug. Digot communique la copie d'un manuscrit du xve siècle, intitulé : *Horoscopes et généalogie de la maison de Heu,* et de deux pièces inédites relatives à l'histoire du Barrois. La Société vote l'impression du premier de ces documents dans le prochain volume de ses Bulletins.

MÉMOIRES.

PIÈCES RELATIVES A L'HISTOIRE DU BARROIS.

Les deux pièces suivantes, qui n'ont, comme on le verra en les parcourant, aucun rapport l'une avec l'autre, nous ont paru mériter d'être publiées dans le journal de la société d'archéologie lorraine. La première[1] se trouve aux archives du département de la Meurthe et appartient au fonds du prieuré de Flavigny, où elle avait été recueillie par les Bénédictins sans doute à titre de document historique, car elle ne concerne pas ce monastère. Elle contient l'inventaire des meubles que l'on trouva dans la tour du Temple, après la fuite d'Yolande de Flandre, comtesse de Bar. On sait que le roi de France Charles V, irrité contre cette princesse, l'avait fait arrêter et détenir dans différentes forteresses, puis dans la tour du Temple, d'où elle parvint à s'échapper. La lecture du document que nous publions prouve que la comtesse était traitée avec une certaine rigueur, et qu'on ne lui fournissait pas même les meubles nécessaires, puisqu'elle fut obligée d'en

1. Original en parchemin.

emprunter à un talemelier et à un poissonnier d'eau douce, qui étaient probablement ses fournisseurs.

La seconde pièce[1] fait partie des mêmes archives, trésor des chartes, layette *Bar, Chambre des comptes, III,* n° 66. C'est une sorte de *menu* des festins que le duc de Bar, Robert, fils d'Yolande, donna à l'occasion des funérailles de son épouse, Marie de France, fille du roi Jean. Nous avons jugé à propos d'y joindre la copie de deux notes qui se trouvent sous la même enveloppe et se rapportent également à cette cérémonie.

A. DIGOT.

I.

A tous ceulx qui ces lettres verront. Guillaume de Nevers, examinateur de par le Roy messire ou Chastellet de Paris, sachent tuit que, par vertu du commandement de honorable homme et sage sire Hugues Aubriot, garde de la prévosté de Paris, à moy fait de bouche; je, le mardi vije jour de septembre l'an mil ccclxxij[2], aie transportay en la tour des religieux de l'ospital, qui jadis fut du temple, et des biens meubles estans et trouvez ès deux premiers estaiges d'icelle tour, que l'en dist estre et appartenir au Roy messire par la confiscacion et forfaiture de noble dame Madame Yolent contesse de Bar, qui naguères s'estoit partie de la dite tour, en laquelle elle estoit prisonnière de par le Roy messire, sans l'autorité et congié d'icellui seigneur, fis inventoire, en la présence de maistres Regnaut de Mons, Robert Petit-Clerc, examinateurs ou dit Chastellet; de frère Hue Parquier, commandeur dudit hospital; frère Jehan d'Oygnis, prieur

1. Original en papier.

2. Cette date prouve que Dom Calmet s'est trompé lorsqu'il a écrit (Histoire de Lorraine, 1re édition, t. II, col. 563) que la comtesse de Bar n'avait été conduite dans la tour du Temple qu'après le mois de mars 1377. Il faut lire, sans doute, 1371.

dudit lieu; Rioulan Gontren, varlet de Monsieur le grant prieur de France; Jaques Osmont, talemelier[1] et bourgeois de Paris et Robin le Prestre, sergent à verge dudit Chastellet; lesquels biens furent prisiez par Gobin Blanchart, priseur juré en la ville de Paris, en la manière qui s'ensuit.

Et premièrement furent trouvez ou premier estage de ladite tour, empres le puis, une petite couste[2], un coissin de lé et demi, une vielle coverture jaune de mellinge, ij draps de lit cordellez chascun de deux lez, un orillier et j cuevrechief, prisiez xxxij s. p.[3].

Item, un tablier[4] et un jeu de tables dépendant d'icellui, prisiez ij s. p.

Item, en icelluy meesmes estage, en une chambre joignant, une couste de vij quartiers a toye de Flandres plaine, et un coissin à toye eschiquetée, et deux draps de lit, chascun de deux lez, et deux cuevrechiefs, prisiez xxxvj s. p.

Item, un covertoier de laine à fleurs de lis et une corbeille d'osier, non prisiez pour ce que le dessus dit Jaques Osmont dist et affirma par son serment que ilz sont sciens, et qu'il les avoit prestez à ladite dame.

Item, une autre petite couste à toye raiée, et un petit coissin à toye pleine, prisiez xiiij s. p.

Item, deux draps de lit, chascun de lé et demi, un vielz tapis de leine à fleurs de lis, non prisiez pour ce que la fame Clément le Tellier, poissonnier d'eaue douce, a dit et affirmé que ilz sont sciens, et que elle les avoit prestez à ladite dame, avecques deux draps de lit cordellez, chascun de deux lez.

1. Boulanger.

2. Matelas.

3. Sous parisis.

4. Trictrac.

Item, uns cousteaux à tranchier, à manches d'argent, avecques un petit coustel à tranchier pain, à virolles d'argent, prisiez xxxij s. p.

Item, en une petite tournelle joignant audit estage, une couste de vij quarts ; j coissin à toye de Crespi ; un covertoier de sendal[1], armoyé de plusieurs et diverses armes; non prisiez pour ce que les religieux dessus dis dient et affirment que ilz sont des biens de ladite église.

Item, deux draps de lit cordellez, chascun de deux lez, non prisiez pour ce que Mabille fame Clément le Tellier, poissonnier d'eaue douce, et dessus nommée, qui là estoit présente, a dit et affirmé par son serment que elle les avoit prestez à ladite dame, avec un covertoier à fleurs de liz et deux petis draps de lit.

Item, un pot à sraing (*sic*) de iij chopines, un flacon, deux quartes, deux escuelles et un plat d'estain, prisiez xvj s. p.

Item, un petit coustel de cuisine, prisié viij d.

Item, une nape pleine de deux aulnes et demie ou environ et un petit pesne[2], prisiez iiij s. p.

Item, en la chambre où ladite dame gisoit, au dessus dudit estage, une couste, un coissin de deux lez, à toye trillassée, non prisiée pour ce que elle est des biens des diz religieux, si comme ilz l'ont affirmé.

Item, deux draps de lit cordellez, chascun de deux lez et demi, prisiez xxiiij s. p.

Item, un viez covertouer d'iraigne[3] et une vielle panne usée et dessuée de ventres de menu vair, prisiez xxxij s. p.

1. Etoffe de soie.

2. Essuie-mains.

3. Iraigne signifie araignée, et il est probable qu'un *covertouer d'iraigne* était une couverture piquée.

Item, un dossier de leine persse[1], armoyée des armes de Dreues[2] et de Montfort, prisiez xl s. p.

Item, un carrel de duvet, couvert de drap de soye; une chaie[3]; un fauxdestuef[4], garni de veluel[5], prisiez xlviij s. p.

Item, une couste ; un coissin de deux lez, à toyes royées, non prisiez pour ce que ledit Jaques Osmont a dit et affirmé qu'ilz estoient sciens, et qu'il les avoit prestez à ladite dame.

Item, un viez covertoier de leine vert, armoyé aux armes de ladite dame, et un marchepié de leine persse, pareil au dossier dessusdit, et un orillier de duvet, prisiez l s. p.

Item, un bacin à barbier, un bacin à laver mains, et un seau de fust[6], prisiez xviij s. p.

Item, deux plaz d'estain, et un petit flacon de iij chopines, et une sallier d'estain, prisiez viij s. p.

Item, une vielle sarge persse, prisiée xvj s. p.

Item, une cote de drap vert moisy, fourrée d'une vielle panne de menu vair, et pourfillée de létices[7], prisiez lx s. p.

Item, un mentel d'un marbre[8] vert ancre, fourré d'une panne de gris, fendu à noyaux par devant, prisié lxiiij s. p.

Item, un petit mentel de marbre double tout uniz, prisié vj s. p.

Item, deux petits coffres ferrez, prisiez viij s. p.

1. C'est-à-dire d'un bleu tirant sur le vert.

2. Dreux.

3. Chaise.

4. Fauteuil.

5. Velours.

6. Un seau de bois.

7. Bordée de fourrure.

8. On appelait ainsi une étoffe dont les bigarrures imitaient plus ou moins les veines du marbre.

Item, trois pignes d'yviere[1], une grenouère et un amoner[2], à tout l'estui de cuir, prisiez xxxij s. p.

Item, unes forcetes[3], prisiée viij d.

Item, trois cuevrechiefs, et iij petis cuevrechiefs à faire barbonères à damoiselles; deux coissines pleines d'essances de roses; une robe linge à fame et un pou de vielles pièces de linge, prisiez vj s. p.

Item, une coiffe de soye jaune, prisiée iiij d.

Item, sèze petis cuevrechiefs de soye, prisiez viij s. p.

Item, une petite lanterne d'arain, prisiée xij d.

Item, en une petite tournelle, joignant de ladite chambre, en laquelle elle faisoit sa garde robe, ij vielles pièces de sarge vert, armoyées aux armes de ladite dame ; un autre marchepié de leine asuré, prisiez xl s. p.

Item, un surcot à fame de brasselles[4], fourré d'une vieille panne de menu vair, et une cote simple de meesmes sans manches, prisiez xlviij s. p.

Item, deux cotes de marbre à fame, dont l'une est à noyaux par devant, et une fustaine, prisiez xxxij s. p.

Item, un petit mentellet de marbre, prisié xvj s. p.

Item, unes heures de Nostre Dame à uns fermouers d'or, prisiée xlviij s. p.

Item, uns petis espeions[5] dorez, prisié iiij s.

Item, une pais d'ivyre, prisiée vj s. p.

Item, trois livres de chandelle de bougie ou environ, prisiéez x s. p.

1. Peignes d'ivoire.

2. Une bourse ou aumônière.

3. Une paire de ciseaux.

4. Un surcot à manches.

5. Bijou.

II.

C'est l'ordonnance pour l'obsèque de feu Madame la Duchesse, faite, le vij^{e} jour de janvier l'an mil cccc et trois[1], par Monseigneur le Duc et son conseil, au lieu de Bar, auquel estoient le sire de Beffroimont[2], messire Amé de Saarbruche[3], le sire d'Arentières, maistre Regnault de Gondrecourt et Gérart de Sommièvre.

Pour le poisson, pource que ledit obsèque se doit faire en karesme[4]. Se pranra en l'estang de Morainval. C'est assavoir si comme le gruyer dudit estang, et présens les dessus dis, l'a dit, carps iij^{m}[5]. Et quant est aux besch..... et lus, faut parler au gruyer de Bassigny pour en prendre en l'estang de Sauville, si comme ledit Monsieur de Beffroimont l'a dit en icelluy conseil, et pour ce a esté mandey le gruyer dudit Bassigny.

Il est ordonney au gruyer de.................. et au gruyer de S^{t}.-Mihiel iij^{m} graînces assez plus que ne voulra, etc.

M^{e}[6] des anguilles, Brammes, Perches, Loches, Satoull...	selon ce que trouver et avoir on pourra.

M^{e}[7] de lamproies.

1. 1404, l'année commençant à Pâques.
2. Beaufremont.
3. Damoiseau de Commercy.
4. Pâques tombant le 31 mars en 1404, le carême commençait le 14 février.
5. 3000.
6. 1000.
7. 1000.

Harens blans et sors, pour ij^c frans[1].

Morues sallées, Saulmons sallez d'Escosse, Graspois, Baulaine[2] et marsuyn.	xxx frans.

ESPICES DE CUSINE.

Gigembre............	vj^xx l[3]	lv fr.
Canelle fine..........	xxx l.	xviij fr.
Giroffe..............	xij l.	xij fr.
Grainne.............	xxx l.	xviij fr.
Noix muguettes......	x l.	viij fr.
Garingal.............	iij l.	iij fr. et demi.
Saffran..............	iiij l.	xij fr.
Folenin..............	j^e l.	demi fr.
Estamines...........	ij pièces.	ij fr. et demi.
Toille...............	j^c[4].	vj fr.
Rix..................	xl l.	ij fr. et demi.
Amandres...........	vj^c l.	l fr.
Sucre en roche[5].......	vj^xx l.	liij fr.
Oille[6] de noix..............		xx fr.

VIN BLAN.

Fust.

Vaxelle d'estain. C'est assavoir pour cusine. xxxvij xij ^nes[7] de plas et lxiij xij ^nes escuelles d'estain.	vij^xx x fr.

1. 200 frans barrois. On sait que le franc barrois était une monnaie de compte, dont la valeur était alors considérable.

2. Baleine.

3. L signifie livre.

4. Probablement 100 aunes.

5. Sucre candi.

6. Huile.

7. Douzaine.

Item, xxx paelles d'arain pranre à Verdun, iiij^c liv. La livre ij gros et demi ou environ.

CONFITTURES, c'est assavoir :

Dragée fine, Madrien, Sucre rosat, Manu Christi, Dragée parrelée[1], Pignol.., Avelaines, Pàste de roy, Anix confit,	iiij^xx x l.......	xiv fr.
Poulre d'ypocras[2], iij l..................		iij fr.
Garnache, Vin bastart.		
Figues, Raisins et de Corinte, Dattes.	iiij coupples.......	xx fr.

Monseigneur le Duc Robert, Monseigneur le Cardinal[3], Monseigneur le Marquis[4], fils à mon Seigneur, ma Dame des Mons[5] et leurs gens vinrent à Bar, le dimanche second jour de mars l'an iiij^c et trois; et le juedi xiij^e jour dudit mois fut fait l'obséque de feu ma très-Redoubtée Dame ma Dame la

1. Dragées perlées.

2. Poudre que l'on mêlait au vin.

3. Le cardinal Louis de Bar, qui régna après son frère Edouard III, et céda le Barrois à René d'Anjou.

4. Edouard III, qui était alors marquis de Pont-à-Mousson. Il succéda à son père et fut tué à la bataille d'Azincourt.

5. Marie de Bar, fille de Robert et épouse d'Adolphe IX, duc de Berg.

Duchesse, cui Dieu pardoint, ouquel obsèque furent Monseigneur de Bourgongne[1], Monseigneur de Nevers, Monseigneur de Réthel, le comte de Richemont, l'archevesque de Reins, l'évesque de Chaalons, l'évesque de Toul, Ferry de Lorraine[2], xxxij abbez et plusieurs principaux prebtres, chevaliers, escuyers et autres; et le dimanche ensuivant, xvj^{e} jour dudit moix de mars s'enpartit mondit Seigneur le Duc Robert pour aller à St.-Mihiel, et s'estoient jà partis tous les seigneurs et gens dessus dits.

Il fut despendu en l'ostel de mondit Seigneur, par le temps dessus dit : le pain de ciiij muidz et demi de froment;

Vin iiij^{xx}x quowes;

Avoine vij^{xx} muidz;

Cire ij^{m} ix^{c} xxxij l., parmi ij^{m} lxxiiij l. en cire ouvrée pour ledit obsèque, et ij^{c} l. despendu ledit jour en l'ostel de mondit Seigneur.

Sans les choses dessus ditez et sans l'argent du départ et aumosne qui monta à plus de iij^{c} livres, il y heust les draps d'or posez sur la sépulture et très-grant quantité de draps noirs apportez de Flandres, avec ce que on en peust recouvrer à Bar, dont furent vestus tous les chevaliers, escuiers, officiers, servantz et plusieurs autres qui tenoient torches; et s'y est accoustumé pour les services des seigneurs offrir chevaulx, c'est assavoir l'un de joste, l'autre de tournoy et l'autre de guerre, et sur iceulx iij gentilz hommes vestuz de noir; et plusieurs autres choses qui sont nécessaires.

1. Philippe-le-Hardi.

2. Ferri Ier, comte de Vaudémont, frère du duc Charles II.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, imp. de A. Lepage, Grande-Rue (Ville-Vieille), 14.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

6e ANNÉE. — 5e NUMÉRO. — MAI 1857.

Erratum pour le n° d'avril 1857.

Page 78, lignes 21 et 22, *au lieu de :* Vin blan. Fust, *lisez :* Vin blan. x fust.

SOUSCRIPTION

POUR LA RESTAURATION DU

PALAIS DUCAL DE NANCY

ET L'INSTALLATION

DU MUSÉE LORRAIN DANS LA GALERIE DES CERFS.

ONZIÈME LISTE.

La Ville de Remiremont	100
La Commune de Colombey-les-Belles	50
MM.	
Le comte de Romécourt	5
D'Ubexi, ancien officier supérieur	20
L'abbé Bour, chanoine de Nancy	20
Buffet (Aimé), ingénieur des ponts et chaussées, à Paris.	10
Reverchon, ingénieur en chef des mines, à Troyes	20

Charot, épicier	5
Brice, maire de Jeandelaincourt	5
L'abbé Kœhler, curé de Saulcy (Vosges)	2
De Bénaville	10
Mougeot fils, docteur en médecine à Bruyères	5
May (Sylvain), greffier du Tribunal de Commerce	5
Batail, notaire à Foug	1
Le comte Drouville de Maillefer	10
Jolly, architecte à Lunéville	5
Mangeot (Alfred), fabricant de pianos	5
Rollin, notaire à Vézelise, membre du Conseil général	10
SOUSCRIPTION OUVERTE A MIRECOURT.	
M. Fourier-Aubry, négociant	10
Mme veuve Gauthier	5
Mlle Bérault	1
Total de la 11e liste	282 »
Total général	11,968 »

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 11 mai.

Le Président communique des lettres par lesquelles l'Académie impériale de Metz et l'Académie de Stanislas invitent les membres de la Société d'Archéologie à leur séance publique annuelle.

M. Jacquot (de Vallois) offre plusieurs chansons populaires qu'il a recueillies et dont il promet de donner prochainement les airs.

Ouvrages offerts à la Société.

Sceaux des Archives de la Préfecture du département de la Moselle, par M. Georges Boulangé.

Bas-relief carlovingien trouvé à Metz, par LE MÊME.

Notice sur Jean de Luxembourg, roi de Bohême, par M. le comte DE PUYMAIGRE.

Les Triomphes faictz à l'entrée de Françoys II et de Marie Stuart au chasteau de Chenonceau le dymanche, dernier jour de mars MDLIX; par M. le prince AUGUSTIN GALITZIN.

André des Bordes, épisode de l'histoire des sorciers en Lorraine, par M. HENRI LEPAGE.

La Bible des Noëls, étude bibliographique et littéraire, par M. CH. RIBAULT DE LAUGARDIÈRE.

Lettres sur quelques Poésies populaires du Berry, par LE MÊME.

La Fête des Rois à Azy, par LE MÊME.

Les Noces de campagne en Berry, par LE MÊME.

L'Austrasie, revue de Metz et de Lorraine. 4e Livraison. Avril 1857.

Revue de l'Art chrétien. 4e Livraison. Avril 1857.

Annuaire de l'Institut des Provinces et des Congrès scientifiques. 1857.

Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire. XXVIIe année.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne (1855-56).

Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique. Tome 14e, 1re livraison.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie. Année 1857, n° 1er.

Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan. Janvier 1857.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir. N° 4. Mai 1857.

Admission et présentation de membres.

Sont présentés ou admis : MM. Edmond Elie, négociant ; — Barbaut, pharmacien ; — Gérard, curé de la paroisse St-Christophe à Neufchâteau ; — Bailly, vicaire de la même paroisse ; — Durand, curé de Domremy-la-Pucelle, chanoine honoraire d'Orléans ; — Durand, curé de Greux ; — de la Cour, ancien maître des requêtes au Conseil d'Etat, à Vigneulles (Meuse) ; — Châtelain, ancien négociant ; — Ledain, prêtre habitué à Louvigny (Moselle).

Est admis comme membre correspondant honoraire, M. le prince Augustin Galitzin.

Lectures.

M. de Dumast donne communication du mémoire imprimé ci-dessous.

MÉMOIRES.

HODOGRAPHIE NANCÉYENNE (1). — SUR LES NOUVEAUX NOMS A DONNER AUX RUES DE NANCY.

I.

Il y a déjà dix ans, Messieurs, et votre Société n'existait pas encore, que certaines réflexions qui commençaient à frap-

(1) Hodographie n'est pas tout-à-fait le mot propre : car, si l'*hodos* grec correspond au *via* latin, c'est dans le sens de route plutôt que de rue. Au lieu de *hodos*, il serait mieux d'amener ici *agyia* (*aguïa*). — Mais comment parler d'*agyiographie?* Les lecteurs croiraient qu'il s'agit de la vie des saints.

Heureusement que beaucoup des nouvelles rues ici proposées font partie des faubourgs et ne sont guère que des chemins. Cela diminue fort nos scrupules sur le reproche de catachrèse.

per plusieurs esprits, se firent jour dans un ouvrage imprimé ici au sujet de votre ville. Ces réflexions se trouvant avoir repris, dit-on, de l'opportunité, nous avons d'abord à vous en remettre sous les yeux le début, parce qu'il forme pour nous la façon la plus naturelle d'entrer en matière.

« Un grand nombre de rues de Paris portent les noms d'hommes marquants, distingués soit dans les sciences, les lettres et les arts, soit dans le gouvernement de l'Eglise ou de l'Etat : d'abord ceux des Parisiens fameux, puis ceux des autres Français célèbres, citoyens d'un royaume dont la tête doit résumer les notabilités. Dans la manière de répartir ces dénominations, on a suivi avec soin les convenances, de manière à établir rapport entre les lieux et les personnages; plaçant Voltaire au quai où il est mort, Molière, Racine et Corneille près d'un théâtre où se jouent leurs chefs-d'œuvre, Clovis et Childebert à côté des temples qu'ils fondèrent, Vauban au voisinage des Invalides, Massillon près de Notre-Dame, Tronchet non loin de la place Louis XVI.

» Ainsi font toutes les villes de France. Chacune d'elles a voulu que ses places et ses rues rappelassent d'abord toutes les grandes individualités nées dans son sein; puis, quant aux cités qui se vantent d'avoir été centres de provinces, elles n'ont pas borné à leurs enfants proprement dits leur maternité honorifique : elles ont eu soin de joindre aux personnages connus qui leur appartenaient en propre, toute figure un peu saillante qui s'était mue autrefois dans leur orbite. Dijon, notamment, a poussé cela aussi loin que possible. Il y a dans la simple nomenclature de ses rues une sorte de musée historique, et le parcours de son enceinte suffit déjà pour rappeler au voyageur toutes les célébrités dont le souvenir peut se rattacher en quelque chose à l'histoire de la Bourgogne.

» Une seule ville fait exception à cette manière d'agir : c'est Nancy, où *brillent et se distinguent par leur absence* presque tous les noms qui ont fait sa gloire, MÊME CEUX DE SES BIENFAITEURS.

» On ne saurait disputer des goûts, mais celui-là est bizarre ; il constitue une bien triste manière de se singulariser. De quelque cause, en effet, qu'il provienne, — de froideur, d'ignorance ou d'oubli, — l'impression qui en résulte sur les étrangers, à leur passage, n'est pas de celles que les gens aient à s'applaudir d'avoir produites. S'il y a honte à manquer de respect pour la mémoire de ses pères, quels qu'ils aient été, et si chacun se fait une loi de jeter un voile sur les faiblesses des siens..., qu'est-ce donc que paraître ROUGIR D'EUX lorsqu'ils furent si hautement honorables (1) !

» Certes, il n'y avait surtout pas à croire, l'eût-on donné à deviner en mille, que l'unique cité qui dût faire si bon marché de ses antécédents, s'abjurer jusqu'à pareil point, et prêter sujet aux quolibets par un degré d'*humilité* prodigieux, susceptible d'être différemment appelé ; — que cette cité serait précisément Nancy..., la seule ville en France (ou peu s'en faut) après Paris, qui ait eu l'immense honneur d'être un foyer complet de vie indépendante et spontanée (2) ; d'avoir porté positivement couronne ; d'avoir eu, en propre, non seulement des souverains, mais des souverains non vassaux ; en

(1) Outre les nombreuses épigrammes verbales auxquelles a donné naissance cet ultrà-désintéressement des fils des Lorrains pour leur propre gloire, il existe des traces écrites du même sentiment de blâme, éveillé chez les passants. Quelque chose de ce genre, par exemple, a été dit, il y a déjà longtemps, dans la *France départementale ;* on s'y moquait un peu de la duperie des gens de Nancy, modestes jusqu'à la déraison, et ne faisant aucunement valoir un héritage que d'autres voudraient tant posséder et sauraient si bien mettre en vue.

(2) Foyer vital plus caractérisé que Pau même.

un mot d'avoir été *capitale*, non de province, mais de nation (1).

» Or cependant, les hommes qui l'illustrèrent et dont l'éclat rejaillit jadis sur elle, elle dédaigne d'en consacrer les noms, — sans même qu'il y ait exception, nous l'avons dit, pour ceux qui la comblèrent de marques de dévouement, et de la main desquels elle reçut mille avantages.

» Non que pourtant, depuis ces dernières années, on ne vienne enfin d'entrer dans la voie de la gratitude; mais les pas que l'on a commencé d'y faire, ne rendent peut-être que plus frappant le vide, le défaut, l'abstention toujours signalée, des actes impérieusement obligatoires *par où l'on aurait dû commencer*. Avant le superflu, LE NÉCESSAIRE; avant les petits bienfaiteurs, LES GRANDS; avant les Nancéyens auxquels on est redevable d'un objet spécial, les Nancéyens qui travaillèrent en tous points à la prospérité du pays. Avant ceux qui ont eu la bonne inspiration d'un jour, ceux qui avaient montré pendant des années la constante préoccupation du bien. Avant ceux qui ne se sont privés de rien (n'ayant enrichi la Ville qu'après leur mort), ceux qui savaient de leur vivant donner avec tant de largesse, et qui, pour l'utilité publique, *se dépensaient si bien eux-mêmes* (2).

» Quoi de plus étrange, par exemple, que de ne lire ici nulle part le nom du sage et glorieux législateur du pays; du souverain qui sut lui donner, au milieu de l'Europe embrasée, cinquante années de paix et d'éclat; — Charles III, dit le Grand, LE FONDATEUR MÊME DE LA VILLE NEUVE DE NANCY, —

(1) La justesse de ce mot *nation* appliqué à la Lorraine, est une chose que l'on a montrée dans le *Nancy* (pages 85 et 86), et dont, au besoin, il serait aisé de fournir dix fois plus de preuves.

(2) Paul. II. Corinth. XII, 15.

auteur de cette royale cité que ses ordres, comme un coup de baguette, firent naître sur le champ, belle et complète, alignée au dedans, bastionnée au dehors..., et qui, sans la modestie du sage Duc, N'AURAIT EU D'AUTRE NOM QUE LE SIEN, tout le monde alors la baptisant d'avance *Charleville*.

» Eh bien, nous le répétons (car on a besoin de redire et de réaffirmer une chose qui semble un rêve, tant elle est difficile à croire); eh bien, *pas une place, pas une rue* de la ville neuve de Nancy, ne porte le nom du grand prince SANS LEQUEL LA VILLE NEUVE DE NANCY N'EXISTERAIT POINT.

» Donnez donc votre vie entière à la félicité d'un peuple; gouvernez-le, dans les circonstances les plus difficiles, avec une sagesse éminente; aimez-le comme vos propres entrailles; rendez-le riche, puissant, heureux; dotez-le d'une capitale régulière dont il manquait, et que vous ferez sortir de terre, comme une Minerve armée de pied en cap. Et puis, dans cette capitale par vous créée, où vous êtes mort environné des respects du monde, inhumé avec une magnificence au niveau de laquelle s'élèvent à peine aujourd'hui les pompes funèbres des empereurs..., revenez au bout de trois siècles, — que dis-je? au bout de moins que cela : — vous pourrez y voir votre mémoire universellement effacée, et n'y pas trouver dans les rues UNE SEULE PIERRE QUI PORTE VOTRE NOM. »

Ainsi parlait en 1847 l'une des notes du volume intitulé *Nancy*. Et après avoir passé en revue les principales illustrations de la ville ou de la contrée, elle se terminait par un tableau de proposition des noms regardés comme désirables.

Ce projet (qui n'était, du reste, présenté qu'à l'examen) devait naturellement laisser beaucoup à désirer. Un premier essai est presque toujours imparfait, et celui-ci était loin de faire exception à la règle. Telle personne signala des omis-

sions, telle autre conseilla des amendements; l'auteur prit note de tous les avis. Aujourd'hui, que dix années se sont écoulées, on lui demande de présenter de nouveau sa pensée; de la présenter rectifiée, complétée, mise en état d'exécution possible.

Les délais auront profité à la chose. Non seulement il lui ont donné lieu de se mûrir, aux rayons du soleil de la critique; mais, comme le goût de l'histoire et de l'archéologie est allé croissant, ils ont singulièrement augmenté le nombre des gens qui désirent voir inaugurer ici une belle et riche nomenclature hodographique. L'époque pourrait donc bien être venue de la réalisation d'une idée qui, d'abord faiblement saisie, a fait des progrès, — réclamée qu'elle était par l'état de la science et des nouvelles mœurs, — et semble maintenant mise à l'étude par l'Autorité municipale.

Cela étant, nous allons avec vous, Messieurs, en reprendre l'examen d'un bout à l'autre.

II.

Avant d'essayer d'assigner topographie précise aux noms historiques de la ville ou de la province, la première tâche à remplir est de dresser une sorte d'inventaire complet de ceux qui paraissent mériter ce genre de consécration.

Le souvenir, par excellence, est dû d'abord, nous l'avons dit, au grand Charles III. Dans les murs de Nancy, aucun personnage ne peut lui disputer la primauté.

Après lui, elle est à René II, le vengeur du drapeau national, le jeune preux qui répondit par un juste amour aux sublimes sacrifices de ses sujets.

Honneur soit rendu ensuite aux deux ducs qui, de leur vivant, reçurent l'épithète de bons : Antoine, le *prince de paix*, que la nécessité des temps obligea seule à se transformer en

héros; Henri, à qui sa générosité rendait les refus presque impossibles, sa nourrice n'ayant jamais su, disait-il, lui apprendre à prononcer *non*.

Au-dessus d'eux, quoique venu après eux, marche le duc Charles V, ce grand homme si modeste et si bon, le libérateur de Vienne et de l'Europe, le héros de Mohacz et de Bude, le dernier des généralissimes qu'ait eus la Chrétienté.

Et bien près, son fils Léopold, le père de la patrie, le consolateur de tous les maux, le patron de tous les progrès.

Inutile de parler ici de Stanislas, puisqu'il est en possession des honneurs monumentaux. Mais omettrait-on Godefroi de Bouillon, qui passa si longtemps pour le chef de la dynastie ducale? ou Gérard d'Alsace, qui le fut en réalité (1).

Les convenances demandent un mémorial pour le plus notable des princes lorrains de la première époque; pour le défenseur des droits du peuple contre les privilégiés : pour Ferry III, dont l'*antiquum palatium* fut le solide et vrai noyau du Nancy primitif.

Même nécessité à l'égard du fondateur de la collégiale St-Georges, réputé aussi le créateur du nouveau palais : nous voulons parler du vaillant duc Raoul, paladin de taille homérique, qui, tué à la bataille de Crécy, où il combattait en ami de la France, y fut trouvé gisant à la tête des assaillants, et « le plus approché des Anglais. »

Ne faut-il pas associer à la mémoire des princes qui portaient le sceptre de Lorraine celle du majestueux sénat qui, partageant avec eux la souveraineté, réglait sagement les des-

(1) Peut-être serait-il juste en même temps (quoique sur un plan plus reculé, et non pas pour le centre de la ville) de songer à Othon-le-Grand, qui se qualifia toujours de *roi des Lorrains*, et à son frère l'archiduc Brunon de Cologne, qui constitua sous une forme précise la Lorraine mosellane.

tinées du pays? Oui, sans contredit. Il y a donc lieu de faire mention du Corps législatif héréditaire appelé l'*Ancienne chevalerie*, ou du moins des quatre principales familles de cette pairie, les quatre *Grands Chevaux* (1), et, parmi les autres maisons illustres qui en ont fait partie, de celles que le cours des événements a mises en évidence, comme les Beauvau, les Bassompierre et les Choiseul.

Viennent maintenant les guerriers et les hommes d'Etat de l'ex-nation lorraine.

Dans la première série — où nous ne comprenons pas les combattants de l'époque récente, d'autant qu'ils seraient trop nombreux et que Drouot peut les représenter tous (2), — on rencontre, avant tous autres, deux colosses de réputation, princes tous deux de la maison ducale, guerriers pleins de droiture et d'humanité tous deux : François de Guise, qui ferma la France aux Allemands et qui en expulsa les Anglais; Mercœur, qui, après avoir été, par le vœu des populations, le dernier souverain de la Bretagne, s'en alla défendre victorieusement la Hongrie dans un intérêt européen. Il faut placer ensuite les derniers champions du drapeau lorrain, qui soutinrent pour la vieille patrie des luttes de géants : le célèbre Ligniville et le colonel Maillard, par exemple; Choiseul d'Iche surtout et Cliquot, ces nobles personnifications de la

(1) Lénoncourt, Haraucourt, Ligniville et Du Châtelet.

(2) Depuis que la contrée n'a plus de capitale, la gloire des mérites lorrains ne se centralise plus, elle se dissémine. Comme chaque ville de ce pays revendiquerait pour elle les renommées qu'elle a produites, Nancy n'aurait plus à présenter qu'un mémorial incomplet. Si pourtant il voulait ne pas s'en tenir à Drouot et faire quelque autre mention expresse, la mieux justifiée serait celle des *trois Christophe*. Quoi de plus exceptionnel, même dans une ville éminemment belliqueuse, que cette triade de frères, devenus tous trois colonels de cavalerie et morts tous trois généraux!

résistance pendant les siéges de La Mothe. Et à côté de ces figures militaires ou au-dessus, quoiqu'il n'ait versé d'autre sang que le sien, un martyr de la même cause, l'héroïque Seurot d'Amance, dont la sublime patience dans les tortures lui valut d'être appelé par les Espagnols, bons connaisseurs en fait de courage, L'HOMME par excellence, *el hombre*.

Dans la seconde catégorie, Dubois de Riocourt, qui représenta les lois au milieu des armes et pratiqua les douloureuses vertus d'un patriotisme impuissant; les négociateurs qui lui succédèrent, comme lui plus habiles qu'heureux; Riguet, le baron Hennequin, et le président Canon. D'autres diplomates venus en des temps meilleurs : le chancelier Le Bègue, qui tint un moment la régence (1); le président Le Febvre, ambassadeur à Vienne et à Rome (2); le fameux procureur-général Bourcier, éloquent organe de Léopold auprès de sa Cour souveraine (3). — Pourquoi ne pas y joindre les ministres dont ce prince fit ses collaborateurs dans l'œuvre du bonheur des peuples? Rutant, son contrôleur-général des finances? Humbert de Girecourt, le créateur de ses routes, si étonnantes pour leur époque?

La ville de Nancy doit consacrer un mémento, ce semble, aux hommes qui la dotèrent d'hôpitaux, comme Emmanuel de Chauvinel; qui la fortifièrent dans un grand et nouveau système, comme Orphée de Gallian, Stabily, Nicolas Marchal et Jean L'Hoste; — qui l'embellirent, comme les architectes Boffrand, Héré, Mique; qui la défendirent par les ressources de la ballistique et de la pyrotechnie, comme Appier-Hanzelet. — Voire même à ses principaux gouverneurs,

(1) Souche des Germiny et des Girmont.

(2) L'auteur des familles de Montjoie et de Tumejus.

(3) L'aïeul de MM. de Bourcier et de Montureux.

comme Balthazar d'Haussonville, Jean de Salm, Elisée de Haraucourt (1); ou comme ce comte de Custine, dont la rentrée à Nancy sous Léopold fut accompagnée de telles démonstrations de joie.

Elle en doit un à Suffren de Baschi (ou Chiffron de Vachier), qui mourut pour elle, et aux guerriers de Morat, qui vinrent l'aider à se délivrer (2). Elle peut concéder aussi à Charles-le-Téméraire un honneur pareil, en complétant à l'égard de cet ennemi l'hospitalité funéraire qu'elle lui accorda si généreusement jadis.

Elle ne peut sans ingratitude ne point inscrire sur ses murs, les services que rendirent à la Lorraine, épuisée par des sangsues administratives, trois hommes droits et courageux : Châteaufort, qui rédigea ses plaintes et qui en fut payé par l'exil; Raigecourt et Bressey, qui les allèrent présenter à Versailles malgré mille obstacles, et qui surent enfin obtenir un peu de justice pour elle.

Son rôle d'ancienne capitale lui fait une obligation de devenir le walhalla de tous les personnages qui contribuèrent, chacun en leur temps, à l'illustration de la nation lorraine : qu'ils fassent partie des saints, des sages, des savants, des jurisconsultes, des orateurs, des historiens, des littérateurs ou des artistes (3).

(1) Le nom des trois derniers est d'autant plus aisé à conserver, qu'il fut aussi celui de trois bastions de la place.

(2) Les efforts tentés alors par le reste de la province demandent peut-être que l'on en conserve trace; et cela serait exprimé par les vocables de Doron de Bruyères et de Malhortie.

(3) Quant à ceux qui n'ont marché sur leur trace qu'après qu'il a eu perdu la couronne, Nancy ne conserve ni le devoir, ni presque le droit, de les immortaliser dans son enceinte; à moins que ces hommes notables n'y soient nés, ou qu'ils n'y aient vécu assez de temps pour en devenir citoyens.

A commencer par les Saints, il doit mentionner en premier lieu un ancien monarque de son territoire, saint Sigisbert, roi d'Austrasie, dont le corps repose dans ses murailles; puis l'ancêtre le plus fameux de Charles-Martel et de Charlemagne, saint Arnoulf, de qui le berceau se trouvait à nos portes (1); puis deux célèbres évêques de Toul, saint Gauzelin et saint Gérard, l'un dont la mémoire vit encore près de nous, à Bouxières, et l'autre qui exerça tant d'influence sur la contrée. Puis un grand pape qui fut prince de la maison ducale, saint Léon IX; puis, surtout, le plus national, le plus profondément populaire des personnages béatifiés qu'ait produits la Lorraine proprement dite : ce vénérable Pierre Fourier, type de la bonté parfaite, — personnage intelligent et large quoique simple, organisateur remarquable de la solide bienfaisance, et devancier trop peu cité des créations de saint Vincent de Paul.

Ici se présente à titre épisodique, mais à titre juste et sacré, l'homme que nous venons de nommer, puisque, tout étranger qu'il était au pays de Pierre Fourier, il sut y remplir, à des époques d'horribles calamités, le rôle d'un consolateur et d'un père. Le cruel machiavélisme de son compatriote Richelieu lui avait préparé une telle tâche, sur le théâtre de nos contrées, qu'il y avait là des prodiges à faire pour réparer de hideux ravages. N'importe : le pâtre de Dax fut aussi grand dans le bien qu'on l'avait été dans le mal; il parvint à élever jusqu'au niveau des immenses résultats du crime (ce qui n'est pas peu dire) les résultats de la vertu. Aussi n'est-ce point de sa renommée universelle que nous avons à nous occuper ici, ni de ces mérites généraux qui le

(1) La grande *villa* dont il dirigeait les travaux agricoles était située à Lay-Saint-Christophe.

font invoquer maintenant par la terre entière. Outre les honneurs pieux que la ville de Nancy peut et doit, ainsi que toute autre, rendre à *Saint* Vincent de Paul, elle est débitrice envers *Vincent de Paul* d'une gratitude spéciale et terrestre, comme envers l'homme qui fut jadis le compatissant médecin des membres saignants et torturés dont elle était la tête (1).

Si, de la hauteur des noms à qui l'on rend un culte, nous descendons à ceux des simples personnages religieux d'une certaine importance, nous rencontrons Jean de Vandières, ce fameux abbé de Gorze choisi par les Othons pour leur ambassadeur auprès des califes de Cordoue; le cardinal Humbert, qui, dans sa mission à Constantinople, fut sur le point de réussir à réconcilier l'Orient et l'Occident; l'évêque Hugues des Hazards, prélat ennemi des désordres et l'un des conseillers de René II; enfin deux sages réformateurs, Didier de la Cour et Servais de Layruels, qui renouvelèrent l'un les Bénédictins, l'autre les Prémontrés; et dans les derniers temps, le Père Guénard, d'autant plus puissant dans ses efforts d'apologiste, qu'il donnait aux controverses le calme et l'élévation de son noble caractère, et qu'il avait reconnu en termes magnifiques les justes droits de la raison (2).

Après les sages, les savants. — Charles et Nicolas Le Pois, ces deux grands médecins placés si haut par Boërrhave; Alliot, qui sut le premier traiter convenablement les affections cancéreuses et qui parvint plus d'une fois à les guérir; Flo-

(1) Il ne serait pas hors de propos non plus de faire mention d'un des Saints les plus anciens qui aient eu leur berceau dans notre pays: saint Vincent de Lérins, cet illustre docteur de l'Eglise latine.

(2) Peut-être aussi devrait-on mettre quelque part le nom d'un homme qui, dans une autre religion, chercha fortement à faire le bien selon la mesure de son pouvoir. Nous voulons parler d'Oberlin, le quasi-civilisateur des demi-sauvages du Ban de la Roche.

rimond de Mercy, ce petit-fils d'illustres généraux, qui remplaça, dans sa maison, la gloire des armes par la paisible renommée de l'helléniste et du professeur de médecine.

Le rénovateur de l'agronomie, Dombasle, à qui justice est déjà rendue.

Les mathématiciens L'Hoste et Lévrechon, remarquables pour leur époque, et dont le dernier imagina avant Ozanam de faire trouver des *récréations* dans la science même.

Les trois inventeurs, réels quoique méconnus, des machines à vapeur : Vayringe, Gautier et Cugnot. — Vayringe, qui, sous le règne de Léopold, soixante et quinze ans avant la France et l'Angleterre, en fabriquait publiquement à Lunéville et les vendait, non pas pour l'Europe, encore trop arriérée, mais pour les usines métallurgiques du Pérou; Gautier, dont le travail sur les navires à vapeur est imprimé tout au long dans les mémoires de l'Académie de Nancy de 1753; Cugnot enfin, qui construisit, il n'y a guère moins d'un siècle, la première locomotive.

Le naturaliste Sonnini; le botaniste Remi Willemet, de qui le zèle studieux n'a point dépéri dans sa famille. Leur contemporain l'astronome Messier, surnommé le *furet des comètes*, et dont le nom est devenu celui d'une constellation.

Enfin, pour clore ce chapitre, deux hommes sur qui la tombe vient de se fermer, mais qui auront laissé, l'un en physique, l'autre en chimie, de belles traces de leur passage : Haldat du Lys et Braconnot.

La jurisprudence nous offre, dans les temps anciens, Nicolas de l'Escut, tige des Rennel (1), l'un de ces rares chevaliers que leur naissance n'empêchait pas, dès le siècle de Charles Quint, de se livrer au droit romain en véritables glossateurs;

(1) Gentilhommes dont l'un a fourni de précieux mémoires sur l'histoire locale.

les deux Guinet, l'un professeur, l'autre consultant, et l'arrêtiste François de Serre, membre de cette famille qui a fourni à la Restauration l'un de ses plus brillants gardes-des-sceaux. N'omettons pas Bréyé, le fondateur des conférences d'avocats à Nancy. — Dans les temps modernes, Henrion de Pansey, sur la provincialité duquel on dispute, mais qui fut plus d'à demi lorrain (1); Zangiacomi qui l'était, lui, sans aucun doute; et surtout les deux étonnants rivaux d'éloquence Bresson et Fabvier, — ces deux grands orateurs judiciaires, qu'on venait entendre de si loin et qui formaient un couple si rare.

Sur la liste des noms à conserver, la science historique réclame place pour Thierry Alix, le créateur du Trésor des Chartes de Lorraine; pour Dom Calmet et Hugo d'Etival, les annalistes du pays; pour ce paradoxal Maimbourg, trop vanté jadis, trop déprécié de nos jours, et pour Solignac, le premier secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas. Joignons-y les narrateurs quasi-épiques qui célébrèrent en vers latins les deux principaux faits du cycle national : Pierre de Blarru, auteur de la *Nanceïde*, et Pilladius, auteur de la *Rusticiade*. Ils servent d'anneau entre la classe des historiens et celle des lettrés proprement dits.

Celle-ci nous donne à passer en revue des figures très-peu semblables les unes aux autres, mais dont, à des titres divers, la Lorraine peut se faire honneur.

D'abord, le mussipontain Barclay, érudit non dépourvu d'imagination, et même un peu observateur, dont l'*Euphormion* et l'*Argenis* seraient restés sinon lus, du moins aussi connus que l'est l'*Astrée*, s'il n'avait pas commis l'erreur, où n'est point tombé D'Urfé, d'écrire ces romans en latin.

(1) Né auprès de Ligny en Barrois, il fit son droit à l'université de Pont-à-Mousson.

Mais voici que se présente un homme d'une tout autre taille, le vigoureux satirique Gilbert, de qui la verve se déployait au profit de doctrines sévères, en singulier contraste avec les mœurs de son temps ; puis le Thompson français, Saint-Lambert, introducteur de la poésie descriptive ; puis Tressan, l'interprète des fabliaux, le malicieux rénovateur du *Petit Jehan de Saintré;* puis l'éblouissant filleul du roi Stanislas, le chevalier de Boufflers : ce papillon à éclat fugitif, parfait représentant d'une époque dont il eut toute la frivolité, mais aussi tout le charme et toute la grâce. Ajoutons ici François de Neufchâteau, personnage multiple, — légiste, il est vrai, agronome, administrateur distingué, mais surtout littérateur apprécié dans son temps, comme faisant de jolis vers et comme les disant à merveille (1).

Viennent deux hommes qui écrivirent, non sans quelque succès, pour la scène, mais qui obtinrent plus de réussite dans l'exercice de la critique : le judicieux Palissot et le spirituel Hoffmann, dont l'un après avoir fait jouer la comédie des *Philosophes,* publia d'excellents *Mémoires sur la littérature,* et dont l'autre, après avoir donné au théâtre le *Roman d'une heure,* fut pendant quinze ans l'un des meilleurs aristarques du *Journal des Débats.*

Deux femmes aussi : madame de Graffigny, l'auteur de

(1) Né encore sujet de la couronne de Lorraine (1752), le poète François, malgré le surnom qui lui est resté, n'était pas de Neufchâteau, où seulement il passa son adolescence, mais de Saffais (Meurthe). On sait que son principal ouvrage (la traduction en vers du *Roland* de l'Arioste) périt submergé dans la traversée de l'Atlantique, ce qui empêcha l'auteur d'occuper, en qualité d'écrivain, le rang qui sans cela lui serait échu ; mais, du moins, à titre d'administrateur, il a laissé des traces notables de son existence. Dans le nombre des ministres de l'Intérieur, il est le premier qui ait donné un vigoureux élan à l'agriculture et qui ait eu l'idée d'expositions pour l'industrie.

Cénie et des *Lettres péruviennes*, et madame de Vannoz, née de Sivry, la précoce enfant célèbre, l'aimable chantre des *Tombeaux* et de la *Conversation*. On peut, si l'on veut, enregistrer à leur suite Rose de Mitry, comtesse des Plassons, qui dompta jusqu'à un certain point la difficulté de plaider en vers les doctrines de Malebranche.

On ne ferait pas mal de conserver trace de l'existence de Reboucher, rimeur à muse trop négligée et trop *pédestre*, mais qui eut d'heureux à-propos (1).

Pourquoi même, quelque récente que soit la perte du dernier poète local, et quoiqu'il manque à Désiré Carrière le vernis que produit l'éloignement; pourquoi Nancy n'accorderait-il pas mention à celui de ses enfants qui mania peut-être le mieux l'alexandrin, et qui en fit certainement le plus respectable usage (2)?

En remontant dans le passé, nous aurions dû faire une place à Pierre Gringore, l'un des hérauts d'armes de la cour de Nancy; car, sous le bonhomme Louis XII et le duc Antoine, au temps de la mode des *Sotties*, Gringore fut à la fois auteur et acteur en renom : alliance qui s'est reproduite plus tard pour un autre Lorrain, Monvel (3). Et par parenthèse, le souvenir de ce dernier rappelle vivement en mémoire deux célébrités théâtrales de premier ordre, qui eurent ici leur berceau :

(1) Notamment les vers que lui inspira la maladie chirurgicale du duc Léopold.

(2) Un petit volume d'*Œuvres choisies*, qui n'a été publié que depuis la mort de Carrière, vient de faire mieux apprécier ce remarquable talent, auquel on assigne à présent un rang plus élevé.

(3) Rival du fameux acteur Molé, et auteur d'une foule de pièces, notamment de l'*Amant bourru*. C'est, comme on sait, le père de M[lle] Mars, laquelle, dans le temps, fut nommée « la plus admirable de ses œuvres. »

mademoiselle Raucourt, la grande tragédienne, depuis la mort de laquelle Athalie et Clytemnestre n'ont plus trouvé leur idéal, et Fleury, l'excellent comédien, le dernier qui ait su jouer les grands seigneurs.

Ceci nous a conduits du domaine des lettres à celui des beaux-arts, où il s'agit maintenant d'entrer. En passant de l'un à l'autre, nous voyons la perspective s'étendre; le terrein n'a fait que s'élargir. De ce côté-ci, en effet, des Alpes et des Pyrénées, la Lorraine est la province qui a fourni le plus d'artistes; elle y est l'un des quatre seuls pays (avec la France, la Flandre et la Hollande) qui ait eu l'honneur de présenter au monde un groupe digne du nom d'*école*.

Dès avant le temps de la Renaissance, elle avait nourri chez elle de nombreux et habiles *imagiers,* dont il faut immortaliser au moins un : celui à qui est due la *Porterie* du Palais ducal, Mansuy Gauvain.

Quand vint la rénovation classique et sa magnifique efflorescence, le règne en fut ouvert dans nos contrées par un homme de premier ordre, par l'auteur du *Sépulcre* de Saint-Mihiel, Ligier Richier, le Michel-Ange lorrain. Cet homme de génie fut le chef de toute une série de statuaires, qui s'est prolongée avec gloire pendant deux siècles : Jacquin et son illustre élève César Bagard, les trois Drouin, les deux Chaligny, Bordenave, Chassel, Guibal, Cyfflée, Sôntgen (1); sans compter les Adam, lauréats tous les quatre, dont l'un montra bien, par le monument de la reine Catherine Opalinska, avec quelle merveilleuse supériorité Nancy, en 1760, faisait encore parler le marbre.

(1) Guibal, qui avait fait sur la place Stanislas la statue de Louis XV, est aussi l'auteur des fontaines dites de Neptune et d'Amphitrite; on doit à Cyfflée celle de la place d'Alliance. Tous deux avaient dans Joseph Sôntgen, un auxiliaire, pour ne pas dire un émule.

De la sculpture à la gravure il n'y a qu'un pas ; aussi a-t-on vu fleurir ici la gravure sous ses deux formes : la sigillaire ou glyptique et la chalcographie. L'une fut admirablement cultivée par les frères Racle, par leurs successeurs Hardy père et fils, et par le médailliste Ferdinand de Saint-Urbain, que les Italiens surnommaient le divin. L'autre ne donna pas de moins étonnants résultats, entre les mains d'Israël Silvestre, de son ami Jacques Callot, l'improvisateur sur cuivre, le premier chalcographe du monde, — et même de François Spierre, dont les ouvrages se vendirent à des prix fabuleux (1).

Si l'on croyait devoir mentionner ici la ciselure, il conviendrait de citer Merlin l'orfèvre; mais, dans tous les cas, on ne saurait passer sous silence un homme étonnant, Jean Lamour, qui, sans autre instrument qu'un marteau, se faisait obéir par le fer, et créait ces délicieux grillages, merveille non encore égalée.

Un autre Spierre, Claude, nous ouvre une liste différente, celle des hommes qui tinrent le pinceau, au lieu de la pointe ou du burin. Il était sur le point de prendre parmi les peintres un rang si élevé que la jalousie de ses rivaux, tout-à-coup surexcitée, alla jusqu'à le faire périr. Mieux protégés par leur étoile, De Ruet, Herbel, Bellange, Meslin, Claude Charles, Jacquart, Provençal et Girardet, fournirent une carrière honorable (2). Les trois derniers ont laissé à Nancy, pour témoignage de leur talent, l'un le dôme de la Cathédrale, l'autre, la voûte de Bon-Secours, le troisième, le grand sa-

(1) Il serait injuste de ne pas citer aussi Jean-Charles *François*, à la réputation duquel a nui son nom trop peu distinct (chose pareillement arrivée à Claude *Charles*). C'est François qui a gravé les grands recueils de vues des bâtiments érigés par Stanislas.

(2) On pourrait y ajouter Christophe, Ducreux, Senémont, et d'autres encore, tant la Lorraine a produit de peintres distingués.

lon de l'Hôtel-de-Ville. Pillement a été moins heureux : des dégâts causés par les pluies ont fait renoncer à conserver son plus charmant travail, le salon d'honneur du palais du *Gouvernement*, où il avait peint de fleurs ravissantes des murailles de stuc blanc. Du reste, au-dessus de toutes ces renommées, plane celle d'un peintre que chacun s'attendait à nous voir mettre en première ligne : celui dont le nom s'est identifié avec le nom de sa patrie, — l'immortel Claude le Lorrain.

La miniature, l'aquarelle, tous les genres subsidiaires, ont eu ici jusque fort tard leur quartier général, et nous offriraient à citer bien des talents plus qu'ordinaires ; ne fût-ce qu'un artiste éminent qui vient de mourir : le vieil Isabey (1). Quant aux dessinateurs notables, la chaîne en avait commencé par le beau-père d'Israël Silvestre, par Israël Henriet, si en vogue à la cour de Louis XIII : elle s'est terminée par Grandville.

Il ne nous reste à parler que de l'architecture ; et comme notre projet n'est pas de remonter dans ce genre jusqu'au moyen-âge, où les chefs de construction avaient coutume de s'ensevelir dans l'anonyme, il nous suffira de citer Boffrand, qui avait bâti sous Léopold la nouvelle façade du Palais ducal, détruite plus tard par le roi de Pologne ; Jennesson, l'architecte de Saint-Sébastien ; Héré, surintendant des travaux de la place Stanislas, et les deux Mique, à qui l'on doit la belle caserne de l'infanterie.

En terminant cette revue, nous nous apercevons qu'à l'exception de deux ou trois femmes auteurs, qui ont trouvé place dans le chapitre relatif à la littérature, le sexe féminin

(1) Peut-être aurait-il désiré des compagnons : Mansion tout au moins.

n'a obtenu aucune mention; et ce n'est à coup sûr pas qu'il n'en ait mérité de nombreuses.

Avant tout, et sans commentaires, la vierge lorraine, Jeanne d'Arc.

Sur ses pas, la pieuse reine Philippe de Gueldres, la clarisse de Pont-à-Mousson.

La fidèle coadjutrice des créations du Bienheureux Pierre Fourier, la mère Alix Leclerc, qui fut pour lui ce que furent madame de Chantal pour saint François de Sales et madame Legras pour saint Vincent de Paul.

La surprenante Elisabeth de Ranfaing, cette fondatrice du Refuge; la première religieuse qui ait osé regarder comme possible le seul sacrifice que la charité n'eût pas encore réussi à obtenir : celui de faire que des filles irréprochables donnassent le titre de sœurs à des femmes de mauvaise vie.

Après ces grands noms, la vertueuse duchesse Marguerite de Bavière, aux prières de laquelle on attribua d'avoir fait gagner à son époux la bataille de Champigneulles.

Marguerite d'Anjou-Lorraine, l'héroïne de la guerre des deux Roses;

Marguerite de Lorraine-Alençon, que toute la Normandie vénère et cherche à faire béatifier;

La fameuse Catherine de Lorraine, qui, à la tête des femmes de Remiremont, fit reculer les troupes ennemies (1).

Enfin, deux princesses de sang lorrain, femmes à renommée plus controversée, mais non pas moins éclatante : la grande comtesse Mathilde, qui servit jadis de bouclier à la Papauté contre les Empereurs, et la reine Marie Stuart, figure qu'on ne cessera jamais de trouver intéressante,

(1) De ces trois princesses, la première était fille du bon roi René; la dernière, fille de Charles III; et la seconde, sœur de René II.

entourée qu'elle est du double attrait de la beauté et du malheur (1).

Ici finit à peu près la liste des personnes; mais, pour être complet, on aurait à joindre encore une liste des choses.

Par là nous n'entendons pas seulement la désignation de certains ouvrages de défense, de certains établissements, de certains objets notables ou populaires, qui ont existé à Nancy, — comme la Citadelle, le Haut et le Petit Bourget, les bastions de Salm, de Danemark, de Vaudémont, etc., l'Arsenal, la Salpêtrerie (2), le Four-Sacré (3), le Pont Mougeart, la Douane, le Crône (4); — mais aussi celle de quelques grands faits nationaux : la bataille de Champigneulles et celle de Nancy, par exemple, qui assurèrent pour longtemps encore

(1) L'une, appartenant à la Lotharingie par sa mère Béatrix, avait pour sœur la comtesse Sophie, qui possédait Amance et Mousson; l'autre était une petite-nièce du vainqueur des Rustauds.

(2) On s'est cru, bien à tort, condamné à rectifier ce nom. *Salpétrière* est à la vérité le seul que reconnaisse aujourd'hui l'Académie. Elle ne tient point compte de la nuance, si juste, que l'on avait soin d'observer autrefois entre le lieu où se trouve du salpêtre et le lieu où l'on en fait; — absolument la même différence qui existe encore *poudrière* et *poudrerie;* — mais qu'importe ici le caprice des Académies et de leurs dictionnaires? IL N'Y A PAS D'ORTHOGRAPHE POUR LES NOMS PROPRES; or, les anciens noms de rues sont des noms propres. — Disons plus : quand ils contiennent des termes hors d'usage, ils n'en sont que plus curieux à conserver, comme des médailles de l'ancienne langue et des témoignages de la manière dont on parlait. Chacun connaît à Rouen la rue *du Gros Horloge;* eh bien, Rouen n'a eu garde de changer la chose, et de se regarder naïvement comme tenu à mettre « rue *de la Grosse Horloge.* » Il savait que le nom traditionnel date d'un temps où le mot *horloge* (primitivement masculin, d'après son étymologie, comme tous les neutres latins francisés) n'avait pas encore subi le solécisme qui depuis deux cents ans l'a rendu féminin.

(3) Quartier-général de l'ancienne confrérie des boulangers, marqué jadis par un ostensoir ou saint-sacrement.

(4) Machine à charger et décharger les bateaux.

le salut du duché des vieux Lohérans ; ou bien celles de Norlingue et de Mohacz, la prise de Bude, la délivrance de Vienne, événements d'une importance européenne dans lesquels le drapeau de Lorraine tint une place si décisive et si brillante. Il serait juste aussi, Messieurs, de rappeler quelques villes, à rôle patriotique spécial : Lunéville, qui fut le Versailles de vos souverains ; Pont-à-Mousson, où florissait leur université ; Mirecourt et Vaudrevange, où se tenaient les Assises représentatives ; Prény, la petite mais fière forteresse, dont le nom était devenu un cri de guerre ; Commercy, enfin, la cité lorraine qui mourut la dernière, et où se firent sentir sept ans plus tard qu'ailleurs les battements du cœur de l'Austrasie.

Encore un noble genre de mémorandum qui serait bien désirable, c'est celui des divers royaumes et duchés qui formaient l'apanage virtuel de la couronne de Lorraine : royaumes et duchés dont Nancy fut la capitale honoraire, et dont il a le droit légal de porter les armoiries dans son écusson (1).

Finalement, on voudrait pouvoir signaler par des indications nominales, tous les établissements notables, de piété ou de charité, que posséda cette ville ; ou du moins les principaux, ceux qui précédèrent les autres. Par exemple, les Dames-Prêcheresses, ces doyennes de la phalange des religieuses cloîtrées de Nancy, — ou bien les Sœurs-Grises, la plus ancienne famille de servantes des pauvres qui s'y soit constituée (2).

(*La suite au numéro prochain.*)

(1) Voir dans le Bulletin de la Société d'Archéologie (tome IV, page 65), le mémoire relatif aux vraies armoiries de Nancy.

(2) Leur établissement, leur entrée en fonctions dans la capitale de la Lorraine (sous René II, en 1495), précède d'au moins cent cinquante ans les créations analogues que toute la France se figure avoir été les premières.

CONDAMNATION DU POUILLÉ ECCLÉSIASTIQUE DE TOUL.

Notre confrère, M. Dieudonné Bourgon, nous communique la pièce suivante, qu'il a découverte dans les registres des arrêts rendus par la Cour souveraine :

« Veu par la Cour la requette à elle présentée par le procureur général, expositive qu'il luy est tombé depuis peu entre les mains un certain livre partagé en deux tomes, intitulé : Poüillié ecclésiastique et civil du diocèze de Toul qui a esté imprimé dans la même ville l'année dernière 1711 par la lecture duquel il a reconnu que l'autheur de ce livre a esté sans doute très mal informé de l'estat et qualité des différents bénéfices de ce diocèze dont il a entrepris de faire le recueil, de même que des droits des patrons et collateurs desdits bénéfices, lesquels sont pour la plus grande partie scitués dans les Etats de S. A. R. puisque presque sur chaque article de son ouvrage il est tombé dans l'erreur 1°. En ce qu'il a supprimé ou affecté de supprimer différents droits de patronage qui appartiennent à des communautés séculières et régulières de même qu'a plusieurs patrons laïcs par de bons titres et possessions bien établies. 2° En ce qu'il a attribué aux uns des droits de collation qui appartiennent aux autres, sans avoir veu ny examiné les titres des patrons et collateurs dont le remontrant a receu différentes plaintes. 3° En ce qu'il a compris dans son poüillié grand nombre d'abbayes et de bénéfices qui ne dépendent pas du diocèze et qui n'en ont jamais fait partie. 4° En ce que sans connoissance de cause il a fixé le revenu de chaque bénéfice comme bon luy a semblé, enfin qu'il a affecté d'insérer dans son livre plussieurs choses contraires aux mœurs et aux usages du pays : mais ce qui paroit de plus surprenant, c'est que non seulement l'autheur s'est ingéré de décider de son authorité sur tous les droits de pa-

tronage et collation des bénéfices du diocèze comme s'il avoit eu caractère pour ce faire, mais il en a fait encore de mesme sur tous les droits des dixmes tant ecclésiastiques qu'inféodées et droits des seigneuries de chacune ville ou village de la souveraineté de S. A. R., lesquels il a attribué aux uns et aux autres pour telle part et portion que bon luy a semblé quoy qu'il n'ait jamais veu aucuns titres des propriétaires ou possesseurs desd. dixmes et seigneuries ; et comme cet ouvrage défectueux pouroit se répandre dans le public et que dans la suitte des temps on pouroit peut être le regarder comme un livre approuvé et le produire dans les tribunaux pour faire preuve des différents droits de patronage de dixmes et de seigneuries qui seroient contentieux entre les sujets de S. A. R., ce qui ne manqueroit pas de causer entre eux beaucoup de procèz et de confusion si la Cour n'interposoit son authorité pour prévenir les inconvénients qui pourroient arriver.

» A ces causes requiert qu'il plaise à la Cour faire deffenses à tous libraires, marchands et tous autres sujets de S. A. R. d'achepter, vendre ny débiter ledit livre intitulé Poüillié ecclésiastique et civil du diocèze de Toul, même d'en tenir aucuns exemplaires dans leurs boutiques et magasins, à peine de confiscation d'iceux et de mils francs d'amande, deffenses pareillement à tous advocats et procureurs de citer ou produire ce meme livre dans les tribunaux et aux juges d'y avoir égard, ordonne que l'arrêt qui interviendra sera leu et publié à la première audience de la Cour et registré dans ses greffes, et qu'à la diligence du remontrant copies d'iceluy düement collationnées seront envoyées dans tous les siéges ressortissant nuement à la Cour pour y être pareillement leu, publié et registré : Enjoint à ses substituts de tenir la main à l'exécution et d'en certifier la Cour dans le mois.

» La Cour, sur le rapport du sieur de Gondrecourt, conseiller, a admis les réquisitions ci-dessus transcrites et a rendu un arrêt conforme.

» Siégeaient MM. de Mahuet, premier président; Cueillet, doyen; de Rutant, de Gondrecourt, de Hoffelise, Tournon, de May, Reboucher, Esmyet, Parisot, Feriet, Protin, Huravet, de Tarret, de Malvoisin, de Lombillon, conseillers.

» *Signé* : GONDRECOURT, MAHUET. »

CHRONIQUE.

— ANTIQUITÉS DÉCOUVERTES A LORQUIN. — Une découverte archéologique très-intéressante a été faite, il y a quelques mois, au centre même de la ville de Lorquin. En déblayant pour l'élargissement de la voie, une terrasse qui s'étendait devant la façade principale de l'Hôtel-de-Ville, et en creusant ensuite une cave sous l'édifice même, on a découvert, dans la couche de terrain la plus superficielle et formée de terres rapportées pour établir cette terrasse devant l'édifice lors de sa construction, des fragments de poterie ancienne recouvertes d'un émail vert très-brillant et parfaitement conservé; ces fragments présentaient de curieuses arabesques, des personnages et même quelques lettres; mais malheureusement, plusieurs n'ont pu être retrouvés, et il est donc devenu impossible de reconstituer dans leur ensemble les objets aux quels ils avaient appartenu. Du reste, les trouvailles de semblables poteries ne sont pas rares, on en a déjà souvent rencontré d'analogues à Lorquin même et aux environs; M. Lhuillier, pharmacien à Lorquin, conserve un échantillon de ce genre très-complet provenant de Dabo; il a la forme d'un chapiteau de colonne, il est creux, de forme quadrilatère, sa face supérieure, parfaitement plane, est recouverte d'ornements assez compliqués et bien exécutés.

En pénétrant au-dessous de cette couche superficielle de terrain, on est arrivé sur un dépôt argilo-calcaire qui, à Lorquin, recouvre le banc de muschelkalk ou calcaire coquillier et constitue le sol de la localité. En pénétrant donc dans cette couche argileuse qui paraissait n'avoir jamais été fouillée, on a rencontré à diverses profondeurs cinq squelettes dont les ossements, passés à l'état terreux, tombaient en poussière et avaient subi une détérioration telle, qu'il devenait à peu près impossible d'en obtenir un seul dans son intégrité. Tous ces

squelettes étaient couchés sur le dos, les pieds tournés vers l'Orient; il ne paraissait rester aucun vestige de coffres ou cercueils dans lesquels ils auraient été renfermés.

Près de l'un de ces squelettes, et dont les os m'ont paru avoir appartenu à une femme, on a retrouvé, mêlés à des dents et aux premières vertèbres du cou, les grains d'un collier que les ouvriers occupés aux déblais avaient pris pour ceux d'un chapelet. A force de recherches et de soins, et en tamisant le terreau, je suis parvenu à recueillir quarante-un de ces grains et à reconstituer autant que possible le collier. Tous ces grains, comme ceux d'un chapelet, avec lesquels ils ont assez d'analogie, sont percés d'un petit conduit central; ils sont de grosseurs diverses, les uns sont gros comme des pois, d'autres sont plus petits, quelques-uns sont géminés; plusieurs sont en verre vert, d'autres en opale et le plus grand nombre en une substance cassante qui ressemble à de la poterie; de ceux-ci les uns sont de couleur jaune, les autres sont brun rougeâtre; ces derniers sont ornés de minces filets de couleur jaune clair qui s'entrecroisent de manière à former des losanges. Avec ces grains se trouvait un petit cylindre en verre oxidé, long de deux centimètres, de la forme et de la grosseur du tuyau d'une petite plume de poule, et creusé dans toute sa longueur d'un conduit intérieur; ce petit cylindre devait assurément, comme il est unique, occuper le milieu du collier et être placé sur le devant du cou. Ce collier est très-curieux et offre une certaine analogie avec ceux que portent encore certaines tribus sauvages. A côté de ce squelette se trouvaient les fragments d'un vase en terre cuite et tellement noircis, par suite de leur séjour prolongé dans la terre, qu'on pouvait, au premier aspect, les prendre pour du fer.

A quelques mètres à gauche de ce squelette, et à cinquante centimètres plus profondément sous la terrasse, mais presqu'au niveau du sol de la grande rue, se trouvaient deux autres squelettes placés l'un devant les pieds de l'autre et sur le même plan; ils avaient appartenu à des guerriers et ils étaient revêtus de leurs armures. L'un d'eux avait la tête recouverte d'un casque en fer assez épais mais entièrement corrodé par la rouille et tombant en poussière; je n'ai pu en conserver que le cimier, terminé à son sommet par une forte patte en fer, destinée sans doute à supporter un panache. Près de lui se trouvait un fer de lance formé d'une lame de dix-huit centimètres de longueur, de son support de dix-sept centimètres de longueur et creusé à sa base d'une ouverture conique destinée à recevoir l'extrémité de la hampe, et enfin d'une mince tringle en fer recourbée à l'une de ses extrémités et qui croisent les deux autres pièces à leur point d'union et complétait l'aspect de cette arme des anciens.

L'autre squelette, qui paraissait avoir appartenu à un homme de haute stature, un mètre neuf cent cinquante-cinq millimètres (cinq pieds dix pouces) de taille, était revêtu d'une armure plus complète encore. Sa tête était aussi recouverte d'un casque en fer retenu par des gourmettes, mais qu'il a été impossible de conserver; il était complétement détruit par la rouille et ne formait plus, avec l'argile qui l'enveloppait, qu'une sorte de pâte ferrugineuse molle et rougeâtre. Près de lui, à sa droite, du côté des pieds, se trouvait un fer de lance de trente-sept centimètres de longueur; la lame très-large, longue de vingt-six centimètres, présentait sur chaque face et sur toute sa longueur une arête très-saillante; elle se continuait inférieurement avec une base évasée et creuse qui devait recevoir l'extrémité de la hampe; cette base était garnie, à sa partie inférieure et de chaque côté, d'un nœud cannelé, en cuivre, de la grosseur d'une noisette, qui probablement fixait les extrémités d'une pointe qui traversait ce fer et servait à le retenir à la hampe. La pointe de cette lance était tournée du côté des pieds du squelette. A sa gauche se trouvait un énorme coutelas, la pointe aussi dirigée vers les pieds, et dont la lame à deux tranchants était longue de soixante-dix-huit centimètres, non compris une queue de dix centimètres qui devait s'implanter dans un manche, et d'une largeur moyenne de six centimètres; on remarquait encore, adhérentes sur ses deux faces, des traces de son fourreau, qui avaient toute l'apparence du bois pourri mêlé à de la rouille de fer. Au-dessus et à une hauteur correspondante au milieu du corps, se trouvait un fer de hache d'une forme élégante et toute particulière, légèrement recourbé d'avant en arrière et de haut en bas; sa longueur, depuis le talon au milieu du tranchant, était de dix-huit centimètres; le talon était percé d'une ouverture carrée pour y passer un manche. Enfin, sur le devant de la poitrine, se trouvait une autre lame de couteau longue de vingt-huit centimètres, large de trois, et terminée inférieurement par une queue longue de six, et qui aussi devait s'implanter dans un manche. Sur le milieu et le devant du corps, on a retrouvé quelques lambeaux d'une cuirasse consistant en de minces lames de cuivre qui lui avaient servi de doublure extérieure, d'une teinte verte foncée due à leur complète oxidation et qui se déchiraient et se cassaient au moindre contact; on remarquait au bord supérieur de cette cuirasse une bordure plus épaisse ornée de cannelures assez régulières

C'est à l'obligeance de M. Schott, maire de Lorquin, que M. Lhuillier, pharmacien, et moi avons dû l'avantage d'avoir pu recueillir et conserver ces objets d'antiquité; M. Lhuillier a obtenu l'armure du second guerrier, et moi celle du premier et le collier; nous les

destinons au Musée lorrain, où nous les déposerons prochainement.

Ce n'est pas la première fois qu'on retrouve à Lorquin de ces armures antiques qui paraissent remonter à l'époque gallo-romaine; déjà deux fois, il y a trente ou quarante ans, on a rencontré, en creusant des caves, des squelettes de guerriers avec leurs armures; mais ces objets précieux sont malheureusement tombés entre des mains profanes qui n'ont su ni les apprécier ni les conserver. Il est à présumer que si on avait poussé plus loin les fouilles qui ont amené la découverte de ces antiquités, on aurait fait de plus amples trouvailles.

MARCHAL,
Docteur en médecine à Lorquin, membre de la Société d'Archéologie lorraine.

Le 8 mai 1857, à l'occasion de la fête traditionnelle de la délivrance d'Orléans, le panégyrique de Jeanne d'Arc a été prononcé dans la cathédrale de cette ville par un prélat catholique anglais, Mgr Gillis, évêque d'Edimbourg.

Le 10 mai, l'orateur est monté de nouveau dans la chaire de Sainte-Croix, dans le but particulier de solliciter la générosité orléanaise pour son église. En terminant, il a émis une idée dont la réalisation serait le couronnement de l'œuvre historique et religieuse que le prélat anglais est venu accomplir.

Dans son discours du 8 mai, Mgr Gillis avait raconté sa visite au hameau de Domremy, dans la fraîche vallée de la Meuse. Le noble visiteur avait contemplé avec une émotion profonde tous les lieux marqués des souvenirs de la Pucelle; il s'était agenouillé sur les débris de l'honorable chapelle de l'ermitage Sainte-Marie[1], où Jeanne allait prier chaque jour, et près duquel se trouvaient l'arbre des Fées et le Bois-Chenu.

« A genoux sur ces ruines, — a dit Mgr Gillis aux Orléanais dans » son second discours, — et sentant sous mes pieds les assises mêmes » de la chapelle qui abrita votre libératrice, j'ai fait à sa mémoire la » promesse de relever ses murailles et de rétablir ce sanctuaire mo- » deste. Et cette résolution, que j'accomplirai, si Dieu m'en laisse le » temps, je veux y associer la population d'Orléans. Je prélèverai la » moitié des aumônes que je sollicite de votre bienfaisance pour ma » pauvre Ecosse, et je consacrerai cette somme à commencer la re- » construction de Notre-Dame-de-l'Ermitage.

» Pour le surplus, je le demanderai aux catholiques d'Angleterre;

1. A 1,400 mètres des dernières maisons de Domremy, dans la direction de Bourlémont, on distingue parfaitement les fondations de la chapelle, aujourd'hui entièrement démolie.

» je veux que l'argent anglais vienne relever ces ruines et réédifier » l'agreste oratoire de Jeanne d'Arc, de manière à faire dresser par » mes compatriotes eux-mêmes, sur la grande route de l'Allemagne » et de l'Europe, un monument de réparation qui atteste, aux yeux » du monde, la douleur de mon pays ! »

« Si le respect dû au lieu saint, — ajoute le *Moniteur du Loiret* en rapportant ces paroles, — n'avait retenu les applaudissements, ils eussent à coup sûr salué avec acclamation cette grande pensée et ces nobles paroles. Mais elles ont rencontré un sympathique écho dans les cœurs, et la voix éloquente du pontife n'aura pas fait en vain appel au patriotisme de cette vieille cité d'Orléans, si fidèle au culte des souvenirs, et si pieusement empressée à honorer la mémoire de celle qui, en la délivrant, sauva la France !

» ... Le discours du 8 mai 1857 est, d'ailleurs, bien plus qu'un discours : c'est un acte qu'enregistrera l'Histoire ; c'est un événement mémorable que quatre siècles et demi n'avaient pas encore contemplé, et qui met le sceau à cette grande œuvre de réhabilitation commencée en 1456, et qui attendait, pour être complète, cette solennelle amende honorable faite par un Anglais, au nom de son pays ! »

— Les travaux entrepris dans la cour du Palais ducal, pour la construction des bâtiments destinés à être cédés à la gendarmerie en remplacement de la Salle des Cerfs et de la galerie du rez-de-chaussée, se poursuivent avec beaucoup d'activité et seront prochainement terminés. Aussitôt après, on fera, près du portail de l'église des Cordeliers, la nouvelle entrée qui doit donner accès dans la cour de la gendarmerie. Puis l'aile conservée sera abandonnée au Comité du Musée lorrain, et isolée par un mur du reste de la cour. Le Comité espère que les souscriptions en faveur de l'œuvre historique et nationale qu'il a entreprise, ne se ralentiront pas et qu'elles lui permettront de commencer, cette année même, la restauration de la Galerie des Cerfs.

— Un tableau représentant *les derniers moments de Claude de Lorraine, premier duc de Guise*, est en ce moment exposé dans le magasin d'estampes de M. Peultier, rue des Dominicains, 6; c'est l'œuvre de notre compatriote M. Charles Paulus. Le prince est représenté à genoux, sur le point de recevoir le saint Viatique. Il est entouré de ses enfants, qui le soutiennent dans leurs bras. Les figures et les costumes historiques de tous ces personnages révèlent une étude consciencieuse du XVIe siècle. Ce tableau est mis en loterie, au prix d'un franc le billet.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, imp. de A. Lepage, Grande-Rue (Ville-Vieille), 14.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

6e ANNÉE. — 6e NUMÉRO. — JUIN 1857.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 8 juin.

M. le Président communique des lettres par lesquelles MM. le prince Galitzin, de La Cour et l'abbé Ledain remercient la Société de les avoir admis au nombre de ses membres.

M. Jacquot (de Vallois) dépose sur le bureau les airs, notés par lui, des chansons populaires qu'il a offertes à la Société.

Ouvrages offerts à la Société.

Résumé des observations météorologiques et médicales faites à Nancy pendant l'année 1856, par M. le docteur Simonin père.

Histoire des fiefs et principaux villages de la seigneurie de Commercy, par M. Dumont. Critique du tome Ier, par M. l'abbé Deblaye.

Suite au Nobiliaire de Gand. Recherches généalogiques et historiques sur l'ancienne et noble famille de la Kethulle, établie en Flandre, par M. Gustave Van Hoorebecke.

Un Missionnaire russe en Amérique : défense des prin-

cipes catholiques adressée à un ministre protestant, par le prince Dmitri Galitzin, précédée d'une notice sur sa vie et ses vertus ; traduit de l'anglais par le prince AUGUSTIN GALITZIN.

Ambassades du comte de Carlisle, par LE MÊME.

L'Austrasie, revue de Metz et de Lorraine. 5e Livraison. Mai 1857.

Annales de la Société archéologique de Namur. Tome IV. 4e Livraison.

Rapport sur la situation de la Société en 1856.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais. N° 25.

Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France. 1855.

Fragment d'une cheminée sculptée par Ligier Richier, provenant de la collection de M. Noël ; lithographié par M. Victor de Bouillé et offert par M. CHRISTOPHE.

Admission et présentation de membres.

Sont admis comme membres de la Société : MM. Henri Michelant, employé à la Bibliothèque impériale, à Paris ; — Oyon, propriétaire à Pagny-sur-Moselle ; — l'abbé Thiébaut, professeur au pensionnat Saint-Léopold ; — Duré et Constantin, employés de commerce.

Lectures.

M. Henri Lepage communique la première partie d'un mémoire intitulé : *le Trésor des Chartes de Lorraine*. Sur la proposition d'un de ses membres, la Société vote, à l'unanimité, l'impression de ce mémoire dans le prochain volume de ses Bulletins.

M. Alex. Gény donne lecture d'une *Notice sur le Palais épiscopal de Verdun*, par M. Ch. Buvignier. Ce travail, qui est accompagné de deux planches, sera publié dans le Journal.

MÉMOIRES.

HODOGRAPHIE NANCÉYENNE. — SUR LES NOUVEAUX NOMS A DONNER AUX RUES DE NANCY. (*Suite et fin.*)

III.

Voilà la théorie. Actuellement on nous demande un projet qui puisse être mis en pratique.

Certes, il est embarrassant d'avoir à désigner des lieux convenables pour colloquer tant de noms, surtout dans un espace aussi peu considérable que Nancy et ses faubourgs.

Ici, en effet, se présente COMME INCONVÉNIENT un avantage de nos contrées, celui qui fut leur plus beau titre de gloire; à savoir, que leur grandeur morale ait dépassé dix fois leur grandeur matérielle. Une telle disproportion se fait vivement sentir en hodographie. L'ancienne capitale des Lorrains est trop petite pour donner commodément place au souvenir de toutes les illustrations lorraines.

D'ailleurs, on ne saurait même penser à disposer de la totalité du peu d'espace que l'on possède. Comment n'en pas laisser subsister une partie sous ses dénominations présentes! Il faut bien qu'une ville garde sa physionomie, par conséquent les riens qui la lui donnent. Il faut bien qu'en rentrant sur ses vieux jours dans sa ville natale, un ancien conscrit, ou un voyageur lassé d'aventures, n'y soit pas totalement désorienté. Quel mécompte s'il n'y retrouvait pas au moins, pour points de repère, quelques indications de coins de rue, qui puissent lui rappeler son jeune âge!

Loin de nous, donc, le dessein d'effacer et de remplacer tous les noms, tous ceux même qui n'ont pas une grande valeur intrinsèque. Il y en a qui font ici partie intégrante des habitudes : ils ont droit d'être conservés, comme paraissant incorporés à la ville et comme ayant l'air de la caractériser.

Nous voulons que les enfants de Nancy, revenus chez eux au bout de vingt ou trente ans, n'y cherchent pas en vain, supposé qu'ils soient de la Ville-Vieille, leur faubourg des Trois-Maisons, leur rue du Maure-qui-Trompe, leur place Saint-Epvre, leur Carrière (1). S'ils sont nés à la Ville-Neuve, nous voulons qu'ils puissent saluer leurs rues Saint-Jean, Saint-Georges, Sainte-Catherine, Saint-Thiébault, Saint-Pierre ; leurs rues des Dominicains, des Carmes, des Quatre-Eglises, de la Faïencerie, des Artisans, des Michottes même (2), et jusqu'à leur rue du Pont-Mouja (3).

Mais, une fois ces concessions faites à l'instinct de permanence et pour ainsi dire au maintien de l'identité locale, — il importe de mettre hardiment la main à l'œuvre, pour ré-

(1) La *Carrière*, disons-nous, et non point la *place Carrière*, langage ridicule qui fait croire qu'elle est dédiée à un individu ; — pas même la *place de la Carrière*, expression meilleure, mais qui renferme encore un pléonasme. — Une carrière (anciennement une *charrière*) est un hippodrome, une lice de chars ; et de là viennent ces locutions métaphoriques « entrer dans la carrière, parcourir la carrière. » Or, Nancy, en sa qualité d'ancienne capitale, a possédé, pour ses jeux princiers, une lice ou carrière, comme Paris a possédé un champ de carrousel. Si l'on veut mêler là-dedans le mot de *place*, au moins faut-il le faire suivre du génitif. Mais puisque les Parisiens, abrégeant le nom de *place du Carrousel*, disent très-bien « j'ai traversé *le Carrousel*, » à plus forte raison peut-on dire, en omettant *place*, « je demeure sur *la Carrière*. Car enfin le carrousel est proprement un jeu, tandis que la carrière en est le terrein ; de façon que parler d'emplacement est dans le second cas une chose superflue. — Il y a aussi des *carreras* en Espagne, et l'on n'ajoute pas non plus à leur nom celui de *plazas*, qui va trop sans dire.

(2) D'autant mieux qu'elle rappelle l'existence du bastion qui s'appelait ainsi.

(3) Ces carrefours principaux ne devraient jamais être dépouillés de leurs noms populaires. Supprimer à Nancy la mention du *Pont-Mouja*, c'est vouloir faire disparaître à Madrid celle de la *Fontana de Oro*.

pondre à d'autres besoins, pour satisfaire enfin à des nécessités d'un ordre plus élevé. Le reste des noms de rues, — à part, bien entendu, ceux qui ont été convenablement choisis (Stanislas, Drouot, Dombasle, Callot), ou qu'on a votés comme récompense à des bienfaiteurs (Raugraff, Jeannot et Didion) ; — le reste, tout cet amas de noms insignifiants, dont le sacrifice n'est point à regretter, — il y a lieu de le changer, au profit des gloires du pays. Opérer largement en cela, est chose à quoi il faut se décider ; avec d'autant moins d'hésitation que l'Histoire réclame très-haut ses droits, jusqu'à présent méconnus, et qu'on n'a point ici de terrein à perdre.

Essayons donc de tracer les principaux linéaments de ce nouveau Nancy que demandent à la fois les hommes de science, les hommes de cœur et les hommes d'esprit, — et que les voyageurs s'étonnent de ne pas encore rencontrer : habitués qu'ils sont déjà à trouver partout, sur leur chemin, des nomenclatures intelligentes.

IV.

A mesurer l'importance des objets sur leur étendue, on ne verrait guère à Nancy que deux choses qui fussent dignes de Charles III :

Ou le grand axe de la cité ; cette belle rue inutilement nommée Saint-Dizier, dont l'étymologie est si peu comprise que la plupart des gens y cherchent une allusion à la cité champenoise située entre Bar et Vitry.

Ou bien la place de Grève, plus vaste que toutes, et où serait parfaitement placée un jour la statue équestre du créateur de Nancy, devant le nouveau palais de la célèbre Université qu'il fonda.

Mais on présente pour objection au premier système, qu'il est bon de faire durer souvenance du village de Saint-Dizier

(Boudonville), dont les habitants jadis transportèrent là leur demeure. — C'est un bien magnifique mémorial, ce semble, pour si peu de chose ; il paraît aisé de remplir à moindres frais le désir des archéologues (1).

Au second système on objecte qu'une statue érigée sur la place de Grève demande à être grande et belle, — si grande et si belle que, selon toute apparence, elle ne se réalisera jamais ; — tandis que l'on peut espérer la voir, sous des dimensions plus modestes, s'élever sur la place Mengin : place centrale, d'ailleurs, et voisine du lieu où avait dû primitivement être posée l'effigie en bronze du personnage.

Si vraiment il devait en être bientôt ainsi, à la bonne heure ; soit ; on pourrait se résigner, quoique non sans regret, à prendre pour *place Charles III* l'humble place Mengin. — Non sans regret, disons-nous, tant la justice et la raison seraient incomplétement satisfaites de voir faire une part si modique à un homme de semblable taille.

Comme la seule excuse pour une telle diminution de la gloire de Charles-le-Grand consisterait dans la certitude de lui voir élever sous peu un monument (2), personne ne peut mieux juger de la chose que les Autorités urbaines. La magistrature municipale appréciera.

Du reste, au cas où la place Mengin ne serait pas consacrée à ce prince : — comme elle occupe l'emplacement du vieux Hôtel-de-Ville et de l'ancienne Cour souveraine de justice ; comme elle fut, à divers égards, le foyer central du pays.., elle aurait naturellement l'honneur d'en prendre le nom, et ce serait la place *de Lorraine.*

(1) Par exemple, en reportant ce nom à l'emplacement même où commençait le village ; ce qui aurait lieu si l'on appelait Saint-Dizier l'une des rues qui avoisinent la nouvelle église des Trois-Maisons, en donnant à l'autre rue latérale le nom de rue Saint Bodon.

(2) Il est question d'une statue équestre avec fontaine.

Parlons des autres ducs, et de leurs parents, amis ou sujets.

René II a son partage fixé d'avance, dans la portion de la Grande-Rue où il rendit les devoirs funèbres au duc de Bourgogne; Antoine, dans celle où sa statue orne l'entrée de son palais. Au duc Henri échoirait la rue Saint-Pierre ou Cardinale, qui fut bâtie à peu près de son temps; à Raoul, la moitié supérieure de la rue où il avait fait construire l'église Saint-Michel, et dont il céderait la partie basse à Marguerite d'Anjou (1). Ferry III occuperait l'entrée de la place des Dames, aux environs de son *antiquum palatium;* et la place Vioménil ou La Fayette serait cédée à l'immortel Charles V, à qui sans doute on érigera un jour quelque mémorial de ses mérites et de l'attitude qu'il eut en Europe. Quant à l'énergique princesse Henriette, on lui ferait hommage de la rue où fut l'hôtel de Phalsbourg. On attribuerait à Godefroi de Bouillon le haut de la rue de la Pépinière; à Gérard d'Alsace celle de la Boucherie-Saint-Epvre; à Mercœur, celle qui y confine par derrière (2); à Guise, celle du Point-du-Jour; et à saint Vincent de Paul, celle de la Charité. L'insignifiante rue des Maréchaux, ou Calebray, deviendrait la rue des Quatre-Grands-Chevaux. En souvenir de cette collégiale Saint-Georges, où ont été démolis les tombeaux de tant de princes et notamment celui du Téméraire, la Petite Carrière deviendrait la place de la Collégiale.

Il va sans dire qu'on ne toucherait pas plus au nom de la rue des Loups qu'à celui de la Vénerie, puisqu'elles conservent la trace des grands veneurs et grands louvetiers de Lorraine. Ni le petit ni le haut Bourget ne per-

(1) Pour le père de celle-ci, pour le roi René, une rue dans les faubourgs suffira.

(2) La partie étroite de la rue de la Source.

draient leur dénomination. La rue où demeurait l'historien de Nancy serait intitulée rue Lionnois; mais son impasse resterait impasse de l'Opéra, en mémoire de la belle salle qui a disparu. Quant à la place située plus loin, auprès de l'angle du rempart, ce serait la place Philippe de Gueldres.

Au pied des bastions le Duc et le Marquis (1), se liraient, rejetés et groupés dans ce coin par des convenances à la fois morales et topographiques, les vieux fastes militaires de la contrée. Là figureraient Choiseul d'Iche, Cliquot de la Mothe, le célèbre Ligniville, le brave Maillard; là se réfugieraient les souvenirs de Prény, ceux de la bataille de Champigneulle et de Marguerite de Bavière; là aussi pourrait être gardée la trace des gloires universitaires de Pont-à-Mousson.

La porte et les tours, tardivement et sans nécessité baptisées Notre-Dame (2), reprendraient leur nom historique de *la Craffe*. Celui de porte de la Citadelle serait maintenu pour le pavillon extérieur; pour celui dont la voûte donne encore issue aujourd'hui sur ce qui reste des beaux et larges fossés de la place.

L'autre porte de la Ville-Vieille, où mourut en 1790 un jeune héros, martyr de la défense de la loi, deviendrait la porte Des Isles (3), et la petite rue latérale externe serait accor-

(1) Le *Duc*, c'est-à-dire celui de Lorraine; le *Marquis*, c'est-à-dire celui de Pont-à-Mousson (qualification qui était toujours le titre officiel de l'héritier de la couronne). On sait qu'il n'y avait pas en Lorraine d'autres *ducs* que le souverain du pays, et c'est même pour cela que les Beauvau n'étaient *que princes*.

(2) Ce vocable sera conservé, mais ailleurs. Il sera restitué, dans la Ville-Vieille, au bout de rue qui le portait; c'est à savoir, à la portion de la rue du Point-du-Jour comprise entre la rue Saint-Michel et la place del'Arsenal : place sur laquelle s'ouvrait l'église Notre-Dame, la plus ancienne des églises de Nancy.

(3) *Des Isles* ou *Des Illes*, c'est-à-dire DES ILES (*de Insulis*); car, tout en mettant là deux *l*, on ne les a jamais prononcées mouillées.

dée au sculpteur Joseph Söntgen (1), à qui est due toute la partie artistique de cet arc-de-triomphe.

Söntgen nous fait penser aux statuaires décorateurs de la place Stanislas. On leur affecterait, comme voisin de leurs travaux, le quartier d'Alliance, où est déjà cantonné Girardet ; et Mique recevrait quelque part au dehors, à proximité de sa belle caserne, la mention qui lui est due.

Chacun se demande quelle rue, quelle rue majeure, sera honorée du nom de Léopold. Evidemment celle de la Congrégation ou Constitution, qui conduit à la Cathédrale, édifice bâti par ce prince.

Les alentours du temple fourniront naturellement place aux souvenirs du roi saint Sigisbert, du pape saint Léon IX, du peintre Jacquart ; tout comme Jennesson en obtiendra une auprès de Saint-Sébastien, Provençal à côté de Bon-Secours, et le Bibiane à l'ovale de la Pépinière, enceinte placée derrière la salle détruite qui fut son chef-d'œuvre.

Dom Calmet et Didier de la Cour réclament pour eux le voisinage des anciens Bénédictins ; Hugo d'Etival et Servais de Layruels, celui des Prémontrés ; Madame de Ranfaing, celui du Refuge, dont elle fut la créatrice. Pierre Fourier et la mère Alix sont à mettre auprès de la Congrégation, qu'ils fondèrent ; Bassompierre, derrière les Minimes, qu'il protégea et dota ; Oberlin, à côté des écoles protestantes ; Rose de Mitry, non loin des Dames-Prêcheresses, dont la chapelle renfermait les tombeaux de personnes de sa maison.

(1) Söntgen, Sontgen, Schunken, etc. Chacun écrivait ce nom à sa manière, l'artiste ne se faisant jamais appeler que *Joseph*. Au reste, tel était souvent l'usage autrefois Du temps, par exemple, de l'immortel paysagiste de Chamagne, les gens savaient-ils qu'il se nommât Gelée ? Pas le moins du monde. On disait *Claude*, Claude *le Lorrain*, et voilà tout.

Bréyé sera placé dans le quartier Saint-Sébastien, qui fut celui des juristes; Guinet de même, ou bien sur la route de Pont-à-Mousson. Bresson et Fabvier, réunis, obtiendront la rue à l'entrée de laquelle demeurait le premier des deux, entre les rues Saint-Nicolas et Montesquieu. Châteaufort reprendra sa rue du Manège, que lui avait jadis dédiée la reconnaissance publique; et ses loyaux coopérateurs, Raigécourt et Bressey, en auront ensemble le prolongement (rue Bailly), à d'autant meilleur droit que l'un d'eux possède encore des descendants sur la place Saint-Georges.

Les autres légistes, *ad libitum* (1).

On ne saurait refuser à Palissot le tronçon central de la rue de la Poissonnerie, où il est né. Celle où vivait Gilbert (la rue des Dominicains) devrait se glorifier d'un tel homme; mais, comme elle se trouve posséder une désignation couramment admise et fort difficile à changer (2), il peut suffire d'appeler *passage Gilbert* le passage du Casino, vis-à-vis duquel il habitait. — Quant à la future rue Sivry-Vannoz, c'est évidemment celle qui conduisait tout droit à la porte de l'estimable femme-poète. Mme de Graffigny, Saint-Lambert, Tressan, Maimbourg, Mory d'Elvange, etc., pourront être placés où l'on voudra. Solignac le sera auprès du bâtiment dit de l'Université, où furent transférés, de son vivant encore, la bibliothèque et l'Académie qu'il avait vu fonder. Hoffmann, un peu plus bas; car au nombre des rues disponibles de ce

(1) Seulement il y a convenance à mettre les De Serre dans un des tiers de la rue Saint-Julien; car c'est l'hospice de ce nom qui renferme leurs épitaphes.

(2) On ne sait pas bien pourquoi, car c'est là une appellation très-peu ancienne. Lionnois ne disait encore que rue Saint-Nicolas (et non point des Dominicains), quand déjà la Révolution était sur le point d'en faire la rue Jean-Jacques Rousseau. *Habent sua fata... nomina.*

quartier, la petite rue du Lycée est encore la moins éloignée de celle des Michottes, qui était la sienne.

S'il s'agit des savants, Dombasle est déjà convenablement partagé; Vayringe, Cugnot et Gauthier recevront leur juste illustration autour de la gare du chemin de fer; Messier l'astronome, dans le voisinage. Braconnot et Haldat du Lys pourront avoir pour leur domaine les deux rues ou impasses qui doivent accompagner les flancs du nouveau palais universitaire.

Aux deux côtés de l'hôpital Saint-Charles on mettra les noms de Le Pois et d'Alliot. Cela rendra impossible, il est vrai, d'y placer le fondateur des établissements charitables de Nancy, Emmanuel Chauvinel; mais on lui consacrera la montée du Mont-de-Piété et de l'Hôpital militaire.

Pour les artistes, nous ne savons la demeure que de Callot, lequel est déjà mis où il devait l'être; — de Saint-Urbain, à qui on regrette de ne pouvoir affecter sa rue natale, mais qui aura du moins l'impasse de la Monnaie; — des frères Râcle, logés jadis dans la rue des Artisans, dont il faut leur assigner une fraction; — d'Israël Henriet, né à la rue des Ponts; de son gendre Israël Silvestre, qui ne devait pas s'en être établi loin; — et d'Isabey, dont les jeux d'enfance se passèrent sur le côté du Marché où rayonnait le *Cœur enflammé*. — La face opposée du Marché, nous en doterons Grandville, de qui le beau-père habitait à quelques pas de là (1). Il y a bien encore un lieu de naissance connu : c'est celui de Jean Lamour, car sa maison subsiste derrière Saint-Sébastien; mais si l'on veut faire quelque part une rue des *Trois-Christophe*, il faut absolument prendre celle-là, qui fut le berceau de la triade, tandis que rien n'empêche de glorifier Jean Lamour sur le théâtre même de ses mérites, en

(1) Dans la rue de la Faïencerie.

timbrant de son nom les trottoirs de la place Stanislas. Dans tous les cas, inscrivons les Chaligny à l'entrée de la rue du Moulin-Saint-Thiébault, près du vaste carré où leur talent avait dressé le superbe cheval de bronze qui attendit en vain son cavalier. — Tous les autres représentants des beaux-arts, on peut les colloquer à volonté. Les plus brillants de la bande, Claude Lorrain, Ligier Richier, César Bagard, Chassel, Spierre, Bellange, deviendront les titulaires de rues prises dans l'enceinte de la ville; il faudra bien, faute de place, que le reste se contente d'un faubourg.

Un autre faubourg sera l'apanage des diplomates. On le fera servir aussi à loger les noms des événements.

Nous en exceptons, toutefois, la bataille de Nancy, parce qu'elle a son terrein déterminé. Tout ce qui s'y rapporte, hommes ou choses, ne saurait être localisé ailleurs qu'autour de l'étang Saint-Jean (1).

Depuis la rue de la Faïencerie jusqu'à la rencontre du rempart près de l'hospice des Orphelins, tout ce chemin, que parcourut la vierge lorraine en allant à Saint-Nicolas-de-Port, doit constituer la rue Jeanne-d'Arc. Celle de Grève deviendra la rue Marie-Stuart. Drouot, qui transportera son nom sur le grand cours où l'on a mis sa statue, cédera sa petite rue à la vaillante Catherine de Lorraine, dont le couvent fut situé précisément là, et qui donnera pour ainsi dire la main à Marguerite d'Alençon, devenue titulaire de la rue du Four.

Quant aux royaumes et duchés à rappeler, on manquerait de ressources si l'on ne savait, à défaut de rues, se contenter d'allées. La Pépinière, par un système onomastique bien choisi, peut grouper à merveille, dans son carré, tous les pays dont l'écusson forme les *armes pleines* de Lorraine.

(1) C'est pour cela qu'on y mettra Charles le Téméraire, Chiffron, Pierre de Blarru, etc., et même le souvenir de Morat.

Mais il y a un terme à tout. Nous venons d'indiquer assez quel esprit a présidé au travail ci-près, quelles considérations l'ont dominé, quelles règles on s'y est imposé, Il est temps de livrer aux lecteurs le tableau.

V.

TABLEAU DES PLACES, RUES, CHEMINS ET PORTES, DONT ON PROPOSE DE RECTIFIER OU CHANGER LA DÉNOMINATION.

Abram (rue des). — Chemin des Prés (Trois-Maisons).

Alliot (rue). — Portion de la rue des Artisans qui longe Saint-Charles, entre les rues Saint-Jean et St-Thiébault.

Alnot (impasse). — Impasse de l'Hôtel-de-Ville (1).

Appier-Hanzelet (rue). — Petite rue qui joint celle de la Source à la rue Derrière.

Artisans (rue des). — Portion centrale de la rue de ce nom, entre les rues Saint-Thiébaut et la de Hache.

Assises Souveraines (rue des). — Rue des Morts (2).

(1) C'est là, comme on sait, que s'écoula la modeste existence de ce Nancéyen remarquable, exemple curieux du rôle que peut remplir un bon citoyen, quand, malgré son intelligence, il est placé dans les rangs inférieurs de la société. Tout à la fois digne et modeste, l'honnête Alnot, l'un des camarades d'enfance du général Drouot, n'était pas sans quelque ressemblance de caractère avec lui. Homme estimable, doué d'une capacité frappante et d'une originalité naïve, il refusa la fortune par amour de la patrie. Il possédait dans plusieurs genres les talents d'un artiste, et surtout il en avait l'âme.

(2) Nous l'avions d'abord simplement appelée rue *de Moï*, attendu que le lavoir dit de Moï a conservé jusqu'à nos jours la trace de l'existence de l'hôtel de ce nom. Mais on nous a fait observer que le Moï, gouverneur de Nancy, personnage qui fut si terne auprès de l'énergique princesse de Phalsbourg, n'a pas laissé de souvenirs dont l'importance puisse lutter avec ceux des *Assises souveraines* : conseil suprême héréditaire, jadis aussi puissant qu'estimable, et tout-à-fait digne de mémoire. Or, c'est à vingt pas de la rue des Morts que siégeait ce corps illustre, ce *sénat de rois*, qui, pour la sagesse, égalait le sénat romain, et qui, pour la justice et la générosité, le dépassait.

Barclay (rue). — Prolongement de la petite rue du boulevard de la Pépinière, entre la rue de Malzéville et le canal.

Baron d'Hennequin (rue). — Descente à la rivière, à partir de la future rue Rutant, sur la gauche de la route qui mène au pont d'Essey.

Bassompierre (impasse). — Impasse des Ecoles.

Bataille (quai de la). — Quai du chemin de fer, entre le ruisseau de Nabécor et la route d'Epinal.

Beauvau (rue de). — Rue des Ecuries (1).

Bellange (rue). — Ruelle de la Madeleine (au faubourg Nabécor).

Benoît Picart (rue). — Partie de la rue de l'Equitation comprise entre la rue de Grève et celle des Ponts.

Bibiane (ovale du). — L'ovale de la Pépinière, au bout de la rue de l'Opéra.

Blarru (quai de). — Quai du chemin de fer, entre la rue du Montet et celle de Nabécor.

Boffrand (rue). — Rue du Moulin de Boudonville.

Bon Duc Antoine (rue du). — Portion de la Grande-Rue qui va de la rue de la Cour à la porte Notre-Dame.

Bordenave (rue). — La partie de la rue de Nabécor située en deçà du chemin de fer.

Boufflers (rue de). — Première portion de la rue des Ponts, comprise la rue Saint-Jean et la place Mengin.

Bourcier (rue). — Rue des Chanoines.

Braconnot (rue ou impasse). — L'une des futures rues latérales du palais des Facultés.

Bresson et Fabvier (rue). — Portion de la rue de la Vieille-Pri-

(1) Bien modeste, mais indiquée cependant, car elle part de derrière l'ancien hôtel de Beauvau-Craon (palais de Justice actuel), et elle aboutit à la place où Léopold, l'ami des Beauvau, avait posé l'entrée d'honneur de son séjour ducal.

matiale comprise entre les rues Saint-Nicolas et Montesquieu.

Bréyé (rue). — Ruelle des Artisans.

Brunon de Cologne (rue). — Chemin de la Ravinelle, depuis la rue de l'Hospice jusqu'au chemin de fer.

BUDE (rue de). — Rue des Jardiniers.

Cardinal Humbert (rue du). — Rue qui joint le chemin de Montbois au chemin dit de la Colline.

CARRIÈRE (la). — L'ancien carrousel ou hippodrome des Ducs, ce rectangle que souvent on appelle mal à propos la *place Carrière.*

CATHERINE DE LORRAINE (rue). — Rue Drouot.

CÉSAR BAGARD (rue). — Rue des Orphelines.

Chameaux (place ou rue). — Terrein qu'a laissé libre la démolition des voûtes des Chameaux (1).

Champigneulles (rue de). — Ruelle de jonction des deux routes, derrière l'octroi des Trois-Maisons (2).

CHANCELIER LE BÈGUE (rue du). — Rue du Sapin (3).

CHARLES III (place). — Place Mengin (4).

CHARLES V (place). — Place La Fayette.

CHARLES LE TÉMÉRAIRE (rue). — Extrémité du faubourg Saint-Jean, depuis la rue du Château-Carré jusqu'à celle de la Commanderie.

(1) Ce nom vient, comme on sait, d'une circonstance glorieuse, c'est-à-dire des chameaux conquis sur les Turcs par Charles V, et qui, lors de la rentrée tardive du grand homme à Nancy, faisaient partie des trophées de sa pompe triomphale et funéraire.

(2) Au lieu de *rue de Champingeulles,* que l'on pourra bien ne pas comprendre assez, il vaudrait peut-être mieux dire plus clairement : *Rue de la bataille de Champigneulles.*

(3) C'est là que se trouve la maison du seul de ses descendants qui habite encore Nancy.

(4) Ceci est pour le cas où ne lui consacrerait ni la rue Saint-Dizier ni la place de Grève, deux attributions beaucoup plus dignes de lui.

Chassel (rue). — Partie basse de la rue de la Hache, entre le faubourg Saint-Nicolas et la rue Sainte-Anne.

Chateaufort (rue). — Rue du Manége.

Choiseul d'Iche (rue). — Rue du Cimetière.

Citadelle (porte de la). — Porte extérieure de la Citadelle.

Claude Charles (rue). — Chemin vicinal de Saulrupt, depuis le chemin de fer jusqu'à la ruelle de Nabécor (1).

Claude le Lorrain (rue). — Petite rue des Carmes.

Cliquot de la Mothe (rue).—Rue Saint-Fiacre (Trois-Maisons).

Collégiale (place de la). — La petite Carrière.

Commanderie (rue de la). — Chemin Saint-Jean, entre le faubourg de ce nom et l'angle du cimetière de Préville.

Commercy (rue de). — Portion de la rue Notre-Dame-des-Anges, qui part du faubourg Stanislas jusqu'à l'endroit où elle fait équerre (2).

Comtesse Mathilde (rue de la). — Partie de la ruelle Saint-Antoine qui est au-delà du chemin de fer.

Coster (rue). — Portion de la rue Montesquieu, comprise entre celle de la Vieille-Primatiale et la rue des Tiercelins.

Croix de Bourgogne (chemin de la). — Chemin qui traverse l'Etang en passant devant la croix.

Craffe (porte et tours de la).—Porte intérieure de la Citadelle.

Cugnot (rue). — Rue du Château-Carré (3).

(1) Claude *Charles*, peintre ordinaire de Léopold et directeur de l'Académie des Beaux-Arts de Nancy.

(2) Quant au reste, depuis cet angle droit jusqu'à la route de Turique, il deviendrait la rue Monvel.

(3) Quelques personnes pensent qu'à raison de l'ignorance générale qui règne au sujet des titres de Cugnot et de Gautier, on devrait, pour instruire enfin le public, dire *Cugnot-vapeur* et *Gautier-vapeur* : noms un peu singuliers d'abord, mais auxquels l'oreille s'habituerait. Elles ont peut-être raison, car il est sûr qu'on voit ailleurs, et sans se récrier, des choses plus étonnantes que cela.

Custine (rue de). — Rue du Cheval-Blanc.

Cyfflé (rue). — Rue des Champs.

Czerny-Georges (rue). — Ruelle boiteuse, à Boudonville (1).

Dames prêcheresses (place des). — Place des Dames (2).

Dannemark (rue de). — Rue de la Manutention (3).

Deruet (rue). — Rue Pichon.

Désiré Carrière (rue). — Ruelle de l'Esprit.

Des Isles (porte et place). — Porte Stainville ou de Metz, et petite place extérieure.

Deux Guinet (rue des). — Rue de l'Atrie.

Deux Hardy (rue des). — Portion de la rue de l'Equitation comprise entre la rue de Grève et celle des Ponts.

Deux Spierre (rue des). — Partie de la rue de Grève renfermée entre la rue des Quatre-Eglises et celle de l'Equitation.

Didier de la Cour (rue). — Portion de la rue Notre-Dame, comprise entre la rue de la Hache et les anciens Bénédictins.

Dom Calmet (rue). — Portion de la rue des Ponts située entre la rue de la Hache et la rue de Grève.

Doron de Bruyères (rue). — Impasse du Caveau, nommé aussi ruelle de l'Etang.

Douane (impasse de la). — Impasse du Lycée.

Drouot (cours). — Cours Léopold (4),

(1) Ce nouveau Scander-beg était le fils d'un ouvrier de Nancy.

(2) Si le nom de *Dames* (tout court) convenait ici à quelque endroit, ce serait à la Terrasse de la Pépinière, qui est située sur l'emplacement de ce magnifique *bastion des Dames*, jadis le plus grand et le plus beau bastion de l'Europe.

(3) Emplacement du bastion de Dannemarck.

(4) Si l'on jugeait à propos de faire exception au principe posé dans les notes (page 91 et page 93), ce ne serait qu'ici, et pour donner aux

Ducal (parvis)? — Le futur parvis des Cordeliers (1)?

Duc Henri (rue du). — Rue Saint-Pierre (Ville-Vieille).

Duc Raoul (rue du). — La moitié haute de la rue Saint-Michel, comprise entre le cours de Grève et la rue du Point-du-Jour.

Ducreux (ruelle). — Ruelle Ste-Catherine à Boudonville (2).

Emmanuel-Chauvinel (rue). — Montée qui conduit au Mont-de-piété et à l'Hôpital militaire.

Ferry III (rue). — Rue La Fayette.

Fleury (rue). — Chemin de l'Oratoire, sur la route de Toul, près Turique.

allées du cours Drouot quelques grands noms modernes, de maréchaux ou d'amiraux appartenant à la contrée : Oudinot, Duroc, Ney, Victor, Saint-Cyr, Molitor, Rigny, etc. — Mais encore la chose ne serait-elle pas sans inconvénients; car mille exigences surgiraient, et une fois sorti de la règle, on ne sait plus où s'arrêter. Au contraire, avec la consigne fidèlement observée, on est à l'aise, parce que le principe conseillé étant simple, clair, rationnel, pose des bornes sûres et commodes : « Jusqu'à 1766, les personnages de toute la Lorraine, puisque Nancy en était la capitale; mais depuis 1766, rien que ses propres personnages (les Nancéyens seulement), puisqu'il n'a plus, légalement du moins, domination sur la province. »

(1) Ceci est uniquement dans la supposition qu'on regarderait ce petit parvis comme assez important pour avoir une existence propre, en dehors de la rue. Si quelques personnes nous ont suggéré cette idée, c'est afin que l'adjectif *ducal*, dont elles remarquent l'absence, puisse se trouver quelque part. L'Autorité jugera. — Certains lotharingistes, pour obtenir d'une autre façon le même résultat, ont proposé de nommer rue du *Serment ducal* la portion de la rue des Fabriques que nous appelons de Haraucourt. (Voir ce mot.) C'est à la porte Saint-Nicolas, en effet, que les Ducs prêtaient leur serment constitutionnel avant d'entrer en possession. — *Ut videbitur*. Nous ne décidons rien.

(2) Ducreux, portraitiste éminent, premier peintre de la reine Marie-Antoinette.

Fontaine Saint Thiébault (rue de la). — Ruelle qui descend de la place Saint Jean à la fontaine (1).

Four sacré (rue du). — Rue Saint Epvre.

François de Neufchateau (rue). — Premier tiers de la rue des Quatre-Eglises, entre la place du Marché et la rue de la Hache (2).

François le graveur (rue). — Rue anonyme qui, partant de celle du Crône, descend vers la Meurthe plus à gauche.

Frères Râcle (rue des). — Extrémité de la rue des Artisans, entre celle de la Hache et des Bénédictins.

Gardel (rue). — Chemin de la Foucotte (3).

Gautier (rue). — Partie de la ruelle Saint Antoine qui est en deça du chemin de fer (4).

Gérard d'Alsace (rue). — Rue de la Boucherie (Ville-Vieille).

Gervais de Nesle (rue). — Chemin Jacquinot.

Gilbert (passage). — Passage du Casino.

Godefroi de Bouillon (rue). — Partie haute de la rue de la Pépinière, entre la place de Grève et la rue d'Amerval.

Graffigny (rue de). — Portion de la rue de l'Equitation comprise entre les rues Saint Thiébault et de la Hache.

(1) C'est là qu'on voit sourdre, au pied de l'ancien bastion Saint Thiébaut, la fontaine de ce nom, autrefois célèbre pour ses vertus hygiéniques.

(2) Des *quatre églises* qui ont donné leur nom à la rue, il n'y en avait pas une seule en deça de la rue de la Hache. On peut donc très-bien, sans violer aucun souvenir historique, assigner tel nom qu'on voudra à ce premier tiers, auquel les quatre églises sont étrangères.

(3) Le nancéyen Gardel, si célèbre comme compositeur de ballets, mérite sous un autre rapport aussi que son nom soit conservé. C'est par sa famille, en effet, que les bonnes mœurs ont commencé à s'introduire parmi les gens de théâtre, chez qui on les avait toujours supposées impossibles.

(4) Voir la note relative au nom de Cugnot.

GRANDVILLE (rue). — Côté septentrional de la place du Marché, faisant suite à la rue de la Faïencerie,

Guibal le sculpteur (rue). — Petite rue d'Alliance.

Guilbert de Pixerécourt (rue). — Portion de la rue de l'Hospice comprise entre le chemin de la Ravinelle et la ruelle de l'Hospice.

GUISE (rue de). — Rue du Point-du-Jour, entre la place Saint-Epvre et la rue Saint-Michel seulement (1).

HALDAT DU LYS (rue). — L'une des rues latérales du nouveau palais des Facultés.

Haraucourt (rue de). — Entrée de la rue des Fabriques, depuis la rue Saint-Dizier jusqu'à celle du faubourg Saint-Nicolas (2).

Haussonville (rue d'), — Partie basse de la rue de la Pépinière, entre la rue d'Amerval et la place des Chameaux (3),

Haut Bourget (rue du). — Rue du Haut-Bourgeois.

Henrion de Pansey (impasse). — Impasse de la Garenne.

Herbel (rue d'). — Petite rue Pichon, avec la faible portion du chemin vicinal de Saulrupt restée en deçà du railway.

HENRIETTE DE PHALSBOURG (rue). — Rue des Dames, entre les deux places.

Héré (rue). — Le bout de la rue d'Alliance, compris entre la place de ce nom et la rue des Champs.

Hugo d'Etival (rue et impasse). — Partie haute de la rue de la Poissonnerie, depuis l'angle de la Visitation (Lycée) jusques et y compris l'impasse des Petites-Carmélites.

Hugues des Hazards (rue). — Ruelle de la Rame.

Humbert de Girecourt (pont). — Le Pont Cassé, quand on le reconstruira (4).

(1) La partie restante reprendra son ancien nom de rue Notre-Dame.

(2) Au voisinage de l'ancien bastion de Haraucourt. Voir ci-devant, à la lettre *D*, le mot *Ducal*.

(3) C'est le terrein même où était situé le bastion d'Haussonville.

(4) Girecourt, créateur des ponts et des belles chaussées de Lorraine.

Isabey (rue). — Côté méridional de la place du Marché, opposé à la rue Grandville.

Israël Henriet (rue). — Portion de la rue des Ponts, comprise entre Saint-Sébastien et la rue de la Hache.

Israël Silvestre (rue). — La partie supérieure de la rue de la Hache, depuis la rue des Ponts jusqu'à celle de l'Equitation.

Jacquart (rue). — Rue du Cloître de la Cathédrale.

Jacquin le sculpteur (rue). — Ruelle de la Voûte (faubourg Saint-Pierre).

Jean de Vandières (rue). — Chemin de Montbois (haute partie de la rue de Boudonville).

Jean l'Hoste (rue). — Portion de la rue des Fabriques comprise entre la rue Didion et celle du faubourg St-Nicolas.

JEANNE D'ARC (rue). — Rue Saint-Nicolas et du faubourg *idem*, à partir de la rue de la Faïencerie.

Jean Lamour (trottoirs). — Trottoirs Stanislas.

Jennesson (rue). — Rue Saint-Sébastien.

Joseph Söntgen (rue). — Ruelle de l'Hospice, près la porte de Metz.

Le Pois (rue). — Partie de la rue de l'Equitation, comprise entre la rue Saint-Jean et la rue Saint-Thiébault.

LÉOPOLD (rue). — Rue de la Constitution ou de la Congrégation.

Lévrechon (sentier). — Sentier du Chaudron, dont la montée commence au chemin Jacquinot.

Ligier Richier (rue). — Rue Sainte-Anne.

Lionnois (rue). — Rue de l'Opéra.

Lorraine (place de). — Ainsi sera nommée la place Mengin si l'on ne doit pas y ériger la statue de Charles III.

Lunéville (rue de). — L'entrée du faubourg Saint-Pierre, à

partir du ruisseau de Brichambault, en finissant à la rue du Bord-de-l'Eau et à la ruelle de la Voûte (1).

Maillard (rue). — Ruelle du Joli-Cœur (Trois-Maisons).

Maimbourg (rue). — Partie de la rue de l'Equitation comprise entre la rue de la Hache et la rue de Grève.

Mathortie (rue). — Rue de l'Etang, depuis celle du Montet jusqu'au chemin de fer.

Mansion (rue). — Chemin de Bellevue, depuis la petite rue Pichon jusqu'au chemin de fer.

Mansui Gauvain (rue). — Petite rue Saint Antoine (ville vieille).

Marguerite d'Alençon (rue). — Rue du Four (ville neuve).

Marguerite d'Anjou (rue). — Partie basse de la rue Saint Michel, entre la Grande-Rue et l'angle du Point-du-Jour.

Marguerite de Bavière (rue). — Partie de la rue des Trois-Maisons, comprise entre celle du Ruisseau et le confluent des deux routes à l'Octroi.

Marie Leszczinska (rue). — Ancienne chaussée de Toul, à partir du chemin Saint Jean (rue de la Commanderie) jusqu'au *Chemin blanc* (2).

Marie Stuart (rue). — Partie basse de la rue de Grève.

Mercoeur (rue de). — La moitié étroite de la rue de la Source, entre Saint Michel et le Cheval-Blanc.

Mercy (rue de). — Entrée de la rue de Boudonville, depuis la rue de Metz jusqu'au chemin de fer (ou, si l'on veut, jusqu'à la rue de l'Hospice seulement).

(1) Le carré de Bon-Secours aurait son nom à part; ce serait la *place de Pologne*.

(2) C'est sur cette route que se trouve placé *Cœur-en-Côte,* maison où fut déposé, quand il arriva de Paris, le cœur de la bonne reine Marie, légué par elle à sa chère ville de Nancy.

Mélin le peintre (rue). — Chemin Mélin.

Mère Alix (rue). — Portion de la rue de l'Hôpital, comprise entre la rue Saint-Julien et celle de la Constitution.

Messier l'astronome (rue). — Rue du Lavoir-Saint-Jean.

Ministre Choiseul (rue et pont du). — Route qui part de la grille du fond de la Pépinière, franchit le canal et s'en va joindre le chemin des Tanneries.

Mique (rue). — Portion du chemin des Tanneries qui est en-deçà du canal.

Mirecourt (allée de). — Chemin du Bosquet.

Mohacz (rue de). — Rue de l'Ile-de-Corse.

Monvel (rue). — Portion de la rue N.-D.-des-Anges, qui part de la route de Turique jusqu'à la rencontre du cimetière de Préville.

Morat (allée de). — Chemin de Sainte-Marie, partant du chemin de l'Etang.

Mory d'Elvange (rue). — Haute portion de la rue du Ruisseau, qui part de la rue de Boudonville et s'arrête au chemin de fer.

Nabécor (rue de). — Partie de la rue actuelle de Nabécor qui est au-delà du railway (1).

Nicolas Marchal (rue). — Rue des Jardins, depuis la porte Saint-Georges jusqu'à la rue des Tiercelins.

Norlingue (rue de). — Rue de la Prairie.

Notre-Dame (rue). — Portion de la rue du Point-du-Jour. comprise entre la rue Saint Michel et la place de l'Arsenal.

Oberlin (impasse). — Impasse de la place Saint Jean.

Opalinska (rue). — Prolongement de la rue du faubourg Sainte Catherine, au delà du Pont cassé.

(1) Cette partie ne s'est guère appelée jusqu'à présent que le *chemin* de Nabécor.

Opéra (impasse de l'). — Elle conservera ce nom, quoique la rue de l'Opéra devienne rue Lionnois.

Orphée de Galéan (rue). — Rue du Champ-d'Asyle.

Othon le grand (rue). — Portion de la rue de l'Hospice qui va de la porte Stanislas au chemin de la Ravinelle.

Palissot (rue). — Partie de la rue de la Poissonnerie, comprise entre la rue Saint-Dizier et celle de la Visitation.

Père Guénard (rue du). — Rue Dauphine (faubourg Saint-Pierre).

Petit Bourget (rue du). — Rue du Petit-Bourgeois.

Philippe de Gueldres (place). — Place de l'Opéra.

Philippe de Ligniville (rue). — Rue des Glacis.

PIERRE FOURIER (rue). — Partie de la rue de l'Hospice-Saint-Julien, comprise entre la rue de la Constitution et la place d'Alliance.

Pierre Gringore (rue). — La portion de la vieille et primitive route de Toul qui part du chemin de la Foucotte, passe derrière Préville, et va, en se continuant par le *Chemin blanc*, tout droit sur la chaussée tirée au cordeau, dite aussi, actuellement, « *ancienne* route de Toul (1). »

Pilladius (rue). — Chemin vicinal dit de la Colline, à partir du chemin de la Croix-Gagnée jusqu'à la rencontre de la grande route de Paris, près du Champ-le-Bœuf.

Pillement (rue). — Ruelle de Nabécor, entre le chemin de Bellevue et le chemin vicinal de Saulrupt.

Poissonnerie (rue de la). — Le tiers inférieur de cette rue, compris entre la place Stanislas et l'angle de la rue Saint-Dizier où se trouvait la Poissonnerie.

(1) *Ancienne* route de Toul : nous sommes forcés de parler ainsi, quoique cette dernière, qui vient seulement d'être abandonnée, n'eût été construite que sous le chancelier La Galaizière, et soit par conséquent bien récente en comparaison de la première.

Pologne (place de). — Petite place à l'angle de la façade de Bon-Secours.

Pont-à-Mousson (rue de). — Portion de la rue du faubourg de Metz, comprise entre la porte Des Illes et la rue du Ruisseau (le surplus restera rue de Metz).

Pont-Mougeart (rue du). — Rue du Pont-Mouja (1).

Prény (ruelle de). — Sentier de la Furie (Trois-Maisons).

Président Canon (rue). — Chemin derrière les Tanneries (portion au-delà du canal).

Président Le Febvre (rue). — Rue Mably.

Primatiale (rue de la). — Portion de la rue Primatiale, comprise entre la rue Montesquieu, d'une part, et de l'autre la rue des Chanoines et du Cloître (2).

Provençal (rue). — Rue du Bord-de-l'Eau.

Quatre-Adam (rue des) — Rue de Bon-Secours.

Quatre Grands Chevaux (rue des). — Rue des Maréchaux.

Raigecourt et Bressey (rue). — Rue Bailly.

Ranfaing (rue). — Le bout de la rue des Ponts, au-delà de la rue de Grève, derrière le Refuge.

Raucourt (rue). — La portion du chemin de l'Oratoire qui va tomber sur la ruelle Saint Antoine.

Reboucher (ruelle). — Ruelle qui réunit la rue de Boudonville au sentier du Chaudron, pour aller gagner le chemin Jacquinot.

René II (rue). — Portion de la Grande-Rue, comprise entre la place des Chameaux et la rue de la Cour.

Rennel (boulevard de). — Petit boulevard de la Pépinière.

(1) *Mougeart*, qui est le vrai nom, a toujours été conservé par le peuple.

(2) Ce court tronçon de rue suffit parfaitement pour garder trace du temps où la Cathédrale n'était encore que *primatiale*. Faire à ce souvenir une plus grande part, serait perdre un terrein précieux, que réclament d'autres nécessités historiques.

Riguet (ruelle). — Ruelle qui part du chemin des Tanneries, près du canal, et va tomber dans la rue du faubourg Sainte-Catherine.

Riocourt (rue de). — Chemin des Grands-Moulins, le long de la Meurthe.

Roi René (rue du). — Extrémité de la rue de l'Hospice, entre la ruelle du même nom et la rue de Boudonville.

Rose de Mitry (rue). — Rue du Moulin (ville vieille).

Rutant (rue de). — Rue perpendiculaire à la route d'Essey, en face du moulin Didion.

Saint Arnoulf (rue). — Rue de Malzéville.

Saint Bodon (rue). — La nouvelle rue qui fait équerre entre celle de Boudonville et la rue du faubourg de Metz (1).

Saint-Dizier (rue). — Dans le cas où le grand axe de Nancy serait consacré à Charles III, on appellerait Saint-Dizier soit la rue Saint Bodon soit son pendant; car c'est précisément là qu'était le centre de l'ex-village de Saint-Dizier.

Saint Gauzelin (quai). — Quai du chemin de fer, à partir de l'Ecole des Sourds-Muets jusqu'à Boudonville.

Saint Gérard (rue). — Chemin de Santifontaine.

Saint Julien (rue). — La portion de la rue de ce nom qui est située entre l'angle de l'hospice et la rue St Georges.

SAINT-LAMBERT (rue). — Portion de la rue de Grève, comprise entre la rue Saint-Dizier et celle des Quatre-Eglises (2).

(1) A moins qu'on ne juge à propos de reporter là le nom de *rue Saint-Dizier*, dont telle serait bien, en effet, la véritable place si l'on voulait ne consulter que l'Histoire.

(2) *Saint-Lambert* avec le trait-d'union, puisque *Saint* n'est pas ici une qualité, mais fait partie du nom propre. Même chose pour le graveur Saint-Urbain. *Idem* pour la porte *Saint-Nicolas* et pour la rue *Saint-Dizier*, qui conduisaient aux bourgades ainsi appelées d'une manière indivisible. Mais dans les mots rue *Saint Jean* ou *Saint Georges*, place *Saint Sigisbert*, etc., la liaison graphique est prohibée, attendu que l'épithète de *Saint* est là un pur et simple adjectif.

Saint Léon IX (rue). — Portion de la rue Montesquieu bornée par la rue Saint Georges et par celle de la Vieille-Primatiale.

Saint-Roch (rue). — Partie de la rue Saint Jean, comprise entre la rue Saint-Dizier et celle des Carmes (1).

Saint Sigisbert (place). — Place de la Cathédrale.

SAINT-URBAIN (impasse). — Impasse du Bon-Pays.

Saint Vincent de Lérins (rue). — Partie du chemin de Bellevue qui est au-delà du railway, en longeant le clos du Sacré-Cœur.

SAINT VINCENT DE PAUL (rue). — Rue de la Charité (2).

Salm (rue de). — Rue Derrière, autrefois Nâchon (3).

Salpêtrerie (rue de la). — Rue de la Salpêtrière.

Saulrupt (rue de). — Chemin vicinal entre la ruelle de Nabécor et le ruisseau du même nom (4).

Senémont (rue). — Prolongement de la rue de Grève, entre le faubourg Saint-Nicolas et la rue Sainte Anne (5).

Serre (rue de). — Second tiers de la rue Saint Julien, compris

(1) Ici les raisons pour adopter ou supprimer le trait-d'union se balancent. Si nous l'adoptons, c'est en supposant qu'il ne s'agit pas du simple patronage du saint nommé Roch, mais que nos lecteurs se préoccupent surtout du souvenir de l'église autrefois bâtie là en son honneur, laquelle avait fini par être nommée indivisiblement *Saint-Roch*. Du reste, l'autre hypothèse pourrait aussi bien être admise, et alors elle exigerait la séparation du nom propre et de l'épithète.

(2) Il serait plus juste de dire simplement *rue Vincent de Paul* (voir page 92) mais peut être le public blâmerait-il, faute de comprendre la nuance.

(3) Rue autrefois couverte et protégée par le bastion de Salm.

(4) Près de l'emplacement du fort de Saulrupt, ouvrage militaire qui avait aussi donné son nom à l'un des bastions de la place.

(5) Sénémont, excellent peintre dont les tableaux et portraits décoraient les salons de l'Hôtel-de-Ville de Nancy avant la Révolution, laquelle n'y a laissé subsister que les fresques de Girardet.

entre la rue Saint Georges et celle de la Vieille-Primatiale.

Servais de Layruels (rue). — Rue Saint Joseph ou des Prémontrés.

SÉUROT D'AMANCE (rue). — Rue du Tapis-Vert.

SIVRY-VANNOZ (rue). — Portion de la rue de la Vieille-Primatiale, comprise entre la rue Montesquieu et celle des Chanoines.

Sœurs grises (rue des). — Portion de la rue de l'Hospice-Saint-Julien, comprise entre la rue Saint Julien et celle des Dominicains.

Solignac (rue). — Portion haute de la rue de la Visitation, comprise entre la rue Stanislas et la rue de la Poissonnerie.

Sonnini. — Petite rue Saint Pierre (au faubourg).

Stabily (rue de). — Rue des Fabriques, depuis la rue du Manège jusqu'à la rue Didion.

SUFFREN DE BASCHI [chemin). — Chemin de l'Etang.

Suisses (chemin des). — Commencement du chemin vicinal de Viller, à partir de l'embranchement de celui de Lâchou jusqu'au *Bon-Coin* de la route Saint Charles.

THIERRY ALIX (rue). — Petite rue du boulevard de la Pépinière.

TRESSAN (rue). — Dernier tiers de la rue Saint Julien, compris entre la rue de la Primatiale et celle des Tiercelins.

Trois Christophe (rue des). — Portion de la rue N.-Dame, comprise entre la rue Saint Thiébault et celle de la Hache.

TROIS DROUIN (rue des). — Chemin de l'Atrie.

Trois-Maisons (rue des). — Portion de la grande rue de ce faubourg qui part de la Citadelle et finit à la rue du Ruisseau (1).

(1) Le prolongement formerait la rue Marguerite de Bavière.

Valentin Duval (rue). — Extrémité de la rue du Manège, entre la rue des Tiercelins et celle des Jardins.

Vaudémont (rue et place). — Passage qui mène des Trottoirs à la Pépinière, et place située derrière la fontaine d'Amphitrite (1).

Vaudrevange (allée de). — Chemin des Sables, entre l'angle du cimetière et le canal (2).

Vayringe (rue). — Rue Mazagran.

Vienne Sauvée (rue et boulevard de). — Boulevard de la Pépinière, depuis la porte Sainte Catherine jusqu'au pont de Malzéville.

Willemet (avenue). — Chemin de Prébois.

Yves Descours (rue). — Portion de la Ravinelle qui est au-delà du chemin de fer.

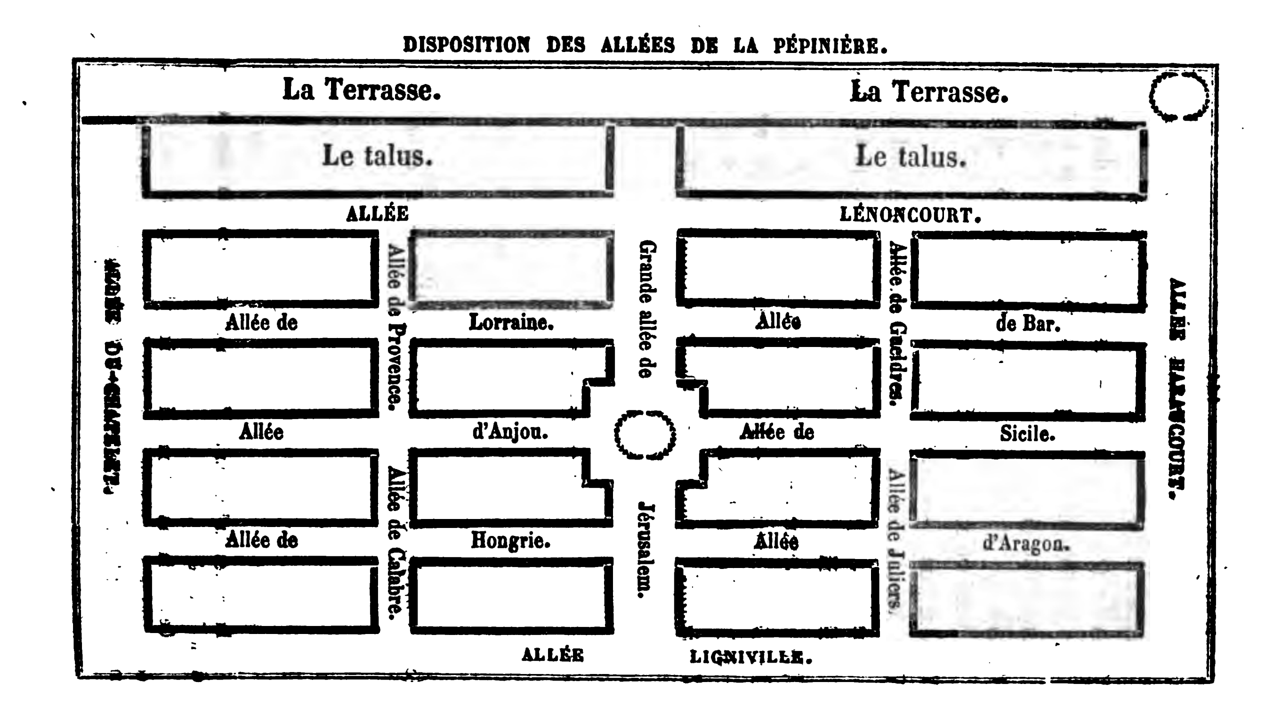
Zangiacomi (impasse). — Impasse de Sainte-Marie.

(*Suit le projet de nomenclature des allées de la Pépinière.*)

(1) Les restes du bastion de Vaudémont sont encore là, dans le jardin de l'Evêché.

(2) Ce chemin va vers Tomblaine, qui est placé, relativement à Nancy, de manière à indiquer direction à vol d'oiseau vers la Lorraine allemande., dont les Assises se tenaient à Vaudrevange.

DISPOSITION DES ALLÉES DE LA PÉPINIÈRE.



VI.

Ce tableau, malgré tous les soins qu'on y a mis, ne vous contentera qu'imparfaitement, Messieurs, car il ne nous contente nous-même qu'à moitié; mais, tel qu'il est, il n'a pas été aisé à dresser. Et quoique nous engagions les travailleurs obligeants à l'améliorer à leur gré, — les gens qui voudront bien prendre la peine de le refaire n'arriveront qu'avec difficulté à en composer un qui n'ait pas des inconvénients à peu près égaux, peut-être plus grands. Certaine localisation qui serait préférable, par exemple, en rendrait nécessaire un autre beaucoup moins bonne ; or, il importe de tout concilier, et de bien subordonner les parties à l'ensemble.

Un ensemble, c'est en effet ce qu'il s'agit de créer ici. Introduire quelques chétives améliorations de détail, serait une entreprise mesquine, insuffisante pour répondre au besoin qui se manifeste. — Il faut de deux choses l'une : ne pas toucher du tout à l'hodographie nancéyenne, et la laisser quelque temps encore dans son pitoyable état, — ou bien ou adopter une nomenclature sérieuse, méthodique et sans lacunes, que Nancy puisse présenter à ses amis et à ses ennemis. Celle-ci, pour répondre aux exigences actuelles, devra être digne de la ville et du pays, c'est-à-dire pouvoir satisfaire les voyageurs connaisseurs, dont le nombre est devenu grand, et avec lesquels désormais on est tenu de compter.

Quant à l'approbation des habitants, il y aurait folie à espérer, par aucune combinaison, l'obtenir unanime. Tout changement quelconque dérange les habitudes ; or, les habitudes dérangées se vengent par des épigrammes : c'est l'usage. Il convient donc de s'attendre à des quolibets. Pourquoi vouloir empêcher le public d'user de son droit de blâme ?

Mais, à moins que les plaisanteries ne soient fondées en raison, leur règne n'a qu'un temps. L'homme s'accoutume à tout, principalement au bien. Si donc la nouvelle nomencla-

ture se trouve être judicieuse, on ne tardera pas à s'y rallier. Tôt ou tard on environnera d'assentiment un système qui aura dissipé l'ignorance, réparé les injustices et les oublis, et qui aura popularisé l'honneur de nos contrées, en faisant descendre dans la rue les notions de leur intéressante et noble histoire.

Quant aux hommes à préjugés, il protesteront un peu plus longtemps que les autres, dans la peur où ils vivent de la bête noire nommée le Lotharingisme, fantôme que leur ignorance leur fait croire germanique, et qui les épouvante comme un revenant; mais vous sourirez de leurs craintes puériles. Ne sait-on pas que la Lorraine, toute justement fière qu'elle était de former à elle seule une nation, vouait, dès le XIII[e] siècle, à ses voisins occidentaux (à ses voisins d'outre-Meuse et non d'outre-Rhin) ses libres sympathies, et versait spontanément son sang pour la France longtemps avant de lui appartenir? A combien plus forte raison, maintenant, qu'elle en fait partie, et que les Lorrains n'ont plus à défendre contre elle l'indépendance de leur propre couronne!

Ce n'est pas au bout de cent vingt ans (car, bien que Nancy ait gardé jusqu'en 1766 le rang honoraire de capitale, on peut y faire dater de 1737 l'extinction de la vitalité nationale); ce n'est pas au bout de cent vingt ans que la nouvelle patrie pourrait sans absurdité se montrer jalouse et chatouilleuse sur l'article des gloires de l'ancienne. D'ailleurs, le soin que notre époque prend enfin de les buriner, montre qu'il n'y a plus personne qui ne regarde ce chapitre comme clos et terminé sans retour. Quand on se met à graver sur marbre l'épitaphe de quelqu'un, c'est justement la preuve qu'on le tient pour mort et bien mort.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, imp. de A. Lepage, Grande-Rue (Ville-Vieille), 14.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

6e ANNÉE. — 7e NUMÉRO. — JUILLET 1857.

SOUSCRIPTION

POUR LA RESTAURATION DU

PALAIS DUCAL DE NANCY

ET L'INSTALLATION

DU MUSÉE LORRAIN DANS LA GALERIE DES CERFS.

DOUZIÈME LISTE.

La ville de Saint-Mihiel (Meuse).............	40	»
Le major L. Parent........................	2	»
L'abbé Mouscet, curé de Neuviller-lès-Badonviller..................................	5	»
Un anonyme d'Albestroff.....................	2	»
Gibrat, propriétaire à Bourmont (Haute-Marne)..	10	»
Trois étrangers parisiens....................	2	»
Hémelot, président honoraire du tribunal de Saint-Mihiel............................	5	»
Le comte Van der Straten-Ponthoz, à Metz....	10	»
Mme de ....., née de Beaufort.............	10	»
Total de la 12e liste.......	86	»
Total général................	12,094 10	»

Délibération du conseil municipal de Remiremont.

M. le Maire fait connaître que, sur l'initiative de M. le Ministre de l'Instruction publique, et ensuite d'un arrêté de M. le Préfet de la Meurthe, il a été créé à Nancy un établissement d'une importance majeure, un Musée historique lorrain, destiné à rassembler toutes les œuvres de pensée et d'art et le plus de monuments possible de l'ancienne nation lorraine. Ce Musée a provoqué de justes sympathies.

Un grand nombre des communes constituant l'ancienne Lorraine ont pris part à la souscription ayant pour objet une création commémorative de leur ancienne et commune gloire.

M. le Maire ajoute qu'à cause des souvenirs dont la Ville peut, à bon droit, se prévaloir, le Conseil doit tenir à honneur de donner une marque d'intérêt à l'œuvre dont il s'agit.

Conformément à cette pensée, le Conseil décide, par un vote unanime, qu'une allocation de cent francs sera offerte au comité du Musée historique lorrain, en don et comme témoignage de la sympathie du Conseil.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 13 juillet.

Le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Oyon remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres.

Il fait part ensuite du désir manifesté par la Société archéologique de la province de Constantine d'échanger ses

publications avec celles de la Société d'Archéologie. Il est décidé que cet échange aura lieu.

Ouvrages offerts à la Société.

Excursion hagio-archéologique dans les Vosges, par M. l'abbé CHAPIA.

Pèlerinage à Notre-Dame de Neuviller, et *Micrologies à la Très Sainte-Vierge*, par M. l'abbé GUILLAUME.

L'Austrasie, revue de Metz et de Lorraine. 6e Livraison. Juin 1857.

René Benoist aux pieds de Sixte-Quint, par M. le prince AUGUSTIN GALITZIN.

La Camargue ou les Saintes-Maries-de-la-Mer, par M. JOSEPH BARD.

Revue de l'Art chrétien. 5e et 6e Livraisons.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 1er Trimestre de 1857.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais. 1er Trimestre de 1857.

Bulletin du Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts de la France. T. III, nº 12.

Admission de membres.

Sont admis comme membres de la Société : MM. Huot, curé à Charmes-sur-Moselle ; — Malgras, inspecteur d'Académie à Epinal ; — Hyacinthe Bailly, à Nancy ; — Louis Grandeau, préparateur de chimie à l'Ecole de Médecine.

M. Cherbonneau, président de la Société archéologique de la province de Constantine, est nommé correspondant honoraire.

Lectures.

M. l'abbé Marchal achève la lecture de sa *Notice historique et statistique sur le faubourg Saint-Pierre de Nancy*.

— M. Humbert lit un travail intitulé : *Notice sur l'église de Rollainville* (*Vosges*) et met sous les yeux de la Société une suite de dessins de ce monument exécutés par M. Humbert, fils. L'impression de ces mémoires aura lieu dans le volume des *Bulletins* de l'année prochaine.

MÉMOIRES.

LE PALAIS ÉPISCOPAL DE VERDUN.

Brulée en 1028 par Gozelon, duc de la Basse-Lorraine, reconstruite en 1040, par l'évêque Richard, de nouveau brulée en 1048 par le duc Godefroy, l'habitation de nos anciens prélats paraît avoir toujours occupé l'emplacement du palais actuel; car nos chroniqueurs rapportent que, lors de l'incendie de 1048, ce fut de la maison épiscopale que les flammes gagnèrent l'église cathédrale.

Elle fut rarement habitée pendant la deuxième période du moyen-âge. Les évêques, se souciant peu de venir se placer au milieu d'une population souvent hostile et toujours menaçante, préféraient de beaucoup le séjour des châteaux de Charny ou de Hattonchâtel.

Abandonnée au XVIe siècle par les princes-évêques de la maison de Lorraine, qui se transmettent pendant cinquante ans l'évêché de Verdun, et ne font guère d'apparitions dans cette ville que pour prendre possession de leur temporel, elle est entièrement *minée*, quand, en 1548, Nicolas Psaume monte sur le siége épiscopal.

Une des premières préoccupations du nouveau prélat fut le triste état de sa résidence. On le sait, pensée, réalisation, chez lui, c'était tout un. Il n'était pas l'homme des demi-mesures. Il fit raser cette vieille maison délabrée,

employant, dit Husson l'Ecossois, « des deniers considé-
» rables à la faire rebastir tout à neuf, fort magnifique-
» ment pour le tems ». Mais il n'en jouit guère : les Français, qu'il venait d'appeler, inaugurèrent leur protectorat en le chassant de son palais. M. de Tavannes d'abord, le maréchal de Saint-André ensuite, et après eux d'autres gouverneurs, y installèrent leur famille et leur quartier-général. Ce ne fut qu'au bout de douze années, et grâces aux démarches du cardinal de Lorraine, qu'un ordre formel du roi le débarrassa de ces hôtes.

A sa mort, arrivée en 1575, ce fut bien pis : M. de Lieudieu y logea une compagnie de gens de guerre. Comment s'y comportèrent-ils ? On peut le deviner quand, en 1578, on voit Nicolas Bousmard obligé de faire reconstruire presque complétement le palais élevé par son prédécesseur, il n'y avait pas encore trente ans.

Celui-là dura deux siècles. Mais aussi fut-il soigneusement entretenu. S'il eut à souffrir de la longue absence de François de Lorraine, Monsieur d'Hocquincourt, après lui, y fit de grandes dépenses. En l'année 1671 seule, les réparations de la charpente lui coutèrent 4500 livres.

A son avènement, Monsieur de Béthune y consacra 7000 livres. A sa mort, ses exécuteurs testamentaires venaient d'employer 1500 livres au rétablissement de la chapelle, et 2100 livres à la mise en état des autres bâtiments, quand arriva Monsieur d'Hallencourt.

Sa manie des constructions était telle qu'on a pu dire de lui que c'était « un maçon mitré ». Entré à Verdun le 22 mars 1723, la vue de son palais lui inspira la pensée d'en renverser une partie et de la réédifier. Une circonstance fortuite vint convertir cette pensée en résolution bien arrêtée. L'aménagement des bois de l'évêché, auquel, par

ordre du roi, on travaillait depuis trois ans, venait d'être terminé. En dehors des coupes annuelles existaient de vénérables quarts en réserve. C'était une ressource qui lui permettait d'accomplir son projet sans y sacrifier les revenus ordinaires. Seulement, pour obtenir l'exploitation en masse de ces réserves, il fallait une autorisation du roi. Il l'eut bien vite sollicitée et bien vite obtenue. L'arrêt du conseil qui la lui accorde est du 25 janvier 1724. Le 5 mai suivant, sur ses instances, se rendait à Verdun M. de Cotte « écuyer, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, con- » seiller du Roi et premier architecte de Sa Majesté », pour examiner la résidence épiscopale et dresser les projets et devis des réparations et constructions qu'on allait y exécuter sous sa direction.

Le procès-verbal de l'état des lieux (*Bib. Imp.—Supp. fran.*) qu'il rédigea à son arrivée, pièce très-confuse que l'on comprendrait peut-être si un plan y était joint, et quelques mémoires et devis d'ouvriers, conservés dans les papiers de la succession de Monsieur H. de Béthune (*Archives des Hôpit. de Verdun*), nous ont donné l'idée suivante du vieux palais bâti par Nicolas Bousmard.

On entrait par une porte cochère de 4 toises ½ de hauteur, située, « à côté de la Cathédrale », à gauche de laquelle était l'auditoire des archidiacres ; à droite, le logement du suisse et une écurie dans laquelle faisait enclave de quelques pieds la chapelle Sainte-Walburge. Au-dessus, chambres et greniers prenant jour sur la place.

La porte franchie, on était dans « l'avant-cour » plantée de tilleuls, et s'étendant de la porte cochère au « jardin en terrasse » dont elle était séparée par un mur.

A gauche de l'avant-cour, un bâtiment composé de re-

mises et d'écuries avec chambres au-dessus. A droite, une aile, qui comprenait des chambres de domestiques, des greniers et la chapelle épiscopale, était traversée par un large passage cintré, ou guichet, qui servait à pénétrer dans la grande cour. La chapelle présentait 10 toises de longueur sur 5 toises $\frac{1}{2}$ de largeur, et 21 pieds de hauteur.

La grande cour, au milieu de laquelle se trouvait un puits profond de 100 pieds et entouré de 4 colonnes en pierres, avait 15 toises de longueur sur 13 toises $\frac{1}{2}$ de largeur.

A gauche, en entrant par le grand guichet, s'élevait un corps de logis séparé de la chapelle par un petit jardin, et ayant quatre faces : deux grandes, l'une sur la cour, l'autre sur le jardin en terrasse, du côté de Rupt ; deux petites, l'une sur le jardin, vis-à-vis la citadelle, l'autre sur le petit jardin de la chapelle. C'était là qu'étaient les appartements de l'évêque. On y arrivait par un perron en pierre, de quinze marches de chaque côté.

On y comptait la *grande salle,* longue de 5 toises $\frac{1}{2}$, large de 5, éclairée par trois croisées donnant sur le jardin, ornée de statues, et remarquable par son plafond de menuiserie, dans lequel était encadré un tableau de mérite, représentant trois anges qui supportaient les attributs épiscopaux ; — la salle à manger, — la chambre à coucher qui communiquait avec le cabinet des archives, et neuf autres pièces à feu. Au rez-de-chaussée se trouvaient la piquerie, le garde-meuble, des remises, les caves, les offices, le garde-manger, et la cuisine ; cette dernière mesurant 6 toises de longueur et 4 toises 1 pied de hauteur.

Au fond de la cour, entre elle et le grand jardin, et se reliant au logement de l'évêque par une petite galerie couverte, existait un pavillon long de 13 toises et traversé par

un passage de 8 pieds de large qui donnait accès dans le grand jardin. Il renfermait une belle salle à manger, quatre chambres à feu, des bûchers, pièces noires, greniers et mansardes. Il était surmonté d'un clocheton.

En retour de ce pavillon, se trouvait une petite cour qui conduisait aux fournil et communs.

Nous avons vu qu'il existait trois jardins.

Nous ne savons rien de celui de la chapelle.

Celui de la terrasse était orné de plates-bandes plantées d'ifs, et de deux pièces de broderies, entre lesquelles était un bassin, revêtu de plomb, de 12 pieds de diamètre. On y arrivait par une porte sculptée, ouverte dans le mur de l'avant-cour; on pouvait également y descendre par le grand jardin.

Ce dernier avait aussi ses pièces de broderies, ses plates-bandes plantées d'ifs. Du côté de la terrasse, une charmille à hauteur d'appui se terminait par un cabinet de tilleuls. En face, un petit bois cachait les maisons voisines. Une magnifique allée d'arbres longeait le mur de clôture vis-à-vis la citadelle.

J'ai fini cette description, résultat d'une minutieuse étude. Puisse la peine qu'elle m'a donnée me faire pardonner les inexactitudes, les erreurs qu'elle peut renfermer.

Un mot maintenant sur le magnifique palais que l'on admire aujourd'hui.

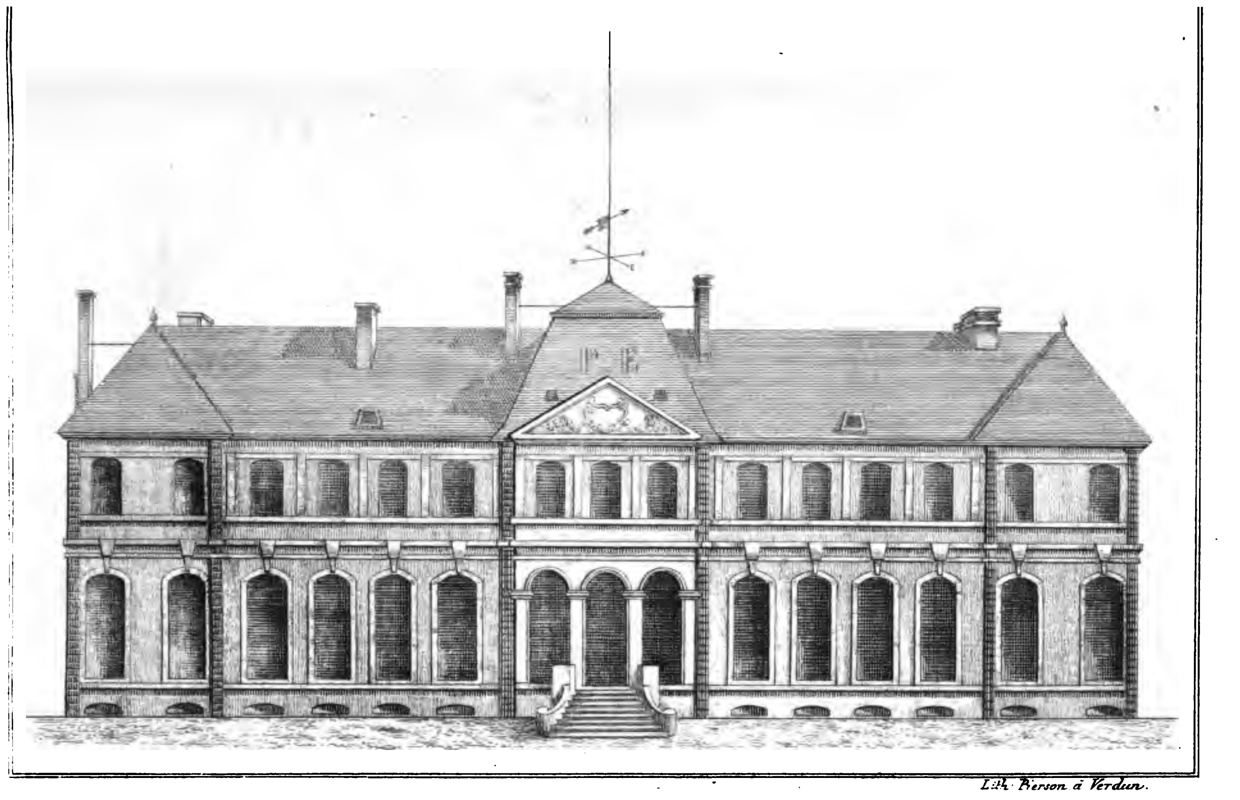
Nous avons vu M. de Cotte arriver à Verdun au commencement de mai 1724. Le 26 du même mois, il déposait son rapport dont voici les conclusions : « Les réparations » urgentes, indispensables montent à quatre vingt dix » mille quatre cents livres. Mais attendu que le restant des » batimens, quoy qu'ils ne soyent pas entièrement ruynés,



P. Chouilly. Impᵉ Lith. de Pierson à Verdun.

VUE DU PALAIS ÉPISCOPAL DE VERDUN,

Prise du Manège.



Lith. Pierson à Verdun.

PALAIS ÉPISCOPAL DE VERDUN,

Façade sur le Jardin.

» sont de très peu de valleur à cause de leur vetusté et
» caducité, irréguliers et très difformes, et même que
» presque tous les combles, qui ne sont que couverts de
» thuiles creuses, dépouillez lorsqu'ils arrivent de grands
» vents, mon advis est, qu'au lieu de faire les dites répa-
» rations qui ne seront jamais une maison logeable pour
» un Evêque, l'on ne conserve que la chapelle et la prin-
» cipalle porte d'entrée en y faisant les réparations mar-
» quées dans le procès-verbal [1], et que tout le reste des
» batimens soyent détruits, pour procéder à la construction
» d'une nouvelle maison episcopalle suyvant les plans et
» devis et estimations que j'ai fait. »

Monsieur d'Hallencourt n'hésita pas un instant à entrer dans les sentiments de l'architecte, sentiments que peut-être il lui avait inspirés, et obtint, le 25 février 1725, un arrêt du conseil ordonnant que les dépenses nécessaires à l'érection du palais, seraient réglées et arrêtées par M. de Cotte, et payées ensuite, sur ordonnance du grand-maître des eaux-et-forêts du département de Metz, des fonds provenant de la vente des bois de l'évêché.

Les travaux commencèrent de suite et se continuèrent pendant treize ans, sous l'habile direction de M. de Cotte, à qui la mort ne permit pas d'achever son œuvre. Un arrêt du conseil d'Etat, du 24 février 1739, désigna pour lui succéder, avec injonction de se conformer à ses plans, M. de Cotte fils, intendant et contrôleur des bâtiments du roi, qui apporta, dans cette mission, le talent et la lenteur de son père.

En 1741, la moitié des bâtiments au plus était élevée;

1. Le procès-verbal évalue à 9000 l. le prix des réparations à faire à la chapelle.

et déjà M. Coulon, le grand-maître des eaux et forêts de Metz avait ordonnancé une dépense de plus de trois cent quarante-deux mille livres, dont voici le détail :

	Livres	Sols	Deniers
Au sieur Henry, — Maçonnerie..	245,199	13	
Au sieur Namin, — Charpente. .	28,481	5	7
Au sieur Thyery, — Couvertures	13,217	13	2
Au sieur Simon Allemand, — Plomb et ferblanc...............	4,969	19	
Au sieur Jean Garbelet, — Menuiserie.......................	13,853	9	5
Au sieur Augustin, — Blanc à bourre........................	5,525	16	8
Au sieur Fanard, — Vitrerie....	3,776	6	9
Au sieur Laurent, — Peinture...	3,474	7	6
Au sieur Watrinel, — Sculpture.	2,291		
Au sieur Jacques, — Plaques en fer.........................	3,535	9	
Au sieur Fossey, — Marbres....	1,570		
Aux sieurs Payerne et Chotin, — Serrurerie....................	16,362	11	2
Total général....	342,253l	11s	9d

En 1744, au passage du roi Louis XV à Verdun, à grand'peine put-on, au milieu de ces constructions, arranger un appartement pour recevoir ce monarque ; et, quand mourut Monsieur d'Hallencourt, en 1754, « ce palais » trop superbe pour les successeurs des apôtres n'était pas » terminé[1]. »

A cette époque, on y avait consacré cinq cent mille livres, soit plus d'un million de francs d'aujourd'hui.

Charles BUVIGNIER.

1. Manuscrit de M. l'abbé Langlois.

FONTAINE MIRACULEUSE DITE BELLE-FONTAINE, PRÈS PHALSBOURG.

Le 3 avril 1775, les curé, échevins et fabriciens de la paroisse de la ville de Phalsbourg et de Danne, son annexe, présentèrent au Parlement de Nancy une requête tendante à obtenir homologation d'un arrêt du Conseil d'Etat, du 22 avril de la même année, portant confirmation des contrats de rentes constituées sur des particuliers au profit des fabriques de Phalsbourg et de Danne, de la confrérie du Saint-Sacrement, établie dans l'église dudit Phalsbourg, de la Bourse des Pauvres et de la chapelle de la Belle-Fontaine.

La Cour ordonna que les lettres patentes dont s'agit seraient registrées en ses greffes, pour jouir par les suppléats du bénéfice d'icelles.

Dans les motifs donnés par l'arrêt du Conseil d'Etat se trouvent les particularités suivantes :

« .... La chapelle de la Belle-fontaine n'est point un bénéfice érigé en titre, c'est une simple dévotion qui a subsisté jusqu'à présent.

» Dans un bois éloigné d'environ une demi-lieue de la ville de Phalsbourg se trouve une source d'eau très-belle et très-saine ; des morceaux de statues, de colonnes et d'un eau-bénitier, qui se sont trouvés dans cet endroit, peuvent faire présumer qu'il y a eu autre fois une église. Quoiqu'il en soit, en 1714, la dissenterie ayant attaqué la garnison de Phalsbourg, les soldats allèrent en foule boire de l'eau de la source, qui leur étoit salutaire. Ayant découvert dans un chesne une statue de la Sainte-Vierge, en bois, ils se crurent redevables de leur guérison à l'intercession de cette puissance protectrice et, en reconnaissance,

la ferveur qui attiroit beaucoup de monde à la chapelle, produisit des offrandes considérables, dont chacun se chargeoit et disposoit comme il jugeoit à propos. En 1719, un major de la ville de Phalsbourg fit faire un tronc et se chargea de la recette des offrandes, qu'il employoit au soulagement des pauvres ; il plaça quelques capitaux. En 1735, le curé de Phalsbourg et le procureur du Roy le remplacèrent. En 1741, la chapelle, qui menaçoit ruine, fut rebâtie avec la permission de l'évêque diocésain ; ce qui a conduit à un établissement avantageux pour la ville de Phalsbourg. Un second vicaire y étoit nécessaire pour le service de la paroisse ; ce vicaire pouvoit en même tems desservir la chapelle ; en conséquence, les revenus de cette chapelle pouvoient servir au payement de l'honoraire du vicaire, qui autrement auroit été à la charge de Sa Majesté. Le curé, en qualité de directeur de cette chapelle, demanda à l'évêque que le vicaire fût établi sous ces conditions ; ce qui fut accordé en 1751. A l'égard de la Bourse des Pauvres honteux, c'est la recette des aumônes et charités qui se font pour leur fournir du pain, de la viande, du bois, le logement, les remèdes, etc... La régie des sommes qui sont données ou qui appartiennent à la Bourse se fait par les principales dames de la ville, sous la direction et les ordres du curé, à qui elles rendront compte. Tels sont les établissements que la religion et l'humanité ont formés dans la ville de Phalsbourg pour le service de la paroisse et pour le soulagement des pauvres..... »

Suit la nomenclature des dons, legs et autres revenus dont jouissaient, en 1775, la paroisse de Phalsbourg et son annexe, la chapelle de Belle-Fontaine.

D. BOURGON.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

M. le comte MOLITOR, adjoint au Maire de Nancy, a bien voulu faire don au Musée des insignes et du cordon de l'ordre du Saint-Esprit qui ont été portés par le maréchal Molitor, son père. La décoration et le large ruban bleu auquel elle est suspendue sont placés dans un écrin fait exprès et portant cette inscription, gravée en lettres d'or : *Ordres du Roi.*

M. FRANÇOIS SIMONIN, ancien pharmacien, a offert deux statues représentant Apollon et Diane, sculptées par un artiste lorrain, le sieur de Labroisse, mort en 1835 après avoir été longtemps membre de l'Académie de Nancy. Il avait, on le sait, donné avec désintéressement à cette ville une statue colossale qui a précédé celle de Stanislas, sur la place de ce nom, et qui n'était pas sans mérite, surtout si on la compare à la lourde et massive statue que nous possédons.

M[lle] APPOLINE FRANTZ, de Rosières-aux-Salines, a donné deux doloires gallo-romaines trouvées dans les bois de Viterne ;

M. DE SAINT-FLORENT, une figure de chevalier moulée sur une croix de pierre du XV[e] siècle dans le cimetière de Fossieux;

M. MONNIER, un pot de grès portant les armes pleines de Lorraine sur chacune de ses faces;

M. MOREY, architecte, a offert plusieurs monnaies romaines trouvées sur le territoire de Pannes;

M. GRACIEUX, un porte-aiguille en fer découvert en creusant les fondations du nouveau bâtiment dans la cour de la Gendarmerie.

Enfin, M. WEBER, fils, fabricant de tamis, a fait don à la

bibliothèque du Musée d'un volume de la *Chronique de Hollande* renfermant un fort beau portrait de Charles-le-Téméraire.

ACQUISITIONS FAITES PAR LE COMITÉ.

Le Comité a acquis, par l'obligeante entremise de M. Joly, architecte à Lunéville, une taque en fonte fort curieuse. Elle représente cinq personnages à table, vêtus de costumes qui paraissent du XVIe siècle ; celui de gauche a la tête couronnée et porte un manteau royal ; il est assis sur une espèce de trône ; au milieu, sont trois femmes ; à droite, un personnage âgé, portant les insignes d'un ordre ; il semble tomber en défaillance ; deux individus, placés derrière lui, le soutiennent dans leurs bras ; il a l'air de désigner de la main la femme qui se trouve près de lui, et qui paraît protester de son innocence. Derrière le roi ou l'empereur est un valet tenant une torche. Cette scène est encadrée dans une couronne de lauriers.

Au-dessus de cet encadrement se voient, dans le milieu, l'écusson de Bar ou de Salm, et, de chaque côté, deux couples de danseurs. Les coins d'en bas sont remplis par des espèces de fleurons.

L'exécution artistique de ces ornements n'est pas sans mérite, non plus que celle du sujet principal ; mais on ignore à quel évènement ce dernier a rapport, car la tradition qui prétend qu'il s'agit de l'empoisonnement d'un comte de Bar, est peu admissible.

TRAVAUX DU COMITÉ.

Séance du 18 juillet.

Le Comité a décidé, dans cette séance : 1° que des re-

merciments seraient adressés à M. Chatelain pour le zèle et le désintéressement avec lesquels il a dirigé les travaux de construction des nouveaux bâtiments destinés à la gendarmerie;

2° Qu'une demande serait faite à la ville à l'effet d'obtenir l'abandon du reste de la galerie du Palais ducal donnant sur la Grande-Rue[1].

3° Enfin, que la Société des Amis des Arts serait priée de concourir à la restauration de la Salle des Cerfs, qui pourrait servir plus tard aux expositions artistiques.

Après avoir visité les locaux que le Musée doit prochainement occuper, le Comité a témoigné l'intention de faire approprier immédiatement tout le rez-de-chaussée du Palais, de rouvrir les fenêtres de la Salle des Cerfs qui prennent jour sur la rue, et de placer les tableaux et les objets les plus précieux dans la partie de cette salle qui sert aujourd'hui de grenier à avoine. Ces nouveaux travaux pourront être promptement exécutés et, selon toutes les probabilités, le Musée sera installé d'ici à un mois au plus tard dans les locaux que lui a cédés le Département.

CHRONIQUE.

On lit dans l'*Univers* du 5 juin 1857 :

« Mgr Parisis, évêque d'Arras, a, dans un supplément au Rituel, engagé chaque curé à recueillir tous les événements et tous les faits de sa localité dont il est bon de conserver la mémoire, et à les consigner dans le *registre de la paroisse*. Cet usage, qui était suivi dans les temps anciens, est très-utile, et il devrait être restauré partout. Il existait durant les siècles derniers dans toutes les paroisses du diocèse

1. M. le Maire vient de répondre favorablement à cette demande, sous la réserve du droit de propriété de la ville, et à la condition que le Comité mettrait à la disposition de celle-ci, au moins momentanément, pour y placer les bancs, l'estrade et divers ustensiles à l'usage de la Pépinière, l'écurie située derrière le grand escalier.

de Cambrai, et les recherches historiques y ont beaucoup gagné. On cite un curé de Denain dont le registre de paroisse a servi à éclaircir des faits notables des annales du pays.

» Mgr le cardinal Girard, dernier archevêque de Cambrai, avait exigé des curés de son vaste diocèse qu'ils tinssent non seulement un registre de paroisse, mais encore qu'ils fissent des recherches complètes sur la fondation, l'histoire et les vicissitudes de leurs églises, tant au point de vue de la chronique qu'à celui de l'archéologie.

» La réunion de tous ces travaux partiels ferait la plus curieuse et la plus intéressante collection historique sur les édifices religieux des anciennes provinces de la Flandre, du Hainaut et du Cambresis. De semblables instructions ont été données au clergé du diocèse de Bruges. »

Un exemple d'un vrai registre-notable de paroisse existe à Saint-Clément, diocèse de Nancy. M. Chatrian, curé de ce village au siècle dernier, a fait précéder ce registre d'un historique plein d'intérêt et riche des plus curieuses recherches.

La généralisation de ce mode facile de conservation des souvenirs serait une des plus heureuses applications de cette idée émise par un historien éminent : « Des monographies étudiées avec soin me paraissent le plus sûr moyen de faire faire à l'histoire de véritables progrès. »

— La décoration intérieure de la nouvelle église Saint-Vincent et Saint-Fiacre, au faubourg des Trois-Maisons, se complète chaque jour. On y a posé depuis peu un autel, une chaire, des fonts baptismaux et des confessionnaux. L'autel, qui est très-élevé, est couronné par trois clochetons fort gracieux ; le clocheton central achève et continue le tabernacle. La chaire, sculptée en pierre comme l'autel, est tout-à-fait remarquable. Au lieu d'être lourdement accolée à un pilier de la nef, elle s'élève, svelte et élancée, entre deux piliers, sous une des arcades qui séparent la grande nef du collatéral de gauche. Tout cet ensemble architectural est du plus heureux effet.

Le mobilier de l'église s'enrichit aussi, grâce à la générosité des paroissiens, de vases sacrés magnifiques. Nous citerons surtout un ostensoir d'or, exécuté sur le modèle de celui que l'empereur Charles-Quint donna à l'église d'Aix-la-Chapelle, à l'occasion de son couronnement. Ce bel ouvrage sort des ateliers de M. A. Daubrée.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, imp. de A. Lepage, Grande-Rue (Ville-Vieille), 14.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

6e ANNÉE. — 8e NUMÉRO. — AOUT 1857.

MUSÉE LORRAIN.

La construction du bâtiment destiné à remplacer les locaux cédés par le Département au Comité du Musée historique lorrain, est aujourd'hui terminée. Forcément exécutée dans d'autres conditions que celles du plan primitif soumis au Conseil général et approuvé par lui, cette construction a coûté beaucoup plus qu'on ne s'y attendait. Aussi, quoique la souscription ouverte au mois de novembre de l'année dernière ait dépassé toutes les prévisions, les fonds qu'elle a produits se trouvent absorbés, et au-delà, par les dépenses préliminaires, c'est-à-dire par celles qui ont été affectées au bâtiment dont il vient d'être parlé, à la porte pratiquée près des Cordeliers, au mur de séparation élevé dans la cour de la Gendarmerie, à la démolition des écuries,

au dégagement de la galerie du rez-de-chaussée, etc.

Le Comité devait donc peut-être s'en tenir, pour le moment, à ces premiers et indispensables travaux et attendre que de nouvelles ressources lui fussent arrivées.

Mais il lui a semblé que ce n'eût été répondre ni à son programme ni à l'attente de ses souscripteurs : il a voulu entreprendre immédiatement la *restauration du Palais ducal* et *installer le Musée dans la Salle des Cerfs.*

Il a compté sur une manifestation réitérée des sympathies qu'il a rencontrées dès le début ; il a eu confiance dans les sentiments de patriotisme des personnes qui ont à cœur de voir se conserver parmi nous les monuments et les souvenirs historiques.

Ses espérances seront-elles déçues ?... En tout cas, il marche en avant ; il y marche à grands pas. L'abandonnera-t-on lorsqu'il ne faut plus que quelques généreux efforts pour l'aider à achever l'œuvre qu'il a entreprise?...

D'ici à peu de jours, le public sera admis à visiter *les galeries* du Musée. Il n'aura plus à gémir en voyant les tableaux placés dans un couloir sombre et humide ; le jour et l'air pénétreront partout. Il admirera, dégagée des affreu-

ses constructions qui la masquaient, la belle colonnade qui règne le long de la cour et conduit au magnifique escalier aboutissant à la Salle des Cerfs. Cette Salle elle-même lui sera ouverte, déjà restaurée en partie, avec ses anciennes fenêtres, avec ses balcons débarrassés de la maçonnerie qui en fermait l'accès. Il pourra voir ainsi ce qui a déjà été fait et ce qui reste encore à faire ; il pourra s'assurer si le Comité a tenu ses promesses.

La souscription pour la restauration du Palais ducal et l'installation du Musée lorrain dans la Galerie des Cerfs continue à rester ouverte chez MM. Henri Lepage, *président du Comité, hôtel de la Monnaie ; l'abbé* Guillaume, *trésorier, Grande-Rue (Ville-Vieille),* 35 ; Vagner, *libraire, rue du Manége ;* Wiener, *secrétaire adjoint de la Société d'Archéologie, rue des Dominicains, et au Musée lorrain.*

Toutes les offrandes, si minimes qu'elles soient, seront acceptées avec reconnaissance.

Les personnes qui n'ont pas encore versé le montant de leur souscription sont instamment priées de vouloir bien le faire remettre, le plus tôt possible, chez le Trésorier du Comité.

A l'occasion de la fête de l'Empereur, S. Exc. M. le Ministre d'Etat a décidé qu'il serait donné par son département, à la bibliothèque de la Société d'Archéologie lorraine, les ouvrages suivants :

Cabinet historique.
Revue des Arts.
Sépultures gauloises.
Arc d'Orange.
Vie privée des Français.
Cours de littérature, de Lamartine.
Trésor de la Curiosité.
Voyage au Caucase.
Histoire de l'Art en France.
Statistique du Pas-de-Calais.
Histoire de Châlon-sur-Saône.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 10 août.

Le Président donne lecture de la lettre suivante :

« Mirecourt, le 10 août 1857.

» Monsieur le Président,

» Si l'initiative qu'a prise la Ville de Mirecourt à propos » de la souscription ouverte pour la restauration de l'ancien » palais des ducs de Lorraine a été accueillie avec faveur » par la Société d'Archéologie lorraine, j'espère que ce que » j'ai à vous proposer aujourd'hui rencontrera aussi la même » sympathie de la part de tous nos confrères.

» Le Conseil municipal, désirant voir entrer dans la bi- » bliothèque de la ville toutes les pièces historiques produites » et publiées par la Société, a décidé que l'on demanderait » l'inscription du nom de la Ville de Mirecourt, par son » Maire, au nombre de ceux des membres de la Société, et

» qu'il serait pris une souscription aux Documents histori-
» ques publiés chaque année, les fonds nécessaires devant
» être prélevés sur le chapitre du budget : entretien de la bi-
» bliothèque et achats de livres.

» Je viens donc, Monsieur le Président, vous prier de
» vous joindre à moi pour proposer à nos confrères d'ad-
» mettre comme membre de la Société M. le Maire de
» Mirecourt comme représentant la ville, et, dans ce cas, de
» prendre, au nom de cette dernière, une souscription au
» Journal de la Société et au Recueil de documents histori-
» ques qu'elle publie ; cette souscription partirait du
» 1er janvier 1857 pour la cotisation et l'abonnement au
» Journal, et de 1855 pour le Recueil de documents, que
» nous désirons avoir complet.

» Si vous pensez que la chose peut se faire ainsi, veuillez
» bien prier M. de Dumast de se joindre à nous comme
» parrain de la Ville de Mirecourt, dont le Conseil muni-
» cipal se trouve heureux de pouvoir donner à la Société
» d'Archéologie lorraine cette nouvelle preuve de sympa-
» thique estime.

» Recevez, etc. » C. Laprevote. »

La Société, acceptant avec empressement et reconnaissance le nouveau témoignage de sympathie que veut bien lui donner la Ville de Mirecourt, vote par acclamation l'admission de M. le Maire et l'inscription de son nom en tête de la liste de ses membres.

Le Président communique une lettre de la Société des Antiquaires de Zurich, relative à l'envoi de différents cahiers de ses publications.

M. l'abbé Guillaume exprime le désir manifesté par la Société archéologique de Mayence de se mettre en relations avec la Société d'Archéologie lorraine et d'échanger avec elle

ses publications. Cette proposition est adoptée, et il est décidé que le titre de correspondant honoraire sera donné à M. le docteur Wittmann, membre de cette Société et conservateur du Musée d'antiquités de Mayence.

Ouvrages offerts à la Société.

Etudes sur les documents antérieurs à l'année 1285, *conservés dans les archives des quatre petits hôpitaux de la ville de Troyes*, par M. H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

Quelques monnaies seigneuriales inédites, par M. RENIER CHALON.

Anciens jetons et méreaux, par LE MÊME.

Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan. T. I. Avril 1857.

Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne. Rapport sur les travaux du Congrès des délégués des Sociétés savantes, par M. SELLIER.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne. 10e Volume.

Annales de la Société archéologique de Namur. T. V, 1re livraison.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Zurich; 7 cahiers, dont un en français, contenant un *Mémoire sur les monnaies des rois de la Bourgogne-Transjurane*, par M. ROD. BLANCHET, vice-président du Conseil de l'instruction publique du canton de Vaud.

Admission de membres.

Sont admis : comme membres titulaires de la Société, M. Ferdinand Lachasse, avocat ; — M. Petite (de Verdun), receveur de l'enregistrement à Saint-Mamet-la-Salvetate (Cantal) ; — et comme correspondant honoraire, M. le Doc-

teur Wittmann, conservateur du Musée et membre de la Société archéologique de Mayence.

Lectures.

M. Beaupré donne lecture d'un mémoire intitulé : *Documents inédits sur la rédaction des coutumes du comté de Vaudémont*. La Société vote l'impression de ce travail dans le prochain volume de ses Bulletins.

MÉMOIRES.

LE JANSÉNISME DANS L'ÉVÊCHÉ DE VERDUN.

Que personne ne s'effraie de ce titre. Je ne parlerai ni de la grâce, ni de la liberté, ni de Molina, ni des Arnauld. De cette ardente controverse sur le texte de saint Augustin, de cette longue lutte qui agita la France pendant près d'un siècle, nous ne voulons raconter que quelques épisodes relatifs à notre histoire locale.

On peut voir dans le 6e volume de l'*Histoire de Lorraine* que vient de publier M. Digot, combien peu d'adhérents comptèrent en Lorraine les doctrines de l'évêque d'Ypres, et quel peu de bruit y fit cette grande querelle.

Mais à deux pas des deux duchés, dans le diocèse de Verdun, dans la ville épiscopale surtout, il n'en était pas de même. Le clergé, séculier et régulier, se trouvait divisé d'opinion ; la noblesse, la bourgeoisie et le peuple prenaient parti, qui pour les constitutionnaires, qui pour les anticonstitutionnaires. Tous, prêtres, religieux, laïques, apportaient à la défense de leurs idées une surexcitation, une passion, dont l'histoire politique de ces dernières années nous offrirait à peine l'exemple.

On a facilement la raison de cette différence de situation.

A Toul, dont la circonscription diocésaine embrassait la

plus grande partie de la Lorraine, M. de Camilly avait fait publier la Constitution *Unigenitus*, et l'avait commentée dans un mandement pastoral qui en devait répandre l'esprit. Il avait, dès le principe, sévi contre les ecclésiastiques qui refusaient de la recevoir, et était parvenu, dans son diocèse, à étouffer la dissidence.

A Verdun, M. Hippolyte de Béthune, petit-neveu de Sully, était un des prélats qui, à la suite du cardinal de Noailles, avaient osé demander au roi des explications sur cette bulle de Clément XI. Ce serait trop s'avancer, peut-être, que de l'inscrire parmi les zélateurs des *Réflexions morales* du P. Quesnel ; mais il est certain qu'il adhérait à de nombreuses propositions de ce livre condamné à Rome ; qu'à ses yeux la bulle du 8 septembre 1713 était contraire aux maximes proclamées par l'assemblée du clergé de France, dans la célèbre déclaration de 1682, et qu'il ne voulut jamais l'accepter. On comprend, dès lors, que « la nouveauté » ait eu de nombreux partisans dans son clergé. Ce qui doit certainement étonner, c'est qu'à l'abri d'une pareille égide elle n'en ait pas compté davantage, et qu'elle ait toujours rencontré une énergique opposition dont les indomptables auteurs profitaient de toutes les occasions pour protester contre la voie suivie par leur évêque.

M. de Béthune avait bien essayé de réduire ses adversaires au silence et à l'impuissance : les Jésuites, les Augustins, les Récollets et les Capucins s'étaient vu interdire la confession et la prédication. Des mesures identiques avaient été dirigées contre des prêtres des paroisses ; mais elles avaient produit un effet inattendu. Le peuple s'était ému, avait pris le parti des interdits contre ceux qu'on lui disait vouloir détruire l'antique foi, et avait fait des « Janséniens » l'objet de ses brocards, de ses injures, et parfois même de

ses violences. Le curé de Saint-Médard n'avait échappé qu'avec peine à la colère de ses paroissiens, près desquels il avait voulu justifier la conduite du prélat. Comme le clergé, la magistrature et la bourgeoisie étaient divisées; elles intervenaient dans cet étrange débat avec une passion non moindre que celle dont était animé le populaire. Seulement aux voies de fait de ce dernier, elles substituaient les gros mots. Ce n'était plus une discussion; c'était la guerre, guerre d'épigrammes, de chansons, de critiques, qui couraient, manuscrites, les cloîtres, les salons et les boutiques. Critiques lourdes, indigestes, comme celle d'un sermon du théologal de la Cathédrale, M. Payen, qui, tout en traitant le jansénisme d'hérésie, avait placé les conciles généraux au-dessus du pape. Vers bien plats, n'était la haine qu'ils respirent, comme ceux qui attribuèrent à la colère divine l'incendie de la Cathédrale du 12 juillet 1717.

Telle était la situation, lorsque le 15 octobre 1718, M. de Béthune adhère à l'appel de la constitution *Unigenitus,* que venait de publier M. le cardinal de Noailles. Ses intimes seuls eurent connaissance de cet acte et durent le garder secret jusques à la Toussaint, jour fixé pour le proclamer en chaire, en présence des nombreux fidèles qu'allait réunir cette fête solennelle.

Or donc, le 1er novembre, M. de Béthune avait officié pontificalement à la cathédrale. Les vêpres venaient de finir. Les chanoines du chapitre, les chapelains et les prêtres habitués quittaient leurs stalles pour venir se ranger au devant du chœur. La magistrature, le corps municipal, l'état-major de la place, tous en grand costume, demeuraient, comme la foule qui remplissait la nef, pour entendre le prédicateur qui allait prononcer le sermon d'usage. Celui-ci était cordelier : on l'appelait P. Augustin. Etait-il éloquent ? Je le suppose :

en ce temps, prêcher dans notre cathédrale était un honneur que le chapitre n'accordait qu'à des hommes d'un mérite incontestable. Quel sujet traita-t-il ? Je ne sais. Toujours est-il qu'il avait su dès le début captiver son auditoire, quand il annonça qu'il avait terminé son premier point, et qu'avant de continuer, il allait lire, par ordre du seigneur évêque, l'acte d'appel du cardinal de Noailles, l'acte d'appel de la Sorbonne, et le mandement par lequel monseigneur de Verdun adhérait à ces protestations. Et prenant en main une de ces pièces déposées sur la tablette de la chaire, il commence sa lecture, quand, du banc occupé par les juges du bailliage, un homme se lève et s'écrie : « Laissez cela, ne lisez pas cela ». C'était M. Pierre-Paul Jacquemin, conseiller au parlement de Metz, qui était venu passer à Verdun les fêtes de la Toussaint.

Mais la voix du cordelier, qui proteste contre cette interruption, couvre celle du conseiller dont les voisins ne peuvent obtenir le silence. Il somme toujours le prédicateur de se taire, il invoque le nom du roi, un arrêt du conseil, et finit par avoir recours à sa canne dont il frappe le banc à coups redoublés. C'est le prélude et le signal du tumulte : dans la nef, dans les collatéraux, on bat des mains, on frappe des pieds, on culbute les chaises ; mille et une vociférations s'entrecroisent : « Veut-on nous faire jansé- » nistes ? — A bas les luthériens ! — Nous ne serons pas » calvinistes. — Nous voulons mourir dans l'église apostoli- » que, catholique et romaine. » Quelques-uns des plus enragés envahissent la chaire, insultent, menacent et tiraillent le pauvre P. Augustin, qui pâlit, mais qui continue sa lecture. Nombre de personnes fuient l'église, les unes affligées de ce scandale, dont elles ne veulent pas être plus longtemps témoins, les autres effrayées et craignant d'être victimes de leur opinion.

Vainement le lieutenant général du bailliage, oncle de M. Jacquemin qui ne cesse d'interpeller le malheureux cordelier, supplie-t-il son neveu de se taire; « Ah! mon oncle, » répond celui-ci, que ce moine schismatique se taise lui-» même ». Vainement M. Vigneron, aide-major de la citadelle, vient-il l'engager à demeurer tranquille; « Que pré-» tendez-vous me dire, Monsieur? n'êtes-vous pas catholi-» que? » Et plus exaspéré, il redouble et ses interpellations et son tapage.

Le lieutenant du roi se décide alors à intervenir personnellement, et M. Jacquemin quitte la cathédrale. En même temps, les officiers de l'état-major se répandent dans l'église, où leurs instances et leurs menaces ramènent un calme apparent. Le mandement de M. de Béthune est lu tranquillement par le prédicateur, dont la voix retentit libre et seule dans le sanctuaire, Mais quand, sa lecture terminée, le P. Augustin reprend la parole pour faire l'exposition de la saine doctrine et pour louer les vertus pastorales du prélat, de sourds murmures grondent de tous les points; et quand il descend de la chaire, bien que précédé du suisse de l'évêque, bien qu'entouré du directeur du séminaire et de deux prêtres, il a peine à s'ouvrir un passage à travers une foule menaçante, hurlant des injures et des malédictions, le poussant, le harcelant jusques à la porte du cloître, où il peut toucher enfin, sain de corps et d'esprit, sauf quelques horions et sa calotte perdue. Moins heureux fut le suisse de monseigneur : la livrée épiscopale ne garantit point ses épaules des bâtons ou des cannes des assaillants.

Pour compléter le récit de ce scandale, dont l'abbé Guédon s'indigne dans son journal, dont l'abbé Langlois rit bien fort dans son histoire de M. de Béthune, il me faudrait transcrire toute la correspondance qu'il occasionna. Mais elle remplirait

les numéros du *Journal de la Société d'archéologie* jusques à la fin de cette année.

Je dirai seulement que, le lendemain 2 novembre, M. de Béthune recevait de M. Jacquemin une lettre d'excuses, que M. l'abbé Langlois qualifie à juste titre de platitude. Le prélat n'y daigna pas répondre, mais la joignit au rapport ou plutôt à la plainte qu'il adressait au régent, Philippe d'Orléans, sur la scène de la veille, en lui demandant justice et réparation.

M. Jacquemin eut ordre du chancelier d'adresser des excuses verbales à Monsieur de Verdun, et de se retirer ensuite à Metz. Mais dans quelles formes devait être donnée cette satisfaction? La dépêche du secrétaire d'Etat n'en disait mot. M. de Béthune suppléa à ce silence, et fit signifier à M. Jacquemin qu'il ne le recevrait qu'en présence de tous les corps ecclésiastiques et de toutes les autorités de la ville; en outre, il lui fit dicter les seules paroles qu'il voulût entendre de lui. Elles étaient telles : « Monseigneur, j'ai le plus grand » repentir du scandale que j'ai causé; j'en demande pardon » à Dieu, à M. le cardinal de Noailles et à votre grandeur. »

On essaya de fléchir l'évêque, de le faire revenir sur cette résolution. On eut recours jusques à l'intervention du P. Augustin. Mais M. de Béthune demeura inébranlable.

D'un autre côté, jugeant ces conditions trop humiliantes et pour sa dignité et pour celle de la compagnie à laquelle il avait l'honneur d'appartenir, M. Jacquemin ne put se résoudre à les subir et retourna à Metz. Mais là il trouva une lettre du régent qui lui fermait les portes du Parlement, tant qu'il n'aurait point fait son devoir envers monsieur de Verdun. Il se décida alors à cette démarche, que le premier président, M. Chasot[1], promit de lui rendre moins pénible. Ce

1. Bénigne Chasot, neveu de Bossuet.

magistrat l'accompagna à Verdun, ainsi qu'un autre conseiller du Parlement, M. Girard.

Le 7 janvier 1719, à deux heures après midi, après un grand dîner officiel donné par M. de Béthune à MM. Chasot et Girard, M. Jacquemin fut introduit devant le prélat entouré de la plus grande partie de son chapitre. Le premier président prit la parole, adressa au conseiller pénitent une mercuriale, dont quelques chanoines purent s'appliquer bien des passages, et termina en attestant à l'évêque le repentir du coupable, qui, du fond du cœur, demandait pardon à Dieu et faisait à sa grandeur ses plus humbles excuses.

M. Jacquemin n'eut qu'à dire que c'était bien là l'expression de ses sentiments. Il ajouta cependant qu'il suppliait Monseigneur de lui vouloir rendre ses bonnes grâces. M. de Béthune répondit au premier président, mais garda vis-à-vis de M. Jacquemin l'attitude et le silence le plus dédaigneux.

Ainsi finit cette aventure. J'en ai trouvé le récit dans deux manuscrits du dernier siècle, œuvres de deux chanoines de la cathédrale, récit presque identique pour le fond, mais bien différent quant aux appréciations. D'après ce que j'ai lu de lui, l'abbé Guédon devait être quelque peu suspect de jansénisme. Ce qui le frappe le plus dans cette affaire, c'est la profanation de l'église, ce sont les outrages adressés à des prêtres. L'abbé Langlois, lui, ne paraît pas avoir songé aux pensées qui attristent son confrère : il rit depuis la première jusques à la dernière ligne, excepté pourtant quand il traite le P. Augustin de « prédicant patibulaire », ou M. de Béthune d'« appelant entêté. » La seule chose qu'il déplore, c'est que « M. Jacquemin, après avoir acquis une espèce de » gloire par une étourderie dont le motif était louable, se soit » couvert de honte par les bassesses qu'il fit pour apaiser un » prélat altier. »

Ch. BUVIGNIER.

On sait qu'à la Révolution, les églises et chapelles, soit des paroisses, soit des maisons religieuses, furent dépouillées d'à peu près tous les ornements qu'elles possédaient, et que ceux-ci furent ou vendus ou transportés à la Monnaie pour être convertis en espèces; mais, ce qu'on ignore, c'est que presque tous les inventaires de ces ornements existent, et qu'on pourrait en dresser ainsi un catalogue très-curieux. Parmi ces inventaires, en voici un qui était détaché des autres, et que le hasard vient de me faire découvrir. Je ne saurais dire à quelle occasion il a été dressé; cependant, une note placée à la fin me fait supposer qu'il était destiné à être remis au procureur du grand duc de Toscane. Les objets qui y sont mentionnés n'existent plus; ils ont eu probablement le même sort que les autres dépouilles enlevées des sanctuaires qu'elles décoraient depuis des siècles.

H. L.

ETAT DES EFFETS APPARTENANT A LA MAISON DE LORRAINE, SOUS LA RESPONSABILITÉ DES CI-DEVANT CORDELIERS DE NANCY.

Argenterie. — Chapelle.

	Marcs	Onces	Gros.
Un crucifix d'argent pesant avec sa croix quarante-quatre marcs six onces quatre gros.	44	6	4
Six chandeliers, même matière, du poid de	127	7	»
Deux bras avec leurs plaques, du poid de.	4	5	»
Un calice vermeil, sa pateine, du poid de.	4	4	3
Un plat, deux burettes, une clochette de vermeil, du poid de	5	4	6
Une lampe avec ses chaînes, du poid de	44	»	5
	232	»	5

Argenterie à la deserte quotidienne de la chapelle.

Trois calices vermeil marqués aux armoiries de Lorraine, et dont un a été pris par l'Administration.

Deux chandeliers d'argent destinés aux services des princes, marqués aux mêmes armoiries.

Deux encensoires d'argent marquées aux armoiries de Lorraine, dont une a été prise par l'Administration.

Ornemens à l'usage de la Chapelle Ducale.

Une chappe noire de moise d'or et d'argent, avec un gland en laminette d'argent au chapron, marquée du nom de Marie-Thérèse, impératrice de Hongrie.

Une chasuble même moire, marquée du nom de Marie-Thérèse.

Deux tuniques même moire avec chacune des cordonnets en argent, ayant chacun trois glands d'argent en laminettes.

Huit chappes de velour noir, marquées aux armoiries de Lorraine.

Trois chappes drap d'argent mixte, fond blanc, aux armes de Lorraine.

Une chasuble, deux tuniques, même drap, mêmes armoiries.

Deux chappes drap d'or, fond verd, marquées aux armoiries de Lorraine.

Une chasuble, deux tuniques, même drap, mêmes armoiries.

Deux chasubles et deux tuniques de velour noir, marquées aux armoiries de Lorraine.

Cinq chasubles au service quotidien de la chapelle, de damas et en galon d'or.

Linge.

Quatre aubes garnies en filet, avec deux nappes mêmes.

Douze surplis pour les services des princes.

Nancy, 4 septembre 1792.

F. Duchazeaux,
Supérieur.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

M. Leuret (Pierre), adjoint au maire de Laxou, a fait don au Musée d'un bas-relief en pierre, d'un assez beau travail, et qui date du commencement du XIVe siècle ; il représente un abbé dont la main gauche devait tenir la crosse, et la droite le livre des Evangiles. Ces objets sont brisés, et leur existence n'est indiquée que par quelques faibles vestiges. Ce bas-relief, qui a fait partie d'un monument funèbre et provient, sans doute, de l'abbaye de Clairlieu, était encastré dans l'ancien mur de face de la maison de M. Leuret.

CHRONIQUE.

Dans sa séance publique du 5 de ce mois, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a annoncé qu'elle avait décerné le second prix Gobert à M. Aug. Digot pour son *Histoire de Lorraine.* Cette distinction flatteuse est la ratification des éloges qu'a obtenus parmi nous l'ouvrage de M. Digot, et elle est d'autant plus honorable pour l'auteur qu'elle n'est due qu'au mérite de son livre.

Dans cette même séance, l'Académie a accordé, au concours des antiquités nationales, un rappel de mention très-honorable à M. Henri Lepage pour ses *Recherches sur l'origine et les premiers temps de Nancy.*

— La *Revue des Sociétés savantes* rend compte, dans sa dernière livraison, du second volume du *Recueil de Documents sur l'histoire de Lorraine,* publié par la Société d'Archéologie; elle applaudit à l'idée qu'on a eue de faire réimprimer le livre trop peu connu de Volcyr, et de mettre ainsi en lumière le récit d'un témoin oculaire de la guerre des Rustauds.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, imp. de A. Lepage, Grande-Rue (Ville-Vieille), 14.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

6e ANNÉE. — 8e NUMÉRO. — SEPTEMBRE 1857.

MÉMOIRES.

SUR LES NOMS HISTORIQUES RÉCLAMÉS POUR LES RUES DE NANCY.

A M. HENRI LEPAGE.

Nancy, le 17 août 1857.

MONSIEUR ET CHER PRÉSIDENT,

Puisque c'est dans le *Journal d'archéologie lorraine* qu'a été inséré le travail relatif à une nouvelle nomenclature des rues de Nancy (*), c'est là aussi qu'il convient de placer, en façon de post-scriptum, l'aperçu des principales

(*) Une erreur typographique nous y a fait qualifier le duc de Mercœur de *dernier* souverain de la Bretagne. Nous avions dit le *quasi*-souverain de la Bretagne ; et cette appellation, la seule juste, n'était pas remplaçable par l'autre, même au point de vue du style ; car le mot *dernier*, qu'on rencontre deux lignes plus loin, se trouverait trop désagréablement répété pour avoir pu être mis là volontairement, quand même il y aurait eu de notre part inadvertance historique.

objections ou remarques utiles dont ce travail a été l'objet (1).

Les unes roulent sur des points particuliers ; les autres sont relatives à l'ensemble.

POINTS PARTICULIERS.

1° Il nous a été demandé de biffer Czerny-Georges, et nous ne demandons pas mieux ; car il paraît qu'on doit regarder comme fausse la version qui fait naître le fameux chef des Serbes d'une famille ouvrière de Nancy.

Primitivement, il ne figurait point dans notre liste ; nous en étions même à ignorer l'existence de cette opinion sur sa généalogie. Mais la chose nous fut donnée pour certaine. Or, si nous eûmes le tort de l'accepter sans contrôle, c'est que le renseignement nous venait d'un jeune et savant archéologue qui d'ordinaire est bien informé.

2° Par une lettre dont les détails instructifs méritent insertion dans nos recueils, notre confrère M. Beaupré réclame contre l'omission de Woeiriot, brillant artiste lorrain, peu connu, mais très-digne de l'être. Rien n'empêche de donner à cet habile graveur la place que laissera vacante Czerny Georges supprimé.

3° Deux orthographes de noms sont à rectifier : celle d'Yves *Des Cours* (lisez *Des Ours*), et celle d'Emmanuel *Chauvinel*, qui toutes vérifications faites, doit être appelé *Chauvenel*.

(1) Est-il besoin de répéter que ce projet de nomenclature n'est précisément l'œuvre de personne, mais un peu celle de tout le monde? L'auteur, en le dressant pour la seconde fois, a cédé non seulement à des vœux qu'on lui exprimait, mais à des instances réitérées. Il l'a composé, en grande partie, de la réunion des suggestions et demandes partielles dont il avait pris note, et qui s'accumulaient depuis dix ans.

4° Mme Elise Voïart a bien voulu nous faire connaître une chose intéressante : c'est que Gilbert n'habita jamais, comme on le croit, la rue des Dominicains, et que seulement cette erreur renferme la tradition erronée d'une vérité. Gilbert, en effet, était locataire chez le père de la respectable Mme Ducreux, née Mandel, qui habite actuellement, en face du passage du Casino, la maison du sculpteur Adam; mais ce n'est pas là que demeurait M. Mandel. C'était en face de la rue Montesquieu, dans l'une des maisons de la rue qu'on a récemment absorbée et fondue sous la dénomination générale de rue Saint Georges, mais qui s'appelàit rue du Pont-Moujà, et que l'historien Lionnois ne désigne en effet pas autrement.

La portion donc de la rue Saint Georges actuelle qui est comprise entre la rue des Dominicains et celle de la Constitution ou Congrégation, voilà la véritable *rue Gilbert* (1).

La dénommer ainsi, ne peut donner lieu à aucun regret ; bien s'en faut ; car on n'a pas eu la moindre bonne raison pour étendre de nos jours le nom de Saint Georges jusqu'au centre de la ville, et pour faire partir une rue de ce nom d'avant l'axe de la Cathédrale. Ce n'est qu'au delà du susdit axe (future rue Léopold) que commence à se dessiner réellement le quartier Saint Georges, c'est-à-dire le voisinage de la place et de la porte de ce nom.

Du reste, on voit qu'entre la rue Gilbert, ainsi formée, (qui finirait à celle des Dominicains), et la rencontre de la

(1) Admis à cette occasion auprès de Mme Ducreux, qui a consenti avec une parfaite bonté à nous instruire d'un passé qu'elle possède à merveille, nous aurions tout un article à faire, au besoin, rien que des précieux renseignements fournis par cette aimable et vénérable nonagénaire.

rue Saint-Dizier, il resterait vacante une notable portion de l'ancienne rue du Pont-Mougeart, à partir de la fontaine de ce nom. Cette portion disponible (2) forme actuellement le tronçon initial de la moderne rue Saint Georges ; mais elle ne pourrait plus y appartenir et il lui faudrait un nom différent : — arrangement d'autant plus naturel, que celle qui lui fait symétrie, c'est-à-dire le tronçon initial de la rue Saint Jean, prend aussi un nouveau vocable : *rue Saint Roch*.

Quel nom assigner à celle dont nous parlons ?

Rue François de Neufchâteau peut-être. — On se trouverait dispensé par là d'emprunter pour cette destination un fragment de la rue des Quatre-Eglises, laquelle resterait alors intégrale.

Et l'attribution conviendrait d'ailleurs d'autant mieux, que Gilbert et François de Neufchâteau, poètes compatriotes et contemporains l'un de l'autre, vécurent à Nancy à la même époque et s'y visitaient souvent.

OBJECTIONS SUR L'ENSEMBLE.

Première remarque. — Bien des gens, quoique favorables à notre système, s'étonnent que nous ayons eu la hardiesse de le proposer en entier. Quelque juste, disent-elles, que soit l'idée, il est difficile d'en espérer le succès intégral. N'est-ce pas trop attendre de l'intelligence du public ?

Oui certes, s'ils entendent par là le succès intégral *immédiat*. Mais qui leur a dit que nous l'espérassions plus qu'eux ?

Ils ont raison et nous n'avons pas tort.

(2) Où se trouvent les anciennes maisons Mourquin-Ferry, Remy-Wagner, Drague, etc.

Comme eux nous savons quelle est l'obstination de la Routine, quelle est son espèce d'habileté, et combien elle sait mettre en jeu de prétextes avant de céder chaque pied de terrein. Si donc nous avons présenté les choses carrément et d'ensemble, cela ne signifie point que nous ayons jamais compté les obtenir toutes à la fois : il eût été d'une bien novice candeur d'espérer une si prompte victoire de la Raison sur l'ignorance et les préjugés. Non; notre motif pour agir ainsi, c'est que les hommes de science et d'avenir, dont nous ne pouvons nous dispenser de tenir compte, auraient blâmé sous notre plume, et avec raison, un travail partiel, insuffisant, mesquin, auquel on dût être obligé plus tard de coudre des suppléments. Faisant tant que de publier une étude hodographique, il fallait la présenter complète. Dressant le tableau de ce qui est à faire, il fallait le dresser régulier, méthodique et sans omissions. Notre tâche était de montrer ce qui est *désirable ;* quant à juger de ce qui est *possible*, c'est l'affaire de l'Autorité municipale. En somme, nous avons établi la liste des OBLIGATIONS de Nancy : il les acquittera quand et comme il voudra.

Selon toute apparence, c'est par gradation que s'introduira ici le nouveau genre de nomenclature, dont on a pris ailleurs l'initiative, et dans la route duquel on s'élance, de divers côtés, avec une sagesse moins timorée (1).

Vu la nécessité de ne pas laisser Nancy trop en arrière, il est probable que d'abord, malgré la persistance des paresseux, de premières satisfactions y seront accordées au besoin historique et moral. Mais jusques à quelles limites ? personne ne saurait le dire encore (2).

(1) Aux villes déjà citées il faut ajouter Tours, qui vient récemment d'entrer dans la même voie.

(2) Il ne serait pas impossible, par exemple, que l'Autorité jugeât

Après cet essai partiel, qui aurait au moins l'avantage d'habituer les esprits à sortir du cercle des appellations insignifiantes et sans caractère, il pourrait y avoir un temps d'arrêt, qui permettrait à l'opinion publique de se mûrir. Et dans quelques années d'ici, le goût des souvenirs continuant à croître et les préjugés à s'amoindrir, il deviendrait probablement praticable d'aller plus loin ; peut-être même de réaliser tout à fait l'œuvre, c'est-à-dire de placer enfin notre ville au niveau des villes intelligentes chez qui la chose est déjà opérée, et qui ont su faire, du dictionnaire de leurs rues le répertoire complet de leurs anciennes gloires.

Seconde remarque. — Une autre objection nous est faite, et celle-ci ne roule pas sur des difficultés d'exécution. Elle est systématique; elle attaque de front les projets archéologiques quelconques. Si on l'adopte, elle simplifie tout, car elle biffe tout ; elle ne laisse rien en délibération. — La voici :

« Que parlez-vous, nous dit-on, d'utiliser au profit des grands souvenirs les rues existantes, et par conséquent de varier autant que possible les noms de celles-ci ? Peu nous importent l'Histoire, la Poésie, la Morale, et autres *idéologies* semblables. Bien loin de créer de nouveaux noms, il faut rayer la moitié de ceux qui existent. Quand plusieurs rues se trouvent à la suite les unes des autres, le public les eût-il toujours conçues séparément, nous de-

bon d'accepter, comme étant visiblement les plus importants, les noms qui, dans le Mémoire, ont été imprimés en majuscules grandes ou petites ; et qu'elle remît à des temps plus éloignés la question de savoir vers quelle époque, d'après le degré d'avancement des études et de l'esprit public, il y aura lieu de réaliser la partie du plan indiquée par de simples italiques de *bas de casse*.

mandons qu'on les réduise à la loi d'un seul nom, — du premier nom venu ; — par exemple, qu'on les appelle toutes comme celle qui en commence la série par l'un ou l'autre bout. Ce sera plus simple et plus commode (1). »

Plus SIMPLE, à la bonne heure, si l'on veut appeler cet aplatissement *simplicité ;* mais plus COMMODE, non pas, et certes, c'est tout l'opposé. Chacun sait combien sont ennuyeuses et gênantes, pour le chercheur d'une adresse, les longues rues qu'on a négligé de diviser en plusieurs dénominations. S'il n'a pas pu se faire exactement informer du numéro, ou bien s'il l'a oublié, le voilà obligé de passer son temps à des perquisitions qui sont une véritable corvée. Au contraire, lorsque la rue n'embrasse qu'une faible étendue, un fiacre le mène sans hésitation à peu de distance des portes cherchées. — Pour ne pas sortir du cercle

(1) Pour étayer leur proposition, les réductionnaires prétendent que telle est l'essence des choses, et qu'une *rue* consiste dans la totalité du chemin bordé de maisons qui peut offrir un parcours en ligne droite, ou à peu près droite. Par malheur, c'est un argument inventé pour le besoin de la cause ; car, en fait (théories à part), ce qu'on présente comme la règle a précisément formé jusqu'ici l'exception. En général et dans toute l'Europe, une *rue* est ORDINAIREMENT le chemin bordé d'habitations qui va, non point jusqu'où les maisons cessent, mais jusqu'à la coupure produite par la rencontre soit d'une place, soit d'un boulevard, SOIT SIMPLEMENT D'UNE AUTRE RUE, dès que cette dernière a quelque importance. Parfois il est vrai, la dénomination se prolonge au-delà de la coupure opérée par une grande rue ; mais C'EST LE CAS LE MOINS FRÉQUENT, — hormis quand la rue longitudinale est *une artère*, c'est-à-dire quand elle conduit (ou conduisait jadis) à une porte, ou du moins à l'axe d'un faubourg. Exemples : à Nancy, la rue Saint-Dizier ; à Paris, les rues Saint Antoine, Saint Martin, Saint Denis, Saint Jacques. — Encore, dans ces cas-là même, le principe de l'unité de nom n'est-il pas absolu : témoin l'existence de la rue de la Ferronnerie, qui précédait la rue Saint Honoré ; de la rue Sainte Avoie, qui précédait la rue du Temple, etc.

de l'hodographie nancéyenne, voyons : — lequel est le plus commode à un étranger, arrivant avec indication de rue et non de numéro (ce qui est un cas très-fréquent) ; lequel lui est le plus commode d'apprendre que l'homme à qui il a affaire, demeure rue Saint-Dizier, ou bien rue des Michottes...?

Vive les rues courtes ! elles portent avec elles leur idée distincte, elles se caractérisent d'elles-mêmes, on va tomber tout droit dessus. Si donc elles n'existaient pas, il faudrait les inventer. A plus forte raison faut-il garder, quand on en jouit, le bienfait de cette division. Essayer, par exemple, de réduire à un seul et même vocable, sous prétexte de leur continuité, la rue des Carmes, la rue Raugraff et la rue des Quatre-Eglises, n'est-ce pas remplacer, comme à plaisir, la netteté par la confusion ?

Jamais, non jamais, quelle que puisse être la mode, nous n'aurons la bonhommie d'applaudir à des innovations si maladroites, prétendus progrès qui ne sont en réalité que des reculs. Partisans prononcés de la clarté, nous repousserons toujours ce qui tend à la diminuer, ce qui ramène le règne des embrouillements.

— Mais Paris fait pourtant cela.

— Libre à lui. Une chose n'est pas *nécessairement bonne* par cela seul qu'il la fait ; et certes, parmi les exemples qu'il donne, on reste maître de prendre et de laisser. Bien provinciaux seraient les gens dont la docilité naïve se croirait constamment obligée de l'imiter en hâte et sans examen.

D'ailleurs, d'après l'immensité des emplacements dont il dispose, on conçoit que l'idée lui soit venue de créer des rues interminables. Si c'est gênant, en revanche cela paraît colossal, et l'on peut trouver à la chose un certain air ba-

bylonien. — Nancy, lui, possède-t-il une excuse semblable? Nullement. Il aurait les ennuis du système, et n'en aurait pas la gloriole.

Au lieu de gloriole, parlons de GLOIRE; l'échange en vaudra bien la peine. L'une est toujours plus ou moins puérile, car elle touche à la vanité : l'autre n'a rien d'incompatible avec la raison, ni même avec la modestie; car elle peut ne résulter que de la vérité, d'une vérité qui par hasard se sera trouvée être honorable. Or, justement ceci s'applique à la cité ducale et royale, autrefois petite souveraine du Nord-Est. Que Nancy ne s'efforce point de faire la *grande ville :* il ressemblerait à la grenouille qui se crève pour ressembler au bœuf. Mais ce qu'il peut, ce qu'il doit faire, c'est de se poser en noble et généreuse ville, soigneuse de son patrimoine moral; en ville qui ne court pas, il est vrai, après le bruit et la fanfaronnade, mais qui, comptant dans ses annales, parmi les anciens sujets de sa couronne, des hommes illustres, des hommes autrefois justement loués par la renommée, ne veut pas non plus les cacher sous le boisseau. A négliger de maintenir ce sage milieu entre la vanterie et la duperie; à ne pas mettre jusqu'à un certain point en lumière les titres d'honneur acquis par ses pères.., qu'est-ce que ferait Nancy? Sous prétexte de sagesse et d'humilité, il manquerait tout bonnement à la piété filiale. Ce ne serait pas être modeste : ce serait être sot et ingrat.

Qu'on y réfléchisse. Bon ou mauvais dans son essence (mauvais selon nous, mais peu importe), le système de fondre plusieurs rues en une seule, est praticable à Paris, où, après son exécution, il reste encore assez de rues pour recevoir comme vocables le nom de tous les vieux Français vraiment célèbres. Ici il n'en est pas de même.

Trop petit physiquement, en proportion de son ancien rôle et de la place intellectuelle et morale qu'il occupa dans les fastes du monde comme capitale de la Lorraine, Nancy n'est pas assez « riche » en rues pour y inscrire commodément « sa gloire. » Il ne le peut qu'en les employant toutes à cette noble destination, — et presque en les multipliant, au lieu d'en restreindre le nombre.

Pas moyen donc de louvoyer entre les deux systèmes. Force est aux Nancéyens d'opter.

Ou il faut user de toutes les ressources hodographiques que présente la ville, et n'en pas négliger une seule ; car il n'y a là que le strict nécessaire pour préparer un cadre où puissent entrer successivement, quand on le voudra, tous les traits d'un respectable et magnifique tableau ;

Ou bien il faut que Nancy renonce franchement à toute espérance sous ce rapport, et qu'aujourd'hui, se résignant par couardise à descendre de son rang séculaire, pour s'aller niveler avec les premières villes venues, — il consente à se cantonner pour tout jamais dans les bas-fonds d'une irrémédiable vulgarité.

Si tel est le parti qu'il veut choisir, nous n'y mettons aucun obstacle. — Seulement, la France, qui regarde avec sa lorgnette, et qui, riant des maladresses, ne se fait pas faute quelquefois de siffler les dupes volontaires, dira qu'au bout de sept cents ans d'illustrations éminentes, européennes, c'est s'y prendre un peu tard, peut-être, pour s'abêtir et s'aplatir.

P.-G. DU MAST.

Voici la lettre de M. Beaupré sur Pierre Woeiriot; c'est la biographie d'un personnage trop peu connu, et que notre pays doit tenir à honneur de revendiquer :

Nancy, 26 juillet 1856.

Monsieur et cher confrère,

Pierre Woeiriot, pour qui je vous ai demandé l'autre jour une place dans votre hodographie nancéenne, est né vers 1532. Le lieu de sa naissance est inconnu ; mais on pourrait le chercher, avec quelque espérance de succès, dans la partie du Bassigny qui comprenait les sénéchaussées de Bourmont et de La Mothe, et qu'on appelait le Bassigny lorrain, parce qu'il ressortissait de la Cour des Grands-Jours de Saint-Mihiel, qui jugeait souverainement au nom du duc de Lorraine. Lorsque, en 1580, les Etats s'assemblèrent à La Mothe, pour la rédaction des coutumes du bailliage du Bassigny, Pierre et Claude Woeiriot y comparurent *dans l'état de la noblesse, pour ce qu'ils tenaient au village de Damblain,* dit le procès-verbal imprimé à la suite du texte officiel de ces coutumes. Là une contestation s'engagea au sujet du surnom de Bouzey qu'ils se donnaient, se disant *issus de la maison de Bouzey* (de l'Ancienne Chevalerie) *du côté de leur mère, et avoir permission de S. A. d'en porter le nom et les armes......*

Pierre Voeiriot avait de bonne heure quitté le pays natal pour s'établir à Lyon, ville alors peuplée d'artistes que l'imprimerie, non moins florissante là qu'à Paris, employait à illustrer ses produits. En 1580, on le voit reparaître en Lorraine ; mais il est incertain s'il y resta, et tout ce qu'on sait de sa mort, c'est qu'elle est postérieure à 1596.

Dessinateur habile, en même temps que graveur à la

pointe, au burin et sur bois, Woeiriot a produit au-delà de 400 estampes, dont plusieurs sont des chefs-d'œuvre pour la force et la délicatesse du travail. Telles sont, entre autres, les illustrations du *Pinax iconicus antiquorum et variorum sepulturis rituum* (Lugduni, 1566, in-16) ; et si les portraits assez nombreux qu'il a également gravés sur ses propres dessins n'ont pas tous le même mérite, ils sont au moins remarquables par les figures allégoriques qui les accompagnent et par les ornements riches et variés qui les encadrent.

Cependant on chercherait en vain le nom de Woeiriot dans les nomenclatures de graveur et dans les catalogues d'estampes, déjà assez nombreux en France au XVIII[e] siècle. Même silence en Lorraine : Dom Calmet ne dit pas un mot de notre artiste, et Chévrier, qui a voulu mieux faire que l'auteur de la Bibliothèque lorraine, n'a pas réparé cette omission. Silence inexplicable ! car si Woeiriot n'a pas exercé son art en Lorraine, ses ouvrages n'ont pu y être ignorés ; ils n'étaient pas de ceux qui passent inaperçus, et l'auteur n'avait pas gardé l'anonyme. Il a signé toutes ses planches, tantôt de son nom : c'est, il est vrai, le plus petit nombre ; tantôt de son chiffre ou monogramme P. W. B., *Petrus Woeiriot Bozæus*, et toujours avec le soin d'y mettre une croix de Lorraine. Il s'intitulait sculpteur du duc de Lorraine, et la dédicace au duc Charles III du *Pinax iconicus*, où il se nomme en toutes lettres, *P. Woeiriot Lotharingus*, est terminée par cette phrase : *Ad hoc scilicet ut bonarum artium altrix Gallia me unum ex tuis Lotharingis hominibus esse cognoscat, qui te meum in terris principem hac dedicatione agnosco*. C'est lui qui a gravé les planches des *Discours sur les médailles antiques*, par Antoine Le Pois, et nous devons à son bu-

rin le portrait de ce médecin antiquaire, ceux de Nicolas Le Pois, d'Anuce Foës, de Jacques Bournon, de Jean comte de Salm, et de plusieurs autres célébrités lorraines de son temps.

Mais ce qui, à défaut d'autres ouvrages, aurait dû suffire pour lui donner, quoique absent, et lui conserver de la célébrité dans sa patrie, ce sont les portraits en pied de Nicolas de Lorraine, comte de Chaligny, de Charles III et de Claude de France, de Charles III à cheval, enfin les effigies en médaillons qui décorent les trois éditions latines de ***Reges et Austrasiæ duces epigrammatis descripti,*** ainsi que la traduction française du même ouvrage, imprimée pour la première fois en 1591.

N'est-ce pas ce surnom de Bouzey, contesté par une famille qui ne voulait pas le reconnaître pour un des siens, elle dans les rangs de l'Ancienne Chevalerie, lui artisan, comme on disait au XVIe siècle et plus tard encore ; n'est-ce pas ce surnom *Bozœus*, représenté par son monogramme par la dernière des initiales dont il est formé, qui, à compter de 1562, époque où il paraît pour la première fois sur ses estampes, a fait disparaître aux yeux du public français et lorrain l'auteur de tant de beaux ouvrages, pour lui substituer un artiste imaginaire du nom de Bozey, et Bonzey, par corruption de Bouzey ? Le fait est que le premier de ces noms remplace celui de Woeiriot dans l'épître dédicatoire à Henry, marquis de Pont, de la traduction, par François Guibaudet, de *Reges et Austrasiæ Duces. Les promptuaires des effigies,* dit ce traducteur, qui était Dijonnois, *ont été taillés en cuivre par Bozey ;* ce qui concordait parfaitement avec la signature en monogramme dont la dernière lettre, celle qui représente le nom, se trouve être un B. Et lorsque, un siècle et demi plus

tard, on commença à imprimer des catalogues d'estampes, plus ou moins raisonnés, les gravures ainsi marquées furent classées sous le nom de Bozey ou Bouzey, sans autre indication. Il en fut ainsi, je crois, jusqu'en 1806, où un iconographe qui s'était particulièrement appliqué à deviner les énigmes *monogrammatiques,* restitua ces pièces à leur véritable auteur.

Si cette conjecture a rencontré juste, Pierre Woeiriot aurait payé de sa gloire artistique l'illustration nobiliaire qu'il a voulu attacher à son nom plébéïen. L'expiation a été longue, et je vois avec regret qu'elle n'est pas encore finie dans la patrie de l'artiste, quoique en France, en Angleterre et en Belgique, le graveur lorrain Woeiriot, remis au jour, ait, depuis une vingtaine d'années, repris la place qui lui appartenait parmi les maîtres du xvie siècle.

Agréez, Monsieur et cher confrère, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Beaupré.

Notre confrère, M. Dieudonné Bourgon, nous communique la pièce suivante qu'il a découverte dans les Archives de la Cour impériale :

SERMENT DU PREMIER ÉVÊQUE DE NANCY.

Je Louis Apollinaire de la Tour du Pin Montauban, évêque et primat de Nancy, jure le très-saint et sacré nom de Dieu, Sire, et promets à Votre Majesté que je lui serai, tant que je vivrai, fidèle sujet et serviteur ; que je procurerai de tout mon pouvoir le bien et le service de son Etat ; que je ne me trouverai en aucun conseil, dessein, ny entreprise d'iceux, et que s'il vient quelque chose à ma connaissance, je le ferai sa-

voir à Votre Majesté. Ainsi Dieu me soit en aide et les saints Evangiles par moi touchés.

Signé Louis Apollinaire de la Tour du Pin Montauban, évêque et primat de Nancy.

CERTIFICAT.

Louis Réné Edouard, prince de Rohan, coadjuteur de Strasbourg, grand aumônier de France, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit savoir fésons, que cejourd'hui vingt-sept janvier dix sept cent soixante dix-huit, le Roy entendant la messe dans la chapelle de son château de Versailles, révérend père en Dieu, messire Louis Apollinaire de la Tour du Pin Montauban, évêque et primat de Nancy, a pretté entre les mains de Sa Majesté le serment de fidélité qu'il lui doit à cause de sondit évêché.

En foi de quoi nous lui avons donné ces présentes signées de notre main, scellées de notre sceau et contresignées par notre secrétaire général de la grande aumônerie de France. Au château de Versailles, lesdits jour et an que dessus.

Signé : le prince Louis de Rohan, coadjuteur, et plus bas : Par Son Altesse, signé : Le Bègue.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

M. Albert Houdelot, menuisier, à l'angle des rues des Quatre-Églises et de Grève, a adressé à M. le Maire de Nancy, qui l'a transmise au Président du Comité du Musée lorrain, une lettre dans laquelle, exprimant le désir de coopérer à l'œuvre nationale que le Comité a entreprise, il offre de confectionner gratuitement, pour l'ameublement de la Galerie des Cerfs, une ou deux pièces de menuiserie, d'après les dessins qui lui seront donnés.

— Mlle Adèle Abel a fait don au Musée d'un fer à repasser de forme ancienne.

Le Comité publiera prochainement sa 13e liste de souscription ; il donnera, en même temps, un état détaillé de l'emploi des fonds qu'il a recueillis jusqu'à présent.

Les travaux du Musée ne seront entièrement terminés que d'ici à quelques jours. Mais le public peut être admis à visiter le premier étage où sont déjà rangés, dans l'ancien grenier à avoine, les tableaux et autres objets d'art ou de curiosité qui étaient si mal placés autrefois dans la galerie du rez-de-chaussée.

Cette nouvelle disposition, quoique bien imparfaite, peut donner une idée de l'aspect qu'offrira la Galerie des Cerfs lorsqu'elle sera complétement meublée.

CHRONIQUE.

Dans la notice qu'il a publiée, il y a deux ans, sur les archives de l'Hôtel-de-Ville de Verdun, M. Ch. Buvignier signalait l'absence des registres des comptes de la cité. Depuis, M. Loubleaux, secrétaire en chef de la mairie, a retrouvé la série des comptes présentés par les receveurs au corps municipal, de 1636 à 1789. Ces jours derniers, appelé par M. Loubleaux à examiner un monceau de paperasses qui moisissaient dans un coin des combles de l'Hôtel-de-Ville, M. Buvignier a constaté qu'il était formé de registres des comptes des xve et xvie siècles, de nombreuses pièces du xviie siècle dont beaucoup paraissent importantes, et de rares imprimés (brochures et placards) d'un haut intérêt pour l'histoire de Verdun pendant la révolution. Malheureusement, les vers, l'humidité et les souris ont mis tous ces papiers dans un déplorable état.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, imp. de A. Lepage, Grande-Rue (Ville-Vieille), 14.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

6e ANNÉE. — 9e NUMÉRO. — OCTOBRE 1857.

SOUSCRIPTION

POUR LA RESTAURATION DU

PALAIS DUCAL DE NANCY

ET L'INSTALLATION

DU MUSÉE LORRAIN DANS LA GALERIE DES CERFS.

TREIZIÈME LISTE.

MM.

Rapin, de Boulaincourt	5 f
Renard, contrôleur des contributions directes, à Briey	5
François-Denis Mathieu, à Preutin (Moselle)	10
Edmond Keller, fils, propriétaire à Lunéville	25
L'abbé Ledain, prêtre habitué à Louvigny (Moselle)	10
Nicolas Cézard, armateur	100
Guérard, directeur du Mont-de-Piété et de la Caisse-d'Epargne	3

De Boutheiller, capitaine d'artillerie en retraite, à Metz	100
Patrice Giovanni	1
François	2
Charles de Bey	2
Celzard	1
Joseph Weber	1
N.-C. Briot	1
Le comte Amyot de Moyencourt	5
De Olaguibel, ministre du Mexique	5
P.-J.-M. Boulangé	5
Eberhard, de Suisse	1
Sauvage, gendarme	1
Boullé, archiviste-paléographe	5
Le major Léopold von Orlich, de Prusse	1
J.-A. Schmidt, de la Bibliothèque impériale	2
T. Blampied	1
Eugène Dollandre	1
Antoine Bocher	1
Henry Royer, de Nantes	1
Berbain, de Charmes	5
H.-J.-E. Guillaume	20
Guilloux, de Mirecourt, ingénieur des ponts et chaussées à Pskow (Russie)	10
Un anonyme	1
Mlle Henriette Réber	6
Mme Otthenin, rue Stanislas	15
Mme Munier, cours Léopold	5
Mme Louis Lallement	5
Mme veuve Dreuille, née Bourgon	5

SECONDES SOUSCRIPTIONS.

MM.	
Alexandre de Metz-Noblat..................	100
Soyer-Willemet, bibliothécaire de la ville de Nancy..............................	10
Alexis Butte..............................	25
Cuny, architecte à Lunéville.................	5
Dœrflinger..............................	5
Louis Lallement, avocat....................	15
Total de la 13e liste........	527
Total général................	12,621

MUSÉE LORRAIN.

CE QUI A ÉTÉ FAIT. — CE QUI RESTE A FAIRE.

I.

Ce qui a été fait.

Grâce aux sympathies qu'a rencontrées l'idée de restaurer l'aile encore debout du Palais ducal de Nancy et d'y créer un Musée historique lorrain, cette œuvre nationale, jugée longtemps impossible, a pu se réaliser. Commencée sérieusement il y a au plus sept années, accélérée ou ralentie suivant les circonstances, elle touche maintenant à son terme : tous les obstacles sont vaincus, toutes les difficultées aplanies ; il ne s'agit plus que d'une petite question d'argent.

UN DONATEUR GÉNÉREUX POURRAIT AISÉMENT LA RÉSOUDRE.

En attendant que cette chance heureuse et décisive se présente, le Comité doit compte au public et surtout à ses souscripteurs de l'emploi des deniers qui lui ont été confiés.

Tout le monde sait à quoi se bornaient les locaux où était établi le Musée lorrain lorsqu'en vertu d'une décision prise par le Conseil général et de l'abandon que lui a fait la Ville, le Comité s'est trouvé en possession de ce qui reste du Palais de nos ducs : un vestibule, plus une galerie sombre et humide où l'on gémissait de voir placer des tableaux, voilà ce qui composait le domaine du Musée.

Ce domaine a maintenant plus que triplé d'étendue.

La galerie qui longe la Grande-Rue est occupée dans toute sa longueur. Convenablement éclairée et assainie par des ouvertures pratiquées dans la galerie latérale, elle est destinée à recevoir les sculptures, tant du moyen-âge que modernes.

La galerie qui donne sur la cour, et dont la gracieuse construction est complétement mise à jour par la démolition des contreforts qui masquaient sa colonnade, est réservée aux objets d'antiquité.

Le magnifique escalier de la tour de l'Horloge, qui était dégradé dans quelques-unes de ses parties, a été réparé; ses croisées sont rétablies, et on a même fait disposer, au sommet de la tour, une salle où a été placée la bibliothèque du Musée.

Les fenêtres de la Galerie des Cerfs ont été rouvertes et restituées dans le style du monument ; les deux salles pratiquées dans son prolongement ont été restaurées et offrent des locaux satisfaisants pour recevoir les dessins, gravures, peintures et tous les petits objets d'art ou d'antiquité.

Enfin, on peut dire hardiment que le Comité a rempli fidèlement ces deux parties de son programme : *Restauration du Palais ducal, — installation du Musée lorrain dans la Galerie des Cerfs.*

Si l'on veut se reporter à quelques années en arrière, on comprendra mieux encore l'importance des travaux qu'il a exécutés. Qu'étaient, en effet, les locaux que le Musée occupe aujourd'hui?

Le vestibule servait de dépôt d'échelles à la Ville et renfermait, en outre, les latrines de la Préfecture.

La galerie sur la rue était le réceptacle des bancs de la Pépinière et d'autres matériaux.

La galerie sur la cour renfermait une écurie et une sellerie.

La pièce occupée par la bibliothèque était une salle de police.

La Galerie des Cerfs servait de grenier à fourrage à la Gendarmerie.

Le grenier à avoine se trouvait dans la pièce où sont maintenant les tableaux.

Enfin, la chambre qui prend jour sur le dernier balcon n'était affectée à aucun usage, par suite de son état de dégradation.

Tout cela ou presque tout cela est maintenant plus ou moins complétement restauré.

De tels ouvrages, exécutés dans un si vaste bâtiment, ont dû nécessiter des frais considérables. Ces frais sont considérables, en effet, malgré toutes les économies réalisées par l'habile architecte qui a dirigé les travaux avec autant de zèle que de désintéressement.

D'après les mémoires présentés au Comité, la dépense totale s'élève à la somme de. 28,900 fr.

Cette dépense se répartit de la manière suivante sur les principaux chapitres :

1° Bâtiment renfermant les écuries et greniers pour la Gendarmerie. . . . . 19,500 fr.

Suivant le projet soumis au Conseil général et adopté par lui, la construction de ce bâtiment

devait coûter 18,391 fr., sur lesquels 9,000 fr. pour la part du département. Mais, par suite des demandes de la Gendarmerie, le devis primitif a été dépassé de 1,109 fr.; soit 1,500 en plus à la charge du Comité.

2° Nouvelle porte d'entrée près des Cordeliers . . . . 2,000 fr.

Ici encore le devis primitif a été dépassé, l'Administration municipale ayant témoigné le désir que cette entrée formât, avec celle de l'Ecole normale, un ensemble monumental.

3° Mur de séparation dans la cour de la Gendarmerie, appropriations des galeries du rez-de-chaussée, démolition des contreforts et réparation de la toiture, mise en état de l'escalier et de la salle placée au sommet de la tour, rétablissement des fenêtres de la Galerie des Cerfs, appropriation des deux salles du premier étage, ouvrages divers . . . . 6,800 fr.

4° Menues dépenses non comprises dans le mémoire de l'entrepreneur. . . . . . . 600 fr.

Soit, en tout. . . . . 28,900 fr.

Les souscriptions s'élèvent, jusqu'à ce jour, à . . . . 12,621 fr.

Mais un certain nombre de ces souscriptions n'étant payables qu'en une, deux ou trois annuités, les sommes perçues en 1857 ne se montent qu'à . . . . 9,000 fr.

En y ajoutant les 3,000 fr. pour la quote-part du Département, on a un chiffre de. 12,000 fr.

Le Comité a payé. . . . . 12,000 fr.

Il a donc encore à payer. . . . . 16,900 fr.

Auxquels il faut ajouter l'intérêt à 5 pour cent jusqu'à parfait paiement, les derniers 6,000 fr. du Département ne devant être versés qu'en 1858 et 1859.

Il faut faire remarquer aussi, et cette circonstance s'est déjà présentée, qu'il y aura des non-valeurs sur les souscriptions par annuités, pour cause de départ, décès, etc.

Telle est donc la situation du Comité : il redoit, sans tenir compte des pertes qu'il peut éprouver pour le motif ci-dessus, la somme de 7,279 fr. énorme comparée à ses ressources, bien faible, en définitive, si l'on veut lui venir en aide.

Il l'espère, il y compte, et c'est ce qui l'a engagé à ne pas s'arrêter timidement en chemin.

Ses espérances seront-elles trompées ? l'abandonnera-t-on maintenant à lui-même ?

Le passé lui répond de l'avenir. S'il a trouvé, *sur sa parole*, de si éclatants témoignages de sympathie, il devra en rencontrer bien davantage, *à présent que les faits parlent pour lui*, et parlent d'une manière éloquente.

Tous les doutes, toutes les incertitudes, toutes les craintes doivent tomber devant les résultats

obtenus. Il suffit de voir pour se convaincre que le Comité n'a pas poursuivi une chimère, que ce qu'il annonçait, que ce qu'il promettait pouvait aisément s'accomplir.

Aussi, la confiance qu'il a eue dès ses premiers pas, il l'a bien plus fermement encore aujourd'hui ; et il a raison de l'avoir, puisque déjà des personnes généreuses, connaissant sa situation pécuniaire, SONT VENUES SPONTANÉMENT LUI APPORTER UNE SECONDE OFFRANDE.

Cet exemple ne peut manquer d'avoir des imitateurs.

D'ailleurs, le nombre est encore grand des personnes qui, par une hésitation, parfaitement respectable du reste, ont cru devoir se tenir provisoirement à l'écart. Mais cette hésitation n'a plus maintenant de raison d'être, et elle cessera d'elle-même.

II.

Ce qui reste à faire.

Nous venons d'exposer ce qui a été fait ; voici ce qui resterait à faire si l'on voulait que l'œuvre entreprise par le Comité s'achevât complétement.

La Galerie des Cerfs comprend non seulement la partie restée inoccupée, mais encore celle où, comme nous l'avons dit, sont placés les dessins, gravures, peintures, etc. Ces deux parties

doivent être réunies plus tard en une vaste salle, qui alors formera bien véritablement le Musée lorrain. Pour l'affecter à cette destination, il suffit de rouvrir les fenêtres sur la cour, de construire une voûte et de réparer le pavé.

Le devis fait par l'entrepreneur qui a exécuté les derniers travaux porte la dépense de ces trois objets à la somme d'environ . . . . . 6,000 fr.

En y ajoutant 1,000 fr. pour faire face à l'imprévu, on arriverait au chiffre de. . . 7,000 fr.

Ainsi, pour payer ce qui a été fait et pour terminer ce qui reste à faire, le Comité n'aurait à dépenser en tout que QUINZE MILLE FRANCS. Quinze mille francs pour doter Nancy, pour doter l'ancienne capitale de la Lorraine d'un établissement comme très-peu de villes en possèdent; pour réparer un édifice éminemment historique, que tous les étrangers admirent, qu'ils visitent tous avec le plus vif intérêt !

Le Comité réussira-t-il à réunir cette somme, si énorme en apparence, si faible en réalité, lorsqu'on songe qu'une modique offrande faite par beaucoup de mains suffirait pour la réaliser.

L'avenir résoudra cette question; il dira si, dans toute cette Lorraine fière de ses souvenirs, orgueilleuse de son antique nationalité, il a été impossible de trouver *quinze mille francs* pour

restaurer le monument en qui se personnifient cette nationalité et ces glorieux souvenirs !

Les souscriptions continuent à être reçues chez MM. Henri Lepage, *président, et l'abbé* Guillaume, *trésorier du Comité; chez MM.* Vagner, *rue du Manége;* Wiener, *rue des Dominicains, et au Musée lorrain.*

Nous empruntons les passages suivants à un article qui vient de paraître dans le journal l'*Espérance :*

UNE VISITE AU MUSÉE LORRAIN.

Les Lorrains peuvent enfin visiter les restes du palais de leurs anciens souverains, sans être affligés, comme il y a si peu de temps encore, de l'usage auquel ils étaient affectés. Enfin la galerie du rez-de-chaussée ne sert plus d'écurie aux chevaux des gendarmes; enfin la Galerie des Cerfs a cessé d'être un grenier à fourrages..... Si l'on souffre toujours de la voir dans un aussi triste état de délabrement, chacun du moins est maître de hâter le moment où elle recouvrera un peu de sa splendeur d'autrefois. Le monument n'est pas encore restauré, mais il est sauvé de la ruine : il est arraché à la destination ignoble qui le souillait depuis près d'un siècle, et il a reçu la destination définitive qui seule pouvait lui convenir.

Qu'est-ce donc, aujourd'hui, que le Musée lorrain ? Il n'est plus, comme nous l'avons vu si longtemps, relégué dans un réduit étroit et obscur, manquant d'air et de lumière. Après avoir contemplé cette grande façade du palais, qui, — à l'exception des gargouilles qu'il serait facile de rétablir, et de la galerie à jour qui couronnait le pignon aigu de la toiture, — a repris son ancien aspect, on pénètre dans le vestibule par le passage qui servit d'issue à la princesse Claude lors de son évasion (31 mars 1634), par la petite Porterie, dite *porte Mascò*, près de laquelle un jettoir en pierre représentant un ours, trouvé dans l'étang Saint-Jean, semble rappeler Masco lui-même, dont la générosité envers un petit Savoyard, durant le rude hiver de 1709, a inspiré un si joli conte à M. de Caumont. Le vestibule, dont le pavé figure des croix de Lorraine, renferme le tombeau d'un comte et d'une comtesse de Salm, provenant de l'église de Saint-Sauveur ; un vitrail placé autrefois aux Cordeliers de Nancy, trois grands vases en pierre sculptée provenant du château de Frouard, une statue de Jeanne d'Arc, d'après la princesse Marie, etc. La galerie voisine, — c'est-à-dire l'un des portiques ou *promenoirs* couverts qui entouraient la

grande cour d'honneur du palais, témoin de tant de fêtes et de réjouissances populaires, depuis les tournois, carrousels, courses de bagues et de lances, jusqu'à la *procession des féchenates*, lors de la fête des Brandons, — la galerie voisine, disons-nous, a été disposée pour recevoir les statues et les pierres druidiques, romaines et gallo-romaines : on y voit un assez grand nombre de bas-reliefs représentant des divinités païennes, des autels, des cippes, des tombeaux, des fragments d'inscriptions trouvés notamment à Scarpone, à Tarquimpol, à Grand, à Lorquin, etc. On remarque un tombeau gallo-romain, parfaitement conservé, découvert en 1852, *aux Tombes*, près de l'ermitage de Saint-Euchaire, sur le territoire de Pompey. La galerie attenante à celle que nous venons de décrire est consacrée aux sculptures du moyen-âge, de la Renaissance et de l'époque moderne : elle contient beaucoup de morceaux curieux, parmi lesquels nous citerons : le buste du duc Mathieu Ier, provenant du tombeau de ce prince à l'abbaye de Clairlieu ; la tête de la statue équestre de René II, qui ornait, avant la Révolution, la fontaine de la place Saint-Epvre ; une statuette équestre qu'on croit être celle du même duc ; un grand médaillon de Stanislas, provenant du château de La Galaizière à Neuviller ; un médaillon en marbre blanc du roi Louis XV, exécuté par Walneffer ; le portail de Jean des Porcelets de Maillane, 80e évêque de Toul, sculpté par César Bagard et placé autrefois sur son tombeau ; le buste en marbre blanc de notre inimitable Callot, œuvre remarquable dans laquelle l'artiste (M. Famin) a su idéaliser les traits du graveur, sans sacrifier la ressemblance : on croit voir le fidèle Lorrain se redressant fièrement devant le monarque oppresseur de sa patrie, et lui faisant cette belle réponse qui est dans toutes les mémoires.... N'oublions pas de mentionner le baptistère du prieuré Notre-Dame, la plus vieille église de Nancy ; le dais, en marbre noir, qui décorait le tombeau des ducs Jean II et Nicolas d'Anjou à la collégiale Saint-Georges ; une statue de sainte Anne, venant de la commanderie de Saint-Jean-du-Vieil-Aître ; des bas-reliefs et des cariatides, école de Richier ; les curieuses statues de Simon Sallet, trésorier général de Lorraine sous Charles IV, et de sa femme, qui ornaient leur tombeau dans une des églises de Neufchâteau ; et beaucoup d'autres morceaux intéressants.

En contemplant les gracieux débris de la façade sur la cour, on se prend à maudire les barbares, les vandales qui ont inutilement sacrifié au plaisir de gâter, ces curieuses sculptures, que nous voudrions si bien étudier ! Notre colère d'archéologue se calme un peu, pourtant, lorsque nous montons la pente de ce magnifique escalier de la tour de l'Horloge. Tout en passant devant ces *repos* dans lesquels se tenaient les gardes et les pages sur le passage des princes, nous voici arrivés à cette salle vénérable, où, sous le charme d'une pieuse et filiale illusion, nous croyons sentir encore comme le souffle de la patrie. Mais ce n'est encore qu'un grenier ! diront les bonnes gens. Eh ! oui, grâce à ceux qui se sont plu à détruire sa voûte, pour laisser à découvert cette immense charpente en châtaignier, vieille de plus de trois siècles. O vous qui vous plaignez avec nous de

ce lamentable état de choses, ne vous bornez pas, de grâce, à de stériles jérémiades! Le mal est réparable, sachez-le : il dépend de vous de le guérir. Courez à ce registre de souscriptions qui est ouvert là, sous vos yeux, dans cette salle même; et plus vous serez généreux, plus tôt la Galerie des Cerfs aura une voûte, des fenêtres sur la cour et un pavé.

Déjà le mortier qui masquait presque entièrement les croisées a disparu pour faire place à des fenêtres à petits carreaux en forme de losanges, unis par des lames de plomb; et l'on peut maintenant aller sur ces charmants balcons où nos ducs se sont tant de fois montrés à leurs sujets, qui savaient si bien les aimer. Les embrasures des croisées sont encore toutes couvertes d'écussons armoriés, de quartiers des armes pleines de Lorraine, dont la restauration sera des plus faciles. La Galerie des Cerfs est divisée en deux parties par un mur, qui disparaîtra lorsqu'on en viendra à sa restauration et au rétablissement de son plafond ccintré. Elle aura alors *cinquante-cinq mètres* de longueur sur huit mètres dix centimètres de largeur, et par conséquent QUATRE CENT QUARANTE-CINQ MÈTRES cinquante centimètres de surface. Certes, il y a là place pour le plus beau, pour le plus vaste Musée national qu'on puisse rêver, surtout lorsqu'on songe que c'est là que se tenaient les Etats-généraux du duché, cette représentation nationale si sage et si éclairée, là que Philippe de Gheldres renonça noblement à la régence, là que le corps de Charles III fut exposé lors de sa splendide pompe funèbre et que tous les ordres de l'Etat vinrent jeter l'eau bénite sur le cercueil du Souverain; là que l'excellent Léopold donna des fêtes brillantes, là enfin que Stanislas créa l'Académie qui porte son nom et qu'il reçut le surnom de *Bienfaisant*.....

Mais, puisqu'un volume ne serait pas de trop pour retracer ces glorieuses annales de la Galerie des Cerfs, et que d'ailleurs ce volume existe aussi complet que possible, n'oublions pas que nous faisons simplement une visite à la colléction nationale qui vient enfin d'être installée à l'extrémité de cette salle historique entre toutes, et achevons de jeter un rapide coup-d'œil sur les objets d'art qui la composent. On y trouve les portraits d'un certain nombre de ducs de Lorraine, notamment Jean Ier, Charles III, Charles IV, Charles V, Léopold, François III, Stanislas... Hélas! il y a encore bien des lacunes, mais le temps les comblera en partie. En attendant, un très-beau Médaillier de Lorraine, par Saint-Urbain, permet de suivre sans interruption la série ducale. Remarquons ce grand portrait de Charles IV par Deruet, le triomphe de Charles V sur les Ottomans, cette gracieuse composition qui représente la famille du bien-aimé Léopold, et surtout admirons ce petit tableau où Jacquard et Martin (*des batailles*) ont représenté Léopold, son fils François et la cour de Lorraine, dans la vallée de la Moselle, près de Frouard. En fait de portraits de princes et princesses de la famille ducale, on peut citer : Philippe de Gheldres; le cardinal de Lorraine, fils de Charles III et fondateur de l'Université de Pont-à-Mousson; le prince de Vaudémont, souverain de Commercy; puis l'aimable fils de Léopold, Charles-Alexandre de Lorraine, dont les

traits respirent cette bonté héréditaire que son ancêtre Henri appelait « le péché originel de sa Maison. » Les illustrations ne sont point oubliées, et c'est justice : à côté des princes, les hommes qui ont honoré et servi leur pays. Voici Jeanne d'Arc, dont la douce et suave figure ne saurait être trop souvent reproduite dans les contrées dont elle fut la gloire ; Servais Lairuels, réformateur des Prémontrés, et Didier de la Cour, réformateur des Bénédictins ; le grand peintre Claude Gelée, dit LE LORRAIN ; l'évêque Begon, le ministre Choiseul, l'académicien Tressan, le petit pâtre Jamerai-Duval, le jurisconsulte Chavane ; le peintre Van Schuppen, naturalisé lorrain ; l'architecte Mutlot, l'horloger Ransonet, etc. Certes, la liste est infiniment loin d'être complète, et tant mieux ! Notre vieille terre de Lorraine est si riche en illustrations de tous genres, qu'on a de la peine à trouver assez de rues à Nancy pour les timbrer de leurs noms ! Arrêtons-nous devant ces sites chers à Stanislas : cette grande toile, œuvre d'André Joly, représente le fameux *Rocher* mécanique que le bon roi avait créé à Lunéville ; cette autre, c'est le château d'Einville, rasé comme le Rocher lui-même, ce qui rend ces tableaux d'autant plus précieux. Bientôt, grâce à la libéralité d'un de nos concitoyens, un tableau de Chanteheux viendra se joindre à ces deux vues de résidences royales ; et nous connaissons quelque part une vue de l'ancienne Malgrange, que son propriétaire destine aussi au Musée. On s'arrête aussi devant les belles vues de Nancy par Claudot, les modèles des édifices construits par Stanislas dans sa capitale, et même devant ce vieux tableau de la confrérie de saint Yves et de saint Nicolas, patron des gens de justice au bas duquel on aperçoit, d'un côté les Tours de la Craffe, de l'autre l'ancien Hôtel-de-Ville de Nancy, dont il ne reste pas pierre sur pierre, et dans lequel siégèrent longtemps toutes les juridictions. Un exemplaire de cadeau royal du splendide Recueil des Châteaux de Lorraine, par Héré, ouvrage richement relié en maroquin rouge aux armes du Roi, est exposé dans une verrière. Les vues du Parterre du Palais ducal et de l'ancienne Carrière de Nancy, par Callot, sont placées dans la salle des séances du Comité. En fait d'œuvres d'artistes lorrains, indépendamment des portraits, le Musée possède des esquisses et des ouvrages de Bellange, de Deruet, de Claude Charles, de Jacquard, de Girardet, de Du Lys, de Claudot ; un magnifique crucifix sculpté par Bagard, de charmantes statuettes des Adam ; une statuette de Stanislas, par Guibal ; un médaillon représentant le même prince, par Cifflé ; des gravures de Callot, d'Israël Sylvestre, de Colin, de Nicole, etc. ; des dessins *originaux* de Callot et de Grandville ; la représentation des œuvres du grand Ligier-Richier, le Michel-Ange lorrain, etc. Contemplerons-nous sans émotion ce tableau du Crucifix, dont on ne connaît pas l'auteur, mais devant lequel Léopold a souvent prié, car il décorait son oratoire ? Ce n'est pas le seul objet ayant appartenu à un souverain du pays que le Musée possède : on y voit la décoration de l'Ordre du Saint-Esprit que portait Stanislas, ainsi qu'une commode en marquetterie, une cassette en marbre, un flacon de toilette et une canne ayant appartenu à ce prince ; le portrait de Bébé, son nain favori, etc.

On y remarque aussi des miniatures de famille ayant appartenu à Marie-Antoinette de Lorraine, reine de France ; une coupe en marbre, montée en argent doré, trouvée dans le tombeau de Dom Calmet à Senones, et une autre coupe ayant appartenu au savant Bénédictin. Citons enfin, pour ne pas laisser trop incomplète cette nomenclature déjà bien longue pourtant : deux autographes du Bienheureux Pierre Fourier ; une statuette représentant avec beaucoup d'exactitude Notre-Dame de Bon-Secours ; un charmant Obélisque en ouvrage de Boule, exécuté en l'honneur de Charles-Henri de Lorraine, prince de Vaudémont ; une curieuse horloge exécutée par Barbe, et placée autrefois au château de la Malgrange ; des urnes, des vases et d'autres objets trouvés près de l'ermitage de Saint-Euchaire ; une lampe en terre provenant du château de Dabo ; des armes et des objets anciens trouvés dans les ruines des châteaux de Preny, de Custines, de Pierre-Percée, de Blâmont, et dans le voisinage de l'étang Saint-Jean à Nancy ; des boulets partis des batteries de l'héroïque forteresse de La Mothe, lors du siége de 1634 ; des planches gravées par l'infortuné numismate Mory d'Elvange, *ex propriâ manu ;* une serrure venant de l'abbaye de Senones ; le portefeuille de Rutant, ministre des finances de Léopold ; plusieurs chartes sur parchemin, des sceaux, des médailles, des monnaies ; des objets de poterie, des faïences, verreries, etc., etc. Cette trop sèche nomenclature ne saurait donner une idée de ce que le Comité a acquis depuis moins de dix ans qu'il existe ; et lorsqu'on songe qu'il y a six ans à peine qu'il prenait possession du vestibule du Palais, on ne saurait trop applaudir au zèle patriotique avec lequel il a su accomplir sa mission. Aujourd'hui, grâce à ses incessants efforts, un centre lorrain existe, où seront précieusement recueillies et conservées « *toutes les œuvres de pensée et d'art de l'ancienne nation lorraine.* » Fidèle à ce double but indiqué à ses efforts, le Comité ne s'est pas borné à rechercher les œuvres d'art : il possède aussi une riche bibliothèque exclusivement composée d'ouvrages relatifs à l'histoire du pays et d'ouvrages composés par des auteurs lorrains. Cette collection, — dans laquelle les bibliophiles trouveront et la *Nancéide* imprimée par Jacobi en 1518, et la *Pompe funèbre de Charles III* par Claude de La Ruelle, et les importants ouvrages de Dom Calmet, de l'archidiacre de Rosières, de l'abbé Hugo, du P. Benoît Picart, et de tant d'autres qu'il serait trop long d'énumérer ici, — est installée dans une jolie salle placée au sommet de la tour de l'Horloge.

C'est pour tous les amis des arts et des souvenirs nationaux un véritable devoir de seconder le Comité dans ses efforts de chaque jour. Combien de particuliers possèdent des objets lorrains qui restent inconnus, tandis qu'ils enrichiraient avec tant d'avantage un Musée qui devient la propriété commune de tout un pays, et qui est consacré À TOUTES LES GLOIRES DE LA LORRAINE ! Ah ! si l'institution dont notre ville est enfin dotée eût existé quinze ans plus tôt, le lit du duc Antoine n'aurait pas été perdu pour la Lorraine et ne serait pas allé s'enfouir dans quelque cabinet d'amateur parisien, où certes il n'est pas à sa place ! Maintenant, du moins, que la Galerie des Cerfs de-

vienne un sanctuaire national sur les murailles du quel l'histoire de notre patrie sera écrite en caractères parlants, et auxquels tous les hommes de cœur et d'intelligence tiendront à honneur d'apporter chacun leur pierre ! Le Comité a besoin aujourd'hui de *quinze mille francs* pour compléter son œuvre. N'y a-t-il donc pas, à Nancy seulement, plus de quinze à vingt mille personnes pour lesquelles un don D'UN FRANC ne serait rien ? Et pourtant, si ce mode était compris et adopté, on pourrait continuer les travaux au printemps prochain. Puissent nos concitoyens le comprendre ; puissent-ils apprécier dignement l'importance de l'œuvre si bien commencée, et qu'il s'agit aujourd'hui d'achever ! Louis LALLEMENT.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

M. CARTRY, confiseur, trottoir Stanislas, vient de faire don au Musée lorrain d'un portrait de l'horloger Ransonet, lequel habitait, rue des Dominicains, la maison portant autrefois le numéro 130, et contiguë à celle des Adam. Lionnois parle de cet habile ouvrier et donne même le texte du rapport à la suite duquel l'Académie royale des Arts et des Sciences de Nancy lui décerna un prix pour avoir inventé une montre jouant à volonté un air en duo.

Ransonet est représenté tenant une montre de la main gauche et indiquant, de la main droite, une feuille de musique. Au-dessus de la tête, on lit ces mots : « M. Ransonet » a remporté le prix le 8 may 1771 pour avoir inventé une » montre à instrument. »

Ce portrait a été immédiatement placé au Musée, dans la salle du premier étage, maintenant appropriée et spécialement affectée aux peintures.

Mlle RAUCH-DUPLESSY, qui a déjà bien voulu offrir au Musée un tableau exécuté par son frère, vient encore de donner une nouvelle toile de ce regrettable artiste : c'est une charmante tête de femme, peinte d'après Greuze.

M. l'abbé GUILLAUME a fait don de deux portaits historiques : l'un de Mme de Messay, dernière abbesse de Bouxières ; l'autre de M. de Lupcourt, grand doyen de la Primatiale à Nancy.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. LEPAGE.

Nancy, imp. de A. LEPAGE, Grande-Rue (Ville-Vieille), 14.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

6e ANNÉE. — 11e NUMÉRO. — NOVEMBRE 1857.

SOUSCRIPTION

POUR LA RESTAURATION DU

PALAIS DUCAL DE NANCY

ET L'INSTALLATION

DU MUSÉE LORRAIN DANS LA GALERIE DES CERFS.

QUATORZIÈME LISTE.

MM.

Un anonyme	20
L'abbé Ferry, chanoine	6
François (rue St-Dizier, 101)	5
Lallement-Mûnier	5
Un anonyme	5
Rondot-Saint-Cyr	20
Parade, directeur de l'Ecole forestière	10
Xardel	20
Thiéry, ancien notaire à Rosières	5
Un anonyme	3
L'abbé Barbier, curé de Maxéville	2

René Poirel, avocat	2
Mortet, père	3
Le baron de Mahuet, membre du Conseil général	10
Mes Victorine Reber	5
Gœtzmann	6
De Fériet	5
Catherine Hamel, cuisinière	50 c.
Eugène Provençal	10
Anne Nanine	5
Marguerite Gigogne, de Charmes-sur-Moselle	50 c.
Lady Grey	10
Guibal	1
Barbe Coudry, domestique	50 c.
Mme la comtesse Albert de Rutant	500

SECONDES SOUSCRIPTIONS.

MM.

Alexandre Gény, membre du Conseil municipal	50
Thouvenel, maire de Salonnes	50
Grandjean, docteur en médecine, membre du Conseil municipal	20
Charles Lallement, propriétaire	10
L'abbé Morel, curé de Bon-Secours	3
Total de la 14e liste	792 50
Total général	13,413 50

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 9 novembre.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Victor Simon, inspecteur des monuments historiques

pour le département de la Moselle, signale à la Société les dégradations qui se commettent journellement au château de Preny, et l'engage à user de son influence pour essayer de conserver les restes précieux de cette vieille forteresse. La Société décide que la lettre de M. Victor Simon sera communiquée à M. le Préfet de la Meurthe, lequel sera prié de vouloir bien intervenir auprès de M. le Maire de Preny à l'effet de faire respecter des ruines qui rappellent tant de souvenirs.

M. le Président communique ensuite : 1° un travail de M. Bataille, ancien notaire à Haroué, consacré à la généalogie de Henri de Lorraine duc de Guise, et composé à l'aide de documents puisés dans les archives de la Maison de Beauvau, dont M. Bataille a écrit l'histoire ; 2° les programmes des prix à décerner par les Académies de Metz et de Rouen.

Ouvrages offerts à la Société.

Jeanne d'Arc, drame historique en dix tableaux, par MM. Louis Jouve et Henri Cozic.

Excursion dans la Troade (septembre 1854), par M. le docteur E. Grellois.

Documents inédits sur la rédaction des coutumes du comté de Vaudémont, par M. Beaupré.

Sur la nécessité d'appliquer aux rues de Nancy, lors du renouvellement de leur nomenclature, le système des noms historiques qui commence partout à prévaloir; avec un supplément; par M. Du Mast.

Le Trésor des Chartes de Lorraine, par M. H. Lepage.

Rapport sur le service médical des circonscriptions rurales dans le département de la Meurthe, pendant l'année 1856, par M. le docteur Edmond Simonin.

Le Postillon lorrain, 1858, offert par M. Vagner.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1856.

L'Austrasie, revue de Metz et de Lorraine, 7e, 8e et 9e livraisons, 1857.

Société de Saint-Vincent-de-Paul. — Assemblée générale des conférences de la Meurthe, de la Meuse et des Vosges, tenue à Nancy le 23 juillet 1857.

Rapport sur les anciens vêtements sacerdotaux et les anciens tissus, par M. Charles de Linas.

Notice historique et liturgique sur les cloches, par M. l'abbé Jules Corblet.

Pièces à retrouver. — Jetons et Méreaux de Mons. Monnaies des rois d'Yvetot, par M. Rénier-Chalon.

Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e et 3e trimestres de 1857.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, nos 5 et 6.

Bulletin de la commission des Antiquités départementales du Pas-de-Calais, n° 4, 1857.

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, 2e livraison, 1857.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, n° 3, 1857.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 2e trimestre, 1857.

Bulletin de la Société de Gœrlitz, 1855.

Revue de l'art chrétien, 7e, 8e, 9e et 10e livraisons.

Admission et présentation de membres.

Sont admis comme membres de la Société : MM. l'abbé Justin Balland, vicaire de Saint-Nicolas de Neufchâteau (Vosges) ; l'abbé Charles Gallet, vicaire-général à Saint-

Dié (Vosges) ; l'abbé Beaudard, ancien supérieur de séminaire et curé de Coussey (Vosges) ; Vilmin, percepteur des contributions à Rambervillers (Vosges) ; le docteur Vincent, préparateur d'histoire naturelle à la Faculté des Sciences de Nancy.

Est présenté comme candidat : M. l'abbé Colnot, curé de Rouvres-en-Saintois.

Lectures.

M. Jacquot achève la lecture de la première partie de son travail intitulé : *Coup d'œil sur l'histoire de l'enseignement dans le pays toulois*. La Société décide qu'avant de statuer sur l'impression de ce mémoire, elle entendra les 2e et 3e parties.

M. Aug. Digot communique une *Notice sur l'abbaye de Sainte-Marie-au-Bois*. La Société en vote l'impression pour le prochain volume de ses Bulletins. Elle vote également la reproduction, par la lithographie, des planches dessinées par M. Chatelain.

M. le docteur Simonin, père, commence la lecture d'un mémoire intitulé : *Esquisses d'une histoire de la médecine et de la chirurgie en Lorraine*.

MÉMOIRES.

QUELLE EST L'ORIGINE DES CONGRÉGATIONS, SOUS LE PATRONAGE DE LA SAINTE-VIERGE, ÉTABLIES SURTOUT DANS LES ÉGLISES DE LORRAINE ? — CONFRÉRIE DE LA CONCEPTION DE NOTRE-DAME DANS L'ÉGLISE DE LAGNEY.

Les archives de nos églises ont été détruites à peu près entièrement lors de la grande révolution, ou bien elles ont péri à des époques diverses, par le fait d'incurie, notamment

dans les mutations successives des titulaires des cures. La découverte, dans ce champ si ravagé, d'une pièce ayant quelques siècles d'existence, et intéressante pour le fonds, est donc une vraie bonne fortune. C'est dans cette conviction que j'ai voulu offrir à ceux qui étudient les mœurs et les coutumes de la vieille Lorraine trois pièces concernant une *confrairie de la Conception de Notre-Dame*, établie dans l'église de Lagney longtemps avant le seizième siècle.

Publier ces pièces purement et simplement était d'abord ma seule pensée, et, pour excuser à mes yeux cette hardiesse, je me disais : On a imprimé dans divers recueils des statuts de confréries d'arts et métiers, mais on n'a point publié de statuts de confréries simplement religieuses, telles qu'elles existaient dans cette contrée il y a deux ou trois cents ans. Qui même en a découvert ; qui en connaît, ou s'est occupé d'une telle recherche ? Cependant il y avait dans ces associations une organisation que nous ne connaissons plus, et des mœurs d'autant plus curieuses à étudier qu'elles sont plus éloignées des nôtres.

Puis j'ai voulu relier le présent au passé et découvrir les rapports existant entre nos associations pieuses et celles des deux ou trois siècles qui ont précédé. C'est pourquoi j'ai composé ces quelques pages.

Il ne me semble point téméraire d'avancer que l'origine de nos congrégations se perd dans la nuit des temps ; toutefois leur forme primitive était très-différente de leur forme actuelle, laquelle est le résultat de modifications successives, selon l'esprit et les besoins de chaque époque. La foi reste identiquement la même dans tous les temps ; mais elle vit, se manifeste et s'étend par des œuvres et des pratiques différentes, selon les circonstances des temps, des lieux et des peuples.

Autrefois ces confréries ou congrégations avaient pour ob-

jet principal de procurer à tous, aux vivants comme aux défunts, les suffrages plus abondants de l'Eglise, par des services religieux. Aujourd'hui, elles consistent surtout en exercices de piété et ont pour premier but d'assurer la persévérance chrétienne par un règlement de vie et par tous les bénéfices de l'association. A l'apparition du protestantisme, l'Eglise a été contrainte de se faire plus militante, afin de mieux sauvegarder ses enfants.

Par qui et comment s'est faite cette transformation des associations religieuses anciennes? Est-elle une de ces œuvres qui ne deviennent parfaites qu'après un long cours d'années, ou bien a-t-elle été faite par un seul homme, lequel, ayant embrassé d'un seul coup-d'œil les besoins de son siècle et des siècles qui suivront, s'est emparé des éléments de bien que lui avait légués le passé, et les a transformés, par une organisation nouvelle, en moyens de régénération? Saint Vincent-de-Paul a été le génie organisateur de la charité pour les temps modernes ; le B. P. Pierre Fourier et le B. La Salle ont été les génies organisateurs de l'enseignement gratuit et chrétien des enfants du peuple. Qui a su organiser pour les nécessités des temps nouveaux les confréries où s'enrôlaient nos ancêtres, dans le but principal de puiser plus largement au trésor de la communion des saints?

Les associations chrétiennes actuelles se résument principalement dans les congrégations de jeunes filles établies dans l'universalité de nos paroisses. C'est là, ce me semble, une institution particulière à notre province, mais qu'on chercherait peut-être en vain dans certaines contrées de la France. N'est-il pas permis d'en conclure qu'en remontant le cours des années on arriverait à découvrir le nom de l'homme qui a créé et popularisé ces associations pieuses?

Une tradition énoncée bien des fois, surtout dans ces der-

niers temps, nomme le B. Pierre Fourier, curé de Mattaincourt. Je n'oserais, je l'avoue, rejeter cette tradition, qui a pour elle une certaine universalité et surtout une grande vraisemblance. Cependant je ne puis non plus lui donner créance entière et l'accepter sans aucune réserve.

Les historiens du B. P. Pierre Fourier nous apprennent qu'il institua à Mattaincourt trois confréries, et notamment, pour les jeunes filles, celle de la Conception de Notre-Dame, à laquelle il était spécialement dévot[1]. Ce fait est l'unique fondement que j'aie découvert à cette tradition.

Mais, dira-t-on, il est probable, ou tout au moins possible que la congrégation des jeunes filles de Mattaincourt ait servi de modèle aux églises voisines ; il est encore possible que les règlements faits par le bon Père pour l'usage de ses paroissiennes aient été jugés si sages et si parfaits que, de toutes parts, on se soit empressé de les adopter.

A tout cela veut-on que j'ajoute une probabilité et une possibilité nouvelles, à savoir que ces règlements, si sages et si parfaits, ont été prônés et propagés aussitôt par le zèle réuni des chanoines réguliers et des dames de la Congrégation, alors déjà établis dans toutes nos villes ? J'y consens ; mais tout cela ne formera jamais une preuve, car il y a trop loin du *possible*, voire même du *probable*, au *simple réel*.

Il n'est donc pas inutile d'inviter ceux qui s'occupent plus spécialement de la vie du B. P. Fourier à faire quelques recherches à ce sujet. Peut-être trouveront-ils dans le recueil de ses lettres ou dans les mémoires du temps, des données positives et des documents inédits qui jetteront un jour complet sur cette question, laquelle me semble avoir été tranchée sans étude suffisante.

1. J. Bedel, Vie du R. P. P. Fourier, page 80.

Jusqu'à ce qu'on ait réuni de quoi justifier pleinement cette tradition, je dirai donc que des confréries pieuses ont été populaires dans notre province longtemps avant le B. P. Pierre Fourier ; ceci me paraît hors de doute. Il me paraît également certain qu'elles ont donné naissance à nos congrégations actuelles. Il est possible que leur transformation ait été commencée pendant la première partie du XVIIe siècle ; mais la désolation de la Lorraine, depuis 1634 jusqu'au règne de Léopold, restreignit la diffusion des associations nouvelles. C'est seulement pendant la première partie du XVIIIe siècle, et surtout pendant l'épiscopat de M. Bégon, qu'on les voit s'établir dans presque toutes les églises de la contrée. C'est, en effet, à cette époque que remontent plusieurs titres de congrégation, que j'ai découverts, dans les diocèses de Saint-Dié et de Nancy. Mais il me semble qu'il n'est point impossible d'arriver à quelque chose de plus explicite relativement à leur origine.

Pendant le XVIIIe siècle des congrégations d'hommes existaient dans un très-grand nombre de nos paroisses et enrôlaient sous la bannière de la bienheureuse Vierge Marie, mère de Dieu, l'élite de la population. Si ce fait était révoqué en doute par quelques-uns, je leur dirais que le doute est impossible ; maintes fois j'ai rencontré les preuves de ce que j'avance dans de vieux registres ou dans des catalogues qui, en leur temps, furent placardés à côté de l'autel de la Sainte-Vierge.

A quelle époque furent instituées ces congrégations d'hommes ? Tout à l'heure nous verrons l'ancienne *confrairie* de Lagney changée en confrérie nouvelle par M. Bégon, en l'année 1743. Dans les *Heures* à leur usage, imprimées chez Mounoyer, à Neufchâteau, en 1777, une phrase, page 414, nous apprend qu'un des points de

leur réglement remonte au 22 novembre 1743, mais tout en permettant de les supposer déjà établies antérieurement.

Un peu plus loin, page 418, le même livre nous indique ainsi leur filiation : La congrégation paroissiale des hommes « *est une et commune avec celles qui sont établies dans* » *les colléges* ». Ce dernier mot n'a point de complément : le milieu de la ligne où il se trouve est resté en blanc ; mais il est évident qu'il s'agit des colléges que, peu auparavant, dirigeaient, dans toute la chrétienté, les Jésuites, supprimés par l'arrêt du Parlement de Paris, du 16 août 1762, et par la bulle de Clément XIV, du 21 juin 1776. Cette unité est tellement vraie, que toutes les indulgences accordées par les papes aux confréries des Jésuites sont publiées à la fin des *Heures*, comme pouvant être gagnées par les membres des confréries paroissiales.

Voici maintenant l'histoire des congrégations établies dans les colléges des Jésuites : je l'emprunte au *Manuel de la Congrégation, mis en françois du latin du R. P. François Coster*. Cette traduction, faite probablement par un jésuite de l'Université de Pont-à-Mousson, a été imprimée en cette ville, en 1595, par *Etienne Marchant, imprimeur de Monseigneur le Duc de Lorraine*. « Cette Congrégation » sous le très-auguste nom de la très-sacrée vierge Marie fut » establie premièrement à Rome, puis à Paris, puis à Douay, » puis à Cologne, puis dans tous les colléges de la province » du Rhin. Elle fut propagée par les très-beaux fruits qu'elle » rapportoit, car sitôt qu'elle a été commencée à Douay, on » a vu un si grand changement soudain ès mœurs d'un cha- » cun, une si grande diligence et ferveur ès estudes, un si » grand avancement ès lettres, que la renommée du collége » s'est répandue par toutes les contrées de l'Europe, et les » autres colléges de l'académie de Douay ont pris envie de

» suyvre ceste confrairie. » (Dédicace *à toute la congrégation de la Très-Heureuse Vierge Marie*, folio 6, au verso.)

Ne serait-ce point là l'origine que nous recherchions tout à l'heure ? Je le croirais d'autant plus volontiers que les règlements des congrégations des Jésuites[1] et ceux des congrégations paroissiales d'hommes et de filles sont identiquement les mêmes, sauf des points d'une importance moindre et variables de leur nature.

Ceci n'excluerait pas le nom du B. P. Pierre Fourier de l'histoire de ces associations pieuses, mais seulement restreindrait son action à l'application qu'il en aurait faite aux jeunes filles. Elève des Jésuites de Pont-à-Mousson, il avait compris, par les résultats opérés parmi ses condisciples, le bien que la même institution pouvait produire parmi les jeunes filles de nos paroisses. Lui-même en fit l'essai et donna l'exemple à Mattaincourt. Un siècle plus tard, M. Bégon, s'emparant de cette pensée, ou reprenant peut-être l'œuvre déjà commencée, puis interrompue par les malheurs des temps, étendit l'institution à tout un diocèse, en la réglementant pour les hommes et pour les jeunes filles.

Mais depuis de longs siècles peut-être existaient déjà dans notre province des confréries qui servirent de base aux congrégations nouvelles ; c'est dans les archives de l'église de Lagney, village à 10 kilomètres N-N-O. de Toul, que j'ai trouvé les documents les plus anciens et les plus complets sur ces institutions antiques. Ils se composent : 1° des

1. Voir le Manuale sodalitatis B. M. à R. P. F. Voron ; Parisiis. Sébast. Cramoisy, MDCXIX, page 651. — La date d'érection de cette congrégation dans l'église de l'Annonciation de la B. V. M. du collége des Jésuites, à Rome, est le 5 décembre 1584. Voir la bulle, ibid. page 640.

Statuts de la Confrairie de la Conception de Notre-Dame, en 1553 ; 2° de l'état des biens de cette confrérie, vers l'an 1750 ; et 3° de diverses notes de M. Claude Blampain, curé de Lagney, concernant la transformation de la confrérie en une double congrégation, l'une pour les hommes et l'autre pour les femmes, encore aujourd'hui subsistantes et semblables, sauf quelques détails accidentels, à toutes nos congrégations actuelles.

J'avoue qu'en étudiant ces dernières pièces, je n'ai rien aperçu qui me permette de rattacher cette transformation, même d'une manière très-éloignée, au nom du B. P. Pierre Fourier. J'y ai vu seulement une réforme rendue nécessaire par le changement des mœurs publiques et opérée par un curé qui savait mettre en œuvre, pour l'édification de sa paroisse, des éléments d'autant plus féconds que, pendant plusieurs siècles, ils avaient développé leurs racines à travers de nombreuses générations.

Je donnerai la première pièce dans toute son intégrité, et telle que je l'ai trouvée dans la copie faite par le curé Claude Blampain, vers l'an 1743, c'est-à-dire avec son orthographe et ses lacunes : celles-ci consistant dans l'omission de plusieurs mots et de quelques membres de phrases. L'original de cette pièce a été perdu sans doute pendant la Révolution. J'abrégerai les autres pièces et n'en donnerai que la substance.

Confrairie de la Conception de Notre-Dame, en l'église de Lagney. — Statuts arrêtés et décrétés par les confrères de cette confrairie, le jour de saint Etienne mil cinq cent soixante-cinq.

« Jesus. Maria.

» S'ensuit la déclaration des statuts et ordonnances de la confrairie de Notre-Dame-Conception de Lagney, statués et ordonnés par aucuns confrères de la ditte confrairie, à sçavoir honnestes personnes Didier Watelot, Demange Henri, Nicolas Thouvignon, Colas Potier, Friry,

Jehan Friry, Didier Mengin, Thiébauld Cordonnier, Jehan Dagatte, le Petit Didier........... Claudin Cordonnier, Claudin.......... Jehan Potier.

» Lesquels ont dit et reconnus que feu leurs prédécesseurs, en leur vivant, avoient statué et ordonné une confrairie de Notre-Dame-Conception en l'honneur et révérence de Dieu le créateur, et de la très-sacrée Vierge Marie, lesquels confrères devant dénommés disoient n'avoir aucuns statuts articulés, et afin de toujours ensuivre leurs prédécesseurs et aussy leurs bonnes mœurs et vertus, iceux présentement confrères ont faict réformer les dits statuts et ordonnances de la ditte confrairie par la manière qui s'ensuit.

» Premièrement tous ceux et celles qui, au nom de Dieu et de la très-sacrée Vierge Marie, voudront être confrères ou consœurs de la confrairie et ceux qui présentement y sont veullent et ordonnent que la vigile de la Conception le curé ou vicaire disent vespres, et le jour au matin matines et ensuitte messe solennellement, afin que le saint service divin soit toujours fait et célébré, et le lendemain de la ditte Conception soit dit le *Crastine vigile*[1] le matin et la messe de *Requiem*, avec les obsèques hautes.

» Item à toutes les dittes heures doivent être les confraires et consœurs de la ditte confrairie, à sçavoir l'homme et la femme, sur peine de six deniers.

» Item veullent les dits confrères et consœurs que le curé ou vicaire dise vespres touttes veilles de Notre-Dame en l'honneur et révérence de Dieu et de la bénite Vierge Marie.

» Item encore les dits confrères veullent avoir chacun samedy de l'année une messe pour le remède et salut des âmes tant des vivants que des trépassés.

» Item quand il s'en va un confrère ou consœur de vie au trépas les dits confrères ordonnent et veullent que tous les confrères soient à porter ou accompagner le trespassé, estant en son vivant confrère de la ditte confrairie, avec le luminaire d'icelle, et comme il est de coutume, sur peine de six deniers moyennant qui soient annoncés par le doyen de la ditte confrairie.

» Item veullent et ordonnent les dits confrères qu'après le trépas de l'un d'eux confrère ou consœur, ils doivent un haut service de messes et obsèques par ainsi........................ après le service un dîner de pain et de vin.

» Item chacun trépassé de la ditte confrairie confrère ou consœur

1. Matines et laudes des morts.

doit un franc de treize gros (le jour de la Conception), six gros à Notre-Dame et sept gros à la confrairie, au moyen que chacun confrère ou consœur doivent chacun une messe à celui qui va de vie à trépas, et où il y a homme veuf ou femme veuve ne doivent que la moitié.

» Item celui qui fait la confrairie doit donner un franc aux confrères pour leur droit de crastine[1].

» Item à toutes festes de Notre-Dame les dits confrères doivent offrande à leur dévotion.

» Item les dits confrères ont statués et ordonnés que tous ceux qui voudront être de la ditte confrairie payeront à entrée chacun une demi-livre de cire et pour en sortir une autre demi-livre.

» Item chacun qui voudra entrer doit faire serment qu'il entretiendra et maintiendra les dits statuts et ordonnances, bonnement et loyalement, selon les dits statuts devant dits, tant qu'ils seront confrères.

» Item tous ceux qui auront affaire pour le fait de la ditte confrairie seront tenus d'être............par le maire de la ditte confrairie et y devront obéir, sur peine de trois gros.

» Item tous confrères doivent au maire qui fera le paste des confrères, chacun confrère douze deniers barrois et la femme demi-septier de vin, au moyen que le maître de la ditte confrairie est tenu les aller quérir aux maisons des confrères, et doivent payer les dits douze deniers au disner, au sortir du paste.

» Item celui confrère qui fait le paste de la ditte confrairie est tenu fournir chacun plat de deux pièces de bœuf et un de porc, avec le plat de ris et la joutte[2] et les tripes à l'entrée de la table et................ dessert de fromage.............. tables, et où il y auroit quelque confrère ou consœur qui ne se trouveroit audit paste où il auroit excuse légitime, le confrère faisant le paste est tenu leur donner leur provision et droit, moyennant qu'il l'envoye quérir ; et afin que les choses devant déclarées soient de plus grandes affaires et vertus les devant dits confrères m'ont requis signer les présentes comme notaire juré de la cour Mons. l'archidiacre de Toul, ce que ay fait le jour de saint Etienne mil cinq cent soixante-cinq; présens à ce Nicolas Goury et Mansuy Didier et Mengin et Pierrat Martin, tous demeurant au dit Lagney, témoins à ce appellés et requis. »

Messire Claude Blampain, qui prit possession de la cure de

1. Pour avoir assisté au *Crastine vigile*, c'est-à-dire aux matines et laudes des morts.
2. *Joutte*, sorte de surcroute.

Lagney en 1737[1], observe que cette « Confrairie étoit » établie de temps immémorial » ; l'inventaire des biens qu'elle possédait à cette même époque permet, en effet, de supposer qu'elle existait depuis plusieurs siècles[2].

Les « statuts faits et ordonnés le jour de la Saint-Estienne mil cinq cent soixante-cinq » furent supprimés par M. Bégon, en l'année 1747, pour ce qui regarde le *paste* que le maître de la confrairie devait faire chaque année, l'argent qu'il fallait donner pour entrer en ladite confrairie, et quelques cérémonies qu'il ne trouva pas assez religieuses concernant les statuts dans lesquels il est parlé des messes, tant pour les vivants que pour les défunts.

Cette réforme avait été préparée par Claude Blampain. « J'observe, dit-il dans des notes écrites vers 1760, qu'en 1739, lors de mon avènement en cette cure, considérant la dévotion des ancêtres de mes paroissiens envers la Sainte Vierge, et que les confrères et consœurs n'étoient liés entr'eux par aucun acte extérieur de leur culte envers la Sainte Vierge, je les aurois engagés à dresser des statuts conformes à mes desseins, et de fait il les auroient dressés, lesdits statuts ont été approuvés par M. Bégon, le 4 décembre 1747 ; et qu'enfin pensant qu'il était peu convenable que des voix d'hommes se mêlassent avec celles des femmes dans un office publique de religion, j'aurois engagé depuis peu les confrères et consœurs de tenir à part leurs assemblées spirituelles ; les hommes et les garçons deux heures avant la grand'messe paroissiale, pour y psalmodier l'office de la Sainte

1. M. Blampain occupa la cure de Lagney pendant près d'un demi-siècle.

2. Cet inventaire mentionne des immeubles acquis en 1512, 1519, 1533, 1565, 1582, 1610 et 1618 ; il n'offre, du reste, qu'une simple nomenclature des maison, rente, prés et champs appartenant à la confrérie.

Vierge ou réciter le chapelet et entendre une lecture ou une instruction, suivie d'un cantique convenable ; et les femmes et filles à midi, à l'école des sœurs, d'où elles vont à l'église à midi et demy répéter l'office du matin, auquel je préside toujours. »

Ce règlement, ainsi préparé et approuvé, il y a un peu plus d'un siècle, est encore aujourd'hui en vigueur dans la paroisse de Lagney ; la double confrérie de la Conception de Notre-Dame existe toujours, mais elle a été dépouillée de ses biens pendant la Révolution.

L'abbé J.-F. DEBLAYE,
Curé de Dommartin-lès-Toul.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

La Galerie des Sculptures du Musée vient de s'enrichir de divers fragments d'un ancien autel collatéral des Cordeliers de Nancy, et qui étaient déposés depuis longtemps dans la sacristie de cette église.

M. Lhuillier, pharmacien à Lorquin, a bien voulu déposer au Musée plusieurs des objets provenant de l'intéressante découverte archéologique faite dans cette ville, et dont nous avons rendu compte dans notre numéro du mois de mai dernier. Ces objets consistent en un fer de lance, une lame de sabre, une hache d'armes ou *francisque*, trois lames de couteau et des débris de casque.

Enfin, M. Mangeot, rentier à Nancy, a donné un débris de peinture sur bois recueilli par son fils à la prise du mamelon Vert, et représentant les figures de la Sainte-Vierge et de l'enfant Jésus.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, imp. de A. Lepage, Grande-Rue (Ville-Vieille), 14.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

6ᵉ ANNÉE. — 12ᵉ NUMÉRO. — DÉCEMBRE 1857.

SOUSCRIPTION

POUR LA RESTAURATION DU

PALAIS DUCAL DE NANCY

ET L'INSTALLATION

DU MUSÉE LORRAIN DANS LA GALERIE DES CERFS.

QUINZIÈME LISTE.

MM.

Masson, propriétaire	100 f
Lacroix, professeur d'histoire à la Faculté des Lettres de Nancy	5
Victor Gaignère, négociant	10
Charles Rollot, *id*	10
Théodore Bossu, directeur des salines de l'Est	10
Jules Elie, négociant	20
Lévy-Bing, banquier	10
Charles Guérin, rentier à Lunéville	25
Georges, de Nancy, à Paris	10
Le docteur Paul Vidart	10
Le comte Edouard de Warren	5

L'abbé Hubert, curé de de Val-et-Châtillon....	5
Bichelberger, papetier, à Etival....	10
Charles de Meixmoron-Dombasle............	10
Mme veuve Journal........................	2
Mlle Monique Danloupt, femme de chambre....	» 50

SECONDES SOUSCRIPTIONS.

MM.

Eugène Chevandier, membre du Conseil général.	100
Charles Cleret..........................	25
Le comte du Bois de Riocour, membre du Conseil général..........................	50
Noël, juge au Tribunal civil................	10
Bellot-Vergey, ancien officier d'artillerie à Bar-le-Duc..............................	12
Lebœuf, rentier.........................	10
Ducourrau, négociant.....	5
Mme la baronne de Jankowitz................	25

TROISIÈME SOUSCRIPTION.

Mlle de Bénaville.........................	25
Total de la 15e liste.......	504 50
Total général..............	13,918 00

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 14.

M. le Président annonce que M. le Préfet de la Meurthe a bien voulu, sur la communication de la lettre de M. Victor Simon (lue dans la dernière séance), écrire au Maire de Preny; mais qu'il résulte de la réponse de ce magistrat que le château de Preny est une propriété particulière et, par

conséquent, ne doit pas être classé parmi les monuments historiques. Il est positif, en effet, que « le vieux ci-devant » château de Preny, consistant en masures, vieilles tours, » plateforme et donjon, ensemble 2 jours 3 hommées de ter- » rain défriché dans les fossés, » a été vendu comme propriété nationale, le 17 brumaire an VI, pour la somme de 6,750 francs.

M. le Président lit une lettre par laquelle M. le docteur Vincent remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres, et exprime le regret de ne pouvoir prendre une part active à ses travaux.

Ouvrages offerts à la Société.

Notice sur le président de Bourcier (discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la Cour impériale de Nancy), par M. Souef, avocat général.

Mélanges de numismatique messine, par M. F.-M. Chabert.

L'Austrasie, revue de Metz et de Lorraine. 10 et 11e Livraisons.

Annales de la Société d'Emulation du département des Vosges. T. IX, 2e cahier.

Bulletin du Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts de la France. T. IV, nos 1, 2, 3 et 4.

Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique. T. 14e, 4e livraison.

Mémoires de la Société impériale archéologique du Midi de la France. T. VIIe, 4e livraison.

Revue de l'Art chrétien. 11e Livraison.

Son Exc. M. le ministre d'Etat a, en outre, adressé à la Société, pour sa bibliothèque, les ouvrages suivants :

Le Cabinet historique, par M. Louis Paris. Livraisons de janvier à juin 1857.

Dictionnaire raisonné de l'Architecture française du XI au XVIe siècle, par M. Viollet-le-Duc. Tome 5e.

Marques typographiques. 5e et 6e Livraisons.

Voyages dans les steps d'Astrakan et du Caucase, par le comte Jean Potocki.

Admission et présentation de membres.

Sont présentés et admis comme membres de la Société : MM. l'abbé Colnot, curé de Rouvres-en-Saintois ; l'abbé Lacasse, curé à Haussonville ; l'abbé Rabi, professeur à la Malgrange ; Masson, clerc d'avoué ; Charles de Meixmoron-Dombasle.

Lectures.

M. le docteur Simonin continue la lecture de son *Esquisse d'une histoire de la médecine et de la chirurgie en Lorraine.*

M. Henri Lepage lit une note de M. Charles Buvignier, intitulée : *le Journal de Pierre Vuarin.*

MÉMOIRES.

LE JOURNAL DE PIERRE VUARIN.

Pierre Vuarin vivait au XVIIe siècle. Il était notaire garde-notes à Etain et échevin de cette petite ville de Lorraine. Il a laissé, sur les affaires de son temps, un manuscrit curieux que l'on conserve dans les archives de la commune d'Etain, et dont voici le titre : *Remarqves de plusieurs choses advenües en Lorraine, terres des Evêchez de Metz et Verdun, nottament les environs d'Etain Briey et aultres lieux voisins, et principallement de la fertilitez et Infertilitez des années.*

Ces remarques commencent en 1587 et se continuent annuellement, sauf une interruption de 1589 à 1594, jusques

en 1665, c'est-à-dire qu'elles embrassent une période de soixante-dix-huit ans. D'où il ne faut tirer aucune induction quant à l'âge de l'auteur; car, jusqu'en 1611, son livre n'est guère qu'un mémorial, un répertoire d'événements, importants il est vrai, mais bien souvent étrangers à l'histoire locale. En 1612, il change de caractère, il devient presque exclusivement lorrain ; le récit y est substitué à la sobre mention des années antérieures ; on sent que P. Vuarin est témoin, ou tout au moins contemporain des faits qu'il raconte. C'est à cette époque, ce nous semble, qu'il a dû commencer à écrire ses Remarques.

Celles-ci, nous l'avons dit, sont disposées chronologiquement. Sous chaque année se trouvent, à côté de renseignements historiques, les variations de l'atmosphère, l'état des récoltes, le prix du blé, de l'avoine, de la viande et du vin.

Nous nous arrêterons surtout sur cette partie statistique.

Le ciel n'était pas plus prodigue de beaux jours envers nos pères qu'envers nous, et les coteaux des vignerons du XVIIe siècle étaient loin d'être toujours dorés par le soleil. Alors, comme aujourd'hui, les mauvaises années se succédaient, au grand désespoir de notre garde-note qui, comme tant d'autres aujourd'hui, établissait entre le passé et le présent une comparaison toute désavantageuse à son temps. De 1612 à 1650, soit pendant 38 ans, il compte dix-huit mauvaises récoltes, « vendanges du tout petites et infertiles. » Ce sont celles de :

1612 et 1613.
1620 et 1621.
1625, 1626, 1627 et 1628.
1632 et 1633.
1639 et 1640.
1642, 1643 et 1644.

1648, 1649 et 1650.

Onze sont médiocres, et pour la qualité et pour la quantité. Les neuf autres, « fertiles, bonnes et plantureuses », sont celles de :

1615, 1617, 1618.

1624, 1629, 1630.

1637, 1638, 1645.

Le prix du vin est naturellement proportionné à l'abondance ou à la pénurie de la récolte. Ainsi la queue[1] se vend :

En 1617, 30 fr. barrois.
En 1621, 130 — —
En 1624, 65 — —
En 1626, 120 — —
En 1630, 30 — —
En 1639, 200 — —

En 1645, 6 francs barrois dans le pays messin, et 20 fr. dans le pays de Bar. Cette différence a pour raison la difficulté et le prix élevé des charrois.

On n'oserait dire que les moissons sont plus favorisées que la vigne. Si, de 1612 à 1620, la récolte des céréales est presqu'abondante, si la moyenne du prix de la quarte de blé ne dépasse pas 4 fr. barrois, cette moyenne s'élève à 7 fr. de 1620 à 1630. Des pluies continuelles font, de 1625, 1626, 1627 et 1628, quatre années d'horrible disette : on était forcé de faire sécher au four, avant de le moudre, le peu de blé qu'on avait pu recueillir. En 1637, la quarte de blé se vend 16 fr. barrois et demeure à un taux exorbitant jusqu'en 1645. Descendue à 14 fr. l'année suivante, elle atteint le chiffre énorme de 18 fr. en 1650, de 24 fr. en 1651.

Voilà la part de l'intempérie des saisons.

1. La queue de Verdun contenait 4 hectolitres 67 litres.

D'autres causes, la guerre, la peste produisent des effets aussi désastreux. En 1622, c'est l'armée de Mansfeld, et après elle les troupes lorraines, dont les ravages amènent la famine sur tout le territoire traversé ou occupé par elles. En 1635, dans leurs marches et contre-marches, Français, Impériaux, Suédois et Lorrains ruinent le nord de la Lorraine et les Trois-Evêchés. En 1636, la peste vient mettre le comble à cette horrible situation. Il y a du blé cette année, mais personne pour le récolter, ni chevaux, ni bras pour labourer et pour ensemencer. Le fléau a enlevé partie de la population; l'autre partie a cherché, dans les villes ou dans les profondeurs des bois, un abri contre les cruautés du soldat. Aussi, disette en 1637, disette en 1638. A cette date, notre misérable pays va cesser, pour un court instant, d'être le théâtre de la guerre. Alors rentrent « dans les vilages pour » la pluspart inhabitez quelques pauvres vilageois qui estoient » contrainctz de labourer la terre pour eux substanter, avec » besches et houaux, et ce qu'est desplorable estoit de les » veoir s'atteler et tirer eux mesme la charüe comme che- » vaux. »

Ah! c'est une lamentable histoire que celle de la Lorraine sous le règne de Charles IV. Je la lisais récemment dans le bel et consciencieux ouvrage dont M. Digot vient de doter son pays. Au tableau des malheurs qui accablent cette petite nation pendant plus de quarante ans, la pensée s'attriste, le cœur se serre. Le tableau est fidèle, certes, et tracé de main de maître. Eh bien! que l'on ouvre le manuscrit de P. Vuarin, et l'impression produite par ce naïf et patriotique récit sera plus émouvante encore.

Pas une page où l'on ne trouve quelque désolant épisode : ici des paysans atrocement suppliciés; là des villages incendiés; ailleurs des châteaux rasés et leurs garnisons pendues;

puis la peste, la famine, des contributions écrasantes, etc., etc. Parfois un rayon d'espoir vient rasséréner l'esprit du bon notaire; mais que la déception est proche! Ainsi, par exemple, quel surcroit de maux ne devaient pas causer à la Lorraine la surprise de Saint-Mihiel par M. de Lénoncourt, et, plus tard, la rapide et brillante campagne de M. de Lignéville. Avec quel bonheur aussi il enregistre les bruits de paix! Mais celle-ci se fait-elle, elle ne dure guère. Qu'importe du reste la paix entre la France et la Lorraine! La première de ces puissances n'est-elle pas en guerre avec l'Empire et l'Espagne; et la Lorraine et les Evêchés ne sont-ils pas le théâtre permanent de cette lutte qui ne finira qu'au traité des Pyrénées!

A la première nouvelle de cette habile négociation du cardinal Mazarin, notre chroniqueur n'ose y croire. Tant de faux bruits déjà ont si souvent trompé son plus ardent désir! Aussi, voyez avec quelle réserve et quelle résignation il l'accueille : « Les nouvelles estoient que la paix se faisoit entre » le Roy de France et d'Espagne, et que pendant peu de » temps on en oyeroit la publication. On n'en avoit autant » parlé depuis vingt ans, et mesme les astrologiens faisoient » mention en leurs almanach d'un mariage Royal qui promet» toit la paix. Dieu veuille y pourveoir. »

Dieu y avait pourvu : la paix était signée, et les portes de sa prison étaient ouvertes à Charles IV. Le *Te Deum* retentit dans toutes les églises de Lorraine, les feux de joie brillent jusque dans le dernier des hameaux; les troupes françaises se retirent. Il ne manque aux Lorrains que la présence de leur duc. Ils l'attendent longtemps. Enfin, Charles arrive, reçu par tous avec enthousiasme. Mais hélas! quel prompt désenchantement! L'augmentation des tailles, une imposition extraordinaire d'un million de francs barrois, les excès des

troupes lorraines qui font regretter les Français, etc., etc., inspirent cette phrase à P. Vuarin : « L'effect de son retour » nous a esté grandement ennuyeux, et est encore tout pré- » sentement. »

Mais il faut m'arrêter. Je n'ai pas l'intention d'analyser les *Remarques ;* il faudrait tout citer, tant elles sont remplies de faits curieux et nouveaux. Sans exagérer leur importance, je les crois d'un grand intérêt pour l'histoire du nord de la Lorraine au XVII[e] siècle, et je regarde comme un devoir de les signaler à la Société d'Archéologie, dans la pensée que, peut-être, elle les comprendra un jour dans son *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine.*

Charles BUVIGNIER.

TROUVAILLE FAITE PRÈS DU VILLAGE DE BAINVILLE-SUR-MADON.

Ces jours derniers, des ouvriers, occupés à la rectification d'un chemin qui conduit du village de Bainville sur le plateau de la montagne Sainte-Barbe, ont exhumé, dans un terrain en friche, quantité de sépultures antiques. Les cadavres paraissent n'avoir pas été protégés par des cercueils; du moins on ne signale pas la découverte de quelques-uns de ces grands clous qui servaient aux Anciens, comme ils nous servent encore aujourd'hui, à joindre les ais composant la dernière demeure de l'homme. Les squelettes, qui ont été examinés avec beaucoup de soin par M. le docteur Liébault[1], de Pont-Saint-Vincent, ont appartenu presque tous à des individus d'une taille assez élevée. Les

1. M. le docteur Liébault a bien voulu adresser au Président de la Société d'Archéologie une note contenant le résultat de ses observations, et faire déposer au Musée lorrain quelques-uns des ossements qu'il a étudiés.

ouvriers ont trouvé, en même temps que les squelettes, différents objets qui avaient été enfouis avec eux. Ce sont des vases en terre rouge et noire[1], exactement semblables à ceux que les Gallo-Romains plaçaient dans les tombeaux; des fibules, des boucles de ceinturon, en bronze et en fer, dont quelques-unes couvertes d'ornements en argent ; des débris de colliers en pâte colorée ; des pointes de flèche; un fer de lance ; trois lames de couteau ; une petite monnaie impériale en bronze, tellement oxidée que nous n'avons pu déchiffrer le nom du prince qui l'a fait frapper ; quelques autres objets de peu de valeur, et trois lames de ces *scramasaxes* (*cultri validi*) décrits par Grégoire de Tours, et si bien conservés, que nous avons cru remarquer sur deux d'entre eux la trace de la cannelure longitudinale dans laquelle on coulait du poison destiné à rendre mortelle la moindre blessure.

La présence de ces armes, qui furent particulièrement à l'usage des Francs ; l'orientation des squelettes, dont les pieds étaient tournés vers le Levant (disposition annonçant presque toujours des sépultures chrétiennes), et enfin le peu de profondeur des fosses dans lesquelles les corps avaient été déposés, permettent de fixer, d'une manière approximative, la date de leur enfouissement.

Elle doit être voisine de l'année 400, et les sépultures découvertes sur la montagne Sainte-Barbe appartiennent

1. M. E. Boulligny, avocat, qui habite Bainville, a offert au Musée des fragments de trois de ces vases. Quant aux autres objets faisant partie de la trouvaille, ils n'ont pu être achetés en raison de la valeur exagérée que leurs possesseurs y attachaient. Ces objets sont, du reste, pour la plupart, parfaitement semblables à ceux qui ont été découverts, soit aux environs de l'ermitage Saint-Euchaire, soit à Lorquin, et qu'on peut voir exposés au Musée.

bien certainement à un de ces essaims de barbares que les empereurs accueillirent sur le territoire de la Gaule, et qui, sous le nom de *Leti*, étaient chargés de défendre les contrées que leurs ancêtres avaient ravagées tant de fois.

NOTE SUR UN TABLEAU DU MUSÉE LORRAIN.

Le grand tableau porté au Catalogue du Musée lorrain sous le numéro 209, est le tableau patronal de l'ancienne *Confrérie de Saint-Yves et de Saint-Nicolas*, appelée aussi *Confrérie de la Miséricorde*, qui subsista à Nancy jusqu'à la révolution. Cette confrérie, dont les statuts ont été analysés dans l'*Espérance* de Nancy (numéros des 29 septembre et 1er octobre 1852), et dans les *Communes de la Meurthe* (tome II, page 182), se composait principalement des gens de lois, « juges, avocats, procureurs, solliciteurs, clercs et autres officiers de justice résidens à Nancy, » disent les statuts; tous les avocats et procureurs, sans exception, étaient *confrères-nés* de la Miséricorde. Le tableau qui nous occupe représente les deux patrons de la confrérie. A droite du spectateur est représenté saint Yves, revêtu d'une tunique noire et d'une étole, et portant le bonnet de docteur : on sait qu'il réunissait la triple fonction d'avocat des pauvres, de recteur de Kermertin et d'official de l'archidiacre de Rennes et de l'évêque de Tréguier[1]. Le saint, qui lève les yeux au ciel, tient de la main droite un livre ouvert et de la main gauche un rouleau de papier sur lequel on lit ces mots : *Placet pour Rémond Constant* (c'est le nom de l'artiste qui a peint ce tableau). A gauche est représenté saint Nicolas en costume d'évêque; à côté de lui on voit les trois *clercs* que le saint ressuscita après qu'ils avaient été coupés en morceaux par leur hôte et mis dans un baquet : le peintre n'a eu garde d'omettre ces trois clercs, puisque cet événement est précisément la raison qui a fait choisir le grand évêque de Myre pour patron par les gens de loi[2].

Saint Nicolas, qui élève aussi les yeux et qui, de la main droite, tient sa crosse épiscopale, montre de la main gauche deux édifices représentés au bas du tableau et sur lesquels il semble appeler la bé-

1. V. l'excellente *Histoire de saint Yves, patron des gens de justice* (1253-1303), par M. S. Ropartz, avocat. Saint-Brieuc, Prud'homme, 1856. Un très-fort vol. in-8°.

2. V. Frédéric Thomas, avocat. *Petites Causes célèbres*, volume de juin 1857.

nédiction du Ciel. L'un de ces édifices est l'ancien Hôtel-de-Ville de Nancy, qu'on appelait aussi la Maison de l'*Auditoire*, parce que les diverses juridictions de la ville y tenaient leurs audiences, depuis le tribunal criminel des échevins jusqu'au Bailliage et à la Cour Souveraine[1] : c'était, par conséquent, dans cet édifice que les avocats et procureurs *de la Miséricorde* prêtaient gratuitement leur ministère aux pauvres et aux prisonniers ; et c'était dans la chapelle de l'Auditoire, située dans l'Hôtel-de-Ville, que la confrérie était érigée avant d'être transférée à la paroisse Saint-Sébastien (en 1625). C'est sur l'autel de cette chapelle que le tableau de Rémond Constant devait être placé ; c'est là que les confrères célébraient solennellement les fêtes de saint Yves et de saint Nicolas ; c'était à leurs frais que ladite chapelle était entretenue d'ornements, de luminaire, de pain, de vin, et qu'il y avait un chapelain chargé de dire chaque jour la messe « à heure fixe et commode pour l'audience, à l'intention de la confrérie, et pour les confrères tant vivans que décédés. »

L'autre édifice nancéïen représenté au bas du tableau, à droite du spectateur, est la porte de la Craffe ou porte Notre-Dame, avec ses deux vieilles tours dans lesquelles étaient autrefois les prisons, où les confrères allaient régulièrement, et à tour de rôle, « visiter les prisonniers, les consoler, reconnaître leurs nécessités » et y pourvoir.

Ainsi, ces deux monuments du vieux Nancy, dont un seul est encore debout aujourd'hui, rappellent le double ministère de la parole et de la visite des prisonniers, que remplissait l'antique confrérie dont notre tableau est comme un vivant souvenir. C'est devant lui que les confrères de la Miséricorde ont, pendant bien des siècles, prié leurs glorieux patrons.

Le haut du tableau représente un ciel ouvert et des anges couronnant de fleurs les deux saints. Au bas est un cartouche qui a sans doute contenu une inscription.

Cette toile n'est pas moins intéressante par le nom de son auteur que par les souvenirs historiques et judiciaires à la fois qui s'y rattachent. Ce nom, nous l'avons dit, est écrit sur *le placet* que le saint avocat bas-breton tient à la main. Rémond Constant, natif de Nancy, vécut et mourut dans cette ville, et fut enterré à Saint-Epvre. En l'an 1600, il travailla, avec d'autres artistes, « à rabiller les peintures effacées » de cette Galerie des Cerfs où son tableau de saint Yves et

1. V. Lionnois, *Histoire de Nancy*, t. III, p. 33-34. Les juridictions ne furent installées qu'en 1752 dans le nouveau Palais-de-Justice, sur la Carrière.

de saint Nicolas se trouve aujourd'hui placé. Il décora encore d'autres appartements du Palais ducal et orna de ses œuvres l'église Saint-Epvre, le couvent des Minimes de Nancy, celui de la Congrégation, la Cathédrale de Toul, etc. Notre ville possède encore aujourd'hui deux tableaux remarquables de cet artiste : l'un, représentant saint François d'Assise à genoux devant une Sainte-Famille, décore l'autel du Tiers-Ordre dans la chapelle latérale de l'église Saint-Nicolas de Nancy ; l'autre, représentant saint Roch et saint Sébastien (*in peste patroni*), et au bas la ville de Nancy avec ses clochers et ses fortifications, est placé dans la chapelle de l'hôpital Saint-Charles. Un tableau du même peintre, figurant l'emblème de l'abdication du duc Charles IV en faveur de Notre-Dame de Sion, se trouvait dans le cabinet lorrain de M. Noël[1].

Le tableau de saint Yves et de saint Nicolas avait été apporté de la chapelle de l'Auditoire dans celle du nouveau Palais-de-Justice, sur la Carrière. Il a été donné au Musée lorrain par le département.

Malheureusement, l'état dans lequel il se trouve aujourd'hui est loin d'être satisfaisant. Mais sa restauration serait des plus faciles. Il serait, ce nous semble, éminemment convenable que l'Ordre des Avocats de Nancy fît restaurer un tableau qui rappelle la confrérie des avocats lorrains, auxquels il succède, et qu'au bas de cette œuvre si intéressante, qui rappelle des souvenirs confraternels, on pût lire ces mots : *Restauré aux frais de l'Ordre des Avocats de Nancy, en* 1858.

Louis LALLEMENT, *avocat.*

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

L'année 1857, qui doit faire époque dans les annales du Musée lorrain, puisqu'elle l'a vu installé dans toute l'aile encore debout du Palais ducal ; cette année s'est terminée heureusement pour lui : des cadeaux, riches et nombreux, lui ont été offerts et sont venus grossir sa collection.

La famille d'Ubexi lui a donné un tableau très-remar-

1. V. sur Rémond Constant M. Lepage, *Peintres lorrains des XVe, XVIe et XVIIe siècles*, pages 65-68 et 97 ; et *le Palais ducal de Nancy*, pages 76 et 99.

quable, représentant *la Prise de Bude* par le duc de Lorraine Charles V (2 septembre 1686). Ce tableau, qui n'a pas moins d'un mètre 80 centimètres de largeur sur 1 mètre 30 centimètres de hauteur, est attribué à Claude Jacquard, l'auteur des peintures qui décorent la coupole de la Cathédrale de Nancy. M. Henri Lepage a découvert, dans les comptes du receveur général de Lorraine, pour l'année 1716, un mémoire de cet artiste dont nous citerons le passage suivant : « Mémoire des tableaux que le soussigné (Jacquard) a fait » par ordre de S. A. R. (Léopold)... Troisième tableau est » représentée la prise de la ville de Bude par feu Charles » cinq... Pour la façon desdits trois tableaux, avec cadres, » le soussigné demande 290 livres 10 deniers. » Le mémoire est réglé à 200 livres pour le tout, et ordonnancé par Léopold, à Lunéville, à la date du 15 juillet 1716. » Une autre mention, découverte dans les comptes du trésorier général, année 1717, donnerait à penser que cette toile pourrait également être l'œuvre de Martin (dit des Batailles) : « Mémoire des sept... tableaux des conquestes de Charles » cinq, de glorieuse mémoire, que Martin, peintre, a eu » l'honneur de présenter à Son Altesse Royale (le duc Léo» pold) : ... Troisième tableau : *Le Saccagement de Bude.* » Lesdits tableaux à 200 livres l'un. » C'est précisément ce sujet qui est représenté dans le tableau dont le Musée vient de s'enrichir. Mais, d'après un examen très-attentif de cette toile, nous croyons que, suivant la tradition conservée dans la famille de son possesseur, elle doit être attribuée à Jacquard plutôt qu'à Martin

On sait qu'en arrachant aux Turcs la place de Bude, l'ancienne capitale de la Hongrie, le boulevard de la civilisation contre la barbarie, le héros de la quatorzième croisade défendait et sauvait l'Europe chrétienne ; et lorsque

le duc Charles V, généralissime des troupes impériales, avait, avant l'assaut, envoyé sommer le bacha Abdi de se rendre, celui-ci s'y était refusé, en disant que Bude était la clef de Constantinople et de Jérusalem, et que, par conséquent, les Ottomans ne pouvaient s'en dessaisir, mais qu'ils étaient disposés à livrer toute autre place de Hongrie, au choix des chrétiens. Cette réponse obligea les assiégeants à donner l'assaut, et Jean de la Brune, qui raconte ce siége avec détails, dans sa *Vie du duc Charles V* (pages 327 à 342), dit que « jamais assaut n'a été entrepris avec plus d'ardeur et » d'intrépidité. »

Sur le premier plan du tableau est représenté à cheval un personnage qui est probablement le duc Charles V. Déjà le Musée possède un tableau porté au Catalogue (3e édition) sous le n° 204, et qui pourrait bien être celui qui se trouve ainsi désigné sous le n° 1er dans le mémoire précité : « *L'Entrée et* » *le Triomphe de Charles Cinq dans Bude.* » Ce tableau a été donné par M. l'abbé Simonin, alors curé des Trois-Maisons. On voit que, grâce aux généreuses libéralités de nos compatriotes, les exploits du héros lorrain sont déjà dignement représentés dans notre collection nationale.

— M. de Meixmoron-Dombasle a bien voulu se dessaisir, en faveur du Musée, d'une belle et grande toile représentant le château royal de Chanteheux, construit par Stanislas pour faire face au château de Lunéville et terminer la vue du côté de Blâmont. Dom Calmet, dans sa *Notice de Lorraine*, parle avec admiration de ce magnifique « Sallon, » bâti vis-à-vis du château de Lunéville, du côté des bos- » quets[1]. Il y a de l'un à l'autre une belle avenue, de demi-

1. A l'extrémité de la plaine qui forme aujourd'hui le Champ-de-Mars.

» lieue de longueur, bordée de charmilles et de vignes des » deux côtés. Le rès-de-chaussée de l'édifice a plus de lar» geur que le premier étage, et celui-ci plus que le second, » qui forme un donjon de la terrasse duquel la vue se porte » à une distance prodigieuse du côté de la Vosge et des » montagnes de Suisse. Les objets plus rapprochés sont » extrêmement variés : ce sont villages, hameaux, bois, » prairies, rivières, ruisseaux et étangs, de belles plaines, » des montagnes et des collines agréables. La beauté et le » bon goût de ce sallon magnifique, — ajoute le savant Bé» nédictin, — font l'admiration de tous les curieux. »

Aussitôt après la mort de Stanislas, cette splendide maison de plaisance fut démolie, comme tant d'autres résidences du Roi bienfaisant, et une partie des matériaux servit à la construction du couvent des Bénédictins du Ménil : il n'en reste aujourd'hui qu'une simple maison de ferme.

La Vue de Chanteheux a été placée au-dessus de l'immense tableau de Joly, donné par Mme Diettmann, et représentant le château ainsi que le rocher mécanique de Lunéville. Il est très-probable que ces deux toiles sont du même, ou plutôt des mêmes artistes, car Joly a eu un collaborateur, dont le nom n'est malheureusement pas connu.

— M. le comte de Montangon a fait don d'une belle copie, exécutée par M. Dedôme, du portrait du fameux Nicolas Remy, conseiller d'Etat et procureur général de Lorraine sous les règnes des ducs Charles III et Henri II. Ce magistrat est représenté en robe rouge et rabat blanc, avec l'épitoge rouge à hermine; il a des moustaches et de longs cheveux. A l'angle supérieur du tableau, on voit l'écu de ses armes : « D'or, écartelé en sautoir d'azur, à deux serpens » volans affrontés d'argent, mouchetés, allumés et armés de » gueules; et pour cimier un serpent de l'écu. » (Dom Pel-

letier, *Nobiliaire de Lorraine*, page 690. Les lettres d'anoblissement furent données par Charles III, le 9 août 1583, à Nicolas Remy, secrétaire de Son Altesse et échevin de Nancy, père du procureur général). L'auteur de la *Démonolâtrie* ne fut pas seulement, comme on se l'imagine, un brûleur de sorciers ; il fut aussi historien, et il a publié une intéressante histoire du règne de notre duc René II. Il a aussi laissé une curieuse Remontrance sur le serment et les devoirs des avocats, prononcée à l'ouverture des plaidoiries du duché de Lorraine, après les Rois, en l'an 1597. Ce discours de rentrée est encore digne des méditations du barreau. Remy est donc un personnage historique, dont il est heureux qu'on ait retrouvé le portrait.

— M. l'abbé Marchal, curé de Saint-Pierre-Saint-Stanislas, a donné un beau portrait du Bienheureux Pierre Fourier, curé de Mattaincourt, réformateur des Chanoines réguliers de Notre-Sauveur et fondateur de la Congrégation Notre-Dame. Cette toile sera placée auprès des portraits de Servais Lairuelz, réformateur des Prémontrés, et de Dom Didier de la Cour, réformateur des Bénédictins. Le Musée se trouve ainsi posséder les portraits des trois réformateurs d'ordres religieux en Lorraine.

M. le curé Marchal a bien voulu faire don, en outre, d'un fragment du suaire qui a recouvert le corps de sainte Catherine de Bologne. Cette relique a été donnée, en 1737, par les religieuses clarisses du couvent du Très-Saint Corps de Jésus à Catherine Opalinska, reine de Pologne, duchesse de Lorraine et de Bar; c'est ce qu'atteste un authentique qui s'y trouve joint, et sur lequel on lit : « Velum album crispatum quod supra sacrum sanctæ Catharinæ Vigri de Bononia corpus retentum fuit; datum Sacræ Majestati Catharinæ Opalinska, reginæ Poloniæ. »

— M. Lequin, commis-greffier au Tribunal, a donné un boulet trouvé dans la Meurthe, près de Bon-Secours, et provenant probablement de la bataille de Nancy.

— M. Dubois, ancien négociant, a offert des fragments de la garniture d'un ceinturon qui entourait un squelette trouvé, en 1846, sous les fondations d'un vieux mur de clôture au haut château d'Essey-lès-Nancy. A côté de ce squelette étaient des armes qui sont tombées en poussière lorsqu'on les a touchées. On a découvert, au même endroit, une vingtaine de squelettes. Les fragments recueillis par M. Dubois paraissent remonter à la période mérovingienne, et il est permis de supposer que le lieu où ils ont été trouvés était anciennement un cimetière.

— MM. Lazard-Lévy, marchands d'antiquités, ont donné une belle planche sur bois qui a dû servir de frontispice à des livres hébraïques, à en juger par les mots qui y sont gravés. Cette planche est l'œuvre d'un artiste nommé Hainer, et qui appartient vraisemblablement à notre pays.

— M. Marcel, propriétaire à Champigneulles, a donné une pointe de javelot trouvée près de l'église de Maxéville. Des fouilles récemment faites en cet endroit, dans les propriétés de M. Marcel, ont fait découvrir des restes de constructions, de foyers, etc., qui dénotent l'existence d'anciennes habitations. Ces découvertes sont de nature à appuyer les conjectures auxquelles s'est livré M. Beaupré en recherchant l'emplacement de la prison du duc Ferry III à Maxéville : « C'est peut-être, dit notre savant confrère,
» un reste de vieux château que cette tour servant aujour-
» d'hui de clocher, et dont les fenêtres bilobées appar-
» tiennent à une architecture plus ancienne que les ogives
» par lesquelles le jour pénètre dans l'église.... Le site de
» cette église, plus approprié qu'aucun autre aux besoins

» d'une maison forte, est peut-être le lieu qu'occupait, au » XIIIe siècle, le *chastel d'Andrian des Ermoises*, ce re- » paire de félonie que, suivant Duplessis, les bourgeois de » Nancy rasèrent de fond en comble, et qu'ensuite on aura » voulu purifier par une destination sainte... » (M. Beaupré, *De la prison de Ferry III dans la tour de Maxéville*, pages 61-62.)

— Mme Hocquet, propriétaire à Nancy, a donné un fer de lance trouvé sur le territoire de Hadonville (Meuse).

— M. l'abbé Morel, curé de Bon-Secours, a fait don d'un calice en argent, doré à l'intérieur, lequel a été donné par le frère Félix à la congrégation des Ermites de Lorraine en 1776.

— M. E. Bouligny, avocat, demeurant à Bainville-sur-Madon, a donné des fragments de trois vases antiques provenant de la trouvaille récemment faite près de cette localité.

— M. le docteur Liébault, de Pont-Saint-Vincent, a envoyé un certain nombre d'ossements exhumés au même lieu ; ils ont été déposés dans le cercueil gallo-romain placé au fond de la seconde galerie du Musée.

— Enfin, M. Lejeune, juge au tribunal de Vic, a offert de mouler, pour les déposer au Musée, où ils formeraient une très-intéressante collection, les sceaux appendus à des actes concernant des événements historiques, dont le souvenir se trouverait ainsi rappelé matériellement.

Comme on le voit, nous avions raison de dire que l'année 1857 s'est terminée heureusement pour le Musée lorrain. C'est d'un bon augure pour l'avenir. Il y a quelques mois, la galerie du rez-de-chaussée était insuffisante ; on peut en dire autant aujourd'hui des deux salles du premier étage... Il faut maintenant la Galerie des Cerfs !... Il dépend de nos concitoyens que, d'ici à un an, elle soit occupée et meublée.

ACQUISITIONS FAITES PAR LE COMITÉ.

Le Comité a acquis, pour l'ajouter à sa collection historique, un portrait à l'huile, malheureusement en très-mauvais état, de l'abbé Nicolas Pillard, officier d'académie, né à Nancy en 1754. Il est auteur de plusieurs satires et discours en vers, et d'un Recueil d'observations d'après le Dictionnaire de l'Académie française.

Les possesseurs des objets trouvés à Bainville étant devenus subitement plus traitables, le Comité à pu faire l'acquisition de ces objets.

Nous rappelons que désormais le Musée lorrain sera ouvert au public *tous les dimanches et tous les jeudis, d'une heure à quatre heures.*

CHRONIQUE.

Si la Société d'Archéologie a lieu de se réjouir des succès obtenus cette année par le Comité du Musée lorrain, avec qui elle ne fait qu'un, elle a aussi des regrets à exprimer, car elle vient de perdre, à quelques jours d'intervalle, trois de ses membres : M. le colonel Massu, M. de Vaudechamps et M. Balbâtre aîné, lequel était un des membres les plus actifs et les plus dévoués du Comité.

Le 7e volume des *Bulletins* est imprimé et pourra être distribué dans quelques jours aux Membres de la Société.

Quant au *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*, l'impression en ayant été retardée par diverses circonstances indépendantes de la volonté de la Commission de publication, il ne sera livré aux souscripteurs que dans le courant de février.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. LEPAGE.

TABLE DES MATIÈRES.

I. Société d'Archéologie.

Séances.

Mémoires.

Chronique.

II. Comité du Musée lorrain.

Souscriptions pour le Musée lorrain.

Délibérations des Conseils municipaux en faveur du Musée lorrain.

Planches.

Les Abonnés au Journal qui désireraient se procurer la collection complète de ce recueil, peuvent s'adresser à M. Puel, agent-comptable de la Société, rue des Quatre-Eglises, 51. Le prix de chaque volume est de 3 francs.

Nancy, imp. de A. Lepage, Grande-Rue (Ville-Vieille), 14.

